ENQUÊTE

SUR LE TRAVAIL À DOMICILE

DANS

L'INDUSTRIE DE LA FLEUR ARTIFICIELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE

8°92 84

OFFICE DU TRAVAIL

ENQUÊTE

SUR LE TRAVAIL À DOMICILE

DANS

L'INDUSTRIE DE LA FLEUR ARTIFICIELLE

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

1913

A MONSIEUR LÉON BOURGEOIS,

SÉNATEUR,

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le compte rendu de l'enquête sur le travail à domicile dans l'industrie de la fleur artificielle dont le personnel, comme celui de l'industrie de la lingerie précédemment étudiée, est presque exclusivement féminin. Cette enquête, qui a duré deux ans (1908 à 1910) et qui a été complétée en 1911 à Lyon, porte principalement sur Paris.

A l'encontre de beaucoup d'industries qui, de nos jours, émigrent volontiers en province, l'industrie de la fleur artificielle reste jusqu'ici fixée au sol parisien, centre d'élection de la mode : les autres localités où elle se rencontre sont assez rares. On ne peut guère citer que Reims et Orléans où se fabriquent des articles courants ou ordinaires, et Lyon qui a pour ainsi dire le monopole d'une spécialité : la fleur blanche de première communion et la fleur d'autel. Ces diverses régions, comme il convenait, ont été également soumises à l'enquête.

Le personnel utilement interrogé comprend au total 416 personnes : 321 ouvrières, 60 entrepreneuses ou assimilées qui, à une ou deux exceptions près, sont toutes de petites entrepreneuses ayant des conditions de travail comparables à celles des ouvrières, et 35 employeurs qui

ont donné des renseignements sur leur industrie, notamment en ce qui concerne le travail à domicile.

La fleur artificielle occupant un effectif beaucoup plus restreint que celui de la lingerie, il a semblé que cette nouvelle enquête pouvait, sans inconvénient, prendre moins d'ampleur.

Dans la fleur artificielle, certains articles se fabriquent en atelier et à domicile, d'autres au contraire presque exclusivement à domicile. A Paris, le personnel qui exécute à domicile les premiers de ces articles, comme la rose, est, d'après les fabricants eux-mêmes, de valeur professionnelle comparable à celui de l'atelier. Il se recrute le plus souvent parmi les anciennes ouvrières d'atelier qui ont acquis dans leur tâche quotidienne sans cesse renouvelée une habileté incontestable, et qui ont même le don de la création.

Parmi les articles qui se font principalement à domicile, il faut citer en première ligne la petite fleur. Dans ce genre on classe, par exemple, d'une part, la violette, le coucou, la pâquerette; de l'autre, le muguet, le myosotis, le lilas, etc. La fabrication des premières fleurettes demande plus de dextérité et de bonne volonté que de savoir; les travaux de « monture » qui s'ajoutent à ceux de la fabrication, dans le second type, exigent au contraire des connaissances techniques précises : il faut des ouvrières qualifiées ayant un, deux ou même trois ans d'apprentissage pour monter une branche de myosotis, de muguet, de lilas. C'est la fleur de luxe (les modèles riches tout aussi bien que l'article ordinaire) qui est exécutée par des femmes dont l'habileté est en général très grande, car la plupart d'entre elles sont spécialisées dans la même fleur depuis des années : 8 ans, 10 ans, 15 ans, 40 ans même.

Au reste la fleuriste, dans presque toutes les spécialités, exerce son métier toute sa vie.

Tandis que certaines ouvrières travaillent seules, il en est qui se font aider dans leur tâche par des membres de la famille. Un tiers environ des ouvrières sont dans ce cas. Non seulement au point de vue de l'organisation du travail, mais encore au point de vue du salaire, il y a lieu de distinguer entre ces deux catégories d'ouvrières.

La grande diversité de composition des ateliers de famille ne permet guère de comparer les gains qui sont le produit du travail en commun. Il en est tout autrement en qui concerne les ouvrières isolées.

Parmi ces dernières à Paris, dans la rose, l'une des meilleures spécialités, il faut remarquer, — car le fait est rare parmi les femmes, — qu'un cinquième environ des ouvrières interrogées se font de 4 à 5 francs

par jour. Il est vrai que ces salaires n'échoient pas seulement à des ouvrières ordinaires, mais encore à des ouvrières qui créent les modèles et qui, en leur genre, peuvent être considérées comme des artistes.

D'ailleurs, toutes les rosières ne sont pas ainsi favorisées et un tiers d'entre elles ont déclaré ne gagner que 1 à 2 francs par jour.

Dans la petite fleur, le niveau des salaires est très bas. Ici, un quart des ouvrières gagnent au maximum 1 franc par jour. Encore ce gain n'est-il pas toujours net. Telle d'entre elles pour chauffer son outil, en faisant de la violette de Parme, dépense 3 sous par jour. La moitié des ouvrières, dans ce genre, ne gagnent pas plus de 1 fr. 05 à 2 francs. Dans la petite fleur où la concurrence allemande, qui se fait sentir depuis plusieurs années, contribue pour une part à déprécier le salaire, 25 p. 100 des ouvrières interrogées sont réduites à se loger dans des locaux insalubres (souvent une pièce unique, une chambre garnie même) et 32 p. 100 ne pouvant vivre de leur travail sont secourues par l'Assistance publique.

Si l'on considère l'ensemble des spécialités étudiées à Paris même, les salaires sont faibles : 49 p. 100 des ouvrières gagnent moins de 1 franc ou de 1 à 2 francs. En province, les trois quarts des ouvrières sont dans ce cas.

Il faut remarquer, d'autre part, que les salaires énoncés ci-dessus sont ceux de bonne saison, et qu'en morte-saison ils se trouvent diminués de moitié, du tiers; souvent même le chômage est complet.

La durée de la journée de travail en saison n'excède pas 10 heures pour un certain nombre de fleuristes, celles notamment dont l'âge ou les conditions de vie de famille limitent le travail.

Néanmoins la journée de 10 heures est dépassée selon la progression suivante : Paris, rose, 52 p. 100 des cas; petite fleur, 42 p. 100 des cas, etc.; ensemble des spécialités, 38 p. 100 des cas. Province (ensemble), 27 p. 100 des cas.

La journée de 12 heures elle-même, ainsi que l'indique le tableau ci-dessous, est atteinte ou dépassée pour une proportion notable de fleuristes : rose, 33 p. 100, dont 15 p. 100 font 13 à 15 heures et quelques-unes jusqu'à 17 et 18 heures; petite fleur, 30 p. 100, dont 15 p. 100 environ font 13 à 15 heures. Ensemble des spécialités : Paris, 23 p. 100 dont 11 p. 100 font de 13 à 15 heures et parfois davantage.

JOURNÉES DE PLUS DE 10 HEURES.

	11 HEURES	12 HEURES	PLUS de 12 heures	TOTAUX
	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.
Paris :				
Rose	19	14	19	52
Petite fleur	12	15	15	42
Ensemble	14	12	11	37
Province :				
Ensemble	8	12	7	27

D'autre part, certaines ouvrières de Paris, qui n'entrent pas en ligne de compte dans la statistique ci-dessus, ont déclaré qu'en temps de presse elles passaient une partie de la nuit ou toute la nuit à l'ouvrage.

Les ouvrières de Paris qui ont du travail toute l'année et dont la proportion est de 22 p. 100, peuvent être considérés comme privilégiées. Si même on adjoint à cette catégorie celle dont le travail est ralenti mais sans être suspendu, on ne dépasse pas une proportion de 35 p. 100. Le chômage proprement dit atteint 65 p. 100 des fleuristes dont 24 p. 100 cessent complètement le travail pendant 1 à 2 mois; 23 p. 100 pendant 3 à 5 mois et 18 p. 100 pendant 6 à 7 mois.

Parmi les ouvrières qui évitent le chômage (22 p. 100), la proportion est sensiblement égale pour celles qui font de la fleur sans interruption et pour celles qui font de la plume.

La fleuriste, surtout à Paris, est peu disposée à exercer d'autres professions que la sienne. L'habitude de manier la pince l'éloigne des travaux de l'aiguille; ses mains qui doivent conserver leur souplesse pour accomplir les tâches professionnelles s'accommodent mal des travaux grossiers exigés souvent de la femme de ménage.

Il n'est qu'un genre de travail qui cadre avec ses occupations ordinaires et auquel elle peut se livrer pendant les périodes de chômage, c'est le travail de la plume dont la saison commence lorsque celle de la fleur s'achève. Mais si la pratique du travail de la fleur facilite la besogne de la plumassière, il ne suffit pas d'être fleuriste pour s'improviser plumassière.

Toute fleuriste peut accomplir les tâches les plus simples de la plume fantaisie : les travaux de préparation. Mais ces besognes sont les plus souvent ingrates, mal rétribuées. Si l'on excepte les ouvrières les mieux

douées, il faut pour que la fleuriste exerce fructueusement le métier de plumassière qu'elle l'ait appris. Or dans l'ensemble du personnel interrogé si 20 p. 100 des ouvrières font les deux métiers (ce qui pour certaines diminue la durée du chômage) il n'en est que 5 p. 100 qui ont appris la plume.

Signalons enfin un problème d'hygiène industrielle que soulève l'enquête.

Dans la spécialité de la rose il est un genre, la rose rouge, principalement celle dite double-face, qui se fait exclusivement à domicile.

La plupart des ouvrières exécutant les travaux de ce genre (ou d'autres fleurs similaires quant à la couleur), ont déclaré que leur santé était altérée par les manipulations de ces fleurs : maux de tête, rhumes de cerveau, maux de gorge, maux d'estomac, voire même vomissements, telle est la série d'indispositions subies du fait du travail. Si les unes, comme le rhume de cerveau, ne paraissent pas avoir de conséquences sérieuses, d'autres comme les vomissements, semblent présenter certain caractère de gravité.

A Reims où la rose rouge est la spécialité locale, 26 ouvrières sur les 33 interrogées faisant de la fleur rouge, c'est-à-dire les trois quarts, sont atteintes de maladies professionnelles.

A Orléans où l'on fabrique beaucoup de roses, 10 ouvrières sur 33 sont atteintes.

Enfin à Paris où ce genre ne se confectionne qu'en petite quantité, quelques ouvrières ont également fait entendre des plaintes.

C'est que le rouge dénommé par les ouvrières le mauvais rouge, qui au dire de certains, est tout à fait inoffensif, contient en réalité des sels de plomb : l'analyse chimique des pétales de ces fleurs dont les échantillons ont été prélevés par le service de l'inspection du travail à la demande de l'Office du travail, ne laisse aucun doute à cet égard. Or on sait le pouvoir toxique des sels de plomb, même lorsqu'ils sont absorbés en petites quantités.

Ainsi s'expliquent les accidents subis par le personnel intéressé qui est le plus souvent, comme à Reims, un personnel affaibli chez qui l'emprise de la maladie est puissante.

Sans doute, le danger professionnel auquel sont exposées les ouvrières rosières n'a pas entraîné des cas d'empoisonnement violents et mortels; ce danger n'est pas permanent, car les ouvrières ne font pas constamment de la rose rouge : la mode qui prescrit ces couleurs vives, à certains moments, les abandonne selon son caprice; enfin, la crise que subit la

fleur depuis 1909-1910 supprime ou atténue momentanément les causes du danger. Mais néanmoins le danger est assez grand pour que la situation des ouvrières appelle l'attention des pouvoirs publics et puisse motiver une intervention.

En résumé, l'enquête met en lumière les constatations suivantes : 1° la forte proportion de faibles salaires ou de bas salaires ; 2° la pratique fréquente de la longue journée de travail en saison, enfin les chômages prolongés.

Que peut-on faire pour améliorer cette situation tout en sauvegardant les intérêts généraux de l'industrie de la fleur artificielle menacée par la concurrence étrangère ?

En premier lieu, il semble que l'on puisse atténuer les inconvénients du chômage en généralisant l'apprentissage de la plume qui est si peu répandu parmi les fleuristes à domicile puisque 5 p. 100 seulement du personnel visité a déclaré avoir appris ce métier. Ainsi l'ouvrière non seulement serait mieux prémunie contre les crises du chômage saisonnier, mais encore contre les crises produites par les changements de la mode. Car la mode oscille principalement de la plume à la fleur et de la fleur à la plume.

Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler ici que, si l'effectif recruté parmi les anciennes élèves des écoles municipales professionnelles est tout à fait insuffisant, du moins ces ouvrières font partie de l'élite du personnel rencontré.

En second lieu, s'il n'est point possible d'appliquer la loi de 1892 aux travailleurs à domicile et de réglementer la durée de leur travail, on peut atteindre ce but, d'une façon indirecte, en élevant le niveau des salaires.

La fixation du minimum de salaire pour les ouvrières de l'industrie à domicile semble d'ailleurs le seul remède qui permette à l'heure actuelle de donner satisfaction, dans une certaine mesure, aux ouvrières les plus déshéritées.

La situation misérable des ouvrières de la petite fleur en particulier, dont les salaires très bas sont comparables à ceux des ouvrières de la lingerie dans les articles les moins favorisés, ne peut manquer à son tour d'appeler d'urgence le vote du projet de loi sur la fixation du minimum de salaire dont la Chambre a été saisie.

L'établissement des tarifs douaniers de 1910, qui mettent une barrière

à la concurrence étrangère, doit de son côté faciliter l'application de cette nouvelle réforme sans nuire aux industriels.

L'enquête a été conduite, à Paris par Mlle Caroline Milhaud principalement, en province par M. Sylvain Pitt, enquêteurs à l'Office du travail, et, en outre, Mlle Milhaud a élaboré le présent compte rendu.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Paris, le 30 décembre 1912.

Le Conseiller d'État, Directeur du Travail,

ARTHUR FONTAINE.

INTRODUCTION.

I. — Plan et organisation de l'enquête.

II. — Importance du personnel et de l'industrie.

III. — Du commerce extérieur.

IV. — Note sur la fabrication de la fleur artificielle.

I. — PLAN ET ORGANISATION DE L'ENQUÊTE.

L'enquête sur le travail à domicile dans l'industrie de la fleur artificielle (janvier 1908 à mars 1911) s'est inspirée des mêmes principes et de la même méthode que l'enquête sur la lingerie. Elle a englobé les ouvrières fleuristes proprement dites et fleuristes-plumassières. Elle s'est étendue, dans une certaine mesure, aux industries similaires de la fleur en celluloïd et en perles.

De la recherche des adresses. — Dans cette nouvelle enquête sociale, la recherche des adresses a également présenté une grande difficulté (1). S'il n'est point aisé de se procurer des adresses d'ouvrières en chambre exerçant une profession aussi répandue que celle de la lingerie, à plus forte raison n'était-il pas facile d'en obtenir dans une profession telle que la fleur artificielle, qui occupe un effectif ouvrier bien moindre.

Ceux-là même qui pouvaient être d'un très grand secours — les fabricants — ont éludé en général les demandes de cette nature qui leur ont été faites, et lorsque leurs réponses ont été favorables, on a eu tant de peine à recueillir des renseignements auprès de leur personnel qu'il a semblé bientôt préférable de renoncer à cette source d'adresses.

Parmi les sources d'informations auxquelles on a utilement puisé, il faut citer, pour Paris en particulier, les écoles professionnelles et les bureaux de bienfaisance de l'Assistance publique. Les premières, *à priori*, offraient l'avantage de faire connaître une catégorie d'ouvrières privilégiées; la seconde, au contraire, devait permettre d'approcher les ouvrières apparemment les moins

(1) Voir Enquête sur le travail à domicile dans l'industrie de la lingerie, tome I, p. 3.

favorisées : du même coup on devait atteindre le haut et le bas de l'échelle sociale dans la fleur artificielle.

Malheureusement, les adresses communiquées par les écoles professionnelles n'ont pu être que peu nombreuses : il n'existe en effet à Paris que deux écoles de ce genre possédant des cours de fleurs et plumes, celles de la rue Fondary et de la rue Bouret. Or, parmi les élèves qui font leur apprentissage dans ces écoles, il en est qui renoncent à exercer leur métier à la fin de leurs études, d'autres vont travailler en atelier, une minorité seulement travaille à domicile. Bien souvent les maîtresses perdent de vue leurs anciennes élèves et ne peuvent plus se mettre en rapport avec elles.

Les bureaux de bienfaisance de l'Assistance publique (1), surtout dans les quartiers plus particulièrement habités par les fleuristes, tels que Charonne, les Buttes-Chaumont, ont rendu de réels services à l'enquête, non seulement en communiquant des adresses de personnes assistées, mais encore en y joignant celles de personnes connues par les visiteurs de l'Assistance.

Peu à peu, lentement et le plus souvent après avoir fait de nombreuses visites, l'on a obtenu de petites listes du *Syndicat des ouvrières fleuristes et plumassières*, de la Société pour l'*assistance paternelle aux enfants employés dans l'industrie des fleurs et des plumes*. Deux directrices d'écoles primaires ont bien voulu faire connaître les adresses de leurs anciennes élèves devenues fleuristes. La Société l'*Abri*, la *Ligue sociale d'acheteurs* ont prêté également leur concours dans la mesure de leur pouvoir.

Les ouvrières visitées elles-mêmes ont fourni un très remarquable appoint à l'enquête : certaines ont mis sur la piste de nombreux filons que l'on n'a point négligé d'explorer.

D'ailleurs, sans attendre la venue des listes toujours longues à se constituer, on s'est mis à l'œuvre aussitôt que par relations personnelles, avec le concours de la Bourse des coopératives socialistes et de l'Université populaire de Montmartre, on a été en possession de quelques adresses.

Le questionnaire. — Dans les grandes lignes on a adopté le même questionnaire que pour la lingerie. Au point de vue de la forme quelques modifications étaient indispensables pour adapter le questionnaire à une autre industrie. Dans le fond, il a paru nécessaire d'introduire trois nouvelles questions. L'une a trait à l'apprentissage : l'enquête portant sur un métier qualifié qui demande des connaissances techniques, il était utile de savoir comment, dans quelles conditions l'ouvrière a été initiée à sa profession (voir ci-après questionnaire, « Origines de l'ouvrière »).

En second lieu, pour savoir si la législation du travail, plus rigoureusement appliquée depuis quelques années, a eu pour effet de développer le travail à domicile, il a paru utile de poser aux intéressées cette question sous une forme

(1) Il a été adressé des demandes dans tous les quartiers de Paris.

simplifiée, à savoir : « Pour quelle raison l'ouvrière a-t-elle cessé de travailler en atelier ».

Enfin une troisième question est relative à l'hygiène professionnelle. La matière première mise en œuvre par les ouvrières, qui souvent a subi l'immixtion de bains colorants, n'est-elle pas de nature à produire un effet pernicieux sur la santé des travailleuses, ainsi que les diverses opérations de la fabrication? D'où l'introduction des deux paragraphes suivants : « L'ouvrière a-t-elle été atteinte d'indispositions imputables à l'exercice de sa profession? » et « Quels genres de travaux ont causé, d'après elle, ces indispositions? »

Tandis que l'on intercalait ainsi de nouvelles parties, par ailleurs on allégeait le questionnaire, on supprimait certains paragraphes relatifs à l'hygiène générale de l'habitation, questions intéressantes sans doute, mais qui élargissaient le cadre de l'enquête et cela peut-être au détriment de questions essentielles, car c'est un devoir des enquêteurs que de ménager le temps des ouvrières, de ne point dépasser une certaine mesure, au risque de perdre la confiance des personnes visitées et d'échouer.

MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET
DE LA PRÉVOYANCE
SOCIALE.

DIRECTION
DU TRAVAIL.

OFFICE DU TRAVAIL.

Numéro d'ordre :

ENQUÊTE SUR LE TRAVAIL À DOMICILE DANS L'INDUSTRIE DES FLEURS ARTIFICIELLES.

LOCALITÉ : QUARTIER :

QUESTIONNAIRE D'OUVRIÈRE À DOMICILE.

1. — GENRE DE TRAVAIL.
Spécialité, pièces exécutées.

2. — ORIGINE DE L'OUVRIÈRE.
Depuis quand l'ouvrière exerce-t-elle la profession ?
Où a-t-elle fait son apprentissage ?
A-t-elle autrefois travaillé en atelier ?
Pour quelle raison a-t-elle cessé de travailler en atelier ?

3. — ORIGINE DU TRAVAIL.
Par qui le travail est-il fourni ? Par un magasin ou un fabricant ou plusieurs ? Par une entrepreneuse ? Par une sous-entrepreneuse ?

4. — COMPOSITION DE L'ATELIER.
Nombre de personnes de chaque catégorie, sexe, âge, validité.

Chef de l'atelier :

Membres de la famille aidant du travail.
- Conjoint :
- Enfants .....
- Autres .....

OBSERVATIONS.

Notamment signaler tous les membres de la famille constituant le ménage en indiquant les gains de ceux qui contribuent à son entretien par des ressources obtenues en dehors de l'atelier.

5. — **DURÉE DU TRAVAIL JOURNALIER.** (Repos déduits.)
- En pleine saison époques
- En travail courant
- En morte-saison

6. — **RECHERCHE, LIVRAISON ET PAYEMENT DU TRAVAIL.**
- Lieu de distribution et de réception
- Époques temps passé chaque fois
- Les payements se font-ils :
- en espèces ? en nature ?
- Régulièrement à la livraison ?

7. — **FAÇON.**

Pour les principaux articles, indiquer :

DÉSIGNATION PRÉCISE.		PRIX DE FAÇON.	
OBJET FABRIQUÉ.	NATURE DU TRAVAIL.	LA PIÈCE.	LA DOUZAINE.

8. — **OUTILLAGE.**
- Machines ..... en propriété : Valeur :
- en location : Valeur :
- Instruments :
- Autres produits nécessaires au travail : Valeur :
- Frais annuels d'entretien, de réparation :

GAIN DU CHEF D'ATELIER AU COURS DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE.

RÉPARTITION des payements. (Saisons) [1].	MAISON qui a reçu le travail.	DÉSIGNATION des articles livrés (nature, quantités).	SOMMES perçues.	FOURNITURES à la charge du chef d'atelier. Désignation (nature, qualité).	FOURNITURES à la charge du chef d'atelier. Valeur.	RETENUES. Motif.	RETENUES. Valeur.	SOMME restant disponible pour le chef d'atelier.
Totaux.....								

Frais généraux de l'atelier (loyer et dépenses de ménage non compris). { Location, entretien, amortissement à 5 p. o/o de l'outillage. / Éclairage.....

Ensemble des charges de l'atelier.....

Profit net de l'atelier.....

Gains réalisés par l'ouvrière elle-même au moyen de travaux divers autres que les travaux qui font l'objet du questionnaire (ménages, etc.).....

Gains réalisés en dehors de l'atelier par des membres du ménage.....

Secours divers (assistance publique, œuvres charitables, etc.).....

Gain net total du ménage.....

(1) Indiquer les dates, faire ressortir les saisons d'activité et de chômage.

10. — HYGIÈNE PROFESSIONNELLE.

L'ouvrière a-t-elle été atteinte d'indispositions imputables à l'exercice de sa profession ?

Quels genres de travaux ont causé, d'après elle, ces indispositions ?

11. — LOCAUX.

Situation du logement dans la maison (quartier, étage, corps de bâtiment sur la rue, sur grande cour, sur courette).

Coût du loyer ?

Cube des locaux servant à l'atelier.

A quels autres usages servent les pièces où l'on travaille (chambre à coucher, salle à manger, etc.) ?

Aérage et éclairage naturels..

Mode d'éclairage artificiel ...

Salubrité générale .....

OBSERVATIONS.

L'enquête à Paris.

Pour voir l'ouvrière et l'interroger, il est deux procédés : l'un consiste à lui annoncer, par lettre, une prochaine visite en même temps que de lui expliquer l'objet de l'enquête, l'autre à se présenter tout uniment, à l'improviste.

Les enquêteurs ont peu usé du premier de ces moyens, parce que les tentatives faites en ce sens ont échoué : ils n'avaient pas d'assez longues listes d'adresses pour se permettre de les gaspiller. Quand les délégués de l'Office du travail se sont présentés au domicile des ouvrières auxquelles ils étaient annoncés, *ils ne les ont jamais rencontrées*. C'est que la lettre-circulaire, vraisemblablement, malgré toutes les précautions prises, a inspiré à celle à qui elle était adressée un sentiment dominant de défiance ou d'inquiétude qui l'ont déterminée à l'abstention.

Dans le plus grand nombre des cas, au cours de cette enquête, les enquêteurs se sont rendus personnellement au domicile de l'ouvrière sans envoi d'avis préalable : ils se sont expliqués de vive voix, commentant au besoin eux-mêmes la lettre-circulaire qu'ils remettaient à l'ouvrière, et ils ont obtenu ainsi généralement les renseignements qu'ils désiraient.

Sans doute, ce procédé n'a pas toujours aplani toutes les difficultés. Il s'est présenté des cas où l'enquêteur s'est déplacé en vain et n'a obtenu que les réponses suivantes : l'ouvrière est mariée et ne travaille plus; elle est à l'hôpital; elle a déménagé sans laisser d'adresse; l'immeuble où elle habitait est démoli; l'ouvrière ne travaille pas à domicile mais en atelier; ou bien encore : elle n'est pas fleuriste, mais exclusivement plumassière.

Dans ces divers cas, l'envoi d'une lettre qui, par l'absence de réponse ou le retour à l'envoyeur, eut épargné un déplacement aurait été peut-être préférable. Mais, d'une façon générale, on a évité, en usant peu de ce procédé, une déperdition d'adresses. D'autre part, grâce à sa présence, par ses demandes, l'enquêteur est arrivé parfois à remplacer l'adresse perdue par une nouvelle adresse insoupçonnée. Plusieurs fois, il a fallu faire deux ou trois visites avant de rencontrer l'ouvrière qui était sortie pour rapporter l'ouvrage, faire des courses. Même dans ce cas, il y a eu avantage à se présenter maintes fois sans laisser de lettres-circulaires ou de cartes : lorsqu'on a procédé autrement, répétons-le, par une singulière coïncidence il n'a jamais été possible de joindre l'ouvrière.

Rares ont été les personnes qui se sont refusées nettement à toute réponse lorsque l'enquêteur a pu se faire ouvrir la porte et calmer les aboiements d'un chien qui, à Belleville surtout, est le fidèle compagnon de la fleuriste. Parmi les réfractaires, citons une fleuriste persuadée que l'enquêteur était délégué par le fisc pour lui faire augmenter ses impositions et quelques petites entrepreneuses qui passaient pour de simples ouvrières.

En général, les enquêteurs ont reçu un bon accueil de la part des personnes visitées. Après les premiers moments d'étonnement et parfois d'indécision et d'embarras, ils ont eu raison de ce trouble et ils ont trouvé la même confiance et la même bonne volonté que dans la précédente enquête. Ici, des recettes de cuisine données à une ouvrière souffrant de l'estomac ont été un précieux auxiliaire pour entrer en bonne grâce; ailleurs, à force de persévérance, l'on a désarmé une vieille ouvrière qui ne voulait pas que sa fille parlât. Lorsque l'enquêteur s'est trouvé en présence non seulement de l'ouvrière, mais de son mari, la tâche lui a été simplifiée, celui-ci invitant sa femme à renseigner le mieux possible les délégués de l'Office du travail.

Du carnet de paye. — Sans doute, toutes les ouvrières n'ont pu faire la preuve mathématique de la sincérité de leurs déclarations en communiquant le gage le plus probant de leur bonne foi, à savoir le carnet de paye. Le carnet de paye, qui porte les dates de livraison des travaux exécutés, les prix de façon des articles fabriqués, les quantités produites, les sommes perçues par l'ouvrière, n'est pas toujours en possession de la fleuriste. Souvent, ce carnet reste à l'atelier, l'employeur ne le donne à l'ouvrière que lorsqu'il est fini.

Lorsque le livret est terminé, la fleuriste, en général, n'en fait aucun cas, le détruit ou le laisse entre les mains de ses enfants qui en jouent et le déchirent. Dans bon nombre de maisons — et cet usage se répand, paraît-il, de plus en plus, — pour simplifier la comptabilité patronale, l'ouvrière n'a pas de *carnet de paye*: on lui remet, en même temps que son ouvrage, une fiche indiquant la quantité de travail à faire, le prix de façon. Quand le travail est fini, l'ouvrière, en le rapportant, rend sa fiche, on la paye sur le champ, elle n'a plus en mains de pièce comptable. Dans ce cas là, il faudrait, pour qu'elle conservât ses comptes, qu'elle tienne un carnet de recettes. Mais cette habitude n'est point répandue dans les milieux ouvriers.

Si la majorité des ouvrières soumises à l'enquête n'a point montré de carnet de paye, du moins une partie notable de ces femmes qui en possédaient l'ont communiqué aux enquêteurs et ceux-ci en ont fait scrupuleusement le relevé.

L'enquête a acquis ainsi une assise des plus solides.

En ce qui concerne les autres ouvrières interrogées, en général, leurs déclarations ont eu un caractère de sincérité, de véracité dont les petits faits suivants sont pour ainsi dire l'indice. Les unes ont voulu exécuter devant l'enquêteuse une tâche déterminée pour qu'elle eût la confirmation de leurs dires; d'autres ont fait voir la fiche de l'ouvrage qu'elles avaient en main; d'autres encore ont communiqué la lettre de leur patronne leur annonçant que le travail allait reprendre, pour montrer à quelle époque la saison commence, etc. Beaucoup d'entre elles ont donné plusieurs de ces preuves en même temps : presque toutes ont fait connaître le nom et l'adresse de leur employeur.

Lorsque les ouvrières, dans un petit nombre de cas, ont répondu d'une

façon équivoque, contradictoire, il en a toujours été fait mention dans la rédaction des questionnaires.

Les ouvrières fleuristes travaillant à domicile sont dispersées dans tous les quartiers de Paris : l'enquête a donc englobé tout Paris. Mais elle s'est étendue surtout dans les quartiers excentriques, tels que Belleville, Ménilmontant, Charonne d'une part, Montmartre d'autre part, où se trouvent des agglomérations de fleuristes, parce que les loyers sont à bon marché et les moyens de locomotion pour joindre les centres de la fleur nombreux et peu onéreux. Les fabriques de fleurs, en effet, sont situées principalement dans les faubourgs du Temple, Saint-Martin, Saint-Denis, en ce qui concerne l'article ordinaire; dans les quartiers de la Bourse, Vivienne, Richelieu, en ce qui concerne la fleur fine de luxe.

Les enquêteurs ont poursuivi leurs investigations dans la banlieue parisienne, ils ont vu des ouvrières dans les localités suivantes : Bagnolet, le Pré-Saint-Gervais, Pantin, Levallois-Perret, Vincennes, etc., qui sont habitées par des fleuristes depuis qu'il existe de nouvelles lignes de tramways de pénétration.

Les entrepreneuses. — On a fait peu de visites chez les grandes entrepreneuses : il eût été chimérique d'espérer obtenir d'elles des précisions au sujet des bénéfices qu'elles prélèvent sur leurs ouvrières : les renseignement généraux relatifs au commerce et à l'industrie, à peu près les seuls qu'elles consentent à donner, font double emploi avec ceux que l'on obtient des fabricants.

Quant aux petites entrepreneuses, elles ont été interrogées en assez grand nombre, car elles sont légion dans l'industrie de la fleur artificielle. Souvent, en bonne saison, la simple ouvrière devient temporairement entrepreneuse, en s'adjoignant une ou deux apprenties, et la condition sociale de ces femmes n'est pas sensiblement différente de celle de l'ouvrière proprement dite. A toutes les petites entrepreneuses, on a posé le questionnaire de l'ouvrière à domicile; elles y ont répondu généralement avec beaucoup plus de réticences que les ouvrières proprement dites; certaines ont évité d'introduire les enquêteurs dans leur atelier, de parler de leur métier en présence de leurs apprenties, de donner des précisions sur leurs gains, etc.

Les fabricants. — D'une façon générale, les fabricants ont réservé un excellent accueil aux délégués de l'Office du travail. C'est toujours à la suite de démarches personnelles que l'on a obtenu d'eux une audience : minime est le nombre de personnes qui se sont dérobées à l'interview.

Pour témoigner de leurs bonnes intentions à l'égard de l'enquête, dans un certain nombre de cas les employeurs ont spontanément communiqué à l'enquêteuse des livres de paye mentionnant le gain de leurs ouvrières. Plusieurs, sans que la demande leur en ait été exprimée, ont fait visiter leurs ateliers, fournissant tous les détails utiles relatifs à la fabrication de la fleur artificielle.

Les questions qui leur ont été posées, semblables à celles de la précédente enquête, n'étaient du reste point de nature à leur paraître indiscrètes : elles portaient principalement sur leur opinion à l'égard du travail d'atelier et du travail à domicile, sur l'état comparatif des salaires à l'atelier et au dehors; sur l'organisation du travail dans leur industrie, sur les périodes de saison et de morte-saison, etc.

L'enquête en province.

En province, l'enquête s'est poursuivie dans les villes où la production de la fleur a pris un certain développement, c'est-à-dire à Lyon, où, depuis fort longtemps se fabrique la fleur blanche de 1re communion, les fleurs pour églises et même la fleur en perles pour couronnes mortuaires; à Reims et Orléans (y compris les environs d'Orléans, Jargeau entre autres), qui sont des centres nouveaux de roses et de feuillages (voir notices, p. 217 et 269).

La production de la fleur artificielle dans ces trois villes est loin d'être comparable à celle de Paris, grand centre de la fleur, aussi bien les investigations en ces diverses localités ont-elles été beaucoup moins étendues que celles de l'enquête parisienne.

A Reims, l'enquête s'est effectuée en novembre 1908; à Orléans et dans le Loiret, en décembre 1908, enfin à Lyon, en mai 1909 (1).

Impressions d'enquête. — A Reims, l'enquêteur a trouvé, d'une façon générale, les ouvrières confiantes. A Orléans, la tâche a été relativement aisée. Mais, dans les petits villages du Loiret où les ouvrières habitent porte à porte (Jargeau, Darvoy, Saint-Denis-de-l'Hôtel, etc.) et où la présence de l'enquêteur ne pouvait manquer de faire sensation, les fleuristes se sont montrées extrêmement réservées dans leurs déclarations, redoutant peut-être que des indiscrétions ne fussent de nature à leur porter préjudice.

A Lyon, on a rencontré toutes les difficultés d'enquêtes dans les grandes villes, principalement la dispersion des ouvrières dans des quartiers fort distants, les adresses conduisant de la Guillotière à Villeurbanne et aux Charpennes.

En outre, une certaine lenteur dans la marche de l'enquête résultait de l'organisation même de l'industrie dans cette ville. Il fallait distinguer l'ouvrière à façon, celle qui entre directement dans le cadre de cette étude, de l'ouvrière à

(1) Au cours du dépouillement des questionnaires, l'enquête de Lyon ayant paru numériquement insuffisante en ce qui concerne les ouvrières fleuristes proprement dites, cette enquête a été complétée en mars 1911. De cette double enquête, il apparaît que la fabrication de la fleur à Lyon est centralisée entre les mains de petites fabricantes, ouvrières qui fournissent le tissu, tout autant qu'entre les mains des ouvrières à façon proprement dites.

l'ancienne mode qui fournit la matière première : or ces deux types d'ouvrières sont ordinairement confondus.

Si les fleuristes lyonnaises se sont montrées, en général, désireuses de faciliter personnellement l'enquête, elles ont été souvent d'une discrétion peut-être exagérée en ce qui concerne leurs camarades et, le plus souvent, elles ont évité de communiquer leurs adresses. Telle fleuriste, qui avait déclaré ne connaître nulle ouvrière dans son quartier, a été rencontrée, au hasard d'une enquête, chez une ouvrière proche voisine qu'elle connaissait depuis trente ans!

Des renseignement précieux ont été fournis néanmoins par des ouvrières lyonnaises et certains de leurs questionnaires ont permis d'établir des monographies très documentées.

Compte rendu de l'Enquête.

La 1re partie du compte rendu porte sur l'enquête à Paris. Elle comprend :

a) Les Opinions de fabricants sur l'industrie de la fleur artificielle proprement dite et les industries similaires de la fleur en perles et en celluloïd (23 interviews);

b) L'analyse des questionnaires de petites entrepreneuses (37) et les monographies de 17 d'entre elles, y compris les renseignements fournis par une grande entrepreneuse;

c) L'analyse des questionnaires d'ouvrières — 211 questionnaires — et les monographies d'ouvrières (51).

Des indications sommaires sur l'importance du personnel et de l'industrie et sur la fabrication de la fleur artificielle, précèdent les Opinions de fabricants, le dernier chapitre rappelle notamment les termes de métier les plus usités dont il est fait souvent usage au cours de cette étude.

Dans les 2e, 3e et 4e parties de ce volume, qui portent sur l'enquête en province, on a suivi le même ordre que pour l'enquête à Paris : 1° Opinions de fabricants; 2° Monographies d'entrepreneuses, etc. Les questionnaires de petites entrepreneuses n'ont pas été assez nombreux pour qu'il y ait eu lieu d'en présenter une analyse. Reims est classé au premier rang, puis Orléans et ses environs, enfin Lyon. Les deux premières localités, par ordre d'importance, précèdent Lyon parce qu'elles sont des centres de fleurs pour modes, spécialité qui l'emporte sur la fleur lyonnaise de première communion.

En province, les Opinions de fabricants sont précédées d'une notice sur l'industrie de la fleur dans la région.

Enfin la 5e partie présente les résultats généraux de l'enquête.

— Les questionnaires d'ouvrières ont été groupés, pour Paris, d'après les spécialités exercées : *naturel*, 47 questionnaires; *rose*, 71; *petite fleur*, 41; *feuillage*, 15; *fruit*, 5; *plumes et fleurs*, 9; *fleurs d'appartement et fleurs stérilisées*, 6; *fleurs en celluloïd*, 7; *fleurs en perles*, 10, au total 211 questionnaires. (Voir province p. 231, 267 et 329.)

Dans les questionnaires d'ouvrières proprement dites on a cru devoir classer les ouvrières qui temporairement ont des apprenties ou petites mains; ces ouvrières, semi-entrepreneuses, servant de trait d'union entre l'ouvrière proprement dite et l'entrepreneuse.

Il faut ajouter qu'un petit nombre de questionnaires recueillis au cours de l'enquête n'ont pu être utilisés, les uns, parce qu'insuffisamment remplis, les autres parce que dépassant le cadre de l'enquête.

— Pour compléter le présent volume, on a déposé à la Bibliothèque commune des Ministères du Commerce et du Travail, 80, rue de Varenne, un long tableau manuscrit (1) qui relate, une à une, ouvrière par ouvrière, les caractéristiques des réponses faites par les ouvrières interrogées. Ce tableau est à la disposition du public.

(1) Ce document n'a pu être publié pour des raisons d'ordre budgétaire.

II. — IMPORTANCE DU PERSONNEL ET DE L'INDUSTRIE.

L'industrie de la fleur artificielle — avec laquelle se confond dans bien des cas l'industrie de la plume fantaisie, beaucoup de fabricants de fleurs faisant en morte-saison de la plume et un certain nombre de fleuristes étant également plumassières — occupe près de 24,000 personnes d'après les statistiques les plus récentes (1).

Population active totale.....	Hommes.....	2,946	23,912	
	Femmes.....	20,966		
Personnel des établissements..	Chefs....	Hommes.	698	2,794
		Femmes.	2,096	
	Employés et ouvriers.	Hommes.	2,028	10,643
		Femmes.	8,615	
Employés et ouvriers sans emploi.....				725
Travailleurs isolés.....	Hommes.....	140	9,750	
	Femmes.....	9,610		

Quant aux industries similiaires, fleurs en perles et fleurs en celluloïd pour couronnes mortuaires, qui ont été soumises à l'enquête, elles ne sont pas nettement dénombrées. Le recensement de 1906, comme les précédents, ne fait nulle mention spéciale pour la fleur en celluloïd; en ce qui concerne la fleur en perles, elle est groupée avec la couronne mortuaire. Ce groupe occupe pour toute la France près de 5,900 personnes (5,846) [2].

Paris est pour ainsi dire le centre unique de la fabrication de la fleur artificielle proprement dite. Tandis que Paris, sa banlieue et le département limitrophe de Seine-et-Oise emploient 19,000 personnes, pour tout le reste de la France il n'y aurait que 4,300 personnes dans cette industrie : les succursales les plus importantes de la fabrique parisienne, telles que Reims, Orléans et ses environs (Loiret) ou la fabrique spéciale de Lyon (fleur blanche pour première communion, fleur d'église) ne grouperaient à elles trois que 1,890 personnes.

---

(1) Résultats statistiques du recensement général de la population en 1906. 2e partie, T. I, p. 214.

(2) *Idem.*

Les Opinions de fabricants p. 59, 60 et 61 donnent des renseignements généraux sur ces industries.

Fleurs artificielles.

Paris	16,419 personnes.
Seine (banlieue)	2,581 —
Seine-et-Oise	539 —
Loiret	320 —
Marne	919 —
Rhône	654 —
Autres départements	2,480 —
TOTAL	23,912 personnes.

Enfin, d'après le recensement de 1906, les établissements employant des fleuristes seraient au nombre de 2,257 et la majorité de ces établissements n'auraient que de 1 à 5 employés ou ouvriers ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous.

Établissements classés suivant le nombre des employés et ouvriers.

	ENSEMBLE.	0	1 à 5	6 à 10	11 à 20	21 à 50	51 à 100	100 à 200
Fleurs artificielles...	1,800	121	1,262	210	122	65	16	4
Fleuristes.....	330	54	275	1	//	//	//	//
Feuillagistes.....	127	16	73	21	10	6	1	//
	2,257	191	1,610	232	132	71	17	4

Sans doute, tous ces chiffres n'ont qu'une valeur grossièrement approximative. Le nombre de travailleuses isolées — 9610 — qui nous intéresse tout particulièrement, ne nous renseigne qu'imparfaitement sur le contingent des ouvrières à domicile proprement dites : dans ces « isolées » sont englobées, par exemple, les petites « patronnes » de Lyon, « façonnières » qui souvent travaillent seules pour le compte d'un ou de plusieurs fabricants; par contre, sont exclues *à priori* de ce groupe des femmes, telles les concierges-fleuristes, qui sont cataloguées au recensement sous la rubrique concierges; les femmes assistées de tout ordre, y compris les femmes âgées qui ne veulent point faire connaître qu'elles exercent un métier; des femmes d'employés, de petites bourgeoises qui par fausse honte dissimulent leur profession; en province, enfin, dans les campagnes, les femmes ou filles de cultivateurs qui peut-être sont recensées sous la rubrique « cultivatrices ». Et ce qui donne à penser qu'il en est parfois ainsi dans ce dernier cas, c'est que tandis que dans le Loiret les chiffres du recensement portent seulement à 320 la population active totale de la fleur, l'estimation provenant d'une autre source élèverait très sensiblement ce chiffre (1) dans la seule localité de Jargeau.

(1) Voir p. 46.

On pourrait discuter également les chiffres relatifs aux établissements classés suivant le nombre des employés et ouvriers. S'agit-il du personnel employé en atelier exclusivement ou le cas échéant du personnel employé à domicile tout aussi bien qu'en atelier? D'autre part, est-il vraisemblable que parmi les établissements recensés soient comprises toutes les petites entreprises occupant 1, 2 ou 3 apprenties ou ouvrières, lorsque les petites entrepreneuses s'efforcent de dissimuler leur identité, ainsi qu'on l'a constaté maintes fois au cours de l'enquête?

Quoi qu'il en soit, de l'état comparatif du recensement de 1906 et des indications fournies par l'enquête il apparaît : en premier lieu, que le travail à domicile est un mode de travail fort répandu dans la fleur artificielle, d'après l'enquête même, le personnel du dehors serait beaucoup plus important que celui d'atelier.

En second lieu, que le travail de la fleur est loin de se développer en province comme, par exemple, le travail de la confection ou de la lingerie. Bien que dans la Marne et dans le Loiret cette industrie s'organise depuis quelques années, elle semble ne pouvoir prospérer largement loin de Paris.

Enfin, quel que soit le nombre des établissements dans l'industrie qui nous intéresse, il est évident que cette petite industrie est très morcelée, peut-être à cause de son outillage archaïque, peu coûteux (voir fabrication, page 20). Si l'enquête a montré qu'il existe même dans cette industrie des maisons importantes occupant un personnel de 200, 300, 500 personnes même (travail d'atelier, travail du dehors et petites entrepreneuses), elle a confirmé également le fait que les petits fabricants sont légion. D'après le président du syndicat des fleuristes-plumassiers, on ne peut en estimer le nombre; à elle seule la Chambre syndicale grouperait 500 fabricants à Paris. En outre, il est à noter comme trait caractéristique de l'industrie de la fleur artificielle que l'organisation du travail en entreprise, la petite entreprise en particulier, a un développement considérable. L'atelier de petite entreprise se compose généralement de l'entrepreneuse et d'une ou plusieurs apprenties ou petites-mains et parfois de quelques ouvrières. Il arrive souvent que cet atelier est temporaire : il est organisé pendant les périodes d'activité de la fleur; en morte-saison, l'entrepreneuse redevient une simple ouvrière. Il est à retenir également que les ateliers de famille sont nombreux dans cette industrie : beaucoup de fleuristes en chambre se font aider régulièrement ou en temps de presse par des membres de leur famille : mère, sœur, fille, etc., qu'elles occupent aux tâches les plus simples et qui leur servent d'apprenties. A ces ateliers viennent s'adjoindre parfois le concours de la main-d'œuvre étrangère : petites-mains, ouvrières : l'atelier de famille devient alors à son tour une entreprise.

III. — DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

Les transactions commerciales auxquelles donne lieu l'industrie de la fleur artificielle s'élèvent, d'après les statistiques officielles, à 80 millions.

Lorsqu'il s'agit de petites maisons, « les fleurs artificielles fabriquées à Paris passent en deux, trois et quelquefois quatre mains avant d'arriver au véritable consommateur. Le fabricant place ses articles dans des maisons qui centralisent la vente de tout ce que la fabrication produit, ces maisons de gros présentent les marchandises achetées par eux aux fabricants soit à des revendeurs de moindre importance, soit à des maisons de monture qui, elles, les revendent à la mode ou à des détaillants, d'où enfin elles sont livrées à la consommation » (1). Les grandes maisons de fleurs par l'intermédiaire de commissionnaires ou de voyageurs exportent directement à l'étranger, où, depuis le milieu du XVIIIe siècle la fleur française est fort recherchée.

Le chiffre d'exportation des fleurs artificielles n'est pas négligeable, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par le tableau ci-dessous :

MOUVEMENT DE L'EXPORTATION.

	kilogrammes.	francs.
1900	2,054,481	24,707,475
1902	2,406,269	32,054,495
1903	1,886,338	26,461,618
1904	1,638,892	19,622,205
1905	2,212,143	28,573,269
1906	2,930,700	35,832,131
1907	3,775,800	45,683,843
1908	3,014,900	34,472,995
1909	2,345,900	27,804,907
1910	1,937,700	19,408,261

Les principaux clients de la France sont la Grande-Bretagne, qui vient en tête, puis les États-Unis et la Belgique. En 1907, la France exportait en Grande-Bretagne 32,780,086 francs de fleurs artificielles et 10,806,582 francs aux États-Unis. Depuis 1908, une crise survenue dans cette industrie et qui se fait encore sentir à cette heure, a considérablement diminué le chiffre des affaires à l'étranger. Il est tombé de 45,683,843 fr. en 1907 à 34,472,995 fr. en 1908 et à 27,804,907 fr. en 1909. En 1910 il n'est plus que de 19,408,261 fr.

Pendant longtemps la France a eu dans le monde le monopole de cette industrie, mais il n'en est plus ainsi depuis quelques années. Quoique les exportations demeurent importantes, car l'industrie de la fleur s'est démocra-

(1) Rapports de fabricants de fleurs. *Dossier du Ministère du Commerce pour la revision des tarifs douaniers.*

tisée, et la consommation est devenue considérable, surtout les années où la mode met la fleur en vogue plutôt que la plume ou le ruban, l'Allemagne et l'Autriche lui font concurrence, la Belgique elle-même produit.

En 1870 il n'existait aucune fabrique de fleurs artificielles dans ces trois pays. Mais en 1890, la situation avait changé ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous :

FABRIQUES DE FLEURS.

	ALLEMAGNE.	AUTRICHE.	BELGIQUE.
1890	71	18	20
1905	192	30	65

En 1905, l'Allemagne avait 192 fabriques très importantes, sans compter une quantité innombrable de petits façonniers. C'est surtout à Seibnitz (Saxe) et en Bohême que l'industrie de la fleur s'est organisée. « Seibnitz n'était qu'un village il y a quelques années : c'est maintenant une ville de près de 10,000 habitants et presque tous les gros acheteurs anglais, américains et même français s'y adressent pour l'article ordinaire ». Donc non seulement l'Allemagne écoule ses produits à l'étranger, mais encore elle a un débouché en France.

L'Allemagne vend surtout en France les petits articles classiques : muguet, myosotis, lilas, pâquerette, et le feuillage (1). Lyon, par exemple, achète tout son feuillage outre-Rhin (voir Opinions de fabricants, p. 307 et 308). Vienne en Autriche exporte en France surtout la rose de soie et de velours.

S'il faut en croire les fabricants de fleurs, sous l'action de la concurrence allemande, la main-d'œuvre des ouvrières fleuristes parisiennes aurait subi une baisse considérable qu'ils estiment à 40 p. 0/0 environ (2).

Les chiffres des importations globales recueillis par l'administration des douanes ne décèlent point une situation vraiment grave.

MOUVEMENT DE L'IMPORTATION.

	kilogrammes.	francs.
1900	6,616	132,320
1902	6,699	133,980
1903	8,821	176,420
1904	16,162	323,240
1905	22,550	451,000
1906	28,549	570.980
1907	33,247	664,940
1908	33,996	679,920
1909	29,800	1,043,000

(1) *Fédération des Industries de la Mode.* Rapport sur l'établissement d'un droit de douane sur les fleurs artificielles fabriquées à l'étranger à leur entrée en France. Dossier du Ministère du Commerce.

(2) *Idem.*

En 1907, l'Allemagne aurait importé en France 26,101 kilogrammes, tandis que les exportations totales de la France seraient de 3,775,800 kilogrammes.

Mais ces premiers chiffres, paraît-il, n'englobaient pas toute l'importation : par voie de colis postaux, la France recevait plus de marchandises allemandes qu'il n'est accusé ci-dessus. « En 1904, il entrait 24,534 kilogrammes de fleurs, poids brut, sous forme de colis postaux, et en 1905 : 25,836 kilogrammes, et ces chiffres, qui doubleraient les importations, ne sont relevés qu'imparfaitement par l'administration des Douanes, puisque les fleurs artificielles ne sont soumises à aucun droit de douane à leur entrée en France» (1). Ainsi en était-il, du moins, avant l'établissement du tarif douanier de 1910 (voir ci-dessous), lorsque les fleurs artificielles françaises étaient frappées d'un droit de douane à leur entrée en Allemagne, sans réciprocité.

Tarif des douanes (loi du 29 mars 1910).

	UNITÉS.	TARIF GÉNÉRAL.	TARIF MINIMUM.
	—	—	—
	kilogr.	francs.	francs.
Fleurs, feuillages, fruits artificiels.. formés en tout ou partie de tissus de soie naturelle ou artificielle, pure ou mélangée....	100	1,500	1,000
Fleurs, feuillages, fruits artificiels.. en crin, en coton et toutes autres matières non précieuses.....	100	900	600
Plantes et fleurs naturalisées, stérilisées, peintes et préparées.....	100	450	300

Sans doute à partir de 1908, le chiffre des importations globales augmente très apparemment : de 679,920 francs, il passe en 1909 à 1,043,000 francs. L'Allemagne à elle seule importe en 1909 22,800 kilos, et en 1910, 35,000 kilos, en dépit de la crise qui sévit. Mais c'est surtout la progression continue des importations allemandes, plus encore que le chiffre de ces importations, qui devient une menace. Par des droits de douane supérieurs à ceux indiqués ci-dessus les fabricants — petits et moyens fabricants — espèrent rendre tout son essor à l'industrie de la fleur artificielle. C'est en augmentant leur production et en diminuant leurs bénéfices que les grosses maisons veulent réagir contre la concurrence. Au reste, grandes et petites maisons sont unanimes à déclarer que, pour les modèles riches et pour tous les articles de choix, la France conserve aujourd'hui encore la suprématie.

(1) Rapport de la Chambre syndicale des Fleurs et Plumes. *Dossier du Ministère du Commerce pour la révision des tarifs douaniers.*

IV. — NOTE SUR LA FABRICATION DE LA FLEUR ARTIFICIELLE.

La fleur artificielle, c'est-à-dire la reproduction des fleurs et des plantes naturelles, sert principalement à l'ornementation de la parure (chapeaux de femmes) et à la décoration des appartements. Elle sert aussi à la fabrication des couronnes mortuaires. On fait des fleurs artificielles en étoffe — mousseline, soie, velours, etc., on en fait également avec des perles, du celluloïd, de la porcelaine, du papier, etc.

L'industrie de la fleur artificielle proprement dite est celle qui s'occupe exclusivement de la fabrication des fleurs en tissu. A cette industrie se rattachent les spécialités suivantes : *le feuillage, la fleur d'oranger, le fruit, la plante d'appartement, la fleur et la plante naturalisées ou stérilisées.*

Les fleurs en perles, en celluloïd, en porcelaine, etc., font partie de l'industrie de la perle, du celluloïd, de la porcelaine, etc., et non point de l'industrie de la fleur artificielle. Si dans l'enquête il a été fait place à la fleur en perles et en celluloïd c'est que, d'une part, ces deux industries sont similaires de la fleur artificielle et que, d'autre part, au cours de l'enquête, on a signalé les conditions misérables d'existence faites aux ouvrières à domicile travaillant dans ces industries. Il est donné également ci-après quelques indications sur la fabrication de la plume fantaisie, un certain nombre d'ouvrières fleuristes étant également plumassières.

I

De la fleur artificielle.

Les fabricants de fleurs artificielles. — Les fabricants de fleurs artificielles font subir en général à la matière première (mousseline, tarlatane, nansouk, soie, velours, etc.) qui sert à confectionner la fleur les manipulations nécessaires pour la mettre en œuvre et ils la font travailler soit chez eux, en atelier, soit au dehors. Seuls les fabricants de second ordre achètent leurs tissus apprêtés et teintés chez des marchands spéciaux : *les marchands d'apprêts.* Mais tous les fabricants de nos jours se fournissent chez les marchands d'apprêts de certaines parties accessoires nécessaires à la fabrication de la fleur artificielle, telles que laiton, graines, etc., dont il sera parlé ailleurs (1).

En général, les fabricants s'adonnent à un genre de fleurs, à une spécialité; ils ne font point toutes les fleurs indistinctement.

De la fabrication de la fleur en général. — Pour obtenir une fleur artificielle

(1) Voyez notamment page 57.

complète, trois séries d'opérations s'exécutent dans l'ordre suivant : 1° les travaux de préparation ; 2° la fabrication proprement dite ; 3° la monture.

Par les travaux de préparation le tissu — mousseline, soie, velours, etc. — est découpé en forme de pétales et teinté de la couleur voulue.

Dans la fabrication, les pétales sont travaillés et montés pour former une fleur complète sur sa tige.

La monture consiste à mélanger du feuillage à la fleur pour former une branche, un bouquet, une guirlande, etc.

Selon la nature des travaux à exécuter l'outillage varie.

De l'outillage. — Dans la première série des travaux les pétales sont découpés tantôt avec un emporte-pièce, tantôt avec une machine à découper qui opère à la façon d'une guillotine. Les pétales sont ensuite trempés à la main dans les bains colorants.

Dans la deuxième série des travaux, on façonne les pétales, on leur donne leur incurvation, leur nervure. Pour cela faire, on se sert de pinces en acier, d'outils qui sont des boules métalliques supportées par un manche en bois, du pied-de-biche, petit fer recourbé qui imprime les nervures médianes à certains pétales de fleurs ; du triboulet, employé pour la fabrication de la jacinthe. L'index et le pouce, entre autres, remplacent parfois l'outil pour façonner le pétale, le « gaufrer ».

Un certain nombre de fleurs le plus souvent ne sont pas gaufrées avec les outils dont il vient d'être parlé, mais avec une machine. Parmi elles citons : la violette, la pâquerette, la pensée, la verveine, le bouton d'or, le narcisse, le jasmin, le géranium, le bleuet. Dans ce dernier cas on gaufre les pétales ou la corolle en les plaçant au contact d'un moule où sont gravées les nervures de la fleur. Grâce à une presse les nervures s'incrustent dans le tissu (1).

Lorsque les fleurs sont gaufrées à la machine ce travail est généralement classé parmi les travaux de préparation.

Dans la troisième série de travaux, la monture, c'est la pince qui est utilisée.

Ce sont des hommes qui font les travaux de préparation, surtout le découpage et le trempage. Quelquefois des femmes font aller la machine à gaufrer. La fabrication et la monture sont faites par des femmes : les ouvrières fleuristes.

Description de la fabrication. — Types caractéristiques. — Selon les fabricants, la fleur artificielle est divisée en trois grands genres à savoir : le Naturel, la Rose, la Petite Fleur.

Dans le Naturel, on classe toutes les fleurs copiées d'après nature — par opposition à la fleur fantaisie — à l'exception de la Rose et de la Petite Fleur.

---

(1) On dit alors que la fleur est pressée, c'est-à-dire gaufrée à la machine.

La rose comprend toutes les espèces de roses à l'exception de la rose pompon, généralement classée dans la petite fleur.

Enfin dans *la petite fleur* on groupe les fleurs telles que le lilas, le muguet, le myosotis, l'aubépine, etc.

Cette classification ne repose point sur des différences essentielles dans les procédés de fabrication : les grosses fleurs du Naturel telles que le pavot, le chrysanthème ressemblent par leur fabrication à la rose, de même que les petites fleurs du Naturel comme le géranium, la giroflée se rapprochent de la fabrication de la petite fleur (lilas). Certaines ouvrières font à la fois de la fleur dite Naturelle et de la Petite Fleur.

On appelle fleurs fantaisie, dans les divers genres, celles qui, par le coloris ou par leurs proportions, se différencient des types copiés d'après nature.

On ne décrira pas ici dans le détail les opérations des travaux de préparation et des travaux de monture. Les travaux de la première catégorie, pour toutes les fleurs, présentent une certaine uniformité. A noter seulement que lorsqu'il s'agit de fleurs très ordinaires, les tissus peuvent être teintés avant le découpage.

Quant à la monture, c'est-à-dire l'assemblage des fleurs et des feuilles, elle procède des mêmes principes de fabrication que la monture du feuillage dont il sera parlé plus loin (voir p. 24).

On s'arrêtera davantage à décrire *la fabrication proprement dite* parce que très grande est la diversité des travaux dans cette série d'opérations. On essayera par la description de la fabrication des fleurs complexes et des fleurs simples, de parcourir le cycle des travaux à effectuer pour confectionner des fleurs artificielles de tous les genres.

Fabrication de la rose. — Pour monter une rose dite *rose collée* (1) (fleur fine ou bon courant) il faut dédoubler les pétales, c'est-à-dire séparer un à un les pétales remis par le fabricant à l'ouvrière tels qu'ils sont, par petits paquets, après le trempage. Souvent, avant de les travailler, lorsqu'ils sont trop secs, il faut *les passer à l'humide* c'est-à-dire un à un les placer sur un papier buvard légèrement humecté. Ceci fait, on gaufre les pétales. Selon le genre de roses que l'ouvrière doit reproduire, ce gaufrage se fait très différemment. S'agit-il d'une grosse rose dont les pétales sont très bombés? Le gaufrage se fait à la boule. La boule de la dimension voulue étant chauffée à point (sur une lampe à alcool en général) est fortement appuyée sur le pétale disposé lui-même sur un coussin (ce coussin est ordinairement fait avec du son). Le *boulage* une fois effectué, il faut parfois achever la gaufrure des bords du pétale : lorsque celui ci doit avoir une certaine courbure on le « roule » avec la pince.

S'agit-il d'une rose plate? L'ouvrière creuse le pétale à l'aide de son pouce et l'étire, le roule selon son modèle. S'agit-il d'une rose fine aux longues ner-

(1) Ainsi nommée parce que les pétales sont collés un à un autour du cœur.

vures médianes? L'ouvrière trace avec sa pince, dont les deux bords sont rapprochés, des sillons longitudinaux, puis tantôt avec son doigt, tantôt avec sa pince et selon son modèle, elle donne au pourtour de la corolle l'inclinaison voulue. Quand les pétales, un à un, sont tous gaufrés — et ils ne sont pas tous uniformément gaufrés — il faut les coller autour du cœur de la rose. Selon le genre de rose, ce cœur se fait très différemment. Si l'ouvrière reproduit une grosse rose dont le cœur ne se voit pas, elle fait un moule avec de la ouate qu'elle attache sur un *cep* (1) une tige en laiton — on nomme ainsi le squelette de la tige. S'il s'agit de roses dont l'on voit le cœur avec ses étamines et ses pistils, l'ouvrière fait un cœur en attachant sur le cep de la « graine » — la graine est remise toute préparée à l'ouvrière, elle est fabriquée par le marchand d'apprêts. Parfois le cœur de la rose est recouvert d'un pétale aux nervures saillantes; c'est le cas pour une rose à demi épanouie; le moule est alors enveloppé d'un pétale gaufré à la pince : il est dit griffé, etc.

Quand l'ouvrière a préparé tous les pétales et le cœur, avec sa pince à coller elle prend un peu de pâte formée généralement avec de la gomme arabique et de la farine — cette dernière en petite quantité — et elle attache un à un les pétales sur le cep. Ceci fait, elle enfile « les araignes » c'est-à-dire les sépales, elle passe le calice, elle entoure le cep d'une petite bande de papier, cette dernière opération s'appelle « passer au papier ». Enfin, elle enfile le tube, c'est-à-dire une tige en caoutchouc (tube, sépales et calice sont des apprêts remis à l'ouvrière par le fabricant).

Dans la fabrication de la rose dite enfilée (2) — rose ordinaire pour modes ou pour branches d'appartement — les pétales à travailler ne sont pas détachés, séparés un à un : plusieurs pétales sont tenus ensemble; ils forment un « rond » selon le terme du métier : il faut plusieurs ronds pour composer une rose. Généralement on boule ces ronds par coupe de 3 ou de 5. Le travail ne se fait jamais tout à la main, c'est-à-dire tout à la pince, dans la rose enfilée. Pour monter la fleur il suffit d'enfiler les corolles autour d'un cœur. Souvent les pétales les plus proches de la périphérie, dans la rose dite enfilée, sont collés.

Fabrication du lilas. — Monture en branche. — Pour monter une branche de lilas, la fleuriste commence par gaufrer les corolles plates des fleurettes qui sont dédoublées. Avec une très petite boule chauffée, elle appuie son outil sur la corolle posée sur une plaquette de caoutchouc et imprime les gaufrures nécessaires. Elle colle ensuite un petit tube à la corolle pour donner à la fleurette sa forme tubulaire, puis elle enfile une graine. Le travail de la monture commence alors. En premier lieu l'ouvrière fait des piquets de fleurettes : sur un cep très fin elle attache plusieurs fleurettes, cinq, sept par exemple. Une à une, avec sa pince,

(1) A Lyon, le cep est appelé « trait ».

(2) Ainsi nommé, parce que l'on enfile la corolle sur le cep au lieu de coller les pétales un à un comme dans la rose dite collée.

la fleuriste saisit la fleurette, la porte sur le cep et la fixe en roulant du papier ou de la soie. En second lieu, lorsque les piquets sont préparés, l'ouvrière les dispose sur un cep central servant de tige à la branche. Elle mélange ordinairement quelques folioles aux piquets de fleurettes. C'est avec du papier ou de la soie qu'elle fixe les piquets sur le cep central en opérant de la même façon que pour monter les piquets. On obtient ainsi la branche de lilas.

Fabrication de la violette. — Dans la violette fine, les pétales sont gaufrés à la pince, mais dans la violette ordinaire la fleur est « pressée » à la machine. Pour faire une violette simple de qualité ordinaire, genre violette des bois ou violette russe, l'ouvrière rapproche les deux extrémités de la corolle et les colle, parfois elle roule avec sa pince un pétale. Elle attache avec de la soie une graine sur un cep; elle enfile la corolle sur cette graine, fixe avec de la colle les sépales qu'elle doit parfois gaufrer elle-même. Il ne lui reste plus qu'à enfiler le tube.

La violette, le coucou, ainsi que la mère de famille ou pâquerette sont parmi les fleurs les plus simples à fabriquer.

Classification des ouvrières fleuristes. — On appelle *naturalistes* les ouvrières fleuristes qui font le Naturel. La rose est fabriquée par les *rosières* ou *rosiéristes*. Les fleuristes qui font la Petite fleur n'ont pas de dénomination spéciale. On distingue pourtant les femmes qui fabriquent la fleurette de celles qui la montent; ce ne sont généralement pas les mêmes ouvrières qui font ces deux travaux.

L'ouvrière fleuriste d'autrefois devait tout savoir faire et pouvoir copier tout un jardin, voire même le « jardin des plantes ». Aujourd'hui, l'ouvrière accomplie est celle qui peut faire toute la fleur dans le genre qu'elle a appris : Naturel, Rose, Petite Fleur. De plus, dans tous les genres, la fleuriste tend à la spécialisation. La plupart des ouvrières limitent leur activité à la reproduction d'une fleur; elles acquièrent ainsi une très grande habileté. Telles ouvrières ne font que du lilas ou du muguet; telles rosières ont pour spécialité une espèce de rose : la rose-thé, la rose Niel, le bouton de Nice, etc.

Les monteuses sont des ouvrières qui ne participent point du tout à la fabrication de la fleur; leur rôle consiste à unir fleurs et feuilles.

On appelle *créatrices de modèles* les ouvrières qui font les modèles à l'entrée de chaque saison. Elles copient des fleurs naturelles, celles qui leur paraissent avoir le plus de caractère, ou créent des types fantaisie en s'inspirant de la nature et en s'aidant de leur imagination. Ces ouvrières ne forment pas une catégorie spéciale d'artisanes uniquement occupées par la création. En temps ordinaire elles sont de simples ouvrières.

Le feuillage.

De la fabrication en général. — Les travaux de préparation du feuillage sont semblables à ceux de la fleur. Le découpage se fait à l'emporte-pièce et au maillet ou bien à la machine lorsque le feuillage a beaucoup de dentelures. Parfois le trempage a lieu avant le découpage (feuilles vertes ordinaires). Il a lieu après le découpage et s'obtient par des bains successifs lorsqu'on veut avoir des tons mélangés comme dans l'imitation des feuilles mortes. Parfois on fixe certaines poudres colorantes à l'aide de jets d'air comprimé. C'est un procédé expéditif pour obtenir des tons dégradés (feuilles de chêne, de hêtre). On utilise ce moyen dans les ateliers de feuilles fines.

Dans le feuillage, les nervures se font à la machine. C'est à l'aide de moules en cuivre ou « gaufroirs » et d'une presse que l'on gaufre les feuilles.

Les apprêts. — Pour placer la feuille sous la presse à gaufrer on fixe au préalable la queue de la feuille.

Quand les feuilles sont gaufrées et qu'elles ont leur queue, on les assemble pour former des tiges, des branches, des piquets, etc.

Outillage. — Il se compose d'un grand nombre de gaufroirs : le fabricant doit posséder autant de moules que de feuilles à reproduire. Il faut en effet que dans le moule en cuivre la feuille découpée s'emboite exactement.

Pour les apprêts et la monture, le travail se fait avec des pinces et des ciseaux.

Description de la fabrication. — Pour fixer la queue à la feuille, l'ouvrière plie la feuille par le milieu et colle, en suivant la ligne médiane tracée, un laiton sous la feuille.

Pour monter les feuilles en tiges composées de 3 ou de 5 feuilles, l'ouvrière prend un cep et attache les queues des feuilles sur la tige. Elle fixe les feuilles à l'aide de papier ou de soie en *tournant* (1). Parfois elle enfile la queue de la tige dans un caoutchouc.

Lorsqu'on désire obtenir des queues de feuilles ou des tiges assez épaisses, l'ouvrière avant de passer au papier le cep des feuilles ou de la tige les entoure d'une légère couche de coton : c'est ce que l'on appelle *cotonner* les feuilles.

Pour monter des feuilles en branche, on attache plusieurs tiges sur un cep central : on procède de même que pour monter une tige, etc.

Classification des ouvriers et des ouvrières feuillagistes. — Ce sont des hommes, trempeurs, découpeurs, qui font les travaux de préparation. En général ce

---

(1) Les parties qui doivent être réunies sont fixées à l'aide d'étroites bandes de papier ou de fils de soie qui les enserrent.

sont eux qui exécutent le gaufrage. Ce sont des ouvrières qui font les apprêts et la monture. Les *co'leuses* fixent la queue des feuilles et les « cotonnent » le cas échéant. Les *tigières* montent les feuilles en tiges.

Les monteuses proprement dites forment les branches, les piquets.

Fleur d'oranger.

Dans la fleur d'oranger on distingue la fleur proprement dite et le bouton.

La fleur présente deux particularités qui la différencient au point de vue fabrication des autres fleurs : 1° elle se monte sur un cep en forme de vrille appelé *cannetille*, qui lui donne une très grande flexibilité nécessaire pour la monture de la parure d'oranger ; 2° lorsque les pétales de la fleur sont montés autour du cœur, on la trempe dans un bain de cire qui donne à la corolle son aspect naturel, velouté. Autre détail : dans la fleur ordinaire le cœur est fait avec de la ouate : c'est un moule que l'on badigeonne à sa partie supérieure avec du jaune de chrôme pour simuler les pistils et les étamines. Dans la belle fleur d'oranger, le cœur est fait avec de la graine.

Dans la fabrication du bouton, on commence en général par faire un moule avec de la ouate. De nos jours, ce moule est fabriqué à la machine. Parfois le moule est un bouton de verre. On trempe ensuite la forme du bouton dans un bain de cire.

La monture de l'oranger est obtenue en mélangeant le feuillage aux fleurs et aux boutons.

Ce sont des ouvrières fleuristes spécialistes qui font la fleur d'oranger ; il ne faut point les confondre avec les monteuses d'oranger. Aujourd'hui les monteuses d'oranger montent également les fruits de toute espèce. Le bouton moulé à la machine est fabriqué sans apprentissage.

Le fruit.

Pour fabriquer le fruit on opère de la façon suivante : 1° on fait un moule ; 2° on donne à ce moule la couleur du fruit ; 3° on monte le fruit en branches, piquets, etc.

L'outillage employé pour la fabrication du fruit se compose pour quelques rares fruits, comme la cerise, d'une machine à faire les moules qui ressemble à une machine à coudre. (On ne peut obtenir de moules à la mécanique que lorsqu'on veut reproduire des fruits ronds et réguliers). Des pinces et ciseaux complètent l'outillage.

Description de la fabrication. — Comment on fait le moule. — Les moules de fruits se font en ouate ou en verre creux. Les moules en verre sont achetés tout faits par le *fruitier* (fabricant de fruits) au marchand d'apprêts. Il suffit alors de

coller un cep servant de queue à l'orifice inférieur du moule. On fait très souvent les moules de raisin, de cassis, de groseille avec du verre.

Parmi les moules en ouate, les uns sont fabriqués à la machine, les autres, les plus nombreux, sont confectionnés à la main. Aidée du doigt et de la pince, l'ouvrière façonne le moule en coton. Lorsqu'elle lui a donné la forme voulue il faut qu'elle le gomme. Quand le fruit est petit, le plus souvent l'ouvrière le porte à la bouche dans laquelle elle a mis des boules de gomme arabique pour qu'en séchant il offre une certaine résistance. Si le fruit est gros, elle le gomme en le trempant dans une eau préparée à cet effet (voir p. 52).

Finissage du fruit. — En général les petits fruits en verre ou en ouate sont trempés dans des bains colorants. Certains fruits sont teintés par des vaporisations; parfois ils sont roulés dans des fécules pour acquérir les tons naturels.

Monture. — Lorsque les queues des fruits ont été passées « au papier » on les mélange avec du feuillage parfois même avec des fleurs; on les monte en bouquets, en branches, etc. Pour donner l'illusion du « naturel » on attache parfois des pousses de bois naturel à la monture. C'est le cas par exemple pour certaines branches de cerisiers chargées de fruits (année 1909).

Classification des ouvrières. — Le travail du fruit est exécuté essentiellement par un personnel féminin. Les *colleuses* de moules attachent les queues aux moules en verre; les *mouleuses* font les formes en ouate; les finisseuses terminent le fruit. Les monteuses font l'assemblage.

Fleurs et plantes d'appartement.

La fabrication des fleurs et des plantes destinées à orner l'appartement ne diffère pas sensiblement de la fabrication des fleurs et feuillages pour modes. Il est à retenir seulement que dans les travaux de préparation le trempage se complète, après les bains colorants, par un travail à la main, brosse ou pinceau, pour ombrer par exemple les pétales de certaines grandes fleurs ou pour nuancer les grandes feuilles.

D'autre part, il est assez fréquent, dans la fabrication proprement dite, de « cotonner » les tiges des plantes avant de les passer au papier car il faut en général reproduire des tiges épaisses. Le papier est ordinairement remplacé par un papier toile très résistant : la parafine.

Ce sont des monteuses spéciales qui montent les plantes d'appartement.

Plantes et fleurs naturalisées ou stérilisées.

Les plantes dites *naturalisées* ou *stérilisées* qui servent à la décoration de l'habitation subissent trois séries d'opérations : 1° elles sont desséchées (voir interview de la page 56); 2° elles sont ensuite trempées dans des bains colorants

destinés à leur rendre leur couleur naturelle ; 3° la tige des plantes étant le plus souvent détruite par la dessiccation, on leur redonne leur aspect naturel en montant les tiges sur du laiton que l'on passe au *papier-gutta*.

Ce sont des hommes qui font les premiers de ces travaux (dessication, teinture).

Des ouvrières-monteuses achèvent le travail.

Parmi les fleurs dites *naturalisées* ou *stérilisées* (voir interview, p. 56) il en est, comme le chardon, dont la préparation est simple : l'ouvrière arrache petit à petit le duvet d'un chardon teint et le colle sur la tige et à la place d'un autre chardon dont la tige est intacte.

Quand les fleurs sont épaisses et grasses comme l'hortensia, le cyclamen, leur reconstitution à proprement parler est impossible, paraît-il, et les pétales seraient faits avec de la fleur de riz. Le travail de monture de ces fleurs ressemble beaucoup à celui de la monture des fleurs artificielles proprement dite. Il est exécuté par des femmes.

Où se fabrique la fleur artificielle (feuillage, fruit, etc.). — Dans l'industrie de la fleur artificielle et les diverses spécialités qui s'y rattachent, certains travaux se font chez les fabricants, d'autres s'exécutent au dehors, chez les entrepreneuses ou chez les ouvrières.

Parmi les travaux le plus souvent donnés au dehors citons : la fabrication de la fleur; dans le feuillage, le collage des feuilles, la monture des tiges; dans le fruit, les moules de fruits, etc.

Parmi les travaux qui se font en atelier citons : le trempage et le découpage pour la fleur et le feuillage, le finissage du fruit, etc. Certaines entrepreneuses font à la presse le gaufrage des fleurs et des feuilles.

La saison de la fleur. — L'organisation du travail à façon au dehors rend de grands services aux fabricants : elle leur permet de faire face aux périodes de presse sans augmenter leur personnel d'atelier, partant sans accroître leurs frais généraux d'installation. Industrie très sujette aux influences de la mode, la fleur est saisonnière. En général il est deux saisons dans la fleur pour modes : la saison d'hiver où l'on prépare les fleurs pour l'été et la saison d'été où l'on prépare les fleurs en soie et velours pour l'hiver. Cette dernière saison avorte assez souvent car l'on porte à l'ordinaire beaucoup moins de fleurs sur les chapeaux d'hiver que sur ceux d'été. C'est en morte-saison que les ouvrières font les échantillons qui deviendront les modèles.

Le feuillage, le fruit pour modes suivent la saison de la fleur. Pour les branches et plantes d'appartement la saison en général a lieu l'été : on prépare l'hiver.

De l'apprentissage. — Dans la fabrication des fleurs artificielles et des spécialités qui se rattachent à cette industrie, il n'est pour ainsi dire point d'opérations qui ne nécessitent un savoir technique. Le personnel masculin, découpeurs, trempeurs, n'a pas besoin d'un long apprentissage. Mais il n'en est pas de même pour les ouvrières fleuristes, feuillagistes, etc. Sans doute, l'on peut s'improviser « colleuse de laiton », l'on peut arriver rapidement à « fabriquer la fleurette » c'est-à-dire à gaufrer par exemple le lilas ou le myosotis et à enfiler une graine dans ces petites fleurs. Mais rares sont les tâches qui peuvent être remplies par des travailleuses non qualifiées. L'ouvrière naturaliste, la rosière, la monteuse de petite fleur, la feuillagiste (tigière, monteuse), la mouleuse de fruits, etc., ne sont aptes à remplir leur métier qu'après de longs mois d'apprentissage : dix-huit mois, deux ans, trois ans. Encore bien souvent l'ouvrière ne peut-elle à ses débuts que se placer comme petite-main. C'est généralement de 13 à 15 ou 16 ans que la jeune fille fait son apprentissage. Il faut qu'elle débute de bonne heure pour acquérir la souplesse du toucher, pour savoir tourner (passer au papier) rapidement, pour avoir l'habileté qui est indispensable à la bonne ouvrière. Il faut aussi qu'elle ait du goût pour recopier des modèles, qu'elle ait des dons naturels si elle veut créer elle-même des modèles.

L'apprentissage des fleuristes se fait beaucoup de nos jours chez les entrepreneuses où bien souvent les apprenties ne sont qu'imparfaitement initiées au métier.

Certains couvents ont des ateliers de Petite Fleur (monture) pour leurs pensionnaires, des orphelines en général.

Dans les ateliers des fabricants, l'apprentie est d'ordinaire placée dans de bonnes conditions pour apprendre : les modèles changent souvent; l'intérêt du fabricant est de former de bonnes ouvrières.

II

Fabrication de la plume.

Un certain nombre de fabricants de fleurs, pour éviter la morte-saison dans leur industrie, font de la plume en été; de même un certain nombre d'ouvrières fleuristes, pendant la période de chômage saisonnier qui coïncide avec la période de plein travail de la plume, font de la *fantaisie*. On distingue dans cette industrie la plume pour modes, plume d'autruche et plume fantaisie, et la plume pour parure genre dit « boa » — étoles, écharpes, encolures — qui comprend à son tour deux spécialités : le boa en autruche et le boa fantaisie. Les ouvrières fleuristes-plumassières en général sont spécialisées dans la plume fantaisie pour modes dont il sera uniquement parlé ici.

Fantaisie pour modes.

On appelle plume fantaisie toutes les garnitures en plume de formes très diverses telles que couteaux, ailes, aigrettes, paradis, panaches, chutes, bandeaux, oiseaux, etc., qui sont faites avec toutes sortes de plumes autres que celle de l'autruche. On emploie une très grande diversité de plumes dans la fabrication de la fantaisie : citons entre tant d'autres : l'oie, le faisan, la perdrix, le coq, le cygne, etc. Comme pour la fleur, les travaux de préparation dans la plume présentent une certaine uniformité (triage des plumes, décotage, etc.) la fabrication proprement dite est plus variée. Au point de vue de la fabrication on divise la fantaisie en deux genres : le « collé » et le « monté ». Dans la plume dite « collée » on fixe la matière première avec une colle formée de gutta et d'essence minérale. Dans la plume dite « montée » on l'attache avec du laiton.

Description de la fabrication. — *1° Le collé.* — Pour monter une fantaisie collée, comme par exemple une aile, un bandeau, l'ouvrière fait tout d'abord une carcasse, généralement avec une grosse toile et du laiton. Elle saisit ensuite les plumes une à une avec sa pince, les enduit d'un peu de colle placée sur la deuxième phalange de son pouce gauche, et les dispose sur la carcasse en suivant l'ordre prescrit par le modèle. Certaines ailes ont parfois plus de 200 plumes.

Pour monter un oiseau, l'ouvrière a devant elle l'oiseau naturalisé : elle lui enlève une à une ses plumes, le « déplume », puis une à une elle les colle sur la carcasse de l'oiseau fantaisie : elle le « remplume ». On enfile ensuite avec du laiton la tête de l'oiseau naturalisé dans le corps de l'oiseau remplumé : les yeux sont remplacés par des perles en verre.

2° Fantaisie montée. — Pour monter par exemple un panache, l'ouvrière commence par *mettre sa plume sur queue*, c'est-à-dire qu'elle la fixe sur un laiton, puis la passe au papier. Elle fait ensuite des « piquets » de plumes en assemblant plusieurs plumes sur un laiton et monte ces « piquets » en forme de panache.

La mise sur queue est le trait caractéristique de la fantaisie dite « montée ». Souvent la fantaisie collée, de même que la fantaisie montée, est « frisée » ou « roulée ». Dans ce dernier cas, avant de monter la plume on la passe à la vapeur et avec un couteau on la roule.

Les ouvrières de la fabrication. — Les ouvrières employées à la fabrication proprement dite de la fantaisie sont les « carcassières » et les « monteuses ».

Parfois la monteuse fait la carcasse. C'est généralement la plumassière-monteuse qui frise sa plume. En règle générale les ouvrières se spécialisent soit dans le *collé*, soit dans le *monté*.

Apprentissage des fleuristes-plumassières.

Il y a, ainsi qu'on a pu s'en rendre compte au cours de cette étude, beaucoup d'analogie entre certains travaux de la fleur et de la plume comme par exemple ceux-ci : « passer au papier » (fleur) ou « mettre sur queue » (plume). Toute bonne ouvrière fleuriste peut, sans apprentissage, faire des « apprêts » dans la plume ; mais pour monter il lui faut environ un an d'apprentissage. C'est généralement dans le même atelier que l'ouvrière apprend fleur et plume : le « collé » et le « monté ». Il n'en est pas de même pour la plume d'autruche et le boa. Ce sont exclusivement des plumassières qui se livrent à cette industrie et des « plumassières » spécialisées qui l'exécutent.

III

Fleurs en celluloïd et fleurs en perles.

Les fabricants de fleurs en celluloïd ou en perles sont des fabricants de couronnes mortuaires. Les uns sont spécialisés dans la fabrication de couronnes de fleurs en celluloïd et les autres dans la fabrication des couronnes en perles (soit de fleurs en perles, soit de perles enfilées très simplement). La matière première employée : celluloïd, perle, est achetée toute préparée par les fabricants.

La fabrication des fleurs en celluloïd. — Cette fabrication diffère peu de celle de la fleur en étoffe. Ici encore on gaufre à la pince ou à la boule mais, la matière première étant tout autre que dans la fleur artificielle, il faut la manier d'une façon particulière qui demande parfois un apprentissage spécial.

Classification des ouvrières. — Certaines ouvrières ne font que la grosse fleur (rose, lis, iris, etc.), d'autres que la petite fleur (lilas, muguet, etc.). La violette peut être confectionnée par des ouvrières non qualifiées. Il n'en peut être de même pour le montage des fleurs en couronnes (voir Opinions de fabricants, p. 60).

Les fleurs en perles. — Le travail de la fleur en perles ne ressemble pas à celui de la fleur artificielle proprement dite ou de la fleur en celluloïd : la matière première est toute différente.

Ici on distingue deux genres de fleurs : la fleur fine et la fleur ordinaire. On appelle fleur fine toute la fleur exécutée avec des perles très fines originaires de Venise ou similaires. La fleur ordinaire se fait avec de la perle plus grosse.

Fabrication. — Pour faire des fleurs ou des feuilles en perles, on enfile sur du laiton des chapelets de perles; parfois, dans ce travail, l'ouvrière se sert d'un tourniquet qui facilite sa tâche. Quand on a obtenu les enfilades, en juxtaposant les rangs de perles, à l'aide du doigt, on donne la forme voulue. Les feuilles de roses se forment par exemple avec cinq ou sept rangs de perles de longueur inégale. Pour faire une marguerite, l'ouvrière arrondit son enfilade afin d'obtenir la forme du pétale. Lorsque les pétales sont pleins elle les rattache avec du laiton autour d'un cœur en perles, etc.

Outillage. — Il se compose de ciseaux, d'une pince.

Classification des ouvrières. — Le travail des fleurs en perles est fait par des ouvrières spécialement formées en vue de ce travail. Certaines femmes ne font que la fleur fine, d'autres que la fleur ordinaire. Les monteuses de couronnes ne fabriquent pas les fleurs : elles les attachent sur des carcasses faites par les carcassières.

PREMIÈRE PARTIE.

L'ENQUÊTE À PARIS.

PREMIÈRE PARTIE.

L'ENQUÊTE À PARIS.

CHAPITRE PREMIER.

OPINIONS DE FABRICANTS.

I. — Un grand fabricant de fleurs.

D'après M. J..., le travail à domicile, plus mauvais pour l'ouvrière que le travail en atelier, s'est beaucoup développé depuis que la législation du travail est plus rigoureusement appliquée.

A l'atelier, les ouvrières sont dans de meilleures conditions d'hygiène que chez elles; les frais de chauffage, d'éclairage sont à la charge de l'industriel; les pertes de temps pour chercher et rapporter l'ouvrage sont évitées.

L'avantage du travail à domicile, c'est qu'il permet à l'industrie de suivre les fluctuations du marché. L'ouvrière peut travailler dix-huit heures et plus chez elle lorsque les commandes pressent. Dans l'industrie de la fleur qui est essentiellement saisonnière, d'après M. J... la réglementation ne devrait pas exister. On ne peut régulariser le travail qui est subordonné à la mode essentiellement mobile et capricieuse. Lorsque les commissionnaires, dans la saison, choisissent les modèles, il faut immédiatement les exécuter sans relâche. Aussi, dans la bonne saison, les ouvrières des ateliers, lorsque le temps de la journée légale est passé, emportent-elles l'ouvrage pour l'achever chez elles. Les fleuristes, d'ailleurs, ne se plaignent pas de ce surcroît de travail car elles

prévoient la morte-saison durant laquelle il faudra bon gré, mal gré, se reposer.

En général, la morte-saison sévit pendant les mois de juin, juillet, août, septembre. Durant cette période le chômage est complet.

Du 1er janvier au 15 février, le travail n'est pas très fort. Le reste du temps constitue la bonne saison. Cette année une crise américaine s'est faite sentir en France, elle a diminué la période de bonne saison (1908).

L'industrie de la fleur qui vers 1870 était une industrie essentiellement française — les grands centres de production étant alors Paris, Lyon, Toulouse — se trouve aujourd'hui fortement concurrencée par l'Allemagne et l'Autriche.

D'une part, la main-d'œuvre dans ces deux pays serait beaucoup plus avantageuse qu'en France; d'autre part, les marchandises allemandes et autrichiennes ont l'avantage d'entrer en France en toute franchise (1), tandis que les fleurs françaises exportées dans ces pays sont grevées de tarifs douaniers s'élevant à 125 francs les 100 kilogrammes. Par l'établissement de tarifs douaniers équivalents, la France soutiendrait mieux son industrie. M. J... insiste sur la nécessité d'établir promptement ces tarifs. Ils auraient aussi pour conséquence de supprimer les transactions suivantes : des marchandises allemandes (fleurs), d'après M. J....., sont importées en France. Là, emballées et encartonnées à la « française », démarquées en un mot, elles sont vendues à l'étranger (Angleterre, États-Unis) avec l'étiquette de *marchandises françaises.*

On évalue à un million l'importance de ces transactions. D'après la Chambre de commerce on estime à 15 millions l'importance des importations allemandes.

— Il paraîtrait que la production des couvents et des prisons, de minime importance par rapport à l'ensemble de la fabrication, ne serait pas de nature à concurrencer le travail de l'ouvrière proprement dite, bien que ce travail soit très soigné.

Un danger qui menace l'industrie, c'est l'insuffisance de l'apprentissage. Les entrepreneuses n'apprennent pas le métier; l'enfant gagne tout de suite, mais elle n'acquiert pas la technique professionnelle.

M. J... dit qu'il forme des apprenties dans ses ateliers, payées aux conditions suivantes : 1re année, 0 fr. 50 par jour; 2e année, 1 franc; 3e année, 1 fr. 50.

En consultant ses relevés de fin de semaine, M. J... cite indistinctement la paye — pour six jours de travail — de quelques-unes de ses ouvrières travaillant en atelier ou à domicile, à savoir :

36 francs, 21 francs, 24 francs, 21 fr. 90, 27 fr. 30, 40 fr. 25, 56 fr. 60 46 francs, 47 fr. 65, 41 fr. 75, 46 fr. 05.

---

(1) Depuis cette interview, satisfaction a été donnée aux fabricants français (voir *Tarifs douaniers*, p. 18).

Ces gains correspondent à une période de bonne saison. Les plus hautes payes reviennent à des ouvrières qui travaillent chez elles après avoir travaillé en atelier et qui certainement veillent beaucoup.

II. — Une fabricante de chrysanthèmes.

La propriétaire actuelle de cette maison — fondée avant 1869 — est une ancienne ouvrière qui, aujourd'hui encore, travaille dans son atelier.

Le métier de fleuriste est un bon métier de femme, dit cette fabricante, meilleur par exemple que celui de polisseuse dans la bijouterie, où cependant à Paris l'on peut gagner 5 francs par jour, parce que dans ce dernier métier il faut toujours travailler en atelier, tandis que dans la fleur l'ouvrière est libre de rester dans son intérieur : la mère de famille peut « se faire sa journée ».

Le personnel de cette maison est recruté en très grande majorité parmi les ouvrières à domicile. Mme G... donne en outre de l'ouvrage au dehors à plusieurs membres de sa famille, sœurs, cousines, etc. L'une de ses sœurs, qui a trois enfants, gagne 3 francs par jour à la fabrication du chrysanthème, la spécialité de la maison, tout en s'occupant de ses enfants et de son intérieur. En moyenne cette fabricante estime que la fleur rapporte dans son genre 0 fr. 40 par heure à l'ouvrière. Les débutantes qui n'ont que deux ans d'apprentissage gagnent un peu moins, environ 0 fr. 30 par heure.

Mme G... ne forme point d'apprenties : parfois néanmoins elle a appris le chrysanthème à des personnes de bonne volonté ayant du goût qui ont rapidement été en situation de gagner leur vie.

En général la morte-saison de la fleur est comprise entre les mois d'avril et de juillet. Mais dans le chrysanthème on travaille souvent l'été pour l'hiver. De ce fait, la morte-saison se trouve à peu près supprimée. Les ouvrières dans ce genre sont favorisées.

Mme G... ne voit pas de différence entre le chrysanthème fait « à la pince » et celui qui est gaufré à l'outil, bien que d'ordinaire ce dernier travail soit moins apprécié que l'autre : selon les espèces de chrysanthème que l'on veut reproduire il faut se servir de l'un ou de l'autre outil.

La maison G... travaille pour la place de Paris, la province et l'exportation. Elle ne subit nul préjudice de la concurrence étrangère.

III. — Un fabricant de fleurs dites naturelles.

La spécialité de la maison B... et H..., lors de sa fondation — 1860 — était la fleur d'oranger. Aujourd'hui elle fabrique surtout la belle fleur naturelle : l'oranger est passé au second rang.

Autrefois, la parure de mariée se payait facilement 60, 80 francs, aujourd'hui, l'on réduit beaucoup la dépense pour une garniture qui ne doit servir qu'une fois. Du reste l'on ne fait pour ainsi dire usage que de petits piquets. Avec 10 francs d'oranger l'on peut orner la toilette de la mariée. La mode de la fleur d'oranger étant à peu près passée, il n'y a plus maintenant, comme jadis, des ouvrières uniquement spécialisées dans ce genre; d'ailleurs dans une partie de la fabrication on emploie la machine; on cire les pétales des fleurs d'oranger à la mécanique.

Selon M. B..., le travail de la fleur est tout aussi bien fait au domicile de l'ouvrière qu'en atelier. Mais le travail en atelier offre un grand avantage au fabricant : il lui permet, avec le personnel sous la main, de faire exécuter les commandes sur-le-champ, le cas échéant. D'autre part, l'ouvrière d'atelier qui se déplace chaque jour pour se rendre à son travail est plus favorisée que l'ouvrière à domicile en un sens : c'est pour elle que l'on réserve les meilleurs modèles.

Dans la maison B... et H... *les prix de façon sont les mêmes pour toutes les ouvrières* (atelier et domicile).

Certains modèles sont payés 3 à 3 fr. 50 la grosse; avec de la *gentille*, un des genres que l'on fait au moment de l'enquête, l'ouvrière peut se faire 4 à 5 francs par jour « en travaillant bien naturellement ».

En saison, il est des ouvrières à domicile attachées à cette maison qui se font de 40 à 50 francs par semaine.

C'est le patron M. B... qui crée ses modèles. Ce fleuriste est en même temps un artiste. Dans sa jeunesse il a pris des leçons de peinture avec de bons maîtres et il n'a jamais entièrement renoncé au pinceau.

Il copie ses modèles de fleurs artificielles d'après nature. Il n'y a pas une fleur dans la nature qui soit absolument semblable à une autre fleur de son espèce; pour l'œil exercé, les nuances qui différencient les types d'une même espèce sont très nombreuses : c'est la nervure du pétale, c'est la disposition du pétale sur la corolle, par exemple, qui varient de fleur à fleur. Il s'agit de choisir dans la nature les modèles les plus séduisants, « ceux qui ont du caractère », et de les reproduire. Le créateur ou la créatrice de modèles dans la fleur sont des artistes.

C'est en copiant très exactement trois grosses marguerites de son jardin que M. B... a obtenu son plus joli modèle de l'année : ce sont trois fleurs d'inégale grandeur formant une branche avec son feuillage. La plus grande de ces fleurs a une large collerette de pétales veloutés, blancs et lourds. Autour du calice bien mûr, trois pétales, chacun dans une attitude différente, rompent la rigidité de la collerette.

Il y a deux saisons pour la fleur : de décembre à mai, l'on travaille pour l'été ; c'est la meilleure saison. De juillet à septembre, octobre, on travaille pour l'hiver.

Selon la mode, on travaille plus ou moins. Sans doute, la vogue de la plume porte préjudice à la fleur. Mais elle est moins nuisible que la vogue du ruban. Avec une plume, on place encore deux ou trois fleurs sur un chapeau, tandis que le ruban appelle de la dentelle ou des cabochons.

Le personnel masculin de cette maison se compose de deux découpeurs; c'est le patron qui est trempeur. Le personnel féminin fixe de l'atelier est de 10 femmes. Dans la bonne saison, certaines ouvrières qui font de la plume en morte-saison, retournent prendre leur place à l'atelier. Avec le personnel fixe, on fait de l'avance en morte-saison. Ces ouvrières gagnent toujours de 15 à 18 francs par semaine.

M. B... ne donne point du travail aux entrepreneuses. Mais il déclare que le travail est souvent gâché par ces intermédiaires. Elles acceptent de l'ouvrage à trop bas prix parfois — telle la violette à 4 sous la grosse — et font ainsi du tort aux bonnes ouvrières.

En ce qui concerne la concurrence allemande, dans la belle fleur elle ne se fait pas sentir.

IV. — Un fabricant de fleurs fines (les roses).

D'après M. B..., la bonne saison de la fleur est comprise dans la période qui s'étend de décembre à mai. De mai à novembre, l'ouvrière fleuriste, dans la plupart des cas, si elle ne sait pas faire la plume, chôme.

De décembre à janvier, on prépare les commandes pour l'Amérique. A partir de janvier, les acheteurs étrangers sont principalement les Anglais. Les plus petits fabricants alimentent le marché français.

Le travail à domicile a toujours existé dans l'industrie de la fleur, parce que, d'une part, il faudrait des locaux très vastes et très dispendieux pour contenir le personnel; parce que, d'autre part, la plupart des ouvrières aiment mieux travailler chez elles. Là, du reste, *elles peuvent veiller*. Or, c'est une nécessité de veiller dans la bonne saison pour satisfaire aux commandes, car *il faut faire son année en cinq ou six mois.*

La fleur est une industrie essentiellement saisonnière qui ne peut attendre, qui doit suivre l'impulsion du moment, le flux de la mode. En 1888, la bonne saison n'a pas duré deux mois. Cette année, du fait de la crise américaine, il s'est produit un ralentissement dans les affaires préjudiciable à toute l'industrie.

M. B... signale la concurrence faite à l'industrie de la fleur par l'Allemagne: elle tient le premier rang dans le monde pour la fabrication *de la petite fleur et du feuillage.* Sa main-d'œuvre serait à vil prix : les tarifs douaniers lui permet-

tent de faire entrer en France les marchandises pour ainsi dire en franchise (1).

Il n'y a guère que le *travail de la province* qui puisse tenir tête à la fabrication allemande. Mais il n'est pas organisé. *Reims* et *Orléans* seulement font le travail ordinaire dans la grosse fleur surtout.

La belle rose ne peut se fabriquer qu'à Paris. Toutes les tentatives faites par M. B..., pour fabriquer la rose de choix en province, ont échoué. L'ouvrière de province est inférieure à l'ouvrière de Paris.

C'est par les articles de choix que la France conserve sa supériorité dans l'industrie de la fleur artificielle. La crise de l'apprentissage menace cette supériorité. L'organisation du travail en entreprise, au point de vue de l'apprentissage, est funeste parce que les apprenties sont trop spécialisées et parce qu'on les occupe à des besognes tout autres que celles de leur profession.

La fleur en atelier ou à domicile est un bon métier de femme. Dans toutes les spécialités qui exigent un savoir technique : la rose, la monture par exemple, l'ouvrière est bien payée. Les moins habiles des ouvrières de M. B... se font 21 francs par semaine. Les plus habiles se feraient 60 francs. En général, l'ouvrière gagne 4, 5 et 6 francs par jour.

Certains modèles de roses sont payés 4 fr. 80 la douzaine. L'ouvrière, dans bien des cas, est une artiste : en atelier comme au dehors, elle crée des modèles que l'on reproduit s'ils ont du succès.

Certaines roses ont 200 pétales.

Pour la petite fleur, myosotis, pâquerette, muguet, violette, c'est tout autre chose : les fleurs sont remises à l'ouvrière gaufrées. Le travail est simple : il suffit d'enfiler les fleurs sur un cep. Ce travail est moins bien payé que celui exigeant la connaissance du métier.

M. B... occupe une quinzaine d'ouvriers ou ouvrières en atelier, et environ 70 ouvrières au dehors.

V. — Un grand fabricant de roses.

Sur *60 modèles de roses* qui, au mois d'octobre, viennent d'être présentés par les ouvrières à ce fabricant, *plus de la moitié ont été créés par des ouvrières en chambre.*

Le propriétaire de cette grande maison ne voit aucune différence entre le travail exécuté en atelier et celui qui est fait au domicile de l'ouvrière. L'ouvrière reçoit le même prix de façon au dedans et au dehors. En ce qui concerne les modèles, c'est la créatrice qui fixe elle-même, d'après son travail, le prix de façon.

(1) Voy. note p. 36.

Cette fabrique de fleurs donne beaucoup de travail au dehors à des ouvrières et à des entrepreneuses. Elle recherche, surtout en saison, un fort rendement. La saison est comprise entre les mois de décembre à mars : on travaille pour l'été. Parfois, les commandes sont si nombreuses, le travail si intense, que l'on ne trouve pas suffisamment d'ouvrières pour le faire exécuter.

La saison d'hiver pour la rose de soie et de velours commence en juin et finit en octobre. Elle est généralement beaucoup moins bonne que l'autre saison, celle de la fleur en mousseline.

Dans les deux saisons, on fabrique ici de la rose dite « collée » et de la rose « enfilée » pour la mode : ce sont deux genres différents. En général, il faut être plus habile pour confectionner la rose collée.

Le gain que peut réaliser l'ouvrière dépend de la saison et de son habileté. En saison, une bonne ouvrière peut se faire 5 francs par jour.

Tout le travail de cet industriel est exécuté à Paris, dit-il. Il ne donne point de travail en province; il ne fait pas travailler non plus les couvents ni les prisons.

La maison J... ne forme point d'apprenties, ce qui occasionne trop d'ennuis, — entre autres, les visites fréquentes des parents qui veulent obtenir, pour leurs enfants, de l'augmentation. En temps de presse, elle recrute ses ouvrières par voie d'affiches. Une fois pourtant, elle n'a pu seulement obtenir 3 ouvrières par ce moyen.

L'un des inconvénients du métier de fleuriste pour l'ouvrière, c'est les longs chômages lorsque la mode change. La rose a été moins demandée l'année dernière que les précédentes : *la fleuriste peut rester trois ou quatre années sans travailler.*

Cette année, la plume semble devoir accaparer toute la vogue. La fleur traversera une période de crise.

Maison qui travaille beaucoup pour l'exportation.

VI. — Un grand fabricant de roses et de feuillage.

Dans les grandes maisons, en petit nombre dans l'industrie de la fleur, le chômage est rare; le personnel est généralement occupé toute l'année en atelier comme à domicile. Dans les petites maisons au contraire, la saison ne dure guère plus de cinq à six mois. Il en existe un très grand nombre à Paris où la saison ne commence qu'en janvier. Ces dernières prennent les commandes après les grands fabricants.

La maison de M. M... est comprise parmi les plus grosses maisons. Elle occupe environ *100 ouvriers et ouvrières au dedans* et *300 ouvrières au dehors.*

Les ouvriers font le trempage et le découpage. Les femmes se livrent à la fabrication proprement dite de la rose et du feuillage.

Presque toutes les ouvrières, qui travaillent chez elles, sont d'anciennes apprenties de la maison. Elles prennent à leur tour des apprenties et organisent ainsi de petits ateliers d'entreprise.

Cette organisation du travail en entreprise est avantageuse pour l'industriel au point de vue de l'intensité de la production.

Au point de vue de la technique proprement dite, ce mode de travail, au dire de M. M..., laisserait à désirer : il est défectueux, parce que les apprenties ou petites-mains de l'ouvrière-entrepreneuse n'ont pas l'habileté suffisante pour faire une tâche soignée. Aussi le travail le plus délicat à faire est toujours réservé pour l'atelier. La monture se fait en atelier.

L'organisation du travail en chambre, d'une manière générale néanmoins, donne satisfaction aux industriels.

A Paris, les quartiers où se trouvent localisées les ouvrières à domicile sont principalement : Montmartre et Belleville. Depuis que les tramways de pénétration à bon marché existent, la banlieue parisienne est également très peuplée d'ouvrières fleuristes dans les localités suivantes : Le Pré-Saint-Gervais, Pantin, Les Lilas, Romainville, Noisy-le-Sec ; il en est aussi beaucoup dans le département de Seine-et-Oise en général.

Paris est le grand centre de la fabrication de fleurs artificielles.

En province, Reims prend chaque jour une importance de plus en plus considérable. La fleur qu'on y fabrique est ordinaire : elle ressemble à de la fleur en papier.

Orléans et ses environs, notamment Jargeau, est, après Reims, une région productrice de fleurs artificielles. La plus importante maison de Paris a de nombreux ateliers et des entreprises à Orléans.

Lyon s'est mis également à produire la fleur pour modes. Ses débouchés les plus nombreux sont en Algérie.

Aujourd'hui, les grands centres étrangers de production de la fleur sont : l'Allemagne, qui fabrique surtout *à très-bas prix la petite fleur et le feuillage* principalement à Seibnitz ; l'Autriche, où Vienne se distingue par *sa rose de soie*. La Belgique et la Russie fabriquent elles-mêmes pour leur consommation, depuis peu d'années.

Si l'Allemagne importe beaucoup en France, la France exporte beaucoup en Angleterre et en Amérique. Cependant *on vient toujours chercher en France des modèles*.

M. M... craint que la crise de l'apprentissage ne mette un jour la France en état d'infériorité vis-à-vis des autres nations. On ne forme plus beaucoup de nouvelles apprenties dans les ateliers, les apprenties dressées par les entrepreneuses ne connaissent qu'une partie du métier, car on les spécialise beaucoup pour leur faire produire davantage. Ces apprenties, qui gagnent tout de suite 1 franc ou 1 fr. 50, ne seront jamais des ouvrières capables de gagner plus de 2 francs par jour.

M. M... dit que ses ouvrières, qui travaillent 300 jours par an, gagnent 5 à 6 francs par jour, de 1,500 à 1,800 francs par an.

En général, l'ouvrière est mieux payée qu'autrefois : il en est ainsi dans la rose. La monture est moins bonne aujourd'hui que jadis.

VII. — Une importante fabrique de roses (Fleur pour mode et fleur d'appartement).

Il n'existe aucune différence entre le travail exécuté au domicile de l'ouvrière et le travail fabriqué en atelier selon la propriétaire de cette maison. On donne indifféremment le travail au dehors comme au dedans. Les prix de façon sont les mêmes pour l'ouvrière en atelier et pour l'ouvrière en chambre.

La réglementation du travail, au dire de cette patronne, n'aurait aucune action sur le développement du travail en chambre.

Les deux genres de roses fabriquées par cette maison sont : la rose enfilée et la rose collée. Les deux fabrications sont différentes et chacune d'elle exige un apprentissage particulier.

Maison qui travaille beaucoup pour l'exportation.

VIII. — Une petite fabrique de roses.

Petit fabricant qui travaille pour les commissionnaires (France et étranger). Il est établi seulement depuis quatre ans ; avant cette époque, sa femme, qui s'occupe à l'atelier, était ouvrière fleuriste.

M. N... ne voit pas de différence, en ce qui le concerne, entre le travail fait en atelier et celui fait au dehors. Il recrute son personnel par voie d'affiches et ne donne du travail qu'aux femmes qui savent leur métier. Sur 100 ouvrières qui se sont présentées cette saison, il n'a pu confier de l'ouvrage qu'à 3 personnes. Cette maison ne forme pour ainsi dire point d'apprenties.

Toutes les ouvrières sont rétribuées au même tarif. Si l'ouvrière en chambre gagne parfois moins que celle d'atelier, c'est qu'elle a son ménage à tenir, son bébé à soigner : elle consacre donc moins de temps à son travail.

En moyenne, le gain de l'ouvrière est de 30 francs en saison dans cette maison. Le gain est de 0 fr. 50 par heure, parfois il est de 0 fr. 60 à 0 fr. 65 pour l'ouvrière plus habile. Avec le même modèle, telle femme gagne 20 francs par semaine et telle autre 50 francs. Celle qui gagne le plus est souvent celle qui se donne le moins de peine.

Le personnel de cette maison est très restreint. Il se compose tout au plus de 30 ouvrières, tant au dedans qu'au dehors.

Depuis quatre ans que ce petit patron est établi, il n'a pas eu de chômage, à l'exception de l'année courante qui est très mauvaise (1908). Cette année, le personnel a chômé au moins deux mois. Les autres années, le travail de la rose de soie et de velours a alterné avec le travail de la rose en mousseline.

La spécialité de cette maison est la rose montée sur queue. On ne fait point la monture proprement dite. L'article est le beau courant pour modes (le travail soigné).

Les entrepreneuses, qui fabriquent pour cette maison, sont de petites entrepreneuses occupant une ou deux apprenties. Leur travail est payé au même tarif qu'à l'ouvrière.

IX. — Une fabrique de belles roses et de feuillage.

Importante maison qui fabrique exclusivement la belle rose et le feuillage pour les chapeaux riches et la garniture de toilette de bal, de soirée. Les acheteurs de cette maison de gros vendent à la grande modiste.

Les modèles de roses, au nombre d'une trentaine par saison, et dont quelques-uns seulement ont du succès, « prennent », sont copiés souvent d'après nature, adaptés selon le goût du jour à la forme de la coiffure, au genre du costume. Les chapeaux Directoire, aux larges bords, appellent les grosses roses — la guerre russo-japonaise, la mode des japonaiseries met en faveur les tons « morts », les genres « fantaisie ».

Dans cette maison qui, répétons-le, ne fabrique que l'article de luxe, le travail est exécuté par des ouvrières d'atelier et par des ouvrières en chambre.

Parmi ces dernières se trouvent des ouvrières ayant des « idées », pouvant créer des modèles tout aussi bien que les fleuristes de l'atelier.

Les femmes travaillant chez elles sont, le plus souvent, d'anciennes ouvrières d'atelier mariées. Elles savent très bien travailler et gagnent bien leur journée; elles s'occupent en professionnelles et non pas en amateurs. Souvent, en saison, elles prennent pour les aider dans les soins du ménage une petite bonne, une femme de ménage, et se consacrent presque exclusivement à leur métier qui est lucratif. Quelques-unes forment une apprentie qui entrera plus tard dans la maison.

En saison, le personnel féminin de cette maison employé au dehors se compose de 50 à 60 personnes.

Le personnel de l'atelier (1) est occupé toute l'année. En morte-saison on fait de l'avance.

(1) 4 ou 5 apprenties sont formées par la maison chaque année. Au bout de 2 ou 3 ans ce sont des ouvrières.

Les prix de façon sont les mêmes pour toutes les ouvrières. L'ouvrière, en saison, gagne en moyenne de 40 à 50 francs par semaine. Elle se fait parfois de 60 à 65 francs. (En temps de presse l'on emporte chez soi l'ouvrage.) En morte-saison, le gain est moindre : 15, 20, 30, 35 francs par semaine.

L'année dernière a été très mauvaise : les ouvrières du dehors sont restées 3 mois à se reposer. Il y a trois, quatre ans on a travaillé toute l'année presque sans interruption.

En saison, la presse est telle que l'on ne trouve pas assez de fleuristes pour suffire aux commandes, — il s'entend « de bonnes ouvrières ». On ne peut embaucher ici tout le monde comme dans certaines maisons où l'on fabrique la camelote. Dans la 1re quinzaine de février, Mlle L... déclare : « Nous n'avons pas assez d'ouvrières en ce moment. Nous engagerons toutes celles qui savent travailler (1) ».

Il y a deux saisons dans la fleur. Celle de l'été (2) soie et velours est souvent très courte. Cela se comprend aisément : la fleur est plutôt la garniture du chapeau d'été que du chapeau d'hiver.

La saison d'hiver commence en septembre ou octobre : on échantillonne et l'on vend pour la place de Paris. En décembre, janvier, février, mars, les commissionnaires se chargent de l'exportation. En mai, juin l'on travaille un peu à nouveau pour la place de Paris.

X. — Une grande fabrique de roses et de feuillage.

D'après ce fabricant, qui est à la tête d'une très grosse maison de fleurs faisant beaucoup d'affaires avec les pays étrangers, et qui occupe beaucoup d'ouvrières en chambre, le travail à domicile est excessivement avantageux pour l'ouvrière. Il est plus avantageux pour elle que le travail en atelier parce que l'ouvrière peut travailler plus longtemps, parce que son travail n'est pas contrôlé par le patron, et qu'elle a tout intérêt à aller vite pour augmenter sa production, son gain. En atelier « on ne veut pas montrer ce que l'on peut faire ».

En se plaçant au point de vue patronal, l'industriel aurait intérêt à faire travailler en atelier pour s'assurer de la bonne exécution de ses ordres. Si le travail du dehors n'est pas tout à fait bien fait, il faut l'accepter quand même.

Cette maison qui a une grande fabrique de fleurs et une fabrique de feuillage aux environs d'Orléans et dans cette ville, ne fait exécuter dans ses ateliers de Paris que *la monture exclusivement.*

La « fabrication » est faite par les ouvrières à domicile à Paris, ou en atelier et en chambre en province.

(1) Actuellement (5 février 1909) l'atelier de cette maison emploie une élève sortie de l'école professionnelle qui travaille très bien.

(2) En été on prépare la fleur d'hiver. En hiver la fleur de mousseline pour l'été.

Afin de montrer que le travail à domicile est plus rémunérateur pour l'ouvrière que celui de l'atelier, cet industriel cite quelques relevés de payes hebdomadaires (octobre courant) touchées par le personnel féminin de l'atelier; ce sont les suivantes : 30, 21, 30, 29, 15, 29, 30, 34, 19, 26, 25, 24, 34, 22 francs, 9 francs (apprentie), 23 francs, etc.

(La journée est de 9 heures 1/2 à 10 heures; on n'emporte pas de travail chez soi).

Parmi les ouvrières à domicile qui sont payées à la livraison, ce fabricant cite le cas d'une ouvrière qui en trois semaines a reçu successivement les sommes de 50, 41, 41 francs; on a relevé également des payes de 13, 27, 34, 11, 40, 22 francs.

Mais il est à noter que les ouvrières dont les gains sont les plus élevés ne travaillent pas seules. L'une (la première) est aidée par *ses deux fillles, l'autre a une apprentie* à la connaissance même du fabricant.

M. D... estime que ses ouvrières monteuses se font en moyenne de 5 fr. 50 à 6 francs par jour; les ouvrières de la fabrication, à domicile, 8 francs.

Les femmes ici, n'ont pas de chômage; « on donne du travail toute l'année, on travaille à n'importe quel prix pour occuper le monde. » Et le fabricant ajoute qu'il fait des sacrifices, s'il le faut, pour que son personnel lui demeure attaché.

Dans le feuillage, le gain serait semblable à ce qu'il est dans la monture ou la fabrication.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le feuillage de cette maison se fait principalement en province, où elle possède en même temps que pour la fleur une grande fabrique de feuillage. M. D... ne redoute pas pour son industrie la concurrence allemande même dans le feuillage. Il peut vendre 15 p. 100 meilleur marché qu'en Allemagne, et vend lui-même outre-Rhin. Si l'on fait tant de bruit au sujet de cette concurrence, c'est que depuis des années les industriels français sont habitués à gagner largement leur vie, il leur faut faire des bénéfices de 40 p. 100. Les industriels allemands se contentent de 20 p. 100. En faisant de grosses affaires avec de petits bénéfices, M. D... ne redoute rien.

C'est à Jargeau (Loiret), aux environs d'Orléans, que ce fabricant occupe le personnel le plus important. C'est là que depuis quinze ans il a ouvert ses ateliers de fleurs.

On ne savait pas alors dans cette localité ce que c'était qu'une fleur artificielle. Actuellement presque tout le village, composé de 2,400 habitants, travaille dans les ateliers ou pour les ateliers.

Il y a quinze ans, au dire de ce fabricant, les jeunes filles venaient à l'atelier en petit bonnet et en sabots. Aujourd'hui elles s'y rendent en souliers jaunes et en chemisette.

On apprend très vite en province, dit M. D..., et il ajoute qu'il a toute satisfaction de cette fabrication. L'ouvrière de province « n'en sait pas plus que

son patron », comme celle de Paris, elle exécute minutieusement, exactement *sans essayer de comprendre* le travail qu'on lui donne : elle ne change rien dans les détails : ce qu'on lui commande elle exécute. Seulement, pour qu'elle reste attachée à la maison, il faut qu'on lui donne du travail toute l'année, sans interruption. Dans le cas contraire, elle se placera comme « bonne », elle changera de métier.

Dans les ateliers de Jargeau, l'on rencontre parmi les ouvrières des vieilles femmes de l'hospice qui viennent travailler quelques heures pour gagner *leur tabac à priser*.

L'entreprise de M. D. . aux environs d'Orléans, est très prospère, encore l'endroit n'est-il pas bien choisi pour recruter la main-d'œuvre. Aux confins du Gâtinais le pays est trop riche, la terre trop petite. C'est en Picardie qu'il faudrait créer un centre de fabrication, là où la terre est peu productive, là où le paysan est pauvre et malheureux.

La maison en question ne forme pas d'apprenties « parce que le contrat d'apprentissage qui lie l'industriel ne lie pas l'apprentie ». Aussitôt que l'enfant peut se débrouiller, les parents demandent un gain qu'on ne peut pas accorder et rompent le contrat. Il n'y a pas de sanctions du côté des patrons.

Ce n'est pas l'entrepreneuse qui donnera l'apprentissage. Dans la proportion de 80 p. 100 on place chez elle l'enfant pour qu'elle gagne 30 sous par jour par exemple. L'entrepreneuse la fait travailler comme une machine. L'apprentie n'apprendra que si elle est fort intelligente.

C'est justement, fait observer M. D. . . , « qu'entrepreneuse rime avec exploiteuse ».

Cette maison donne du travail en entreprise : le gros avantage pour le fabricant, c'est qu'il se trouve vis-à-vis d'une seule personne responsable.

XI. — Un fabricant de petite fleur.

Le travail en atelier présente un grand avantage pour l'ouvrière : c'est qu'il dure plus longtemps que le travail au dehors; le chômage est généralement plus long pour l'ouvrière à domicile.

Ce ne sont pas les mêmes genres que l'on fait à l'atelier et à domicile. La « fabrication » de la fleur peut se faire indifféremment ici ou là. Quant à la « monture », assemblage de fleurs et de feuilles, elle ne s'exécute qu'en atelier : elle comporte trop de « détails » pour le dehors; il faut que l'ouvrière ait sous la main une grande variété de matériaux (fleurs, boutons, feuillages différents); elle ne peut avoir tout cela qu'au magasin. Il est vrai que la « monture » n'occupe plus autant de femmes aujourd'hui qu'autrefois. Il y a quinze ans, M. C... avait deux contremaîtresses-monteuses. Maintenant une seule suffit. Cela tient à ce que les modistes, les dames qui font leurs chapeaux disposent elles-mêmes

feuilles et fleurs sur leurs formes et n'achètent plus autant de piquets tout préparés.

Dans l'atelier de ce fabricant on confectionne le travail à la pince, le plus difficile (exemple : la jacinthe). C'est surtout le travail le plus simple qui est donné au dehors. Celui-ci consiste, par exemple, « à gaufrer » à l'outil et à « entuber » les fleurettes du lilas; à faire la monture du lilas (assemblage des fleurettes sur la tige centrale mélangées avec quelques feuilles pour former la branche); à « enfiler » les fleurs gaufrées à la presse, c'est-à-dire à mettre un cœur au centre de la fleur et à passer la tige ou « cep » au papier.

Pour exécuter ce travail, — dans les opérations les plus simples — des personnes qui ne sont pas du métier ou des *petites-mains* suffisent. Ce travail ne se fait pas à l'atelier parce qu'il nécessite beaucoup trop de mains, il est très divisé, les ouvrières qui l'exécutent se font aider. *Il n'est pas rémunérateur.* Les ouvrières d'atelier gagnent d'avantage : en saison de 30 à 50 francs par semaine en moyenne.

La *fabrication de la petite fleur* étant la spécialité de la maison, le personnel de cet industriel est beaucoup plus important à domicile qu'en atelier. Le gain de ces ouvrières est très variable. Les anciennes ouvrières de la maison qui, mariées, travaillent en chambre peuvent se faire des journées de 2 à 3 francs : c'est une petite bonification qui s'ajoute au budget de la famille. Il est beaucoup de ces femmes qui habitent la banlieue : Saint-Ouen, Levallois-Perret, etc. Celles qui prennent le chemin de fer avec un abonnement ne dépensent qu'un franc par semaine pour leurs va-et-vient.

Au point de vue de la « fabrication » l'industriel déclare que le personnel du dehors donne beaucoup plus satisfaction que le personnel de l'atelier : il est plus discipliné.

La petite fleur rapporte très peu parce que, avec un peu de goût, une personne qui n'est pas fleuriste peut la faire; parce qu'il existe une grande concurrence avec l'étranger. Néanmoins le taux actuel des salaires à Paris permet de lutter avec la concurrence allemande; on arrive à présent à Paris à lui tenir tête. Si dans le feuillage il n'en est pas de même, ce n'est pas à cause du taux de la main-d'œuvre, mais parce que *le tissu* ne peut pas être fait dans d'aussi bonnes conditions en France qu'en Allemagne.

L'industrie de la fleur en province ne prend pas d'essor. Pour la mode, il faut être dans le centre de création. Pour les articles classiques on peut préparer des stocks, mais pour cela il faut disposer de capitaux et la corporation des fleuristes ne possède en général que de médiocres avances. D'ailleurs il est difficile de recruter en province le personnel : même à Melun, M. C... a eu de la peine à trouver sur place une ouvrière capable de faire une entrepreneuse.

Selon ce fabricant, il n'y a pas de différence entre le travail de l'ouvrière en chambre et celui qui passe par l'intermédiaire de l'entrepreneuse. Il donne

du travail à l'une et à l'autre. En se plaçant au point de vue de l'ouvrière, l'avantage de l'organisation en entreprise, c'est qu'elle permet aux femmes qui ne peuvent exécuter qu'une partie du travail d'avoir de l'ouvrage. L'entrepreneuse montre comment « il faut s'y prendre » à celles qui ignorent tout du métier.

Les femmes qui ne font que ce travail ne peuvent y gagner leur vie, quand bien même l'entrepreneuse ne prélèverait qu'un bénéfice très modeste. Aujourd'hui, on vend à trop bas prix; toutes les années, il faut baisser les prix : ces conditions ne permettent pas de faire gagner suffisamment.

La maison C... forme des apprenties. Actuellement elle en a 10 ou 12. Après deux ans d'apprentissage dans la Rose et de trois ans, dans le Naturel en général, on leur donne un carnet d'ouvrière.

La fleur traverse une mauvaise période (1908), l'année dernière la saison d'hiver (juillet à novembre) a été très bonne. Cette année elle a été presque nulle.

Cet industriel dit qu'il donne toute l'année de l'ouvrage à son personnel d'atelier. Mais dans la fleur il y a beaucoup de très petits fabricants en appartements qui font travailler seulement trois ou quatre mois dans l'année, puis qui ferment boutique et vont, le reste du temps, « planter des choux à la campagne ». Le personnel de ces maisons est assujetti à un très long chômage.

XII. — Un fabricant de feuillage fin et de plumes fantaisie.

Le travail fait au dehors par les ouvrières de la maison qui l'emportent le soir chez elles pour l'achever, ou celui qui est confectionné par d'anciennes ouvrières mariées qui préfèrent s'occuper dans leur intérieur, est tout aussi bien fait que le travail de l'atelier.

Il en est tout autrement lorsque l'ouvrage est donné en période de presse à des étrangères : les mécomptes sont fréquents pour l'industriel; l'exécution est insuffisante, parfois l'ouvrage ne revient pas.

Dans la maison A..., la durée ordinaire de la journée de travail en atelier est de 8 heures, mais *c'est l'usage d'emporter chez soi* du travail.

L'atelier de M. A..., au point de vue du personnel féminin, comprend environ 90 ou 100 ouvrières lorsque la saison bat son plein. La meilleure saison est celle dite de l'été : de décembre à fin avril.

Peu à peu en octobre, en novembre, en décembre, le personnel qui chôme ou qui s'occupe au dehors dans la plume principalement, rentre à l'atelier. En octobre il y a environ 60 ouvrières, en novembre 70, en décembre 80. Fin janvier tout le monde est à l'œuvre, en février et mars l'on est débordé.

Cette année, en octobre, le travail ne presse pas. C'est la période qui finit la saison d'hiver, où à *l'ordinaire on fabrique le feuillage en velours*. Mais par

suite de la vogue des grands chapeaux, ce feuillage trop lourd n'est pas à la mode.

Cependant un certain nombre d'ouvrières se pressent vers l'atelier. Elles savent qu'elles ne se feront pas plus de 2 fr. 50 à 3 francs par jour, 18, 20, 21 francs par semaine. Mais celles qui ne gagnent pas plus dans la plume préfèrent arriver de bonne heure pour choisir leur place à l'atelier près de la fenêtre !

D'après M. A..., en saison, ses ouvrières gagnent toutes de bonnes semaines quelle que soit leur spécialité. Les colleuses gagneraient autant que les monteuses. Si les monteuses ne se font pas volontiers colleuses le cas échéant, c'est que chaque ouvrière préfère se spécialiser pour aller plus vite.

On a relevé sur le livre de M. A... les salaires suivants gagnés au mois de *mars dernier* par le personnel d'atelier qui emporte chez soi le soir de l'ouvrage à terminer.

Pour une semaine de travail : 40 fr. 75; 39 fr. 45; 49 fr. 30; 54 fr. 40; 30 francs; 51 francs; 58 fr. 25, 45 fr. 50; 57 fr. 45; 52 fr. 30; 27 francs; 36 francs; 42 francs; 41 francs; 7 fr. 40; 6 fr. 75 (ces deux dernières semaines sont celles d'apprenties), etc.

A noter que le *mois de mars est le meilleur mois de l'année*, d'après l'industriel lui-même.

La maison A... a des entrepreneurs dans les quartiers excentriques de Paris, à Belleville, à Courbevoie. Ce sont *les entrepreneurs qui donnent surtout du travail à domicile*, plus encore que la maison-mère. Dans le quartier Saint-Fargeau, entre autres, on a loué une ancienne salle de bal à bas-prix et un vieil ouvrier de la maison y a organisé un atelier.

Il y a un personnel qui ne peut quitter Belleville : ce sont les ouvrières qui ont de jeunes enfants, celles qui sont trop pauvres pour aller convenablement vêtues dans le centre de Paris, celles qui sont socialement déclassées et ne peuvent pas, n'osent pas donner des références. Certaines vont à leur moment travailler *quelques heures à l'atelier* simplement habillées en caraco et en cheveux, d'autres préfèrent emporter l'ouvrage chez elles. Il en est d'autres, enfin, ignorantes du métier, à qui l'on donne les indications nécessaires pour exécuter le travail.

Toutes ces ouvrières évitent les frais de déplacements, des pertes de temps pour aller et venir, mais *leur gain est moindre* que dans Paris.

L'économie faite par l'industriel, *grâce à cette organisation, sur les prix de façon, est de 15 à 20 p. 0/0*. Cela lui permet de lutter, dit-il, avec la concurrence étrangère.

Ce fabricant ne donne pas de travail en province; il se dit trop âgé pour diriger une nouvelle affaire, mais il est vivement sollicité notamment dans le Berry, à Sancerre. Les prix de façon seraient bien moindre qu'à Paris ou dans la banlieue. Avec 15 sous par jour, les paysannes de cette localité qui n'ont

plus de travail dans les champs en hiver — saison où l'on fabrique le feuillage — seraient parait-il très heureuses. Dans cette région il y a actuellement une crise dans la lingerie. Les femmes qui font du tricot ne gagneraient pas plus de 4 ou 5 sous par jour.

En été, la maison A... occupe une partie de son personnel d'atelier à la fabrication de la plume fantaisie (couteaux, ailes fantaisie).

En octobre 1908, dans certaines salles de cette maison, le feuillage et la plume voisinent.

XIII. — Un fabricant de fruits.

Les ouvrières à domicile, dans la spécialité du fruit, sont chargées des travaux de préparation; ce sont elles qui font les moules en ouate, qui collent le cep ou tige aux moules en verre.

Le travail du finissage s'exécute toujours en atelier : il consiste principalement à tremper dans des bains colorants les moules de fruits. Il doit se faire en atelier, parce que cette besogne, si elle n'est pas difficile, exige beaucoup de soin et qu'une surveillance s'impose. Quand les moules ont été passés à la couleur, il faut les faire sécher au feu. Or, les couleurs changent de ton si le degré de température n'est pas exactement atteint. L'œil du maître est indispensable : « Je guette à ce moment-là mes ouvrières », dit le patron de cette maison, qui dirige lui-même sa fabrication.

Si le travail du finissage s'apprend assez vite — en six mois une personne ayant de la bonne volonté peut devenir « finisseuse de fruit »; — il n'en est pas de même pour le travail de la « mouleuse ».

Un ouvrière mouleuse « qui sait son métier » doit pouvoir faire indifféremment toutes les formes de fruits : pêches, prunes, pommes, fraises, etc.; il lui faut au moins 3 ans d'apprentissage pour connaître son art.

Pour *finir l'ébauche de son moule, pour le durcir, le coller, l'ouvrière porte généralement le moule en ouate dans sa bouche qui contient de la gomme arabique.* Certains prétendent que ce mode de travail est nuisible à l'ouvrière; ce fabricant ne le pense pas. Il dit qu'une de ses ouvrières, qu'il occupe depuis 45 ans, ne se sent nullement incommodée par l'habitude de porter le moule à la bouche. Sa santé serait très bonne.

Autrefois, l'ouvrière mouleuse gagnait bien sa vie. Le métier n'est plus aussi bon aujourd'hui, quoique la machine n'entre pour ainsi dire pas en ligne de compte pour faire concurrence à l'ouvrière. Il n'existe qu'une seule machine à moules : c'est celle qui sert à faire *les moules de cerises.* Encore n'a-t-elle point supprimé la main-d'œuvre.

La mouleuse gagne en moyenne 2 fr. 50 par jour. Une seule ouvrière de la

maison E... arrive à se faire 4 francs par jour — 1,200 francs par an. C'est une ouvrière exceptionnelle. Quant aux finisseuses, elles se font, en moyenne, 3 francs par jour en saison.

La fabrication du fruit occupe presqu'exclusivement un personnel féminin; un homme ne se contenterait pas de 3 francs par jour de salaire. Ici, un jeune garçon de 15 à 16 ans seulement est occupé aux travaux du finissage. (Il passe dans une poudre colorante des moules de noisettes lors de la visite de l'atelier E...)

En temps ordinaire, le personnel de cette maison se compose de 10 à 12 ouvrières au-dedans et de 6 à 8 ouvrières à domicile. On ne forme point d'apprenties mouleuses dans cet atelier, parce que cet apprentissage est trop long : il faut manger de l'argent pour apprendre le métier, puis au bout de deux ans, l'apprentie s'en va quand elle pourrait rendre des services. Dans les travaux de finissage, il n'en est pas de même : au bout de trois ou quatre mois, l'apprentie peut se rendre utile.

Les meilleurs mois de l'année, dans la spécialité du fruit, sont février, mars, avril. On travaille également en novembre et décembre : c'est la période des commandes prises par les Américains.

La maison E... travaille un peu toute l'année : on prépare des stocks. Mais elle n'emploie pas tout son personnel à ce travail et le patron de cette fabrique déclare que, pour éviter le chômage, *toute mouleuse devrait être plumassière.*

Le fruitier (fabricant de fruits) suit les évolutions de la mode. Depuis 12 ans qu'il est dans le fruit, M. E... affirme qu'il a vu se produire de très grandes fluctuations dans le cours des affaires. Telle année on passe d'un mois de 10,000 francs à un mois de 2,000 francs. L'inventaire annuel tombe de 70,000 francs à 28,000 francs.

XIV. — Une fabrique de fruits.

La maison C... emploie les trois-quarts de son personnel en atelier. Les moules des petits fruits seuls se font au dehors (baies de cassis, groseille, raisin, etc.), mais les moules de gros fruits se fabriquent en atelier, parce que le genre très soigné de cette maison comporte un fini d'exécution qui ne peut s'obtenir au dehors. C'est en atelier, par exemple, que l'on fabrique de toute pièce les poires genre « duchesse », spécialité de la maison, qui sont vendues depuis 7 ans comme pelotes d'épingles, à Paris, dans les grands magasins de nouveautés.

Les ouvrières mouleuses, du moins celles qui travaillent en atelier, ne portent jamais leur travail à la bouche dans la maison C.... Elles trempent leurs moules dans un bol contenant de la gomme arabique. Il serait difficile, d'ailleurs, d'agir autrement avec de gros fruits,

Parmi les ouvrières d'atelier, celles qui travaillent par exemple à la fabrication des poires pour pelote — une création de la maison — gagnent de bonnes semaines. Les plus habiles peuvent se faire 35 francs par semaine : le bénéfice assez large du fabricant lui permet de bien rétribuer l'ouvrière.

En général, une bonne ouvrière moyenne, employée au finissage, gagne de 25 à 30 francs par semaine. Une ouvrière moyenne du dehors peut se faire 15, 18, 20 francs, parfois davantage; mais «le meilleur travail est toujours réservé pour les ouvrières de l'atelier».

M. C... a communiqué le livret d'une de ses bonnes ouvrières d'atelier, qui indique entre autres les salaires suivants en 1908-1909 :

Octobre. — 40 francs; 40 francs; 30 francs; 36 francs; 21 francs; 41 francs;

Novembre. — 30 francs; 31 francs; 36 francs; 33 fr. 75;

Décembre. — 29 francs; 21 fr. 70;

Janvier. — 11 fr. 80; 29 fr. 65.

Le plus mauvais mois est juillet avec les gains hebdomadaires ci-après : 20 francs; 16 fr. 50; 17 fr. 55; 11 fr. 35.

La saison du fruit est à peu près celle de la fleur proprement dite. En fin juin, en juillet, août, septembre, on échantillonne. En octobre, novembre, décembre, janvier, février on travaille pour l'Amérique et le reste du temps pour la place de Paris.

Pour ne pas être prise au dépourvu en saison, la maison occupe un peu toute l'année son personnel.

Depuis deux saisons, le travail est moins abondant.

Depuis deux ans on a fait la moitié du chiffre d'affaires des autres années.

XV. — Une fabrique de monture de fruits.

Petite maison qui fabrique son feuillage et qui monte le fruit acheté tout fait. Le métier de mouleuse de fruit, travail qui se fait généralement au domicile de l'ouvrière, est nuisible à la travailleuse parce que les ouvrières, pour coller les moules, les portent à la bouche dans laquelle elles mettent de la gomme arabique. La salivation incessante qui doit se produire oblige certaines femmes à abandonner le métier.

Bien que cette maison ne fasse pas fabriquer le fruit, il est de notoriété courante, dit le fabricant, que le travail de préparation de la mouleuse est malsain.

L'atelier de la maison A... et P... se compose de 5 ouvrières en morte-saison et le personnel du dedans et du dehors comprend environ 25 personnes en saison.

Le patron fait lui-même le découpage des feuilles et il les gaufre à la presse. La fille et la sœur de ce fabricant — cette dernière est son associée — travaillent avec les ouvrières.

Elles exécutent les travaux suivants : monture de branches de marrons, de branches de merisiers; des fraises avec leur feuillage; des cerises dans leur bouquet vert, des grappes de raisin, du sorbier piqué de ses baies rouges, etc.

Le travail donné au dehors serait surtout le collage des feuilles. En saison, l'ouvrière d'atelier gagne 4 à 5 francs par jour.

La saison, dans la spécialité qui nous intéresse, est très courte, trop courte. C'est à peine, maintenant, si l'on travaille cinq mois par an. Depuis le mois de juin dernier jusqu'au mois de janvier 1909, cette maison n'a presque pas travaillé.

La concurrence allemande se fait fortement sentir. Ce fabricant a acheté à un commissionnaire allemand du feuillage fantaisie « genre argenté » (feuillage et baie). Il l'a payé 6 fr. 40 la grosse (5 p. 100 d'escompte). Or, pour obtenir un travail similaire, le fabricant français doit payer 4 fr. 50 de façon pour la monture. M. A... déclare ne pouvoir soutenir la concurrence.

Les mois de mars et avril sont à l'ordinaire les meilleurs mois dans la monture de fruits, parce que les étrangers étant débordés par les commandes ne peuvent y suffire.

Depuis 7 ou 8 ans, la maison A... et P...(1) voit ses affaires décroître d'année en année. Il y a 4 ans, son chiffre d'affaires s'élevait à 58,000 francs. Il est passé successivement à 50,000, 40,000, 29,000 francs. Les Américains qui donnaient de fortes commandes, 2,500 francs par mois parfois, ne commandent plus rien.

La place de Paris seule fait un peu travailler cette maison, qui trouve que son loyer de 1,350 francs est devenu une lourde charge.

XVI. — Une petite fabrique de fleurs d'oranger.

On ne se marie plus à l'église aujourd'hui, dit Mme D..., c'est à peine si l'on va à la mairie. Aussi bien, la fleur d'oranger n'est-elle plus guère de mode. Une maison ne peut travailler en faisant la seule fabrication de l'oranger.

(1) *L'atelier de cette maison* a été visité en janvier; 5 ouvrières sont à l'ouvrage — collage de feuilles et monture de fruits.

Un placier et un porteur constituent tout le personnel chargé de l'exploitation commerciale de la maison.

En été la maison D... fait de la petite fleur, selon la vogue, myosotis, muguet, etc. Cette fabrique est une petite maison. Les patrons — le mari et la femme et deux apprentis, dont l'un est découpeur et l'autre gaufreur — constituent seuls le personnel intérieur, en un mot : l'atelier.

Tout le personnel féminin travaillant à la fabrication et à la monture est employé au dehors : ce sont principalement des mères de famille. On est plus tranquille, dit Mme D... avec ce personnel (1). Les patrons n'ont pas de surveillance à exercer.

XVII. — Une petite fabrique de plantes et d'arbustes.

On ne peut employer des ouvrières au dehors pour la fabrication et la monture des plantes d'appartement, car le matériel mis en œuvre est trop encombrant. Les colleuses de laiton qui fixent les baguettes légères métalliques à la partie inférieure des feuilles pour leur servir de queue, les femmes qui « cotonnent » queues et tiges pour obtenir des tiges épaisses, les monteuses qui font les branches ou la plante sont des ouvrières d'atelier.

Seules les fleurs qui ornent les branches d'appartement dans la maison E... sont faites par des ouvrières du dehors, (nymphea, nénuphar, etc.).

En atelier, le personnel est payé à la journée à raison de 0 fr. 45 à 0 fr. 55 l'heure (ouvrières). La moyenne du gain de l'ouvrière au dehors est de 3 fr. 50 à 4 francs.

Il n'y a plus de saison, d'après M. E..., cette année on a beaucoup travaillé en janvier ce qui est anormal. Les commandes arrivent par à-coup : il faut du jour au lendemain exécuter l'ouvrage.

L'Allemagne fait une très grosse concurrence dans cette spécialité. L'Amérique du Sud, l'Angleterre ne sont plus les clientes qu'elles furent jadis. Les droits d'entrée en Espagne sont tels que l'exportation est devenue impossible dans ce pays. La marchandise paye plus de droits d'entrée qu'elle ne coûte.

XVIII. — Une fabrique de plantes et fleurs naturalisées ou stérilisées.

L'industrie des *plantes* « naturalisées » ou « stérilisées » est une industrie nouvelle : elle date de 1885. Mais elle a pris surtout un grand développement depuis une quinzaine d'années.

(1) Voyez Monographie XXXVIII, p. 197.

Les *fleurs* naturalisées sont de création plus récente encore : la dernière venue est le cyclamen ; auparavant le « créateur » de ces fleurs avait donné la rose simili-naturelle, (1) l'œillet, le prunier du Japon, etc.

Pour obtenir des plantes ou des fleurs naturalisées, deux séries d'opérations sont nécessaires. En premier lieu, il faut dessécher la plante ou la fleur soit en laissant le végétal à l'air libre comme les inflorescences de graminées — bromes, brizes, agrostis — soit en le plaçant en vase clos comme les fleurs délicates. En second lieu, il faut reconstituer fleur ou plante en leur rendant leur couleur, perdue lorsqu'elles ont été désséchées, en les trempant dans un bain colorant. Il faut également leur donner leur forme, leur attitude primitive par la monture, car certaines fibres ont été détruites par la « dessication ».

La stérilisation des plantes et des fleurs délicates, ainsi que la première partie de leur reconstitution se font dans un laboratoire. M. P... a le sien à Triel (Seine-et-Oise).

Pour ce qui est de la monture, ce travail se fait chez M. P... exclusivement en atelier, il est exécuté par des femmes.

Une rosiériste qui sait très bien faire la fleur artificielle peut monter une rose semi-naturelle ; elle peut également reconstituer les pétales du prunier du Japon, le monter en branches, de même qu'elle montera les feuilles de chêne, de frêne, de hêtre, de tremble qui sont fort en vogue.

Si M. P... occupe toutes ses ouvrières à l'atelier, c'est qu'il désire obtenir un travail très soigné et parce qu'il ne se soucie pas de répandre ses procédés de fabrication.

L'ouvrière employée à la reconstitution de la fleur est rétribuée comme la plus favorisée des ouvrières fleuristes.

M. P... ne peut donner aucune indication au sujet de l'importance numérique de la main-d'œuvre féminine dans l'industrie de la fleur stérilisée : il existe tout au plus 4 ou 5 maisons de plantes stérilisées dans Paris. Certaines maisons font faire au dehors la monture simple, comme celle du chardon.

XIX. — Le directeur d'une grande fabrique de plantes stérilisées.

Toutes les fleurs ou plantes ne peuvent pas être travaillées au dehors Le capillaire stérilisé, par exemple, qui est très fragile, ne supporterait pas le transport de l'atelier chez l'ouvrière et vice versa ; les plantes très encombrantes d'autre part, comme le phénix, les palmiers, sont montées sur place.

Parmi les travaux qui peuvent se faire à domicile, on peut citer les pieds de chardon, les bouquets d'herbes (graminées).

(1) Les secrets de la reconstitution de cette fleur ne peuvent être révélés. On sait, d'autre part, que les fleurs épaisses et grasses ne peuvent que difficilement se sécher.

Le salaire des ouvrières d'atelier est variable : le travail est payé aux pièces ; des enfants de 14 ou 15 ans gagnent tantôt 0 fr. 75 par jour et tantôt 2 francs par jour, selon leur application, leur habileté. Une ouvrière moyenne gagne 3 francs, 4 francs. Les meilleures ouvrières, en saison seulement, gagnent 6 francs. Mais « il faut les bousculer ».

Les ouvrières du dehors sont souvent des anciennes ouvrières de la maison qui se sont mariées : elles gagnent selon le travail qu'elles font.

En saison, cette maison occupe environ 150 ouvrières à l'atelier et 40 ouvrières au dehors, d'après son directeur.

La bonne saison s'étend généralement de la fin août au mois de mars; un ralentissement se fait sentir en mars-avril. La morte-saison est comprise entre juin et juillet. A l'ordinaire, pendant la période de ralentissement, on prépare des stocks, surtout en atelier.

En ce qui concerne la concurrence allemande, on peut dire que, si elle se fait sentir, elle n'est pas très préjudiciable parce que les modèles changent très souvent d'une saison à l'autre et que l'on ne sait pas faire les modèles en Allemagne.

Le travail des plantes stérilisées exige un apprentissage spécial : pour monter les branches qui ont subi la stérilisation et donner à la plante sa disposition naturelle, il faut redresser les branches avec des bâtons, du fil de fer. Ce travail n'est pas celui de la fleuriste ordinaire.

XX. — Un marchand d'apprêts.

On appelle apprêts les parties accessoires de la fleur telles que graine (étamines et pistils), calices, ceps et tubes (tiges), épines, etc.

Il y a 25 ans encore, beaucoup de fabricants de fleurs faisaient leurs apprêts ; actuellement, il n'en est plus ainsi. Depuis que l'industrie de la fleur a pris une très grande extension, il faut produire en grande quantité et bon marché, aussi les apprêts sont-ils faits par des spécialistes : les marchands d'apprêts qui se livrent à la fabrication d'un ou de plusieurs apprêts.

Ici l'on fabrique les « tubes » en caoutchouc et les fils de laiton pour former des « ceps ». C'est près de Paris, à Levallois-Perret, que se trouve la fabrique de tubes de la maison B... Le personnel employé se compose d'une vingtaine de femmes. Il n'est pas besoin d'être fleuriste pour exécuter le travail et toute femme de bonne volonté est vite au courant du métier. Les ouvrières sont, en général, des jeunes filles de 17 à 18 ans, qui en période de morte-saison travaillent dans la parfumerie (même localité).

Sur 20 femmes employées dans l'atelier de la maison B., 5 gagnent 3 francs à 3 fr. 25 et les autres de 1 fr. 75 à 2 fr. 25.

La saison des apprêts (tubes) est la même que la saison de la fleur. On ne peut accumuler des stocks parce que selon la fleur en vogue, le diamètre des tubes, leur longueur varient.

Certains apprêts peuvent se fabriquer toute l'année : c'est le cas des laitons servant de « ceps ». La maison B... a une fabrique d'apprêts de ce genre qui travaille toute l'année dans la Haute-Marne. [Travail fait par des hommes].

Les apprêts tels que la graine de rose d'usage courant se font paraît-il, en province. Citons, parmi les autres apprêts :

Le coton.
Le fil apprêté.
Le papier.
La gaze.
Les cœurs de fleurs.
Les poudres (semoule...).
Les épines.
La laine peignée.
La bruyère.
La brillantine (pour imiter le jais, etc.)

XXI. — Un marchand de pistils d'oranger.

Le *pistil d'oranger,* ou petit bouton de fleur d'oranger, est classé parmi les apprêts de la fleur artificielle; le travail de l'ouvrière fleuriste consiste non point à le fabriquer, mais à le monter.

En général, les marchands d'apprêts sont de tout petits fabricants : c'est le cas de la maison A.... Cette maison traverse une période de crise, mais au moment même où ses affaires avaient le plus grand développement, elle n'occupait que 4 ou 5 personnes, les patrons compris : M. et Mme A., le frère du fabricant, une ou deux ouvrières selon la saison. Il y a deux ans, cette maison, encore prospère, ne faisait que pour 12,000 francs d'affaires : parmi ses clients elle comptait de grands fabricants de fleurs de la place de Paris; elle travaillait également pour les commissionnaires.

Pour fabriquer le pistil d'oranger, il faut un outillage assez compliqué : ce sont des métiers à bras composés chacun de plus de 80 pièces, qui servent à étendre et à façonner la pâte blanche du bouton. Cette pâte se fait avec des produits différents; M. et Mme A. exploitent une « invention » léguée par leur tante à qui ils ont succédé. *Les poudres* qui constituent la matière première sont devenues très chères.

C'est avec de la pâte blanche, du laiton et de la cire que l'on obtient le pistil d'oranger.

La vie de ces petits fabricants est dure : en saison, l'hiver surtout, il faut passer les trois quarts des nuits pour faire face aux commandes. Les pistils d'oranger sont vendus à la grosse : selon la grosseur le prix de vente de cette maison varie : il oscille entre 0 fr. 20 et 0 fr. 40.

Actuellement, cette petite fabrique n'a plus de travail que pour Mme A... à qui elle rapporte dans les meilleures semaines — l'hiver — 30, 40, 50 francs. Le maniement du métier est épuisant pour une femme.

On fabrique beaucoup d'apprêts d'oranger, paraît-il, dans le département de la Sarthe et dans la Mayenne. On y fait également de la fleur d'oranger.

XXII. — Une fabrique de couronnes mortuaires. Fleur en celluloïd.

Le personnel féminin de cette maison — la plus grande fabrique de fleurs en celluloïd de Paris — se compose de 125 ouvrières en atelier et de 75 ouvrières au dehors.

Le celluloïd découpé par des hommes est « traité » par des fleuristes.

Parmi les femmes travaillant en atelier, la plupart gagnent bien leur vie ; en général les ouvrières sont d'anciennes apprenties de la maison. Depuis 1906 la maison en a formé 60.

Après trois ans d'apprentissage, il est de jeunes ouvrières qui gagnent 24, 27, 33 francs par semaine (c'est le cas d'une jeune fille de 17 ans, très intelligente et très habile).

Les ouvrières monteuses sont payées aux pièces. La plupart des autres ouvrières d'atelier sont payées à l'heure : de 0 fr. 30 à 0 fr. 50.

Souvent les ouvrières ne font pas 10 heures de travail par jour : le travail ne l'exige pas toujours et elles préfèrent qu'il en soit ainsi pour leur convenance personnelle.

Parmi les femmes travaillant en atelier, les « estampeuses » et les « gaufreuses » sont mal payées ; il suffit, pour l'exécution de ce travail, de passer la feuille de celluloïd sous la matrice. Il n'est pas besoin d'être fleuriste pour accomplir cette tâche ; ce sont des femmes sans profession qui s'en acquittent : elles gagnent 2 francs par jour.

L'ouvrière à domicile ne peut emporter plus de 3 kilos de celluloïd chez elle (matière inflammable, dangereuse). En général, elles en emportent tout au plus de 50 à 100 grammes. Celles qui fabriquent la rose (1), l'iris, l'orchidée, se font de bonnes semaines. On a relevé pour la deuxième semaine de mars 1909, les salaires suivants : 38 francs ; 45 fr. 05 ; on a noté également les chiffres de 4 fr. 20 et 11 fr. 50. Celles qui travaillent dans le lilas se font

(1) Cette maison fabrique 406 sortes de roses. Elle fait exécuter 7,000 genres de fleurs différentes.

des semaines de 50 fr. 40, de 33 fr. 50; mais on remarque également des semaines de 4 fr. 90 et de 11 fr. 90.

Les ouvrières à domicile qui font de la violette de Parme sont les moins favorisées. L'origine de la baisse des salaires, dans cette spécialité, serait, paraît-il, l'intervention d'un façonnier qui dans la banlieue de Paris aurait distribué du travail à vil prix à de pauvres femmes. D'autre part, après quatre jours d'apprentissage, une femme peut savoir faire la « Parme ».

Ce sont principalement des femmes de concierges, d'agents de ville, de gardes républicains qui font ce travail. Ce personnel va toujours croissant.

Le personnel des ouvrières fleuristes proprement dites (roses, orchidées, pensées, etc.) ne se développe pas beaucoup; ces femmes, à l'ordinaire, se marient bien — voyageurs de commerce, employés de magasins, mécaniciens — et leur mari ne veut pas qu'elles travaillent, en général.

L'industrie de la fleur en celluloïd ne peut prendre son développement normal parce qu'elle est traquée de toute part. Des frais généraux énormes s'imposent pour satisfaire aux exigences de la sécurité et salubrité publiques (inspection du travail, inspection de l'habitation [1]). Les pompes funèbres ne veulent pas de fleurs en celluloïd; les droits de douane pour l'exportation en Russie par exemple, sont énormes.

La couronne en celluloïd a l'avantage de durer 8 à 10 mois.

XXIII. — Une fabrique de couronnes mortuaires. Fleurs en perles.

La belle fleur fine en perles se fait en Italie, à Venise. L'ouvrière française ne fabrique que l'article ordinaire. — Avec l'article de Venise et la fleur de Paris mélangés, la France fait l'exportation.

En France, Paris n'est pas le centre unique de production de fleurs en perles. Beaucoup de grandes villes se livrent à cette fabrication, notamment Lille et ses environs, Rouen, Bordeaux, Lyon, Marseille, Avignon. La fabrication provinciale prend beaucoup d'extension et arrivera, paraît-il, à supplanter l'industrie parisienne. Ce qui maintient cette dernière, c'est que l'on a besoin d'avoir la main-d'œuvre à proximité pour livrer les commandes urgentes exigées par les convois. D'autre part, le travail de Paris est, en général, plus soigné que le travail de province.

A Paris, dans les ateliers, on fait seulement le *montage; toute la fabrication se fait au dehors.*

A l'exception du montage, « tout *est très ingrat* pour l'ouvrière dans la fabri-

(1) Les réparations imposées à cet industriel récemment ont été les suivantes : un calorifère 14,000 francs; des tiroirs en fer, 12,000 (service d'inspection de l'habitation.)

cation de la fleur en perles ». C'est que les salaires de province limitent, avilissent les salaires parisiens. Les villes qui gâchent le plus le métier sont Avignon, Marseille, Lille. Le travail des prisons porte également préjudice.

Pour bien savoir tout le métier de la fleur en perles, il faut au moins trois années d'apprentissage. A l'atelier, les ouvrières gagnent en moyenne 2 à 3 fr. 50 par jour. Les salaires de 4 à 5 francs sont exceptionnels.

Certains genres s'apprennent assez vite dans *la fabrication :* une femme peut apprendre le feuillage — une ou deux espèces de feuilles — en 15 jours. Ce travail s'exécute *en chambre.* A ses débuts l'ouvrière gagne 5 ou 6 sous par jour, parfois moins.

Une femme dans ces conditions rapportant son travail chez M. R... a déclaré : « Je fais mes quatre sous par jour ».

Dans cette spécialité, les ouvrières gagnent en moyenne 15, 20, 25, 30 sous par jour à Paris. Ce sont, en général, des mères de famille qui prennent ce travail.

D'après M. R... on travaille toute l'année chez lui. Pourtant l'hiver les ouvrières sont taxées, c'est-à-dire que leur tâche est limitée. En août et septembre, le travail reprend, un mois environ, pour l'exportation. Souvent, à cette époque, les ouvrières sont absentes, elles vont passer 15 jours, trois semaines dans leur famille, à la campagne avec leurs enfants. L'automne est le meilleur moment de l'année, c'est alors que l'on fait le plus gros travail (avant la Toussaint).

M. R... ne pense pas que dans la fleur en perles l'*entrepreneuse* porte un réel préjudice à l'ouvrière. Cet intermédiaire, dit-il, prélève environ 0 fr. 25 par jour sur chaque femme. Mais elle prend la responsabilité des commandes, elle évite à l'ouvrière de perdre du temps pour livrer l'ouvrage. Ce qui porte un gros préjudice à l'industrie, et ce qui du même coup atteint la main-d'œuvre, en la limitant, c'est l'usage prédominant du communiqué de journaux à l'article nécrologique « n'envoyer ni fleurs ni couronnes ». Telles funérailles d'un grand comédien réglées sur les anciens usages font gagner à l'industrie de la perle plus de 25,000 francs, tandis que, suivant le nouvel usage, tel autre convoi d'un autre comédien non moins illustre fait perdre des milliers de francs à cette même industrie.

D'autre part, d'après M. R..., un tiers de la population ouvrière dans l'industrie des perles serait atteinte de chômage par l'emploi des vieilles couronnes. Tous les cinq ans on relève les vieilles couronnes dans les concessions des cimetières. Les municipalités, par voie d'adjudication, les revendent et rafraichies et revendues à vil prix, elles se substituent aux neuves.

M. R... pense que la suppression du communiqué des journaux et celle des adjudications peu fructueuses d'ailleurs pour les municipalités — rendraient son essor à l'industrie des fleurs en perles, très menacée.

CHAPITRE II.

ANALYSE DES QUESTIONNAIRES D'ENTREPRENEUSES.

Le questionnaire dont on a fait usage pour les petites entrepreneuses est le même qui a servi à interroger les ouvrières (voir Plan et organisation de l'Enquête, p. 3); le seul nouveau paragraphe introduit a trait aux conditions de travail des apprenties (Durée de la journée de travail, salaire). Comme il n'a pas été possible de rédiger sous forme de monographie toutes les réponses des entrepreneuses, plusieurs d'entre elles n'offrant pas un intérêt suffisant pour être transcrites de cette manière, il a paru utile de présenter ici, sous forme d'analyse, les renseignements d'ordre divers recueillis.

Spécialités des entrepreneuses. — Les spécialités exercées par les petites entrepreneuses interrogées — au nombre de 37 — à Paris et dans la banlieue sont les suivantes :

Naturel	5 ateliers;
Rose	21 —
Petite fleur	6 —
Feuillage	1 —
Plumes et fleurs	2 —
Fleurs d'appartement	2 —
TOTAL	37 ateliers.

Un certain nombre de ces entrepreneuses sont en même temps plumassières. Voici comment elles se répartissent :

Naturel	3	ateliers ;
Rose	5	—
Petite fleur	3	—
Feuillage	1	—
Plumes et fleurs	2	—
TOTAL	14	

Près de 40 p. 100 des entrepreneuses visitées — 38 p. 100 — sont donc à la fois fleuristes et plumassières.

I

Situation personnelle et de famille de l'entrepreneuse (1).

Age. — Validité. — Situation à l'égard du mariage. — Membres de la famille qui aident au travail. — Apprenties. — Profession des maris.

1. *Age.* — Parmi les entrepreneuses enquêtées, aucune n'a déclaré avoir moins de 20 ans. La majorité de ces entrepreneuses a de 20 à 40 ans.

20 à 40 ans	20	entrepreneuses.
40 à 60 ans	14	—
Plus de 60 ans	3	—
TOTAL	37	

Les femmes âgées de plus de 60 ans ont de 60 à 65 ans.

II. *Validité.* — 3 entrepreneuses sur 37 — 8 p. 100 — ont déclaré nettement se trouver en état d'infériorité au point de vue de la santé : la première a dit avoir la santé délicate ; la deuxième s'est déclarée malade ; et la troisième est atteinte d'ataxie.

Chez quelques entrepreneuses on a pu constater un surmenage intense, néfaste.

III. *Situation à l'égard du mariage.* — Plus de la moitié des entrepreneuses sont des femmes mariées ; le deuxième rang est occupé par les veuves.

(1) Manuscrit, col. 2 à 5.

Sur 35 entrepreneuses : 22 sont mariées; 8 veuves; 4 célibataires et 1 est divorcée.

Parmi les célibataires, il en est 2 qui ont des charges d'enfants.

IV. *Membres de la famille qui aident au travail. — Apprenties.* — La composition des ateliers d'entrepreneuses interrogées présente une grande diversité : certains sont formés par des ateliers de famille auxquels on adjoint des salariées, apprenties ou petites-mains; d'autres ont pour tout personnel une ou deux apprenties; d'autres encore se composent d'un personnel fixe et d'un personnel intermittent (ouvrières auxquelles l'entrepreneuse ne donne de l'ouvrage que par à-coups).

Sur 23 ateliers dont la composition est connue, 6 font partie de la 1re catégorie définie ci-dessus (membres de la famille et apprenties), 15, de la 2e catégorie et 2 de la 3e catégorie.

V. *Profession des maris.* — La profession des maris d'entrepreneuses est connue pour 18 d'entre elles sur 22. Les renseignements fournis par l'enquête à cet égard sont les suivants :

Ouvriers	10
Employés de commerce et d'administrations	4
Divers	4
TOTAL	18

Parmi les ouvriers sont compris des ouvriers d'art : 1 ciseleur, 1 ciseleur de coffrets; parmi les employés, 1 employé de ministère. Sous la rubrique *Divers* on a groupé : 1 employé des transports, 1 photographe, 1 commissionnaire, 1 représentant d'assurances.

II

Origines professionnelles des entrepreneuses. (1)

De l'apprentissage. — Durée de l'apprentissage. — Années de travail en atelier. — Causes déterminantes du travail en entreprise.

I. *De l'apprentissage.* — La majorité des entrepreneuses ont fait leur apprentissage chez des fabricants ou des entrepreneuses. Sur 31 entrepreneuses, 14

(1) Manuscrit, col. 6 à 10.

sont dans le premier cas, 10 dans le deuxième. 3 entrepreneuses ont appris le métier chez des parents fleuristes (mère, sœur, fille), 3 ont acquis leur savoir technique dans des écoles professionnelles (1). Une entrepreneuse, enfin, a déclaré n'avoir jamais fait d'apprentissage.

II. *Durée de l'apprentissage.* — 14 entrepreneuses sur 37 ont fait connaître la durée de leur apprentissage. Pour 8 d'entre elles il a été de deux ans; pour 5, de trois ans, et pour une seulement, de quatre ans.

Cette dernière entrepreneuse, dont l'apprentissage à l'École professionnelle de la rue Bouret a été insuffisant, a dû faire un complément d'apprentissage d'un an chez une petite entrepreneuse.

III. *Années de travail en atelier.* — A l'exception de 3 entrepreneuses qui ont affirmé n'avoir point travaillé en atelier après leur apprentissage (2), toutes les autres ont assuré y avoir été « quelque temps », « longtemps », « plusieurs années ».

IV. *Causes déterminantes du travail en entreprise.* — « Mme L.... dit qu'elle a organisé une petite entreprise pour essayer de gagner un peu plus qu'en tant que simple ouvrière, parce que son mari exerce une profession où l'on chôme beaucoup. » C'est, selon toute vraisemblance, pour la raison invoquée par Mme L..., afin de « gagner plus », que les fleuristes visitées sont devenues entrepreneuses.

21 d'entre elles néanmoins ont invoqué « le mariage » comme cause déterminante du travail en entreprise.

Les autres raisons alléguées ont été les suivantes : Au dehors « il faut veiller trop tard ». — Chez soi « on a plus d'indépendance ». — Chez soi « on évite la mauvaise saison ».

Deux entrepreneuses ont dit avoir organisé leur entreprise depuis la naissance de leur enfant; une troisième « pour rester auprès de sa mère ». Une quatrième enfin, frappée d'ataxie, ne pourrait travailler au dehors. Avec l'aide de ses deux nièces, auxquelles elle a appris son métier, et le concours d'apprenties et de petites-mains, cette dernière peut gagner sa vie clouée sur une chaise. L'organisation d'une petite entreprise lui permet de n'être point à la charge de sa famille ou de la société.

---

(1) Ces écoles sont les suivantes : École professionnelle de la rue du Cherche-Midi, Couvent de Reuilly, École professionnelle municipale de la rue Bouret.

(2) Une entrepreneuse a dit n'avoir travaillé en atelier que « quelques jours »; elle est classée parmi les entrepreneuses qui n'ont pas fait d'apprentissage.

III

Nature et conditions générales du travail effectué (1).

Prix de façon. — Établissements pour lesquels travaillent les entrepreneuses. — Dates de livraisons. — Dates de payements.

I. *Prix de façon.* — Les monographies d'entrepreneuses (p. 77 à 96) permettent de se rendre compte des prix de façon qui leur sont payés par les fabricants. Quant à l'état comparatif du prix de façon payé par le fabricant à l'entrepreneuse d'une part, et d'autre part à l'ouvrière par l'entrepreneuse, il n'a pas été possible de l'établir d'après l'enquête. En ce qui concerne leur personnel à domicile, dans le cas où l'ouvrage est donné en chambre, les entrepreneuses se sont montrées fort peu communicatives. Quant à leur personnel d'atelier, en général il n'est pas rétribué « aux pièces », mais à la journée. Même à ce sujet, ainsi qu'on le verra plus loin (p. 71-72), les entrepreneuses ont été d'une extrême réserve. Elles n'ont pas déclaré le bénéfice qu'elles ont prélevé sur leurs ouvrières, apprenties ou petites-mains.

II. *Établissements pour lesquels travaillent les entrepreneuses.* — Plus de la moitié des entrepreneuses travaillent pour un seul fabricant. Sur 35 entrepreneuses, 24 sont dans ce cas : plusieurs entrepreneuses font à la fois fleurs et plumes pour la même maison.

Pour les autres le travail est fourni de la façon suivante : 7 entrepreneuses vont chercher l'ouvrage dans 2 maisons et 4 entrepreneuses dans 3 ou plusieurs maisons.

III. *Dates et modes de livraisons.* — Un tiers environ des entrepreneuses livrent ou font livrer par leurs apprenties tous les jours. Pour les autres, tantôt la livraison se fait deux, trois fois la semaine, tantôt elle est « variable ».

Dans un cas, la maison qui fournit l'ouvrage le fait prendre, *en bonne saison*, par un employé à Belleville car cette fabrique a beaucoup d'entrepreneuses dans ce quartier. Dans un deuxième cas, l'entrepreneuse envoie souvent l'ouvrage par la poste.

II. *Dates de payements.* — La majorité des entrepreneuses ont déclaré que le mode de payement le plus usité est le payement à volonté, c'est-à-dire selon le désir de la fleuriste, soit à la livraison, soit à la semaine (17 entrepreneuses sur 28 sont dans ce cas).

5 entrepreneuses en outre ont dit être payées à la livraison et 6 autres à la semaine.

(1) Manuscrit, col. 11 à 15.

IV

Durée et gain du travail journalier (1).

Saison et morte-saison. — Durée de la journée de travail. — Durée de la journée de travail en morte-saison. — Temps passé pour la livraison. — Du salaire. — Salaire moyen.

I. *Saison et morte-saison.* — Ainsi qu'il l'a été dit plus haut, près de 40 p. 100 des entrepreneuses visitées sont à la fois fleuristes et plumassières. Celles-là travaillent d'un bout de l'année à l'autre : l'hiver dans la fleur, l'été dans la plume. Sur 33 entrepreneuses qui ont donné des renseignements sur la durée de leur travail annuel, 17 — la moitié en chiffre rond — ont déclaré n'avoir point souffert du chômage. Près de 50 p. 100 des entrepreneuses (16 sur 33) ont affirmé subir un ralentissement dans leur travail, parfois même une interruption complète.

Dans 16 ateliers le chômage ou ralentissement du travail a sévi de la façon suivante :

ATELIERS.	CHÔMAGE ou ralentissement.
1	1 mois;
4	2 —
2	3 —
4	4 —
1	5 —
3	6 —
1	9 —

Dans 7 cas, parmi ceux mentionnés ci-dessus, le chômage s'est fait sentir en général au cours de l'année précédant l'enquête. Il a été au minimum d'un mois et au maximum de neuf mois : dans ce dernier cas, il s'agissait d'une entrepreneuse, semi-entrepreneuse semi-ouvrière, qui travaillait en atelier le reste de l'année dans la plume (voir Monographie VI, p. 83).

Des chômages ont été signalés dans les mois d'avril, mai, juin et juillet.

II. *Durée de la journée de travail en saison.* — 25 entrepreneuses seulement ont fourni des indications précises relatives à la durée de la journée de travail en saison. 7 d'entre elles ont déclaré en outre « veiller » quand le travail l'exige.

(1) Manuscrit, col. 16 à 21.

Sur ces 25 entrepreneuses, la majorité (56 p. 100) a dit travailler de 10 à 12 heures; plus d'un quart — 28 p. 100 — a affirmé travailler 12 à 15, 16 heures par jour, 16 p. 100 seulement ont travaillé moins de 10 heures.

Moins de 10 heures.....	4	entrepreneuses...	16 p. 100
De 10 à 12 heures.....	14	—	... 56 p. 100
Plus de 12 heures.....	7	—	... 28 p. 100.

Ainsi donc, parmi les entrepreneuses même, il est des fleuristes qui font des journées de travail qui « comptent double ». Dans les trois grandes spécialités : Naturel, Rose, Petite Fleur, on a rencontré des entrepreneuses faisant des journées de 12 à 16 heures. Les indications fournies par les entrepreneuses ne permettent pas de préciser la durée de la journée des apprenties et des membres de la famille qui aident au travail. Parmi les apprenties, dans quelques cas on a signalé que la journée ne dépassait jamais dix heures (y compris parfois le temps passé en livraison). Dans quelques cas les membres de la famille participant au travail travaillent autant que l'entrepreneuse : c'est le cas des sœurs O... (voir Monographie IV, p. 81) et des sœurs B... (voir p. 87). Tandis que Mme F... travaille dix heures, ses filles ne travaillent que six à sept heures.

III. *Durée de la journée de travail en morte-saison.* — Parmi les entrepreneuses travaillant d'un bout de l'année à l'autre, 8 sur 17 ont dit que la durée du travail était uniforme (journées de 10 heures en général).

La durée de la journée de travail en morte-saison où le travail subit des à-coups est à peu près impossible à déterminer; elle n'est connue que dans un nombre de cas insignifiants.

Tandis qu'en saison, par exemple, la journée est de dix heures, en morte-saison elle n'est que de quatre à cinq heures; de douze à quatorze heures, elle est réduite à huit ou dix heures. Enfin, de dix heures à six ou sept heures.

IV. *Temps passé pour la livraison.* — Le temps passé pour chaque livraison se répartit de la façon suivante pour 23 entrepreneuses qui ont fourni des renseignements à ce sujet :

Moins d'une heure ou une heure.....	3	entrepreneuses
2 heures.....	6	—
2 à 3 heures.....	9	—
3 à 4 heures.....	2	—
Un tiers ou une demi-journée.....	3	—
TOTAL.....	23	

Pour une entrepreneuse, en outre, qui fait ses envois par la poste, la perte de temps est nulle pour ainsi dire.

Pour une autre entrepreneuse la durée de la livraison est « variable ».

V. *Du salaire.* — 33 entrepreneuses sur 37 ont donné des indications sur leur salaire. La majorité ont fait connaître leur salaire moyen. Un petit nombre seulement ont renseigné sur leur salaire en saison et en morte-saison.

Sur ces 33 entrepreneuses, 5 ont communiqué leur carnet de paye.

VI. *Salaire moyen.* — Le salaire moyen des entrepreneuses estimé en général par elles ou établi d'après l'énoncé de leur salaire en saison et en morte-saison est connu pour 28 d'entre elles (fleuristes ou fleuristes-plumassières), savoir :

ENTREPRENEUSES.	SALAIRES.
4	Au-dessous de 3f 00 et 3f 00
4	3 05 à 3 50
4	3 55 à 4 00
2	4 05 à 4 50
4	4 55 à 5 00
2	5 05 à 5 50
1	5 55 à 6 00
0	6 05 à 6 50
3	6 55 à 7 00
0	7 05 à 7 50
0	7 55 à 8 00
1	8 05 à 8 50
3	8 55 et au-dessus.

Il est à noter que sur 28 questionnaires, 18 mentionnent des salaires inférieurs à 5 francs ou de 5 francs au maximum, 10, c'est-à-dire le tiers environ, des salaires compris entre 5 et 8 fr. 50 et au-dessus.

C'est parmi les entrepreneuses de la Petite-Fleur que les salaires relevés ont eté les plus bas : 5 questionnaires sur 6 ont mentionné des gains inférieurs à 5 francs.

ENTREPRENEUSES.	SALAIRES.
2	Moins de 3f 00 et 3f 00
1	— 3 05 à 3 50
1	— 3 55 à 4 00
1	— 4 05 à 4 55

C'est parmi les entrepreneuses de la Rose que les gains ont été le plus élevés: 5 entrepreneuses ont gagné moins de 5 francs, tandis que 8 entrepreneuses ont gagné plus de 5 francs (de 5 fr. à 8 fr. 50 et au-dessus.)

Signalons parmi les gains supérieurs ; 1° 8 fr. 75 un atelier composé de l'en-

(1) 2,400 francs et 3,750 francs.

trepreneuse de sa fille et d'une apprentie; 2° 12 francs un atelier composé de 3 sœurs, la mère accessoirement et quatre ou cinq apprenties en hiver (fleurs et plumes); 3° 12 francs un atelier composé de 3 sœurs et d'une apprentie.

V

Gain annuel de l'entrepreneuse. (1)

Fournitures à la charge de l'entrepreneuse. — Salaires des apprenties, petites-mains ouvrières. — Gain net des entrepreneuses. — Entrepreneuses se livrant à des travaux divers.

Fournitures à la charge de l'entrepreneuse. — 21 entrepreneuses sur 37 ont fait connaître l'importance des fournitures à leur charge, telles que : colle, alcool à brûler (fleur) gutta, essence, laiton (plume); les dépenses d'éclairage supplémentaire leur incombant lorsqu'elles veillent; les frais de déplacements pour livrer l'ouvrage.

Pour ces 21 entrepreneuses la totalité de ces fournitures s'élève à :

Moins de 20 00 ou 20 francs.....	dans	2	ateliers.
— 20 50 à 50 francs.....	—	7	—
— 50 00 à 100 francs.....	—	4	—
Plus de 100 francs.....	—	8	—

Donc 8 entrepreneuses sur 21, soit plus d'un tiers, ont eu des charges d'atelier dépassant 100 francs. Dans 2 cas, la dépense a été de 300 francs (300 fr., 1er cas; 313 fr., 2e cas.)

Salaire des apprenties, petites-mains, ouvrières. — D'une façon générale, les entrepreneuses se sont abstenues de donner des précisions en ce qui concerne les salaires attribués aux apprenties, petites-mains, ouvrières. Il en est 3 seulement qui ont fourni des renseignements précis à ce sujet :

L'une payant 0 fr. 50 son apprentie a déboursé dans l'année moins de 50 francs; l'autre rétribuant ses 2 apprenties à raison de 0 fr. 75 et 0 fr. 50 leur a donné en tout de 150 à 200 francs; la 3e, au tarif de 0 fr. 75 et 1 franc,

(1) Manuscrit, col. 22 à 27.

a payé à ses apprenties de 300 à 350 francs. Voici enfin quelques indications fournies par trois autres entrepreneuses.

Dans 1 cas l'entrepreneuse qui occupe toute l'année une apprentie nourrie, logée, blanchie gratuitement donne en outre de 150 à 200 francs à une petite-main payée 1 fr. 50 par jour en bonne saison (voir Monographie II, p. 78). Dans un 2e cas, l'entrepreneuse qui occupe régulièrement 2 ouvrières et occasionnellement 2 autres ouvrières, débourse pour les travailleuses ordinaires de 150 à 200 francs (voir Monographie XV, p. 95.)

Enfin dans un 3e cas l'entrepreneuse qui n'a indiqué son salaire que pour la période de bonne saison, emploie 2 apprenties au pair. Elle leur offre parfois « un ruban ou une promenade » pour les récompenser.

Gain net des entrepreneuses. — D'après ce qui précède, on voit qu'il n'a pas été possible, dans la très grande majorité des cas, de faire l'estimation de la totalité des charges incombant aux entrepreneuses : fournitures d'atelier, etc., d'une part ; salaires des personnes étrangères aidant au travail, d'autre part, *par conséquent d'évaluer le gain net des entrepreneuses.*

Quelques entrepreneuses ont fait elles-mêmes l'estimation de leur gain net : il est connu dans l'ensemble pour 14 entrepreneuses :

GAINS NETS.	ENTREPRENEUSES.
Moins de 500 francs	3
— 500 à 800 francs	1
— 801 à 1,000 francs	2
— 1,001 à 1,200 francs	3
— 1,201 à 1,400 francs	1
— 1,401 à 1,500 francs	1
— 1,501 à 3,750 francs	3
TOTAL	14

Parmi les entrepreneuses gagnant moins de 500 francs, l'une est veuve mais reçoit un secours de l'A. P., l'autre est mariée et avec le concours du mari le budget du ménage s'élève à près de 1,200 francs.

Entrepreneuses se livrant à des travaux divers. — D'une façon générale, les entrepreneuses n'exercent pas d'autre profession que celle de fleuriste ou fleuriste-plumassière.

3 d'entre elles sont concierges, parmi lesquelles une est appointée.

VI

Ressources annuelles totales des ménages d'entrepreneuses (1).

Secours divers. — Ressources nettes annuelles des ménages. — Quote-part des ressources annuelles des ménages qui provient des travaux de l'entrepreneuse.

I. *Secours divers.* — Même parmi les entrepreneuses, on a rencontré des personnes assistées — en petit nombre il est vrai: 3 entrepreneuses ou leur famille, sur 37, soit 8 p. 100.

Dans 1 cas, l'entrepreneuse reçoit une pension de 15 francs par mois de l'Assistance publique, soit 180 francs par an. Dans un 2e cas le mari de l'entrepreneuse reçoit 30 francs par mois de la même origine, soit 360 francs par an. Dans un 3e cas, l'entrepreneuse a reçu un secours temporaire de 20 francs.

En outre, le mari d'une entrepreneuse, victime d'un accident du travail, reçoit une pension de 1 franc par jour — 365 francs par an.

II. *Ressources nettes annuelles des ménages.* — Le gain net annuel des ménages *simples*, les seuls comparables, c'est-à-dire ceux exclusivement composés soit de l'entrepreneuse et de son mari, soit de l'entrepreneuse seule — que le ménage soit sans enfant, ou qu'il ait, 1, 2, ou plusieurs enfants ne gagnant encore rien — n'est connu que dans un nombre infime de cas: 7 (3 ouvrières mariées — 4 veuves sans enfants.)

Parmi les ouvrières mariées, il en est une qui gagne 900 francs, et 2 qui se font de 2,500 à 3,000 francs. Parmi les veuves sans enfants une première gagne 443 francs; une deuxième se fait 647 francs; une troisième 1,355 francs et une quatrième 2,185 francs.

III. *Quote-part des ressources annuelles des ménages qui provient des travaux de l'entrepreneuse.* — Cette quote-part n'a pu être indiquée que dans 3 cas. Dans le 1er cas, la contribution de la femme est de 27 p. 100 des ressources totales du ménage ; dans le 2e cas, elle est de 50 p. 100 ; dans le 3e, de 65 p. 100.

(1) Manuscrit, col. 28 à 31.

VII

Hygiène de l'habitation. (1)

Composition des logements. — Cube d'air. — Loyer. — Salubrité de l'habitation.

I. *Composition des logements.* — Les logements des entrepreneuses sont d'une façon générale assez exigus. 2 entrepreneuses seulement sur 37 occupent un petit pavillon pour elle et leur famille : elles habitent la banlieue, l'une à Saint-Fargeau, l'autre au Perreux. Les logements les plus réduits sont ceux de 2 concierges qui se composent d'une pièce unique (la loge).

Ateliers — 4 entrepreneuses seulement ont pu consacrer une pièce à l'atelier ; dans trois cas, ce sont des dépendances séparées de l'habitation (pièce vitrée sur cour).

Cube d'air. — Parmi les cubes d'air les plus bas, signalons ceux de 18 m³. 4 logements sont dans ce dernier cas.

II. *Loyer* — Le loyer est compris entre 200 et 600 francs.

Pour 29 entrepreneuses les loyers se répartissent comme suit ;

4 entrepreneuses, 200 à 250 francs; 5 entrepreneuses, 251 à 300 francs; 2 entrepreneuses, 301 à 350 francs ; 9 entrepreneuses, 351 à 400 francs ; 2 entrepreneuses, 401 à 450 francs; 5 entrepreneuses, 451 à 500 francs; 2 entrepreneuses, 501 à 600 francs.

III. *Salubrité de l'habitation.* — Dans 33 cas sur 37, l'hygiène de l'habitation est satisfaisante et dans 4 cas défectueuse.

VIII

Maladies professionnelles. — Leurs causes. (2)

Sur 37 entrepreneuses, fleuristes ou fleuristes-plumassières, il en est 4, soit 11 p. 100, qui ont signalé des inconvénients ou dangers provenant de leur métier.

---

(1) Manuscrit, col. 32 à 39.

(2) Manuscrit, col. 40 et 41.

Parmi les rosières faisant de la fleur rouge ;

2 ont dit avoir des maux de gorge causés par la poussière se détachant des pétales ; 1 s'est plaint de l'irritation des muqueuses nasales causée par cette même poussière.

Parmi les fleuristes-plumassières, 1 a dit avoir des maux de tête causés par l'odeur de l'essence employée pour travailler la plume.

IX

Observations. (1)

Prix de façon. — Entrepreneuses. — Apprenties. — Durée de la journée de travail. — Hygiène du logement. — Ce que les entrepreneuses pensent du travail à domicile.

I. Un fléchissement dans les prix de façon est signalé par les petites entrepreneuses : telle fleuriste qui gagnait 7 francs il y a 10 ans ne peut plus se faire que 5 francs, « les façons sont diminuées de 2 et 3 sous par grosse depuis 12 ans ». La baisse des prix de façon est continue dans la Petite Fleur au dire d'une entrepreneuse ; « on fait des commissions soi-disant pour l'Amérique et alors on baisse les prix » dit une autre.

En morte-saison, dans plusieurs cas les prix sont diminués : ce qui vaut 7 francs en saison ne vaut plus que 6 francs en morte-saison. Une seule entrepreneuse parle du relèvement des prix, mais c'est par ouï-dire ; les salaires auraient une tendance à se relever dans la maison *qu'elle a quittée.*

II. *Entrepreneuses. — Apprenties.* — I. La plupart des entrepreneuses se déclarent satisfaites de leur métier : elles gagnent bien leur vie, mais en travaillant beaucoup. « La fleur, c'est le seul métier où l'on gagne sa vie, assure l'une d'elles ». Quelques-uns pourtant font entendre des plaintes ; celle-ci « aurait plus de bénéfice à se reposer » ; celle-là affirme que le travail lui fait défaut. On gagne trop pour mourir, pas assez pour vivre assure une vieille entrepreneuse de la Petite Fleur.

III. *Apprenties.* — Les parents veulent que les apprenties gagnent trop vite, disent certaines entrepreneuses. Ailleurs, elles se récrient au sujet de l'exploitation dont elles se rendraient coupables vis-à-vis des apprenties : « Je ne gagne rien sur elles, dit une entrepreneuse je leur prends seulement 0 fr. 25 sur

(1) Manuscrit, col. 42.

5 francs d'ouvrage pour mes frais de livraison ». Les apprenties ne rapportent pas 2 ou 3 sous par jour, au dire d'une autre.

La pénurie d'apprenties se fait sentir dans certains quartiers : dans les quartiers Clignancourt et de la Gare, on ne peut en trouver.

IV. *Durée de la journée de travail.* — 3 entrepreneuses déclarent qu'elles font « des journées doubles » : l'une travaille jusqu'à 3 heures du matin — une autre se tient à l'ouvrage de 8 heures du matin à 11 heures, minuit, 1 heure. Mlle V... (voir Monographie VI, p. 84) est toujours prête à se mettre au travail. S'il faut passer un dimanche pour livrer une commande, elle demeure à l'ouvrage.

V. *Hygiène du logement.* — D'une façon générale, les intérieurs d'entrepreneuses, quoique souvent fort modestes, sont bien tenus. Dans 2 ou 3 cas seulement le logis est des plus misérables.

VI. *Ce que les entrepreneuses pensent du travail à domicile.* — Une seule entrepreneuse s'est prononcée nettement à ce sujet: elle vante le travail à domicile.

CHAPITRE III

MONOGRAPHIES D'ENTREPRENEUSES.

I

UNE GRANDE ENTREPRENEUSE.

Dans le quartier Saint-Fargeau, tout au fond de la dernière cour d'un immeuble composé de plusieurs pavillons ou dépendances, se trouve un grand atelier vitré qui pourrait contenir une cinquantaine d'ouvrières. C'est là que Mme B..., ancienne première, dirige son entreprise de fleurs et plumes qui deviendra bientôt exclusivement une entreprise de plumes. Depuis le mois d'avril de l'année passée, dit Mme B..., c'est-à-dire depuis dix-sept mois, elle occupe uniquement son personnel à la fabrication de fantaisies.

Elle faisait fabriquer d'ordinaire, de novembre à mars, *de la violette, uniquement ce genre de fleurs,* puis, de mars à fin octobre de la plume; mais la vogue étant à la plume, l'atelier suit la mode, d'autant plus volontiers que ce genre est bien meilleur que la fleur.

La concurrence de l'Allemagne, de la province, dit l'entrepreneuse, rend difficile la fabrication de la petite fleur à Paris. Il faut s'ingénier pour que la confection de la violette soit productive. Mme B... dit que, grâce à un outil perfectionné dont elle se sert avec quelques entrepreneuses, elle obtient un gaufrage trois fois plus rapide.

On fait de la violette à tous les prix. Mme B... en a fait exécuter chez elle à 85 centimes la grosse. Elle refuse, dit-elle, de prendre l'ouvrage des maisons qui payent trop mal. Ce n'est pas le travail qui manque ici, paraît-il. De tous côtés l'on reçoit des offres nombreuses.

Pour une seule maison, Mme B... a pour 800 ou 900 francs d'ouvrage d'avance. Les fournitures qui sont à sa charge sont plus importantes dans la plume que dans la fleur; ce sont les suivantes: gutta, 30 francs par mois; essence (pour fondre la gutta), 30 francs (50 litres), au total: 60 francs.

A l'époque où l'entrepreneuse est enquêtée, son atelier fabrique des bandes en plumes diversement nuancées qui sont à la mode (septembre 1908).

20 ou 25 jeunes filles de 14 à 18 ans composent ici le personnel. Parmi elles se trouvent des apprenties et des petites-mains, et un petit nombre d'ouvrières. L'apprentissage dure deux ans. Pendant les premiers mois, les apprenties reçoivent 50 centimes, puis 75 centimes. Les ouvrières qui sont aux pièces, dans la plume, se font en moyenne 3 francs par jour. Le personnel est à l'ouvrage de 7 h. 1/2 du matin à 7 h. 1/2 du soir avec une heure ou une heure et demie d'interruption pour le déjeuner de midi. Les fleuristes qui habitent le quartier vont prendre leur repas chez elles.

Mme B... travaille toute la journée comme ses ouvrières. Elle donne du travail au dehors.

PETITES ENTREPRENEUSES.

II

Sur l'emplacement de ruelles insalubres du quartier Sainte-Marguerite, la percée de rues nouvelles laisse s'édifier de grands immeubles modernes tout blancs, d'aspect correct. Dans une de ces maisons, au sixième étage, habite Mme P..., petite entrepreneuse, dont la spécialité est le Naturel.

Mme P... est jeune et avenante, elle est très ordonnée; chaque année elle met de côté précieusement son carnet de paye; elle est très propre, ses meubles, ses parquets brillent; aussi consacre-t-elle beaucoup de temps à son ménage. Si elle veille beaucoup et très tard, c'est, dit-elle, surtout parce qu'il faut rattraper le soir le temps perdu dans la journée : *douze heures par jour se passent pour elle au travail exclusif de la fleur.*

Mme P... est aidée régulièrement dans son travail par une apprentie : c'est une orpheline de 13 ans qu'elle loge, nourrit, blanchit. Elle ne la paye point, mais lui apprend consciencieusement son métier. De temps en temps elle lui donne une petite pièce blanche. Dans la période de presse, en hiver, parfois elle s'adjoint une petite-main. L'atelier se compose alors de trois personnes.

L'ouvrage est fourni à Mme P... par la maison où elle a fait son apprentissage — de 14 à 16 ans. Jamais Mme P..., qui a 28 ans, n'a travaillé pour une autre maison. Ses patrons l'estiment beaucoup; dernièrement, la petite fille de l'entrepreneuse devait subir une opération, la maison A... s'est mise à la disposition de la fleuriste pour lui faire des avances d'argent. Au dire de Mme P..., cette fabrique de fleurs est très importante, elle occuperait au moins cent ouvrières au dehors.

Les genres exécutés le plus souvent par Mme P... sont : le chèvrefeuille, fabrication entière, travail gaufré à l'outil et roulé à la main, six fleurettes et un bouton par branche, la douzaine, 60 centimes ; le lys tigré, fabrication entière, travail à la pince, soie et velours, la douzaine 1 fr. 60 ; le géranium, fabrication et monture, pétales gaufrés à la pince, attaches à la soie, 18 douzaines de fleurs par douzaine de paquets, les 12 paquets, 5 fr. 40, etc.

La bonne saison pour Mme P... est généralement comprise entre les mois de décembre à mai. Le reste de l'année, souvent le travail est ralenti, parfois même interrompu quelques semaines.

En 1907-1908, l'année ayant été excellente, l'entrepreneuse a travaillé pour ainsi dire sans interruption d'un bout de l'année à l'autre. Son gain mensuel moyen, en bonne saison, a été de 174 fr. 74 (de décembre à mai). En morte-saison, il s'est encore élevé à 109 fr. 78 (de juin à décembre).

Pour toute l'année, le gain total brut a été de 1,707 fr. 15 dont voici le détail relevé sur le carnet de paye de l'entrepreneuse :

	TOTAL du mois. fr. c.
Juin. — 32 fr. 75 ; 40 fr. 45 ; 36 fr. 30 ; 30 fr. 70.....	140 20
Juillet. — 30 fr. 65 ; 29 fr. 30 ; 54 fr. 35.....	114 30
Août. — 25 fr. 50 ; 60 fr. 55 ; 20 fr. 50 ; 24 francs.....	130 55
Septembre. — 52 fr. 90.....	52 90
Octobre. — 23 fr. 95 ; 20 fr. 75 ; 19 fr. 80 ; 22 fr. 50.....	87 00
Novembre. — 28 fr. 65 ; 30 fr. 90 ; 23 francs ; 19 fr. 20.....	101 75
Décembre. — 44 fr. 50 ; 50 fr. 30 ; 51 fr. 40.....	146 20
Janvier. — 31 fr. 20 ; 61 fr. 35 ; 48 fr. 75 ; 53 fr. 10.....	194 40
Février. — 46 fr. 55 ; 44 fr. 80 ; 36 fr. 80 ; 44 fr. 80 ; 57 fr. 20.	230 15
Mars. — 40 fr. 25 ; 57 fr. 60 ; 95 fr. 10.....	192 95
Avril. — 36 fr. 45 ; 32 fr. 15 ; 27 francs ; 33 fr. 90.....	129 50
Mai. — 10 fr. 80 ; 28 fr. 25 ; 44 fr. 70 ; 35 fr. 80 ; 35 fr. 70...	155 25
Pour l'année.....	1,707.15

Le gain net de Mme P... se différencie sensiblement de son gain brut. Sans parler de la dépense occasionnée dans le ménage par la présence de la jeune orpheline qui lui sert d'apprentie, elle a dû débourser en 1907-1908 : 1° le salaire d'une petite-main supplémentaire de novembre à avril (exclusivement) : 125 jours à 1 fr. 50, soit 187 fr. 50 ; 2° la colle pour attacher les pétales et l'alcool à brûler pour chauffer les boules destinées à gaufrer les pétales (ce dernier en très petite quantité parce que le genre exécuté par Mme P... est surtout du travail à la pince) 55 centimes pour 30 francs d'ouvrage environ soit, 31 fr. 50. Les charges d'atelier sont de 219 francs et ramènent le gain net de l'entrepreneuse à 1,488 fr. 35.

Le mari de Mme P..., un employé, gagne 120 francs par mois, c'est-à-dire

1,440 francs par an. Le ménage a trois petites filles dont les deux aînées vont à l'école.

Le budget de cette famille en 1907-1908 pouvait, d'après ce qui a été dit plus haut, s'établir de la façon suivante :

Gain de l'entrepreneuse	1,488f 35c
Gain du mari	1,440 00
TOTAL	2,928 35

Le loyer est de 500 francs.

Mme P... se déclare satisfaite de son métier. Elle a voulu faire visiter à l'enquêteuse tout son petit logement pour qu'on puisse déclarer en toute connaissance de cause que son apprentie se trouve placée dans de bonnes conditions d'hygiène.

III

Mme B..., 35 ans environ, est une rosière exceptionnellement habile. Cette impression a été partagée dans tous les ateliers où elle a travaillé : à Reims tout d'abord où elle a appris son métier, puis à Paris où elle habite depuis sept ans. Le fait paraît incontestable. L'activité de Mme B... est extraordinaire : en un clin d'œil elle fait un moule. *Elle dit qu'elle peut en faire trois douzaines à la minute.*

Depuis un an seulement Mme B... prend de l'ouvrage chez elle. Au moment de l'enquête elle se faisait aider par une petite-main qui lui évite surtout, dit-elle, une perte de temps de deux heures en allant tous les jours à sa place chercher et livrer l'ouvrage. En septembre dernier l'entrepreneuse avait 3 apprenties.

En travaillant énormément, Mme B... se fait de très belles journées. Elle travaille, la plupart du temps, de 8 heures le matin à 11 heures, minuit, 1 heure, c'est-à-dire, quinze, seize, dix-sept heures. Elle prend cinq minutes seulement pour son repas de midi, néglige son intérieur, sa toilette. A 5 heures de l'après-midi, le jour de l'enquête, Mme B... n'était pas encore coiffée. C'est le mari de l'entrepreneuse qui fait l'appartement à fond le dimanche. Dans ces conditions, elle gagne de 6 à 8 francs par jour.

En deux jours, avec de longues veillées, elle fait par exemple 48 douzaines de certaines roses payées 4 francs la grosse. Du 31 décembre au 12 janvier, l'année de l'enquête, en travaillant *toute la journée du 1er janvier* aidée par son mari, elle a gagné, — son agenda indique la somme, — 107 fr. 15, soit 8 fr. 92 par jour.

L'entrepreneuse exécute aussi du travail moins bien rétribué, comme de la rose et du bouton payés de 1 fr. 75 à 4 francs la grosse.

Mme B... ne peut faire, d'après son agenda, le relevé de son gain de l'année : elle ne tient ses comptes écrits que depuis peu de temps.

Mais, d'après ses déclarations, étant donné que très souvent elle travaille même le dimanche, on peut estimer sa recette annuelle de la manière suivante: 330 journées de travail — la fleuriste étant aidée — à 7 francs, soit un gain de 2,320 francs. Le petit atelier a des charges : la colle, en moyenne 75 centimes par semaine, c'est-à-dire 39 francs par an; l'alcool à brûler, 90 centimes par semaine ou 46 fr. 80 au total; des tramways, 1 f.. 80 par semaine, soit 93 fr. 60. Dans l'ensemble ces charges sont de 179 fr. 40.

Mme B... n'a point évalué sa dépense d'éclairage supplémentaire. La petite main qu'elle employait au moment de l'enquête était payée 50 centimes par jour. Le salaire des 3 apprenties occupées en septembre est inconnu.

Depuis quatre ans Mme B... ne chôme jamais; elle fournit, depuis qu'elle est chez elle, du travail à deux maisons. Cette existence sous pression altère sa santé : elle souffre de la tête, de l'estomac, du ventre. *Le boulage incessant arrache le tricot qu'elle porte sous son corsage et lui meurtrit la poitrine.* Pendant longtemps l'entrepreneuse a fait en atelier du bouton naissant, travail en soie et peluche qui a beaucoup fatigué sa vue.

Mme B... dit qu'elle ne se plaint pas. Elle aime son métier qu'elle exerce depuis dix-huit ans. Si elle «joute» sans relâche c'est qu'elle a de nombreux besoins d'argent. Divorcée, elle a eu la charge de trois enfants: deux sont morts; la fille qui survit a 15 ans et la fleuriste lui fait apprendre le métier de couturière au pays natal.

Mme B... s'est remariée il y a six mois. Pour satisfaire aux dépenses de la nouvelle installation il faut encore donner le coup de collier. Le mari, mécanicien, gagne moins que la femme; une crise sévit dans sa profession.

Le neveu du mari, de retour du régiment, habite avec le ménage.

L'entrepreneuse demeure dans le quartier des Buttes-Chaumont. Elle occupe au 4e étage d'une maison propre un logement de 300 francs, clair mais très humide : les vêtements moisissent dans les placards.

Mme B... déclare qu'elle ne croit pas pouvoir mener plus d'un an encore l'existence de surmenage qu'elle s'impose.

IV

L'atelier des demoiselles O..., situé à Belleville, se compose à l'ordinaire des trois sœurs O..., de leur mère et d'une apprentie. En temps de presse, l'hiver, il comprend quatre ou cinq apprenties.

Les demoiselles O... travaillent toute l'année ; elles sont spécialisées dans la rose dite collée. L'été, si l'ouvrage devient rare dans la fleur, elles fabriquent

de la plume fantaisie. En septembre 1908, au moment de l'enquête, les trois sœurs et leur apprentie sont occupées à la confection de plumes fantaisie car l'année a été particulièrement mauvaise pour la fleur.

Elles travaillent pour deux fabricants : l'un fait exclusivement la rose et le feuillage, l'autre a pour spécialité la plume.

Les prix de façons qui leur sont payés sont les suivants : rose, fabrication entière : selon le travail, 90 centimes, 1 fr. 20 la douzaine, etc. ; plumes, ailes collées, belle fantaisie, la paire 50 et 60 centimes.

En ce qui concerne la livraison de la fleur, la perte de temps subie de ce fait par les entrepreneuses est à peu près nulle : elles livrent rarement chez le fabricant dans le quartier du Château-d'Eau. Comme leur maison occupe beaucoup d'ouvrières à Belleville, un employé de la fabrique de roses va chercher tous les jours, en saison, le travail à domicile.

L'aînée des demoiselles O..., âgée de 24 ans, a travaillé huit ans en atelier dans la maison de fleurs qui leur fournit l'ouvrage et qui paye raisonnablement.

Ces trois sœurs, associées, ne font pas connaître le salaire qu'elles donnent à leurs apprenties. Elles estiment leur gain de la façon suivante : Les deux sœurs aînées, 5 francs par jour chacune, tant dans la fleur que dans la plume, 300 jours par an. La sœur jeune, 2 fr. 50 par jour, le même temps que les sœurs aînées. Le gain total des trois sœurs serait, d'après leurs déclarations, de 12 fr. 50 par jour, ou de 3,750 francs pour l'année.

Ce gain est net, déduction faite des fournitures et du salaire des apprenties.

Quand elles font de la fleur, elles estiment leurs fournitures comme suit : alcool à brûler, pour chauffer les boules, 1 fr. 20 par semaine, et la colle 75 centimes.

Lorsqu'elles font de la plume, pour 1 franc d'ouvrage elles dépensent 10 centimes de gutta.

Les demoiselles O... disent qu'elles ne travaillent jamais plus de dix heures par jour. Elles ne veillent pas. Leur mère s'occupe des soins du ménage ; le soir elles ne pensent plus au travail et sont des auditrices assidues de l'U. P. de leur quartier. Elles se déclarent satisfaites de leur métier : il a un inconvénient cependant : le rouge qui se détache des pétales — quand elles font de la rose rouge — irrite les muqueuses nasales.

Les trois sœurs vivent seules avec leur mère du produit de leur travail. Le prix de leur logement, situé au 2e étage et donnant sur cour, est de 326 francs.

L'atelier a 60 mètres cubes environ : il est éclairé au gaz.

V

Mme veuve B..., qui a été vingt-six ans fabricante, travaille avec sa jeune fille et une apprentie pour une grande fabrique de roses. Cette maison lui fournit de l'ouvrage depuis douze ans, dans des conditions particulièrement favorables car l'un des fils de cette fleuriste est placé dans cette fabrique comme trempeur, un autre fils y est découpeur et, par considération pour l'entrepreneuse, on lui réserve le meilleur travail.

Ainsi elle fait de la rose en mousseline — fabrication entière — le cœur formé de pétales gaufrés, fleur de 50 pétales (cœur compris), au prix de 2 fr. 50 la douzaine. Elle fabrique aussi des roses à 1 fr. 50 et 3 francs la douzaine.

L'atelier de cette petite entrepreneuse a de l'ouvrage presque toute l'année, 250 jours par an environ, car il faut tenir compte des périodes de courts chômages et des journées de maladie. La semaine qui a précédé l'enquête, Mme B... a été trois jours malade ; le travail est alors suspendu en tout ou partie.

Mme B... et sa fille, ainsi que l'apprentie, travaillent généralement dix heures par jour. Mais, quand il le faut, l'entrepreneuse et sa fille veillent. C'est la fille de Mme B... qui va livrer dans Paris, deux fois par semaine à l'ordinaire.

Dans ces conditions, l'entrepreneuse estime le gain de son petit atelier à 10 francs par jour en moyenne, soit, pour l'année, à 2,500 francs.

De ce gain brut il faudrait déduire pour obtenir le gain net : 1° le salaire de l'apprentie qui est inconnu ; 2° les fournitures qui s'élèvent à 1 fr. 20 par semaine, pour 10 mois : 48 francs ; 3° les frais de locomotion qui n'ont pu être estimés parce que Mlle B... change très souvent de moyens de transport.

L'année courante 1908-1909, le gain sera inférieur à 2,500 francs. En novembre le gain a été de 250 francs, mais il ne sera que de 187 francs en décembre (gros mois à l'ordinaire), d'où une moyenne de 8 fr. 50 par jour. L'année est plutôt mauvaise.

D'une façon générale Mme et Mlle B... se déclarent satisfaites de leur métier, elles gagnent bien leur vie mais en travaillant beaucoup. Les pétales rouges qu'elles manipulent sont, selon elles, salissants mais non point nuisibles.

L'atelier de Mme B... a eu longtemps plusieurs apprenties.

Mme et Mlle B... habitent à Belleville un logement sur cour dont le prix est de 400 francs — c'est la chambre à coucher qui est organisée en atelier.

VI

Mlle V..., 32 ans, a un enfant de 18 mois. Elle habite avec cet enfant et son compagnon, dont la profession est inconnue, dans le quartier de l'hôpital Saint-Louis, au 5e étage d'une maison très bien tenue, un logement de 400 francs

composé de trois pièces — chambre, salle à manger, cuisine — le tout très propre.

Mlle V... n'est entrepreneuse que pendant la saison de la fleur, d'ordinaire six mois par an, de novembre à Pâques: sa spécialité est la rose collée. Elle prend pour l'aider une apprentie.

Pendant la saison de la plume, Mlle V....., qui est également plumassière, travaille en atelier. Elle préfère travailler en atelier plutôt que chez elle : 1° parce que la plume est salissante; 2° parce que les fournitures données à l'atelier sont à la charge de l'ouvrière quand elle travaille chez elle, ce qui est fort onéreux.

En 1907-1908 (l'année précédant l'enquête), Mlle V..... a travaillé seulement trois mois dans la fleur, la saison étant mauvaise. Très travailleuse, Mlle V... ne recule jamais devant l'ouvrage : personnellement elle veille souvent. S'il faut passer un dimanche pour livrer une commande urgente, elle n'hésite pas à satisfaire sa patronne. Cette dernière sait que l'on peut compter sur Mlle V... Aidée par son apprentie qui travaille environ 10 heures par jour, (y compris le temps passé pour les livraisons), Mlle V..... gagne environ 5 francs par jour. Selon le modèle à reproduire elle a plus ou moins de peine à « faire sa journée ». Tandis qu'elle fait deux douzaines de roses à 3 fr. 50 la douzaine — fleur à 100 pétales — elle n'arrive que difficilement à fabriquer 5 ou 6 douzaines de roses à 0 fr. 75. Cette dernière fleur est formée d'un cœur picoté et de 25 pétales boulés à chaud. Au commencement de la saison le travail est toujours moins bon, dit Mlle V..., on copie des modèles très différents et il faut se faire la main.

En 1907-1908 Mlle V... estime qu'elle a travaillé, dans les trois mois d'hiver, environ 80 jours à raison de 5 francs par jour. Sa saison lui a rapporté 400 fr., dont il faut défalquer 42 francs de frais, non compris la dépense supplémentaire causée par l'éclairage à la veillée. (Apprentie : 3 mois à 0 fr. 50 par jour, soit 37 fr. 50; colle et alcool à brûler : 1 fr. 50 par mois, soit 4 fr. 50 pour la saison [1].)

Le travail de la plume, en atelier, a rapporté à Mlle V... en moyenne 125 fr. par mois, c'est-à-dire 1,000 francs pour la saison.

Mlle V... et son apprentie se tiennent pour travailler tantôt dans la cuisine, pièce de 15 mètres cubes environ, donc fort exiguë mais claire, tantôt dans la salle-à-manger qui a 35 mètres cubes. C'est en général l'apprentie qui effectue les livraisons, souvent tous les jours : la perte de temps occasionnée par les déplacements est de 2 heures.

Depuis 15 ans l'entrepreneuse exerce le métier de fleuriste-plumassière. Elle l'a appris de 15 à 17 ans en atelier.

---

(1) L'apprentie ne travaille pas le dimanche.

VII

Mlle M... d'allure coquette, coiffée avec recherche et revêtue de la grande blouse blanche des fleuristes, travaille chez elle avec une apprentie depuis la naissance de son premier enfant. Agée de 28 ans, elle exerce son métier de rosière depuis son enfance : elle l'a appris à Jargeau (Loiret) mais a travaillé à Paris plusieurs années en atelier.

Pour éviter la morte-saison, Mlle M.... fabrique de la rose pour deux maisons : elle ne chôme qu'un mois par an, en juillet.

De décembre à avril — 5 mois — elle confectionne la fleur en mousseline pour la maison B... ; elle recopie les modèles qu'elle a créés et qui lui sont payés, selon le travail, 1 franc, 2 fr. 50, 3 fr. 40, 3 fr. 60 la douzaine. Elle gagne en moyenne, affirme-t-elle, 8 francs par jour en ne dépassant pas une journée de 9 à 10 heures. Mlle M... se dit extrêmement habile. Pour la maison X... elle s'occupe six mois par an : elle fait de la rose en mousseline et de la rose soie et velours, Elle reproduit exclusivement ses modèles qui lui sont payés de 1 fr. 50 à 3 fr. 40 la douzaine — fleur ouvragée. Elle se fait en moyenne 4 francs par jour (9 à 10 heures de travail).

La recette de cette entrepreneuse, pour l'année, se monte à :

120 jours à 8 francs.....	soit	576 francs;
et 144 jours à 4 francs.....	—	960 —
TOTAL.....		1,536 francs.

Mlle M... ne boule pas à chaud; elle moule les pétales de roses avec le doigt.

D'après ses déclarations, on peut estimer à 30 francs par an sa dépense de colle. Elle n'a point fait connaître le salaire donné à son apprentie.

Mlle M... s'exagère peut-être ses bénéfices car elle assure gagner 1 fr. par heure et d'après les déclarations faites par ailleurs son gain serait moindre (voir ci-dessus). Elle a une petite bonne qui la dispense des soins à donner au ménage et aux enfants. Cette domestique, à ses moments perdus, aide au travail des fleurs. Mlle V... livre trois fois par semaine. Elle est payée à la semaine.

Cette petite entrepreneuse habite le quartier Popincourt. Son logement, de 480 francs, est situé au 4e étage d'un superbe immeuble. Il est très salubre.

La profession du père des enfants de Mlle M... est inconnue.

VIII

Cet atelier se compose, en bonne saison, de Mlle A..., 25 ans, entrepreneuse, de sa sœur cadette, de deux apprenties et d'une petite-main. Mme A..., la mère, aide aux travaux les plus simples et en temps de presse la troisième

sœur, apprentie dans la maison qui fournit l'ouvrage, donne son concours à la veillée.

L'atelier A... fabrique de la rose collée qui, selon le travail, est payée 0 fr. 75 la douzaine par exemple — fleur en mousseline — ou 6 francs la grosse — fleur soie et velours.

Dans la période de plein travail, de novembre à Pâques, l'atelier fait 2 grosses et demie par jour environ au prix de 6 francs la grosse, soit un gain de 15 francs. Les filles de Mme A... font alors des journées de 12 à 14 heures: elles veillent jusqu'à minuit. Le reste de l'année elles travaillent 8 à 10 heures par jour.

Mme A..., qui prend généralement la parole à la place de sa fille, dit qu'en moyenne ses filles se font 3 francs l'une et 2 fr. 50 l'autre d'un bout de l'année à l'autre soit 1,650 francs dans l'année.

Elle prétend ne pouvoir préciser davantage. Aussi bien ne sait-on s'il faut retrancher ou ajouter à cette somme le montant des fournitures à la charge de l'entrepreneuse, telles que la colle : 0 fr. 50 par semaine, 83 fr. 20 par an ; l'alcool à brûler : 1 fr. 80 par semaine, 93 fr. 60 par an; l'essence pour l'éclairage de l'atelier, 3 mois et demi, soit 33 fr. 60, et les autres frais tels que les déplacements en omnibus 3 fois par semaine — 2 fr. 40 (1) — 124 fr. 80 par an et le salaire de la petite-main, 1 franc par jour, 150 jours, au total 485 fr. 20 de charges.

L'atelier des demoiselles A... n'a pas été visité. Leur intérieur est très propre. C'est un logement de 400 francs situé dans une maison neuve du quartier de la Gare. La mère de ces fleuristes aurait voulu organiser un grand atelier d'entreprise; elle aurait été aidée pour cela par la maison M... qui fournit l'ouvrage. Mais on ne trouve pas d'apprenties ni de petites-mains dans le quartier de la Gare.

IX

Mme D..., 29 ans, est fleuriste-plumassière depuis l'âge de 17 ans. Connaissant les deux métiers elle ne chôme pas. Aidée d'une apprentie, elle travaille pour deux fabricants : l'un fait la fleur, l'autre la plume.

La rose collée lui est payée, selon le travail, 1 franc, 2 fr. 50 la douzaine; les bandeaux en plume pour garniture de chapeaux 4 francs la douzaine : elle coud la carcasse, passe les plumes à la vapeur et les colle avec la gutta.

La monture fantaisie — mise sur queue des plumes (2) — selon le travail, est

(1) La porteuse étant très chargée de grands cartons il faut donner à chaque voyage 0 fr. 10 de supplément au conducteur d'omnibus pour qu'il tolère la voyageuse encombrée.

(2) Voir page 29.

rétribuée à raison de 0 fr. 60, 0 fr. 75, 0 fr. 80 la douzaine. Mme D..... travaille 10 heures par jour en moyenne.

Dans la saison de la fleur, du 1er novembre au 1er mai, elle gagne environ 18 à 20 francs par semaine, soit 456 francs (1); dans celle de la plume, de mai à novembre, elle se fait de 20 à 24 francs par semaine, soit 528 francs. Au total, son métier de fleuriste-plumassière lui rapporte 984 francs dans l'année. Les fournitures à la charge de l'entrepreneuse sont plus onéreuses durant la saison de la plume. Tandis que dans la fleur elle dépense en colle et alcool 36 francs au total, dans le deuxième cas le travail de la plume exige des apprêts : papier, laiton, gutta dont le montant est de 60 francs par saison. Les frais de déplacement ne sont pas négligeables pour Mme D... qui habite loin du centre, à Ménilmontant. Elle dépense de ce chef près de 35 francs savoir : fleur, 2 ou 3 voyages par semaine à 0 fr. 20 aller et retour, 24 semaines, soit : 12 francs, et plume 4 ou 5 voyages par semaine, 24 semaines également, soit 21 fr. 60, au total : 33 fr. 60.

Le salaire donné à l'apprentie est inconnu. L'atelier n'a pas été visité, l'enquêteuse ayant été reçue dans la salle-à-manger qui n'est pas la pièce où l'on travaille.

Mme D... a trois enfants jeunes. Son mari, coupeur de faux-cols, travaille peu. Il laisse à Mme D... tout le souci de l'entretien du ménage.

Cette entrepreneuse habite un logement de 400 francs au 5e étage sur rue dont la salubrité est excellente.

X

Les trois sœurs B..., âgées de 25, 20 et 16 ans, travaillent ensemble, aidées d'une apprentie de 14 ans, à la fabrication de la rose. L'ouvrage leur est fourni par une grande fabrique de roses, « une très bonne maison », qui paye à la livraison, à la semaine ou au mois, au gré des fleuristes. « Le patron est raisonnable, il va même jusqu'à augmenter les prix de façon si l'ouvrière a fait un prix trop bas. » Les prix de façon courants sont de 1 fr. 25, 1 fr. 75, 2 fr. 25 la douzaine. Le modèle à 2 fr. 25 est le plus avantageux. Néanmoins, en faisant de la rose à 1 fr. 75 les trois sœurs gagnent leur vie, car elles sont habiles et actives. La sœur la plus âgée a fait son apprentissage à l'École professionnelle de la rue du Cherche-Midi, elle a travaillé 3 ans en atelier et a remplacé chez elle une sœur aînée morte qui était également fleuriste. Le père de ces fleuristes n'aime pas le travail au dehors : il faut veiller trop tard, jusqu'à 10 heures, 11 heures, minuit. On peut faire de mauvaises rencontres dans

(1) 24 semaines.

la rue, c'est pourquoi les demoiselles B... ont organisé une petite entreprise. Il y a 2 ou 3 ans, l'atelier des demoiselles B... a confectionné en trois mois plus de 1,000 douzaines de roses à 1 fr. 75 la douzaine.

L'entreprise des sœurs B..... travaille presque toute l'année : du mois de mai au mois de mars. Elle ne chôme qu'en avril.

Le gain est évalué par elles de la façon suivante : les deux sœurs aînées, en moyenne 5 francs par jour chacune; la sœur cadette, en moyenne 2 francs par jour soit au total 12 francs représentant le gain de l'atelier. On ne tient nul compte dans cette estimation du travail de l'apprentie.

Pour l'année, la recette de l'atelier s'élève donc à 3,300 francs brut (275 journées à 12 francs). La durée journalière du travail ne dépasse qu'exceptionnellement 8 heures.

Le produit du travail de ces fleuristes est grevé de 97 francs de charges environ : 1° colle, 0 fr. 10 par jour, 27 fr. 50; 2° alcool à brûler, 29 fr. 50; 3° amortissement de l'outillage, 10 francs; 4° éclairage pour les veillées, 30 francs.

Le chef d'atelier n'a point fait connaître le salaire payé à l'apprentie.

Ce petit atelier se plaint de la teinture rouge de certains pétales dont les inconvénients se font sentir en fabriquant les roses. « Il faudrait que l'on fasse moins de rouge et que la poussière rouge ne vole pas. Elle fait mal à la gorge. » Il y a des maisons qui ne font que du rouge. D'après les sœurs B..... néanmoins, la fleur n'est pas malsaine.

Ces fleuristes habitent Plaisance avec leur père qui est veuf et leurs frères ou sœurs au nombre de six. Le plus jeune frère a 8 ans et demi.

Le père, employé au Gaz, et tous les enfants qui gagnent contribuent à l'entretien du ménage.

Le budget de cette famille s'établit ainsi :

Les trois sœurs fleuristes	3,203f
Le père	2,500
Un fils chirurgien (?)	1,200
Une fille couturière	1,500
TOTAL	8,403f

Cette famille occupe un appartement de quatre grandes pièces, cuisine et entrée, dont le loyer est de 600 francs. L'intérieur est propre, coquet. Une pièce est réservée à l'atelier qui a 30 mètres cubes environ. Les trois rosières, l'apprentie et la quatrième sœur couturière travaillent dans la même pièce.

XI

Mme P...., fleuriste depuis l'âge de 25 ans, dit qu'elle a appris son métier toute seule. C'est une petite entrepreneuse extrêmement active qui fait des «journées doubles» au dire de ses anciennes ouvrières même. Elle travaille souvent de 8 heures du matin à 2 heures du matin, soit, avec 2 heures de repos seulement environ 17 heures par jour. En saison elle reste à l'ouvrage 15, 16 heures.

Jusqu'à ces derniers temps (janvier 1909) elle travaillait pour l'une des maisons de la place de Paris qui paye le moins la main-d'œuvre. Elle a travaillé six ans pour cette fabrique parce que le chômage y est rare.

En 1907, Mme P..... a travaillé toute l'année : elle a fait des semaines de 60 francs, soit 10 francs par jour de gain. Il est vrai qu'elle était aidée; d'autre part elle s'est levée parfois à 4 heures du matin, assure-t-elle, s'étant couchée à 2 heures du matin.

L'année dernière l'ouvrage a été rare. D'après son livret de paye qui ne renseigne que sur les mois de janvier à mars (mois de bonne saison), en janvier le gain a été de 84 fr. 45, en février de 110 fr. 30, en mars de 9 francs. Le travail a cessé le 13 mars.

Les genres qu'elle exécute sont peu rémunérateurs. Elle fait de la rose pompon, fabrication entière, de 9 pétales, la grosse 0 fr. 60; une autre rose lui rapporte 5 francs la grosse. Elle fait également de la violette formée de 8 pétales à raison de 0 fr. 25 la grosse.

En février 1909, au moment de l'enquête, l'entrepreneuse, aidée chez elle par un homme — employé d'un parent — qu'elle paye 1 franc par jour, et au dehors par une femme qui enfile les roses préparées, a gagné pour une semaine 36 francs brut (Mme P... prépare 3 grosses de roses en une journée. Elle dépense 0 fr. 70 de colle par semaine. Quant au salaire payé à la femme, il n'est point connu.)

Il est impossible, d'après les déclarations de Mme P... d'indiquer son salaire moyen, encore moins de déterminer son gain annuel. Selon les circonstances elle semble occuper plus ou moins d'ouvrières : elle n'a donné que des indications vagues à ce sujet.

Le mari de Mme P..., employé dans la chapellerie, gagne 200 francs par mois, soit 2,400 francs par an. Le ménage n'a pas d'enfant. Il habite, dans le quartier Richard-Lenoir, au 4e étage d'une maison très vieille, un logement dont le prix est de 390 francs.

XII

Mme H..., concierge à Clignancourt, occupe au moment de l'enquête (novembre 1908) deux apprenties qui travaillent avec soin sans se hâter: elle em-

ploie l'une depuis un an, l'autre depuis trois mois. Sa spécialité est la petite fleur et la plume fantaisie.

Mme H..., qui a 33 ans, est travailleuse et habile : elle est contente des deux maisons qui lui fournissent l'ouvrage, fleur et plume. Depuis 15 ans, elle travaille pour le même fabricant de fleurs, une maison du quartier Montmartre qui lui donne à faire de la petite jacinthe, par exemple (toute la fabrication), payée 2 fr. 90 la grosse; des grosses branches de jacinthe 7 francs la grosse; du lilas, fabrication et monture, les 3 branches 0 fr. 55; des épis de blés, le 6 branches 0 fr. 75, etc.

Cette fleuriste-plumassière a de l'ouvrage toute l'année : elle travaille 10 heures par jour l'hiver dans la fleur et 6 à 7 heures l'été dans la plume. Beaucoup de petites entrepreneuses montrent un certain embarras lorsqu'on les interroge sur leur métier en présence de leurs apprenties. Il n'en est pas de même de Mme H... qui communique très volontiers ses carnets de paye et renseigne aussi bien qu'elle peut. Selon deux livrets indiquant le gain — fleur et plume — pour près de 10 mois de travail, du 21 janvier au 10 novembre 1908 (pour une durée de 289 jours représentant 240 jours environ de travail effectif[1]) ce gain est de 1,111 francs, soit de 4 fr. 60 par jour. Pour toute l'année, en se basant sur cette estimation, il serait donc de 1,330 francs.

SAISON DE LA FLEUR. — Partie de saison.		SAISON DE LA PLUME.	
Janvier	138f 00	Juin	50f 80
Février	186 50	Juillet	130 30
Mars	145 95	Août	56 25
Avril	27 00	Septembre	143 80
Mai (2)	73 15	Octobre	92 15
Juin	24 80	Novembre	42 00
	595f 70		515f 30

Le 13 juin 1908, la fleuriste a dû cesser le travail de la fleur pour reprendre la plume jusqu'au 3 novembre. A l'époque de l'enquête (10 novembre) Mme H... commençait la nouvelle saison de la fleur. Cette saison s'ouvre généralement en novembre : il en a été ainsi en 1907-1908. S'il n'est pas fait mention des mois de novembre et décembre 1907 dans la saison de la fleur ci-dessus, c'est que le précédent carnet de la fleuriste relatant ce travail a été dérobé, a-t-elle dit, par une apprentie. Il est bon de faire remarquer ici, d'autre part,

(1) 25 jours de travail par mois en moyenne.

(2) Y compris 10 francs envoyés par la maison avec la lettre suivante : «Je vous envoie 10 fr. en récompense de votre bonne volonté pour les modèles que vous m'avez faits et vous remercie.»

que Mme H... a été dédommagée par sa maison (très modestement il est vrai, puisqu'elle n'a reçu que 10 francs) pour la préparation des échantillons au mois de mai : ce fait vaut d'être signalé parce qu'il est exceptionnel : c'est à leurs risques et périls, en général, qu'ouvrières et entrepreneuses font les échantillons.

Dans le gain de Mme H... tout n'est pas bénéfice. Sur 1,380 francs de travail, elle a près d'un tiers de charges : 1° la 1re apprentie, 7 mois à 0 fr. 75 par mois et 5 mois à 1 franc, soit 312 francs et la 2e apprentie : 3 mois à 0 fr. 75 par mois, soit 58 fr. 30; 2° alcool pour le gaufrage, 0 fr. 15 par semaine, 4 fr. 50; la colle, 20 fr. 80; le caoutchouc, 1 fr. 50; 3° la gutta pour la plume, 17 fr. Au total : 414 fr. 30, non compris le gain de l'apprentie ayant dérobé le carnet.

Le mari de la fleuriste-plumassière gagne 5 fr. 50 par jour comme couvreur, soit 1,650 francs par an. Le ménage comprend en outre deux enfants, un garçon de 7 ans et une fille de 5 ans. Cette famille bénéficie du logement gratuit et de l'éclairage.

XIII

Certaines entrepreneuses reçoivent du fabricant le travail tout prêt à être exécuté comme de simples ouvrières; d'autres ont la charge de le préparer, de teindre l'étoffe, de découper les pétales, de les gaufrer à la machine. Mme F... fait partie de cette deuxième catégorie d'entrepreneuses: elle possède un petit outillage composé d'emporte-pièces divers, d'un maillet, d'un gaufroir, d'un métier pour apprêts, etc., le tout d'une valeur de 200 à 250 francs.

Mais il ne faudrait pas conclure de cela que c'est une grande entrepreneuse et qu'elle fait fortune. Tout dans cet intérieur donne l'impression de déchéance et de misère. Les deux grandes maisons J... et T... pour lesquelles Mme F... travaillait encore l'an dernier n'ont plus donné d'ouvrage à partir de septembre 1907. Il n'y a plus de travail régulier.

Le ménage composé de l'entrepreneuse, 57 ans, très souffrante, de son mari, souvent malade, 66 ans, qui l'aide, de la fille, 18 ans, manutentionnaire dans la maison J... et du petit garçon, 10 ans, n'a plus guère comme ressources en septembre 1908 que le gain de Mlle F... et la pension d'assistance accordée à M. F...

La fille de l'entrepreneuse gagne.....	704 francs par an.
Le mari reçoit 30 francs par mois de l'A. P., soit	360 — —
TOTAL.....	1,064 francs.

« La fleur en celluloïd nous fait du tort », dit Mme F..., qui fabrique de la fleur pour modes et pour couronnes mortuaires. Et son mari d'ajouter : « Si j'avais une presse, on ferait de la violette des bois, qui est très demandée; mais

ça coûte 35 à 40 francs. Impossible de trouver cette somme-là. — On est souvent sans pain, poursuit la femme; mais j'ai toujours gardé mon plomb (sur lequel on découpe les pétales), mon plomb, c'est mon pain. J'aimerais mieux vendre mes effets que mon plomb. »

Voici un aperçu des prix de façon payés à Mme F... en 1907 : violette de Parme, découpage, trempage et toute la fabrication, 0 fr. 65 la grosse; pâquerette, mêmes opérations, 1 franc la grosse; l'aubépine 1 fr. 60 et 3 fr. 50 (fabrication et monture), etc.

D'après un carnet de paye conservé par l'entrepreneuse, du 1er janvier 1907 au 31 août, elle s'est fait les mensualités suivantes obtenues par des versements successifs :

Janvier.....	198f 60c	Report.....	775f 05c
Février.....	147 65	Mai.....	224 55
Mars.....	225 75	Juin.....	255 85
Avril.....	203 05	Juillet.....	149 20
		Août.....	202 15
A reporter....	775 05	TOTAL.....	1,606 80

Sur la somme totale de 1,606 fr. 80 gagnée pendant la saison de la fleur, il faut retrancher : 1° 405 fr. 90 qui ont été distribués aux ouvrières de Mme F... de la façon suivante :

		Report.....	217 05
36 payements en janvier, soit..	61f 40c	21 payements en mai, soit...	58 05
20 — février.....	47 65	21 — juin.....	48 65
25 — mars.....	53 90	20 — juillet.....	40 30
21 — avril.....	54 10	17 — août.....	41 85
A reporter.....	217 05	TOTAL.....	405 90

2° 300 francs qui représentent les fournitures d'atelier (teinture, alcool à brûler, etc.).

Le gain, dégrevé de 43 p. 100 de charges diverses, ressort donc seulement à 900 fr. 90 pour 8 mois soit 112 fr. 60 par mois (4 fr. 50 par jour).

M. et Mme F... n'ont pu indiquer la durée de leur journée de travail.

Ils habitent à Clignancourt un logement de deux chambres dont le prix est de 260 francs par an payable à la semaine ou à la quinzaine.

Tout est très sale dans cet intérieur. L'eau n'est pas dans la maison. Il faut aller la chercher dans une rue voisine.

XIV

Mme B... habite avec sa fille, son gendre et leurs deux petits enfants âgés de 3 ans et de 6 mois, une maison ouvrière mal tenue du quartier Saint-Antoine. Le logement donnant sur la cour, est sale et pauvrement meublé. Le prix en est de 250 francs.

La spécialité de Mme B... est la monture de lilas; cette petite entrepreneuse exerce le métier de fleuriste depuis l'âge de 13 ans; elle n'a point cessé de le pratiquer aussitôt après son apprentissage fait au couvent du quartier de Reuilly. Elle est aidée dans son travail par sa fille mariée, qui a 25 ans, et par une vieille voisine habitant la même maison, qui est une amie.

L'atelier de Mme B... travaille toute l'année. Mais tandis que, de novembre à avril, période de bonne saison, il a de l'ouvrage autant qu'il en peut faire, le reste de l'année le travail est ralenti et les prix de façon sont diminués. La monture du lilas en branches — 65 fleurettes par branche — est payée 7 francs la grosse en saison. A partir du mois de mai, ce travail n'est plus payé qu'à raison de 6 francs.

En saison, Mme B... et sa fille font des journées de 12 à 14 heures. Le reste de l'année, la durée de la journée de travail est irrégulière.

Le gain de cet atelier peut être calculé, d'après les déclarations faites, comme suit :

Bonne saison : 5 francs par jour en moyenne ou 30 francs par semaine, 6 mois, soit	720f
Morte-saison : 1 fr. 25 par jour en moyenne ou 7 fr. 50 par semaine, 6 mois, soit	180
TOTAL	900

Le gain de la vieille ouvrière n'a pas été indiqué par la fille de Mme B.., qui, en l'absence de l'entrepreneuse, a répondu à sa place.

Le travail de monture étant fait à la soie, l'entrepreneuse n'a aucune fourniture à sa charge; la soie est donnée à Mme B... par la fabrique de fleurs.

Les frais de déplacements sont en moyenne de 0 fr. 80 par semaine. Pour rendre l'ouvrage dans le quartier Poissonnière, l'entrepreneuse prend le métropolitain — billets ouvriers — qui lui coûte 0 fr. 20 aller et retour. Elle se déplace environ quatre fois par semaine, d'où une dépense de 3 fr. 20 par mois et de 38 fr. 40 par an.

Le gain net du petit atelier de Mme B... ne peut être évalué, puisque le salaire donné à la vieille ouvrière est inconnu.

La médiocrité du gain de Mme B..., les longs chômages que subit le gendre de l'entrepreneuse, ouvrier ébéniste, qui se fait 5 francs à 5 fr. 50 par jour lorsqu'il travaille, acculent le ménage à la misère.

Au moment de l'enquête — mai 1908 — il avait eu recours à l'Assistance publique, qui avait accordé un secours de 20 francs.

XV

Petit atelier d'apparence misérable dont la spécialité est la Petite Fleur (muguet, gypsophile, etc.). En morte-saison on y fait de la monture de plume.

L'entrepreneuse, âgée de 65 ans environ, n'exerce que depuis 12 à 14 ans la profession de fleuriste : c'est sa fille qui lui a appris son métier.

Mme vve S... travaille à l'ordinaire avec deux vieilles ouvrières de son âge : ce sont des femmes secourues par l'Assistance publique qui reçoivent chacune 15 francs par mois. Au moment de l'enquête, depuis deux mois environ, à ce groupe était venue se joindre une troisième ouvrière de 55 ans, recevant elle aussi, à cause d'une infirmité, un secours régulier et qui travaillait tantôt chez l'entrepreneuse, tantôt chez elle (même maison que Mme S...). Quand Mme S... a plus d'ouvrage qu'il n'en faut pour son atelier, elle donne du travail au dehors à une concierge de son quartier.

Entre la patronne et ses ouvrières, nulle différence apparente : les quatre femmes sont toutes aussi pauvrement vêtues, et toutes répondent sans contrainte sur le pied d'égalité aux questions qui leur sont posées. « Ici, nous sommes toutes des assistées, a dit l'une des ouvrières ». L'entrepreneuse serait donc elle aussi une « assistée ».

Dans la fabrication et la monture du muguet, l'atelier se divise la tâche de la façon suivante : l'entrepreneuse gaufre les fleurettes avec son outil, la première ouvrière les enfile, la deuxième ouvrière est spécialisée dans la monture. La troisième ouvrière, nouvelle venue, aide à l'enfilage.

L'ouvrière attitrée qui enfile les fleurettes, les passe à la graine et les colle, est payée à raison de 0 fr. 04 la grosse par l'entrepreneuse. Elle gagne, en moyenne, de 0 fr. 70 à 0 fr. 80 par jour. L'autre enfileuse, lorsqu'elle travaille, gagne seulement 0 fr. 30 à 0 fr. 40 par jour.

La monteuse, qui fait 4 à 5 grosses de branches de muguet — chaque branche est composée de 7 fleurettes et de 3 petits boutons — gagne 0 fr. 80 à 0 fr. 90 par jour : elle est payée 0 fr. 40 par grosse. Lorsqu'elle monte du gypsophile composé de 45 fleurettes par branche, elle ne gagne pas davantage. (La douzaine de branches est payée 2 fr. 50 à l'entrepreneuse).

L'entrepreneuse, par son travail personnel, auquel vient s'ajouter le prélèvement pratiqué sur celui de ses ouvrières, se fait 1 fr. 50 par jour de gain brut, les fournitures étant à sa charge.

La durée de la journée de travail, pour l'entrepreneuse comme pour ses deux ouvrières ordinaires, est de 10 à 12 heures au maximum, ces vieilles femmes disent qu'elles ne peuvent plus veiller. L'entrepreneuse passe beaucoup de temps pour livrer : souvent elle se déplace tous les jours et perd 3 heures en va et vient. L'ouvrage est fourni par divers fabricants, des maisons qui font l'article ordinaire.

L'atelier de Mme S... fabrique de la fleur pendant toute la bonne saison : de novembre à mars généralement, environ 130 jours par an.

Les recettes de cet atelier, approximativement, peuvent être estimées comme suit :

L'entrepreneuse,	130 journées à 1 fr. 50	.....	195f 00c
L'enfileuse,	— —	0 fr. 75	97 50
La monteuse,	— —	0 fr. 85	110 50
		TOTAL	403 00

A cette somme de 403 francs il faut ajouter le gain de la nouvelle ouvrière travaillant tantôt chez l'entrepreneuse, tantôt chez elle, qui est de 16 fr. 80. Le produit du travail fourni par la concierge, ouvrière du dehors, dont il est parlé plus haut, est inconnu.

Parmi les dépenses à la charge de l'atelier, citons : la gomme (pour faire de la colle) ; le charbon de Paris (pour chauffer les outils). Au total, 0 fr. 50 par semaine ou 10 fr. pour la saison. Cette dépense, qui incombe à l'entrepreneuse seule, réduit à 185 francs son gain personnel dans la fleur.

L'atelier de Mme S... chôme trois à quatre mois par an, selon la saison. Dans la saison de la plume, environ trois mois dans l'année, l'entrepreneuse et ses ouvrières montent la plume sur queue : ce travail est le plus facile. L'entrepreneuse gagne alors tout au plus un franc par jour. Le gain de ses ouvrières n'a pu être estimé.

D'après les déclarations faites, le produit du travail de Mme S... peut s'évaluer ainsi pour l'année :

Saison de la fleur	185f
Saison de la plume, 78 jours à un franc	78
TOTAL	263

Si elle reçoit le même secours d'assistance que ses ouvrières, 180 francs par an, son budget sera de 443 francs.

« Les façons sont diminuées de 2 et 3 sous par grosse depuis 12 ans, c'est énorme pour nous, affirment entrepreneuse et ouvrières ». Et Mme S... d'ajouter : « Ce qu'on gagne, c'est trop pour mourir, pas assez pour vivre! »

Mme S... habite seule depuis le mariage de sa fille : elle occupe à Belleville, au troisième étage sur cour, un logement de deux pièces dont le prix est de 200 francs par an. L'atelier a 50 mètres cubes. C'est la salle à manger.

XVI

Petite entrepreneuse très défiante, elle l'avoue elle-même, qui ne parle qu'avec beaucoup de réticences. Mme D... fleuriste-plumassière, dit qu'elle gagne bien sa vie, surtout dans la plume. Elle est aidée par une apprentie de 14 ans.

En général, l'hiver on travaille dans la fleur, l'été dans la plume. La saison ne commence jamais exactement à la même époque deux années de suite.

L'année qui a précédé l'enquête, la bonne saison de la plume s'est ouverte au mois de mai; cette année, elle a commencé au mois de mars. Mme D... a travaillé en mars pour la fleur et la plume en même temps.

L'entrepreneuse exécute tous les genres dans la fleur et toutes les fantaisies dans la plume. Elle fabrique de la rose boulée payée 0 fr. 45 la douzaine; de l'hortensia (2 ou 3 boules avec une pousse de feuilles) payé 2 francs la douzaine de branches. Elle fait des ailes — travail collé à la gutta payé 4 francs les 24 ailes — et d'autres ailes formées par 200 plumes de cygne payées 6 francs la douzaine.

Pendant les trois mois de bonne saison de la fleur : décembre, janvier, février, Mme D... gagne 3 fr. 50 par jour, soit, à raison de 24 jours par mois, 252 francs.

Pendant la bonne saison de la plume, mai, juin, juillet, août, elle gagne 4 francs par jour, soit 384 francs pour les quatre mois.

Ces deux saisons lui rapporteraient donc 636 francs.

Cette entrepreneuse ne dit pas ce qu'elle gagne en morte-saison, bien qu'elle ait du travail toute l'année, affirme-t-elle, ainsi que son apprentie dont elle ne fait point connaître le salaire.

La durée de sa journée de labeur est variable.

Mme D... a 29 ans : depuis 15 ans elle exerce le métier de fleuriste-plumassière, qu'elle a appris trois ans en atelier.

Elle habite, dans le quartier de Charonne, un rez-de-chaussée donnant sur la rue dont le prix est de 290 francs. L'atelier est le magasin de son mari, encadreur. Cet atelier est petit (30 mètres cubes) mais l'entrepreneuse a soin de tenir sa fenêtre ouverte lorsqu'elle travaille la plume, aussi n'est-elle pas incommodée par les plumes qui voltigent.

Le gain du mari — qui travaille le plus souvent au dehors et fait un peu de travail pour la clientèle directe — est inconnu.

Le ménage a deux jeunes garçons, qui vont à l'école.

CHAPITRE IV.

ANALYSE DES QUESTIONNAIRES D'OUVRIÈRES.

Pour les motifs indiqués à la fin de l'Introduction (1), on ne publie pas *in extenso* le questionnaire relatif à chacune des ouvrières interrogées.

S'il n'est pas difficile, même par une analyse très détaillée, de suppléer en tout point à l'absence de ce document, du moins a-t-on fait effort pour en donner la substance. On a suivi l'ordre même du questionnaire dont un spécimen a été reproduit p. 3 à 6 et qui a été transcrit comme suit dans les tableaux du dépouillement.

I. — *Situation personnelle et de famille de l'ouvrière.*

1° Âge;
2° Validité;
3° Célibataire, mariée, veuve;
4° Membres de la famille aidant au travail;
5° Autres personnes composant le ménage.

II. —*Origines professionnelles de l'ouvrière.*

6° Où s'est effectué l'apprentissage;
7° Sa durée;
8° Années de travail en atelier;
9° Causes déterminantes du travail à domicile;
10° Durée totale de l'exercice du métier.

(1) Voir page 12.

III. — *Nature et conditions générales du travail effectué.*

11° Spécialité ;
12° Prix de façon ;
13° Origine du travail ;
14° Date de livraison ;
15° Date de payement.

IV. — *Durée et gain du travail journalier.*

16° Durée en bonne saison ;
17° Durée en morte-saison ;
18° Temps passé pour chaque livraison ;
19° Gain en saison ;
20° Gain en morte-saison ;
21° Gain moyen (saison et morte-saison).

V. — *Gain annuel de l'ouvrière.*

22° Gain brut ;

Défalcations :

23° Renouvellement de l'outillage ;
24° Fournitures (fleurs et plumes) ;
25° Frais de transport, éclairage, etc. ;
26° Gain net ;
27° Ressources provenant de travaux divers.

VI. — *Ressources annuelles du ménage.*

28° Gain de l'ouvrière ;
29° Gain des autres personnes composant le ménage ;
30° Secours divers ;
31° Ressources nettes annuelles.

VII. — *Hygiène de l'habitation.*

32° Quartier ;
33° Situation du logement ;
34° Composition du logement ;
35° Loyer ;
36° Clarté et aération de l'atelier ;
37° Cube d'air de l'atelier ;
38° Mode d'éclairage artificiel de l'atelier
39° Salubrité.

VIII. — *Hygiène professionnelle* (1).

40° Dangers professionnels ;

41° Causes.

IX. — *Observations.*

42° Observations.

CLASSEMENT DES OUVRIÈRES D'APRÈS LES SPÉCIALITÉS EXERCÉES.

D'après les spécialités exercées par les ouvrières, les questionnaires — au nombre total de 211 pour Paris et banlieue — se répartissent comme suit :

Naturel.....	47	questionnaires.
Rose.....	71	—
Petite fleur	41	—
Feuillage.....	15	—
Fruit.....	5	—
Plumes et fleurs.....	9	—
Fleurs d'appartement et fleurs stérilisées....	6	—
Fleurs en celluloïd....	7	—
Fleurs en perles.....	10	—

Les quatre premières spécialités comprennent 12 questionnaires ayant trait à des ouvrières de la banlieue.

Chaque spécialité professionnelle est ainsi subdivisée :

NATUREL.

1° Toutes les fleurs naturelles, c'est-à-dire copiées d'après nature, exception faite de la rose ; certaines ouvrières de ce groupe font aussi de la Petite Fleur.

2° Toute la fleur naturelle et la rose.

(1) On a classé cette rubrique après *l'hygiène de l'habitation* afin de prévoir le cas ou le milieu où vit l'ouvrière aggraverait les dangers professionnels proprement dits.

ROSE.

1° Rose dite collée ;
2° Rose collée et enfilée ;
3° Rose enfilée.

Dans ce dernier groupe, 2 ouvrières font exclusivement le finissage de la rose et une ouvrière fait uniquement des cœurs de rose.

PETITE FLEUR.

1° Toute la petite fleur ;
2° Spécialisation dans un genre de petite fleur à peu près exclusivement : fabrication (ou fabrication et monture) du lilas, de la rose pompon, du myosotis, de la violette, du coucou, du muguet, du réséda et de la bruyère, de la fleur de sureau, de la marguerite, de la petite fleur d'oranger.

FEUILLAGE.

1° Collage de feuilles et monture de tiges ;
2° Monture de feuillage en général.

Dans ce dernier groupe sont comprises les feuillagistes qui font exclusivement un certain feuillage : feuillage de rose Niel, de glycine; monture de capillaire.

FRUIT.

1° Fabrication du moule de fruit en ouate ;
2° Collage de tiges aux moules en verre ;
3° Monture du fruit en branches.

PLUMES ET FLEURS (1).

Fabrication de la plume fantaisie, fleurs diverses.
(Une seule ouvrière dans ce groupe fait de la plume d'autruche.)

FLEURS D'APPARTEMENT ET STÉRILISÉES.

1° Fleurs d'appartement ;
2° Monture de fleurs stérilisées ;
3° Montures de plantes stérilisées.

(1) Ces ouvrières sont plutôt spécialisées dans la plume que dans la fleur.

FLEURS EN CELLULOÏD.

1° Grosse fleur (rose, iris);
2° Petite fleur (violette, etc.).

FLEURS EN PERLES.

1° Fleurs et feuilles;
2° Fleurs exclusivement;
3° Feuilles exclusivement.

Dans ces deux derniers groupes sont comprises des ouvrières qui font exclusivement certaine fleur ou certain feuillage.

FLEURISTES-PLUMASSIÈRES.

Parmi les fleuristes, il en est un certain nombre qui font également de la plume. Les fleuristes-plumassières se répartissent de la façon suivante dans les diverses spécialités :

Naturel	8
Rose	12
Petite fleur	9
Feuillage	5
Fruit	1
Plumes et fleurs	9
TOTAL	44

Les spécialités de la fleur d'appartement et stérilisée, de la fleur en celluloïd et de la fleur en perles n'ont point, d'après l'enquête, d'ouvrières plumassières.

Selon les chiffres indiqués ci-dessus, un quart des ouvrières — 44 sur 211 — sont à la fois fleuristes et plumassières.

I

Situation personnelle et de famille des ouvrières (1).

Age. — Validité. — Situation à l'égard du mariage. — Charges d'enfants. — Membres de la famille aidant au travail. — Professions des maris.

I. *Age.* — Parmi les ouvrières rencontrées au cours de l'enquête, celles âgées de 20 à 40 ans et de 40 à 60 ans sont en proportion égale. Les femmes âgées

(1) Dans le manuscrit, colonne 2 à 5, du tableau des questionnaires.

de moins de 20 ans sont en très petite proportion. Dans l'ensemble des spécialités,

8 p. 100 des fleuristes ont moins de 20 ans;
46 — — de 20 à 40 ans;
46 — — de 40 à 60 ans et au-dessus.

Dans le groupe des femmes de 40 à 60 ans et au-dessus sont comprises :

De 60 à 69 ans..... 4 p. 100 des ouvrières.
De 70 à 82 ans..... 1 p. 100 —

Si 8 p. 100 seulement des fleuristes ont moins de 20 ans, c'est qu'en général l'ouvrière en fleurs artificielles fait son apprentissage de 12 à 13 ans jusqu'à 15 ou 16 ans. Puis elle travaille encore pour se perfectionner chez un fabricant ou chez une entrepreneuse, avant de prendre du travail chez elle.

AGE DES OUVRIÈRES FLEURISTES.

SPÉCIALITÉS.	AU-DESSOUS de 20 ans.	DE 20 À 40 ANS.	DE 40 À 60 ANS et au-dessus.	TOTAUX.
Naturel	3	23	21	47
Rose	11	38	21	70
Petite fleur	2	16	23	41
Feuillage	1	4	10	15
Fruit	"	2	3	5
Plumes et fleurs	"	4	5	9
Fleurs d'appartement et stérilisées.	"	2	4	6
Fleurs en celluloïd	"	5	2	7
Fleurs en perles	"	3	7	10
TOTAUX	17	97	96	210

D'après les chiffres contenus dans le tableau ci-dessus, si l'on compare les trois principales spécialités : Naturel, Rose, Petite Fleur, on remarquera que c'est dans la Rose et le Naturel que se trouve la plus forte proportion d'ouvrières âgées de 20 à 40 ans.

54 p. 100 des ouvrières de la Rose et 48 p. 100 des ouvrières du Naturel ont de 20 à 40 ans, contre 39 p. 100 de celles de la Petite Fleur.

C'est que vraisemblablement la rosière, dont le métier est assez dur et qui doit déployer une certaine force physique, notamment dans le travail du boulage, ne peut, en général, poursuivre son métier lorsqu'elle arrive à un âge assez avancé. Il en est de même pour les fleuristes qui, dans le Naturel, font les grosses fleurs boulées ou gaufrées. Parmi les ouvrières âgées faisant encore de la Rose au moment de l'enquête, une a déclaré qu'elle continuait ce travail parce que l'entrepreneuse consentait à ne pa lui donner du genre boulé.

Une autre fabriquait exclusivement des cœurs de rose dont le travail est peu fatigant.

C'est dans la spécialité de la Petite Fleur que l'on a rencontré le plus de femmes âgées de 40 à 60 ans.

56 p. 100 des ouvrières avaient de 40 à 60 ans dans cette spécialité, contre 44 p. 100 dans le Naturel et 30 p. 100 dans la Rose.

Le travail de la Petite Fleur étant moins pénible que celui de la Rose, les femmes peuvent le poursuivre plus longtemps, semble-t-il. Dans deux cas, en outre, des ouvrières de la Petite Fleur qui faisaient du Naturel étant jeunes, ont déclaré avoir adopté le genre Petite Fleur en avançant en âge, parce qu'il est plus facile. L'une de ces ouvrières était âgée de 82 ans.

D'autre part, parmi les ouvrières de la Petite Fleur de 40 à 60 ans sont classées deux ouvrières qui ont appris tardivement la fabrication de la fleurette du myosotis et du muguet.

En résumé, trois raisons expliquent la supériorité du pourcentage des femmes âgées dans la Petite Fleur : 1° les fleuristes dans cette spécialité peuvent exercer leur métier plus longtemps que dans d'autres genres; 2° des fleuristes exerçant dans leur jeunesse d'autres spécialités adoptent en vieillissant la Petite Fleur; 3° des femmes qui ne sont pas fleuristes apprennent, lorsqu'elles sont âgées, la fabrication de la Petite Fleur lorsque cette fabrication est facile.

II. *Validité du personnel.* — Les ouvrières qui se sont déclarées malades, de santé délicate, ou dont les infirmités très apparentes ont été remarquées par les enquêteurs, sont au nombre de 50 sur 211, soit environ le quart du personnel visité.

Dans les trois principales spécialités, le pourcentage de ces ouvrières est le suivant :

Naturel.....	14	ouvrières sur	47,	soit	30 p. 100.
Rose.....	11	—	71,	—	15 —
Petite fleur.....	16	—	41,	—	39 —

Il faut remarquer que la proportion la plus importante d'ouvrières en état d'invalidité se rencontre parmi les ouvrières de la Petite Fleur.

Le personnel travaillant dans la Rose est le plus favorisé.

III. *Situation à l'égard du mariage.* — La situation des ouvrières à l'égard du mariage est connue, d'après les déclarations faites, pour 208 d'entre elles sur 211.

Plus de la moitié des fleuristes sont, d'après ces déclarations, des ouvrières mariées (57 p. 100). Un cinquième environ sont des veuves (20 p. 100) et un peu plus d'un cinquième des célibataires (21 p. 100) [1]. Les divorcées ou abandonnées sont en quantité négligeable (2 p. 100).

(1) Parmi les ouvrières célibataires plusieurs ont des enfants.

Situation à l'égard du mariage.

SPÉCIALITÉS.	MARIÉES.	VEUVES.	DIVORCÉES ou ABANDONNÉES.	CÉLIBATAIRES.	TOTAUX.
Naturel	25	10	2	9	46
Rose	39	12	"	20	71
Petite fleur	22	11	1	6	40
Autres fleurs artificielles	21	5	"	8	34
Fleurs en celluloïd et en perles	12	3	1	1	17
TOTAUX	119 (57 p. 100)	41 (20 p. 100)	4 (2 p. 100)	44 (21 p. 100)	208

Il convient de répartir les 89 ouvrières célibataires, veuves ou divorcées en trois groupes comprenant respectivement : 1° les ouvrières qui vivent en famille et apportent par leur travail un appoint aux ressources du ménage; 2° celles qui vivent seules et doivent subvenir à leur propre existence; 3° celles qui, en outre, ont des charges de famille.

Sur 44 célibataires, 28 font partie du premier groupe et les 16 autres, soit 36 p. 100, sont, au contraire, des ouvrières dont les conditions d'existence dépendent exclusivement du produit du travail.

Sur 45 veuves ou divorcées, 18 font partie du premier groupe et 27, soit 61 p. 100, ne peuvent également compter que sur le produit de leur travail.

Enfin parmi les ouvrières mariées il en est un petit nombre, celles dont les maris sont souvent malades ou sans travail, etc., qui doivent pourvoir aux exigences du ménage, ce ménage ayant souvent des charges de famille (voir, par exemple, p. 167).

Charges d'enfants. — Sur 119 ménages, il en est 50 dont une partie des enfants ou tous les enfants vivant dans le ménage gagnent. Les 69 autres ménages se décomposent de la façon suivante : 24 n'ont point d'enfants (1), soit 35 p. 100, et 45 ont des enfants qui sont complètement à la charge de leurs parents, savoir : 34 un ou 2 enfants, soit 49 p. 100; 11 ont de 3 à 6 enfants, soit 16 p. 100.

Parmi les ouvrières veuves, divorcées ou abandonnées, 12 ont des charges d'enfant (de 1 à 5 enfants).

(1) Certaines ouvrières ont déclaré n'avoir jamais eu d'enfants, d'autres en ont eu mais ils sont morts, d'autres enfin ont des enfants mariés ou vivant en dehors du ménage.

Parmi les ouvrières célibataires, 6 ont des charges de 1 à 2 enfants.

IV. *Les membres de la famille qui aident au travail.* — Sur 211 ouvrières, 67 (soit 32 p. 100) ont déclaré être à la tête de petits ateliers de famille.

Trois sortes de concours sont accordés à ces ouvrières :

1° Une collaboration régulière qui se fait sentir généralement aussi longtemps que dure le travail de l'ouvrière. Il est donné à l'ordinaire par une mère, une fille, une sœur;

2° Un concours intermittent prêté par les membres de la famille à certaines époques de l'année (en période de presse; lorsque des membres de la famille qui travaillent au dehors chôment; quelques maris aident le soir à la veillée). Pendant la bonne saison, temporairement, quelques ouvrières prennent même des apprenties;

3° Un concours mixte de plusieurs personnes dont certaines travaillent régulièrement avec la fleuriste et dont une ou plusieurs autres ne travaillent que par à-coups.

D'après l'enquête, la majorité des concours accordés par les membres de la famille est due à des collaborations régulières (1 personne généralement, plus rarement 2 et 3 personnes).

L'effectif de ces petits ateliers de famille est le suivant pour chacune des catégories :

Concours régulier.....	42	ouvrières.....		46	auxiliaires.
Concours intermittent.	20	—		27	—
Concours mixte.....	5	—		14	—
	67			87	

Soit donc au total un personnel auxiliaire de 87 personnes ou les deux cinquièmes du nombre des fleuristes proprement dites (41 p. 100).

C'est parmi les ouvrières de la Petite Fleur que la proportion des auxiliaires est la plus forte. On peut l'estimer au double de ce qu'elle est dans les deux autres grandes spécialités : Naturel et Rose.

Dans le Naturel, pour 15 ateliers de famille, le personnel auxiliaire est de 18 personnes; dans la Rose, pour 26 ateliers, il est de 27 personnes; dans la Petite Fleur, — 13 ateliers, — de 28 personnes. 2 ateliers de la Petite Fleur comprennent chacun 4 auxiliaires.

Valeur du concours des membres de la famille. — La valeur des concours accordés aux ouvrières par les membres de la famille — ou les personnes qui sont assimilées à la famille (1) — est très variable. Il est évident que l'aide donnée par une parente fleuriste de profession est de beaucoup supérieure à celle donnée par des personnes ignorant le métier. 19 personnes seulement sur 87, d'après les déclarations faites, sont dans ce premier cas (22 p. 100).

(1) Une amie, par exemple, habitant avec l'ouvrière. — Voir Monographie XXXIV, p. 192.

D'autre part, le concours prêté par une personne qui travaille régulièrement auprès de l'ouvrière (et qui lui sert en quelque sorte d'apprentie) est supérieur à celui qui provient accidentellement d'une personne novice dans la fleur. L'ouvrière ne peut guère être favorisée en général par le travail des femmes âgées ou des enfants. Dans la spécialité du celluloïd, néanmoins, la dextérité des enfants à dédoubler les pétales fait d'eux de précieux auxiliaires et l'on a vu le cas d'une ouvrière qui devait renoncer à fabriquer ce genre de fleur parce que son petit garçon ne pouvait plus lui aider.

V. *Professions des maris.* — La profession des maris des ouvrières est connue pour 95 d'entre eux sur 119.

Nous en donnons le classement général dans le tableau ci-dessous.

Professions des maris.

PROFESSIONS.	NATUREL.	ROSE.	PETITE FLEUR.	DIVERS.	TOTAUX.
Ouvriers	10	19	10	16	55
Employés de commerce et d'administration	5	6	"	3	14
Transports (Métropolitain, omnibus)	2	1	"	"	3
Journaliers, hommes de peine, cochers, garçons-livreurs	2	3	6	2	13
Petits façonniers, commerçants[1], etc	"	3	3	4	10
TOTAUX	19	32	19	25	95

[1] Sous la rubrique petits façonniers, commerçants et divers, à côté d'un ciseleur-façonnier, de deux cordonniers, d'un forain, d'un petit fabricant d'épingles de nacre et d'un revendeur de ferraille, sont compris : un *violoniste*, un *sculpteur*, un *avocat* et un *rentier*.

La majorité des maris des fleuristes sont des ouvriers (58 p. 100). Il est bon de faire remarquer que la plupart sont des ouvriers des corps de métiers où l'on gagne les plus hauts salaires. Parmi les professions exercées, citons celles d'ébéniste, de tapissier, de fleuriste (trempeur, gaufreur); d'orfèvre, de joaillier-ciseleur, de monteur-ajusteur, de mécanicien-ajusteur, de mécanicien-dentiste, de typographe, etc.

C'est parmi les maris des ouvrières travaillant dans la Petite Fleur que l'on trouve le plus grand nombre de journaliers.

Dans le Naturel, 10 p. 100.
Dans la Rose, 9 p. 100.
Dans la Petite Fleur, 32 p. 100.

II

Origines professionnelles des ouvrières (1). — Durée de l'exercice du métier.

Où s'est effectué l'apprentissage. — Sa durée. — Années de travail en atelier. — Causes déterminantes du travail à domicile. — Durée totale de l'exercice du métier au moment de l'enquête.

I. *De l'apprentissage.* — Les origines professionnelles des ouvrières en ce qui concerne l'apprentissage sont connues pour 199 d'entre elles sur 211. Sur 199, il en est 178 qui ont appris le métier chez des fabricants (en atelier), chez des entrepreneuses, dans des écoles professionnelles (couvents, orphelinats), chez des parents fleuristes. 21 ont déclaré n'avoir pas fait d'apprentissage.

Où s'est fait l'apprentissage.

SPÉCIALITÉS.	OUVRIÈRES AYANT FAIT L'APPRENTISSAGE CHEZ LES :				TOTAUX.
	Fabricants.	Entrepreneuses.	Parents fleuristes.	Écoles-orphelinats.	
Naturel	15	12	9	5	41
Rose	26	26	11	3	66
Petite fleur	18	10	5	2	35
Feuillage	8	2	4	"	14
Fruit	1	1	1	1	4
Plumes et fleurs	4	2	2	"	8
Fleurs d'appartement et stérilisées.	3	"	1	1	5
Fleurs en celluloïd	1	"	"	"	1
Fleurs en perles	1	2	1	"	4
TOTAUX	77	55	34	12	178
	43 p. 100.	31 p. 100.	19 p. 100.	7 p. 100.	

De l'examen d'ensemble comme de celui des principales spécialités (Naturel, Rose, Petite Fleur), il résulte que la majorité des ouvrières ont fait leur apprentissage chez des fabricants ou chez des entrepreneuses. A noter cependant que

(1) Manuscrit, colonnes 6 à 10 du tableau des questionnaires.

près de 20 p. 100 ont appris leur métier chez des parents fleuristes. Celles qui ont acquis leur savoir technique dans les écoles professionnelles sont en minorité.

Écoles professionnelles, couvents, orphelinats. — Le pourcentage des ouvrières sorties des écoles, orphelinats, couvents, est infime (7 p. 100). Il faut remarquer néanmoins que parmi celles-ci les élèves des écoles municipales professionnelles de la Ville de Paris (écoles de la rue Bouret et de la rue Fondary) travaillent dans les meilleures spécialités. Il n'en est point qui soient occupées dans la Petite Fleur (genre le plus ingrat). 7 ouvrières parmi celles visitées au cours de l'enquête (3 p. 100) ont été formées par des écoles professionnelles.

Contrairement à ce qui vient d'être constaté, les ouvrières sorties des autres établissements où se donne un enseignement technique sont en majorité spécialisées dans les genres les moins rémunérateurs. Parmi les 5 ouvrières (1) qui sont dans ce cas, 2 travaillent dans la petite fleur, 1 dans le collage des moules de fruits.

Apprentissage complémentaire. — L'apprentissage s'effectue généralement sous une direction unique (chez un fabricant, en atelier, chez une entrepreneuse, etc.). Dans un petit nombre de cas, on a constaté qu'un apprentissage complémentaire est venu s'ajouter à l'apprentissage ordinaire : l'apprentissage acquis à l'atelier a été complété dans la famille ou inversement; l'apprentissage reçu chez l'entrepreneuse a été complété par l'apprentissage en atelier; de même l'apprentissage acquis dans une école professionnelle a été parachevé en atelier.

Dans les 3 principales spécialités : Naturel, Rose, Petite Fleur, 10 ouvrières ont reçu, d'après leurs déclarations, un apprentissage complémentaire (2 dans le Naturel, 7 dans la Rose, 1 dans la Petite Fleur).

Apprentissage de la fleur et de la plume. — Sur 44 ouvrières faisant de la fleur et de la plume, 11 seulement ont déclaré avoir fait un apprentissage dans la fleur et un apprentissage dans la plume, soit 1/4 environ du nombre total des fleuristes plumassières enquêtées. Il faut ajouter à ce nombre 6 ouvrières sorties des écoles municipales professionnelles qui ont appris, durant les 3 années consacrées aux travaux manuels, fleurs et plumes, mais qui n'ont pas tiré parti de leur savoir de plumassière.

Ouvrières qui n'ont pas fait d'apprentissage. — Sur 199 ouvrières, 21 seulement n'ont point fait d'apprentissage, soit 10 p. 100. Elles se répartissent ainsi : Naturel 1 ouvrière, Rose 4, Petite Fleur 3, autres spécialités de la fleur

(1) Les 5 ouvrières qui ont reçu l'enseignement professionnel ailleurs que dans les écoles municipales professionnelles l'ont acquis dans les établissements suivants : 3 dans un couvent, 1 dans une école professionnelle tenue par des religieuses, 1 dans un orphelinat.

artificielle 3, Fleurs en celluloïd 5, Fleurs en perles 5. Si l'on envisage, d'une part, les diverses spécialités de la fleur artificielle proprement dite et, d'autre part, la fleur artificielle pour couronnes mortuaires (fleurs en celluloïd, fleurs en perles), le pourcentage respectif des ouvrières n'ayant pas fait d'apprentissage pour chacun de ces deux groupes est le suivant :

1° Fleurs artificielles proprement dites..... 6 p. 100;
2° Fleurs en celluloïd et en perles..... 67 p. 100.

On voit que dans la fleur pour couronnes mortuaires, les 2/3 des ouvrières n'ont point fait d'apprentissage. C'est que dans la fleur en celluloïd, et notamment la petite fleur (celle que l'on a vue surtout fabriquer au cours de l'enquête), la femme n'a pas grand besoin de connaissances techniques; en quelques heures elle apprend son métier.

En ce qui concerne la fleur artificielle proprement dite, il est bon d'observer que sont classées parmi les ouvrières n'ayant point fait d'apprentissage les ouvrières suivantes : 1° 2 ouvrières qui ont acquis dans leur jeunesse quelques notions sur la fabrication des fleurs (par des leçons, par un enseignement hâtif) mais qui ignoraient presque tout de la pratique de leur métier lorsqu'elles se sont mises à fabriquer de la fleur artificielle; 2° des ouvrières qui ont déclaré avoir appris le métier en quelques jours chez une entrepreneuse, une parente, une amie (1 ouvrière dans la Rose, 3 dans la Petite Fleur, 1 dans la Fleur stérilisée).

Spécialisation et apprentissage (1). — Rares sont les ouvrières qui, ayant fait leur apprentissage dans une spécialité, l'ont abandonnée pour en exercer une autre. 8 ouvrières seulement, d'après l'enquête, ont fait exception à la règle.

II. *Durée de l'apprentissage.* — Sur 211 ouvrières, la durée de l'apprentissage est connue pour 89. Parmi ces dernières, plus des 4/5 ont fait un apprentissage de 2 et 3 ans. Dans l'ensemble des spécialités, la durée de l'apprentissage a été la suivante :

1 an.....	10 p. 100	des ouvrières	(9 ouvrières sur 89)
2 ans.....	46 p. 100	—	(41 —)
3 ans.....	39 p. 100	—	(35 —)
4 et 5 ans.....	5 p. 100	—	(4 —)

La durée de l'apprentissage est de 2 et 3 ans, non seulement dans le Naturel et la Rose, mais aussi dans la Petite Fleur dont les travaux de monture exigent un apprentissage complet.

---

(1) Parmi les ouvrières travaillant à Paris lors de l'enquête et ayant été apprenties, toutes ont fait leur apprentissage à Paris ou dans la banlieue, à l'exception de 2 ouvrières : : une a appris son métier en atelier, à Jargeau (Loiret) [Rose] et l'autre chez une entrepreneuse à Reims (Rose).

Dans ce dernier cas :

45 p. 100 des ouvrières ont fait 3 ans d'apprentissage (9 ouvrières sur 20);
35 p. 100 — 2 — (7 — sur 20);
20 p. 100 — 1 — (4 — sur 20).

Apprentissage de 4 et 5 ans. — 4 ouvrières ont fait un apprentissage de 4 et 5 ans. Ces ouvrières appartiennent aux spécialités suivantes : Naturel, Rose, Plumes et fleurs (1).

Durée de l'apprentissage dans la plume. — Parmi les 11 ouvrières fleuristes-plumassières ayant appris le métier de plumassière, qu'elles exerçaient au cours de l'enquête, 7 seulement ont indiqué la durée de leur apprentissage (fleur et plume)[2]. La durée de l'apprentissage a été de 9 mois à 1 an pour la fleur et de 1 an à 3 ans pour la plume. 3 ouvrières ont fait leur apprentissage exclusivement dans la plume. Ces dernières font partie des spécialités Plumes et Fleurs et Feuillage.

Durée de l'apprentissage complémentaire. — Sur 10 ouvrières qui ont reçu un apprentissage complémentaire, il en est 5 pour qui la durée de cet apprentissage est connue. Ces dernières font partie de la spécialité dite de la Rose.

La durée minimum de l'apprentissage complémentaire a été de 3 mois et la durée maximum de 3 ans.

A quel âge s'est fait l'apprentissage. — L'enquête a permis d'établir, dans la majorité des cas, l'âge auquel s'est fait l'apprentissage en indiquant d'une part l'âge d'entrée dans la profession et de l'autre l'âge des ouvrières. (Par âge d'entrée dans la profession les fleuristes entendent, en général, l'âge auquel elles commencent à faire de la fleur, apprentissage compris.)

Dans la fleur artificielle proprement dite, les ouvrières ont fait leur apprentissage très jeunes. D'après 148 d'entre elles, 60 p. 100 ont déclaré avoir débuté dans la fleur à 12 ans, 13 ans, 14 ans, quelques-unes même dès l'âge de 6 ans, 31 p. 100 entre 15 et 18 ans, et 8 p. 100 seulement au delà de 18 ans.

Dans la fleur en celluloïd et en perles, rares sont les ouvrières qui ont fait un apprentissage dès l'enfance.

III. *Années de travail en atelier.* — Des renseignements fournis par les 211 ouvrières visitées, il résulte que 147 d'entre elles ont travaillé en atelier, en sus

---

(1) Naturel : 1 ouvrière, 4 ans; 1 ouvrière, 5 ans. — Rose : 1 ouvrière, 4 ans. — Plumes et fleurs : 1 ouvrière, 5 ans d'apprentissage.

(2) Ces ouvrières sont comprises dans les 89 ouvrières dont l'apprentissage est connu.

de l'apprentissage, avant de travailler en chambre; 41 seulement n'ont jamais travaillé au dehors. Près des 3/4 des ouvrières à domicile (73 p. 100) ont, par conséquent, la pratique de l'atelier.

Du travail en atelier des ouvrières à domicile.

SPÉCIALITÉS.	OUVRIÈRES QUI ONT TRAVAILLÉ en atelier.	OUVRIÈRES QUI N'ONT JAMAIS travaillé en atelier.	TOTAUX.
Naturel	35	8	43
Rose	52	10	62
Petite fleur	27	8	35
Feuillage	10	3	13
Fruit	3	"	3
Plumes et fleurs	7	2	9
Plantes d'appartement et stérilisées	5	1	6
Fleurs en celluloïd	1	6	7
Fleurs en perles	7	3	10
TOTAUX	147	41	188

Pour 57 ouvrières (sur 147), on a pu déterminer la durée du travail en atelier. Pour les autres, la durée du travail en atelier a été indiquée par un terme vague impliquant, néanmoins, un laps de temps étendu. 70 ouvrières ont dit avoir travaillé en atelier longtemps, plusieurs années, un certain temps. Les 20 autres ouvrières ont dit avoir travaillé en atelier un peu, quelque temps, quelques mois, quelques semaines, etc.

Parmi les ouvrières dont la durée du travail en atelier a été déterminée, 6 seulement sont restées moins d'un an occupées au dehors. La moitié (28 sur 57) est restée plus de 5 ans en atelier et certaines 12, 13, 14, 15, 20 ans (voir tableau ci-dessous). Même parmi les ouvrières de la Petite Fleur, qui selon l'opinion courante sont des ouvrières improvisées, on remarquera des fleuristes ayant une longue pratique de l'atelier.

Durée du travail en atelier, non compris l'apprentissage.

SPÉCIALITÉS.	5 ANS et AU-DESSOUS.	DE 6 À 10 ANS.	DE 11 À 15 ANS.	20 ANS ET AU-DESSUS.	TOTAUX.
Naturel	3	8	1	"	12
Rose	15	6	3	"	24
Petite fleur	5	2	2	"	9
Divers	6	2	2	2 (1)	12
TOTAUX	29	18	8	2	57

(1) Deux ouvrières du feuillage ont travaillé 20 ans en atelier.

Ouvrières à domicile qui travaillent encore en atelier. — 5 ouvrières à domicile, au moment de l'enquête, travaillaient encore en atelier à certaines époques de l'année. 2 vont en atelier l'été fabriquer de la fleur; 2 vont travailler la plume en atelier dans la saison; 1 travaille par intermittence en atelier ou chez elle (Rose).

IV. *Causes déterminantes du travail à domicile.* — 135 ouvrières ont indiqué les raisons qui les ont déterminées à travailler à domicile. En voici la répartition par spécialités :

Causes déterminantes du travail à domicile.

SPÉCIALITÉS.	LE MARIAGE. MÉNAGE, ENFANTS.	RAISONS DE SANTÉ.	ÂGE AVANCÉ.	POUR ÊTRE AIDÉE par des MEMBRES DE SA FAMILLE.	POUR TRAVAILLER PLUS.	PRÉFÉRENCE PERSONNELLE.	DIVERS.	TOTAUX.
Naturel.....	25	4	1	"	"	6	"	36
Rose.....	31 (1)	4	"	2	2	9	2	50
Petite fleur.....	18 (2)	3	1	"	"	3	1	26
Divers.....	16	3	3	"	"	1	"	23
TOTAUX.....	90	14	5	2	2	19	3	135

(1) 1 ouvrière célibataire (rose) a un enfant à sa charge.
(2) 1 ouvrière célibataire (petite fleur) a un enfant à sa charge.

La première raison est *le mariage*, avec les occupations du ménage et souvent les soins à donner aux enfants jeunes. (Dans un cas, la jalousie du mari a imposé le travail à domicile.) Quelques célibataires ayant des charges d'enfant ou un ménage à tenir se sont vues dans l'obligation, elles aussi, de travailler en chambre.

En second lieu, les ouvrières ont invoqué leur *préférence personnelle* pour le mode de travail à domicile : « On est plus libre chez soi », « on a peur de l'atelier », l'ouvrière a « moins à dépenser pour s'habiller et pour déjeuner », etc.

En troisième lieu, les raisons de santé, la santé ébranlée de l'ouvrière ou de membres de sa famille, ont tenu la fleuriste au foyer. Dans un cas particulier, l'ouvrière atteinte d'une maladie de peau contagieuse n'a pu être embauchée à l'atelier. En résumé :

67 p. 100 des ouvrières travaillent en chambre parce qu'elles sont mariées.
14 p. 100 — — par préférence personnelle.
10 p. 100 — — à cause de leur santé.
4 p. 100 — — à cause de leur âge.
5 p. 100 — — pour des motifs divers.

Il est vraisemblable que dans bien des cas les causes déterminantes du travail à domicile sont plus complexes qu'on ne l'a avoué. Ainsi, parmi les ouvrières *qui ont déclaré avoir une préférence personnelle pour le travail à domicile*, il est bon de remarquer que la majorité est aidée dans le travail par des membres de la famille (la mère généralement) ce qui augmente leur production. 12 ouvrières sur 19 sont dans ce cas. 2 ouvrières ont déclaré ouvertement qu'elles travaillaient chez elles pour se soustraire à la réglementation du travail en atelier et pour travailler plus.

V. *Durée totale de l'exercice du métier au moment de l'enquête.* — La durée totale de l'exercice du métier au moment de l'enquête est connue d'une façon précise pour 160 ouvrières. En outre, 28 ouvrières, réparties dans les diverses spécialités, à l'exception de la fleur en celluloïd, ont affirmé exercer leur profession « depuis longtemps » ou « depuis l'enfance ».

Durée totale de l'exercice du métier au moment de l'enquête.

SPÉCIALITÉS.	1 À 5 ANS.	6 À 10 ANS.	11 À 15 ANS.	16 À 25 ANS.	26 À 35 ANS.	36 À 45 ANS.	46 À 55 ANS.	60 ANS et AU-DESSUS.	TOTAUX.
Naturel	3	3	8	6	8	6	2	"	36
Rose	10	14	11	7	8	6	2	"	58
Petite fleur	4	4	5	7	6	4	"	1	31
Divers	13	2	1	7	7	4	1	"	35
TOTAUX	30	23	25	27	29	20	5	1	160

D'après la statistique, près de la moitié des fleuristes (43 p. 100) sont dans la fleur artificielle depuis plus de 20 ans. Certaines mêmes depuis plus de 30, 40, 50 et 60 ans.

C'est dans le Naturel puis dans la Petite Fleur que l'on trouve les ouvrières les plus anciennes dans le métier : sont dans la fleur depuis plus de 20 ans, 55 p. 100 des ouvrières du Naturel, 48 p. 100 de la Petite Fleur et 29 p. 100 de la Rose.

Dans la fleur en celluloïd, les ouvrières visitées au cours de l'enquête n'ont pas une longue pratique du métier : on a rencontré des femmes de 39, 45, 50 ans même, qui ne se livrent au travail de la fleur que depuis 2, 3, 4 ou 5 ans.

III

Nature et conditions générales du travail effectué (1).

Prix de façon. — Établissements pour lesquels travaillent les ouvrières. — Date de livraisons. — Date de payements.

I. *Prix de façon.*— Les monographies d'ouvrières du présent volume donnent un aperçu des prix de façon payés dans les diverses spécialités. Ces tarifs sont extrêmement variables. En général, ils sont établis selon la quantité de travail fourni et la qualité de la fleur (l'article de luxe est naturellement mieux rétribué que l'article ordinaire). Mais une rigueur mathématique ne préside pas à l'établissement des prix de façon : c'est ce qui fait dire aux ouvrières que tel modèle est bon et tel autre est mauvais. Certaines maisons, d'autre part, payent mieux ou moins bien que d'autres. En général on peut dire, si on considère les trois grandes spécialités de la fleur artificielle proprement dite, que la grosse fleur dite *naturelle* et la *rose* sont mieux rétribuées que la *petite fleur*. Les plus bas prix de façon ont été relevés parmi les ouvrières de la petite fleur : coucou, 0 fr. 20 la grosse par exemple; violette, 0 fr. 06 la grosse. Dans ces derniers genres, il est vrai, la façon est en général très simple. La rose dite « collée », plus ouvragée que la rose enfilée, est mieux rétribuée que cette dernière. Parmi les articles les plus rémunérateurs, il faut citer la belle rose fantaisie (voy. Monographies XVIII, XXI et XXII, p. 168, 173 et 175).

Dans le feuillage, le collage des feuilles, travail très simple, est peu payé (voy. Monographie XL, p. 200).

Dans la plume fantaisie, les travaux de préparation, tels que la mise sur queue, ont de très bas tarifs (2). Il en est de même dans la fabrication des ailes ordinaires — 1 fr. 50 (3), 0 fr. 90 la douzaine de paires, par exemple.

Dans la fleur pour couronnes mortuaires en perles, l'article courant, tel que le feuillage de roses, est payé par exemple 0 fr. 30 et 0 fr. 40 le cent. La fleur en celluloïd, telle la violette ordinaire, est payée 2 francs le *mille*.

Créatrices de modèles et prix de façon. — Les ouvrières qui créent les modèles ne reçoivent pas de rétribution spéciale. Généralement elles établissent le prix de façon d'après le temps mis à l'exécution du modèle : parfois ce prix est accepté, parfois il est discuté et diminué. Quelques créatrices de modèles, d'après l'enquête, ne recopient que leurs propres modèles, mais en général la créatrice de modèles n'est créatrice qu'à l'époque des échantillons.

(1) Manuscrit, colonnes 11 à 15.
(2) Voy. Monographie XXIX, p. 186.
(3) Voy. *Idem.*

II. *Établissements pour lesquels travaillent les ouvrières.* — Les quatre cinquièmes des ouvrières fleuristes et fleuristes-plumassières qui font l'objet de l'enquête travaillent pour une seule maison — un fabricant, en général.

C'est qu'en bonne saison, d'ordinaire, l'ouvrière suffit à peine à l'ouvrage qu'on lui donne; en morte-saison, le chômage se fait sentir presque partout en même temps : les ouvrières qui conservent alors un peu d'ouvrage sont celles qui demeurent fidèles à leur maison.

Parmi les 41 ouvrières qui travaillent pour plusieurs maisons (8 seulement ont du travail de plus de 2 établissements) beaucoup d'entre elles sont les fleuristes-plumassières qui demandent à une maison de la fleur et à l'autre de la plume.

SPÉCIALITÉS.	OUVRIÈRES travaillant pour plusieurs maisons.
Naturel	9
Rose	9
Petite fleur	11
Divers	12

Quelques ouvrières exclusivement fleuristes ont indiqué les raisons qui les ont déterminées à travailler pour deux maisons. Les unes ont invoqué l'insuffisance du travail fourni même en saison par leur atelier; les autres, qui chômeraient en morte-saison, s'ingénient à exécuter un travail d'une autre spécialité.

Parmi ces dernières, l'une travaille pour un fabricant de fleurs pour modes et un fabricant de fleurs pour l'électricité. Une autre fait ordinairement du feuillage en étoffe pour modes et, en morte-saison, du feuillage en papier pour la confiserie.

D'après l'enquête, les maisons auxquelles s'adressent les ouvrières sont en majorité des fabriques de fleurs. Dans 16 cas seulement, l'ouvrage provient d'entrepreneuses, de succursales de grands fabricants, dans un cas d'un magasin. Quelques fabricants de fleurs fournissent en outre aux ouvrières de la plume : 5 ouvrières sont dans ce cas.

III. *Dates de livraisons.* — De l'examen du tableau ci-dessous, il ressort que, d'une façon générale, les dates de livraison sont extrêmement variables.

Un usage assez répandu, semble-t-il, est de livrer les marchandises trois fois par semaine.

Les ouvrières qui, d'une façon générale, livrent tous les jours, ne sont pas en majorité. Néanmoins, il faut remarquer que beaucoup d'ouvrières livrent chaque jour à certaines époques de l'année — à l'ordinaire en bonne saison — et se déplacent moins souvent le reste du temps [24 ouvrières sont dans ce cas, plus un certain nombre d'entre elles qui sont classées dans le tableau sous la rubrique Variable (1)].

(1) Quelques ouvrières, au contraire, se déplacent plus souvent en morte-saison qu'en saison — tous les jours — pour voir si des commandes sont arrivées.

Les livraisons à la huitaine et plus encore à la quinzaine sont extrêmement rares (exception doit être faite pour les fleurs en perles).

SPÉCIALITÉS.	OUVRIÈRES LIVRANT : PLUSIEURS FOIS PAR JOUR.	CHAQUE JOUR.	SOUVENT TOUS LES JOURS.	3 FOIS PAR SEMAINE.	2, 3 FOIS PAR SEMAINE.	2 FOIS PAR SEMAINE.	1, 2 FOIS PAR SEMAINE.	1 FOIS PAR SEMAINE.	PAR QUINZAINE ET PLUS.	VARIABLE.	TOTAUX.
Naturel	"	4	6	10	5	5	2	2	1	9	44
Rose	1	3	9	10	13	11	4	3	"	11	65
Petite fleur	"	4	3	9	6	5	"	3	1	7	38
Divers	1	8	6	7	2	6	"	4	5	9	48
TOTAUX	2	19	24	36	26	27	6	12	7	36	195

C'est à l'ouvrière que revient la charge d'apporter l'ouvrage. Dans 2 cas seulement au cours de l'enquête, il a été déclaré que le fabricant faisait prendre le travail chez l'ouvrière.

IV. *Dates de payements.* — Les payements *à la livraison* et *à volonté* sont les deux modes qui tendent à prévaloir : 70 p. 100 des ouvrières sont payées dans ces conditions. Lorsqu'on dit que le payement se fait *à volonté*, cela veut dire que, selon le désir de l'ouvrière, elle est payée soit à la livraison, soit à la semaine.

Celles qui ont un besoin pressant d'argent optent pour le payement immédiat. D'autres préfèrent toucher en fin de semaine une somme relativement plus importante.

C'est dans la spécialité de la Petite Fleur que le mode de payement à la livraison est le plus en usage (38 p. 100 des cas). C'est aussi dans ce groupe que se trouvent les ouvrières les plus malheureuses.

Dates de payement.

SPÉCIALITÉS.	OUVRIÈRES PAYÉES À LA SEMAINE.	À LA LIVRAISON.	À VOLONTÉ.	À ÉPOQUES diverses.	TOTAUX.
Naturel	18	14	13	2	47
Rose	18	20	29	2	69
Petite fleur	6	22	10	"	38
Divers	11	15	20	1	47
TOTAUX	53	71	72	5	201

Sous la rubrique *Époques diverses* sont comprises : 1° 2 ouvrières du *Naturel :* l'une est payée quand l'entrepreneuse touche le produit du travail et l'autre est rétribuée tantôt à la livraison, tantôt à la semaine ; 2° 2 ouvrières de la *Rose :* l'une est payée au mois et l'autre reçoit des avances de l'entrepreneuse. La cinquième ouvrière appartient à la spécialité de la fleur en perles ; pour cette ouvrière, le mode de payement est variable.

IV

Durée et gain du travail journalier.

Saison. — Morte-saison. — Durée journalière du travail en saison. — Durée hebdomadaire du travail en saison. — Temps passé pour la livraison. — Salaire en saison des ouvrières travaillant seules. — Gain à l'heure en saison. — Salaire en saison des ouvrières aidées. — Salaire en morte-saison. — Salaire des ouvrières faisant de la plume. — Des origines professionnelles et du salaire.

I. *Saison.* — La durée de la saison de la fleur, pour l'ouvrière, est extrêmement variable. Elle dépend principalement : 1° de l'année, à savoir si la fleur est à la mode ou si elle n'est pas en vogue ; 2° du genre de transactions commerciales auxquelles se livre la maison pour laquelle travaille l'ouvrière, à savoir : l'exportation ou la place de Paris ; dans le premier cas, la fleuriste commence plus tôt la saison que dans le deuxième cas ; 3° de la valeur professionnelle de l'ouvrière ou de la façon dont elle est appréciée ; la saison s'ouvre plus tôt pour certaines ouvrières et plus tard pour d'autres ouvrières de la même maison.

En ce qui concerne les spécialités de la fleur artificielle proprement dite, la durée de la saison, évaluée en général d'après l'année qui précédait l'enquête, commence, selon les ouvrières, entre le mois d'octobre et le mois de janvier et prend fin entre Pâques et la Pentecôte.

Pendant cette saison, que l'on est convenu d'appeler la bonne saison de la fleur, on prépare les fleurs pour l'été. Une seconde saison qui a lieu en été et pendant laquelle on prépare la fleur de soie et de velours, avorte souvent.

L'enquête n'a pu donner des précisions, en ce qui concerne cette seconde saison, que dans la spécialité de la Rose : plusieurs ouvrières la mentionnent en

(1) Manuscrit, colonnes 16 à 21.

juin, juillet, août, qui sont le plus souvent des mois de morte-saison. Entre les deux saisons, le travail est généralement arrêté ou ralenti.

Dans la fleur pour couronnes mortuaires — fleurs en celluloïd et en perles — la bonne saison est comprise dans la période qui précède la Toussaint. Une deuxième saison s'étend parfois entre janvier et avril.

Certaines années, un petit nombre d'ouvrières favorisées travaillent sans interruption, non seulement pendant la saison de la fleur, mais encore pendant les périodes de morte-saison : les unes ne font que de la fleur, les autres font, en été, de la plume.

Sur 171 ouvrières, dont il a été possible de déterminer les conditions relatives au chômage, 32 travaillent toute l'année. Elles se répartissent ainsi :

SPÉCIALITÉS.	OUVRIÈRES FLEURISTES exclusivement.	FLEURISTES-PLUMASSIÈRES.
Naturel	2	4
Rose	6	5
Petite fleur	4	1
Autres spécialités	6	4
TOTAUX	18	14

Indépendamment de ces 32 ouvrières travaillant exclusivement à domicile, 5 autres n'ont pas eu de chômage en morte-saison : 2 d'entre elles ont fait de la fleur en atelier et 3 de la plume.

II. *Morte-saison.* — Sur 134 ouvrières atteintes par le chômage, 111 cessent complètement le travail pendant une période dont la durée plus ou moins longue ressort du tableau suivant :

Durée du chômage des ouvrières en morte-saison.

SPÉCIALITÉS.	UN MOIS ET AU-DESSOUS.	2 MOIS.	3 MOIS.	4 MOIS.	5 MOIS.	6 MOIS.	7 MOIS ET AU-DESSUS.	TOTAUX.
Naturel	4	5	1	7	2	2	3	24
Rose	6	10	7	4	4	6	5	42
Petite fleur	"	5	2	5	3	2	4	21
Divers	4	7	2	1	1	2	7	24
TOTAUX	14	27	12	17	10	12	19	111

La très grande majorité de ces 111 ouvrières ont dû chômer à cause de la morte-saison. Très exceptionnellement, quelques-unes ont déclaré chômer par raison de santé, convenance personnelle, etc.

Si l'on réunit, dans le tableau précédent, les ouvrières des trois principales spécialités (Naturel, Rose et Petite Fleur), on voit que :

35 p. 100 des ouvrières chôment de 1 à 2 mois,
40 — de 3 à 5 mois,
25 — 6 mois et au-dessus.

Ralentissement du travail. — Certaines ouvrières subissent en morte-saison une diminution dans la quantité du travail fourni. Parmi les 111 ouvrières citées plus haut, il en est plusieurs qui, en plus du chômage, ont subi des périodes de ralentissement du travail.

Enfin 23 ouvrières n'ont eu à subir qu'un ralentissement dans leur travail. Pour 12 d'entre elles le ralentissement a duré d'un mois à 4 mois, et pour les 11 autres, il a duré de 5 à 8 mois.

III. *Durée journalière du travail en saison.* — La durée de la journée de travail n'a pu être déterminée que pour la période de bonne saison. En morte-saison, la durée du travail est si variable qu'elle n'a pu être appréciée que dans un très petit nombre de cas négligeables.

Durée de la journée des ouvrières en saison (1).

SPÉCIALITÉS.	6 HEURES ET AU-DESSOUS.	7 HEURES.	8 HEURES.	9 HEURES.	10 HEURES.	11 HEURES.	12 HEURES.	13 HEURES.	14 HEURES.	15 HEURES.	16 HEURES.	17 HEURES ET PLUS.	TOTAUX.
Naturel.....	4	3	6	3	10	5	2	1	1	"	"	"	35
Rose.....	7	4	7	1	7	10	8	6	2	"	"	2	54
Petite fleur.....	4	1	4	3	7	4	5	2	1	2	"	"	33
Divers.....	8	2	3	9	9	5	5	"	"	"	"	1	42
TOTAUX.....	23	10	20	16	33	24	20	9	4	2	"	3	164

Malgré toute leur bonne volonté, certaines ouvrières n'ont pu renseigner les enquêteurs au sujet de la durée de la journée de travail : ce sont, par exemple,

(1) Quand la durée portée au questionnaire est indiquée par deux chiffres, on a pris la moyenne (comme dans la précédente enquête — lingerie —) : 11 heures pour de 10 à 12 heures, ou le chiffre le plus bas : 8 heures pour 8 à 9 heures.

les ouvrières ayant des enfants en bas âge, souvent interrompues dans leur travail, ou des femmes âgées, malades, travaillant irrégulièrement. (Lorsque le travail a été exécuté dans un atelier de famille, c'est-à-dire par deux ou plusieurs membres de la même famille, la durée de la journée de travail, portée au tableau précédent, est relative au travail du chef d'atelier exclusivement.)

D'après le tableau ci-dessus, dans les trois principales spécialités réunies (Naturel, Rose, Petite Fleur) la durée du travail se répartit ainsi :

Moins de 10 heures.....	47 ouvrières	soit	39 p. 100.
De 10 à 11 heures.....	43	—	35 —
12 heures et plus.....	32	—	26 —

Il faut ajouter qu'en temps de presse, dans la bonne saison, certaines ouvrières travaillent plus qu'il n'est indiqué ici. Certaines font de longues journées toute l'année. Dans le Naturel, 2 ouvrières ont déclaré qu'*elles travaillaient parfois toute la nuit* (l'une travaille généralement en saison de 13 à 14 heures; l'autre, 10 heures au minimum). Dans la Rose, une ouvrière a dit travailler 18 heures par jour souvent, et une autre de 15, 18 à 20 heures *toute l'année.*

Parmi les fleuristes du Naturel par exemple qui n'ont pu fournir des précisions sur la durée de la journée de travail, il en est une qui a affirmé travailler *parfois jusqu'à minuit et toute la nuit;* une deuxième a déclaré veiller parfois jusqu'à 3 heures du matin.

Parmi les ouvrières dont la journée atteint 12 heures ou les dépasse, les ouvrières de la Rose et de la Petite fleur sont en proportion sensiblement égale; celles du Naturel sont en proportion moindre, savoir :

Rose.....	18 ouvrières	sur 54	soit 33 p. 100.
Petite fleur.....	10	— 33	— 30 —
Naturel.....	4	— 35	— 11 —

IV. *Durée hebdomadaire du travail en saison.* — Au cours de l'enquête, quelques ouvrières ont déclaré travailler en saison, non seulement tous les jours ouvrables, mais encore le dimanche « en temps de presse ». Par contre, il en est d'autres qui ne travaillent que 5 jours, les unes étant obligées de faire leur lessive, d'autres, concierges, de nettoyer à fond l'escalier un jour par semaine, etc.

V. *Temps passé pour la livraison.* — En ce qui concerne le temps employé aux livraisons, l'enquête fournit des données pour 167 ouvrières sur 211.

145 livrent elles-mêmes et 22 ouvrières font rapporter l'ouvrage. Parmi les ouvrières qui livrent elles-mêmes :

La perte de temps est d'une heure ou moins dans 23 p. 100 des cas.
— — de 1 à 2 heures — 30 — —
— — 2 à 3 — — 26 — —
— — 3 à 4 heures ou d'une demi-journée dans 21 p. 100 des cas.

Ainsi donc, une ouvrière sur 5, d'après la statistique ci-dessus, perd 3, 4 heures, voire même une demi-journée pour chaque livraison.

Temps passé par les ouvrières pour la livraison.

SPÉCIALITÉS.	UNE HEURE et moins D'UNE HEURE.	DE 1 À 2 HEURES.	DE 2 À 3 HEURES.	DE 3 À 4 HEURES.	DEMI-JOURNÉES.	TOTAUX.
Naturel	4	11	6	7	5	33
Rose	16	12	15	3	5	51
Petite fleur	4	7	10	7	1	29
Divers	9	14	7	2	"	32
TOTAUX	33	44	38	19	11	145

D'après les ouvrières, ce n'est pas seulement la distance souvent très longue séparant leur logement de la fabrique qui est cause de la perte de temps très grande qu'elles subissent : c'est également le fait de l'attente de l'ouvrage à la fabrique. Parmi les plaintes formulées par les ouvrières, il faut retenir les deux suivantes : dans un cas, la fleuriste habite à une très proche distance de la fabrique — 5 minutes — mais elle y reste une heure et demie pour attendre l'ouvrage (celluloïd) ; dans un autre cas, l'ouvrière attend également une heure et demie, mais « pour rien », et on lui dit qu'il faut revenir le lendemain (petite fleur).

Pour éviter la perte de temps causée par la livraison, 22 ouvrières font livrer leur travail par des membres de leur famille ou par des commissionnaires, etc. Dans un cas, l'ouvrière, qui est concierge, envoie son travail par colis postal. Dans 2 cas seulement, le fabricant fait prendre l'ouvrage.

Du salaire. — D'après les déclarations des ouvrières ou d'après leurs livrets de paye (39 livrets dont la plupart mentionnent le gain d'une année), le salaire en saison des fleuristes et fleuristes-plumassières est connu pour 150 d'entre elles, savoir : 100 ouvrières travaillant seules et 50 travaillant aidées.

En outre, une trentaine d'ouvrières ont fait elles-mêmes l'estimation de leur salaire moyen (saison et morte-saison).

Salaire journalier, en saison, des ouvrières travaillant seules. — De l'examen du tableau ci-après relatif aux salaires des ouvrières travaillant seules en saison, il résulte que *près de la moitié des fleuristes gagnent moins de 1 franc ou de 1 à 2 francs par jour* (49 p. 100) ; près d'un quart gagnent 2 fr. 05 à 3 francs, soit 24 p. 100; 7 p. 100 gagnent de 3 fr. 05 à 4 francs. Enfin, 10 p. 100 seulement gagnent de 4 fr. 05 à 5 francs et au-dessus.

C'est parmi les ouvrières du Naturel et de la Rose, principalement de la Rose, que l'on trouve les salaires les plus élevés.

30 p. 100 (6 ouvrières) dans la première de ces spécialités gagnent de 3 fr. 55 à 4 fr. 50 par jour, *salaire maximum* dans le Naturel.

Dans la deuxième de ces spécialités, 9 p. 100 (3 ouvrières seulement) gagnent 3 fr. 55 à 4 fr. 50, et 6 p. 100 (5 ouvrières) gagnent de *4 fr. 55 à 5 fr. 05 et au-dessus.*

Dans la Petite Fleur, le salaire maximum n'est que de 3 fr. 05 à 3 fr. 50. Sur 19 ouvrières appartenant à ce groupe, 2 seulement sont dans ce cas, soit 10 p. 100.

La majorité des ouvrières de la Petite Fleur gagnent les plus bas salaires (ceux de moins de 1 franc et de 1 à 2 francs).

79 p. 100 des ouvrières de la Petite Fleur sont dans ce cas, 33 p. 100 des ouvrières de la Rose et 30 p. 100 des ouvrières du Naturel.

Salaire journalier en saison des ouvrières travaillant seules.

SPÉCIALITÉS.	AU-DESSOUS DE 1 ET 1 FRANC.	1 FR. 05 À 1 FR. 50.	1 FR. 55 À 2 FRANCS.	2 FR. 05 À 2 FR. 50.	2 FR. 55 À 3 FRANCS.	3 FR. 05 À 3 FR. 50.	3 FR. 55 À 4 FRANCS.	4 FR. 05 À 4 FR. 50.	4 FR. 55 À 5 FRANCS.	5 FR. 05 ET AU-DESUS.	TOTAUX.
Naturel	1	1	4	1	4	3	4	2	"	"	20
Rose	2	4	5	8	4	2	1	2	3	2	33
Petite fleur	5	3	7	2	"	2	"	"	"	"	19
Feuillage	3	2	1	"	2	1	1	"	"	"	10
Fruit	"	1	1	"	1	1	"	"	"	"	4
Plumes et fleurs	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1
Fleurs d'appartement	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"	2
Fleurs en celluloïd	"	1	1	"	"	"	"	1	"	"	3
Fleurs en perles	4	2	1	"	"	"	1	"	"	"	8
TOTAUX	15	14	20	13	11	10	7	5	3	2	100

VII. *Gain à l'heure en saison.* — Le gain à l'heure — qui permet d'établir le niveau du salaire d'une façon plus nette que le gain journalier — n'a pu être déterminé que dans 75 cas. C'est que, d'une part, on ne peut faire état, pour obtenir ce gain, des salaires des ouvrières aidées puisqu'un concours étranger s'ajoute alors au travail de l'ouvrière. Quant aux ouvrières travaillant seules dont le salaire en bonne saison est connu (100), il en est 25 qui n'ont donné aucune indication précise sur la durée de leur journée de travail.

Gain à l'heure, en saison, des ouvrières travaillant seules.

SPÉCIALITÉS.	0 fr. 05.	0 fr. 06 à 0 fr. 10.	0 fr. 11 à 0 fr. 15.	0 fr. 16 à 0 fr. 20.	0 fr. 21 à 0 fr. 25.	0 fr. 26 à 0 fr. 30.	0 fr. 31 à 0 fr. 35.	0 fr. 36 à 0 fr. 40.	0 fr. 41 à 0 fr. 45.	0 fr. 46 à 0 fr. 50.	0 fr. 51 à 0 fr. 55.	0 fr. 56 à 0 fr. 60.	0 fr. 60 et au-dessus.	NOMBRE DES OUVRIÈRES.
Naturel	"	"	3	"	1	6	1	2	2	1	1	"	"	17
Rose	"	2	1	3	2	4	2	4	2	1	2	"	1	24
Petite fleur	1	2	1	5	1	3	1	"	"	"	"	"	"	14
Divers	"	2	3	5	4	2	1	"	2	"	"	"	1	20
TOTAUX	1	6	8	13	8	15	5	6	6	2	3	"	2	75

Sur 75 ouvrières, 20 p. 100 (15 ouvrières) gagnent de 0 fr. 05 à 0 fr. 15; près de la moitié, 48 p. 100 (36 ouvrières), de 0 fr. 16 à 0 fr. 30; 14 p. 100 (11 ouvrières), de 0 fr. 31 à 0 fr. 40; 11 p. 100 (8 ouvrières), de 0 fr. 41 à 0 fr. 50; 7 p. 100 seulement, (5 ouvrières) gagnent de 0 fr. 51 à 0 fr. 76.

Ainsi, comme dans la lingerie, des ouvrières fleuristes gagnent seulement 0 fr. 15, 0 fr. 10, 0 fr. 05 par heure, et cela même en bonne saison.

Si l'on envisage les trois principales spécialités de la fleur artificielle, Naturel, Rose, Petite fleur, on remarquera que les plus faibles gains horaires, comme les plus bas salaires, sont attribués aux ouvrières de la Petite Fleur. Une seule ouvrière dans ce genre gagne de 0 fr. 30 à 0 fr. 35. Plus de la moitié des ouvrières en Petite Fleur (64 p. 100) gagnent seulement de 0 fr. 05 à 0 fr. 20.

De même que les salaires les plus élevés sont gagnés par les ouvrières du Naturel et de la Rose, c'est également aux ouvrières de ces spécialités qu'appartiennent les gains horaires les plus hauts.

Une seule ouvrière de la Rose gagne 0 fr. 76 par heure(1).

(1) Des déclarations faites par une ouvrière fabriquant de la fleur en celluloïd (rose, iris), il résulterait que cette ouvrière gagnerait 0 fr. 70 par heure.

VIII. *Salaires journaliers, en saison, des ouvrières aidées.* — On peut classer ces ouvrières en deux catégories : celles qui gagnent de 1 fr. à 3 fr. 50 et celles qui se font de 3 fr. 55 à 5 francs et au-dessus. La proportion des ouvrières aidées gagnant plus de 3 fr. 55 en saison est naturellement plus élevée dans cette catégorie de fleuristes que parmi celles qui travaillent seules. Parmi ces dernières, 17 p. 100 seulement gagnent de 3 fr. 55 à 5 fr. 05 et au-dessus, tandis que, parmi les ouvrières aidées, 42 p. 100 gagnent de 3 fr. 55 à 5 fr. 05 et au-dessus. Les gains supérieurs à 5 fr. 05 sont compris entre 5 fr. 05 et 9 fr. 60.

Gain journalier, en saison, des ouvrières aidées.

SPÉCIALITÉS.	AU-DESSOUS DE 3 FR. 55 (1 fr. à 3 fr. 50).	3 FR. 55 À 5 FR. 05 ET AU-DESSUS (3 fr. 55 à 9 fr.).	TOTAUX.
Naturel	5	5	10
Rose	6	12	18
Petite fleur	10	2	12
Divers	8	2	10
TOTAUX	29	21	50

Parmi les gains supérieurs à 5 fr. 05, citons les suivants : Dans la Rose : un atelier constitué par 2 ouvrières (2 sœurs), gagne 9 francs; Dans le Naturel : un deuxième atelier de 3 personnes (l'ouvrière, sa mère, temporairement le mari), 9 fr. 90; un troisième atelier de 4 ouvrières (la mère et ses 3 filles), 9 fr. 15; dans la Petite Fleur, un quatrième atelier de 3 à 5 personnes (l'ouvrière, sa mère, sa sœur, parfois le père et une apprentie), 9 francs.

Parmi les ouvrières aidées, il en est qui gagnent de très faibles salaires, des salaires même de 1 franc, comme parmi les ouvrières travaillant seules. 58 p. 100 des fleuristes aidées se font de 1 franc à 3 fr. 55 par jour. Les ouvrières qui gagnent les plus bas salaires ont généralement pour auxiliaires des femmes âgées, des enfants ou des aides temporaires.

IX. *Salaires en morte-saison.* — Beaucoup d'ouvrières qui subissent des chômages prolongés (voir p. 118) ne travaillent pas en morte-saison. Pour celles qui travaillent en saison et en morte-saison, si l'on excepte les 32 ouvrières qui ne chôment pas, l'enquête n'a pu en général fournir beaucoup de précisions. D'une part, la grande irrégularité du travail en morte-saison n'a pas permis d'estimer, dans un certain nombre de cas, le gain quotidien, même d'une façon approximative (1); d'autre part, diverses fleuristes n'ont fait que la déclaration de leur salaire moyen.

(1) Comment établir, par exemple, le gain quotidien d'une fleuriste dont le livret de paye porte les chiffres suivants attribués aux périodes de morte-saison : juin, 5 francs; août, 5 francs?

On a transcrit ci-dessous, pour les trois principales spécialités, les gains en morte-saison dont l'estimation a pu être faite, ainsi que le salaire correspondant en bonne saison (1).

Comparaison des salaires en saison et en morte-saison.

DÉSIGNATION des OUVRIÈRES.	I. NATUREL. — SALAIRES. en saison.	en morte-saison.	DÉSIGNATION des OUVRIÈRES.	II. ROSE. — SALAIRES en saison.	en morte-saison.	DÉSIGNATION des OUVRIÈRES.	III. PETITE FLEUR. — SALAIRES. en saison.	en morte-saison.
A. Ouvrières travaillant seules (1).								
N° 1.....	4f 00c	4f 00f	N° 10.....	5f 55c	3f 75c	N° 23.....	3f 20c	1f 60c
N° 2.....	2 00	3 75*	N° 11.....	5 00	3 60	N° 24.....	3 00	1 88
N° 3.....	2 00	2 00	N° 12.....	5 00	2 00	N° 25.....	2 50	0 50
N° 4.....	2 00	2 50*	N° 13.....	4 28	2 25	N° 26.....	2 10	1 25
N° 5.....	1 84	1 23	N° 14.....	4 00	2 20	N° 27.....	1 65	1 65*
N° 6.....	1 10	1 10	N° 15.....	3 50	3 50	N° 28.....	1 60	0 90
N° 7.....	2 80	0 68	N° 16.....	2 25	2 25*	N° 29.....	1 45	1 75*
N° 8.....	1 00	0 58	N° 17.....	2 25	2 25*	N° 30.....	1 00	1 00
N° 9.....	1 40	0 63	N° 18.....	2 30	0 60	N° 31.....	0 90	0 75
			N° 19.....	2 25	1 00	N° 32.....	0 85	0 40
			N° 20.....	1 40	1 60	N° 33.....	0 58	0 33
			N° 21.....	1 50	2 50*	N° 34.....	0 45	0 45
			N° 22.....	1 75	1 70			
B. Ouvrières aidées.								
N° 35.....	9f 60c	4f 00c	N° 41.....	4f 00c	4f 00c	N° 49.....	9f 00c	6f 00c
N° 36.....	9 15	3 75	N° 42.....	6 62	3 30	N° 50.....	3 30	2 00*
N° 37.....	6 00	2 00	N° 43.....	6 0	6 00	N° 51.....	3 00	1 50
N° 38.....	4 04	3 70*	N° 44.....	6 00	4 00	N° 52.....	2 35	2 95*
N° 39.....	3 02	1 32	N° 45.....	5 80	3 00	N° 53.....	2 50	0 85
N° 40.....	2 00	3 75*	N° 46.....	5 50	4 00	N° 54.....	1 87	2 00*
			N° 47.....	4 55	2 50*			
			N° 48.....	3 00	3 00*			

(1) L'astérisque indique que la fleuriste en morte-saison fait de la plume.

X. *Salaires des ouvrières faisant de la plume.* — De l'examen comparatif des salaires ci-dessus, il résulte que certaines ouvrières qui font de la plume gagnent autant, parfois même plus, dans la plume que dans la fleur.

XI. *Des origines professionnelles et du salaire.* — Les origines professionnelles de l'ouvrière exercent-elles une action sur son salaire?

C'est ce qu'il a paru intéressant de rechercher en tenant compte, d'une part, des salaires les plus hauts et, d'autre part, des plus bas.

(1) Certaines de ces ouvrières ne travaillent qu'une partie de la morte-saison.

Si l'on examine les trois principales spécialités au point de vue des plus hauts salaires (ce sont, dans le Naturel et la Rose, les salaires au-dessus de 3 fr. 55 et, dans la Petite Fleur, les salaires de 3 fr. 50), on constate que ces salaires sont gagnés, dans la majorité des cas, par des fleuristes qui, quelle qu'ait été le mode d'apprentissage — en atelier, chez une entrepreneuse, chez des parents fleuristes, etc. — ont été longtemps ouvrières d'atelier avant de prendre du travail en chambre.

Sur 16 ouvrières dont les salaires sont les meilleurs, une seule a déclaré n'avoir jamais travaillé en atelier, 2 n'ont pas répondu à la question. Toutes ces ouvrières étaient âgées de 20, 30, 40 ans; à l'exception de deux qui avaient 50 ans.

Parmi les ouvrières recevant les plus bas salaires (ceux de moins de 2 francs dans la Rose, le Naturel, et de moins de 1 fr. 50 dans la Petite Fleur), 1/3 environ n'ont jamais travaillé en atelier après l'apprentissage (7 sur 25). Néanmoins, on observera que deux tiers de ces fleuristes ont travaillé longtemps en atelier. Plusieurs d'entre elles, il est vrai, étant d'un âge avancé, 65, 68, 82 ans même, ne pouvaient plus fournir le même travail.

De ce qui précède, on peut donc conclure que la pratique du travail en atelier favorise en général l'ouvrière. Mais, malgré cet entraînement professionnel, l'ouvrière ne peut pas dépasser un certain niveau de salaire dans certaines spécialités disqualifiées comme la Petite Fleur.

V

Gain annuel des ouvrières.

Charges d'atelier. — Renouvellement de l'outillage. — Fournitures. — Frais de transport et divers. — De l'ensemble des charges d'atelier. — Gain net annuel des ouvrières travaillant seules. — Ouvrières aidées. — Gains comparatifs des fleuristes et fleuristes-plumassières. — Gain net annuel des ouvrières vivant seules ou ayant des charges d'enfants. — Fleuristes se livrant à des travaux divers.

Les ouvrières fleuristes ou fleuristes-plumassières travaillant à domicile ont généralement des charges grevant leur gain que n'ont pas les fleuristes travaillant en atelier; ce sont, d'une part, les fournitures nécessaires à la fabrication

(1) Manuscrit, col. 22 à 27.

de la fleur ou de la plume; d'autre part, il leur incombe parfois certains frais relatifs au renouvellement de l'outillage. Enfin, elles ont encore des frais de transport, etc.

I. *Renouvellement de l'outillage.* — Les outils des ouvrières fleuristes et fleuristes-plumassières sont rarement renouvelés; les jeux de boules, les pinces durent fort longtemps, souvent toute l'existence de l'ouvrière. Parfois une boule doit être remplacée par une autre boule de dimension différente; les caoutchoucs sur lesquels on appuie la boule ou l'outil pour gaufrer à chaud s'usent assez souvent, mais le prix en est minime. Les dépenses faites pour le renouvellement de l'outillage sont donc insignifiantes. Dans 17 cas seulement elles ont été signalées.

Dans 10 cas, les dépenses faites ont été de moins de 1 franc par an ou de 1 à 2 francs; dans 5 cas, de 2 fr. 05 à 4 francs; dans 2 cas, de 5 francs.

II. *Fournitures.* — A Paris, la gomme ou colle qui sert à attacher diverses parties de la fleur, l'alcool à brûler ou le pétrole employés pour chauffer les outils sont fournis par l'ouvrière. Il en est de même pour la gutta et l'essence qui servent principalement à la fabrication de la plume dite *collée.*

D'après l'enquête, la valeur de ces fournitures, très variable, a été déterminée dans 111 cas; elle a été déclarée en outre « insignifiante » dans 14 cas, nulle dans 12 cas.

Il n'est que deux spécialités pour lesquelles l'ouvrière n'a point de fournitures à sa charge; c'est dans la fleur pour couronnes mortuaires, les fleurs en celluloïd et les fleurs en perles. (Les fabricants donnent à la fleuriste en celluloïd l'acétone destiné à coller les diverses parties de la fleur.)

La valeur des fournitures incombant aux ouvrières de la fleur artificielle proprement dite est : de 5 à 20 francs par an dans 55 p. 100 des cas (61 ouvrières); de 21 à 50 francs dans 31 p. 100 (34 ouvrières); de 50 francs et au-dessus dans 14 p. 100 (16 ouvrières).

III. *Frais de transports, divers.* — Les *Frais de transport* et *Divers* comprennent :

1° Les frais de déplacements, tramways, funiculaire, métropolitain, etc., pour se rendre des quartiers excentriques, où habite généralement l'ouvrière, jusque chez le fabricant qui demeure au centre de Paris; 2° Les frais d'éclairage nécessités par les veillées; 3° enfin, dans quelques cas exceptionnels, les dédommagements accordés aux personnes qui aident les ouvrières dans leur travail(1).

(1) Certains frais ont été parfois supérieurs à l'énoncé qui en a été fait. Ainsi, dans un cas, ils ont été de 12 francs pour l'éclairage, et ils ont été collationnés pour cette somme; en réalité, le dédommagement de 1 franc par jour a en outre été versé par l'ouvrière à un commissionnaire chargé de livrer les fleurs, *mais cela durant une période qui n'a pu être déterminée.*

53 ouvrières sur 211 ont fait connaître leurs dépenses à ce double ou triple point de vue :

Ces dépenses sont : de moins de 20 francs ou de 20 francs par an pour 36 p. 100 des ouvrières (19 ouvrières); de 20 fr. 50 à 50 francs pour 49 p. 100 (26 ouvrières); de 50 fr. 50 à 70 francs pour 9 p. 100 (5 ouvrières); de plus de 70 francs pour 6 p. 100 (3 ouvrières).

Parmi les frais de dédommagement accordés aux personnes qui ont aidé les ouvrières on a signalé un cas, dans la Rose, où les frais se sont élevés à 300 francs et un deuxième cas, dans les Plumes et Fleurs, où ils se sont élevés à 50 francs.

IV. *De l'ensemble des charges d'atelier.* — L'ensemble des charges incombant aux ouvrières (fournitures, renouvellement de l'outillage le cas échéant, frais de transports et divers) est connue pour 114 d'entre elles dont les dépenses partielles ont été indiquées ci-dessus.

Ensemble des charges annuelles d'atelier incombant aux ouvrières.

SPÉCIALITÉS.	JUSQU'À 5 FRANCS	5 FR. 50 À 10 FRANCS.	10 FR. 50 À 20 FRANCS.	20 FR. 50 À 30 FRANCS.	30 FR. 50 À 40 FRANCS.	40 FR. 50 À 50 FRANCS.	50 FR. 50 À 60 FRANCS.	60 FR. 50 À 70 FRANCS.	70 FR. 50 À 80 FRANCS.	80 FR. 50 À 90 FRANCS.	90 FR. 50 À 100 FRANCS	100 FR. 50 ET AU-DESSUS.	TOTAUX.
Naturel.....	1	1	6	3	3	2	1	2	3	1	"	4	27
Rose.....	3	6	10	9	5	4	3	4	"	2	1	3	50
Petite fleur.....	2	2	8	2	6	1	4	1	1	"	"	"	27
Divers.....	1	1	"	1	2	2	1	1	1	"	"	"	10
TOTAUX.....	7	10	24	15	16	9	9	8	5	3	1	7	114

Ces charges sont : De moins de 20 francs ou de 20 francs pour 36 p. 100 (41 ouvrières); de 20 fr. 50 à 50 francs pour 35 p. 100 (40 ouvrières); de 50 à 100 francs pour 23 p. 100 (26 ouvrières); de plus de 100 francs pour 6 p. 100 (7 ouvrières).

Ainsi, pour près d'un quart des ouvrières (23 p. 100), les charges s'élèvent de 50 à 100 francs par an. Les dépenses faites par les ouvrières dont les frais sont supérieurs à 100 francs sont les suivantes : 118 fr. 50, 118 fr. 25, 171 francs (Fleurs et Plumes); 156 fr. 60 (Fleurs et Plumes, Naturel), 164 francs (Fleurs et Plumes); 200 francs, 379 fr. 70 (Rose).

Parmi les 7 ouvrières, dont les dépenses pour le travail viennent d'être

signalées, il faut remarquer que 3 d'entre elles font à la fois de la fleur et de la plume; d'autre part, les 2 dernières ouvrières sont aidées et doivent dédommager les membres de leur famille qui les aident.

De l'état comparatif du gain brut et du gain net pour les 114 ouvrières considérées, il résulte que, dans un petit nombre de cas, les charges qui pèsent sur l'ouvrière sont écrasantes. Relevons les chiffres les plus saisissants : 1er cas, 17 p. 100 des gains annuels; 2e cas, 18 p. 100; 3e cas, 23 p. 100; 4e cas, 25 p. 100; 5e cas, 32 p. 100.

Le gain net annuel des ouvrières fleuristes ou fleuristes plumassières calculé, ainsi que le salaire, d'après leurs déclarations ou la communication de leurs livrets de paye, a été déterminé — déduction faite des charges d'atelier le cas échéant — pour 170 d'entre elles, qui se décomposent de la manière suivante :

116 ouvrières travaillant seules;
54 ouvrières aidées.

V. *Ouvrières travaillant seules.* — De l'examen d'ensemble des trois principales spécialités, il résulte que plus de la moitié des ouvrières travaillant seules gagnent seulement de 150 à 450 francs par an. Un quart d'entre elles seulement gagnent de 801 à 1,500 francs et plus. Dans ces 25 p. 100 sont comprises 3 ouvrières dont les gains sont très exceptionnels : dans un cas ils s'élèvent à 1,353 fr. 50; dans un 2e cas à 1,423 fr. 30 et dans un 3e cas à 1,800 francs.

Gain net annuel des ouvrières fleuristes travaillant seules.

SPÉCIALITÉS.	MOINS DE 150 FRANCS.	151 À 200 FRANCS.	201 À 250 FRANCS.	251 À 300 FRANCS.	301 À 350 FRANCS.	351 À 400 FRANCS.	401 À 450 FRANCS.	451 À 500 FRANCS.	501 À 550 FRANCS.	551 À 600 FRANCS.	601 À 700 FRANCS.	701 À 800 FRANCS.	801 À 900 FRANCS.	901 À 1,000 FRANCS.	1,001 À 1,100 FRANCS.	1,101 À 1,200 FRANCS.	1,201 À 1,300 FRANCS.	1,301 À 1,400 FRANCS.	1,401 À 1,500 FRANCS.	AU-DESSUS DE 1,501 FRANCS.	TOTAUX.
Naturel.....	1	2	3	1	2	1	"	1	1	"	1	1	3	1	3	1	"	"	1	"	23
Rose.....	4	2	2	"	2	3	7	2	"	2	2	"	1	5	3	"	1	1	"	1	38
Petite fleur.....	4	3	1	5	1	2	1	1	"	"	"	3	"	"	"	"	"	"	"	"	21
Divers.....	5	5	4	3	1	4	1	4	"	4	"	1	1	"	"	"	"	"	"	1	34
TOTAUX.....	14	12	10	9	6	10	9	8	1	6	3	5	5	6	6	1	1	1	1	2	116

Sous la rubrique « Divers » sont comprises, entre autres spécialités, les ouvrières *feuillagistes*, les ouvrières de la fleur en celluloïd et les ouvrières de la *fleur en perles*.

Les gains annuels des ouvrières de ces trois spécialités sont très bas. Pour 20

d'entre elles qui ont fait connaître ces gains, ils se répartissent comme suit.

SPÉCIALITÉS.	MOINS DE 250 FRANCS.	DE 251 À 450 FRANCS.	DE 451 À 800 FRANCS.	TOTAUX.
Feuillage (Fleurs artificielles)....	4	2	3	9
Fleurs en celluloïd.....	2	"	1	3
Fleurs en perles.....	6	1	1	8
TOTAUX.....	12	3	5	20

VI. *Ouvrières aidées.* — Les gains annuels des 54 ouvrières aidées par des membres de leur famille sont, ainsi qu'on pouvait le prévoir, en majorité supérieurs à ceux des ouvrières travaillant seules.

Dans ce dernier cas, la moitié des gains sont inférieurs à 451 francs. Dans le premier cas, 1/4 seulement des gains sont inférieurs à ce niveau. On pourrait s'étonner même, ainsi que la remarque en a été faite au paragraphe sur les salaires, de la modicité de ces gains attribués à des ateliers de famille. Ils s'expliquent néanmoins de la façon suivante : 1° parce que les concours sont souvent accordés par des personnes ignorant le métier; 2° parce que ces concours sont irréguliers; 3° parce que parmi les auxiliaires des ouvrières on rencontre des personnes très âgées ou des enfants.

Gain net annuel des ouvrières aidées.

SPÉCIALITÉS.	MOINS DE 150 FRANCS.	151 À 200 FRANCS.	201 À 250 FRANCS.	251 À 300 FRANCS.	301 À 350 FRANCS.	351 À 400 FRANCS.	401 À 450 FRANCS.	451 À 500 FRANCS.	501 À 550 FRANCS.	551 À 600 FRANCS.	601 À 700 FRANCS.	701 À 800 FRANCS.	801 À 900 FRANCS.	901 À 1,000 FRANCS.	1,001 À 1,100 FRANCS.	1,101 À 1,200 FRANCS.	1,201 À 1,301 FRANCS.	1,301 À 1,400 FRANCS.	1,401 À 1,500 FRANCS.	AU-DESSUS DE 1,501 FRANCS.	TOTAUX.
Naturel.....	1	"	"	"	1	2	"	"	"	1	"	1	"	"	2	"	1	1	"	2	12
Rose.....	"	"	"	"	"	2	1	2	1	"	1	2	2	3	"	2	"	1	1	3	21
Petite fleur.....	1	"	1	"	1	"	1	2	1	1	2	1	"	"	"	"	"	"	"	1	12
Divers.....	1	"	1	"	"	2	2	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	2	"	9
TOTAUX.....	3	"	2	"	2	6	4	4	2	2	3	4	2	3	2	3	1	2	3	6	54

Les gains supérieurs à 1,500 francs sont les suivants: 1,563 fr. 25, 2 ouvrières; 1,774 fr. 80, une ouvrière et sa nièce lui servant d'apprentie; 1,799 fr. 70, 2 ouvrières, fille et mère (Rose); 1,869 francs, 2 ouvrières; 2,157 fr. 80, travail de 4 personnes (Naturel); 2,240 francs, 4 et même 5 personnes : l'ouvrière, sa mère, sa sœur, souvent une apprentie, parfois le père (Petite Fleur).

Gains annuels des ouvrières de la Petite Fleur. — Parmi les ouvrières travaillant seules, c'est parmi celles de la Petite Fleur que l'on rencontre la plus grande majorité de bas salaires : 81 p. 100 des ouvrières de cette spécialité gagnent seulement de 150 à 450 francs. Dans ce groupe il n'en est point qui gagnent plus de 800 francs par an.

Parmi les ouvrières de la Petite Fleur travaillant aidées, 8 p. 100 seulement gagnent plus de 800 francs, tandis que dans le Naturel 50 p. 100 sont dans ce cas et dans la Rose 57 p. 100.

Résumé (1).

SPÉCIALITÉS.	OUVRIÈRES GAGNANT de 150 à 450 francs.	P. 100.	OUVRIÈRES GAGNANT de 451 à 800 francs.	P. 100.	OUVRIÈRES GAGNANT plus de 800 francs.	P. 100.	TOTAUX.
A. OUVRIÈRES SEULES.							
Naturel.....	10	44	4	17	9	39	23
Rose.....	20	52	6	16	12	31	38
Petite fleur.....	17	81	4	19	"	"	21
Totaux....	47	57	14	17	21	26	82
B. OUVRIÈRES AIDÉES.							
Naturel.....	4	33	2	17	6	50	12
Rose.....	3	14	6	29	12	57	21
Petite fleur.....	4	34	7	58	1	8	12
Totaux.....	11	25	15	33	19	42	45

VII. *État comparatif des gains annuels des ouvrières fleuristes et fleuristes-plumassières travaillant seules.* — De l'état comparatif des gains annuels nets des ouvrières exclusivement fleuristes et des fleuristes-plumassières travaillant seules réparties dans les trois principales spécialités et dans le groupe Plumes et Fleurs, les premières au nombre de 69 et les deuxièmes au nombre de 16, il résulte que les gains sont dans des proportions équivalentes en ce qui concerne les plus hauts salaires pour ces deux catégories d'ouvrières.

Gain net annuel des ouvrières fleuristes travaillant seules.

SPÉCIALITÉS.	OUVRIÈRES GAGNANT MOINS de 150 francs et de 150 à 450 francs.	OUVRIÈRES GAGNANT de 451 à 800 francs.	OUVRIÈRES GAGNANT PLUS de 800 francs.	TOTAUX.
Naturel.....	10	3	7	20
Rose.....	16	5	11	32
Petite fleur.....	15	2	"	17
Plumes et Fleurs.....	"	"	"	"
Totaux.....	41 (60 p. 100)	10 (14 p. 100).	18 (26 p. 100).	69

(1) Ce résumé ne porte que sur les 127 ouvrières des trois spécialités principales.

Dans 26 p. 100 des cas, les gains des ouvrières fleuristes sont supérieurs 800 francs et dans 25 p. 100 des cas il en est de même pour les fleuristes-plumassières.

Les fleuristes-plumassières sont plus avantagées que les fleuristes en ce qui concerne les gains moyens, ceux compris entre 451 et 800 francs.

31 p. 100 des fleuristes-plumassières gagnent de 450 à 800 francs tandis que 14 p. 100 des fleuristes seulement gagnent autant.

Gain net annuel des ouvrières fleuristes-plumassières travaillant seules.

SPÉCIALITÉS.	OUVRIÈRES GAGNANT de 150 à 450 francs.	OUVRIÈRES GAGNANT de 451 à 800 francs.	OUVRIÈRES GAGNANT PLUS de 800 francs.	TOTAUX.
Naturel	"	1	2	3
Rose	4	1	1	6
Petite fleur	2	2	"	4
Plumes et fleurs	1	1	1	3
TOTAUX	7 (44 p. 100).	5 (31 p. 100).	4 (25 p. 100).	16

VIII. *Gain annuel des ouvrières vivant seules ou ayant des charges d'enfants ou de parents.* — Quel est le gain des ouvrières fleuristes ou fleuristes-plumassières célibataires, veuves ou divorcées : 1° vivant seules ; 2° vivant seules et ayant des enfants à leur charge ; 3° avec des charges de parents ?

Les gains annuels sont les suivants pour 27 d'entre elles qui se répartissent ainsi : 1° 17 ouvrières seules ; 2° 8 ouvrières vivant seules avec des enfants ; 3° 2 ouvrières avec des charges de parents (1).

	SEULES.	AVEC des enfants.	AVEC des charges de parents.
Moins de 150 francs	5	1	1
— 151 à 200 francs	//	1	//
— 201 à 250 francs	//	//	1
— 251 à 300 francs	3	3	//
— 301 à 350 francs	1	//	//
— 351 à 400 francs	//	1	//
— 401 à 450 francs	//	1	//
— 451 à 500 francs	3	1	//
— 501 à 550 francs	//	//	//
— 551 à 600 francs	1	//	//
— 601 à 700 francs	1	//	//
— 701 à 800 francs	1	//	//
— 801 à 900 francs	//	//	//
— 901 à 1,000 francs	2	//	//
Plus de 1,000 francs	//	//	//
TOTAL	17	8	2

(1) Ces gains annuels figurent dans le tableau p. 129.

On remarque, en premier lieu, que le gain de certaines ouvrières faisant partie de ces 3 catégories (dont la première comprend il est vrai des femmes âgées) ne dépasse pas 150 francs; en second lieu, que plus de la moitié des ouvrières de ces 3 catégories ne gagnent pas plus de 400 francs par an; enfin que parmi les fleuristes chargées d'enfants il n'en est point dont le gain soit supérieur à 500 francs.

Il est évident que toutes ces travailleuses ne peuvent vivre du seul produit de la fleur. La plupart sont aidées par l'Assistance publique. Sur 27, il en est 10 dans ce cas : pensions de vieillesse, secours d'allaitement, secours divers (voir p. 134), 3 ouvrières ont déclaré recevoir des secours de parents (frère, filles), 2 qui sont concierges bénéficient du logement gratuit et l'une d'elles reçoit 250 francs par an de gratification, 2 autres se livrent à de petits travaux peu rémunérateurs (finissage de pantalons d'homme, collage de carton, etc.).

IX. *Ouvrières à domicile se livrant à des travaux autres que ceux de la fleur.* — Les ouvrières fleuristes à domicile qui exercent une profession autre que la leur sont en infime minorité.

Sur 211 ouvrières enquêtées, 11 travaillent tout ou partie de la morte-saison en atelier dans la fleur ou dans la plume. 28 seulement se livrent à des professions diverses, travaux de couture, ménages, quelques unes sont concierges, etc.

Après les fleuristes-plumassières en atelier, ce sont les concierges qui viennent en tête des professions diverses.

Parmi les 3 spécialités principales de la fleur artificielle, c'est dans la Petite Fleur que le pourcentage des ouvrières exerçant un autre métier que la fleur à domicile est le plus élevé, soit 22 p. 100; il est de 15 p. 100 dans la Rose et dans le Naturel.

Ouvrières à domicile se livrant à des travaux autres que ceux de la fleur.

SPÉCIALITÉS.	FLEURISTES EN ATELIER (1).		TRAVAUX de COUTURE.	CONCIERGES.	MÉNAGES.	DIVERS (2).	TOTAUX.
Naturel	1	1	1	2	"	2	7
Rose	3	1	3	2	"	2	11
Petite fleur	1	1	1	2	3	1	9
Autres spécialités.	"	3	"	2	4	1	10
TOTAUX	5	6	5	8	7	6	37

(1) 1re col. : fleuristes; 2e col. : fleuristes-plumassières. Certaines de ces ouvrières ne travaillent en atelier qu'une partie de la morte-saison.

(2) Parmi les ouvrières comprises sous la rubrique *divers* il faut citer : 1 ouvrière qui fait de la fleur en passementerie ; 1 ouvrière qui fait de la fleur pour la clientèle privée ; 1 ouvrière qui se charge de la garde d'enfants, et 1 quatrième qui est manutentionnaire, etc.

Gain des ouvrières se livrant à des travaux divers. — Sur 37 ouvrières exerçant des métiers divers, il en est 15 seulement dont le gain a été indiqué. Trois

autres, concierges, ont déclaré que le seul bénéfice de la loge était le logement. Le gain ou les avantages résultant des travaux supplémentaires sont donc connus pour 18 ouvrières sur 37, soit pour la moitié environ.

Pour 4 concierges sur 5 qui reçoivent une gratification en numéraire, elle n'est que de 100 francs par an.

C'est parmi les fleuristes en atelier que l'on rencontre les gains les plus élevés. Sur 3 ouvrières dans ce cas, une gagne de 550 à 600 francs, une autre 1,700 francs par an.

C'est parmi les ouvrières exerçant les métiers divers que les gains sont les plus bas (voy. p. 179).

VI

Ressources annuelles des ménages d'ouvrières (1).

Secours divers. — Ressources nettes annuelles des ménages. — Quote-part des ressources annuelles des ménages qui provient des travaux de la fleur artificielle.

I. *Secours divers.* — S'il n'est pas possible d'établir, d'après l'enquête, dans quelle proportion les ouvrières fleuristes sont secourues par l'Assistance publique ou privée, le nombre de fleuristes assistées pouvant augmenter ou diminuer au gré des enquêteurs, selon les sources ou l'on puise (2), du moins, il résulte une certitude de l'enquête : c'est que les assistées sont les plus nombreuses parmi les ouvrières de la Petite Fleur ou les membres de leur famille.

Ouvrières assistées.

SECOURS DIVERS accordés par des membres de la famille.		AUTRES PENSIONS.	ASSISTANCE PUBLIQUE			ASSISTANCE PRIVÉE.	TOTAUX.
			SECOURS permanent de 5 à 30 francs. par mois.	PENSIONS de vieillesse 30 francs par mois.	SECOURS temporaire 5 à 10 francs en général.		
Naturel	2	"	3	1	1	2	9
Rose..... ...	"	"	1	"	5	"	6
Petite fleur...	1	"	3	3	5	1	13
Divers ..	2	2	1	1	5	"	11
TOTAUX ...	5	2	8	5	16	3	39

(1) Col. 28 à 31 du tableau manuscrit.

(2) Enquête sur le travail à domicile dans la lingerie T. I, p. 750.

Tandis que dans la Rose, 6 ouvrières sur 71, soit 8 p. 100, reçoivent (elles ou leur famille) des secours de l'Assistance publique ou privée, dans le Naturel, 9 ouvrières sur 47, soit 19 p. 100 sont dans ce cas, et dans la Petite fleur la proportion est beaucoup plus forte : 13 ouvrières sur 41 soit 32 p. 100.

La forte proportion des personnes secourues, dans la Petite Fleur, confirme la constatation faite souvent au cours de l'enquête : à savoir que les fleuristes les plus malheureuses appartiennent à cette spécialité.

D'une façon générale, d'autre part, on peut dire que les ouvrières aidées par des personnes de leur famille vivant en dehors du ménage, se sont montrées extrêmement réservées en ce qui concerne les allocations qui leur ont été consenties. D'après le tableau ci-dessus il apparaît que 5 d'entre elles seulement, réparties dans les diverses spécialités, ont fait entendre qu'elles étaient aidées d'une façon régulière ou intermittente : deux ouvrières seulement ont fait connaître l'importance de l'aide donnée.

II. *Ressources nettes annuelles des ménages.* — On a rencontré, au cours de l'enquête, un certain nombre de ménages où divers membres de la famille travaillent et apportent leur quote-part au budget des dépenses : c'est tantôt le mari, la femme et leurs enfants ou partie des enfants ; parfois le ménage est constitué par l'ouvrière célibataire, sa mère veuve et un frère qui travaille au dehors ; par l'ouvrière veuve et ses enfants adultes, etc.

Il est difficile de comparer les différents budgets de ces ménages dont les éléments sont hétérogènes : ainsi qu'on la fait observer dans une précédente enquête, les ménages entrant dans la même catégorie ne sont pas assez nombreux pour qu'on puisse les grouper utilement.

Il n'en est pas de même pour les ménages simples, c'est-à-dire ceux qui sont exclusivement composés, soit de l'ouvrière et de son mari, soit de l'ouvrière seule, que le ménage soit sans enfant ou qu'il ait un ou plusieurs enfants ne gagnant encore rien (1).

Pour 56 ménages simples seulement on a pu établir l'importance des ressources annuelles : d'une part, un certain nombre d'ouvrières parmi celles dont les conditions d'existence ont paru les meilleures se sont dérobées aux demandes relatives au gain de leur mari, élément indispensable à l'établissement de la statistique ci-dessous ; de l'autre, parmi celles dont les ressources sont les plus médiocres, il en est qui n'ont pu faire connaître le gain, souvent aléatoire, de leur mari ou les secours irréguliers qui leur sont donnés, etc.

Ces 56 ménages se décomposent de la façon suivante :

1° 16 veuves, divorcées ou célibataires sans enfants dont près des deux tiers d'entre elles ont pour toutes ressources de 200 à 500 francs par an.

---

(1) Voir enquête sur le travail à domicile dans la lingerie T. I p. 751.

2° 4 veuves ou divorcées ayant des enfants (de 1 à 5 enfants) dont les ressources sont comprises entre 301 à 600 francs.

3° 16 femmes mariées sans enfant dont les ménages ont en majorité (56 p. 100) de 1,250 à 2,500 francs.

4° 20 femmes mariées ayant des enfants (de 1 à 3 enfants); les ressources de plus de la moitié de ces ménages, 60 p. 100, sont de 901 à 2,500 francs.

Comme on pouvait le prévoir, c'est parmi les célibataires et les veuves seules ou ayant des charges d'enfants que les ressources sont les plus modiques.

Sur 20 ménages dans ce cas, 16, soit 80 p. 100, gagnent de 200 à 600 francs.

Parmi les femmes mariées chargées d'enfants ou autres, au nombre total de 36, il en est 4 seulement, soit 11 p. 100, dont les ressources ne dépassent pas 900 francs, et 11, soit 31 p. 100, dont les ménages gagnent de 2,500 à 3,000 francs et au delà. La majorité — 58 p. 100 — gagnent de 1,000 à 2,500 francs.

Ressources nettes annuelles des ménages.

OUVRIÈRES.		DE 200 À 300 FRANCS.	DE 301 À 400 FRANCS.	DE 401 À 500 FRANCS.	DE 501 À 600 FRANCS.	DE 601 À 700 FRANCS.	DE 701 À 800 FRANCS.	DE 801 À 900 FRANCS.	DE 901 À 1,000 FRANCS.	DE 1,001 À 1,250 FRANCS.	DE 1,251 À 1,500 FRANCS.	DE 1,501 À 1,750 FRANCS.	DE 1,751 À 2,000 FRANCS.	DE 2,001 À 2,500 FRANCS.	DE 2,501 À 3,000 FRANCS.	PLUS DE 3,000 FRANCS.	TOTAUX.
Célibataires, veuves ou divorcées, 20	Sans enfant	3	2	5	2	"	"	1	2	"	"	1	"	"	"	"	16
	1 enfant	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
	2 enfants	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
	3 enfants et plus	"	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2
Mariées, 36	Sans enfant	"	"	"	"	"	"	2	"	"	1	1	4	3	3	2	16
	1 enfant	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	1	1	2	2	8
	2 enfants	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1	"	3	1	"	6
	3 enfants	"	"	"	1	"	"	"	"	2	1	"	"	1	1	"	6
	TOTAUX	3	4	6	4	"	"	4	2	2	3	4	5	8	7	4	56

III. *Quote-part des ressources annuelles des ménages qui provient des travaux à domicile de la fleur artificielle.* — Pour un faible nombre de ménages — 36 seulement — dont les ressources totales ont été indiquées ci-dessus, on a pu établir la quote-part apportée dans le ménage par le travail de la fleur artificielle.

Cette quote-part est la suivante dans ces 36 cas:

PROPORTION du salaire dans le gain du ménage p. 100.	FEMMES mariées sans enfants.	FEMMES mariées ayant de 1 à 3 enfants.	TOTAUX.
10.....	1	4	5
11 à 20....	5	8	13
21 à 30....	3	3	6
31 à 40....	4	1	5
41 à 50....	1	3	4
51 à 60....	1	//	1
61 à 70....	1	1	2
TOTAL...	16	20	36

Dans la majorité des cas — 24 sur 36 — la contribution de la fleuriste dans les recettes du ménage a été de 10 à 30 p. 100 de la totalité des recettes.

Dans 9 cas, cette contribution a été de 31 à 50 p. 100 des ressources et dans 3 cas seulement de 51 à 70 p. 100.

En d'autres termes, 66 p. 100 de ces fleuristes ont apporté de 10 à 30 p. 100 des recettes totales, 25 p. 100 de 31 à 50 p. 100, 8 p. 100 de 51 à 70 p. 100.

Il est à noter que l'année même de l'enquête, les ouvrières ont signalé un chômage très persistant pour leur mari (1) : cette année là, la quote-part de leur contribution aura été supérieure à la normale.

VII

Hygiène de l'habitation (2).

Du logement. — De l'atelier. — Cube d'air. — Mode d'éclairage. — Du loyer. — Conditions d'hygiène. — Logements insalubres.

I. *Du logement.* — Parmi les ouvrières qui ont fourni des renseignements sur la composition de leur habitation, la majorité a des logements de 2 ou

(1) Voir notamment Monographie XVII, p. 167.

(2) Tableau manuscrit, col. 32 à 39.

3 pièces (la cuisine compte souvent comme 3e pièce). Quelques unes occupent des appartements, et dans 2 cas, l'appartement possède même un salon. Mais, répétons-le, ces cas sont l'exception.

Logements d'une pièce unique. — Près d'un cinquième des fleuristes (42 sur 211) ont une pièce unique pour tout logis. Les ouvrières appartenant à la spécialité de la Petite Fleur sont en plus forte proportion.

Logements composés d'une pièce unique

Naturel	9	sur 47	soit 19 p. 100
Rose	8	— 71	— 11 p. 100
Petite fleur	12	— 41	— 29 p. 100
Divers	13	— 52	— 25 p. 100
TOTAL	42	211	

Ces 42 logements comprennent 9 loges de concierges et 11 chambres meublées; parmi ces dernières, 7 sont habitées par des ouvrières de la Petite Fleur.

D'une façon générale, les logements composés d'une pièce unique ne sont pas occupés par plus d'une ou deux personnes (32 cas sur 42). Néanmoins on a signalé des cas où l'encombrement est très grand. Dans 6 cas la pièce est occupée par 3 personnes; dans 2 cas par 4 personnes et dans 2 cas par 5 personnes.

II. *De l'atelier.* — L'exiguïté du logement ne permet pas aux ouvrières visitées — à 2 ou 3 exceptions près — d'affecter exclusivement une pièce à l'usage du travail.

C'est généralement la salle à manger, la chambre à coucher, souvent même la cuisine qui sert d'atelier.

III. *Cube d'air de l'atelier.* — Parmi les ouvrières qui ont installé leur atelier dans la cuisine, dans 3 cas le cube d'air est des plus réduits : 14 m^3, 10 m^3, 8 m^3 (2). Mais comme ces logements se composent de 2 pièces au minimum, par l'ouverture des portes la fleuriste peut augmenter son volume d'air et les inconvénients de l'air confiné sont moins redoutables que s'il s'agissait d'un logement d'une pièce unique.

Sur 42 logements composés d'une seule pièce, 39 ont été visités par les enquêteurs (dans 3 cas l'ouvrière n'a pas été interrogée chez elle).

Les cubes d'air les plus bas sont les suivants : 1 cas, 14 m^3 ; 2 cas, 18 m^3.

(2) 14 m^3, 2 personnes ; 18 m^3, 2 personnes ; 18 m^3 1 personne.

Dans la très grande majorité des cas, le cube d'air est de 30, 40, 50 m³ et au-dessus.

20 m³ et au-dessous	5 cas.
De 21 à 30 m³	10 —
De 31 à 40 m³	13 —
De 41 à 50 m³	6 —
Plus de 50 m³	5 —
TOTAL	39 cas.

Dans les pièces de plus de 50 mètres cubes sont comprises une chambre de 80 mètres cubes et une autre de 90 mètres cubes.

IV. *Mode d'éclairage.* — Le mode d'éclairage le plus fréquemment employé par les ouvrières est le pétrole. Dans un petit nombre de cas seulement, les fleuristes ont déclaré faire usage du gaz (35 cas sur 193) ou du gaz et du pétrole simultanément (7 cas).

Dans 1 cas, l'ouvrière a dit s'éclairer à l'acétylène; dans un 2e cas, au pétrole et à la chandelle. L'installation du gaz d'éclairage fait défaut dans beaucoup de logements.

	MODE D'ÉCLAIRAGE.				
	Pétrole.	Gaz.	Gaz et pétrole.	Divers.	Totaux.
Naturel	29	15	1	//	45
Rose	51	10	4	//	65
Petite fleur	38	//	//	//	38
Divers	32	10	2	1	45
	150	35	7	1	193

V. *Du loyer.* — 181 fleuristes ont fait connaître le prix de leur loyer (1). En outre, 8 concierges ont dit bénéficier gratuitement de la loge, et 1 ouvrière

(1) Les ouvrières qui se sont abstenues de faire connaître le coût de leur loyer sont, en général, celles qui habitent de grands logements.

a déclaré n'avoir nul loyer à payer, ses parents étant propriétaires de la maison où elle habite.

LOYERS.	Naturel.	Rose.	Petite fleur.	Divers.	Totaux.
100 francs et au-dessous...	//	2	//	1	3
101 à 150 francs.....	4	3	5	2	14
151 à 200 francs.....	3	8	9	11	31
201 à 250 francs.....	3	10	8	6	27
251 à 300 francs.....	9	12	9	9	39
301 à 350 francs.....	5	4	2	6	17
351 à 400 francs.....	10	6	2	7	25
401 à 450 francs.....	1	6	//	1	8
451 à 500 francs.....	1	4	1	2	8
Au-dessus de 500 francs...	3	4	2	//	9
	39	59	38	45	181

De l'examen du tableau ci-dessus, il résulte que plus de la moitié des ouvrières (114 sur 181) payent de 100 à 300 francs de loyer.

Parmi les trois principales spécialités, c'est chez les ouvrières de la Petite Fleur que l'on trouve la plus forte proportion des travailleuses ayant leur loyer compris entre 100 et 200 francs.

Dans la Petite Fleur, 14 ménages d'ouvrières sur 38 sont dans ce cas soit 37 p. 100.
— Rose, 13 — — 59 — — 22 —
— Naturel, 7 — — 39 — — 18 —

Citons, parmi les loyers supérieurs à 500 francs, un loyer de 660 francs et un appartement de 980 francs.

VI. *Hygiène de l'habitation.* — D'une façon générale, on peut dire que les conditions de salubrité du milieu où vivent les fleuristes sont satisfaisantes.

Sur 187 ménages au sujet desquels les enquêteurs ont eu assez d'éléments d'appréciation pour se prononcer, 142 sont dans ce cas, soit 76 p. 100.

Hygiène de l'habitation.

SPÉCIALITÉS.	Excellente.	Très bonne.	Bonne.	Assez bonne.	Passable.	Mauvaise.	Totaux.
Naturel.....	6	6	21	2	3	1	39
Rose	5	16	32	7	2	3	65
Petite fleur.....	//	3	16	7	6	3	35
Divers	2	10	25	5	5	1	48
	13	35	94	21	16	8	187

De l'examen du tableau ci-dessus, il ressort que les conditions défectueuses de salubrité ont été rencontrées principalement parmi les ouvrières de la Petite Fleur.

Rose	5 cas sur 65,	soit	7 p. 100.
Naturel	4	—	35	—	11	—
Petite Fleur	9	—	35	—	25	—

VII. *Logements insalubres. Logements mal tenus.* — En général, l'insalubrité du logis est due à des causes indépendantes du bon vouloir de l'ouvrière ; ces causes sont par exemple : l'insuffisance d'aération du logement situé sur une petite cour ou sur une cour intérieure ; l'humidité de l'immeuble ou sa vétusté ; la malpropreté des escaliers d'où se dégagent des odeurs nauséabondes, etc.

Dans un petit nombre de cas néanmoins, l'hygiène défectueuse du logement paraît être la conséquence de la négligence de l'ouvrière.

Sous la rubrique *Observations*, il a été fait mention, au contraire, dans un très grand nombre de cas, de la bonne tenue des logements visités, même parmi les logements encombrés, exigus.

VIII

Maladies professionnelles. — Leurs causes.

Des inconvénients ou dangers professionnels ont été signalés par les ouvrières dans 39 cas sur 211, soit 18 p. 100 (Voir tableau I).

Dans la plupart des cas, *c'est le rouge se détachant des pétales*, en les manipulant, qui a provoqué des maladies : 6 ouvrières ont été atteintes de vomissements, symptôme aigu d'intoxication (1). Parmi ces 6 ouvrières, il en est une dont la déclaration ne peut être acceptée que sous réserves, cette fleuriste étant atteinte d'une maladie interne.

En outre, dans 8 cas, le rouge a été accusé de provoquer des rhumes de cerveau, maux de gorge, maux d'estomac.

C'est dans la spécialité dite de la « Rose », où beaucoup de roses ordinaires sont teintes avec un mauvais rouge, et dans le Naturel, où certaines grosses fleurs sont également rouges, que les dangers de cette couleur ont été signalés. (Voir tableau II.)

Sur 27 ouvrières faisant de la fleur rouge (Rose et Naturel), 14 ont été atteintes.

(1) Voir Observations, p. 145.

Tableau I.

SPÉCIALITÉS.	Troubles, affaiblissement de la vue, etc.	Maux de tête.	Maux de gorge.	Maux d'estomac.	Vomissements.	Douleurs dans les épaules, le bras, etc.	Divers.	Totaux.
Naturel	1	2	3	"	2	2	"	10
Rose	1	2	1	1	5	4	1	15
Petite fleur	3	"	1	1	"	"	"	5
Spécialités diverses	3	2	1	1	"	2	"	9
	8	6	6	3	7	8	1	39

Dans 9 cas, le maniement de l'outillage, pinces, boules à gaufrer pour la fleur — couteau pour la plume — a provoqué des maux de doigt (durillon forcé par exemple), des douleurs dans le bras, les épaules, etc.; une ouvrière a dit que le gaufrage avait entraîné chez elle une déviation de la colonne vertébrale; une autre, que le gaufrage lui avait provoqué des vomissements de sang. Cette dernière ouvrière était, il est vrai, tuberculeuse.

Tableau II.

SPÉCIALITÉS.	Maux de gorge. d'estomac, vomissements causés par le rouge.	Maux de doigt, douleurs dans les épaules, etc.. causés par l'outillage.	Affaiblissement de la vue, etc., causés par l'assiduité au travail.	Divers.	Totaux.
Naturel	6	3	1	"	10
Rose	8	4	2	1	15
Petite fleur	"	"	3	2	5
Spécialités diverses	"	2	3	4	9
	14	9	9	7	39

Enfin, l'affaiblissement de la vue et des atteintes plus graves ont été causés par l'assiduité au travail, les couleurs vives, etc. Dans la Petite fleur notamment, la proportion des ouvrières atteintes est plus forte que dans la Rose ou dans le Naturel. Sous la rubrique « Spécialités diverses », 9 cas (tableau II) sont classées 2 ouvrières appartenant à la spécialité dite du Fruit. Ces 2 ouvrières ont eu la vue menacée par des éclats de verre en attachant le verre au cep.

Sont classées également sous cette rubrique (Col. : Divers) dans les Plumes et Fleurs, 1 ouvrière à qui le duvet de la plume provoque des maux de gorge; dans la Fleur en celluloïd, 2 ouvrières à qui l'odeur de l'acétone et du celluloïd cause des maux de tête; dans la Fleur en perles, 1 ouvrière à qui les enfilades de perles provoquent une gastralgie.

En résumé, sur 39 ouvrières atteintes par les maladies professionnelles :

14	ont signalé les dangers causés par le rouge,			soit . .	36 p. 100.
9	—	—	—	l'outillage,	— . .	23 —
9	—	—	—	l'assiduité,	— . .	23 —
7	—	—	—	diverses,	— . .	18 —

IX

Observations (1).

Prix de façon. — Entrepreneuses. — Veillées. — Travail de nuit. — Chômage. — Maladies professionnelles. — Renseignements généraux fournis par les ouvrières sur l'organisation de l'industrie de la fleur artificielle. — Stabilité du personnel travaillant à domicile. — Ce que les ouvrières pensent du travail à domicile.

Les *Observations* contiennent « toutes les remarques dignes d'intérêt faites par les ouvrières interrogées et celles des enquêteurs sur le travail, le gain et les conditions d'existence de ces ouvrières ». Ainsi qu'il a été dit dans une précédente enquête, ces observations sont des embryons de monographies qui renferment une série de faits : les uns d'ordre individuel, isolés; les autres d'ordre général.

Les principaux de ces faits seulement, ceux qui sont d'ordre général, doivent être mentionnés ici.

I. *Prix de façon.* — La baisse des prix de façon a été signalée dans un grand nombre de cas. Parmi les exemples donnés, citons les suivants : d'après une ouvrière, une rose payée actuellement 3 francs à 3 fr. 50, était payée 4 francs à 4 fr. 50 il y a cinq ans. Mme N... dit avoir fait un bluet, il y a dix ans, qui était rétribué à raison de 10 fr. 50 la douzaine, et qui ne lui est plus payé que 6 francs aujourd'hui, bien que les modèles exécutés alors et maintenant soient identiques.

Plusieurs ouvrières se plaignent de la baisse des prix de façon en morte-saison : telle rose payée 2 fr. 50 en saison n'est plus payée que 2 fr. 25 en été. De mai à octobre, le prix du lilas diminue : il n'est rétribué qu'à raison de 1 fr. 50 la grosse au lieu de 1 fr. 80. La plume est soumise aux mêmes fluctuations que la fleur : le modèle de 3 francs ne vaut plus que 2 fr. 50 en

(1) Tableau manuscrit col. 40-41.

morte-saison. Certaines ouvrières attribuent la baisse des prix de façon à la concurrence allemande; quelques-unes affirment que la concurrence des couvents leur est préjudiciable.

Le sentiment quasi unanime des ouvrières d'un grand nombre de spécialités, c'est que dans la Petite Fleur les prix de façon ne permettent pas aux ouvrières de gagner leur vie, quelle que soit la saison.

Parmi les fleuristes-plumassières, certaines disent que la fourniture de la gutta et de l'essence est très onéreuse et diminue les prix de façon très sensiblement. Dans quelques cas, cette diminution est de 15 à 17 p. 100. Une ouvrière demande la suppression de ces fournitures.

Parmi les fleuristes, une créatrice de modèles « émet le vœu que les ouvrières qui échantillonnent soient indemnisées de la perte de temps occasionnée par la recherche de la création » ce qui n'est pas l'usage.

II. *Entrepreneuses.* — Les entrepreneuses sont, d'une façon générale, très mal jugées par les ouvrières. L'« entrepreneuse c'est le fléau de l'ouvrière »; elles prélèvent de gros bénéfices sur le travail des ouvrières ou apprenties: « Elles payent 4 sous ce qui leur est payé 8 sous ».

Elles sont accusées de faire baisser les prix de façon et de faire travailler leurs apprenties d'une façon inhumaine, « jouter » selon l'expression du métier, c'est-à-dire travailler sans relâche. Le travail qu'elles fournissent au fabricant est de la camelote. On apprend moins bien chez une entrepreneuse qu'en fabrique.

Quelques ouvrières, néanmoins, expriment un jugement moins sévère. L'entrepreneuse de Mme B..., qui est très gentille, lui fait des avances d'argent. Telle autre entrepreneuse a su entrer dans les bonnes grâces de son ouvrière. Une ouvrière dit que, si elle avait une apprentie, elle la ferait jouter. « J'ai pleuré quand il fallait jouter, mais plus tard j'ai compris que ma patronne avait bien fait : la « joute » ça rend vif. »

Quoique les ouvrières portent le plus souvent des appréciations peu flatteuses sur le compte des entrepreneuses, beaucoup d'entre elles ont déclaré l'avoir été durant une période de leur vie, généralement dans leur jeunesse. La plupart aspirent à le devenir d'une façon régulière, et un certain nombre s'improvisent entrepreneuses à certaines époques de l'année.

Veillées. Travail de nuit. — Les veillées prolongées, le travail de nuit sont d'un usage fort répandu dans l'industrie de la fleur artificielle aux époques de presse, en bonne saison. Une quantité notable d'ouvrières, sans pouvoir déterminer la durée exacte de leur travail, ont déclaré veiller très avant dans la nuit, parfois même passer la nuit. Citons quelques exemples: « La semaine dernière (la fleuriste a été interrogée les premiers jours de décembre), Mme B... a été obligée de veiller toute la nuit ».

« Lorsque le travail presse, Mme H... travaille jusqu'à minuit, 2 heures,

3 heures du matin, parfois toute la nuit, bien qu'ayant déjà fait sa journée ». (voir également Monographie, XII, p. 160). Une ouvrière interrogée, qui a passé au travail ses jours et ses nuits, est atteinte d'une forte anémie; elle a dû se retirer plusieurs mois dans un sanatorium au Mont-Dore.

Quelques ouvrières ne peuvent plus veiller, une entre autres qui n'est déjà plus jeune et qui a ses yeux fatigués : pour faire leur tâche quand même, ces ouvrières se lèvent à 4 heures du matin.

Chômages. — Le chômage saisonnier, qui se fait tout particulièrement sentir l'été dans l'industrie de la fleur, a sévi, dans un très grand nombre de cas, parmi les fleuristes visitées : le travail est complètement arrêté plusieurs mois ou si ralenti qu'il compte à peine (voir Monographies, p. 153, 165). En juin, par exemple, le travail est très rare : « l'ouvrière a 28 sous de travail par semaine ». En été, Mme P... a 50 sous de travail par semaine, encore fait-elle observer qu'elle est une privilégiée : « sa patronne, qui connaît sa situation précaire, lui réserve un peu d'ouvrage ».

Les fleuristes-plumassières seules peuvent parer normalement aux inconvénients de ce chômage saisonnier, mais toutes les fleuristes ne sont pas plumassières et celles qui ne savent pas la plume se découragent vite de leurs essais dans ce nouveau métier : « on gagne trop peu, et c'est trop sale. », dit l'une d'elles.

Indépendamment du chômage saisonnier, plusieurs fleuristes ont parlé de l'irrégularité du travail, même en bonne saison. Elles attribuent, en 1907-1908, la crise qu'elles subissent à un krach américain. « Une semaine, l'on a beaucoup d'ouvrage, plus qu'on ne peut en faire; l'autre semaine, on reste plusieurs jours sans travail. Décembre dernier, époque de plein travail, a été mauvais. »

Quelques ouvrières, pour cause de maladie, ont manqué la bonne saison, notamment une ouvrière qui a mal au doigt (un durillon forcé dû au travail).

III. *Hygiène du logement.* — Les enquêteurs ont pu noter bien souvent, au cours de l'enquête, la bonne tenue du logement des fleuristes : l'ordre et la propreté du logis ont été mentionnés, même dans certains cas lorsque l'ouvrière était placée dans un milieu peu favorable (maisons délabrées, escaliers malpropres, etc.).

Dans quelques cas, sans doute, on a dû signaler le grand désordre et la malpropreté du logement. (Voir notamment Monographies, XXXI et XXXVI, p. 189 et 194). Mais ce sont des cas exceptionnels.

IV. *Maladies professionnelles.* — Des dangers professionnels ont été mentionnés sous la rubrique des *Observations* dans trois cas : dans le 1er cas, l'ouvrière a heureusement combattu l'intoxication provoquée par le rouge en buvant du lait; dans le 2e cas, les symptômes d'empoisonnement ont disparu dès que l'ouvrière, qui travaillait chez une entrepreneuse, a cessé son travail; il en a

été de même pour une 3e ouvrière employée, en atelier, au trempage des pétales dans les bains d'aniline.

V. *Renseignements généraux fournis par les ouvrières sur l'organisation de l'industrie de la fleur artificielle.* — Des ouvrières ont confirmé les renseignements fournis par un certain nombre de fabricants, à savoir que certaines fabriques de fleurs ont un personnel important : telle spécialité de roses a 60 ouvrières en atelier ou au dehors en temps ordinaire et 100 en bonne saison ; telle autre a 300 ouvrières. On signale une fabrique de 700 ouvrières.

VI. *Stabilité du personnel travaillant à domicile.* — Dans un certain nombre de cas, — 14 p. 100 d'après l'enquête, — les ouvrières fleuristes ou fleuristes-plumassières sont très attachées aux maisons qui leur fournissent l'ouvrage et travaillent fort longtemps pour ces maisons. Il est des ouvrières qui, depuis 8, 10, 15, 20, 30 et 40 ans même au moment de l'enquête, travaillaient pour la même maison.

VII. *Ce que les ouvrières pensent du travail à domicile.* — Les opinions des ouvrières sont très diverses : certaines apprécient leur métier et assurent qu'elles l'aiment beaucoup. Elles jugent favorablement le travail chez soi qui permet aux femmes âgées de se reposer, aux femmes plus jeunes de veiller sur leurs enfants. D'autres, au contraire, reprochent à ce mode de travail les veillées prolongées, inévitables chez soi ; le travail à domicile serait plus mal rétribué que le travail d'atelier, les chômages seraient plus fréquents. En morte-saison, souvent il faut se déplacer pour rien, parfois pour 30 ou 40 sous d'ouvrage. Parmi les ouvrières de la Petite Fleur, l'opinion pessimiste l'emporte

CHAPITRE V.

MONOGRAPHIES D'OUVRIÈRES.

I

Mme S..., jeune femme de 30 ans, a perdu son mari, mouleur en cuivre, il y a deux ans. Elle est restée veuve avec cinq enfants en bas âge, sans autre gagne-pain que son métier de fleuriste. Elle est poursuivie par le malheur : son enfant de 18 mois, malade depuis sa naissance, est mort récemment; un autre de ses enfants a eu la diphtérie il y a trois mois, un troisième enfant, en même temps, était atteint d'une autre maladie. Elle-même est tuberculeuse; *lorsqu'elle gaufre des chrysanthèmes, la pression qu'elle exerce avec le manche de l'outil contre la poitrine pour faire ce travail lui provoque des vomissements de sang.*

Cette ouvrière, qui connaît bien son métier — elle l'a appris 18 mois chez un fabricant et a travaillé 9 ans en atelier — ne peut plus s'occuper pour de grandes maisons, parce qu'elle est dans l'impossibilité de quitter son quartier, Ménilmontant; elle ne peut s'éloigner de ses enfants et travaille pour une entrepreneuse, une voisine, qui donne de l'ouvrage à des ménagères dans sa condition.

Mme S... fait du géranium qui lui est payé 0 fr. 90 la grosse en genre ordinaire et 0 fr. 35 le paquet en genre plus soigné. La grosse de roses pompon, 144 roses et 144 boutons, ne lui est payée qu'à raison de 1 fr. 50.

Souvent interrompue par la maladie qui sévit autour d'elle et qui l'atteint, cette ouvrière travaille irrégulièrement. Elle ne fait pas du travail toute la saison de la fleur. En 1907-1908 (année de l'enquête), l'hiver, jusqu'en mars, elle ne s'est occupée, d'après ses déclarations, que 8 semaines : la fabrication des chrysanthèmes lui a rapporté 15 francs par semaine en moyenne. Elle a dû cesser ce genre de fleurs trop fatigant pour elle. Du mois de mars à fin mai, d'après son carnet de paye (1), elle a travaillé 11 semaines. En juin, au moment de l'enquête, Mme S... chôme.

(1) Nouveau carnet qui commence en mars 1908.

La saison de la fleur ne lui aura rapporté qu'un gain bien minime qu'on peut évaluer ainsi : 8 semaines à raison de 15 francs, soit 120 francs; d'après son carnet de paye, en outre, en mars : 2 semaines, 13 fr. 80; en avril : 5 semaines, 27 fr. 90; en mai : 4 semaines, 30 fr. 40; au total, 192 fr. 10. En mars, avril et mai, le gain de Mme S... n'a été que de 6 fr. 55 par semaine, soit de 1 fr. 10 par jour (chiffre rond).

A noter, au point de vue de la salubrité publique, que, d'après les affirmations de la fleuriste et la confirmation apportée par les dates du carnet de paye, *elle travaillait à la fabrication des fleurs, tandis que son enfant était atteint de la diphtérie :* ainsi, les fleurs de cette ouvrière ont pu servir de véhicule à cette maladie contagieuse.

Mme S... reçoit un secours régulier de 30 francs par mois de l'Assistance publique : 26 francs pour ses enfants et 5 francs pour elle.

Son budget s'établit donc de la manière suivante :

Travail de l'ouvrière	192f 10c
Mensualités de l'Assistance publique	360 00
TOTAL	552 10

Mme S... habite à Ménilmontant une grande chambre de 80 mètres cubes environ, non compris l'alcôve, située au rez-de-chaussée sur cour vaste.

Le prix de cette pièce est de 230 francs par an.

II

Mme C... est sourde de naissance. Lorsqu'on sonne chez elle, elle n'entend point, mais une boule métallique correspondant avec sa sonnette exécute, sous l'impulsion de cette dernière, un va-et-vient précipité qui attire son regard et lui annonce l'arrivée d'un visiteur. Elle parle difficilement, aussi bien est-ce par écrit que se font demandes et réponses.

Malgré son infirmité, Mme C... a pu apprendre le Naturel chez une petite entrepreneuse, et depuis 29 ans (elle en a 45), elle exerce la profession de fleuriste en chambre.

Citons quelques prix de façon des genres qu'elle exécute : la glycine (fabrication et monture), la grosse de branches, 12 francs; le lilas (même travail), 2 grosses 1/2 de fleurettes par branche, la grosse, 8 francs; la petite rose pompon (fabrication), la grosse, 0 fr. 70.

Ce dernier travail, très mauvais, est donné aux ouvrières en morte-saison (septembre 1908 au moment de l'enquête).

D'après son carnet de paye — année 1907-1908 — le gain de Mme C... est le suivant :

Mars	43f 90c	Report	170f 65c
Avril	48 50	Juillet	14 00
Mai	38 25	Août	28 00
Juin	40 00	Septembre (1re quinzne)	16 80
A reporter...	170 55	TOTAL	229 45

Mme C..., en 1907-1908, n'a travaillé que 6 mois 1/2 dans l'année, parce qu'elle a habité plusieurs mois — dont ceux d'hiver — chez sa mère, à Boulogne, et qu'il eût été trop onéreux pour elle de se déplacer plusieurs fois la semaine pour livrer l'ouvrage.

En hiver, en général, le gain est un peu plus élevé qu'en été : la durée de la journée de travail est de 12 heures.

Le gain mensuel moyen de Mme C..., de mars à la mi-septembre, a été seulement de 35 fr. 30, soit de 1 fr. 40 par jour.

Cette fleuriste, qui est veuve depuis 8 ans, ne peut par son travail gagner sa vie, encore moins celle de ses deux enfants, âgées de 10 et 12 ans, qui sont à la charge de sa mère et de sa tante : elle-même paraît être aidée par ces deux personnes.

Mme C... cherche des apprenties ou des petites mains pour organiser une petite entreprise. Depuis le mois de mars dernier, elle habite à Vaugirard, au 6e étage, une chambre de 40 mètres cubes environ, éclairée par une demi-fenêtre, dont le prix est de 180 francs. Cette chambre est très propre et le mobilier indique que l'ouvrière a dû jouir d'une certaine aisance.

Mme C... déplore que sa situation ne lui permette pas d'avoir auprès d'elle ses deux enfants, qui, par leur présence, atténueraient l'isolement dans lequel la plonge son infirmité.

III

Au cours de sa carrière de fleuriste, Mme L..., 51 ans (1), a pratiqué alternativement, selon les circonstances, le travail en atelier et le travail à domicile. Étant jeune mère, elle a pris de l'ouvrage chez elle pour garder ses enfants ; ensuite elle est retournée en atelier. Depuis trois mois environ, au moment de l'enquête (avril 1909), elle travaille de nouveau chez elle : sa plus jeune fille (13 ans 1/2) lui sert d'apprentie; d'autre part, elle estime qu'à son âge il est plus agréable de travailler chez soi.

(1) Elle travaille depuis l'âge de 13 ans : apprentissage de 13 à 16 ans.

Mme L... trouve son gain très médiocre. Le voici, relevé sur son carnet de paye du 29 janvier au 17 avril 1909 :

Janvier	8f 10c	Mars	75f 70c
Février	85 95	Avril	48 60

soit au total 218 fr. 25. La fleuriste fait ses livraisons deux ou trois fois par semaine : elle perd deux à trois heures chaque fois pour se rendre dans le quartier du Sentier où se trouve sa maison.

Lorsqu'on travaille chez soi, dit Mme L.. , on n'a pas de travail plus de cinq à six mois par an. Elle prévoit que l'année courante, — qui d'ailleurs est mauvaise, — au Grand-Prix, la saison sera finie.

Le travail qu'elle confectionne avec sa fille, au moment de l'enquête — et depuis le mois de janvier — est très mal payé : c'est de l'acacia (fabrication et monture), qui est rétribué à raison de 0 fr. 45 le paquet; le paquet se compose de 12 branches d'acacia; or, chaque branche est formée de 6 fleurs et de 12 boutons que doit faire Mme L... ; on lui fournit le feuillage, mais c'est elle qui monte la branche. Du 29 janvier au 17 avril, cette fleuriste a fabriqué 485 paquets d'acacia (1).

Sur 218 fr. 25 de travail, Mme L... doit déduire les fournitures ou dépenses suivantes, qui ne sont pas très élevées, mais qui comptent tout de même : la gomme, 2 fr. 40; le caoutchouc, 2 fr. 60; 18 déplacements en métropolitain, soit au total 10 fr. 40.

Lorsqu'elle était en atelier, Mme L... gagnait plus qu'actuellement, assure-t-elle. Selon un ancien carnet de paye, livre qui remonte à 7 ou 8 ans, pour toute l'année, le gain aurait été de 775 fr. 40, dont le détail se trouve ci-dessous :

Septembre	65f 75c	Report	500f 85c
Octobre	102 90	Avril	87 55
Novembre	73 65	Mai	70 35
Décembre	50 15	Juin	54 45
Janvier	80 70	Juillet	38 00
Février	87 80	Août	24 00
Mars	39 90	TOTAL	775 20
A reporter...	500 85		

Mme L... ne peut donner des précisions sur la durée de sa journée de travail chez elle qui, affirme-t-elle, est très longue.

Mme L... est veuve, elle vit avec ses deux filles aînées et sa fille jeune. L'une, couturière dans une grande maison, gagne 5 francs par jour, soit 1,350 francs par an. L'autre fille gagne 3 francs par jour, c'est-à-dire 810 francs par an.

(1) D'après le relevé du carnet de paye.

L'ouvrière et ses trois filles habitent à Belleville un logement composé de deux grandes pièces — au 3e étage — d'un immeuble qui a son entrée sur la cour, mais des chambres la vue est très étendue. Le prix du loyer est de 200 francs seulement, ce qui est au-dessous du cours : l'ouvrière bénéficie de cet avantage parce qu'elle habite cette maison depuis fort longtemps.

Mme L..., qui fait des modèles de fleurs, émet un vœu : c'est que les ouvrières qui échantillonnent soient indemnisées de la perte de temps occasionnée par le travail de création.

IV

« Dans le temps, c'était bon, la fleur ; aujourd'hui, c'est perdu. La concurrence allemande nous fait tort. » Ainsi s'exprime Mme B..., qui fait le beau Naturel. Elle confectionne de l'œillet payé 1 fr. 75 la douzaine ; du gardénia à raison de 5 francs la douzaine prix moyen, 3 et 6 francs, prix minimum et maximum ; du camélia à 5 francs ; des azalées à 1 fr. 25 ; du liseron, fabrication et monture, à raison de 4 fr. 80 la douzaine de paquets, etc. Elle ne fabrique pas la petite fleur : coucou, myosotis, lilas ; « tout cela ne vaut rien ».

Dans l'année 1907-1908, de décembre à fin octobre (1), en travaillant 8 mois, mais non point d'une façon continue, elle a gagné 202 fr. 75, dont voici le détail :

		TOTAL DU MOIS.
Décembre..	Le 4, 16 fr. 05	16f 05c
Janvier.....	Le 4, 17 fr. 50 ; le 13, 28 fr. ; le 30, 22 fr. 15.	67 65
Février.....	Le 29, 22 fr. 20	22 20
Mars.....	Le 12, 11 fr. 25 ; le 29, 20 fr. 55	31 80
Mai.....	Le 20, 23 fr. 80 ; le 23, 5 fr.	28 80
Juin.....	Le 27, 5 fr. 50	5 50
Août.....	Le 22, 5 fr.	5 00
Septembre..	Le 30, 24 fr. 75	24 75
	TOTAL GÉNÉRAL	202 75

L'ouvrière n'a pas travaillé en avril. Pendant les mois d'été, période de morte-saison, son travail a été totalement interrompu un mois et à peu près suspendu en juin et août, puisque, durant ces deux mois, le gain a été seulement de 5 fr. 50 et de 5 francs.

En octobre, au moment de l'enquête, l'ouvrière prépare des modèles d'œillets. Elle n'a rien gagné durant ce mois, mais le travail reprendra en novembre.

(1) L'ouvrière est enquêtée le 22 octobre 1908.

Pour toute l'année 1907-1908 (de décembre à fin novembre), on peut donc estimer son gain à 202 fr. 75, plus le gain du mois de novembre, qui sera de 34 fr. 65 si on le calcule d'après les 4 mois de bonne saison, (décembre, janvier, février, mars), soit $202^f 75 + 34^f 65 = 237^f 40$.

Les fournitures à la charge de l'ouvrière sont approximativement les suivantes ; alcool à brûler pour le gaufrage, 20 francs; colle, 2 francs; au total, 22 francs. D'où un gain net de $237^f 40 - 22^f = 215^f 40$.

Mme B..., qui a 30 ans, est fleuriste depuis l'âge de 12 ans: elle a fait son apprentissage en atelier; pendant un certain temps, elle a été vendeuse dans une grande maison de fleurs aux appointements de 120 francs par mois. Depuis la naissance de son enfant, âgée de 2 ans, Mme B... a pris du travail chez elle; sa patronne est, dit-elle, très complaisante et lui envoie souvent l'ouvrage.

L'année dernière, cette ouvrière a essayé de former une apprentie, mais elle n'a pu la garder plus de 15 jours. Mme B... estime peu les entrepreneuses. «Jamais je n'aurais voulu travailler pour une entrepreneuse. Elles vous payent la moitié de ce qu'on paye dans la maison.»

Le mari de cette fleuriste, placier, gagne 150 francs de fixe par mois, soit 1,800 francs par an, plus 7 à 8 p. 100 de commission sur le chiffre des affaires qu'il fait.

M. et Mme B..., avec leur enfant, habitent dans le quartier Bonne-Nouvelle, sur cour, un petit logement de deux pièces et une cuisine dont le prix est de 510 francs.

La salle à manger qui sert d'atelier n'a pas plus de 22 mètres cubes environ.

V

Mme H..., spécialisée dans le Naturel, doit cesser son métier l'an prochain. Son mari, mécanicien à la Compagnie des omnibus, gagne bien sa vie; sa fille aînée, comptable, se fait des mensualités de 90 francs.

Mme H... est une bonne ouvrière : depuis l'âge de 14 ans, — elle a 49 ans — elle est à l'œuvre. Après avoir fait son apprentissage auprès de sa mère, fleuriste, elle s'est perfectionnée en restant 2 ans en atelier; elle y a encore travaillé plusieurs années jusqu'à son mariage. Il y a 8 ans que cette fleuriste travaille pour la même maison — un fabricant du quartier Gaillon qui fait l'article fin.

La fleur ne rapporte plus ce qu'elle donnait il y a quelques années. Mme H... se rappelle avoir fait du chrysanthème à raison de 1 franc par heure; aujourd'hui, le gain est inférieur de moitié. La giroflée, par exemple, gaufrée à la pince et montée en branches, est payée 5 fr. 40 la douzaine de branches. L'hortensia, en mousseline, composé d'une grosse et d'une petite boule de fleurs à doubles pétales, est payé 0 fr. 50 le paquet.

Mme H..., qui est très complaisante, communique son carnet de paye.

Le relevé ci-dessous, pour l'année 1907-1908, porte le gain annuel à 631 fr. 25. Mme H... livre et touche généralement tous les 8 jours le produit de son travail.

Septembre (1).....	12f 00c	Report.....	443f 65c
Octobre.....	52 80	Avril.....	69 75
Novembre.....	48 95	Mai.....	41 00
Décembre.....	63 10	Juin.....	23 45
Janvier.....	93 15	Juillet.....	7 00
Février.....	114 20	Août.....	3 30
Mars.....	59 45	Septembre (2).....	43 10
A reporter...	443 65	TOTAL.....	631 25

On remarquera que l'été, en juillet et août notamment, le gain est à peu près négligeable : 7 francs un mois, 3 fr. 30 l'autre mois.

La mère de l'ouvrière, âgée de 69 ans actuellement, ancienne fleuriste, qui habite la même maison que Mme H...., l'aide parfois un peu.

Mme H... estime de la façon suivante ses fournitures ou frais de transports : gomme, 40 semaines environ à 0 fr. 50, soit 20 fr.; métropolitain, 30 semaines à 1 fr. 50 et 10 semaines à 0 fr. 60, soit 51 fr., au total : 71 francs.

Le gain brut pour l'année 1907-1908 ressort donc à $631^f 25 - 71^f = 560^f 25$.

En général, l'ouvrière travaille environ 6 heures par jour, — sans parler du concours de sa mère, — mais en hiver parfois elle veille.

Intérieur bourgeois situé dans le quartier Clignancourt. La salle à manger, où travaille d'ordinaire la fleuriste, a 45 mètres cubes. Loyer inconnu.

VI

Mme veuve P... habite, dans le quartier Saint-Antoine, une mansarde misérablement meublée d'un lit de fer et de quelques chaises, qui, avec une petite table, constituent tout le mobilier. Cette ouvrière a été expulsée de son dernier domicile ne pouvant payer son terme, et son mobilier a été vendu.

Mme P... qui fait de la Rose et du Naturel depuis son enfance — elle a 45 ans — voudrait travailler en atelier pour gagner plus que chez elle. Dans la maison qui lui fournit de l'ouvrage elle pourrait se faire 4 francs par jour. Mais elle doit prendre soin de son vieux père infirme qui habite près de son domicile;

(1) 25 septembre 1907.
(2) 23 septembre 1908.

il faut qu'elle lui fasse prendre ses repas, ainsi elle ne peut s'occuper au dehors.

Mme P... fait du chrysanthème gaufré à la pince qui lui est payé 0 fr. 60 la douzaine. Elle confectionne également de la rose en mousseline. La fleur composée de vingt-neuf pétales boulés à chaud avec le cœur gaufré à la pince lui est payée 8 francs la grosse.

L'année dernière, la saison a été meilleure que cette année. En travaillant dix mois environ la fleuriste a gagné, dit-elle 600 francs, soit, à raison de 25 jours de travail par mois, 2 fr. 40 par jour en moyenne. La durée moyenne du travail est de dix heures.

Pour obtenir le gain net de cette ouvrière il faut tenir compte des fournitures à sa charge : colle et alcool à brûler, 0 fr. 60 par mois, en 10 mois : 6 francs; l'éclairage (pétrole). cinq mois, 2 litres par semaine, soit 20 francs, en tout 26 francs.

D'où le gain net de : 600 — 26 francs = 574 francs.

Le coût de la chambre de Mme veuve P... est de 150 francs par an. Elle a 24 mètres cubes. Deux petites lucarnes sur cour l'éclairent.

Cette année Mme P... ne gagnera pas 600 francs ; non seulement la saison est mauvaise, mais encore l'ouvrière a été contrainte à un chômage supplémentaire du fait d'un mal au doigt qui l'a fait souffrir plusieurs semaines : elle vient de subir une opération au pouce de la main droite nécessitée par un « durillon forcé », accident dû au travail. Le travail de la pince provoque toujours des ampoules ou durillons qui en général sont simplement gênants, mais dans ce cas particulier il en a été tout autrement.

Pour venir en aide à l'ouvrière pendant l'interruption forcée du travail, le bureau de bienfaisance de son quartier lui a accordé un secours de 15 francs. L'atelier de la maison V..., pour laquelle elle travaille, a fait en sa faveur une collecte qui lui a rapporté 20 francs.

La fleuriste vient de reprendre son ouvrage bien qu'elle ne soit pas guérie.

VII

Selon Mme veuve S..., le métier de fleuriste ne vaut plus rien. Cette ouvrière qui exerce sa profession depuis cinquante ans, ne gagne souvent que 0 fr. 10 ou 0 fr. 15 par heure. En morte-saison les prix de façon sont parfois diminués, par exemple une rose collée payée 0 fr. 60 la douzaine en bonne saison n'est plus payée que 0 fr. 50 en morte-saison.

Parmi les travaux exécutés par cette ouvrière, citons : le bluet en mousseline de soie payé 4 francs la douzaine; le coquelicot payé 1 franc la douzaine, etc.

D'après un agenda sur lequel Mme S... tient ses comptes, son gain pour l'année 1905-1906 n'a été que de 472 francs. Elle ne dépasse jamais cette

somme. Dans le courant du mois de mars dernier elle relève les salaires hebdomadaires suivants : 18 fr. 40; 6 francs; 12 francs.

Non seulement les salaires sont bas, mais encore le travail est irrégulier. Mme S... ne peut dire combien de jours elle travaille dans l'année.

En général pendant neuf mois — d'octobre à juin — on trouve de l'ouvrage. mais pendant ce temps il y a des périodes d'interruption dans le travail. Dans la première quinzaine d'avril, par exemple, l'ouvrière est restée quatre jours sans ouvrage. En bonne saison, la durée de sa journée de travail est de douze heures.

Mme S... a appris la profession de fleuriste chez un fabricant de fleurs en crêpes. Elle a travaillé en atelier jusqu'à son mariage.

Actuellement elle travaille pour une maison qui fait la fleur pour abat-jour et la fleur pour modes.

Cette ouvrière habite à Belleville une petite chambre située au sixième étage d'une maison salubre. Le prix de sa chambre est de 120 francs par an. Cette pièce est éclairée par un vasistas.

Mme S... est membre du Syndicat des ouvrières fleuristes-plumassières.

VIII

Mme R..., 50 ans, est veuve depuis le mois d'août dernier. Son mari, fumiste, qui gagnait environ 8 francs par jour, est mort après trois ans de maladie. Elle a six enfants dont trois sont mariés, ont eux-mêmes des enfants et ne lui viennent pas en aide. Les trois jeunes fils, âgés de 14, 12 et 8 ans qui vivent avec elle ne lui sont d'aucun secours. Elle vient de mettre l'aîné en apprentissage, mais il ne gagne rien.

L'an dernier, Mme R... a pu se faire dans la fabrication du Naturel et de la Rose 15 francs par semaine en moyenne pendant quatre mois, soit 240 francs dans la saison, d'où il a fallu retrancher divers frais : la colle, 0 fr. 20 par semaine, soit 3 fr. 20 pour la saison; des boules inutilisées (1), 5 francs; tramways, 7 fr. 20; éclairage pour les veillées, 14 fr. 40; au total, 29 fr. 80.

Cette année, malade, vraisemblablement tuberculeuse et très faible de la vue, Mme R... ne gagne plus que 32 fr. 60 par mois en moyenne, soit 1 fr. 30 par jour. Cette dernière estimation est basée sur la paye de quatre mois de travail relevée sur le carnet de l'ouvrière, à savoir : Année 1907-1908 :

Décembre.....	37f 15c	Février..... ..	43f 40c
Janvier.....	15 75	Mars..... ...	34 00

Dans un mois (avril), Mme R... ne pourra même plus gagner ce modique salaire : la saison du chômage commencera. Il est utile de noter que le travail

(1) Achetées pour faire un certain genre de roses; ce modèle n'ayant pas eu de succès, les boules n'ont plus servi.

exécuté par cette fleuriste est un bel article soigné. Elle travaille huit à dix heures par jour, et ne peut consacrer plus de temps à son ouvrage parce que sa vue, répétons-le, est très faible : l'ouvrière accuse même le labeur prolongé, les couleurs vives d'avoir atteint ses yeux.

Le budget approximatif de Mme R... pour l'année courante est le suivant :

Travaux de lingerie avant la saison de la fleur.....	40f 00c
Saison de la fleur, de décembre à fin avril.....	163 00 brut.
Secours d'une Société charitable pour payer le loyer..	200 00
TOTAL.....	403 00

Au moment de l'enquête, Mme R... venait d'adresser une demande de secours à la mairie de son quartier : elle se trouvait presque dans le dénûment.

Mme R... exerce la profession de fleuriste depuis l'âge de 12 ans : elle a dû néanmoins interrompre plusieurs fois le métier à cause de ses enfants ; elle a fait son apprentissage chez une entrepreneuse à Levallois-Perret, et a presque toujours travaillé chez elle.

Elle occupe à Montrouge (Petit-Montrouge) une chambre au rez-de-chaussée, de 40 mètres cubes environ, bien exigüe pour les quatre personnes qui l'habitent : les trois enfants et la mère.

IX

Mme V... estime qu'elle est une privilégiée parce qu'elle travaille pour une des premières maisons de Paris; dans cette maison elle n'a pas de chômage et fait tantôt de la fleur et tantôt de la plume; jamais elle ne confectionne de la Petite Fleur. « Ici nous l'achetons toute faite, nos ouvrières ne voudraient pas la faire au prix que nous la payons ! » dit la patronne.

Il y a à Paris des fabriques de fleurs, selon Mme V..., ou même en pleine saison l'on chôme trois jours par semaine sans parler de trois mois consécutifs de morte-saison.

En 1907, Mme V... a gagné les mensualités suivantes, un peu aidée par sa fille âgée de 13 ans :

SAISON DE LA FLEUR. ROSE, ACACIA, IRIS, PAVOT, LIS.		SAISON DE LA PLUME. AILES, FANTAISIES	
Janvier.....	96f 50c	Juin.....	93f 00c
Février.....	94 20	Juillet.....	125 00
Mars.....	120 90	Août.....	119 00
Avril-Mai.....	20 00	Septembre.....	82 00
Novembre.....	96 00	Octobre.....	144 00
Décembre.....	98 25		
TOTAL.....	525 85	TOTAL.....	563 00

En travaillant tour-à-tour dans la fleur et dans la plume, l'ouvrière a pu se faire 1,088 fr. 50 dans l'année. Si le gain a été très médiocre en avril-mai c'est que, a-t-elle fait observer, elle a dû soigner son mari malade et a perdu beaucoup de temps de ce fait. Cette fleuriste travaille onze heures par jour. Dans la fleur, elle livre tous les jours et perd chaque fois deux heures. Ses déplacements pour la plume sont moins fréquents; elle livre tous les deux ou trois jours.

Le salaire moyen de Mme V..., tant dans la fleur que dans la plume, en 1907, a été de 3 fr. 50 net déduction faite des fournitures à sa charge : la colle et l'alcool (fleur), pour l'année, 15 fr. 60; la gutta (plume), 26 francs; les dépenses pour l'éclairage, gaz et pétrole (26 semaines) 13 francs, en tout 54 fr. 60.

Elle ne gagne donc que 1,088 fr. 85 — 54 fr. 60 soit 1,047 fr. 25 en 300 jours qui viennent s'ajouter au gain du mari.

Le mari de la fleuriste, électricien, gagne 7 francs par jour.	1,127f 00c	par an.
L'ouvrière, gain net.....	1,047 25	—
TOTAL.....	2,174 25	

Cette fleuriste de 32 ans a commencé son apprentissage à 14 ans; elle a quitté la profession et l'atelier à son mariage, puis l'a reprise il y a huit ans.

Mme V... n'aime pas le travail à l'atelier. « Il faut quand le mari rentre qu'il trouve tout prêt. » L'ouvrière déclare avoir beaucoup de goût pour son métier. « J'aime mon travail. C'est une passion. Le quitter, ça me ferait de la peine. Jeune fille, j'avais déjà l'idée des fleurs et à 12 ans j'ai tourmenté ma mère pour qu'elle me mette en apprentissage. »

Le ménage a deux enfants, deux filles; l'aînée est âgée de 13 ans.

Cette famille vit bien, mais ne fait pas d'économies.

Le logement, situé au cinquième étage, dans le quartier du Combat, est de 400 francs.

Mme V... a le souci de l'hygiène; sitôt que le travail le permet, l'ouvrière ouvre les fenêtres de son atelier; elle a réservé une pièce pour son travail; elle souffre du manque d'air les jours de vent, car si on ouvrait la fenêtre les plumes s'envoleraient.

X

Cette fleuriste âgée d'une trentaine d'années, travaille depuis plus de dix ans pour la même maison. Il y a dix ans, avant son mariage, en travaillant avec une jeune sœur de 15 ans et sa mère qui aidait parfois, Mme D... gagnait à elle seule près de 700 francs (631 fr, 85). D'après le livret de l'ouvrière dont

le détail est relaté ci-dessous, le gain total a été de 1,263 fr. 70 pour les trois femmes. La moitié revenait à Mme D...

	TOTAL DU MOIS,
Juillet : 18 fr. 65 ; 46 fr. 70	65f 35c
Août : 51 fr. 90 ; 28 fr. 05 ; 22 fr. 70 ; 26 fr. 65	129 30
Septembre : 33 fr. 45 ; 44 fr. 05 ; 55 fr. 10 ; 50 fr. 25	182 85
Octobre : 52 fr. 10 ; 37 fr. 10 ; 41 fr. 70 ; 28 fr. 85 ; 15 fr. 80	175 55
Novembre : 24 fr. 85 ; 27 fr. 95 ; 33 fr. 90 ; 10 fr. 45	97 15
Décembre : 29 fr. 30 ; 9 fr. 80	39 10
Janvier : 24 fr. 50 ; 36 fr. 45 ; 53 fr. 70 ; 51 fr. 15	165 80
Février : 54 fr. 70 ; 37 fr. 85 ; 40 fr. 50 ; 52 fr. 30	185 35
Mars : 36 fr. 45 ; 69 francs ; 49 fr. 20	154 65
Avril : 15 fr. 90 ; 4 francs ; 19 fr. 80	39 70
Mai : 6 fr. 60	6 60
Juin : 22 fr. 30	22 30
POUR L'ANNÉE	1,263 70

Actuellement, les prix de façon étant diminués et, d'autre part, Mme D... ayant à s'occuper de sa petite fille âgée de 4 ans, elle estime son gain quelque peu inférieur à 631 fr. 85. Elle ne peut montrer son dernier carnet de paye, parce qu'il est à l'atelier. En saison, Mme D... dit qu'elle travaille environ dix heures par jour. L'été, durant les mois d'avril, mai, juin, juillet, le chômage se fait sentir.

L'ouvrière confectionne la belle fleur pour chapeaux dont voici quelques spécimen : Rose tremière, fabrication entière et monture en branches, cinq fleurs, trois boutons fleurs, un bouton fermé avec du feuillage, la branche : 0 fr. 80. Pois de senteur, fabrication entière, monture en branches, fleur composée d'un cœur et de deux « cossats » de velours avec un bas-volet en mousseline, le paquet de trois branches, 0 fr. 55.

Le mari de l'ouvrière, électricien au Métropolitain, payé au mois, travaille toute l'année et gagne bien sa vie. Le gain de Mme D... n'est qu'un appoint.

Ce ménage occupe dans le quartier du Père-Lachaise un logement de trois pièces, cuisine comprise, coquettement aménagé. La salle à manger est chauffée avec un radiateur à gaz. Le loyer annuel est de 350 francs.

XI

Mme L... occupe au moment de l'enquête (2e quinzaine de décembre 1909) trois apprenties âgées de 13 à 14 ans environ. Elle n'est entrepreneuse, dit-elle, que depuis cette année (novembre). L'an dernier elle affirme qu'elle travaillait uniquement avec sa sœur.

Vive, gracieuse, complaisante, la rosière répond très volontiers aux questions qui lui sont posées, bien qu'elle soit extrêmement pressée. Elle travaille beaucoup dit-elle, toutes ses journées, des journées de douze heures et plus même, sont consacrées à la confection de la rose, et « on veille quand il le faut ». C'est la mère de Mme L... qui s'occupe du ménage et prend soin du bébé âgé de 18 mois. La fleuriste peut donc consacrer tout son temps à son métier et elle s'y adonne avec d'autant plus d'ardeur que son mari fait actuellement son service militaire et que nul appui momentanément ne lui vient de ce côté-là.

Parmi les roses collées fabriquées par Mme L.... il en est qui lui sont payées seulement 0 fr. 75 la douzaine prix minimum, roses en mousseline. Parmi les fleurs en soie et velours, certaines sont encore payées 0 fr. 75 la douzaine; d'autres, selon le travail — travail à la pince, gaufré au pouce — sont tarifées à raison de 1 fr. 25, 1 fr. 30 la douzaine.

L'ouvrière dit qu'elle gagne bien sa vie. L'ouvrage lui est fourni par une grande fabrique de roses du quartier du Château-d'Eau où elle a travaillé en atelier et qui ne la laisse pour ainsi dire jamais sans travail. On pourra contrôler ses déclarations par le relevé de son carnet de paye, année 1907-1908.

	TOTAL DU MOIS.
Décembre : 52 fr. 80; 49 fr. 30; 19 francs.....	121f 10c
Janvier : 60 fr. 60; 57 fr. 50; 42 fr. 40; 64 fr. 80..	225 30
Février : 63 fr. 90; 40 fr. 80; 46 fr. 80; 71 fr. 40; 54 francs.	276 90
Mars : 54 fr. 90; 73 fr. 20; 69 fr. 50; 42 fr. 05; 37 fr. 60....	277 25
Avril : 33 fr. 80; 11 fr. 25; 17 fr. 40.....	61 45
Mai : 55 fr. 05; 49 fr. 35; 39 fr. 50.....	143 90
Juin : 15 fr. 35.....	15 35
Juillet : 26 fr. 40; 21 fr. 95; 20 fr. 80; 28 fr. 40; 10 fr. 80...	108 35
Août : 54 fr. 50; 51 fr. 80; 11 fr. 55; 28 fr. 60; 5 fr. 10; 10 fr. 10.....	161 65
Septembre : 17 fr. 10; 6 fr. 10; 4 fr. 50; 12 fr. 25; 6 fr. 15; 12 fr. 60.....	58 70
Octobre : 38 fr. 50; 22 fr. 20, 12 fr. 50.....	73 20
Novembre : 36 fr. 60; 16 fr. 50; 12 fr. 15; 36 fr. 35.....	101 60
POUR L'ANNÉE.....	1,625 75

En 1907-1908, le gain brut de Mme L... et de sa sœur a été de 1,625 fr. 75, soit, pour l'atelier de famille, un salaire moyen de 5 fr. 40. Ces ouvrières ont fait les deux saisons de la fleur : celle d'été (décembre, janvier, février et mars) roses en mousseline, et celle d'hiver (juillet, août et septembre) roses en velours. En octobre, Mme L... a préparé les échantillons et en novembre le travail a repris. Le plus mauvais mois a été juin : 15 fr. 35.

Pour toute l'année, les dépenses de colle se sont élevées à 50 francs. L'ouvrière

n'a pu estimer le coût de l'alcool à brûler pour bouler car elle a confectionné des genres très différents, les uns nécessitant le boulage à chaud, d'autres simplement le gaufrage à la pince. Elle n'a point dit non plus combien elle dépense pour livrer, le plus souvent chaque jour.

Selon cette fleuriste, l'année 1907-1908 n'a pas été bonne. En décembre, cette année (1909), aidée il est vrai par ses trois apprenties, elle a déjà prélevé les salaires hebdomadaires de 96 fr. 95, 35 fr. 80 et 77 francs, soit en trois semaines 209 fr. 75.

Mme L... (21 ans) a fait son apprentissage en atelier, elle travaille depuis l'âge de 13 ans. C'est peu de temps avant son mariage qu'elle a pris du travail chez elle.

L'ouvrière et sa mère ont a elles deux un logement de 500 francs par an dont elles partagent la dépense. Il se compose — à Belleville — du rez-de-chaussée et du premier étage de deux pavillons séparés donnant sur rue et cour. Une petite pièce de 20 mètres cubes environ sert exclusivement d'atelier.

Avant de faire son service militaire, le mari de Mme L... « dans les automobiles » gagnait 300 francs par mois.

XII

Pendant quatre mois, en décembre, janvier, février, mars, Mlle M... spécialisée dans la rose collée, se fait de bonnes journées : elle gagne 5 francs par jour en moyenne. Mais il faut alors « bûcher ferme ». Si l'on se relâche tant soit peu dans son travail, on n'arrive à rien. L'ouvrière doit demeurer à la tâche du matin 8 heures et demie jusqu'à 10 ou 11 heures et demie du soir. Elle ne s'interrompt que très peu de temps pour les repas. Deux fois par semaine elle livre et perd alors 1 heure et demie à 2 heures.

Mlle M..... fabrique de la grande rose boulée. Pour chauffer ses grosses boules à gaufrer, elle prend une chaufferette dont les émanations provoquent le mal à la tête. Lorsqu'elle a terminé ses 2 ou 3 douzaines de roses, le soir elle est tout étourdie.

Il y a deux ans, l'ouvrière a beaucoup veillé ; certaines semaines elle ne s'est couchée que 3 jours sur 6. Des troubles de la vue l'ont obligée à cesser ce surmenage dont elle se ressent encore ; parfois elle éprouve des piqûres dans l'œil.

Mlle M... se plaint de la couleur rouge qui colore certains pétales : ce rouge très sale se glisse partout, l'on ne peut se tenir propre en faisant ce travail.

En morte-saison, cette rosière, qui ne veut pas chômer, « court Paris » jusqu'à ce qu'elle ait de l'ouvrage. Elle atteint son but. Seulement elle ne peut gagner plus alors de 2 francs par jour. Le travail est moins abondant ; en quantité

égale, il est moins payé. Les modèles exécutés en saison à raison de 2 fr. 50, par exemple, ne sont payés en été que 2 fr. 25.

Parmi les modèles qu'elle copie, citons une belle rose composée de 50 à 60 pétales — toute la fabrication — au prix de 2 fr. 50 la douzaine, une autre rose à 0 fr. 60 la douzaine. L'ouvrière se rappelle avoir fait un genre de roses, partie collée, partie enfilée, très mal payée, au prix de 0 fr. 40 la douzaine (1).

Mlle M... travaille pour un grand fabricant du quartier Montmartre et pour une maison du quartier du Château-d'Eau.

Ses recettes, d'après ses déclarations, peuvent s'estimer de la façon suivante :

Bonne saison, 96 jours à 5 francs en moyenne.....	soit 480f
Morte-saison, 192 jours à 2 francs en moyenne.....	— 384
GAIN BRUT TOTAL.....	864

L'ouvrière a des fournitures à sa charge : colle et charbon de bois (ce dernier pour chauffer les boules), 16 semaines à 0 fr. 85, soit 13 fr. 60, et pour le reste de l'année 14 francs, au total 27 fr. 60. Il faut joindre à ces fournitures la dépense supplémentaire pour l'éclairage au pétrole durant les veillées : 16 semaines à 0 fr. 90 soit 14 fr. 40.

Dans l'ensemble, les charges sont donc de 42 francs. Le gain net de Mlle M... n'est plus que de 822 francs.

Cette fleuriste occupe dans le quartier de l'Entrepôt, au 6e étage d'une maison sur rue de bonne apparence, une chambre lambrissée de 190 francs par an très bien tenue. L'espace est restreint, 14 mètres cubes environ. Mais l'ouvrière qui a le souci de l'hygiène, supplée, dans la mesure du possible, par une aération intelligente à l'exiguité de la pièce.

Mlle M... travaille à domicile « pour s'occuper de son ménage ». Elle vit avec un compagnon. Elle a fait son apprentissage à Jargeau (Loiret) à l'âge de 12 ans : elle en a 24. Mais en arrivant à Paris, il y a trois ans, elle a dû faire un nouvel apprentissage de 18 mois.

L'ouvrière espère « s'agrandir » bientôt. Elle prendra alors deux apprenties.

XIII

La famille N... a quitté Reims en octobre dernier pour gagner plus aisément sa vie à Paris le mari, comme peintre en bâtiment, la femme en tant que fleuriste. Mais les débuts de ces ouvriers dans la capitale sont malheureux. Depuis trois mois, M. N... chôme, il ne peut trouver de l'ouvrage. Quant à Mme N..., la saison a repris pour elle seulement en janvier.

(1) Cette dernière fleur très mal payée n'a été faite qu'une fois.

L'intérieur de ces ouvriers offre un spectacle lamentable. Le logement en contre-bas, donnant sur une cour mal éclairée, dans le quartier de la Goutte-d'Or, se compose de deux pièces à peine meublées et fort négligées. Le plus jeune enfant, âgé de 2 ans, malade depuis sa naissance, ne cesse de souffrir et de se plaindre. L'aînée des enfants, âgée de 7 ans, qui aide sa mère aux travaux les plus simples de la fabrication, ne peut aller à l'école parce qu'elle a la gourme, puis parce qu'elle n'a pas de vêtements décents à revêtir. Un troisième enfant, de 4 ans 1/2, malingre, fait pitié. Depuis qu'elle a du travail, la situation de l'ouvrière serait moins mauvaise si elle n'avait point à assumer les lourdes charges du ménage.

A Reims, Mme N... ne gagnait pas plus de 2 fr. 50 par jour, en moyenne, 12 à 13 francs par semaine. A Paris, le même travail fourni par un fabricant du quartier des Petites-Écuries lui rapporte 25 à 30 francs. La grosse de roses payée à Reims 7 fr. 50 est payée à Paris 18 francs.

D'après les déclarations de la rosière, en 10 semaines, du 1er janvier au 15 mars, époque de l'enquête, elle aurait gagné, aidée par sa petite fille, 27 fr. 50 par semaine, soit 275 francs brut, d'où il faut retrancher il est vrai le coût de l'éclairage supplémentaire pour les veillées, 0 fr. 25 par soirée environ, soit 15 francs pour la saison, et 0 fr. 40 de colle par semaine, soit 4 francs, au total 19 francs. Pour arriver à gagner 256 francs net, Mme N... veille souvent et travaille environ 14 heures par jour. Le dimanche même n'est pas pour elle un jour de repos : elle interrompt son travail de fleuriste, mais fait alors la lessive.

Cette famille de cinq personnes, dont un enfant malade, vit depuis 2 mois 1/2, (75 jours environ) avec 3 fr. 40 par jour en moyenne. Elle n'arrive pas à équilibrer son budget grevé par des dettes, et au moment de l'enquête, le mari qui a adressé une demande de secours à la mairie, a été admis dans une maison d'Assistance par le travail depuis deux jours environ. En faisant de petits fagots de bois de 8 heures le matin à 3 heures l'après-midi, il gagne 2 francs par jour.

Le loyer annuel de 250 francs n'est pas payé depuis 3 mois et la concierge fait prévoir une expulsion. La morte-saison approche pour l'ouvrière.

Les recettes de cette famille, pour l'année 1907-1908 (jusqu'au 15 mars) ont été les suivantes d'après les estimations basées sur les données de Mme N... :

L'ouvrière, travail de Reims et de Paris.....	545f 60c
Le mari, gain journalier, 4 fr. 50 à Reims, 6, 7 et 8 francs par jour à Paris (quand il a eu de l'ouvrage).	742 50
Assistance par le travail.....	5 50
TOTAL.....	1,293 60

Pour se rendre de Reims à Paris, transporter quelques meubles utiles, cette famille a fait certaines dépenses qui obèrent lourdement son budget.

XIV

Mme veuve C... exprime sa satisfaction de voir procéder à une enquête dans les industries à domicile. « Personne jusqu'à présent ne s'est occupé de nous, dit-elle. On fait tout pour les ouvrières de l'atelier, rien pour les ouvrières à domicile. Cependant, nous travaillons plus et nous gagnons moins qu'en atelier. »

Mme C..., âgée de 50 ans environ, ancienne petite fabricante, depuis 30 ans dans la fleur, a appris son métier à sa fille qui ne l'a jamais quittée. Mme et Mlle C..., cette dernière âgée de 27 ans, vivent seules du produit de leur travail. Elles se divisent la tâche dans la fabrication de la rose collée. C'est la fille qui « boule »; la mère monte les pétales sur le cep. Le gaufrage à la boule est dur : le corsage de la jeune ouvrière porte l'empreinte du manche de l'outil qu'elle appuie contre sa poitrine toutes les fois qu'elle gaufre un pétale. Or cette opération du gaufrage se renouvelle fréquemment. Pour gagner « leur journée » avec de la petite rose à 2 fr. 50 la grosse, il faut que les ouvrières fassent 2 grosses à 15 pétales par fleur, soit 4,320 pétales à presser sur le coussin avec la boule chaude. Pour faire « sa journée » avec la rose à 12 francs la grosse, il faut fabriquer 6 douzaines à 21 ou 23 pétales par fleur.

La journée de ces ouvrières atteint souvent 14 heures. En morte-saison, la fille fait de la plume, la mère aide un peu seulement, car elle ne connaît pas ce métier. En travaillant ensemble, les deux femmes ne font pas plus de 2 douzaines de fantaisie, par exemple, à 1 fr. 30 la douzaine. Ce travail est de la monture. Il consiste à attacher sur du laiton 3 grandes plumes et 15 plumes moyennes qui ont été au préalable passées à la vapeur, puis frisées.

La saison de la fleur dure l'hiver jusqu'à Pâques, puis c'est la saison de la plume jusqu'en octobre.

Dans la fleur, le gain hebdomadaire de ces deux ouvrières est de 25 à 30 francs, 6 mois (1) par an, soit de 660 francs pour la saison.

Dans la plume, il est de 15 francs environ par semaine 6 mois par an, soit de 360 francs.

Le gain brut total de ces fleuristes-plumassières serait donc de 660f + 360 = 1,020f.

Pour obtenir le gain net il faut déduire de 1,020 francs le coût de la gomme et de l'alcool pour la fabrication des roses, qui est de 1 fr. 50 environ par semaine ou de 36 francs pour toute la saison de la fleur. Quant à la dépense faite pour passer à la vapeur la plume, ces ouvrières ne peuvent l'estimer. Elles n'ont point de dépenses en véhicule pour rapporter ou chercher l'ouvrage, car, c'est Mlle C... qui va à pied (3/4 d'heure de marche), faire les livraisons.

Le gain net de Mme et Mlle C..... est donc de 1,020f — 36f = 984f.

(1) 4 semaines par mois.

Les déclarations de ces ouvrières sont empreintes de la plus grande sincérité : elles ne peuvent communiquer de carnet de paye car le fabricant (1) du quartier Montmartre qui leur fournit l'ouvrage ne donne aux ouvrières que des fiches. Celles-ci sont rapportées avec le travail et nulle pièce comptable ne demeure entre les mains des fleuristes.

L'intérieur est propre, mais pauvre, à peine meublé. Le logement, de 290 fr. se compose d'une salle à manger, d'une chambre à coucher et d'une petite cuisine. Les ouvrières travaillent dans la salle à manger dont le cube d'air est restreint; cette pièce a vue sur un jardin étroit enclos d'un grand mur sombre.

« Le métier est bien dur affirment les ouvrières ». Mlle C... qui pendant six mois de l'année fait déjà le travail pénible du gaufrage, déclare que le frisage de la plume lui donne des douleurs dans les bras et les doigts.

XV

Dans une jolie cuisine claire, aux carreaux d'un rouge éclatant, qu'égaye la verdure d'un jardin voisin, Mme B... est installée auprès de sa petite table de fleuriste; elle monte une rose « France », tandis qu'autour d'elle c'est une jonchée de pétales effeuillés, et sa grâce s'harmonise avec le fin travail qui sort de ses doigts.

Mme B... âgée de 30 ans, est spécialisée dans la fleur riche. Les genres qu'elle fabrique servent à la grande modiste et pour la garniture de robe de bal, de soirée. C'est une ancienne élève de l'école professionnelle de la rue Bouret. En sortant de l'école après 3 ans d'apprentissage, elle a complété son savoir par 3 mois de travail en atelier; elle y est restée 12 ans. Quand elle s'est mariée, il y a 18 mois de cela, elle a pris du travail chez elle.

Mme B... crée des modèles et ne copie que les siens : c'est par exemple une belle rose France aux pétales de deux tons avec des nervures saillantes. Voici en quoi consiste son travail : elle passe tout d'abord ses pétales à l'humidé (2), puis elle les double en les juxtaposant; elle va les « presser » en atelier, à la machine, qui imprime les nervures longitudinales de ce genre de roses; puis, chez elle, avec la pince, elle infléchit les bords des pétales selon les courbes naturelles, et finalement monte sa fleur.

Ce travail lui rapporte environ 0 fr. 60 par heure.

Mme B... dit qu'elle travaille en moyenne 8 à 9 heures par jour l'hiver et l'été. Pendant la morte-saison, en juin et septembre, elle crée ses modèles. Cette ouvrière estime tout d'abord son gain annuel à 120 francs par mois en moyenne pendant 10 mois.

(1) Toute la « fabrication » de cette maison se fait au dehors. La monture seule se fait en atelier.

(2) Voir Fabrication, p. 21.

Mais, d'après un carnet de paye, elle relève les chiffres suivants : année 1908, du 14 juillet au 16 novembre : 270 francs pour 3 mois de travail effectif. Le gain durant le mois de septembre — préparation des modèles — étant insignifiant, le gain mensuel est de 90 francs seulement.

Sans doute, durant cette période, on exécute le travail de soie et velours qui rapporte moins que le travail de la mousseline. Mais pour les mois d'hiver, du 16 novembre au moment de l'enquête (mars), Mme B... n'évalue son salaire qu'à 30 francs (1) par semaine. On peut donc dire, si on s'en tient à cette 2e estimation, que pendant 7 mois, jusqu'au 14 juillet (non compris juin, période des échantillons), le gain sera de $120^f \times 7 = 840^f$.

Pour l'année 1907-1908, le gain brut pourra donc s'élever à $270^f + 840 = 1,110^f$.

Comme fourniture, l'ouvrière emploie de la colle qui lui coûte 1 franc par mois, 10 mois par an, et de l'alcool à brûler qui lui revient à 1 fr. 40 par mois, soit en tout 24 francs par an.

Elle se déclare satisfaite de son métier. Le ménage n'a point de charges de famille; le mari est placier en manchons pour le gaz et ce couple jouit de sa lune de miel.

M. et Mme B... habitent aux Buttes-Chaumont un logement de 250 francs composé de deux pièces parfaitement tenues.

XVI

Le quartier du Combat est sillonné de nombreux passages, ruelles malpropres où se dissimulent des maisons décrépites, sordides. C'est au rez-de-chaussée d'une de ces maisons qu'habite la famille B... Le mari, la femme, une vieille grand'mère et deux jeunes enfants se logent tant bien que mal dans une pièce de 50me cubes environ, si humide que les papiers se détachent des murs et qu'une forte odeur de moisissure vous prend à la gorge quand on pénètre dans ce taudis mal éclairé par une porte-fenêtre. Un grand désordre règne dans cette chambre. Les adultes de ce logis insalubre qui ont été vus au moment de l'enquête, ont un air minable, les deux femmes principalement. L'ouvrière a jusqu'aux cheveux malades; ils s'échappent de toute part; on les dirait rongés par les pellicules qui s'y attachent.

Mme B....., depuis 34 ans fabrique de la rose collée, un article qui est intermédiaire entre la fleur de luxe et la fleur ordinaire : le « beau courant », selon l'expression usitée par les fleuristes.

Cette ouvrière se plaint des chômages trop fréquents : « Depuis 2 ans, dit-elle, il n'y a plus de bonne saison pour la rose. » Cette année, au mois de mai, l'ou-

(1) 4 semaines par mois en moyenne.

vrière n'a eu que deux fois de l'ouvrage : 25 sous une fois, 35 sous l'autre. Ce travail consistait à préparer les échantillons de fleurs, à recopier des modèles différents.

Il faut dire que Mme B... depuis deux ans change souvent de maison. Autrefois elle travaillait pour de grands fabricants, elle était mieux payée. Actuellement elle travaille pour une maison des Buttes-Chaumont. Selon le genre, les tarifs sont très différents : la douzaine de roses et de boutons — 24 fleurs, par exemple, lui est payée 2 francs ; la grosse de boutons de « Nice » 8 francs, etc.

La saison, pour cette fleuriste, n'aurait duré que trois mois cette année et la précédente, de janvier à mars. Le gain hebdomadaire, en veillant parfois, serait de 18 francs.

Son gain annuel brut peut donc s'estimer ainsi :

13 semaines de janvier à fin mars à raison de 18 francs.	= 234f
Mai 1f 25 + 1f 75	= 3
TOTAL	237

Si l'on retranche du gain brut les fournitures de colle dont le montant est de 0 fr. 60 par semaine, soit de 7 fr. 80 pour la saison, on obtiendra comme gain net : 237f − 7f 80 = 229f 20.

Les revenus de cette famille sont des plus aléatoires. Le mari a été pendant six ans apprêteur dans une chemiserie : il gagnait ainsi 1,000 francs par an environ. Mais la maison qui l'occupait a remplacé les ouvriers qualifiés par de tout jeunes hommes peu rétribués. Depuis trois mois, M. B.... qui est présent lors de l'enquête, chôme. Pour l'année courante, son gain a été au maximum de 750 francs.

Si l'on joint le gain de l'ouvrière 225 fr. 20 à cette somme, on aura 979 fr. 20 représentant le gain total annuel pour cette famille de cinq personnes. Les deux jeunes enfants de l'ouvrière vont à l'école et ne « rapportent » rien. Le fils aîné est au régiment, la fille mariée depuis peu de temps ne peut venir en aide à ses parents. Quant à la vieille grand'mère, elle a l'âge où l'Assistance publique accorde la pension de vieillesse, mais sa nationalité étrangère — elle est belge — est un obstacle invincible à l'obtention de cette pension.

L'Assistance publique vient d'accorder à M. B... un secours de 10 francs. Mais les moyens d'existence de cette famille sont loin d'être assurés. Depuis plusieurs mois le loyer — de 160 francs par an — est en retard et la propriétaire menace.

L'ouvrière dit que bien qu'elle ne soit plus jeune — elle a eu 19 enfants dont 5 seulement sont vivants — elle voudrait travailler en atelier, comme avant son mariage, pour gagner plus, mais on ne veut pas l'embaucher à cause de la maladie de peau dont elle est atteinte.

XVII

Mme B.. jeune femme de 25 ans, est une ouvrière très habile et très travailleuse. Elle a deux petits enfants et un mari qui chôme souvent, en sorte qu'elle doit presque entièrement subvenir par son travail aux besoins du ménage.

Pour consacrer tout son temps à la fabrication des roses — genre collé — Mme B... a mis l'un de ses enfants à la crèche, celui de 2 ans, et l'autre, 4 ans, est gardé presque toute la journée dans une petite école payante de Belleville. Ainsi elle peut faire de longues journées de 12 heures et davantage même; parfois elle veille fort avant dans la nuit.

Cette année (1908) en février, c'est-à-dire durant la bonne saison, elle a gagné seulement, dit-elle, de 28 à 30 francs par semaine aidée par son mari.

Souvent la bonne saison s'étend de novembre à avril, mais cette année a été mauvaise : en février, Mme B... déclare qu'elle n'a repris du travail que depuis six semaines. Il est vrai que cette année l'ouvrière, qui travaillait depuis longtemps pour le même fabricant, a changé de maison. Parmi les genres de roses qu'elle fabrique, citons : une rose collée à 0 fr. 60 la douzaine; une rose gaufrée à la pince avec le pétale double, c'est-à-dire formé de deux parties juxtaposées, fabrication entière, payée à raison de 0 fr. 75 la douzaine; une autre rose dite Paul-Néron, fabrication entière, composée de 50 pétales, travail exécuté à la boule et à la pince, la douzaine, 3 francs.

Avant la naissance de ses enfants, Mme B..., qui, après avoir travaillé plusieurs années en atelier avait pris de l'ouvrage à domicile, gagnait plus qu'aujourd'hui, dit-elle. Voici, d'après son carnet de paye, le gain pour l'année 1904-1905 :

	TOTAL du mois.
Août : 20 fr. 65; 23 fr. 60; 6 fr. 30..	50f 50c
Septembre : 15 francs; 1 fr. 45.....	16 45
Octobre : 6 francs; 15 fr. 30.....	21 30
Novembre : 16 fr. 20; 16 fr. 20; 20 fr. 40; 19 fr. 20; 26 fr. 40.....	108 40
Décembre : 33 fr. 60; 39 fr. 60; 43 fr. 20; 39 fr. 60.	156 00
Janvier : 34 fr. 80; 39 fr. 60; 39 fr. 60.....	114 00
Février : 39 fr. 60; 36 francs; 39 fr. 60; 44 fr. 40..	159 60
Mars : 39 fr. 60; 43 fr. 20; 43 fr. 20.....	169 20
Avril : 39 fr. 60; 46 fr. 80; 37 fr. 20; 14 fr. 40....	138 00
Mai : 34 fr. 80; 28 fr. 80; 25 fr. 20; 30 francs; 21 fr. 60	140 40
Juin : 30 fr. 60; 21 fr. 60; 10 fr. 80.....	63 00
TOTAL GÉNÉRAL.....	1,136 85

Ainsi, en 1904-1905, Mme B... a gagné 1,136 fr. 85. Comme elle a chômé fin juin, à partir du 18, et tout le mois de juillet, c'est donc à raison de 25 jours de travail par mois en moyenne, pour 265 journées de travail, que le gain s'est élevé à 1,136 fr. 85, soit 4 fr. 30 par jour. Elle a dû exécuter un travail énorme dans cet espace de temps. Son livret mentionne 1.731 douzaines de roses, c'est-à-dire 20,782 roses, et ce chiffre est un peu inférieur à la réalité, car deux livraisons n'indiquent pas les quantités produites.

Les fournitures à la charge de l'ouvrière, telles que l'alcool à brûler pour chauffer les boules, ou la colle, pour attacher les pétales, ont été insignifiantes. Pour toute l'année elles s'élèveraient, d'après les déclarations faites, à 23 fr. 40.

L'année 1907-1908 est mauvaise, dit Mme B..., elle estime son gain très sensiblement inférieur à celui de l'année 1904-1905.

Le ménage est dans la gêne. Le mari, tourneur en jumelles, qui chôme depuis un an, ne gagne que rarement 20 à 25 francs par semaine. Cette famille occupe au premier étage d'un pavillon de Belleville deux pièces claires. Le logement est sain, mais incommode, car il faut aller chercher l'eau dans la rue.

XVIII

Mlle E..., âgée de 25 ans, travaille depuis 11 ans pour la même maison, dont la spécialité est la belle rose fantaisie. Elle a fait son apprentissage chez une entrepreneuse, puis en atelier, 3 ans au total. Depuis la fin de l'apprentissage, jusqu'à l'année précédent l'enquête (1908), la fleuriste est restée ouvrière d'atelier. Par suite de surmenage intense, puis à cause du travail sédentaire, la santé de Mlle E... s'est altérée, elle a pris alors, dit-elle, du travail à domicile pour travailler d'une façon moins continue.

Cette rosière est très appréciée par « sa maison » (l'une des deux plus grandes maisons de Paris dans son genre), qui occupe environ 60 ouvrières en atelier ou à domicile, d'ordinaire, et une centaine environ dans la bonne saison.

Mlle E... exécute en général de bons modèles qui lui sont payés au même tarif qu'à l'atelier.

Le prix de façon le plus bas est pour elle de 1 fr. 50 (la douzaine de roses) fabrication entière, gaufrage à la boule ou à la pince; et le prix de façon le plus élevé est de 7 francs (la douzaine de roses). Elle estime à 10 heures la durée de sa journée de travail chez elle.

D'après la communication de son livret de paye pour l'année 1907-1908 l'ouvrière, en 31 semaines de travail, a gagné 924 francs.

	TOTAL du mois.
Décembre : le 14, 59 fr. 50 (1); le 21, 47 fr. 20; le 30, 54 francs	160f 70c
Janvier : le 4, 16 fr. 50; le 11, 42 francs; le 18, 42 fr. 70; le 25, 45 fr. 25	146 45
Février : le 1er, 46 fr. 75; le 15, 30 fr. 50 (2); le 22, 36 francs; le 27, 31 fr. 75	145 00
Mars : le 7, 45 francs; le 13, 33 francs; le 21, 42 fr. 75; le 27, 27 fr. 50	148 25
Avril : le 4, 33 fr. 70; le 10, 23 fr. 60; le 17, 26 fr. 25; le 25, 16 fr. 45	100 00
Mai : le 2, 26 francs; le 9, 20 fr. 70; le 23, 18 fr. 35.	65 05
Août : le 8, 45 francs; le 18, 30 francs	70 00
Septembre : le 12, 22 francs; le 19, 16 fr. 50; le 26, 17 fr. 35	55 85
Octobre : le 10, 32 fr. 70	32 70
TOTAL	924 00

Les meilleurs mois sont ceux d'hiver : décembre, janvier, février, mars (saison d'été, travail de la mousseline). En été, le gain est moindre, le travail ayant été fortement ralenti et même interrompu pendant plusieurs semaines. Ainsi le 23 mai 1908, l'ouvrage étant plutôt rare, Mlle E... a préféré cesser de travailler; elle est partie en voyage. Après le 18 août — travail du 8 au 18 — pour la même raison que précédemment, elle s'est encore absentée de Paris jusqu'au commencement de septembre. La saison d'hiver (soie et velours) qui a lieu généralement de juillet à fin septembre, a été manquée en 1908, a déclaré l'ouvrière.

En résumé, puisque du 30 novembre 1907 au 10 octobre 1908, pour 31 semaines de travail, soit 186 jours, Mlle E... a gagné 924 francs, on peut dire qu'en moyenne elle s'est fait 4 fr. 95 par jour.

L'année précédente, 1906-1907, en travaillant en atelier, Mlle E... avait gagné 1,200 francs dont voici le détail :

	TOTAL du mois.
Décembre : 36 francs; 35 francs; 32 fr. 50; 40 fr. 90.	144f 40c
Janvier : 52 fr. 90; 39 fr. 30; 36 fr. 25	128 45
Février : 45 fr. 50; 28 fr. 50; 29 francs; 27 fr. 50..	130 50
Mars : 63 fr. 75; 64 francs	127 75
Avril : 23 fr. 15; 29 fr. 15; 29 fr. 65; 26 fr. 80....	108 75
Mai : 28 fr. 20; 26 fr. 10; 10 fr. 85	65 15
Juin : 20 fr. 70; 14 fr. 95; 33 francs; 33 francs; 27 fr. 95	129 60
Juillet : 39 francs; 54 fr. 20; 50 fr. 35; 39 francs..	182 55
Septembre : 48 fr. 30; 34 fr. 50; 35 fr. 75; 26 fr. 35.	144 90
Octobre : 26 fr. 80; 21 fr. 25	48 05
TOTAL	1,210 00

(1) Payement correspondant à 2 semaines de travail.
(2) *Idem.*

L'infériorité du gain en 1908 résulte d'après Mlle E... de deux faits : 1° elle a moins travaillé à domicile qu'en atelier. Lorsqu'elle était en atelier, en temps de presse elle emportait du travail chez elle et l'exécutait à la veillée, ce qui est une habitude fréquente chez les fleuristes. Souffrante en 1908, elle n'a plus autant travaillé que précédemment; 2° en 1908, il s'est produit une crise dans la fleur.

L'ouvrière habite avec sa mère veuve qui s'occupe des soins du ménage, et son frère, voyageur-inspecteur d'une maison de café qui a une belle situation. Ce dernier apporte une importante contribution aux dépenses du ménage.

Le logement de cette famille est situé à Belleville, au 3e étage d'un immeuble moderne bien aménagé ayant vue sur rue et sur cour. Le loyer est de 470 francs par an.

XIX

De taille menue et de petite santé, Mme N... ne pourrait plus se soumettre à un surmenage intense, mais elle peut s'en dispenser actuellement grâce à la situation de son mari.

Depuis l'âge de 15 ans, Mme N..., qui a 25 ans, est fleuriste. Elle a appris deux ans la rose collée chez une petite entrepreneuse; elle est restée 14 mois en atelier comme petite main, puis encore 4 ans en tant qu'ouvrière. Depuis la naissance de son enfant âgé de 4 ans, Mme N... travaille chez elle.

La bonne saison, selon cette ouvrière, ne dure pas plus de quatre mois par an maintenant.

Assez occupée par son enfant, son ménage, Mme N..., dont la santé est devenue très délicate, ne gagne pas 2 francs par jour. C'est ce qui ressort de son dernier carnet de paye (les autres livrets n'ont pas été conservés) qui indique seulement, il est vrai, le montant de trois semaines de travail.

Pour ce laps de temps, le gain n'est que de 31 fr. 50, soit 10 fr, 50 par semaine en moyenne (décembre 1908, 1 semaine, 12 francs; décembre 1909, pour 2 semaines, 19 fr. 50).

Le travail exécuté par Mme N... pendant ces 3 semaines a été de la rose payée à raison de 1 fr. 50 la douzaine : c'est une fleur en mousseline dont les pétales sont gaufrés à la pince. Chaque rose se compose de 60 pétales collés un à un. Le cœur de cette fleur est formé par 2 paquets de graines.

L'ouvrière travaille en moyenne 6 heures par jour. Depuis 1907 (l'enquête est de 1909) le chômage dure 8 mois par an.

A raison de 10 fr. 50 par semaine, le gain brut annuel de Mme N... serait donc de 168 francs (16 semaines de travail en moyenne). Il faut déduire, pour obtenir le gain net, 0 fr. 50 par semaine de gomme ou farine (colle), soit 8 francs de fournitures.

Fin janvier 1909, depuis 15 jours, pour cause de maladie, cette ouvrière a interrompu son travail. Elle se dit atteinte d'une très grande anémie.

Le mari de cette fleuriste « gagne bien sa vie ». Il est métreur-vérificateur dans la serrurerie et se fait 225 francs par mois en moyenne (200 à 250 fr.) soit 2,700 francs par an. Le budget de cette famille composée de trois personnes dont un enfant, est par conséquent de 2,860 francs. Comme l'existence est très chère — dit Mme N... — « on a tout juste ce qu'il faut pour vivre ».

Le ménage habite à Belleville le 2e étage d'un bâtiment sur rue composé de deux pièces et d'une cuisine dont le loyer annuel est de 300 francs.

Les conditions de salubrité sont bonnes.

XX

Intérieur de petits bourgeois situé dans le quartier de la Roquette. Le ménage n'a pas de charges de famille; le mari, ouvrier menuisier, gagne 1,800 francs par an environ. Au moment de l'enquête (juin 1908) il est en grève « pour obtenir une augmentation de tarif », mais il reçoit 5 francs par jour de son syndicat. Il se joint volontiers à sa femme, ouvrière de 31 ans, pour répondre aux questions diverses qui lui sont posées.

Les prix de façon payés à Mme G... sont, par exemple, les suivants : genre collé : rose en mousseline, 41 pétales gaufrés à la pince puis les fleurs réunies en paquets, la douzaine 0 fr. 75; autre rose de 51 pétales, même travail que pour le modèle précédent, la douzaine 1 fr. 60, etc.

Mme G... travaille environ 6 à 7 heures par jour. De juin 1907 à juin 1908, dans ces conditions, elle a travaillé 10 mois. Fin mars, elle est restée sans ouvrage et n'a repris du travail qu'au moment de l'enquête dans une nouvelle maison (petit fabricant du quartier Saint-Sauveur).

D'après la communication d'un carnet de paye — dont on donne ci-dessous le détail — faisant mention seulement de 29 semaines de travail réparties entre les mois de juin 1907 à décembre 1907, le gain a été de 283 fr. 05, soit de 9 fr. 75 par semaine ou 1 fr. 60 par jour.

L'ouvrière est payée à la semaine, mais elle se déplace deux ou trois fois par huitaine et perd pour ses livraisons deux ou trois heures chaque fois.

	TOTAL du mois.
Juin : 6 fr. 40; 7 fr. 60; 8 fr. 40.....	22f 40c
Juillet : 10 fr. 80; 9 fr. 60; 8 fr. 65; 11 fr. 40.....	40 45
Août : 8 fr. 40; 10 fr. 80; 9 fr. 60; 7 fr. 20; 8 fr. 40.	44 40
Septembre : 9 fr. 20; 16 fr. 80; 9 fr. 60; 9 fr. 60....	45 20
Octobre : 9 fr. 60; 12 francs; 10 fr. 80; 12 francs....	44 40
Novembre : 10 fr. 40; 10 fr. 80; 8 fr.; 6 fr.; 9 francs.	44 20
Décembre : 12 francs; 12 francs; 12 francs; 6 francs..	42 00
TOTAL	283 05

Pour toute l'année de travail 1907-1908, au total 42 semaines (29 semaines de juin à fin décembre + 13 semaines de janvier à fin mars) le gain brut aura été à raison de 9 fr. 75 par semaine en moyenne de 409 fr. 50.

Pour obtenir le gain net, il faut déduire 2 francs de colle (10 mois à raison de 0 fr. 20 de colle par mois).

Mme G... gagne donc seulement 407 fr. 50 par an. Elle fait observer, il est vrai, que l'année 1907-1908 est mauvaise d'une part, et de l'autre qu'elle n'est pas des plus habiles. En 1897, lorsqu'elle était en atelier, Mme G... ne gagnait que rarement 21 francs par semaine; un ancien carnet de paye prouve que son gain hebdomadaire oscillait entre 12 francs, 13 francs, 17 francs, 18 francs. D'après cette ouvrière, le rouge de certains pétales est sinon malsain, du moins salissant.

Mme G... ne tient nulle comptabilité de ses dépenses. Elle les estime néanmoins de la façon suivante pour elle et son mari :

Pain, 1 kilogr. par jour	146f 00c
Viande, 1 fr. 75 en moyenne par jour	638 75
Légume, 0 fr. 30 par jour	109 50
Beurre, 0 fr. 40 par semaine	20 80
Fromage, 0 fr. 30 par jour	109 50
Huile, 0 fr. 80 par mois	9 60
Vin (acheté à la pièce, livré le jour de l'enquête) 2 bouteilles par jour, soit 0 fr. 70	255 50
Café, 1 fr. 20 par semaine	62 40
Charbon, 0 fr. 50 par jour, 5 mois par an	75 00
Gaz, éclairage de la cuisine et cuisson des aliments, 5 francs par mois	60 00
Pétrole, hiver, 3 litres par semaine	30 00
Journal, 0 fr. 05 par jour	18 25
Blanchissage, 3 francs par semaine	156 00
TOTAL	1,691 30

Ce ménage ne consomme que peu d'œufs (seulement pour les sauces) et de pommes de terre. Le lait est supprimé de son alimentation.

Le montant des dépenses alimentaires et du loyer, 295 francs, est donc de 1,986 fr. 30.

Les recettes de ce ménage, d'autre part, sont de 2,207 fr. 60.

Le budget s'équilibre. Un excédent de 500 fr. 30 des recettes sur les dépenses indiquées permet à M. et Mme G... de se pourvoir en vêtements, et de faire face aux menues dépenses de la vie quotidienne.

XXI

Jeune et habile ouvrière qui travaille dans la belle rose fantaisie et crée des modèles. Cet hiver (année 1907-1908) comme l'ouvrage n'était pas très abondant dans la maison qui lui fournit du travail depuis plusieurs années — un fabricant de roses de couleur du quartier de l'Opéra — Mme W... aidée par sa mère, bonne ouvrière également, a travaillé aussi pour une spécialité de fleurs de deuil. Elle a mécontenté ses anciens patrons par son inexactitude et ne travaille plus, depuis le mois de mars, que pour la maison de deuil.

Les prix de façon payés par cette dernière maison sont les suivants : rose en soie, la douzaine de petites roses et boutons (24 fleurs), 2 fr. 25; autres roses, selon le travail, la douzaine, 5 francs et 7 francs.

Depuis le 16 mars jusqu'au 18 août, le gain des deux ouvrières a été relevé sur un carnet de paye de la fille. Il s'élève à 654 francs pour 5 mois, savoir :

Mars	78f 50c
Avril	69 00
Mai	121 00
Juin	59 50
Juillet	238 50
Août	87 50
Total	654 00

Depuis le 18 août le travail est interrompu : il n'a pas repris le 17 octobre (au moment de l'enquête). A l'ordinaire, la saison d'hiver se prolonge de juillet à septembre.

D'après les déclarations faites par Mme W..., les deux ouvrières ont travaillé environ 8 mois 1/2 dans leur année, dont 3 mois 1/2 de décembre au 15 mars et 5 mois du 16 mars au 18 août.

Le gain mensuel sera de 130 fr. 80 si on se base, pour le déterminer, sur les 5 mois de travail dont le montant est indiqué sur le carnet de paye (16 mars au 18 août 1908), estimation qui n'est peut-être pas tout à fait rigoureuse, les ouvrières ne travaillant plus à cette époque que pour une seule maison, mais avec beaucoup plus d'intensité que lorsque le travail était dispersé.

Donc le gain annuel brut aura été pour les deux ouvrières de 1,111 fr. 80.

Pour obtenir le gain net, il faut déduire de ce chiffre les fournitures d'alcool à brûler et de colle, qui sont de 4 francs par mois en moyenne, c'est-à-dire de 34 francs pour l'année.

Le gain net sera de 1,077 fr. 80. Il revient à Mme W... 718 fr. 50, car elle fait environ les deux tiers du travail et se trouve rétribuée à proportion de sa tâche selon son accord avec sa mère.

Mme W .... ne peut estimer la durée de sa journée de travail qui est très variable, dit-elle. Parfois elle veille; sa mère travaille généralement auprès d'elle l'après-midi. La plus âgée des ouvrières, qui a 55 ans, n'a plus l'activité d'autrefois : elle a été une rosière très habile et a très bien appris son métier à Mme W... La plus jeune des deux fleuristes — 27 ans — a fait un complément d'apprentissage de 12 à 15 ans en atelier. Elle y est restée de 15 à 17 ans. Depuis son mariage, elle n'est que rarement retournée en atelier.

Le mari de Mme W... est ciseleur-façonnier : il occupe un apprenti et dit gagner en moyenne 1,800 francs par an.

Le budget de ce ménage, composé du mari, de la femme et d'une petite fille, serait donc de 2,518 fr. 50.

Approximativement, et de mémoire, Mme W... fait l'estimation des dépenses de son ménage de la façon suivante :

Pain, 1 kilogr. par jour	146f 00c
Viande, 2 francs en moyenne par jour	730 00
Lait, 1 litre	109 50
Vin, 1 litre et demi, soit 0 fr. 45	164 25
Beurre, 1 demi-livre par semaine à 1 fr. 70 la livre.	44 20
Graisse, 1 livre par semaine à 1 franc la livre	52 00
Huile, 1 demi-livre par semaine à 0 fr. 80 la livre..	20 80
Légumes divers, 0 fr. 40 par jour	146 00
Fruits ou fromage, 0 fr. 30 par jour	109 50
Café, 1 demi-livre par semaine, soit 1 fr. 20	62 40
Sucre, 1 livre par semaine	36 40
Pétrole, par semaine 2 fr. 50	50 00
Charbon de terre, en moyenne 0 fr. 90 par jour....	46 80
Blanchissage, par semaine 2 fr. 50	130 00
Journal, par jour 0 fr. 05	18 25

Parmi les vêtements :

Chaussures pour la petite fille	30 00
Chaussures pour le père et la mère	40 00
Loyer	500 00
TOTAL	2,435 15

Selon ce compte, les recettes de ce ménage seraient quelque peu supérieures aux dépenses :

Recettes	2,518f 50c
Dépenses	2,435 15
DIFFÉRENCE	83 35

Mais dans ce compte ne figurent point toutes les dépenses, robes, costumes pour le mari, argent de poche pour les déplacements, etc.

Aussi, malgré toute son ingéniosité, toute son adresse — Mme W... sait faire ses robes, ses chapeaux et elle est gracieusement parée avec des riens — cette fleuriste est soucieuse de l'avenir. Sa nervosité, dit-elle, est devenue maladive.

Ce ménage habite au cinquième étage d'une maison bourgeoise du quartier Voltaire trois pièces séparées : une chambre sert d'atelier au mari, une autre d'atelier pour la femme.

XXII

De taille moyenne, très robuste et jeune — elle a 21 ans, — Mlle G..., de nationalité italienne, est une ouvrière d'élite qui travaille provisoirement à domicile et à l'ordinaire en atelier.

Mlle G... est venue en France à l'âge de 13 ans pour apprendre la fleur. Aussitôt, elle a commencé son apprentissage chez un petit fabricant du quartier des Jeûneurs dont la spécialité est la rose fantaisie. Depuis ce moment là, neuf années se sont écoulées et Mlle G... n'a cessé de travailler dans l'atelier de cette maison ou pour cette maison. Elle est remarquablement douée pour son métier; grâce à son imagination, elle crée des modèles qui ont du succès; elle a une habileté hors ligne et une endurance peu commune.

En atelier, Mlle G... se fait des semaines de 76 fr. 50 (18 mai 1908), de 68 francs (30 mai), de 68 francs (6 juin), etc.

Depuis le mois de janvier cette année (1909), l'ouvrière prend de l'ouvrage à domicile afin de travailler pour deux maisons à la fois et gagner davantage.

C'est l'ancienne maison où elle travaille d'ordinaire en atelier qui lui fournit le plus d'ouvrage. D'après son carnet de paye, en quatre mois, de janvier à fin avril 1909, Mlle G... a gagné 728 fr. 50 pour cette seule maison, dont voici le détail :

	TOTAL DU MOIS.
Janvier : Le 5, 36 francs; le 24, 48 fr. 65; le 25, 39 francs	123f 65c
Février : Le 6, 48 fr. 80; le 13, 49 fr. 40, le 20, 67 fr. 75; le 24, 55 fr. 20	221 15
Mars : Le (?), 52 fr. 40; le 13, 56 fr. 15; le 20, 51 fr. 75; le 27, 53 francs	213 30
Avril : Le 3, 43 francs; le 10, 56 fr. 35; le 17, 51 fr. 25; le 20, 19 fr. 50	170 40
TOTAL	728 50

Son salaire est donc de 8 francs par jour de ce chef seulement. L'ouvrière dit s'être fait dans la seconde maison, dont elle n'a point de carnet de paye, des semaines de 38 francs, 48 francs. Ainsi, pour cette deuxième maison, le gain serait en moyenne de 43 francs par semaine, pendant quinze semaines, soit de 645 francs.

Pour quatre mois de travail à domicile, le gain total de Mlle G... serait par conséquent de 728 fr. 50 + 645 fr. = 1,373 fr. 50.

Cette jeune italienne n'arrive pas à de tels résultats sans un effort intense : *elle passe très souvent la nuit au travail*, affirme-t-elle, *et peut faire des journées de dix-huit heures*. Elle assure qu'en deux heures et demie elle fait une douzaine de roses à 3 francs la douzaine, chaque fleur étant composée de 56 pétales boulés; dans « un jour », elle fait 4 douzaines de grosses roses à 4 fr. 25 la douzaine. Tous les modèles ne sont pas également productifs, telle rose de 32 pétales doubles travaillés à la pince, payée 3 fr. 25 la douzaine, est par exemple moins avantageuse que le modèle à 3 francs.

Dans quelques jours — en mai prochain — Mlle G... retournera en atelier dans « sa maison » où elle est retenue d'avance pour la saison de soie et velours. Elle y travaillera tout l'été à raison de 9 francs par jour de fixe. Mlle G... est l'ouvrière de la maison B... qui se fait les plus belles semaines (1).

Lorsqu'elle travaille à domicile, Mlle G... a des frais qui lui incombent : la colle, 0 fr, 50 par semaine; l'hiver, du pétrole pour veiller, 2 à 3 litres supplémentaires par semaine. Souvent elle doit livrer l'ouvrage deux à trois fois par jour dans le quartier des Jeûneurs — elle habite Belleville. Comme elle ne se dérange pas elle-même, elle charge sa mère, son frère de ce soin ou bien elle prend une jeune commissionnaire à qui elle donne 1 franc par jour.

L'ouvrière dit ne pouvoir faire l'estimation de ses diverses dépenses pour le travail qui cependant ne sont pas négligeables.

Les conditions de vie de famille de cette rosière n'ont pu être précisées.

Au moment de l'enquête — fin avril 1909 — elle apprend la fleur à une jeune amie plumassière. Elle paraît habiter momentanément au rez-de-chaussée sur cour d'une petite habitation ouvrière, chez cette amie — qui la regarde travailler et ne lui est d'aucun secours. Mlle G... dit que son loyer est de 280 francs. Elle semble avoir à sa charge sa mère et son frère.

(1) Le fabricant chez qui travaille d'ordinaire Mlle G... a déclaré spontanément, sans qu'il fut interrogé au sujet de cette ouvrière, qu'elle était d'une habileté exceptionnelle. Il a cité le fait suivant : Mlle G... voulait faire venir à Paris sa mère qui habite l'Italie et, n'ayant point d'économies, elle désirait gagner son voyage. En une semaine, elle s'est fait plus de 100 francs.

XXIII

Depuis vingt-six ans, Mme M..., concierge, travaille pour la même maison, une bonne petite maison, dit-elle, qui fournit la place de Paris, les grands magasins etc. Fait curieux, depuis plus de vingt ans, cette rosière reproduit presque toujours le même bouton de rose en mousseline : sur un moule en ouate qu'elle confectionne, elle colle les pétales gaufrés à chaud. Ce travail lui est payé 5 francs la grosse.

Mme M... gagne en moyenne 2 fr. 50 par jour pendant sept mois et demi de l'année — principalement l'hiver — en travaillant sept à huit heures par jour. Pour elle, le mois se réduit à 24 jours, car cette fleuriste ne travaille que les jours ouvrables et quatre fois par mois, le jour de la lessive, elle consacre la moitié de son temps à son blanchissage

Mme M... se déclare satisfaite de son petit gain, 450 francs par an, d'où il faut déduire les frais suivants :

Colle et alcool à brûler : 0 fr. 75 par semaine; pour 30 semaines, 22 fr. 50.

Le gain net de 427 fr. 50 peut lui suffire grâce à sa place de concierge qui lui vaut le logement gratuit (une vaste loge de 60 à 70 mètres cubes avec une dépendance), plus 100 francs d'indemnité du propriétaire et surtout grâce au budget de son mari et de ses filles.

Le budget de ces trois personnes s'établit ainsi pour l'année :

Le mari maçon, gain de 9 francs par jour en saison...	1,260
La fille célibataire, comptable chez une modiste du quartier Caumartin, 3 fr. 75 par jour.....	1,125
La fille veuve, blanchisseuse, 2 fr. 50 par jour.....	750
TOTAL.....	3,135

Si l'on ajoute au gain du mari et des deux filles celui de l'ouvrière, on obtiendra pour cette famille 3,662 fr. 50 de recettes annuelles.

La famille M... vit sans privations : c'est ce qui paraît résulter du détail fourni par l'ouvrière sur sa dépense de ménage et le dimanche, par exemple, elle n'hésite pas à s'offrir un extra. La semaine où l'ouvrière est enquêtée (2e quinzaine de septembre) la dépense est la suivante, d'après un agenda qu'elle paraît tenir régulièrement :

Le dimanche, 1 poulet, 5 fr. 25; 1 pot-au-feu(1), 2 francs; 1 gâteau, 1 fr. 50; haricots, lentilles, divers achats faits au marché (les légumes sont con-

(1) La viande se mange le lundi.

sommés dans le courant de la semaine); au total, 17 fr. 55. Le lundi, 6 fr. 35; le mardi, 5 fr. 10; le mercredi, 5 fr. 70; le jeudi, 7 fr. 20; le vendredi, 5 fr. 50; le samedi, 3 fr. 90. Pour la semaine, 51 fr. 30.

Dans ces dépenses se trouvent compris : le lundi, 2 francs pour une raccomodeuse; le samedi, les heures d'une femme de ménage qui fait l'escalier; la somme de 1 fr. 25 que l'ouvrière donne chaque jour à son mari pour son déjeuner au dehors. Les filles emportent leur déjeuner tout prêt de chez elles.

Mme M... dit qu'elle dépense en moyenne pour le ménage 50 francs par semaine d'un bout de l'année à l'autre, soit 2,600 francs par an. L'hiver, comme le mari chôme, on mange plus de légumes et moins de viande.

L'ouvrière, âgée de 51 ans, exerce son métier depuis 35 ans. Elle a appris la fleur pendant quatre ans chez une entrepreneuse. De 16 à 18 ans, elle a travaillé en atelier. Elle a pris de l'ouvrage à domicile lors de son premier mariage. Le premier mari de l'ouvrière, d'humeur jalouse, ne voulait pas qu'elle travaille au dehors.

C'est dans le quartier de Javel que demeure cette fleuriste.

XXIV

Vieille ouvrière de 69 ans qui a une bronchite chronique et dont la santé est très ébranlée. Sa faiblesse est souvent telle que parfois elle s'évanouit en travaillant.

Cette fleuriste n'a jamais connu parfaitement son métier. Elle ne sait pas gaufrer. Étant jeune fille, elle avait appris la fleur en même temps que le piano « pour savoir tout faire », car sa famille était dans une position aisée. Des revers de fortune l'ont obligée depuis plus de quarante ans à faire de la fleur un métier, mais ce métier est peu rémunérateur. Il n'a jamais été possible à Mme L... de se perfectionner en atelier : elle a dû pendant longtemps soigner sa mère malade et plus tard elle était trop âgée.

Ne pouvant faire que de la Petite Fleur ou certaines parties très simples de la fabrication des fleurs, elle a travaillé presque toujours pour des entrepreneuses et a été très mal rétribuée Depuis un certain temps, Mme L... est spécialisée dans la fabrication des *cœurs de roses* qu'elle prépare pour une entrepreneuse habitant dans sa maison.

Elle fait des cœurs de roses en graines, en attachant avec du laiton des graines sur un cep, qui lui sont payés 0 fr. 30 la grosse; des cœurs ou moules de roses en coton en fixant un peu de ouate sur le cep, au même prix. Les moules plus petits lui sont rétribués à raison de 0 fr. 25 et 0 fr. 20. Quant aux cœurs

dits « balais », dont le coton est placé à cheval sur un cep, ils ne valent que 0 fr. 10 la grosse (1).

Actuellement, l'ouvrière n'a même plus la force de faire les gros moules en ouate à 0 fr. 30 la grosse.

Enquêtée un lundi matin (novembre 1909), Mme L... vient de terminer sa 4e grosse de cœurs de roses en graines, travail qu'elle avait commencé le samedi (elle s'est reposée le dimanche). Elle a gagné de ce chef 24 sous.

Cette ouvrière ne peut plus travailler assidûment: elle estime son gain hebdomadaire à 3 fr. 50 pendant la saison, de novembre à fin avril. Le reste du temps, elle chôme.

Mme L... ne tient pas de comptabilité; l'entrepreneuse la paye à la livraison.

Cette ouvrière, qui est seule, sans enfant, a des conditions d'existence très précaires. Son repas de midi, le plus copieux, qu'elle préparait au moment de l'enquête, se composait d'un œuf et d'un peu de lait.

L'Assistance publique lui alloue depuis deux ans 15 francs par mois, soit 180 francs par an. Son travail dans la fleur lui rapporte 84 francs par an (24 semaines environ à 3 fr. 50 en moyenne). Parfois un petit supplément vient s'ajouter au budget ordinaire. Ainsi, dernièrement, elle a eu pendant deux semaines la garde d'un enfant dont la mère était à la Maternité. Cette garde, payée à raison de 0 fr. 40 par jour, lui a rapporté 6 francs. Mais ces suppléments sont rares et de peu de rapport. On peut dire que ses ressources annuelles n'atteignent pas 300 francs. Même avec la plus stricte économie (Mme L... fait observer qu'elle ne prise pas), l'ouvrière ne peut pas lier les deux bouts.

Elle vit retirée à Belleville au 2e étage d'un petit pavillon dissimulé dans une ruelle. Sa chambre est éclairée par deux fenêtres, mais pour y accéder il faut monter en rampant par un escalier qui est un vrai casse-cou. Le loyer de cette chambre est de 100 francs par an.

Le rêve de Mme L... serait d'être hospitalisée à l'asile de vieillards de Brévannes. Malheureusement, elle ne connaît personne pour appuyer sa demande et la faire aboutir.

XXV

L'ouvrière a fait son apprentissage dans la rose enfilée à l'âge de dix-sept ans et demi — elle a 25 ans — chez une petite entrepreneuse où elle est restée un an et demi, puis elle a travaillé deux ans en atelier. Son premier métier (mécanicienne dans l'article caleçon) ne lui sert plus qu'en période de morte-saison de la fleur.

(1) Voir le chapitre sur la fabrication, p. 22.

Mme C... a beaucoup travaillé les premières années de son mariage : son mari découpeur ne gagnait que 4 francs par jour. Maintenant la situation de M. C... s'étant améliorée, il est représentant de commerce et « gagne bien sa vie », l'ouvrière travaille moins. Sa journée ne dépasse généralement pas 7 à 8 heures.

L'année dernière (1907-1908) Mme C... a gagné pour toute sa saison de roses — d'octobre à fin février — 185 fr. 50, dont on peut voir ci-dessous le détail copié sur son livret de paye. (Décembre, janvier, février, sont les mois de pleine saison.)

L'ouvrière livre généralement deux ou trois fois la semaine et perd deux à trois heures pour ses va-et-vient.

	TOTAL DU MOIS.
Octobre : Le 20, 8 fr. 75; le 29, 17 fr. 50.....	26f 25c
Novembre : Le 14, 15 fr. 35; le 19, 23 fr. 50.....	38 85
Décembre : Le 4, 16 fr. 75; le (?), 7 fr. 30; le 16, 9 fr. 90; le (?), 9 fr. 10.....	43 05
Janvier : le 4, 6 fr. 10; le 8, 14 fr. 70; le 16, 14 fr. 45; le 20, 12 fr. 90.....	49 15
Février : Le 1er, 8 francs; le (?), 5 fr. 45; le 7, 10 fr. 20; le 10, 4 fr. 55.....	28 20
TOTAL GÉNÉRAL.....	185 50

Si l'on déduit du gain brut de Mme C... les fournitures de gommeline (pour la colle) et d'alcool à brûler (pour chauffer les boules) dont le montant est de 18 francs, le gain net sera seulement de 167 fr. 50.

Les prix de façon payés par le fabricant qui fournit de travail cette fleuriste sont très bas. Certaines roses lui sont payées seulement à raison de 0 fr. 40 la douzaine. Cette ouvrière fabrique de la rose à 0 fr. 60 la douzaine composée de la façon suivante : 7 pétales enfilés et 3 pétales collés par fleur; le cœur est en coton.

Mme C... ne fait de la fleur que l'hiver pendant la bonne saison. En morte-saison, elle fait un peu de plume parfois; le gain est à peine de 1 franc par jour. Quant au travail à la machine dans les caleçons, il rapporte de 0 fr. 30 à 0 fr. 35 l'heure.

Ce ménage — qui n'a point d'enfant — habite le quartier de l'Hôpital-Saint-Louis, au 3e étage d'un vieil immeuble dont l'escalier est très sombre. Le logement se compose de deux pièces, salle à manger avec balcon et chambre à coucher. Le loyer annuel de ce logement est de 300 francs. Mais Mme et M. C... vont agrandir leur intérieur, ce qui paraît nécessaire pour les affaires du mari. Un nouvel appartement est loué dont le prix est de 400 francs.

Mme C... va livrer à pied dans le quartier du Château-d'Eau.

XXVI

La spécialité de Mme veuve B... est le finissage de la rose enfilée; les pétales des fleurs lui sont remis par l'entrepreneuse tout gaufrés à la boule (d'où économie d'outillage et de chauffage); elle doit monter le cœur, enfiler les pétales sur le cep (la tige), les coller, etc., finir en un mot la fabrication.

Le travail lui est payé 3 francs la grosse lorsqu'il s'agit de grosses fleurs, ou 1 fr. 75 dans le genre rose pompon. En travaillant douze, treize heures, même parfois en passant la nuit, Mme B... ne gagne, dit-elle, que 3 francs par jour. Encore, pour arriver à ce résultat, doit-elle se faire aider. Ses deux enfants, en rentrant de l'école, lui servaient d'apprentis. Maintenant, elle n'aura plus que sa petite fille : son petit garçon — neuf ans — vient de mourir. L'ouvrière ne sait pas faire d'autre travail dans la fleur que la rose enfilée; elle n'a jamais fait d'apprentissage complet, méthodique, mais elle a appris quelques rudiments du métier auprès de sa belle-mère, fleuriste (deuxième femme de son père), qui ne voulait pas lui en faire savoir davantage. Ainsi, lorsque l'entrepreneuse, qui fournit depuis plusieurs années de l'ouvrage à Mme B..., n'a plus à lui en donner, elle chôme. Elle ne travaille pas plus de six mois par an dans la fleur — la bonne saison, en hiver.

Cette ouvrière ne se plaint pas de l'entrepreneuse, qui est très gentille et lui fait des avances en cas de besoin. Mais *elle accuse le rouge des pétales d'être malsain et assure que ce rouge lui provoque des vomissements.*

En morte-saison, parfois, Mme B... s'occupe au finissage de pantalons d'homme; de ce fait, elle gagne parfois 1 fr. 50 par jour. Elle fait aussi du blanchissage. Cette année (septembre 1909), elle va se faire engager pour le triage du linge sale dans une grande blanchisserie. Ce travail est peu hygiénique, mais elle gagnera trois francs par jour.

L'ouvrière habite, quartier de la Gare, au quatrième étage, une mansarde qui l'a abritée jusqu'à ces derniers jours avec ses deux enfants. Cette pièce est exiguë — 20 mètres cubes environ — mais le loyer de 110 francs est encore au-dessus des ressources de cette rosière, qui doit vivre du produit de son travail.

Le gain net, dans la saison de la fleur, est estimé à 456 francs.

Après la mort, toute récente, de son petit garçon Mme B... a eu recours à l'Assistance publique, qui lui a consenti un minime secours. Cette personne est âgée de trente-quatre ans et exerce la profession de fleuriste depuis seize ans.

XXVII

Cette ouvrière, comme la précédente, est spécialisée dans le finissage de la rose enfilée. Mme C... a trente-deux ans; elle est aidée d'une façon régulière par sa mère — soixante ans environ — et parfois, pendant les périodes de presse, elle s'adjoint une apprentie ou une petite-main.

Mme C... est acharnée au travail; avec cela, elle est très habile; depuis quatorze ans elle travaille dans la fleur. Pour ne point perdre de temps, lorsqu'elle confectionne ses roses, elle place sur la table, auprès d'elle, son réveil qui la stimule : elle s'impose une tâche dans un temps donné, et l'aiguille du cadran accélère les mouvements de la fleuriste lorsqu'elle aurait une tendance à se ralentir : elle « ajoute », selon l'expression consacrée dans le métier. Cette ouvrière se lève parfois à 4 heures du matin pour se mettre à l'ouvrage; elle y demeure souvent douze à quatorze heures. Le ménage ne la détourne point de son travail, car c'est sa mère seule qui s'en occupe; d'autre part, elle ne perd que fort peu de temps pour livrer, la maison qui lui fournit l'ouvrage étant à proximité de son logis.

Avant son mariage — il y a quinze mois — l'ouvrière et sa mère veuve devaient vivre du seul produit de leur travail; elles y réussissaient. Maintenant, leur situation s'est améliorée. Le mari de Mme C..., représentant de commerce dans les vins, reçoit des appointements fixes; il est en outre rétribué proportionnellement au chiffre des affaires qu'il fait. Ainsi, les ouvrières n'ont pas eu à souffrir de la crise qui sévit dans la fleur depuis l'année dernière (1908) et qui se poursuit encore en 1909. L'année dernière même, en pleine saison, février, mars, le travail a été souvent interrompu; dans la semaine qui précède l'enquête (avril 1907), les ouvrières n'ont pas eu 2 francs d'ouvrage à elles deux dans toute une semaine.

Mme C... estime qu'au cours de ces deux dernières années, elle a gagné avec sa mère au minimum 400 francs de moins que durant l'année 1907. Elle ne peut montrer son carnet de paye pour l'année courante parce qu'il est à l'atelier, mais elle communique son livret de 1907, année il est vrai, fait-elle remarquer à maintes reprises, exceptionnellement bonne, exempte de tout chômage. Voici les chiffres :

	TOTAL du mois.
Janvier : 18 fr. 80; 39 fr. 70; 45 fr. 85; 31 fr. 90 .	136f 25c
Février : 41 fr. 95; 40 fr. 40; 33 fr. 05; 48 fr. 10..	163 50
Mars : 52 fr. 60; 39 francs; 45 fr. 10; 40 fr. 80; 27 fr. 80	205 30
Avril : 36 fr. 05; 28 fr. 85; 36 fr. 55; 26 fr. 15...	127 60
A reporter.....	632 65

Report	632f 65c
Mai : 22 fr. 15 ; 35 fr. 30 ; 24 fr. 85 ; 23 fr. 10 ; 18 fr. 50	123 90
Juin : 25 fr. 55 ; 35 fr. 80 ; 31 fr. 15 ; 30 fr. 65	123 15
Juillet : 37 fr. 55 ; 26 fr. 15 ; 20 fr. 50 ; 38 fr. 55	122 75
Août : 36 fr. 10 ; 24 fr. 55 ; 37 fr. 30 ; 32 fr. 55 ; 34 fr. 80	165 30
Septembre : 33 fr. 65 ; 26 fr. 70 ; 31 fr. 20 ; 41 fr. 15	136 70
Octobre : 25 fr. 90 ; 39 fr. 80 ; 49 fr. 35 ; 28 fr. 15	143 20
Novembre : 49 fr. 15 ; 46 fr. 15 ; 48 fr. 30 ; 28 fr. 70 ; 51 fr. 40	223 70
Décembre : 41 fr. 05 ; 48 fr. 75 ; 49 fr. 70 ; 38 fr. 85	178 35
Au total	1,849 70

Le gain brut, en 1907, a donc été de 1,849 fr. 70. Il faut en déduire 50 francs pour une petite-main employée en novembre (10 francs par semaine en moyenne). Les fournitures à la charge de Mme C... sont insignifiantes : les pétales des roses lui étant remis tout gaufrés, elle n'emploie pas d'alcool à brûler et achète seulement de la colle. Le gain net de Mme C... et de sa mère en 1907, est ainsi de 1,799 fr. 70, soit 5 fr. 99 par jour (300 jours).

La maison qui occupe Mme C... est la succursale bellevilloise d'une grande fabrique de roses du quartier Poissonnière, laquelle fait faire beaucoup de roses rouges ce qui est très salissant, paraît-il, mais non point malsain au dire de ces deux ouvrières.

Les prix de façon payés par cette maison, dont le personnel se compose, dit-on, d'une cinquantaine d'ouvrières en atelier ou au dehors, sont les suivants : Finissage de la fabrication (roses enfilées) selon le travail, 1 fr. 30 2 francs, 3 francs la grosse.

Mme C... et sa mère ont donné quelques indications relatives à certaines de leurs dépenses ménagères au temps où cette ouvrière, jeune fille, vivait seule avec sa mère (année 1907, par exemple). Ces dépenses sont les suivantes :

Pain : 1 kilogr. à 0 fr. 40 par jour	146f 00c
Lait : 0 fr. 15 par jour	54 75
Viande (ragoût, etc.) ou œufs, 1 franc	365 00
Chauffage en hiver : 0 fr. 35 par jour (1)	63 00
Éclairage en hiver : 1 fr. 25 par semaine	30 00
Lavoir (2) : 6 francs par mois	72 00
Loyer	290 00
Total	1,020 75

(1) 3 fr. 50 pour dix jours en hiver; six mois environ.

(2) 3 francs de dépense par quinzaine pour faire la lessive au lavoir.

Ces ouvrières ordonnées, très sobres, ne boivent que de l'eau.

En ce qui concerne les vêtements, elles font observer qu'elles les achètent lorsqu'elles peuvent. La mère a confectionné pour sa fille deux blouses en toile pour travailler dont l'étoffe a coûté dix francs. La fille les porte depuis deux ans.

Actuellement (avril 1909), le ménage se compose de trois personnes qui dépensent en moyenne 5 francs par jour, y compris le vin consommé par le mari. Le loyer est plus élevé : il est de 365 francs. Le logement, situé à Belleville, se compose, au troisième étage sur cour claire, de trois pièces et d'une cuisine.

XXVIII

Ouvrière de vingt-neuf ans, mère de quatre enfants, dont l'un, âgé de cinq ans, est toujours malade et dont le plus jeune a seulement quelques mois.

Mme D... ne peut dire combien de temps elle consacre au travail de la rose enfilée, car elle est souvent dérangée par ses enfants; mais elle sait bien, dit-elle, qu'elle ne se couche jamais avant 1 heure du matin et les jours de livraison dans Paris elle perd trois ou quatre heures. Cette fleuriste a appris la rose collée chez une petite entrepreneuse (deux ans, de 13 à 15 ans), puis elle a travaillé plusieurs années en atelier dans une grande fabrique de roses collées. Depuis son mariage et la naissance des enfants, elle travaille chez elle dans la rose enfilée.

La petite maison qui l'occupe, dans le quartier du Mail, la paye aux tarifs suivants : rose « picotée » et boulée, sept pétales, fabrication entière, 5 francs la grosse; rose avec le cœur « picoté » et « roulé », 6 fr. 50 la grosse; autre genre, 4 fr. 25, etc.

Le gain de Mme D... est des plus misérables : c'est ce qui apparaît nettement de ses déclarations confirmées par la communication de son carnet de paye (année courante 1908-1909 : c'est le seul carnet qui n'ait pas été détruit par ses enfants).

Depuis le début de la saison, en octobre, jusqu'au 11 janvier 1909 — jour de l'enquête — elle n'a gagné que 77 fr. 15. Il est vrai qu'elle ne paraît pas avoir toujours travaillé régulièrement, soit faute de travail, soit pour raisons personnelles.

Ainsi, du 23 octobre au 16 novembre, elle n'a gagné que 6 fr. 40.

	TOTAL du mois.
Octobre : le 16, 5 francs; le 18, 7 fr. 50; le 23, 8 fr. 30..	20f 80c
Novembre : le 16, 6 fr. 40; le 21, 5 fr. 50; le 28, 7 fr. 15..	19 05
Décembre : le 5, 6 fr. 35; le 28, 8 fr. 30.....	14 65
Janvier : le 9, 18 fr. 50; le 11, 4 fr. 15.....	22 65
TOTAL.....	77 15

Dans la période comprise entre la mi-octobre et la mi-janvier, cette fleuriste a fabriqué 192 douzaines de roses, soit 2,304 roses, savoir : 50 douzaines en octobre, 60 douzaines en novembre, 36 douzaines en décembre et 46 douzaines en janvier (jusqu'au 11 janvier).

L'ouvrière ayant gagné 77 fr. 15 en trois mois un tiers en moyenne, elle s'est donc fait 23 fr. 10 par mois. Mme D... a déclaré qu'elle travaillait six mois par an, à partir du mois d'octobre ou de novembre — l'été elle chôme — on peut donc estimer, en se basant sur le gain moyen de 23 fr. 10, son gain annuel brut à 138 fr. 60.

Pour obtenir son gain net, il faut déduire de 138 fr. 60 13 francs de colle (0 fr. 45 par grosse).

Cette fleuriste a fait remarquer qu'elle ne confectionnait pas de la rose rouge très salissante; on l'en dispense à cause de ses enfants.

Le mari, qui fait des gaines pour jumelles, a beaucoup chômé cette année. Il est resté neuf mois sans travail. Son gain ne s'est pas même élevé à 500 francs pour l'année (468 fr. 75).

Le logement, de 200 francs, est exigu, il se compose de deux pièces pour six personnes; le quartier — Butte-aux-Cailles — est salubre, mais la petite maison où se loge la famille D... est habitée par des chiffonniers et les chiffons sont entassés, triés dans les jardinets autour de l'immeuble. Les chambres sont insuffisamment aérées.

Le jour de l'enquête — un jeudi — les enfants, qui vont d'ordinaire à l'école, sont à la maison : ils sont vêtus de haillons.

XXIX

Depuis le mois d'août dernier, Mme veuve R... est aidée régulièrement dans son travail par une apprentie. Auparavant, sa fille âgée de quatorze ans, actuellement placée en atelier, lui servait d'apprentie et parfois, en période de presse, elle s'adjoignait un concours étranger.

Mme R..., que l'on pourrait classer tout aussi bien parmi les petites entrepreneuses que parmi les ouvrières, est une ouvrière laborieuse. Veuve depuis

sept ans, cette femme de quarante ans, dont la physionomie a été ravagée par la maladie, ne doit compter que sur son effort personnel pour gagner sa vie et ne ménage pas sa peine.

Elle sait faire la plume fantaisie et la Petite Fleur. Elle a appris les deux métiers dans un atelier et a travaillé longtemps au dehors, jusqu'à son mariage.

Dans la plume fantaisie, Mme R... exécute le travail suivant : elle passe la plume à la vapeur, la « décôte », la monte sur le laiton et la passe au papier. Ce travail lui est payé 0 fr. 15 la grosse. Parfois, elle fait des ailes collées : elle monte la plume sur une carcasse; les 12 paires d'ailes lui sont payées 1 fr. 50.

Elle doit fournir, dans ce dernier cas, la gutta qui sert à coller les plumes; il lui en faut 0 fr. 25 par douzaine d'ailes.

Dans la Petite Fleur, l'ouvrière fabrique principalement le coucou et le lilas. Le coucou, fabrication entière (pétale gaufré à l'outil), est tarifé à raison de 0 fr. 60 la grosse. Quant au lilas (fabrication entière et monture, fleur gaufrée à l'outil et passée à la graine, etc.), il est payé à raison de 0 fr. 55 le paquet de quatre branches.

Mme veuve R... communique volontiers ses carnets de paye les plus récents, année 1907-1908, fleur et plume; elle espère que l'enquête pourra améliorer les prix de façon de la petite fleur.

Elle a travaillé, aidée comme il a été indiqué ci-dessus, principalement par sa fille lui servant d'apprentie dix mois, tantôt dans la plume, tantôt dans la petite fleur, parfois même concurremment dans ces deux spécialités (décembre et avril). Une fabrique de fleurs et une fabrique de plume lui fournissent le travail.

Dans la fleur comme dans la plume, elle livre plusieurs fois par semaine, tous les deux jours ou tous les jours selon l'urgence. Ainsi, en novembre, d'après le détail du carnet de paye, elle s'est déplacée quinze fois. Elle touche à chaque livraison le produit de son travail. En 1907-1908, la saison de la plume a été meilleure que celle de la fleur; sa durée a été aussi plus longue. Dans le premier cas, elle a gagné 610 fr. 20 et dans le deuxième, 343 francs, soit au total 953 fr. 30 pour 10 mois de travail, et 3 fr. 80 en moyenne par jour.

SAISON DE LA PLUME.

Octobre.....	149f 35c
Novembre.....	154 65
Décembre.....	51 75
.....	
Avril.....	70 20
Mai.....	18 00
Août.....	84 05
Septembre.....	82 20
TOTAL.....	610 20

SAISON DE LA FLEUR.

Décembre.....	41f 40c
Janvier.....	65 40
Février.....	104 30
Mars.....	106 20
Avril.....	25 80
TOTAL.....	343 10

Le meilleur mois de Mme R... dans la plume est novembre (154 fr. 65), qui n'est pas un mois de presse, en général. L'ouvrière a manqué le mois de juillet — ayant été malade et soignée à l'hôpital — qui d'ordinaire est un excellent mois.

Son meilleur mois dans la fleur a été mars, 106 fr. 20 : c'est en général le cœur de la saison dans cette industrie.

L'ouvrière déclare que dans son métier il faut veiller souvent jusqu'à 11 heures, minuit et au delà. Les quantités de travail produites indiquent le surmenage de Mme R... qui cependant est aidée dans sa besogne. Dans le seul mois de février, par exemple, elle a fabriqué 175 grosses et demie de coucou, soit plus de 25,000 fleurs (25,272).

Mme R... n'a pu estimer sa dépense pour les fournitures nécessaires à la fabrication des fleurs : elle les dit insignifiantes. Chaque saison, elle renouvelle un caoutchouc pour gaufrer de 2 à 3 francs.

Son loyer est de 250 francs. Le logement est situé au cinquième étage d'une maison ouvrière mal tenue. Sa chambre, qui sert d'atelier, est basse et misérablement meublée (quartier Saint-Ambroise).

Au moment de l'enquête, une jeune apprentie travaille avec Mme R... (sa fille, depuis deux mois placée en atelier dans la plume, gagne 1 franc par jour). L'ouvrière s'inquiète parce que l'apprentie tousse; elle lui prodigue des soins.

XXX

Mme P... est une femme vive, gaie, active, travailleuse. Et cependant la vie lui est rude : son mari l'a abandonnée pour aller vivre au Havre avec une autre femme et Mme P... demeure seule, à quarante-huit ans, sans nulle ressource que son travail, la santé délabrée, atteinte d'une bronchite chronique. Cette ouvrière aime son métier et voudrait travailler en atelier. « C'est plus gai qu'ici dans ma chambre. Mais quand on devient vieux, on se moque de vous. Dans le temps, on s'entendait; les gamines d'aujourd'hui, ce n'est plus ça. Autrefois, on pouvait faire ses cinquante sous. Avec cinquante sous on peut tout de même se retourner... »

Mme P... sait faire tous les genres de la Petite Fleur : elle a une longue pratique du métier, puisque depuis l'âge de onze ans elle est dans cette profession et qu'elle est restée quinze ans en atelier. Néanmoins, elle ne gagne pas plus, dit-elle, d'un franc par jour net, tous frais déduits, en travaillant au moins douze heures par jour.

Elle fabrique couramment de la violette de Parme, payée 0 fr. 50 la grosse; du myosotis, fabrication et monture, la grosse 0 fr. 75; de l'aubépine et du mimosa aux prix respectifs de 1 fr. 25 et 1 fr. 50 la grosse, etc.

Mme P... n'a pas de carnet de paye; elle est rétribuée à chaque livraison,

car sa misère ne lui permet pas d'attendre huit jours et, d'une façon générale, elle ne tient pas un compte régulier de ses recettes ni de ses dépenses. Pendant quelques jours cependant elle a fait exception à la règle.

Du 6 octobre 1908 au 27 octobre — pour 22 jours — la recette de l'ouvrière a été de 24 fr. 25, soit de 1 fr. 10 par jour en moyenne. Du gain brut de 1 fr. 10, il faut déduire environ 0 fr. 10 pour les fournitures, telles que colle, alcool à brûler, le renouvellement du caoutchouc pour le gaufrage de certaines fleurettes, notamment du lilas, « qui est un assassin de l'outil ». Il reste un gain net de 1 franc.

Du 9 octobre au 27 octobre 1908, la dépense de cette ouvrière, nourriture, éclairage, chauffage, s'est élevée pour 19 jours à 18 fr. 10, soit à 0 fr. 95 par jour.

La composition des repas de Mme P... est, comme on l'imaginera aisément, des plus modestes : qu'on en juge par les exemples suivants copiés sur son agenda : le 9 octobre, déjeuner : 0 fr. 10 de pain et 0 fr. 25 de légumes; dîner : 0 fr. 10 de pain, 0 fr. 20 de bœuf, 0 fr. 15 de « diane » et 0 fr. 15 de vin. Le 10 octobre : lait, 0 fr. 05; une portion, 0 fr. 30; vin, 0 fr. 15; dépense du soir, 0 fr. 50. Le 22 octobre, Mme P... a fait une dépense supérieure à la moyenne : elle s'est laissée aller inconsidérément à débourser 1 fr. 75 pour sa journée. Mais, le 27, elle a dû, de ce fait, retrancher sur sa ration, et pour toute la journée il a fallu se contenter d'un sou de pain, d'un sou de « diane » et de trois sous de vin.

En 1907-1908, Mme P..., qui a d'ordinaire de longs chômages l'été, a travaillé toute l'année. Son gain brut aura été, d'après l'estimation ci-dessus, de 401 fr. 50 et son gain net de 365 francs. Si, d'autre part, on ajoute à la dépense annuelle ménagère de Mme P... (0 fr. 95 par jour 365 jours, soit 346 fr. 75 par an) son loyer de 150 francs, son budget s'élèvera à 496 fr. 75, non compris les vêtements. Il ne s'équilibrerait pas.

Mme P... a déclaré n'avoir pas de dettes. Donc, ou ses recettes sont légèrement plus élevées qu'il n'a été permis de le constater — en hiver le gain est peut-être un peu supérieur à ce qu'il est au début de la saison — ou bien encore, selon les circonstances, Mme P... réduit ses dépenses alimentaires déjà très limitées. Cette deuxième hypothèse est vraisemblable : dans une période de détresse, Mme P... avait adressé une demande de secours à l'Assistance publique; sa demande fut repoussée « les fleuristes gagnent de l'argent », lui fut-il répondu, et l'ouvrière d'ajouter : « on devrait venir nous voir, sans prévenir, à l'heure du déjeuner ».

Mme P... travaille depuis trois ans pour la même maison. Elle occupe, dans le quartier des Grandes-Carrières, une chambre très propre et très bien tenue de 28 mètres cubes. Elle a l'intention, pour réduire ses frais divers, de partager sa chambre avec une amie fleuriste dont il est question ci-après.

XXXI

Le quartier des Grandes-Carrières renferme encore des ruelles immondes où les eaux sales croupissent et forment des cloaques. C'est là, dans un impasse, au rez-de-chaussée ayant vue sur une bouche d'égout, que Mlle C..., 48 ans, malingre, atteinte d'une maladie de foie, habite en garni une chambre de 3 fr. 50 par semaine.

L'aspect de cette chambre est repoussant : le plancher est d'une malpropreté écœurante, le désordre est tel que les ustensiles de cuisine voisinent avec des vêtements : tout va à l'abandon chez cette ouvrière mal portante, démoralisée, misérable. Quand elle n'a pas assez d'argent pour s'éclairer au pétrole, qu'on lui débite par chopines, elle achète une chandelle.

Elle se nourrit avec un sou de viande de cheval qu'elle fait cuire dans sa poële avec un sou de graisse, et un sou de pain. Elle se chauffe avec de la sciure de bois qu'on lui a donnée; parfois les ordures servent de combustible.

« C'est mon loyer qui me tue » dit Mlle C... ; il lui coûte 0 fr. 50 par jour et souvent elle ne gagne pas 1 franc par jour.

Mlle C... fait du myosotis, fabrication entière, payé 0 fr. 75 la grosse. Lorsqu'elle a de l'ouvrage, de novembre à avril, elle travaille environ 7 à 8 heures par jour. Elle ne peut pas dire ce qu'elle gagne exactement : elle vit au jour le jour. Parfois elle se fait des semaines de 6, 8, 9 francs dans la fleur; elle ne peut préciser et estime d'une façon très grossièrement approximative son gain moyen, tant dans la fleur que dans les besognes diverses qu'elle fait en morte-saison — ménages, raccommodages, courses, etc., — à 1 fr. 25 par jour.

Mlle C... reçoit un secours de l'Assistance publique qui est de 10 francs environ tous les trois mois, soit de 40 francs pour l'année.

Sa recette annuelle peut être évaluée de la façon suivante d'après ses déclarations :

Fleurs ou travaux divers.....	456f 25c
Assistance publique, secours.....	40 00
	496 25

Comme elle dépense en frais divers 0 fr. 20 par jour (fleurs ou courses), son gain net serait seulement de 423 fr. 25.

Depuis 2 ans, Mlle C... travaille pour la même maison de fleurs, « une bonne maison ». Elle livre deux fois par semaine et perd chaque fois une matinée. Cette ouvrière exerce le métier de fleuriste depuis l'âge de 13 ans. Elle a fait

2 ans d'apprentissage chez une entrepreneuse à Levallois et a travaillé 11 ans en atelier. C'est la maladie qui l'a obligée à prendre de l'ouvrage chez elle.

L'ouvrière dit qu'elle aime son métier, mais elle le quitterait volontiers pour un autre plus productif.

XXXII

Cette ouvrière se plaint des chômages prolongés et des bas prix de façons. On ne travaille pas plus de 5 mois par an, dit-elle.

De l'examen de son carnet de paye, il résulte qu'elle ne travaille pas même ce laps de temps. Voici le détail de ce carnet :

	TOTAL du mois.
Novembre : le 3, 9 fr. 20; le 15, 4 fr. 90; le 17, 5 fr. 20; le 20, 6 fr. 65; le 27, 11 fr. 20.....	45f 55c
Décembre : le 5 (?), 2 fr. 10; le 13, 7 fr. 50; le 17, 5 francs; le 24, 13 francs.....	27 60
Janvier : le 4, 7 francs; le 11, 9 francs; le 18, 8 francs; le 24, 12 francs.....	36 00
Février : le (?), 9 francs; le 8, 3 francs.....	12 00
TOTAL GÉNÉRAL.....	121 15

Le meilleur mois de l'ouvrière est de 45 fr. 55 (novembre). Elle n'a gagné dans l'année 1906-1907 que 121 fr. 15 en 3 mois et 10 jours environ.

La maison pour qui travaille Mme veuve L..., lui paye son ouvrage comme suit : monture de lilas, la grosse 5 francs; fabrication de rose pompon, la grosse 0 fr. 75 et 0 fr. 80; la fabrication et la monture du myosotis, la grosse 0 fr. 30 et 0 fr. 35, ce dernier prix est tout à fait dérisoire, dit-elle.

Mme veuve L... pratique son métier depuis l'enfance : elle l'a appris chez sa mère fleuriste, a travaillé en atelier, mais depuis plus de 20 ans — Mme veuve L... a 47 ans — elle prend de l'ouvrage chez elle.

L'ouvrière affirme que son métier est mauvais, mais déclare qu'elle n'est pas très habile : elle ne sait que bouler à l'outil, rouler et monter : elle ne sait pas faire le travail à la pince. D'autre part Mme L..., qui a des infirmités, est souvent malade. Elle ne peut plus veiller, ce qui l'oblige, pendant la période de presse, à refuser de l'ouvrage et la fait mal noter par ses patrons. Elle ne peut dire quelle est la durée de sa journée de travail.

Veuve depuis 2 ans, Mme L... est réduite à de misérables conditions d'existence. Sa chambre — pièce qui constitue tout son logis — est humide et

malsaine : elle fait partie d'un petit pavillon délabré donnant sur une cour étroite, au rez-de-chaussée, dans le quartier de la Gare.

Cette fleuriste, qui vit seule, reçoit quelques secours temporaires de l'Assistance publique dont le montant n'a pas été indiqué.

XXXIII

Cette année — 1909 — dans la période de bonne saison, janvier, février et mars, Mme G... a gagné 151 fr. 40, savoir : dans le mois de janvier, en huit payements (à chaque livraison), 44 fr. 35; dans les mois de février et de mars, en quatre payements chaque mois, 52 fr. 70 et 54 fr. 35.

Le gain mensuel moyen est donc de 50 fr. 45 et le salaire de 2 francs pour 8 heures de travail. Généralement, la saison est comprise entre fin octobre et Pâques. L'été, le travail est rare.

L'été dernier, en morte-saison, Mme G... a travaillé 4 mois dans une autre maison que celle lui fournissant actuellement l'ouvrage aux conditions suivantes :

2 mois à raison de 6 francs d'ouvrage par semaine, soit.....	48f 00c
2 mois à raison de 9 francs d'ouvrage par semaine, soit.....	72 00
TOTAL.....	120 00

L'ouvrière espérait qu'en décembre elle aurait plus de 9 francs d'ouvrage par semaine. Il n'en a pas été ainsi; elle a changé de fabricant et a repris le travail en janvier aux conditions ci-dessus indiquées.

Son travail pour l'année 1908-1909 lui a donc rapporté :

En morte-saison.....	120f 00c
En bonne saison.....	151 40
TOTAL.....	271 40

Mme G... estime à raison de 0 fr. 45 par semaine les frais à sa charge (colle ou pétrole pour chauffer les outils).

Pour 7 mois ou 28 semaines, les fournitures seront donc de 12 fr. 60. Soit un gain net de 271 fr. 40 — 12 fr. 60 = 258 fr. 80.

En avril 1909 — au moment de l'enquête — l'ouvrière qui a du travail de morte-saison, c'est-à-dire de l'ouvrage à bas prix, gagne tout au plus 0 fr. 15 par heure. Elle fait de l'aubépine double, travail très soigné, fabrication et monture. La fabrication entière, 5 fleurs doubles par tige, 12 branches par

paquet, avec la mise en paquet, lui est payée 2 francs la grosse de branches.

En saison, elle fait parfois de la rose pompon qui, selon le travail, lui est payée de 2 à 10 francs la grosse.

Mme G... a 48 ans; elle est boiteuse. Dans sa jeunesse, elle a appris son métier 3 ans 1/2 chez un petit fabricant. Elle a travaillé pendant plusieurs années en atelier, a abandonné la fleur, puis l'a reprise. Elle habite avec son fils et sa fillette. Le fils, maroquinier, se fait de 0 fr. 60 à 0 fr. 70 l'heure, soit, en tenant compte des périodes de morte-saison, 1,425 francs par an. Mais il ne donne pas toute sa paye à sa mère.

L'ouvrière, son fils et sa petite fille habitent dans le quartier de l'Hôpital-Saint-Louis, au 2e étage sur cour, un logement composé de deux pièces, dont l'une, grande, a 80 mètres cubes environ.

XXXIV

Les lilas aux fraîches couleurs qui s'accumulent sur la table de Mlle M... et de sa vieille amie Mlle D..., élevées ensemble au même couvent, et qui depuis 6 ans habitent sous le même toit, font un contraste saisissant avec la tristesse de cet intérieur.

Ces ouvrières sont toutes deux infirmes et elles ne sont plus jeunes. Mlle M..., 45 ans, a une jambe atrophiée depuis l'âge de 5 ans : elle porte un appareil orthopédique qui ne redresse pas sa démarche, mais grâce auquel elle peut être alerte et faire des ménages pendant la période de chômage. Mlle D..., 48 ans, est restée plusieurs années à l'asile Mathilde, aux Incurables. Sa santé est très précaire et sa vue mauvaise. Elles ont eu à leur charge jusqu'à ces derniers mois le fils de Mlle M..., âgé de 19 ans, un mauvais sujet qui vient de les quitter brusquement sans crier gare et qui les laisse toutes deux dans l'angoisse.

Mlle M... et son amie sont spécialisées dans la monture du lilas; ce travail, on va le voir, est peu rémunérateur. Mais elle ne peuvent pas faire d'autres genres parce qu'elles n'ont appris que celui-là au couvent. Mlle D... déclare avoir tant fait de lilas que sa mauvaise vue serait la conséquence du travail excessif qu'elle a fait autrefois au couvent. Maintenant ces deux femmes sont trop vieilles pour apprendre de nouvelles fleurs. Elles font donc de la monture de lilas.

On leur remet les fleurettes gaufrées, graînées, elles en font de petits bouquets ou « attaches » puis ces « attaches » avec du feuillage sont disposées sur un cep central pour former la branche.

Selon le nombre « d'attaches » qui constituent la branche, la grosse de ces branches est payée 2, 3, 6, 9 francs. Les deux ouvrières se divisent la besogne

d'après leurs capacités ; leur travail est soigné ; la vue basse de l'une d'elles ne l'empêche pas de travailler activement, car elle a une longue habitude du métier que toutes deux pratiquent depuis l'âge de 15 ans.

La bonne saison, selon leurs déclarations, est comprise entre le 15 novembre et le 1er mai. Pendant ce temps — 5 mois 1/2 — 4 semaines par mois en moyenne, elles gagnent ensemble 15 francs par semaine en travaillant chacune 10 heures par jour, soit en tout 330 francs.

En morte-saison, le travail est irrégulier et moins bien payé : elles ne se font plus à elles deux que 5 francs par semaine 2 mois environ — 16 semaines — soit 80 francs au total.

Leur gain annuel est donc de 330 francs + 80 francs = 410 francs.

Durant le chômage, seule Mlle M... fait quelques ménages : cette dernière a demandé une pension d'invalidité, car les ressources de ces deux femmes, on le voit, sont fort limitées ; mais il n'a pas été fait droit à sa demande parce qu'elle n'a pas l'âge voulu et que son fils pourrait lui venir en aide.

Ces fleuristes habitent, dans le quartier du Temple, une vieille maison noire, de mauvaise apparence ; leur logement, composé de 2 pièces sur cour, est sombre ; le prix en est de 200 francs par an. La chambre à coucher, qui sert d'atelier, a 16 mètres cubes environ.

« On ne mange pas tous les jours des rôtis » disent les deux femmes. Sans le secours de personnes charitables, elles n'auraient même pas un morceau de pain d'un bout de l'année à l'autre.

XXXV

Mme M... a 82 ans. C'est une petite vieille très propre, très sourde, avec laquelle il n'est guère possible de communiquer que par écrit : elle parle difficilement car elle a eu il y a deux ans une attaque de paralysie qui lui a laissé quelques infirmités.

Depuis 69 ans (1) elle exerce le métier de fleuriste qu'elle a appris à Metz : elle sait fabriquer tous les genres de fleurs : de son temps la spécialisation était inconnue. Mais elle ne peut plus faire actuellement que de la petite fleur ; il ne lui reste plus beaucoup de force à son âge et cette fabrication la fatigue moins que celle de la grosse fleur à la pince ou de la rose à la boule.

Mme M... a beaucoup travaillé, beaucoup veillé au cours de sa carrière de fleuriste, même lorsqu'elle avait son mari ou quand, après la mort de ce dernier, elle a été concierge. A présent son âge, ses infirmités ne lui permettent pas de travailler régulièrement.

(1) Depuis trente-huit ans travaille à domicile.

Elle a toujours un peu de travail à faire, dit-elle, soit d'un fabricant qui lui en fournit depuis 20 ans et chez qui elle livre à sa volonté, soit d'une voisine — ouvrière fleuriste — qui a parfois trop d'ouvrage pour elle seule. En réalité, elle ne travaille guère plus de 150 jours par an environ.

Le jour de l'Ascension — peu de temps avant l'enquête — elle s'est occupée tout son après-midi à la fabrication de cœurs de pervenche, travail procuré par sa voisine, qui consiste à attacher des pistils sur un cep : elle a gagné de ce fait 0 fr. 40, montant de 2 grosses. Le myosotis de belle qualité, qu'elle fabrique entièrement, depuis la fleurette qu'elle « corolle » avec du jaune de chrome jusqu'à la monture en branches, lui est payé 2 francs la grosse de branches. Elle fait 3 douzaines de branches en un jour et gagne ainsi 0 fr. 50.

Le produit de son travail peut donc être estimé de la façon suivante : 150 journées de travail par an à raison de 0 fr. 45 en moyenne, soit 67 fr. 50.

Mme M... reçoit une pension de vieillesse de l'Assistance publique de 360 francs par an. Mais comme son loyer est assez élevé : 200 francs pour une seule pièce, elle est obligée par son travail d'apporter un appoint à cette pension de retraite.

Dans son quartier, Mme M... ne peut songer à se loger à meilleur compte : elle ne peut se résoudre à quitter la Chapelle où elle vit depuis des années; d'autre part il faut, à cause de ses infirmités, qu'elle habite au rez-de-chaussée.

XXXVI

Sous les combles d'un vieux pavillon de Bel-Air, où l'on accède en rampant, la famille Z... est campée : le père, la mère, la fille aînée 21 ans, fleuriste, la fille jeune qui travaille au dehors dans l'habillement de poupée et les deux petits enfants de la fille aînée, âgés de 3 ans et de 2 mois. Parfois le père de ces enfants, vernisseur, se joint à ce groupe.

Tout est malpropre, pêle-mêle, dans ce triste intérieur, choses et gens; une demi-fenêtre en forme d'œil-de-bœuf éclaire mal ce taudis surchauffé qui répand une odeur fade, écœurante. Là, sur un méchant grabat, le plus jeune enfant, enveloppé d'une guenille, dort.

Le père de Mlle Z... estropié, qui ne peut exercer aucune profession régulière, reçoit 20 francs par mois de l'Assistance publique. La mère, une malheureuse femme aux yeux châssieux, dit qu'elle prend soin du ménage : c'est elle qui va rendre l'ouvrage dans Paris, deux, trois fois la semaine.

Dans la Petite Fleur on ne gagne rien, affirme Mlle Z...; elle estime cependant qu'elle est parmi les ouvrières les mieux payées parce qu'elle fabrique de la fleur fine. La spécialité de cette fleuriste, qui depuis l'âge de 13 ans fait de la Petite Fleur, c'est la violette de Parme.

La *grande violette de Parme*, composée selon les termes du métier de deux grands pétales boulés, d'un petit pétale boulé, de deux pétales griffés, d'un pétale plein griffé et d'une étoile, avec la mise en tube, est payée 1 franc la grosse.

La *petite violette de Parme* composée de deux pétales boulés, de deux pétales griffés avec un pétale étoile mise en tube comprise, est payée 0 fr. 90 la grosse. Quant au *bouton de Parme* formé d'un petit pétale, d'un grand pétale griffé avec la mise en tube, le prix de façon est de 0 fr. 40.

Dans la maison X..., située dans le quartier du Quatre-Septembre, on appelle un « compte » 2 grosses de violette de Parme à 1 franc; avec 1 grosse à 0 fr. 90 et 1 grosse de boutons à 0 fr. 40.

Mlle Z... dit qu'en travaillant *toute la journée et en veillant jusqu'à minuit*, c'est-à-dire en faisant des journées de 15 à 16 heures, elle fait « un compte » entier en donnant tout son effort d'où un gain de 3 fr. 30. Le lendemain elle ne peut plus faire que la moitié de ce travail. Aidée par son père qui lui sert d'apprenti, et par sa sœur qui rentre de bonne heure de son travail, elle fait en moyenne « un compte » par jour, et cela environ 8 mois par an, d'août à fin mars.

Le gain réalisé, d'après ces déclarations, serait donc de 3 fr. 30 par jour ou 19 fr. 80 par semaine (pendant 32 semaines), soit 633 fr. 60.

Tout n'est pas profit : il faut déduire de ce gain les fournitures pour la fabrication des fleurs d'une part, et de l'autre les frais de déplacement.

Les fournitures sont de 33 fr. 60 qui se décomposent ainsi : colle (0 fr. 25 par semaine) : 8 francs; alcool à brûler pour chauffer l'outil (0 fr. 65 par semaine) : 20 fr. 80; caoutchouc pour bouler (0 fr. 60 par mois, 8 mois) : 4 fr. 80. Quant aux frais de déplacement, ils s'élèvent à 19 fr. 20 (Métropolitain, 0 fr. 60 par semaine, trois déplacements durant 32 semaines).

Les dépenses totales à la charge de Mlle Z... sont donc de 52 fr. 80 et son gain net seulement de 580 fr. 80.

L'année de l'enquête — 1909 — le gain de cet atelier a dû être quelque peu inférieur à cette somme. Mlle Z... a déclaré avoir travaillé deux jours avant la naissance de son enfant âgé de 2 mois, en février. Mais pendant la période de l'accouchement elle a dû nécessairement interrompre quelques jours son travail.

A partir du mois de mars, généralement, l'ouvrière chôme jusqu'en août suivant. Mlle Z... ne voit pas sans effroi, cette année surtout, arriver la période du chômage : sa santé actuellement très mauvaise réclamerait des soins qu'elle ne peut se donner.

Le budget de cette famille peut s'établir approximativement de la façon suivante :

Gain de l'atelier.....	580^f 80^c
Secours de l'Assistance publique au père 20 francs par mois	240 00
TOTAL.....	820 80

La sœur jeune gagne 10 francs par semaine «lorsqu'elle travaille».

Le loyer est peu élevé, 185 francs pour deux pièces. Mais l'accès difficile de ce logement, l'éclairage insuffisant le rend pour ainsi dire inhabitable. Les conditions de salubrité de cet intérieur sont mauvaises à tous les points de vue.

XXXVII

La physionomie de Mme G..., pâle et flétrie, porte l'empreinte d'un surmenage intense et d'une vie de privations : c'est en faisant de la violette que Mme G... doit nourrir toute sa famille composée de six enfants dont le plus âgé a 12 ans, le plus jeune 1 an. Son mari ne lui est pas d'un grand secours : il n'a pas de métier, journalier, il chôme souvent.

Âgée de 31 ans, la fleuriste (1) fait spécialement de la violette depuis 10 ans, aussi a-t-elle acquis une très grande habileté dans ce genre. Pourtant, en faisant toute l'année des journées de 10 à 12 heures, elle ne gagne pas plus dans cette fleur de 1 franc par jour.

La violette «russe», dont le travail est très simple il est vrai, — il suffit d'attacher la tige à la corolle — lui est payée seulement 0 fr. 05 la grosse. La violette de Parme est rétribuée à raison de 0 fr. 25 la grosse : le travail est alors plus ouvragé : chaque fleur se compose d'un cœur boulé et de 3 pétales gaufrés. *Les pétales sont gaufrés à l'outil, et pour chauffer cet outil l'ouvrière dépense 0 fr. 15 de combustible par jour.*

En hiver, généralement pendant deux mois, Mme G... fait un travail un peu plus rémunérateur que celui de la violette, c'est de la monture : guirlandes de cerises, de marguerites, etc. La grosse de guirlandes de cerises lui est payée 2 fr. 80. L'ouvrière gagne alors 2 francs par jour. Mais ce genre d'ouvrage est éphémère.

Au moment de l'enquête, Mme G... fait du coucou : ce travail est nouveau pour elle; il sera, espère-t-elle, plus avantageux que celui de la violette. La grosse de coucou — fabrication entière — n'est payée cependant que 0 fr. 20.

La sœur de l'ouvrière qui avait apporté son travail chez cette dernière le jour de l'enquête fabrique du coucou depuis 8 ans : depuis 1 mois seulement dit-elle, elle a pu se passer de l'intermédiaire de l'entrepreneuse et la maison mère lui paye 0 fr. 05 de plus par grosse.

Mme G... travaille pour un fabricant de l'Hôtel-de-Ville : quand elle va livrer, à des époques variables, elle perd 3 ou 4 heures qu'il faut rattraper le soir à la veillée. Souvent pour économiser les frais de déplacement, elle s'en

(1) Apprentissage de quelques jours chez une entrepreneuse.

va à pied du quartier Saint-Fargeau, ce qui est très fatigant, et retourne de même.

Le gain de Mme G..., d'après ses déclarations, peut s'établir de la façon suivante :

60 jours à 2 francs par jour (monture)	120f
240 jours à 1 franc par jour (fabrication de violettes)	240
TOTAL	360

Les frais à la charge de l'ouvrière pour la fabrication des violettes (colle, charbon pour le gaufrage le cas échéant) s'élèvent à 1 franc par semaine, soit pour 40 semaines, 40 francs.

Le gain net est seulement de 320 francs.

Mme G... a reçu de l'Assistance publique, pour l'allaitement de son enfant, 336 francs. D'autres secours divers lui ont été remis, soit en espèces, soit en nature — bons de pain, par exemple — dont le montant s'est élevé à 45 francs pour l'année.

Le gain du mari de l'ouvrière n'a pu être déterminé : parfois il aide sa femme à fabriquer des violettes et gagne alors 1 franc par jour.

Les ressources connues de ce ménage de 8 personnes sont donc de 320 fr. + 381 fr. = 701 francs.

La famille G... habite dans le quartier Saint-Fargeau un logement de 220 francs, situé au rez-de-chaussée et prenant jour sur une cour étroite. La chambre qui sert d'atelier à 35 mètres cubes environ.

A 4 heures et demie, lorsque les enfants de l'ouvrière rentrent de la classe, accompagnés de leurs jeunes cousins, presque aussi nombreux qu'eux-même, l'atelier est si plein qu'on ne peut plus s'y mouvoir.

XXXVIII

Petit atelier de famille, à Belleville, composé à l'ordinaire de trois personnes : la grand'mère très âgée, hydropique, qui ne peut faire usage de ses jambes, mais dont le caractère est encore jeune et dont les doigts sont demeurés agiles ; la fille, 42 ans et la petite-fille, 14 ans : les trois femmes se divisent la tâche.

La fille de Mme B... ayant trouvé, depuis trois mois, une situation plus lucrative que celle de fleuriste, l'atelier s'est adjoint pour la remplacer une jeune apprentie de 15 ans qui travaille « aux pièces ».

Le travail de ces ouvrières est très ingrat : elles font uniquement de la fleur d'oranger et du jasmin. Voici quelques indications sur la fabrication de l'oranger. En premier lieu, l'ouvrière fait le moule : elle attache du coton sur un

cep en forme de vrille nommé cannetille et passe à la pâte verte ce moule; en second lieu, elle dédouble des pétales très déchiquetés pour faire le cœur et on le « graine » à la pâte jaune, ce qui simule les pistils. Après avoir dédoublé et collé sur le moule les pétales de la fleur, on les passe à l'empois. Le travail de l'ouvrière à domicile est terminé après avoir mis ces fleurs d'oranger en paquets de 6 dizaines. La grosse de fleurs d'oranger est payée seulement 0 fr. 65. C'est en atelier que s'opère le finissage de cette fleur : c'est là qu'elle est trempée dans un bain de cire ou de paraffine, ce qui lui donne son aspect velouté.

Le jasmin employé pour la parure d'oranger est payé également 0 fr. 65 la grosse (fabrication).

Depuis 40 ans Mme B... travaille pour la même maison; elle a été longtemps — 30 ans — ouvreuse de théâtre, mais elle n'abandonnait pas pour cela la fleur qu'elle faisait dans la journée et son attachement à ses patrons lui vaut d'avoir du travail toute l'année.

Mme B... elle-même travaille du matin au soir, affirme-t-elle, ainsi l'atelier peut livrer deux fois par semaine 6 à 7 francs d'ouvrage chaque fois. Pour une année, le gain est donc, à raison de 13 francs en moyenne par semaine, de 676 francs.

L'atelier de Mme B... n'a point de fournitures à sa charge. Mais il ne peut se dispenser de frais de déplacements. En général, c'est la fille de Mme B... qui va livrer deux fois par huitaine, dans le quartier d'Aboukir. La dépense est de 0 fr. 40 pour 4 voyages, soit pour 52 semaines de 20 fr. 80.

Le gain net de l'atelier n'est plus que de 676 fr. — 20 fr. 80 = 655 fr. 20.

Les trois femmes ne pourraient vivre du seul produit de leur travail : le loyer à lui tout seul coûte déjà 250 francs, bien que le logement se compose seulement de deux pièces dont une chambre noire. Aussi bien, la pension de vieillesse de 360 francs par an dont jouit Mme B..., âgée de 71 ans, leur est-elle d'un grand secours. Cette année — 1909 — le budget de cette famille sera sans doute un peu amélioré, car depuis 3 mois, Mme X..., fille de Mme B..., remplit les fonctions de caissière au théâtre de Belleville où elle gagne 90 francs par mois.

Sans doute l'apprentie qui la remplace dans l'atelier de famille est rétribuée. Pour 9 semaines de travail, elle a touché les gains suivants relevés sur son carnet : 5 fr. 60; 6 fr. 45; 4 fr. 70; 6 fr. 10; 6 fr. 60; 5 fr. 50; 6 fr. 55; 6 fr. 10; 6 fr. 60 d'où un gain moyen de 6 francs. On peut donc dire qu'en 3 mois — 24 semaines — la dépense causée par la présence de l'apprentie s'est élevée à 72 francs.

D'autre part, la vieille grand'mère, qui redoute les mauvaises fréquentations pour sa petite-fille, ne veut pas qu'elle aille livrer le travail en ville : un porteur est chargé de ce soin à la place de Mme X.... Il est payé 1 fr. 20 par semaine, soit, pour 3 mois : 14 fr. 40.

En somme, l'absence de Mme X... cause une dépense supplémentaire de 72 fr. + 14 fr. 40 = 86 fr. 40 pour 3 mois.

Mais son gain total pendant ce temps est de 270 francs, d'où une différence au profit du ménage de 183 fr. 60.

D'autre part, tandis qu'elle se tient à la caisse du théâtre, de 11 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir, à ses moments perdus elle fait des moules de fleur d'oranger : d'où pour l'atelier une légère augmentation de la production.

C'est Mme B... qui a appris son métier à sa fille et à sa petite-fille : selon son désir, elles n'ont jamais travaillé en atelier.

XXXIX

L'ouvrière se déclare satisfaite bien qu'elle travaille dans un genre ordinairement peu rémunérateur : la Petite Fleur.

Voici un aperçu des prix de façon payés à Mme H....

Bouton d'or, la corolle enfilée sur le cœur, les sépales attachés, etc., la botte de 36 : 0 fr. 50; violette ordinaire, la corolle est « pressée » à la machine à l'atelier, puis remise à l'ouvrière qui roule un pétale avec sa pince et achève la fabrication, la grosse : 0 fr. 60; violette fine en soie, pétales gaufrés à la pince, la grosse : 1 fr. 40.

Mme H... travaille depuis 10 ans pour la même maison, un fabricant du quartier Vivienne. Elle déclare qu'elle gagne 0 fr. 40 par heure, se fait des journées de 4 fr. 50 en bonne saison et de 3 francs en temps ordinaire et ne chôme qu'un mois par an. (La bonne saison a lieu l'hiver.)

D'après la communication d'un livret de paye — année 1902-1903 — la morte-saison serait plus longue qu'il n'est dit — 2 mois, juin et juillet. — Pour l'année, le gain s'élèverait à 713 francs. Le salaire quotidien serait en moyenne de 2 fr. 97. Le mari de l'ouvrière chômait en 1902-1903 et aidait sa femme aux travaux les plus simples.

	TOTAL DU MOIS.
Septembre : 13 fr. 65; 22 fr. 95; 22 fr. 50	59f 10c
Octobre : 8 fr. 70; 33 francs; 37 fr. 80; 38 fr. 90; 32 fr. 65	151 05
Novembre : 32 fr. 85; 39 fr. 35; 29 fr. 20; 27 fr. 45	128 85
Décembre : 18 fr. 90; 18 fr. 45; 15 fr. 75	53 10
Janvier : 19 fr. 35; 24 fr. 80; 22 fr. 05; 21 fr. 15	87 35
Février : 18 francs; 7 fr 20; 18 francs	43 20
Mars : 19 fr. 80; 24 fr. 30; 18 francs	62 10
Avril : 19 fr. 20; 17 fr. 55	36 75
Mai : 18 francs; 8 fr. 10; 14 fr. 85	40 95
Août : 34 fr. 20; 17 fr. 10	51 30
TOTAL GÉNÉRAL	713 75

Parmi les fournitures à la charge de l'ouvrière, il faut citer la colle dont le coût est de 0 fr. 65 par mois, soit pour 10 mois environ de 6 fr. 50. Il faut joindre à ces frais les déplacements en funiculaire pour se rendre de chez elle (Belleville où habitait alors l'ouvrière) jusque dans le centre de Paris. Mme H... ne peut estimer ces derniers frais. En saison, elle se déplace deux fois par semaine. Mais en morte-saison il y a beaucoup d'irrégularité dans le va-et-vient de la fleuriste.

Mme H... a de 30 à 35 ans; depuis l'âge de 15 ans elle travaille dans la fleur. Elle a fait son apprentissage chez une petite entrepreneuse et a travaillé longtemps en atelier.

Mme H... habite actuellement à Levallois-Perret (1), au 3e étage, un logement donnant sur la cour composé de 3 pièces dont le loyer est de 290 francs. Son intérieur est très bien tenu, coquet. Le ménage n'a pas d'enfant. Le mari mécanicien-ajusteur, gagne en moyenne 6 fr. 75 par jour, soit 2,025 francs par an.

XL

Mlle M... a une mine pitoyable : elle est à la fois malade et très misérable, ses vêtements sont des haillons. Elle habite à Belleville une chambre garnie dont le coût est de 6 francs par mois. Cette pièce est insalubre : très humide à l'ordinaire, elle est, au moment de l'enquête, surchauffée, insuffisamment aérée, mal tenue et répand une odeur infecte. La fillette de l'ouvrière, une enfant de 5 ans et une autre petite fille qui lui fait sa toilette, respirent l'air irrespirable de ce logement.

Dans le collage des feuilles, pour gagner 1 fr. 50 par jour, l'ouvrière doit faire 30 grosses de feuilles, soit 4,320 feuilles : la grosse lui est payée 1 sou. Quand elle fait de la monture de tiges de roses — 3 feuilles attachées sur un cep — ce travail lui est payé 0 fr. 25 la grosse. Mlle M... gagne en moyenne 1 fr. 25 par jour (de 1 franc à 1 fr. 50) et cela seulement 5 mois par an, en hiver de décembre à Pâques. Le reste de l'année, elle chôme.

Son gain brut peut s'établir de la façon suivante : 125 jours de travail à raison de 1 fr. 25 soit 156 fr. 25.

Mlle M... dépense 0 fr. 30 de colle par semaine soit, pour 5 mois (4 semaines par mois), 6 francs. Son gain net n'est donc que de 150 fr. 25.

L'ouvrière travaille pour une petite entrepreneuse de Belleville qui demeure à proximité de chez elle : elle gagnerait plus, dit-elle, si elle allait en atelier

(1) Ses déplacements pour rendre l'ouvrage lui coûtent 0 fr. 25 aller et retour par le chemin de fer ou 0 fr. 30 par le tramway.

comme autrefois (cette feuillagiste, qui a 42 ans, pratique son métier depuis l'enfance; elle a fait un apprentissage de 3 ans et a travaillé longtemps en atelier). La mauvaise santé de l'ouvrière, puis la garde de son enfant ne lui permettent pas de travailler au dehors.

Le compagnon de Mlle M... dont la santé est également mauvaise, gagne 5 francs par jour dans l'électricité lorsqu'il a de l'ouvrage, mais il travaille irrégulièrement.

XLI

Depuis trente-six ans, Mme L..., âgée de 47 ans, travaille dans la monture de feuillage pour modes. Elle a fait deux ans d'apprentissage chez une entrepreneuse, puis a travaillé quatorze ans en atelier. Elle n'a pris de l'ouvrage chez elle qu'après son mariage. Sa fille aînée, âgée de 23 ans, à qui elle a appris sa spécialité, l'aide.

Le métier serait bon, dit Mme L..., seulement, en général, le chômage dure trop longtemps. On ne travaille bien que six mois environ par an. Pendant deux mois, le chômage est complet : juillet et août. Le reste du temps, le travail est très ralenti. Dans la maison qui l'occupe depuis treize ans, Mme L..., ne chôme pas : en morte-saison elle fait des apprêts pendant quatre mois, le collage de feuilles, travail, il est vrai, qui est très peu payé.

L'ouvrière et sa fille gagnent environ 6 francs par jour durant six mois (elles se reposent jours de fêtes et dimanches) et 2 francs par jour, en moyenne, quatre mois.

Gain en bonne saison : 144 jours à 6 francs.....	864f
Gain en morte-saison : 96 jours à 2 francs.....	192
TOTAL	1056

La durée de la journée de travail pour ces ouvrières est d'environ dix heures, en toute saison. Pour livrer l'ouvrage — souvent tous les jours — Mlle L..., perd trois heures, car la maison de ces feuillagistes est dans le centre (quartier Saint-Joseph), et les ouvrières habitent Belleville.

Mme L... estime que la monture de feuillage qu'elle exécute — monture en piquets, en branches, dont les attaches sont faites au papier, à la soie ou au caoutchouc, selon le genre — lui est rétribuée à raison de 0 fr. 30 par heure.

Il n'en est pas de même pour les « apprêts » des feuilles.

Mme L... travaille pour une maison qui paye bien. Cette maison occupe environ 25 ouvrières en atelier et autant au dehors.

L'ouvrière, sa fille aînée, et sa fille jeune, cette dernière spécialisée dans le

Naturel, se tiennent à l'ouvrage dans leur cuisine, une belle pièce ornée de cuivres reluisants, très éclairée par un jardin verdoyant.

La santé de ces ouvrières est excellente, ce qui fait un heureux contraste avec un grand nombre de fleuristes visitées, généralement très anémiées, surmenées.

Mlle L..., l'aînée des deux jeunes ouvrières, qui va se marier, continuera chez elle son métier de feuillagiste.

Le budget de cette famille, d'après les déclarations faites, peut s'établir de la façon suivante :

Le mari tabletier (genre onglier), qui chôme beaucoup.....	550f par an.
Une fille confectionneuse en manteaux cache-poussière.....	450 —
La fille fleuriste à domicile. (Naturel).....	490 —
Mme et Mlle L..., feuillagistes.....	1,056 —
TOTAL.....	2,546

Cette famille habite à Belleville, au 3e étage d'une maison sur rue, un logement très salubre de 390 francs.

XLII

Mme M... est spécialisée dans la monture de feuillage; parfois elle fait un peu de lilas.

Cette ouvrière est âgée de 45 ans; elle a fait son apprentissage à 13 ans et a travaillé 13 ans en atelier dans la maison où elle a appris le feuillage. Elle a dû quitter cette maison lorsqu'elle a pris du travail chez elle, après son mariage, parce que ce fabricant ne donnait pas de l'ouvrage au dehors.

Voici un aperçu des prix de façon qui lui sont payés actuellement : monture de tiges simples, la grosse : 0 fr. 30; monture de tiges à bras, selon le travail : 0 fr. 40 et 0 fr. 60 la grosse.

Quand elle fait de la monture de lilas — parfois la fabrication et la monture —, l'ouvrage lui est payé 1 fr. 25 la douzaine de branches ou 0 fr. 50 la douzaine lorsqu'il s'agit de rejetons.

Cette ouvrière se plaint de la diminution des prix de façon et n'a pas voulu que sa fille apprenne son métier. Il faut 1 heure 1/2 pour faire une grosse payée 0 fr. 30, 1 heure 1/2 de travail assidu « c'est du travail rétribué à raison de 0 fr. 20 l'heure, sans compter le temps passé pour réunir les branches en paquets de 24 ». Il y a 8 ans, ce qui est payé maintenant 0 fr. 40 la grosse (tiges foliolées) était payé 0 fr. 60 dans la même maison.

A l'atelier, le travail est mieux payé qu'à domicile, selon cette ouvrière : « toutes les tiges sont payées 2 sous de plus par grosse ».

Mme M... conserve son carnet de paye qui lui est très utile : « une fois on vous paye un prix, une autre fois un autre prix ». Avec le livret, l'ouvrière peut faire maintenir le tarif ordinaire. D'après son carnet, en 1907-1908, le gain aura été pour l'année de 534 fr. 90. La feuillagiste livre souvent tous les jours ou tous les deux jours; elle est payée à chaque livraison : 15, 16 fois par mois, mais perd 2 heures toutes les fois qu'elle se déplace.

Novembre.....	42f 90c	Juin.....	52f 50c
Décembre.....	69 50	Juillet.....	44 05
Janvier.....	69 60	Août.....	34 75
Février.....	42 50	Septembre.....	36 05
Mars.....	31 75	Octobre.....	30 90
Avril.....	38 70		
Mai.....	41 70	Total.....	534 90

En 1907-1908, ses mensualités les plus fortes sont celles de décembre, janvier et juin : 69 fr. 50, 69 fr. 60 et 52 fr. 50. En août, septembre et octobre, morte-saison, le gain se trouve diminué de moitié environ : 34 fr. 75, 36 fr. 05, 30 fr. 90.

Les quantités produites par l'ouvrière durant ces douze mois, monture de feuilles de roses telles que tiges de roses de Nice, Paul-Néron, roses de Bengale, roses mousseuses, tiges simples ou tiges à bras, etc., dénotent un labeur soutenu : la feuillagiste a monté d'une part 1,055 grosses plus 69 douzaines de tiges de roses, soit, 152,748 branches et de l'autre 6 grosses plus 6 douzaines de branches de lilas (fabrication et monture), soit 984 branches de cette dernière espèce.

	MONTURE DE FEUILLAGE.		LILAS (1).
Novembre.....	86 grosses,	10 douzaines	//
Décembre.....	170 —	3 —	//
Janvier.....	88 —	6 —	21 douzaines.
Février.....	79 —	10 —	2 —
Mars.....	69 —	//	6 —
Avril.....	61 —	//	12
Mai.....	79 —	10 —	//
Juin.....	105 —	6 —	26 —
Juillet.....	105 —	18 —	1 —
Août.....	73 —	6 —	4 —
Septembre.....	71 —	//	10 —
Octobre.....	69 —	//	//
Total.....	1,055 —	69 —	82 —

(1) Fabrication et monture.

Les fournitures ou dépenses diverses à la charge de l'ouvrière du fait du travail ne sont pas négligeables; leur total s'élève à 61 fr. 80 par an, savoir : frais de déplacements (funiculaire) 41 fr. 60; pétrole (pour l'éclairage à la veillée), 0 fr. 50 par semaine, soit 6 francs; caoutchouc pour gaufrer les fleurettes de lilas, 1 franc; colle (environ deux mois, 0 fr. 15 par jour), 7 fr. 80; alcool (environ 2 mois, 0 fr. 10 par jour), 5 fr. 20.

Le gain net de Mme M..., n'est donc plus que de 473 fr. 10.

Le ménage de cette fleuriste se compose : de l'ouvrière et de son mari, ferblantier, de sa fille aînée, 18 ans, giletière, qui a très bien appris son métier à l'École professionnelle de la rue Bouret, et de trois fils — dont l'un, 16 ans, est à la chage de ses parents —; le 2e fils, 13 ans, est en apprentissage, quant au 3e, il a 4 ans et va à l'école.

Le gain du mari, 5 francs par jour, et de la fille 1 fr. 50 (1) est au total de 2,034 fr. 50.

Le budget de cette famille s'élève à : 2,034 fr. 50 + 473 fr. 10 (gain de l'ouvrière) = 2,507 fr. 60.

La famille M... habite à Belleville, un logement salubre de 365 francs. — Mme M... a occupé autrefois des apprenties ou petites-mains; mais « elle n'en veut plus ».

XLIII

Par la correction de sa tenue, la propreté méticuleuse de sa mansarde, cette ouvrière essaye de dissimuler sa grande misère. Mme A..., 60 ans environ, fait exclusivement du petit capillaire, feuillage qui sert par exemple à orner les toilettes de soirées. C'est la veuve d'un ancien employé du Crédit lyonnais. Toute jeune, elle avait commencé l'apprentissage de la fleur, puis l'avait abandonné. Lorsqu'elle a perdu son mari, étant sans ressources, elle s'est mise la monture du petit capillaire. Voilà 19 ans environ qu'elle exerce cette spécialité peu lucrative pour elle. Pendant plusieurs années, ayant eu sa vieille mère à sa charge, pour gagner davantage Mme A..., était en même temps que fleuriste ouvreuse dans un théâtre. Malade de l'estomac, tuberculeuse, déjà âgée et n'étant pas très habile, elle ne peut gagner plus de 1 franc par jour, en moyenne.

Le petit capillaire est un travail ingrat, minutieux : avec des feuilles minuscules, des ceps courts très fins et de la soie pour tourner, la fleuriste confectionne de petites branches qu'elle dispose sur un cep central. Ce travail lui est payé 5 francs la grosse. Il faut environ 5 jours à Mme A... pour faire une

(1) Depuis six semaines la fille gagne 6 fr. 25.

grosse. Si elle n'abandonne pas ce genre, c'est qu'elle a du travail assuré toute l'année (en moyenne 300 jours par an) et qu'elle livre seulement deux fois par mois; puis elle ne connaît pas d'autre spécialité.

La fleuriste aime que sa pauvre mansarde soit bien tenue, la propreté est son seul luxe; aussi s'occupe-t-elle toute la matinée de son ménage. Elle se met au travail vers 11 heures du matin et veille en général jusqu'à 11 heures, minuit. Parfois elle est si lasse qu'elle s'endort en travaillant. — quelques instants, — puis elle reprend sa besogne.

Mme A... doit vivre du produit de son travail, environ 300 francs par an. Jusqu'à ces derniers temps, son frère lui a consenti un petit secours qu'elle n'a plus. L'Assistance publique lui a donné 10 francs.

Mme A... se loge au 6e étage d'une maison de bonne allure, dans le quartier Notre-Dame-des-Champs. Sa chambre mansardée, est petite, 15 à 18 mètres cubes, mais on ne peut mieux tenue. Les carreaux rouges sont éclatants de propreté; le petit poêle noir brille.

Dans le budget de ses dépenses, le savon et les cristaux pour le lavage comptent, ainsi qu'on va le voir.

D'après les déclarations de Mme A..., qui ne tient point de livre relatant ses recettes ou ses dépenses, son budget peut s'établir, approximativement, de la façon suivante :

Pain, 0 fr. 15 par jour	54f 75c
Lait, 0 fr. 10 par jour	36 50
Café, 1 franc par mois	12 00
Sucre, 1 kilogr. par mois	8 40
Légumes (pommes de terre ou cresson), 0 fr. 10 par jour.	36 50
Fromage blanc ou œuf, 0 fr. 10 par jour	36 50
Beurre, 0 fr. 40 par semaine	20 80
Savon, cristaux pour lavage, 1 franc par mois	12 00
Pétrole pour l'éclairage, 3 litres par semaine	30 00
Loyer	170 00
TOTAL	417 45

L'ouvrière ne boit jamais de vin, ne mange presque jamais de viande (parfois une petite côtelette de 0 fr. 20; dans ce cas-là, elle ne mange pas de soupe).

Sa nourriture se compose essentiellement de soupe : elle emploie du beurre qui coûte cher, parce que sa maladie d'estomac ne lui permet pas de digérer la graisse.

En fait de vêtements, elle utilise ses vieux habits, arrange ceux qu'on lui donne. Depuis 5 ans elle porte des bas usagés dont on lui a fait cadeau (30 paires, dont elle a refait les semelles avec des morceaux de tricot taillés dans les plus mauvais).

L'ouvrière se chauffe très peu.

XLIV

Mme U..., est mouleuse de fruits. Elle a des procédés de fabrication archaïques, encore fort usités, paraît-il, mais qui étonnent. Pour faire un moule de baie de sorbier ou de lierre, par exemple, elle roule un peu de coton sur un cep, lui donne avec le doigt la forme voulue, puis *elle passe dans sa bouche le moule qui est humecté par la salive et gommé à l'aide de gomme arabique que l'ouvrière a soin de tenir dans sa bouche.* Avec la pince elle façonne ensuite le moule ébauché

Mme U... dit que les ouvrières ne peuvent exécuter longtemps en général ce genre de travail, « parce que la secrétion abondante de la salive qu'il nécessite dessèche l'estomac ». Elle, pourtant, ne se plaint point de cet inconvénient; loin d'être étique, elle est obèse. On pourrait, d'après les méthodes nouvelles, tremper le moule ébauché dans de l'eau gommée; mais l'ouvrière trouve ce système beaucoup moins pratique que celui qu'elle applique.

Mme U..., 46 ans, a fait dans son enfance un apprentissage régulier de 2 ans, complété par de longues années de travail en atelier. Elle sait faire tous les moules de fruits en coton, aussi travaille-t-elle toute l'année; elle fait selon la saison et la mode, des moules de cerises, de pommes, de poires, de baies de sorbier, de lierre, etc. Bien que la machine n'ait pu encore concurrencer le travail à la main dans cette spécialité, ce travail est fort peu payé.

Les moules de baies de lierre sont rétribués à raison de 0 fr. 15 la grosse, ceux de baies de sorbier à raison de 0 fr. 30, etc.

En travaillant 10 heures par jour environ, Mme U... se fait en moyenne 2 francs . Son gain annuel est environ de 600 francs.

Cette ouvrière habite avec son mari, dont la profession est inconnue, dans le quartier de la Villette, une vaste chambre qui constitue tout le logement. L'immeuble est délabré. Loyer : 200 francs.

XLV

Au sixième étage d'une vieille maison du quartier du Temple, Mlle R... habite avec ses deux filles, âgées l'une de 16 ans l'autre de 10 ans, dont depuis longtemps elle a seule la charge, une chambre misérable. Le plafond bas s'en va en pente; le jour qui pénètre par deux petites fenêtres éclaire un mobilier boiteux. Tout décèle la pauvreté dans ce triste intérieur, et dans ce sombre cadre le visage de l'ouvrière défiguré par le vitriol ou la petite vérole assombrit encore le tableau.

Mlle R... est colleuse de moules de fruit. Son travail consiste à fixer une boule de verre creuse, percée d'une fine ouverture, sur un cep, à l'aide d'un peu de ouate et de colle. Pour les fruits de deuil, la colle est noire, pour les fruits de couleur elle est blanche. C'est en atelier que ces moules de fruits : raisins, cerises, mûres, groseilles, etc., subissent l'opération du finissage; c'est là qu'ils sont trempés dans des bains colorants leur donnant l'aspect de fruits naturels. Mais cette deuxième opération ne regarde point Mlle R..., Le collage des moules de fruits, quel que soit le genre du fruit, lui est payé à raison de 0 fr. 15 la grosse en saison et de 0 fr. 10 en morte-saison.

Ce travail n'est pas difficile, mais, s'il faut en croire Mlle R..., *il présente certains dangers. Lorsque l'ouvrière passe le cep dans la boule de verre, parfois la boule éclate, et les éclats de verre entrent dans l'œil. Mlle R..., souvent atteinte par ces éclats, dit qu'elle a eu la vue menacée.*

Les bonnes années, l'ouvrière étant habile et travaillant 12, 13, 14 heures par jour, elle gagne 3 francs en saison en faisant 1 grosse 1/2 à l'heure. Pendant 6 mois par an elle se fait 72 francs par mois, soit au total 432 francs. Le reste du temps le travail est irrégulier. En moyenne, pendant 3 mois environ, elle peut se faire 20 francs par mois. Son gain annuel est alors de $432^f + 60^f = 492^f$.

Mais l'année de l'enquête (1908) est une mauvaise année : c'est la conséquence de la crise américaine; l'ouvrière a manqué sa saison. Depuis le mois de septembre jusqu'au 15 décembre elle ne gagne que 5 francs par semaine. Du 15 décembre au 8 janvier elle n'a pas eu d'ouvrage, bien que sa maison ait les meilleures intentions à son égard; elle travaille pour cette maison depuis 8 ans.

Mlle R... s'ingénie pour pallier au chômage forcé : elle a pris une enfant en garde (la petite fille d'une voisine) et gagne de ce fait 5 francs par semaine. L'Assistance publique lui vient en aide; des personnes charitables lui donnent de vieux habits qu'elle arrange pour elle et ses enfants.

L'existence de cette ouvrière, d'après elle, a toujours été malheureuse. A 20 ans, à la sortie du couvent où elle avait appris la petite fleur, Mlle R... gagnait seulement 1 franc par jour en atelier; elle mangeait à ses repas « un sou de pain et un sou de frites ». Cette misère l'a perdue. A 45 ans, la vie est encore dure pour elle. Sa fille, qui a 16 ans et pourrait l'aider, ne veut pas travailler. Elle est brunisseuse, mais ne se tient pas au travail, « qu'elle n'aime pas ».

XLVI

Mme B..., âgée de 25 ans, est spécialisée depuis trois ans dans la monture du chardon naturel (stérilisé) et du bromus. Son travail, dans le premier cas, consiste à coller le duvet d'un chardon, teinté au préalable, sur une tige de chardon naturel dont le duvet a été détruit. Dans le deuxième cas, l'ouvrière colle 3 fleurs par tige de bromus. Ces fleurs sont faites avec du duvet de chardon. Après l'opération de collage des fleurs, il faut les faire sécher auprès d'un feu doux.

En quelques semaines Mme B... a fait son apprentissage dans les genres que l'on vient d'indiquer. Auparavant, elle travaillait en atelier dans la bijouterie. Le travail qu'elle fait actuellement, dit-elle, est simple. Cependant, pour l'exécuter il faut une grande légèreté de toucher. La sœur de Mme B..., qui a été dans la bijouterie, ne peut réussir à faire la monture des fleurs stérilisées.

Les prix de façon payés à l'ouvrière par une grande fabrique de fleurs et plantes stérilisées sont les suivants : chardons, 0 fr. 20 la douzaine; bromus, 3 francs le kilo.

Au mois de septembre dernier le mari de Mme B... est mort tuberculeux, après deux mois et demi de maladie. La fleuriste doit vivre avec ses 3 enfants, âgés de 5 mois, 3 ans, 5 ans, du seul produit de son travail.

Elle se lève à 4 heures du matin, travaille presque sans interruption jusqu'à 2 heures de l'après-midi, va livrer de 3 à 4 heures, prépare la soupe de ses enfants pour 6 heures, les couche à 7 heures et se remet à l'ouvrage de 7 à 9 heures. Mme B... ne peut faire 1 kilo de bromus dans sa journée. Elle gagne environ de 12 à 14 francs par semaine, soit en moyenne 2 francs par jour.

La saison est mauvaise cette année, affirme l'ouvrière; les commandes sont plus rares et le personnel ouvrier de plus en plus nombreux. Le 24 mars, date de l'exposition de fleurs dans les grands magasins de nouveautés, la saison sera finie.

Le gain brut de Mme B... pour la saison de la fleur stérilisée peut être estimé pour l'année courante de la manière suivante : 7 mois de travail (de septembre à fin mars) à raison de 6 jours par semaine, (le dimanche l'ouvrière fait sa lessive), soit 28 semaines de travail à 13 francs par semaine = 364 francs.

Les fournitures à sa charge sont de 8 fr. 40 (0 fr. 30 de colle par semaine, 28 semaines).

Le gain net s'élèvera donc à 364 francs — 8 fr. 40 = 355 fr. 60.

Mme B..., dont la situation était très précaire même du vivant de son mari — il gagnait 3 fr. 80 par jour comme tôlier mais prenait ses repas chez le marchand de vins et dépensait sa paye — se demande avec inquiétude comment elle fera pour trouver de l'ouvrage en morte-saison. Elle se propose de faire des ménages.

L'ouvrière a reçu environ 30 francs de l'Assistance publique.

Elle habite, avec ses trois enfants, dans le quartier de la Nation, une grande chambre sur cour de 160 francs par an.

Cette fleuriste n'a pas de livret de paye.

XLVII

Mme L... est, depuis un an, la femme d'un avocat attaché à un cabinet d'affaires. Sa situation a totalement changé du fait de son mariage. Aussi bien va-t-elle abandonner son métier de fleuriste.

Mme L..., âgée de 23 ans, est une ancienne élève de l'école professionnelle de la rue Bouret. Après 3 années d'apprentissage à l'école — fleur et plume — où elle a été une brillante élève remportant toujours les premiers prix, la jeune fleuriste a essayé, pendant quelques semaines, de faire de la plume. Mais, ce travail étant malsain, elle y a renoncé et a adopté la spécialité suivante: la monture de la plante stérilisée. Elle n'avait jamais appris ce genre à l'école professionnelle, mais grâce à son éducation générale technique elle s'est facilement adaptée à ses nouvelles fonctions.

Dès 1902, engagée à l'année dans une maison de fleurs stérilisées, elle a gagné 4 francs par jour de fixe. Le soir, souvent, on lui donnait du travail à emporter chez elle (c'est un procédé facile et très usité, paraît-il, parmi les fabricants pour tourner la loi et maintenir les veillées). En travaillant ainsi la nuit elle a parfois doublé son salaire.

Pendant l'année 1902-1903, dans ces conditions, d'après la communication d'un ancien carnet de paye, Mme L... a gagné 1,348 francs, dont on peut voir ci-dessous le détail :

	Journées d'atelier.	Travail supplémentaire à domicile.	Totaux.
Septembre	72f	16f 35c	88f 35c
Octobre	92	36 65	128 65
Novembre	96	66 70	162 70
Décembre	92	70 80	162 80
Janvier	100	99 60	199 60
Février	64	7 80	71 80
Mars	48	//	48 00
Avril	24	10 80	34 80
Mai	114	79 60	193 60
Juin	92	37 80	149 80
Juillet	//	29 70	29 70
Août	48	30 20	78 20
	842	506 00	1,348 00

Cette fleuriste a travaillé en atelier jusqu'à l'époque de son mariage, c'est-à-dire pendant cinq ans. Peu après son union, elle a fait chez elle, pendant quelques mois, de la monture pour se permettre d'embellir la layette du futur nouveau-né, âgé maintenant de deux mois.

Ce travail — le même que celui de l'atelier — consiste à monter sur des tiges en laiton les branches stérilisées de la plante et à les passer au papier-gutta afin d'obtenir l'aspect de la plante naturelle. (Le papier-gutta est toujours fourni aux ouvrières)(1).

Les prix de façon payés à Mme L... ont été indiqués par elle; les voici: capillaire, 20 feuilles, hauteur 0 m. 55, la pièce 0 fr. 60; même plante, 9 grandes feuilles, 0 m. 45 de hauteur, la pièce 0 fr. 25; avec 9 petites feuilles, 0 m. 40 de hauteur, 0 fr. 20; capillaire «suctom», 7 feuilles, 0 m. 55 de hauteur, la pièce 0 fr. 30. Fougère de 5 feuilles, hauteur 0 m. 50, la pièce 0 fr. 15; fougère dite «aspidiom», hauteur 0 m. 65, la pièce 0 fr. 25; fougère dite «delabata», hauteur 0 m. 65, la pièce 0 fr. 25, etc.

Depuis qu'elle est la femme d'un avocat, Mme L... n'a pas de carnet de paye, mais comme elle est très ordonnée elle tient ses comptes sur un agenda. En consultant celui-ci, cette jeune femme a pu établir que d'octobre 1907 à fin mars 1908 en travaillant chez elle, elle a gagné 448 francs. Cette somme a été touchée en 18 payements.

1er	payement.....	30f 15c			Report.....	285f 30c
2e	—	48 95		11e	payement.....	38 00
3e	—	19 00		12e	—	19 50
4e	—	22 50		13e	—	33 50
5e	—	22 00		14e	—	18 00
6e	—	33 20		15e	—	19 50
7e	—	16 10		16e	—	15 00
8e	—	28 90		17e	—	16 70
9e	—	28 10		18e	—	2 50
10e	—	36 40				
	A reporter.....	285 30			TOTAL.....	448 00

L'hiver est la bonne saison de la plante stérilisée: en mars le ralentissement du travail se fait sentir. Les trois derniers payements de Mme L..., effectués en mars, sont en effet très médiocres: 15 francs, 16 francs, 2 fr. 50 (9 mars, 14 mars 30 mars). En moyenne Mme L... a donc gagné 74 francs par mois soit 2 fr. 90 par jour.

Les quantités produites par elle pendant cette période de 6 mois sont les suivantes; 604 petites fougères, dites capillaires, 413 fougères d'espèces

(1) Voir Opinions de fabricants, p. 55 et 56.

diverses, 1,100 adiantum, 1,006 asparagus, 244 branches, plus 100 feuilles et un kentia. Soit au total : 3,468 plantes ou branches stérilisées (1).

Au moment de l'enquête (novembre 1909), depuis huit mois, Mme L... a cessé le travail de la fleur. Pendant tout le temps qu'elle a travaillé chez elle, l'ouvrière dit qu'elle n'a jamais veillé ; elle était d'autre part occupée la matinée, assure-t-elle, pour préparer les repas de midi, faire son ménage, etc. Cette fleuriste trouve son métier très bon et dit qu'elle l'apprendra à sa fille bien que l'enfant ne soit pas destinée à gagner sa vie comme sa mère.

Mme et M. L... habitent aux Batignolles le 1er étage d'un immeuble moderne sur cour claire. L'intérieur est très confortable, élégant même, parfaitement tenu. Un peu avant la naissance de son enfant et depuis qu'elle a son bébé, Mme L... consacre tout son temps à sa petite fille et à son ménage.

XLVIII

Jeune femme de 28 ans qui fait depuis quatre ans de la violette de Parme en celluloïd. Cette spécialité est payée 2 fr. 25 le mille. Nul apprentissage n'est nécessaire pour faire ce travail. Avec deux pétales contrariés attachés sur un cep l'ouvrière fait un cœur autour duquel elle colle les pétales en celluloïd qui lui ont été remis tout préparés.

Mme G... se plaint surtout de l'irrégularité du travail. A l'exception de 2 mois dans l'année — septembre et octobre — l'ouvrage est rare : parfois elle a seulement 6 francs de travail pour 15 jours ou 10 francs pour 3 semaines. Dans une journée de 10 heures, l'ouvrière ne fait pas plus de 500 à 600 violettes et gagne 1 franc à 1 fr. 25 tout au plus ; encore est-elle aidée par son mari qui, souvent à la veillée, prépare les crochets devant servir à former les cœurs de violettes.

Comme elle a un bébé l'ouvrière ne peut travailler au dehors.

Son gain n'apporte qu'un faible appoint au ménage — environ 200 francs par an — qui s'ajoutent au 1,250 francs gagnés par le mari ébéniste.

Mme G... dit que l'odeur de l'acétone — fourni par le fabricant — qui sert à coller le celluloïd, ainsi que l'odeur du celluloïd, donnent des maux de tête. L'ouvrière habite tout près de la maison qui lui fournit l'ouvrage ; elle se plaint néanmoins de perdre beaucoup de temps pour les livraisons — trois fois par semaine en général elle stationne 1 heure à 1 heure 1/2 pour attendre l'ouvrage. L'hiver, chaque ouvrière doit attendre son tour dans un préau exposé à tous les vents.

(1) D'après l'agenda de la fleuriste.

D'après Mme G... la maison qui lui fournit l'ouvrage occuperait 21 parmeuses (ouvrières qui font la violette de Parme) à domicile.

Ce ménage habite dans le quartier de la Roquette un petit logement au 4e étage sur cour, dont le prix est de 220 francs. L'atelier est la salle à manger.

XLIX

La famille F..., composée du père, 50 ans environ, rentier, de la mère, 45 ans, et de la fille, 21 ans, habite, dans le quartier de la Roquette, un petit logement de 350 francs très clair et très proprement tenu. Les deux femmes sont habillées avec soin : tout révèle ici une certaine aisance.

Cette famille travaille pour augmenter ses revenus ; depuis quelques années ces trois personnes ont constitué un petit atelier de famille ; le travail rapporte peu mais il est facile et ne demande nul apprentissage. La violette en celluloïd fabriquée par Mme F..., sa fille et son mari est payée 2 francs le mille. Sur un cœur fait avec des pétales en celluloïd préparé par les ouvrières, on enfile et l'on colle d'autres pétales.

Cet atelier ne travaille que l'après-midi. Dans ces conditions, en restant à l'ouvrage 6 à 7 heures par jour, le gain est en moyenne de 10 à 12 francs par semaine, dit Mme F..., soit de 352 francs pour l'année.

En 1906-1907, ces trois personnes ont eu de l'ouvrage 8 mois, de fin septembre à mai. L'année de l'enquête — 1908 — en mars l'ouvrage est déjà très rare. C'est que, paraît-il, le nombre des ouvrières travaillant pour la fabrique de fleurs en celluloïd va toujours croissant, l'ouvrage étant facile. Du même coup, les prix de façon baissent. Ce qui était payé 3 fr. 50 il y a 7 ou 8 ans, n'est plus payé que 2 francs affirme le chef d'atelier.

Les ouvrières faisant de la fleur en celluloïd n'ont point de fournitures à leur charge : les déchets des pétales mélangés avec de l'acétone font une colle qui est remise par le fabricant à l'ouvrière. Le travail est livré tous les deux jours dans le quartier même où habite la famille F... Le seul inconvénient de ce travail, d'après Mme F..., c'est l'odeur du celluloïd, qui donne des maux de tête.

L'importance de la rente dont jouit M. F... est inconnue.

L

La spécialité de Mme veuve G... est la feuille de roses en perles pour couronnes mortuaires. Cette ouvrière, qui a fait son apprentissage dans les glands pour couronnes, genre totalement abandonné, fabrique de la feuille depuis 15 ans.

Son travail consiste à enfiler des perles sur du laiton, puis à former les feuilles avec les enfilades.

L'ouvrage lui est fourni par une grande fabrique de couronnes qui lui paye 0 fr. 30 le cent de feuilles de roses de grandeur moyenne, et 0 fr. 40 pour les plus grandes feuilles.

Elle travaille toute l'année 5 à 6 heures par jour et gagne en moyenne 4 à 5 francs par semaine, soit 234 francs dans l'année.

Mme veuve G... livre son travail tous les 15 jours. On la paye à volonté; elle perd une heure et demie environ pour effectuer sa livraison.

Cette ouvrière est très habile. Elle prétend qu'elle peut lire son journal tout en tournant ses enfilades pour en faire des feuilles. Elle s'occupe de son ménage le matin et ne travaille à la fabrication des feuilles que l'après-midi.

Mme G... vit avec sa vieille mère, âgée de 87 ans. Elle occupe dans le quartier de la Roquette une grande chambre dont le prix est de 135 francs par an.

Ce n'est pas avec le seul produit du travail que les deux femmes — mère et fille — peuvent vivre. Mme veuve G... dont les enfants sont établis, est aidée par eux.

LI

Un jour, lorsqu'elle était jeune, en gardant ses enfants au square, Mme R... a remarqué assise sur un banc une ouvrière qui faisait des fleurs en perles. Elle s'est approchée d'elle, lui a causé, s'est renseignée. Et depuis elle fait des feuilles et des fleurs en perles d'un genre simple.

Les feuilles de roses composées de sept pétales lui sont payées 0 fr. 40 le cent; les feuilles dites « dentelles », avec de grosses perles au centre et des dentelures sur les bords, 0 fr. 80; des marguerites formées de neuf pétales et d'un cœur, 1 franc le cent. Ce dernier travail est le plus ingrat.

En travaillant avec sa fille veuve, qui a 36 ans, les deux femmes ne peuvent faire en un jour plus de cent cinquante marguerites, soit un gain de 1 fr. 50. Elles estiment que leur meilleur travail c'est la feuille « dentelle »; elles arrivent

à faire trois cents de feuilles « dentelle » en un jour, soit 2 fr. 40 par jour. Elles font également cinq cents feuilles de roses à raison de 0 fr. 40 (2 francs), soit un salaire moyen de 1 fr. 95.

Les deux ouvrières sont à l'ouvrage huit à dix heures par jour, dix mois par an. Elles chôment deux mois. Leur semaine est de cinq jours car Mme B..., et sa fille consacrent un jour au ménage qu'il faut faire à fond, et un autre jour à la lessive, au lavoir. Dans ces conditions, leur recette annuelle est de 429 francs.

Cet hiver (1909) les ouvrières se procuraient l'ouvrage dans une grande maison qui exigeait parfois trois livraisons par jour pour ne rapporter souvent que 0 fr. 45 à 0 fr. 80 d'ouvrage. Actuellement, elles travaillent pour une petite maison de leur quartier (Belleville) dont elles constituent tout le personnel à domicile.

Elles habitent au rez-de-chaussée d'un petit pavillon sur jardin composé de deux chambres et d'une cuisine.

Cette famille comprend quatre personnes : les deux ouvrières, le mari de Mme B..., mécanicien qui se fait 5 à 6 francs par jour, et son fils, apprenti.

IIe PARTIE.

L'ENQUÊTE À REIMS.

IIe PARTIE.

L'ENQUÊTE À REIMS.

Note sur l'industrie de la fleur artificielle à Reims.

A Reims, des entreprises de fleurs artificielles ont été organisées dès 1885 par des maisons de Paris qui envoyaient dans cette ville les fleurs teintes, découpées et prêtes à monter, les entrepreneuses faisant faire le montage par des ouvrières à domicile dont le nombre était assez restreint.

C'est seulement depuis huit à neuf ans (1) que l'industrie de la fleur artificielle a pris un réel essor; la fabrication s'est transformée; des industriels parisiens installèrent à Reims des maisons où se font toutes les opérations que réclame la confection des fleurs. Dès lors le nombre des ouvrières à domicile s'est considérablement accru.

D'après le service de l'Inspection du Travail, il existe à Reims cinq fabriques de fleurs réglementées occupant 192 ouvrières en atelier et 710 ouvrières à domicile. Les fabricants fournissent directement de l'ouvrage aux ouvrières travaillant chez elles.

En outre, il existe des entrepreneuses n'ayant chez elles aucune ouvrière, mais servant d'intermédiaires entre les fabricants et les ouvrières à domicile, pour la distribution de la marchandise et la réception des fleurs confectionnées. Les petites entrepreneuses employant des apprenties et des ouvrières ne sont pas non plus inconnues à Reims.

Selon l'évaluation faite par un fabricant, on peut estimer qu'il y aurait dans cette ville 1000 ouvrières travaillant à domicile, et le nombre total des personnes participant à la confection des fleurs pourrait être approximativement de 2000.

Ces ateliers de famille sont très dispersés, mais on les rencontre surtout dans les quartiers populeux des faubourgs de Laon, de Cernay et de Clairmarais. Parfois des enfants très jeunes travaillent dans les ateliers de famille.

---

(1) L'enquête a été faite en 1908.

Les genres fabriqués à Reims sont principalement la rose et le bouton ainsi que le feuillage de la rose. On confectionne des genres ordinaires, surtout de la rose rouge double face dont les manipulations sont non seulement très salissantes, mais encore présentent des dangers d'intoxication (voir, p. 244).

En 1909-1910, la fabrique rémoise a subi le contre-coup d'une crise qui se fait sentir dans la fleur : un grand ralentissement dans la production a été signalé.

CHAPITRE PREMIER.

OPINIONS DE FABRICANTS.

I. — Le Directeur d'une grande fabrique de fleurs.

A Paris, il y a des salaires trop minimes et des salaires trop élevés. Les ouvriers de la maison M... gagnent 3 fr. 50 à 4 francs par jour sans avoir fait d'apprentissage. Depuis huit mois leurs salaires ont été augmentés : ils sont de 4 fr. 50, 5 et 6 francs, en moyenne de 5 francs.

La maison M... est une des meilleures de Reims pour les ouvriers et le directeur de cette maison, M. W..., a reçu des reproches de fabricants d'autres industries de Reims, pour avoir augmenté la main-d'œuvre. Toutes les ouvrières de cette maison gagnent de 3 fr. 50 à 4 francs par jour. Les entrepreneuses reçoivent une bonification de 5 p. 0/0. Depuis le mois d'avril dernier (1908) il en est ainsi pour les entrepreneuses même qui se font moins de 100 francs par semaine. Il y a des entrepreneuses qui font 1,000 francs d'affaires par semaine. Certaines habitent Charleville, Châlons, Vitry-le-François.

D'après les règlements de la maison, les entrepreneuses n'ont pas le droit de faire des prélèvements sur leurs ouvrières.

Cette maison emploie 30 entrepreneuses qui ont 800 ouvrières. Si une ouvrière se plaint d'une intermédiaire qui paye moins que la maison-mère, le directeur lui adresse des reproches, et, si le règlement n'est pas appliqué, l'ouvrière est engagée à changer d'entrepreneuse.

La maison M... fait pour 1,500,000 francs d'affaires par an. Les marchandises sortent de la fabrique en caisse et vont directement en Amérique.

Le directeur de la maison M... a créé une école d'apprentissage. « Nos apprenties gagnent tout de suite 50 centimes et très vite 75 centimes. Les parents disent : « Je veux que ma fille gagne 2 francs par jour. » Mais la maison a tenu bon, l'atelier est sévère, les parents ont compris leur intérêt et les apprenties sont contentes. Il faut trois ans pour faire un apprentissage sérieux. Au bout de ce temps on gagne 3 francs. La maison M... fait un grand sacrifice. Trente apprenties apprennent et ne rapportent rien à la maison. »

Les ouvrières de cette fabrique qui font du rouge (de la fleur rouge) reçoivent un supplément de 50 centimes pour prendre un bain (1). « Nous faisons cesser le travail tous les samedis à 4 heures pour les ouvrières qui travaillent à la journée et à 5 heures pour celles qui sont aux pièces (il y en a beaucoup plus aux pièces qu'à la journée) afin qu'elles puissent prendre leur bain. Le rouge ne fait pas de mal : d'ailleurs on ne peut éviter d'en faire, « les commissionnaires « ne nous ont donné de l'ouvrage qu'à condition de leur exécuter deux tiers de « rouge et à cette seule condition ». Un million de commissions a été ainsi enlevé. Nous n'aurions pas eu 200,000 francs de commission si nous n'avions accepté en mai 1908, 300 douzaines de roses rouges sur 500 douzaines. On payait plus cher le rouge à ce moment-là.

« Nous débitons tous les jours 300 grosses de roses. L'entrepreneuse en donne 8 grosses à Cormentreuil, 8 grosses à la Neuvillette. Une entrepreneuse, à Châlons, fait pour 300 francs d'ouvrage par semaine. »

Les ouvrières monteuses de M. M... (travail d'atelier) gagnent de 36 à 40 francs par semaine. L'ouvrage n'est pas moins payé à Reims qu'à Paris. Le plus mauvais modèle depuis onze ans est payé 2 fr. 40 la grosse. Il y a onze ans, il était payé 3 francs à Paris. Le patron le vendait 75 p. 0/0 plus cher qu'il ne le vend maintenant.

Les ouvrières sont payées à Reims autant qu'à Paris à 50 centimes près, parfois même plus qu'à Paris, selon M. W... « C'est une lourde charge pour l'industrie, aussi quand nous ne faisons pas 40,000 francs par mois, nous perdons de l'argent ». Tel modèle de chrysanthème payé à Paris 12 francs est payé ici 12 fr. 25 selon M. W... Un modèle de violette payé 75 centimes à Paris, est payé 1 franc sur place. Une rose rétribuée à raison de 5 francs à Paris est payée 5 fr. 40 à Reims. Un autre genre est payé 75 centimes à Reims comme à Paris.

En 1895, M. W..., actuellement directeur de la maison M..., a fait campagne contre la Chambre syndicale ouvrière de la fleur. Il faisait partie d'un groupe de l'industrie florale monté à côté de la Chambre syndicale, d'un groupe composé de 500 ouvriers. « On avait 3,000 francs en caisse. On a décidé de distribuer des secours aux ouvriers sans travail. Au bout de trois semaines il n'y avait plus rien en caisse. Au bout de huit mois le Groupe de l'industrie florale n'existait plus. On a trop obéi à un sentiment humanitaire; on n'était pas assez fort.

« En 1896, la Chambre syndicale ouvrière a fait des réunions dans Paris. Il a paru un article dans un journal du matin disant que les ouvrières fleuristes gagnaient si peu qu'elles étaient forcées de se livrer à la prostitution. Une réunion de protestation a eu lieu et Lalou, un grand plumassier, s'est présenté livres en mains, pour prouver que les ouvrières étaient diffamées.

---

(1) Les ouvrières d'atelier.

« Aux réunions il y avait 40 fleuristes et 300 personnes qui n'étaient pas du métier. »

— En ce qui concerne la comptabilité, le livret de paye des ouvrières, M. W .. fournit les renseignements suivants : « La maison garde les livres de paye. Nous les gardons en double. Un livre à Paris (dans la maison M... de Paris), un livre à Reims. L'ouvrière a son livre à elle.

« Nous avons 35 entrepreneuses. Elles ont 35 livres et nous en avons autant. Mme F... a été la première entrepreneuse de la maison M... alors qu'il n'y avait qu'une maison M... à Paris. Il y a six ans, M. M... est venu à Reims, il a acheté un ancien couvent et il s'est établi tout de suite. Actuellement M. M... est commissionnaire à Paris et fabricant à Reims. » Il a une maison de plumes en Allemagne, à Berlin. Si l'Allemagne est supérieure à la France dans la fabrication de la plume, il n'en est pas de même pour la fleur. Les Allemands ont de grandes manufactures, ils font faire 1,000 grosses de ci, de là. Mais sitôt qu'il s'agit de nuances modes, c'est en France qu'il faut revenir. La fleur achetée en Allemagne, c'est de la camelote. Reims, bien qu'en retard, est cent fois supérieur à l'Allemagne pour la fleur. Nous nous servons de pinces, les Allemands se servent de leurs doigts pour bouler....

L'ouvrière rémoise est très active : il faut la conquérir en supprimant la morte-saison. Quand nous aurons prouvé à l'ouvrière qu'elle aura du travail toute l'année, il y aura moins de misère.

En morte-saison, maintenant, on ne renvoie plus d'ouvrières. Il en est ainsi depuis le 1er mars. Autrefois, on gardait 4, 5 ouvrières et on en mettait 10, 15 à la porte. M. W... a pris l'habitude de faire travailler quatre jours par semaine et de ne renvoyer personne à l'atelier. Toutes les fleurs sont comptées à raison de 8 et 9 sous de l'heure. Les anciens modèles ont été mis de côté : sur 200 modèles, il n'y en a plus que 20 anciens. Parmi les anciens modèles, tel d'entre eux est payé à raison de 6 sous l'heure. La misère est plus grande à Paris que dans les villes de province.

II. — Un fabricant de roses.

M. F... brandit la lettre ministérielle (1) que lui a apportée une ouvrière. « On est venu raconter que les ouvrières ne gagnaient pas leur vie ! »

« Nous sommes venus à Reims il y a six ans. Des quantités de femmes ne faisaient rien. Nous avons pris des jeunes filles. Nous leur avons fourni du travail. Dans une ville de province, il est impossible d'exiger que les ouvrières gagnent la même chose qu'à Paris. » Les apprenties gagnent 1 franc par jour.

(1) Lettre circulaire adressée aux ouvrières pour leur faire connaître l'objet de l'enquête.

Sitôt au courant, elles se font 1 fr. 25, 1 fr. 50. Au bout de deux mois elles ont des semaines de 15 à 20 francs à l'atelier. Les monteuses se font les semaines suivantes (à l'atelier) : 37 fr. 55, 21 fr. 20, 17 fr. 85, etc.

A domicile, les ouvrières gagnent en moyenne 2 fr. 50 à 3 francs par jour. « Les ouvrières de chez moi gagnent plus que n'importe quelle ouvrière à Reims ». Les prix de façon sont les mêmes à domicile et à l'atelier.

M. F... a été onze ans directeur d'une grande maison de Reims. Les bonnes ouvrières sont allées dans ses ateliers quand il a ouvert sa maison.

Jamais les ouvrières ne se plaignent, dit M. F... Celles qui réclament à la Bourse du travail, ce sont des non-valeurs. « Pour moi, à la Bourse du travail, ils ne feront rien. Au lieu de rester à Reims, si on m'ennuie, j'irai dans une autre ville, j'irai en Suisse. Je fais mes affaires avec les États-Unis. J'ai un bureau à Paris. C'est très simple. »

M. F... a augmenté les prix de façon. Un modèle payé 4 fr. 50 directement à l'ouvrière par la maison où il était directeur, et par l'entrepreneuse 4 francs, est payé par M. F... 4 fr. 75.

Un modèle payé 2 fr. 10 et 2 francs dans les mêmes conditions est payé par M. F... 2 fr. 25. Pour copier ce modèle, M. F... aurait facilement, dit-il, 500 ouvrières, ainsi que pour un modèle à 27 sous.

Les ouvrières peuvent faire dans leur journée trois grosses d'une rose plate griffée qui est payée 0 fr. 85 la grosse.

M. F... dit que les ouvrières ont mal choisi leur moment pour se syndiquer. « Toutes celles qui feraient cela, je leur retire l'ouvrage, même à la meilleure ouvrière si elle se mettait dans ce cas. »

M. F... est dans le métier depuis 45 ans. Il a fait quatre ans d'apprentissage à Paris sans rien gagner. « Ici les apprenties ont 1 franc après trois mois d'apprentissage au pair dans la fabrication. Dans la monture on est payé tout de suite. Jamais nous ne rendons responsable d'une malfaçon. Les ouvrières font attention. L'ouvrage mal fait est brûlé, mais il est payé. Seulement, ensuite, on ne leur donne plus d'ouvrage. »

Le payement se fait à la semaine, toujours à la semaine. « Les maisons sérieuses ne payent pas à la livraison. Cela fait trop d'encombrement. »

M. F... n'est pas partisan des entrepreneuses. Il n'a jamais voulu qu'elles fassent un prélèvement sur les ouvrières. « Si vous dépassez 100 francs, vous aurez 5 francs pour vous personnellement », dit-il aux petites entrepreneuses (1).

Ce fabricant assure que si l'on fait une campagne contre le rouge double face, c'est la fin de la fleur. En Allemagne, on n'arrive pas à faire ces belles nuances. D'ailleurs, la contre-maîtresse en fait depuis dix-sept ans. Elle n'en a jamais souffert. « C'est sale, c'est désagréable, mais ce n'est pas malsain. Il faut

---

(1) L'entrepreneuse qui fait plus de 100 francs d'ouvrage par semaine obtient du fabricant une gratification de 5 p. 0/0.

savoir s'arranger. » Avec ce qu'on paye en supplément pour le travail du rouge les ouvrières peuvent prendre un bain. Un modèle payé 4 fr. 15 en couleur ordinaire est payé 4 fr. 50 en rouge. Un autre modèle payé 5 francs en couleur ordinaire est payé 5 fr. 25 en rouge.

S'il faut en croire M. F..., l'industrie de la fleur artificielle à Reims a atteint son apogée. « Ça n'ira pas en augmentant. Nous avons atteint la limite. » L'Allemagne accroît sa production en fabricant surtout du « bouton naissant ». On ne peut rivaliser avec cette spécialité à Reims. M. F... a essayé de faire ce genre : ce travail lui coûtait plus cher de revient qu'il ne le paye là-bas même avec les frais de transport.

L'Allemagne et l'Autriche sont redoutables pour la fabrication de la plume fantaisie et de l'autruche. Les fleurs de soie et de velours se font maintenant beaucoup à Vienne et en Allemagne.

A Reims, on fait de la mousseline avec du velours : ce n'est pas de la vraie fleur de velours.

En ce qui concerne les livrets des ouvrières, ils leur sont non pas donnés mais vendus. Quand le livret est fini, l'ouvrière ne vient pas le chercher : il reste à la fabrique.

III. — Une fabricante de roses.

On ne fait à l'atelier de Mme C... que le découpage, le trempage, la monture et l'emballage. C'est l'ouvrière à domicile qui fabrique la fleur.

« Les ouvrières de Reims travaillent plus ou moins bien ; une femme vient et dit : je sais faire la fleur. Elle ne le sait pas.

« A Reims, il n'y a point de vraiment bonnes ouvrières : on ne fait pas d'apprenties. Sur 150 ouvrières, il n'y a peut-être pas 40 bonnes ouvrières. Une bonne ouvrière doit savoir tout faire. Les fleuristes de Reims ne savent faire qu'un modèle. Alors elles ne peuvent réaliser que de petites journées. »

Chez Mme C..., le payement se fait « à la livraison » quand la livraison est faite tout entière. Il n'est d'aucun avantage pour la maison, mais il rend service à l'ouvrière. Il évite les réclamations et les acomptes.

Ici les ouvrières ne sont pas attachées au patron. Les ouvrières viennent, quittent, reviennent, c'est une navette.

Les prix ne sont pas si bas à Reims qu'on le dit dans les réunions publiques. « Les ouvrières ne se laissent pas refaire. » Sans doute, il y a une différence avec Paris. « Mais s'il n'y avait pas de différence, nous ne serions pas ici. *Le seul bénéfice est sur la main-d'œuvre.* » La maison C... a une succursale à Charleville qu'elle va abandonner.

On ne fait pas de petite fleur à Reims : rien de plus ingrat. Le myosotis, le muguet se font à Paris, à Belleville.

« Si les ouvrières ne voulaient plus travailler au taux accepté jusqu'ici, nous retournerions à Paris. Autant rester à Paris où les caisses pour l'emballage sont vite faites et à meilleur marché. Ici on n'a les caisses que trois mois après qu'elles sont commandées. Reims n'est pas une ville bien commerçante. » Dans la maison de Mme C..., il y a une contre-maîtresse à la réception, une autre à la monture, et un contre-maître au trempage. Toutes les bonnes ouvrières monteuses ont été façonnées par la maison. Des petites filles viennent ne sachant rien faire. Le lendemain, elles travaillent à raison de 15 sous la grosse, au même prix que les anciennes ouvrières. Au début on leur disait : on va vous apprendre pendant huit jours. Elles partaient parce qu'elles ne gagnaient pas tout de suite. Les parents ne veulent pas attendre.

Mme C... n'a pas d'entrepreneuses. Elle dit que l'ouvrage est saboté, notamment dans une grande maison de Reims, à cause des petites entrepreneuses. A la maison C... la colle est vendue aux ouvrières 0 fr. 60 le kilogramme au lieu de 0 fr. 65 partout ailleurs.

IV. — Une fabrique de roses.

Mme L... fait un genre de rose courant, rose et bouton. Ce n'est pas la belle rose, mais ce n'est jamais de la camelote.

Elle s'est installée à Reims en 1881, envoyée de Paris par son frère, et elle a commencé par ouvrir un atelier pour former des ouvrières. Deux ans suffisent pour faire de la rose, un apprentissage sérieux.

Mme L... a recruté ses premières ouvrières en faisant des demandes dans un journal : les premières ouvrières en ont amené d'autres. Cette fabricante ne prend que des femmes soigneuses, propres.

Les ouvrières furent d'abord payées à la semaine. Le payement à la livraison fut ensuite reconnu plus avantageux pour l'ouvrière, plus commode pour le patron. Il évite les acomptes, il simplifie la comptabilité du patron. Mme L... est contente de ses ouvrières, surtout des anciennes. Ce sont la plupart des femmes d'employés de chemins de fer.

Les prix de façon sont forcément inférieurs à ceux de Paris. Il y a des frais d'emballage, des frais de transport. Il faut compter 75 centimes de moins par grosse. Les 75 centimes de différence se décomposent ainsi : 0 fr. 25 pour la maison de Paris; 0 fr. 25 pour Mme L...; 0 fr. 25 pour les frais de transport.

Les prix de façon sont établis par Mme L... Jamais l'ouvrière ne propose un prix. Mme L... étudie le prix et l'établit pour que l'ouvrière gagne sa vie. Le taux est de 0 fr. 25 de l'heure environ. Une bonne ouvrière peut gagner ses

3 francs par jour en travaillant 12 heures. Dans n'importe quel métier on ne gagne pas plus. Les ouvrières le reconnaissent d'ailleurs. Les réclamations à la Bourse du Travail ne sont pas fondées « Nos ouvrières savent qu'il faut que je gagne mes 25 centimes ».

Ce qui fait diminuer les prix de façon, c'est la concurrence : l'Allemagne surtout oblige à établir des prix inférieurs.

Mme L... fait des fleurs rouges double face, mais le rouge n'est pas mauvais comme dans d'autres maisons. « Nous avons des trempeurs qui savent le mettre. Les autres en mettent trop. »

Mme L... a 68 ouvrières à domicile, elle n'a pas d'entrepreneuses et n'en veut pas. « On fait trop de vilaines fleurs. »

Cette fabricante est puissamment secondée par une de ses belles-sœurs, dont le bonheur consiste à manier des outils, à copier des roses d'après nature et à créer des modèles.

CHAPITRE II.

MONOGRAPHIES D'ENTREPRENEUSES.

Une grande entrepreneuse.

Mme F... est la plus grande entrepreneuse de la maison M... à Reims. On lui a reproché de prélever 25 centimes du franc sur ses ouvrières. « Je leur prends, dit-elle, 5 centimes par kilogramme de colle et 10 centimes par livraison, chaque semaine. Ce sont les ouvrières elles-mêmes qui me l'ont demandé : nous aimons mieux, ont-elles dit, vous donner 5 centimes que de dépenser 20 centimes de tramway. Moi j'ai des appointements fixes. S'il y a une augmentation de 5 centimes sur la colle, et si je prends 10 centimes sur la paye de la semaine, c'est pour le livreur, et c'est avec leur assentiment à toutes. Prélever 25 centimes du franc ! Mais la maison ne me les donne pas ces 25 centimes. On ne peut pas prélever 25 centimes du franc, ce serait un vol manifeste. Je paye mes fleurs à mes ouvrières le prix de la maison M... J'ai besoin de mes ouvrières pour gagner ma vie. Plus je fais d'affaires, plus je gagne. »

Beaucoup de fleuristes se plaignent du rouge double face. Mais selon Mme F... on ne peut s'en passer, la mode commande l'emploi de ce rouge. A Paris et à Reims il est impossible de le supprimer. Les ouvrières, qui font les fleurs rouges, encourent certains risques professionnels.

Les prix de façon, s'il faut en croire Mme F..., ne sont pas diminués : les modèles seulement sont changés.

Mme F... qui a travaillé à Paris, trouve que les prix de façon de Reims ne sont pas mauvais. « Les ouvrières sont rudement dures à diriger, dit-elle. Je fais mon enfer sur la terre. Souvent on m'apporte du travail manqué. Quand le travail est mal fait et qu'il est réparable, je le répare moi-même, et je le paye tout de même. »

Mme F... est souvent prise à partie par les ouvrières. « J'en ai toutes les injures, j'ai tous les vices, je porte des bas de soie, des pantalons de soie... »

Mme F...ne se décourage pas cependant car elle est fortement soutenue par la maison M... « J'ai quitté de plein gré cette maison, puis je suis revenue m'offrir. J'ai travaillé un an avec eux quand ils sont venus s'établir à Reims, mais les conditions ne m'avaient pas plu. Ces conditions n'étaient plus les mêmes qu'à Paris. J'ai essayé ailleurs, je n'ai pas trouvé mieux, je suis revenue. J'ai de moindres appointements maintenant, mais j'ai aussi moins de frais. J'avais un atelier, je payais 10 francs pour 10 ouvrières, 20 francs pour 10 autres, etc. J'en ai eu ainsi 40. Et la patente ? et les centimes additionnels ? J'ai laissé l'atelier parce qu'on m'imposait trop. »

Mme F... ne veut plus former des ouvrières. Quand elle en a besoin, elle fait une demande dans un journal. A Reims, on a des ouvrières tant qu'on en veut. L'ouvrière de Reims ne vaut pas celle de Paris.

L'ouvrière de Paris est une véritable fleuriste. Mme F... a fait faire des roses à 85 centimes la grosse ! Des femmes en faisaient pour 67 francs par semaine.

Toute la famille travaille à Reims : les enfants, l'homme. L'homme est tranquille chez lui, il n'a plus de maître, tous travaillent.

Mme F... blâme les ouvrières qui s'organisent en syndicat. « Les ouvrières honnêtes qui ont de la fierté n'iront pas au syndicat. Celles qui crient, ce sont les exaltées. Quand on leur dira : vous verserez 1 franc, 1 fr. 50 pour votre adhésion, elles n'iront plus. Les bonnes ouvrières ne vont pas haranguer la foule — moi je ne voudrais pas le faire. Il est difficile au reste d'organiser des syndicats d'ouvrières parce qu'elles ne savent pas ce qu'elles veulent. Ce sont des ouvrières de passage. Quand on fait les vendanges, quand on fait le tirage des vins, quand on enveloppe les bouteilles de paille, elles nous quittent. J'en occupe une quarantaine, quinze seulement restent fidèles à la fleur. L'ouvrière fleuriste de province est un oiseau de passage. Nous en avons tant que nous en voulons. Des ouvrières ont écrit de Rethel pour avoir de l'ouvrage, nous n'avons pas voulu. Pas d'ouvrières au dehors. »

Mme F... n'a pas toujours été fleuriste. Elle était couturière, mais les clientes n'étaient pas sérieuses. « J'ai cherché un autre métier, j'ai travaillé chez Mme L... Mais ce sont surtout les contre-dames de Paris qui m'ont appris la fleur. J'ai passé plus d'une nuit pour acquérir une certaine capacité. »

L'entrepreneuse, on l'a dit plus haut, prélève 5 centimes sur la colle et 10 centimes sur la paye de semaine des ouvrières. Il y a, paraît-il, des entrepreneuses qui gardent 90 centimes sur une grosse. Ce sont des gâche-métier. « Plus je paye mes ouvrières, plus je les garde. Plus j'en aurai, plus je ferai d'affaires, plus je gagnerai. »

PETITES ENTREPRENEUSES.

II

Mme S... est depuis un mois concierge à la salle des ventes de Reims, car son mari, employé dans cette administration, est devenu gardien de l'Hôtel. Dès ce moment-là elle a dû abandonner sa petite entreprise et ne travaille plus qu'avec sa fille âgée de 15 ans (la fleuriste a 33 ans).

Mme S... fait exclusivement de la rose boulée, jamais de la rose plate. En tant qu'entrepreneuse, elle donnait de l'ouvrage à plusieurs ouvrières et ne leur retenait que 0 fr. 05 sur 1 franc, cela même exceptionnellement ; son seul gain, c'était, dit-elle, la gratification accordée par le fabricant qui dépendait de la quantité d'ouvrage débitée par semaine. « Si j'avais pu apporter 100 francs d'ouvrage j'aurais eu 10 francs. »

Mme S... travaillait toute l'année avec intensité, principalement d'août à février. Pendant 7 mois elle se faisait 7 francs par jour : personnellement elle restait 14 heures à l'ouvrage tous les jours, excepté le samedi et le dimanche (20 jours par mois). De mars à juillet, elle gagnait 4 francs par jour 5 mois par an. A son gain annuel de 1,380 francs s'ajoutait 208 francs de gratification. Le mari de la fleuriste apportait au ménage 75 francs par mois. Pour éviter à l'entrepreneuse les pertes de temps, il se chargeait d'effectuer les livraisons chaque jour.

Les frais d'atelier de Mme S... ont été évalués d'après ses déclarations à 94 fr. 95. La colle et surtout le gaz pour le chauffage des boules étaient ses principales dépenses, savoir : dépense de gaz, 0 fr. 15 par jour, soit 36 francs pour l'année ; la colle 0 fr. 65 par semaine ou 33 fr. 40 par an.

Avant de loger à l'Hôtel des Ventes, la fleuriste habitait un local bien situé où une grande mansarde servait exclusivement d'atelier ; cette pièce était éclairée au gaz. Le loyer mensuel du ménage S... composé de l'ouvrière, de son mari et de leur fille était de 23 francs par mois (276 francs par an).

La fleuriste ne se plaint pas de ses patrons, mais elle dit que le boulage lui a occasionné des douleurs de ventre. Elle se plaint beaucoup d'un mauvais rouge qui sent très mauvais, se répand en poussière partout, pique à la gorge. « On en a sur le linge de corps. Cela gêne pour sortir, les gens pensent qu'on est malpropre. Il y en a qui ont les cheveux aussi rouges, aussi sales que cette fleur-là. » (L'ouvrière montre une grosse fleur rouge foncé.) Elle apporte une casserole aux trois quarts pleine de lait. Il y a de ce rouge sur tout le bord intérieur.

Mme S... ne fait pas de la fleur depuis son enfance. Elle a appris ce métier à 25 ans : c'est une voisine fleuriste qui lui a donné les notions de cette profession. Jamais elle n'a travaillé en atelier.

III

Mlle M..., âgée de 18 ans, après un apprentissage hâtif d'un mois et quelque temps de pratique du métier chez elle, a organisé un petit atelier de famille avec le concours de ses deux sœurs et de sa mère qui consacre à la fleur les loisirs que lui laisse le ménage. Elle s'est adjoint aussi une apprentie, ce qui a transformé l'atelier de famille en petite entreprise.

La spécialité de la fleuriste est la rose boulée et le bouton. L'ouvrage lui est fourni par une grande entrepreneuse de Reims que Mlle M... tient en haute estime. « Mme F... est bonne, on a commencé chez elle, on n'a pas quitté. » Et cependant Mlle M... aurait avantage à chercher l'ouvrage dans la maison-mère qui la payerait mieux et qui est moins éloignée de chez elle.

Au dire de cette fleuriste, il n'y aurait eu aucune diminution de prix dans les genres qu'elle fabrique, excepté pour un certain modèle, qui est descendu depuis peu à 2 fr. 50 la grosse alors qu'il était payé 2 fr. 75.

Lorsque Mlle M... fait du rouge double face, la grosse de roses lui est payée 50 centimes de plus qu'en genre ordinaire. La grande entrepreneuse ne donne pas toujours du rouge. « S'il n'y avait que du rouge, je lâcherais le métier. » En effet, d'après Mlle M..., le rouge occasionne des maux de tête. Au moment de l'enquête, Mlle M... souffre d'un mal à la gorge : elle peut à peine parler, mais elle n'accuse cependant pas le rouge de ce méfait.

La fleuriste estime son gain — celui de l'atelier — à 25 francs par semaine en moyenne, d'un bout de l'année à l'autre, soit un gain annuel de 1,300 francs. Elle ne chôme pas et travaille personnellement, environ, 8 heures par jour.

Cette jeune fille vit avec son père, ancien ouvrier qui ne travaille plus depuis quatre ans, sa mère, ses deux sœurs et ses deux frères. Le produit du petit atelier et le gain du plus âgé des frères — 5 francs par jour (1,500 francs par an) — doivent faire vivre le ménage.

Mlle M... n'a point fait connaître le salaire qu'elle donne à son apprentie. D'après ses déclarations, ses fournitures et frais de transport s'élèveraient à 132 fr. 30. La majeure partie de cette somme — 78 francs — est attribuée aux frais de tramways (1 fr. 50 par semaine). La fleuriste livre tous les jours et perd de ce fait 1 heure et demie.

Cette famille vit dans de bonnes conditions d'hygiène et de salubrité. Elle occupe le rez-de-chaussée et le premier étage d'une petite maison située dans une cité ouvrière de Reims. Tout est très propre et très bien tenu.

CHAPITRE III.

ANALYSES DES QUESTIONNAIRES D'OUVRIÈRES.

A Reims les 37 questionnaires d'ouvrières se répartissent de la façon suivante d'après les spécialités exercées :

Toute la fleur	6	questionnaires.
Rose, ou rose et bouton	27	—
Feuillage	4	—

I

Situation personnelle et de famille des ouvrières (1).

Age. — Validité. — Situation à l'égard du mariage. — Charges d'enfants. — Membres de la famille qui aident au travail. — Profession des maris.

I. *Age.* — A Reims, où l'industrie de la fleur artificielle est de date récente, le personnel des fleuristes est encore jeune : plus des 3/4 des ouvrières ont de 20 à 40 ans (83 p. 100). Un nombre infime de fleuristes (11 p. 100) ont moins de 20 ans; 6 p. 100 seulement sont âgées de plus de 40 ans. Il n'a pas été rencontré d'ouvrières de 60 ans.

(1) Tableau manuscrit, col, 2 à 5 du tableau des questionnaires.

II. *Validité du personnel.* — 5 ouvrières sur 37, soit 14 p. 100, se sont déclarées malades ou maladives : cette proportion serait relativement satisfaisante si un grand nombre d'ouvrières ne subissait un réel préjudice au point de vue de la santé du fait des manipulations professionnelles (voir p. 244).

III. *Situation à l'égard du mariage.* — La situation des fleuristes, par rapport au mariage, est connue pour 34 d'entre elles sur 37. La très grande majorité des fleuristes sont des femmes mariées, 24 ouvrières soit 71 p. 100; les célibataires sont environ le quart de l'effectif des fleuristes (9 ouvrières sur 34). Il n'a été fait mention que d'une veuve.

IV. *Charges d'enfants.* — A Reims, sur les 19 ménages où tous les enfants sont à la charge de leurs parents :

Dans 7 cas, le ménage a	.....	1 enfant.
— 7 cas, —	.....	2 enfants.
— 4 cas, —	.....	3 —
— 1 cas, —	.....	5 —

On peut ajouter qu'à Reims toutes les personnes mariées rencontrées au cours de l'enquête, à l'exception d'une, avaient un ou plusieurs enfants (23 sur 24).

V. *Membres de la famille qui aident au travail.* — 18 questionnaires sur 37, soit près de la moitié, mentionnent la participation de membres de la famille au travail de la fleur.

Ces 18 questionnaires se décomposent comme suit :

Rose et bouton	14	questionnaires sur	27.
Toute la fleur	3	—	6.
Feuillage	1	—	4.

Les ateliers de famille, à Reims, se composent ordinairement de 2 personnes : l'ouvrière et un membre de la famille, fille, sœur, mère, etc.

D'après 5 questionnaires, néanmoins, l'atelier de famille se compose de 3 personnes.

Il est bon de remarquer que dans 2 cas le concours est donné uniquement par des enfants. Dans le premier cas, il s'agit de 2 fillettes de 11 et 12 ans, dans le deuxième cas, d'enfants de 5 à 7 ans. Dans un troisième cas, des enfants travaillent avec des adultes.

Certains ateliers de famille ont un caractère temporaire — ainsi, par exemple, un mari aide sa femme, fleuriste, en période de chômage, — ou un caractère intermittent — une fille, une mère aident uniquement l'ouvrière pendant les périodes de presse. — Parfois un concours étranger, celui d'une apprentie, vient en bonne saison s'ajouter à celui de l'ouvrière.

VI. *Profession des maris.* — Dans 14 cas sur 24, la profession des maris des ouvrières est connue. Ces professions ne sont pas parmi les plus lucratives, les ouvriers verriers et les manœuvres sont en majorité. (6 ouvriers dont 5 verriers et 1 découpeur de fleurs artificielles; 6 manœuvres; 2 employés de chemin de fer).

II

Origines professionnelles des ouvrières (1).

Apprentissage. — Sa durée. — Années de travail en atelier. — Causes déterminantes du travail à domicile. — Durée de l'exercice du métier au moment de l'enquête.

I. *De l'apprentissage.* — Plus des 4/5 des ouvrières enquêtées ont fait leur apprentissage chez une entrepreneuse (grande ou petite entrepreneuse) soit 30 fleuristes sur 37; 3 ouvrières seulement (8 p. 100) chez un fabricant; 3 autres ouvrières (8 p. 100) chez des membres de leur famille. Une ouvrière enfin a déclaré n'avoir pas fait d'appentissage.

Il est à noter, d'autre part, que près de la moitié des fleuristes ont appris leur métier à l'âge adulte. 35 p. 100 des ouvrières à Reims ont fait leur apprentissage à l'âge de 12 ans, 13 ans ou 14 ans; 18 p. 100 à 15 ans ou 16 ans; et 47 p. 100 à 18 ans et au delà jusqu'à 40 ans.

II. *Sa durée.* — 9 ouvrières seulement ont indiqué la durée de leur apprentissage qui est comprise, dans tous les cas sauf un, entre 6 mois et 15 jours. Dans ce dernier cas, il a duré 1 an.

III. *Années de travail en atelier.* — 30 ouvrières ont fait des déclarations relatives au travail en atelier après l'apprentissage; 19 d'entre elles, *soit plus de la moitié* (63 p. 100 exactement) ont affirmé n'avoir jamais travaillé en atelier (2) après l'apprentissage, 11 ouvrières sont demeurées en atelier quelques années

(1) Manuscrit, col. 6 à 10.

(2) Les ouvrières feuillagistes enquêtées n'ont point travaillé à l'atelier après l'apprentissage. Sur 4 d'entre elles, 3 ont fait la déclaration ci-dessus indiquée.

avant de prendre du travail en chambre : la durée maximum du travail en atelier a été de 8 ans (2 cas), la durée minimum, de 3 mois (2 cas).

NOMBRE des ouvrières.	ANNÉES de travail en atelier.
2	8
1	7
1	5
1	4
3	2
3	1 an et au-dessous.

IV. *Causes déterminantes du travail à domicile.* — 10 ouvrières seulement ont indiqué les raisons pour lesquelles elles ont choisi le travail en chambre de préférence au travail en atelier : 4 d'entre elles ont invoqué le mariage, 3 autres ont fait valoir des préférences personnelles (ou de la famille) ; 1 doit aider sa mère dans les soins du ménage, 1 doit donner des soins à son enfant, 1 a voulu essayer de l'entreprise.

V. *Durée totale de l'exercice du métier au moment de l'enquête.* — La durée du métier au moment de l'enquête est connue pour 34 ouvrières. Pour 1/3 environ des fleuristes (10 sur 34), cette durée est comprise entre 10 et 20 ans. Elle est de moins de 10 ans (de 8 ans à 1 an et au-dessous) pour 2/3 des ouvrières. Ainsi qu'il a été dit plus haut, l'industrie de la fleur artificielle à Reims date de 25 ans environ, ce qui explique qu'on n'y rencontre point, comme à Paris ou à Lyon, des fleuristes très anciennes dans le métier.

NOMBRE d'ouvrières.	DURÉE du métier.
1	20 ans.
2	18 ans.
1	17 ans.
2	16 ans.
1	15 ans.
1	13 ans.
1	11 ans.
1	10 ans.
1	8 ans.
2	7 ans.
5	5 ans.
1	4 ans.
8	3 ans.
4	2 ans.
3	1 an et au-dessous.

III

Nature et conditions générales du travail effectué (1).

Spécialité. — Prix de façon. — Origine du travail. — Dates de livraisons. — Dates de payements.

Spécialité. — Prix de façon. — A Reims on fabrique surtout les roses et les boutons de roses de qualité ordinaire et très ordinaire (camelote). Aussi les prix de façon sont très bas. On a relevé au cours de l'enquête les tarifs suivants pour 144 fleurs : 1 franc, 1 fr. 35, 1 fr. 50, 1 fr. 70, 2 francs, 2 fr. 40. (Voir un aperçu des prix de façon p.247 à 258 dans les Monographies.) La rose rouge, surtout le genre double face, est une spécialité de Reims. Dans quelques maisons, cette rose rouge, dont la teinture est dangereuse (voir p. 244), est payée plus cher que la rose de coloris divers ; le supplément payé est de 0 fr. 50 (4 francs la grosse, rose ordinaire, 4 fr. 50, rose rouge par exemple). On verra aux *Observations* la différence des prix de façon payés aux ouvrières suivant qu'elles travaillent directement pour un fabricant, ou pour une entrepreneuse.

Établissements pour lesquels travaillent les ouvrières. — Plus de la moitié des fleuristes travaillent pour des entrepreneuses, grandes ou petites entrepreneuses (21 ouvrières sur 36), 11 ouvrières travaillent pour des fabricants. 4 ouvrières obtiennent de l'ouvrage à tour de rôle ou en même temps d'une entrepreneuse et d'un fabricant (ces dernières ouvrières sont les seules qui se fournissent à 2 établissements à la fois).

Dates des livraisons et des payements. — Les modes de livraison les plus répandus sont les deux suivants : 1° livraison chaque jour ; 2° 3 fois par semaine (au total 28 cas sur 34). Quant au payement, dans l'immense majorité des cas, il se fait à la semaine (33 ouvrières). Dans 3 cas il s'effectue à la livraison.

(1) Tableau manuscrit, col. 11 à 15.

IV

Durée et gain du travail journalier (1).

Saison et morte-saison. — Durée journalière du travail en saison. — Durée journalière du travail en morte-saison. — Temps passé pour la livraison. — Salaire en saison des ouvrières seules. — Gain à l'heure en saison. — Salaire en saison des ouvrières aidées. — Salaire en morte-saison.

I. *Saison et morte-saison.* — La durée de la bonne saison, selon les ouvrières, est extrêmement variable. D'après un certain nombre d'entre elles, la saison aurait lieu de novembre à mars ou avril; pour d'autres, elle est comprise entre juillet et janvier, mars et octobre, septembre et juillet.

Sur 34 ouvrières, 5 ont déclaré ne pas chômer; 2 ont dit chômer complètement 7 mois; 27 ont signalé un fort ralentissement dans le travail dont la durée a été de 2 mois à 8 mois, savoir :

RALENTISSEMENT.	NOMBRE d'ouvrières.
2 mois	3
3 —	5
4 —	2
5 —	4
6 —	10
7 —	1
8 —	2
TOTAL	27

II. *Durée journalière du travail en saison.* — Sur 32 ouvrières qui ont fourni des indications sur la durée de leur journée de travail en saison, près de la moitié ont travaillé 10 heures. Un quart des ouvrières a travaillé 12 heures.

SPÉCIALITÉS.	8 HEURES.	9 HEURES.	10 HEURES.	11 HEURES.	12 HEURES.	13 HEURES.	TOTAUX.
Rose	4	//	12	1	4	2	23
Toute la fleur	//	1	1	1	3	//	6
Feuillage	1	//	1	//	1	//	3
TOTAUX	5	1	14	2	8	2	32

(1) Tableau manuscrit, col. 16 à 21.

III. *Durée journalière du travail en morte-saison.* — 16 ouvrières ont indiqué la durée de leur journée de travail en morte-saison. La journée est en général de 4 heures à 6 heures. Dans 1 cas elle est de 8 heures.

IV. *Temps passé pour la livraison.* — Le temps passé pour chaque livraison a été indiqué par 31 d'entre elles. Il se répartit de la façon suivante :

1/2 heure ou moins d'une 1/2 heure	13 ouvrières.
1 heure	6 —
1 à 2 heures	10 —
2 à 3 heures	1 —
1/2 journée	1 —
TOTAL	31 ouvrières.

V. *Du salaire.* — D'après les déclarations des ouvrières ou d'après leur carnet de paye (6 livrets), on a pu déterminer pour 23 d'entre elles leur gain en bonne saison. Parmi ces 23 fleuristes, 15 travaillent seules et 8 sont à la tête de petits ateliers de famille.

SALAIRE JOURNALIER EN SAISON.

	Ouvrières seules.	Ouvrières aidées.	Totaux.
1 franc et au-dessous	1(1)	//	1
1f 05 à 1f 50	3	1	4
1 55 à 2 00	7(2)	//	7
2 05 à 2 50	4(3)	2	6
2 55 à 3 00	//	//	//
3 05 à 3 50	//	2(4)	2
3 55 à 4 00	//	//	//
4 05 à 4 50	//	1	1
4 55 à 5 00 et au-dessus	//	2(5)	2
TOTAUX	15	8	23

Salaire, en saison, des ouvrières travaillant seules. — Du tableau ci-dessus il ressort que parmi les ouvrières travaillant seules il n'en est point dont le salaire en bonne saison dépasse 2 fr. 50.

(1) 1 ouvrière fait partie du groupe feuillage.
(2) 3 de ces ouvrières appartiennent au groupe des fleuristes qui font toute la fleur.
(3) 1 de ces ouvrières appartient au groupe feuillage.
(4) 1 de ces ouvrières appartient au groupe toute la fleur.
(5) 1 de ces ouvrières appartient au groupe feuillage.

VI. *Gain à l'heure en saison.* — On a pu calculer le gain horaire de 14 ouvrières travaillant seules. Ce gain est compris entre 0 fr. 11 et 0 fr. 25 au maximum, savoir :

0 fr. 11 à 0 fr. 15	5 ouvrières.
0 fr. 16 à 0 fr. 20	5 —
0 fr. 21 à 0 fr. 25	4 —

VII. *Salaire en saison des ouvrières travaillant aidées.* — En bonne saison, sur 8 ateliers de famille, il en est 3 dont le gain est compris entre 1 franc et 3 fr. 05 et 5 entre 3 fr. 05 et 5 francs et au-dessus (voir tableau ci-dessus). (1)

V

Gain annuel des ouvrières (2).

Charges d'atelier : Renouvellement de l'outillage. — Fournitures. — Éclairage, frais de transport. — De l'ensemble des charges. — Gain net annuel des ouvrières travaillant seules. — Ouvrières aidées. — Ouvrières se livrant à des travaux divers.

I. *Renouvellement de l'outillage.* — Si l'on excepte les feuillagistes, la plupart des ouvrières ont des frais d'outillage. Du l'examen du tableau ci-dessous, il résulte que pour près de la moitié des ouvrières la dépense nécessitée par le renouvellement du caoutchouc ou l'amortissement de l'outillage n'est que de 5 francs au maximum (Toute la fleur, Rose et bouton).

DÉPENSES ANNUELLES POUR L'OUTILLAGE.	NOMBRE D'OUVRIÈRES.
5 francs et moins de 5 francs	13
De 5 fr. 05 à 10 francs	7
De 10 fr. 05 à 20 francs	4
De 20 fr. 05 à 30 francs	2
Plus de 30 francs	3
TOTAL	29

(1) Au-dessus de 5 francs, 1 cas, savoir : 5 fr. 85 atelier de famille composé de 3 personnes, l'ouvrière, son frère, son mari.

(2) Tableau manuscrit, col. 22 à 27.

Il faut remarquer, néanmoins, que pour 3 ouvrières la dépense est supérieure à 30 francs, savoir : 33 francs et 40 francs pour 2 ouvrières qui font toute la fleur (rose, chrysanthème, myosotis, etc.). L'une de ces ouvrières est le chef d'un atelier de famille où la production est assez intense. Pour la 3e ouvrière, de la spécialité Rose et bouton, le coût annuel du caoutchouc est de 50 francs. Cette fleuriste est également le chef d'un atelier de famille (3 personnes).

II. *Fournitures.* — Les ouvrières de la Rose, et des autres fleurs, à l'exception du Feuillage ont des fournitures à leur charge : colle, alcool à brûler. Le montant de ces fournitures est indiqué ci-dessous :

COÛT ANNUEL DES FOURNITURES.	NOMBRE D'OUVRIÈRES.
5 à 20 francs	10
De 20 fr. 50 à 50 francs	13
Plus de 50 francs	8
TOTAL	31

Parmi les fleuristes dont les dépenses sont les plus élevées, certaines travaillent seules, mais font des modèles de roses ou de fleurs diverses dont le gaufrage nécessite l'emploi de beaucoup d'alcool à brûler, d'autres sont à la tête de petits ateliers de famille. 2 ouvrières dépensent chacune plus de 100 francs de fournitures, savoir chacune 120 francs.

III. *Éclairage, frais de transport.* — Les dépenses d'éclairage ou de transport ont pu être estimées de la façon suivante, grâce aux indications fournies par 30 ouvrières réparties dans les diverses spécialités étudiées :

ÉCLAIRAGE, FRAIS DE TRANSPORT ANNUELS.	NOMBRE D'OUVRIÈRES.
5 à 20 francs	19
20 fr. 05 à 50 francs	8
Plus de 50 francs	3
TOTAL	30

Dans 3 cas, les dépenses ont été supérieures à 50 francs et ont dépassé même 100 francs, savoir : 72 francs dans 1 cas et 103 francs dans 2 cas. En effet, 3 ouvrières ont dû prendre quotidiennement un tramway de 0 fr. 30 pour livrer l'ouvrage et parfois même elles ont dû donner un pourboire de 0 fr. 10 pour qu'on les laissât monter avec leurs caisses chargées.

IV. *De l'ensemble des charges.* — Pour 34 ouvrières, l'ensemble des charges, qui ne sont pas toutes de même nature, sont les suivantes :

TOTALITÉ DES CHARGES ANNUELLES.	NOMBRE D'OUVRIÈRES.
5 à 20 francs	7
20 fr. 05 à 50 francs	8
50 fr. 05 à 100 francs	11
100 francs à 150 francs	5
150 francs à 200 francs et au dessus	3
TOTAL	34

Si pour 15 fleuristes (44 p. 100) elles sont comprises entre 5 et 50 francs; pour 19 (56 p. 100) elles sont comprises entre 50 et 200 francs et au delà (un cas, 225 fr.).

V. *Gain net annuel des ouvrières fleuristes.* — Le gain net annuel des fleuristes de Reims, calculé d'après leurs déclarations ou d'après leur livret de paye, a été déterminé — déduction faite des charges d'atelier — pour 34 d'entre elles, qui se décomposent ainsi :

18 ouvrières travaillant seules;
16 ouvrières aidées.

VI. *Ouvrières travaillant seules.* — La moitié des ouvrières travaillant seules gagnent seulement de 100 francs à 350 francs par an. Il n'est que 2 ouvrières sur 18 qui se font plus de 600 francs (l'une 750 fr., feuillage; l'autre 974 fr., rose).

GAINS ANNUELS.	OUVRIÈRES.	GAINS ANNUELS.	OUVRIÈRES.
Moins de 150 et 150 francs..	3	Report.....	12
151 à 200.....	//	401 à 450.....	1
201 à 250.....	3	451 à 500.....	1
251 à 300.....	3	501 à 550.....	2
301 à 350.....	1	551 à 600 et au-dessus.....	2
351 à 400.....	2	TOTAL.....	18
A reporter.....	12		

VII. *Ouvrières aidées.* — Parmi les ouvrières aidées dans leur travail, 25 p. 100 (4 sur 16) ne gagnent pas plus de 100 à 350 francs par an. Parfois l'ouvrière est aidée temporairement, parfois le concours est donné par des enfants.

Parmi les plus fortes recettes annuelles des ateliers de famille, citons les suivantes, qui dépassent 1,000 francs : 1° 1,719 francs, un atelier composé de

3 personnes, l'ouvrière, sa mère, son frère (rose); 2° 1,331 francs, un atelier formé par 2 jeunes filles et la mère; 3° 1,123 francs, l'ouvrière et ses deux filles (feuillage, toute la fleur); 4° 1,547 francs, l'ouvrière et sa sœur (feuillage).

GAINS ANNUELS.	OUVRIÈRES.
Moins de 150 et 150 francs..	2
151 à 200.....	1
201 à 250.....	//
251 à 300.....	//
301 à 350.....	1
351 à 400.....	//
401 à 450.....	//
451 à 500.....	4
A reporter.....	8

GAINS ANNUELS.	OUVRIÈRES.
Report.....	8
501 à 550.....	//
550 à 600.....	//
601 à 700.....	//
701 à 800.....	2
801 à 900.....	2
901 à 1,000 et au delà	4
TOTAL.....	16

VIII. *Ouvrières se livrant à des travaux divers.* — La fleur est le seul métier des fleuristes de Reims : elles n'exercent pas d'autres professions dans la généralité des cas. Dans 2 cas seulement l'ouvrière a dit faire des ménages et en 1 cas, en morte-saison, elle s'improvise marchande des quatre-saisons.

VI

Ressources annuelles des ménages d'ouvrières [1].

Secours divers. — Ressources nettes annuelles des ménages. — Quote-part des ressources annuelles des ménages qui provient des travaux de la fleur artificielle.

I. *Secours divers.* — D'après l'enquête, aucun secours permanent ou temporaire provenant de l'Assistance publique n'a été signalé, bien que Reims ne soit pas à l'abri du paupérisme. Des demandes auraient été faites par des ouvrières malheureuses, mais sans succès. « Si on est propre, si on a de l'ordre, on vous dit que vous n'avez besoin de rien » Dans 1 cas, une famille reçoit un pain de 3 livres par semaine, dont l'origine est inconnue.

Dans 3 cas, des verriers bénéficient, avec leur famille, d'un logement gratuit situé dans une cité ouvrière appartenant à une grande verrerie. Dans 1 cas, un verrier vient en aide à sa nièce et lui paye son loyer et son chauffage.

[1] Tableau manuscrit, col. 28 à 31.

Quelques célibataires, une veuve, vivent en ménage et sont aidées par leur compagnon.

II. *Ressources nettes annuelles des ménages.* — Les ressources nettes annuelles de 17 ménages simples sont indiquées ci-dessous. La moitié environ de ces ménages — 52 p. 100 — 9 ménages sur 17, gagnent de 801 à 1,750 francs; l'autre moitié se fait de 1,751 à 2,750 francs.

De cette statistique, il n'est point possible de conclure que les ménages simples de fleuristes à Reims ont tous des ressources équivalentes à celles indiquées : 1° il est des ménages simples qui n'ont pu fournir des précisions sur le gain du mari, ce gain étant souvent irrégulier, aléatoire, donc très bas; 2° même parmi les ressources totales mentionnées ci-dessous, il en est dont l'importance est très variable, selon les années. Ainsi un ménage où le mari gagne 1,950 francs l'année qui précède l'enquête et dont la recette totale annuelle est de 2,150 francs, aura ses ressources sensiblement diminuées l'année même de l'enquête, le mari de la fleuriste chômant depuis plus de 2 mois alors qu'il avait travaillé régulièrement précédemment.

MÉNAGES.	DE 801 à 900f.	DE 901 à 1,000f.	DE 1,001 à 1,250f.	DE 1,251 à 1,500f.	DE 1,501 à 1,750f.	DE 1,751 à 2,000f.	DE 2,001 à 2,500f.	DE 2,501 à 2,750f.	TOTAUX.
Avec 1 enfant.	//	//	//	//	1	2	//	//	5
— 2 enfants.	//	//	//	1	3	//	//	3	7
— 3 enfants.	1	//	1	2	//	//	//	//	4
— 5 enfants.	//	//	//	//	//	//	1	//	1
	1	//	1	3	4	2	1	5	17

III. *Quote-part des ressources annuelles des ménages qui provient de la fabrication des fleurs à domicile.* — La quote-part des ressources annuelles nettes qui provient des travaux exécutés par la femme dans les 17 ménages ci-dessus est la suivante :

	OUVRIÈRES.
10 p. 100 et au-dessous	1
De 11 à 20 p. 100	5
De 21 à 30 p. 100	5
De 31 à 40 p. 100	3
De 41 à 50 p. 100	2
Plus de 51 p. 100	1
TOTAL	17

VII

Hygiène de l'habitation [1].

Du logement. — Cube d'air. — Mode d'éclairage. — Du loyer. — Logements insalubres.

I. *Du logement.* — A Reims, les ouvrières habitent des maisons occupées par plusieurs locataires ou des cités ouvrières. Ces logements sont situés dans divers quartiers de la ville (Laon, Saint-Rémy, Fléchambault, etc.).

La composition du logement est connue pour 19 ménages : 4 logements se composent d'une pièce; 8 de 2 pièces; 6 de 3 pièces et 1 de 5 pièces.

II. *Cube d'air.* — Quand le logement se compose d'une pièce unique, cette pièce est parfois assez vaste : 1er cas, 67^{mc}; 2e cas, 62^{mc}; 3e cas, 48^{mc}; 4e cas, 36^{mc} seulement.

Le nombre de personnes qui logent dans ces pièces est le suivant : 2 personnes (1er cas) 67^{mc} : l'ouvrière, son fils 8 ans; 3 personnes (2e cas) 62^{mc} : l'ouvrière, sa fille 11 ans, un grand-oncle; 5 personnes (3e cas) 43^{mc} : l'ouvrière, son mari, 3 petits enfants; 2 personnes (4e cas) 36^{mc} : l'ouvrière et son mari.

III. *Mode d'éclairage.* — Le mode d'éclairage le plus usité est le pétrole. 3 ouvrières seulement ont dit s'éclairer au gaz.

IV. *Loyer.* — Des indications fournies par 37 ouvrières il résulte que 2 ménages habitent chez des parents propriétaires (mère, grand'mère) et n'ont pas de loyer à payer. Pour 3 ménages, le logement est gratuit (le père, verrier, peut loger en famille sans payer dans la cité ouvrière de la verrerie).

Pour 32 ménages, le loyer annuel est le suivant :

De 101 à 150 francs	7	ménages.
De 151 à 200 francs	15	—
De 201 à 250 francs	7	—
De 251 à 300 francs	3	—
TOTAL	32	—

Ainsi donc, pour près de la moitié des ouvrières, 47 p. 100, le prix du loyer est compris entre 151 et 200 francs. Il est de 201 à 300 francs pour 31 p. 100 des ouvrières. 22 p. 100 seulement payent de 100 à 150 francs. A Reims, le payement du loyer s'effectue au mois.

[1] Tableau manuscrit, col. 32 à 39.

V. *Logements insalubres.* — D'après 6 questionnaires — sur 37 — les conditions de salubrité du logement sont mauvaises; dans 4 cas, à l'humidité du local vient s'ajouter une aération insuffisante due aux mauvaises habitudes individuelles: l'atmosphère est rendue irrespirable, l'air est confiné.

Dans 2 cas — pièces uniques — l'insalubrité du local se traduit de la façon suivante : 1° la chambre de l'ouvrière — un garni — n'a pas de plancher, il est *remplacé par de la terre battue*; 2° pour pénétrer dans l'habitation de l'ouvrière il faut traverser une cour où les eaux sales croupissent dans des caniveaux.

VIII

Maladies professionnelles. Leurs causes [1].

A Reims, parmi les ouvrières enquêtées travaillant à la fabrication de la rose et du bouton — qui sont en majorité dans cette ville — ou à la fabrication des fleurs de coloris semblables à ceux de la rose, plus des 3/4 des fleuristes, 79 p. 100, sont atteintes dans leur santé par les manipulations professionnelles.

	ROSE ET BOUTON (au total 27 ouvrières).	TOUTE LA FLEUR (au total 6 ouvrières).	FEUILLAGE (au total 4 ouvrières).
Maux de tête	12	4	//
Maux de gorge	2	//	//
Maux d'estomac	2	//	//
Vomissements et douleurs intestinales.	5	//	//
Divers	//	1	1
	21	5	1

Ainsi donc, sur 27 ouvrières de la Rose et du bouton, 21 se trouvent atteintes; sur 6 ouvrières qui font toute la fleur, 5 sont atteintes et sur 4 ouvrières du feuillage, une.

Les maux les plus souvent subis sont les suivants : en première ligne, les maux de tête, 59 p. 100 des cas, puis les vomissements et douleurs intestinales, 19 p. 100 des cas. Signalons que, dans un grand nombre de cas, les ouvrières se sont plaintes de plusieurs indispositions simultanées telles que « maux de tête et rhume de cerveau, coliques et maux de tête », « maux de tête et maux de gorge », « maux de tête et nausées », etc.

Les ouvrières de Reims qui fabriquent la rose et le bouton ou des fleurs

[1] Tableau manuscrit, col. 40 à 41.

similaires quant aux coloris et qui ont été atteintes dans leur santé, incriminent la teinture rouge des pétales.

Parmi les ouvrières feuillagistes, le seul inconvénient professionnel signalé est le suivant : « les doigts se coupent ».

IX

Observations [1].

Baisse des prix de façon. — Entrepreneuses. — Veillées. — Fournitures. — Dangers professionnels. — Ce que les ouvrières pensent du travail à domicile.

Baisse des prix de façon. — A Reims, plusieurs ouvrières ont pu constater la baisse des prix de façon. « Dans la rose, tel modèle payé 3 fr. 50 il y a 18 ans n'est plus payé que 32 sous » ; « des modèles payés 42 sous, il y a 15 ans, sont payés maintenant 27 sous ». « Depuis 4 mois, une rose de 4 fr. 50 est tombée à 4 fr. 25 » ; « un modèle de 3 fr. 75 est tombé à 2 fr. 75 depuis peu » ; « l'ouvrage de 40 sous d'autrefois est moins ouvragé que celui de 50 sous aujourd'hui. » « La baisse des prix de façon est continue, affirme une ouvrière : un modèle payé 2 francs il y a 6 ans a été payé l'an dernier 1 fr. 80 et maintenant (1908), 1 fr. 65 ». « Le prix du feuillage n'est pas augmenté à proprement parler, dit une ouvrière, mais la grosse n'est plus de 144, mais de 150 feuilles. »

Une seule fleuriste a signalé une augmentation des prix de façon : il s'agissait d'un modèle de mauvais rouge dont personne ne voulait plus faire qui a été payé 4 fr. 50 au lieu de 4 francs la grosse.

Quelques ouvrières attribuent la baisse des prix de façon au fait que les modèles de fleurs de Reims sont copiés à Châlons, par exemple, ou à Épernay, où la main-d'œuvre est à meilleur marché : « A Châlons, on fait pour 35 sous de l'ouvrage payé à Reims 40 sous. D'autre part, la rose payée 1 fr. 40 à Reims n'est payée que 1 fr. 20 à Épernay ».

Entrepreneuses. — Dans cette ville, beaucoup d'ouvrières travaillent pour des entrepreneuses parce que les grands fabricants ne donnent directement de l'ouvrage aux fleuristes que si elles peuvent livrer 20 francs de travail par semaine.

L'opinion courante des fleuristes, semble-t-il, n'est pas défavorable aux entrepreneuses, bien que certaines d'entre elles soient fort sévèrement jugées.

« Mme C..., l'entrepreneuse, a 5 francs du cent à la maison, elle ne prend que 2 sous par grosse, c'est raisonnable ». « L'entrepreneuse prend 1 sou du franc, la maison lui en donne autant ».

[1] Tableau manuscrit, col. 42.

Mme X... n'a jamais eu à se plaindre de son entrepreneuse. « L'entrepreneuse, Mme F..., ne retient rien; une autre entrepreneuse retenait 2 sous ». « L'entrepreneuse est juste : elle sait travailler, elle sait partager le rouge double face entre les diverses ouvrières. »

Parmi les opinions les plus défavorables aux entrepreneuses accusées de pressurer les fleuristes, citons les suivantes : « L'entrepreneuse a dit que le patron lui avait recommandé de prendre 2 sous, en réalité elle prenait 4 sous sur un modèle payé 32 sous au lieu de 37 sous. Une entrepreneuse retient 1 sou sur 7 sous à ses ouvrières, 1 sou par grosse. Il y a des entrepreneuses qui prennent 7 à 8 sous sur une grosse ».

Veillées. — Deux ouvrières ont dit veiller. L'une, avec sa fille, n'est jamais couchée avant minuit (voir Monographie IV, p. 250.) L'autre, qui a 3 enfants et va être mère une quatrième fois déclare : « Il faut que je passe la moitié de la nuit pour livrer l'ouvrage demain matin si je veux qu'il me soit payé demain après-midi ».

Fournitures. — Une ancienne ouvrière de Reims a assuré qu'autrefois le fabricant donnait la colle et que « maintenant il faut la payer. Les patrons ont trouvé à la campagne des ouvrières faisant meilleur marché, fournissant la colle et payant leur train ».

Dangers professionnels. — Plusieurs ouvrières ont parlé avec insistance des inconvénients du mauvais rouge (voir Monographies II, p. 249 ; III, p. 250 ; V, p. 253 ; VI, p. 253 ; VII, p. 255 ; VIII, p. 256.

Ce que les ouvrières pensent du travail à domicile. — Les fleuristes de Reims formulent en général — à part une ou deux exceptions — une opinion pessimiste sur leur métier : il faut, disent-elles en substance, trop travailler pour très peu gagner. « Pour faire 3 grosses de violette de Parme à 0 fr. 60, il fallait travailler à deux toute une journée et veiller. » Mme X... est découragée de faire des fleurs : elle a pris un nourrisson il y a 8 jours. Pour gagner 7 francs par semaine il faut qu'elle se lève à 6 heures. Pour se faire 12 francs par semaine, il faut qu'elle se lève à 4 heures et se couche à 10 heures. Une autre ouvrière ne gagne que 1 fr. 40 pour 2 journées de travail : elle met une semaine pour faire une grosse : elle se plaint ne n'être pas assez payée et d'être obligée d'attendre à la livraison. Telle ouvrière veut quitter la fleur parce qu'elle n'a pas d'ouvrage régulièrement. — Des ouvrières se plaignent de n'être pas assez payées et d'avoir à faire du rouge double-face. « Mme B... n'arrive pas à faire 1 grosse par jour de roses à 2 fr. 50 la grosse. » On pourrait multiplier ces exemples : qu'il suffise de citer le sentiment exprimé par une ouvrière : « On ne peut pas gagner sa vie toute seule ».

Deux seules ouvrières à Reims ont déclaré préférer le travail à domicile : « on est chez soi, on est tranquille ».

CHAPITRE IV.

MONOGRAPHIES D'OUVRIÈRES.

I

Mme U... a fait ses débuts, il y a 18 ans, dans le finissage des boutons de roses. Elle a gagné de suite 15 sous par jour et au bout de 3 ou 4 mois, 40 sous par jour. Cette rosière, âgée de 31 ans, a appris son métier chez une grande entrepreneuse qui travaillait pour Paris. Actuellement, l'ouvrage lui est fourni par une maison importante de Reims.

Elle est aidée dans son travail par son fils, âgé de 13 ans, qui va en outre livrer tous les jours l'ouvrage et passe une heure pour effectuer les livraisons. Mme U... est spécialisée dans la fabrication de la rose : elle fait de la grosse rose pâle payée 5 francs la grosse ; de la grosse rose rouge au même prix et de la petite rose à raison de 1 franc la grosse.

Elle n'arrive à faire par jour, dit-elle, que la moitié d'une grosse de roses à 5 francs la grosse, encore doit-elle négliger son ménage. « Si je voulais faire mon ménage comme il doit l'être, je me ferais mes 30 sous tout juste. »

De septembre à mars, époque de bonne saison, Mme U... travaille 10 heures par jour. Les 5 autres mois, elle ne travaille que 5 heures, assure t-elle.

On a relevé les gains hebdomadaires suivants, sur un carnet de paye de l'ouvrière (année 1908) (1).

	Report.	196 30	Report.	370 05	Report.	554 05
21f 80		24 30		13 55		30 50
11 90		20 15		13 55		28 60
16 20		8 45		4 15		24 20
13 20		14 70		20 60		28 50
19 05		15 20		18 10		16 10
15 00		16 65		12 90		15 30
18 00		18 00		20 75		13 00
15 20		15 00		7 20		23 40
25 20		13 60		24 80		29 80
20 85		15 70		24 80		12 20
19 90		12 00		23 60		
A reporter.	196 30	A reporter.	370 05	A reporter.	554 05	Total.	775 65

(1) Ce carnet donné à Mme U... par l'entrepreneuse et commencé en janvier 1908 ne porte aucune date écrite, pas même l'année.

Pour 43 semaines, le gain est de 775 fr. 65, soit un gain moyen hebdomadaire de 18 francs et un salaire de 3 francs.

En se basant sur ce chiffre de 775 fr. 65, on peut dire que le gain annuel brut de Mme U... et de son fils est de 937 fr. 65 (52 semaines).

Le coût de ses fournitures est de 54 fr. 05 (caoutchouc et divers, 5 fr. 25; alcool pour le gaufrage, 15 francs; colle 33 fr. 80.) Donc son gain se trouve réduit à la somme de 883 fr. 30.

Les recettes du mari sont de 1,800 francs par an (6 fr. par jour.)

Mme U... déplore l'attente prolongée à la livraison de fleurs. Pour ne pas la faire attendre on lui a donné une fois des coupes toutes fraîches qu'elle a dû faire sécher elle-même chez elle. « Pour tremper et découper, on prend des gamines de 13 ans. Ces enfants gagnent des journées de 25 sous et cassent les bras à l'ouvrière. » Mme U... se plaint de la baisse des prix de façon « Les modèles payés 42 sous il y a 15 ans sont tombés à 27 sous. »

Elle signale également les inconvénients du rouge. Le « mauvais rouge » donne des maux de tête et des rhumes de cerveau.

Cette famille composée du père, de la mère, d'un jeune garçon de 13 ans et d'une petite fille en traitement à Dunkerque, habite dans le quartier de Laon. Le logement est situé au rez-de-chaussée sur cour; la belle-mère de l'ouvrière étant propriétaire de la maison, cette famille n'a pas de loyer à payer.

L'atelier qui a 75 mètres cubes sert à la fois de cuisine, chambre et salle à manger.

La salubrité du local est assez bonne.

II

Mme M... 31 ans, vit avec son petit garçon âgé de 8 ans. Elle habite dans le quartier de Laon une assez vaste chambre située au rez-de-chaussée et donnant sur cour dont la salubrité n'est que médiocre. La pièce où elle loge, et qui sert à tout faire, est dans un grand désordre : les litres, les bols voisinent sur la table avec les fleurs. L'ouvrière veillant souvent très tard n'a pas le temps de faire son ménage avec soin.

Mme M... fait de la rose et du bouton de rose depuis 4 ans. Jamais elle n'a travaillé en atelier. L'ouvrage lui est fourni par une petite entrepreneuse qui habite tout près de chez elle, et chez qui elle peut effectuer les livraisons tous les jours sans perte de temps. Elle confectionne de la rose à 4 fr. 50 la grosse ; du bouton de rose fushia à 1 fr. 35 la grosse. Il lui faut deux jours pour faire une grosse de ce dernier modèle.

Bien que Mme M... reste de longues journées au travail, souvent des journées de 13 heures, quelquefois même davantage, son gain est des plus mé-

diocres, ainsi qu'en font foi les mensualités relevées sur son carnet de paye — année 1906.

Janvier	24f 90c	Report	99f 15c
Février	20 35	Juillet	7 05
Mars	19 50	Août	27 80
Avril	19 65	Septembre	22 10
Mai	6 80	Octobre	15 75
Juin	7 95	Novembre	20 20
		Décembre	15 10
A reporter	99 15	TOTAL	207 15

Pour toute l'année 1906 le gain est seulement de 207 fr. 15.

Les mois de bonne saison, pour Mme M..., sont compris entre août et mars-avril.

En mai, juin, juillet, le gain est presque négligeable (mai: 6 fr. 80, juin: 7 fr. 95, juillet 7 fr. 05). L'ouvrière livre tous les jours. Elle est payée à la semaine.

Selon les déclarations de Mme M..., ses charges d'atelier sont très lourdes: elles grèveraient son gain de plus de la moitié. L'ouvrière explique ainsi ses dépenses annuelles, colle: 52 fr. 70 (somme qui dépasse le niveau moyen); caoutchouc 13 fr. 60; alcool à brûler 21 fr. 50; éclairage 18 fr. 20, soit au total 106 francs.

Au moment de l'enquête (novembre 1908) Mme M..., se faisait aider le soir par des enfants de voisins âgées de 6 à 10 ans, auxquelles elle donnait 1 fr. 50 par mois.

En général, en morte-saison, cette ouvrière fait des ménages ce qui lui rapporte 1 fr. 50 par jour. Mais Mme M..., n'a point fait connaître les ressources annuelles qui proviennent de ce travail. Pour son loyer elle dépense 132 francs par an — 11 francs par mois.

Cette fleuriste se plaint du gaufrage sur le caoutchouc qui lui occasionne des douleurs dans le ventre. D'autre part le mauvais rouge lui fait mal à la tête, mal au cœur: « On crache ce rouge ».

L'entrepreneuse de Mme M... n'abuse pas de ses ouvrières: elle prélève le sou du franc et la maison lui en donne autant.

III

L'ouvrière, une robuste campagnarde des environs de Laon, aimerait mieux demeurer à la campagne qu'à la ville. Elle voudrait quitter la fleur parce qu'elle n'a pas d'ouvrage d'une façon régulière.

Depuis 3 ans, Mme T..., âgée d'une trentaine d'années, fait principale-

ment de la grosse rose qui, selon le travail lui est payée 3 francs, 3 fr. 25, 4 francs, 4 fr. 50 la grosse, ou du petit bouton à 2 francs. C'est un fabricant qui lui fournit de l'ouvrage, mais non point d'une façon continue.

Dans le courant de l'année 1907-1908, Mme T... estime qu'elle a travaillé seulement 5 mois, qui se décomposent ainsi :

Novembre et décembre 1907, 2 mois à 3 francs par jour en moyenne, soit 156 francs ; janvier 1908, 1 mois à 1 franc par jour, soit 26 francs ; septembre et octobre, 5 semaines à raison de 8 francs par mois : 40 francs. Au total, 222 francs.

Il faut défalquer de ce gain diverses petites fournitures ou charges savoir : colle, etc., 8 francs 35 ; éclairage, 3 francs ; tramways, 2 francs, en tout 13 fr. 35.

Comme la plupart des ouvrières de Reims, Mme T... a signalé les dangers du rouge double-face. Il provoque des coliques, des plaques sur la figure, des maux de tête, surtout la teinte dite « Roi ».

La contribution de l'ouvrière au budget de la famille composée du père de la mère — et de 3 garçons âgés de 11, 10 et 6 ans — n'est qu'un appoint.

Le mari de Mme T..., pompier, gagne 4 francs par jour. En outre tous les 20 jours pour son jour de garde il a un supplément de 1 fr. 50.

L'apport du mari est de	1,227f 00	par an
Celui de l'ouvrière, de.....	208 65	—
Total.....	1,435 65	par an.

Cette famille loge dans le quartier de Fléchambault. Elle occupe un rez-de-chaussée composé de deux pièces, dont l'une servant d'atelier a 62 mètres cubes.

Le prix du loyer est de 14 francs par mois (168 fr. par an).

IV

Mme B... travaille avec sa fille âgée de 16 ans : « *la petite n'est jamais couchée avant minuit*, je serais punie si on savait que j'ai une fille que je fais veiller ».

Dans ces conditions, en travaillant 9 mois par an 12 heures par jour et 3 mois (mars, avril, mai) 6 heures, elle arrive à se faire 802 fr. 30 par an (année 1907-1908.)

Comme en mars, avril et mai les deux ouvrières ne travaillent que 5 jours par semaine, soit 20 jours par mois, le salaire moyen de Mme B... et de sa fille

pour 276 jours de travail est de 2 fr. 95. Mme B... livre tous les jours. Elle est payée à la semaine.

	TOTAL du mois. — fr. c.
Avril. — 12 fr. 30 ; 19 fr. 25	31 55
Mai. — 3 fr. 80 ; 10 fr. 05	13 85
Juin. — 20 francs ; 20 fr. 35 ; 19 fr. 80 ; 10 fr. 60	71 05
Juillet. — 18 fr. 75 ; 10 fr. 50 ; 12 fr. 50 ; 23 fr. 90 ; 19 fr. 80	85 45
Août. — 20 fr. 60 ; 15 fr. 65 ; 19 fr. 70 ; 21 fr. 20	77 15
Septembre. — 21 fr. 10 ; 19 fr. 10 ; 22 fr. 20 ; 22 fr. 65	85 05
Octobre. — 18 fr. 65 ; 10 fr. 20 ; 16 fr. 80	45 65
Novembre. — 19 fr. 80 ; 22 fr. 10 ; 28 fr. 10 ; 30 francs	100 00
Décembre. — 18 fr. 25 ; 26 fr. 15 ; 33 francs ; 24 francs ; 24 fr. 75	126 15
Janvier. — 29 fr. 50 ; 27 francs ; 23 fr. 35 ; 24 fr 50	104 30
Février. — 18 fr. 70 ; 17 fr. 50	36 20
Mars. — 6 fr. 45 ; 19 fr. 50	25 95
TOTAL	802 40

Mme B... exécute le plus souvent les genres suivants : la rose double-face, grosse rose boulée en mauvais rouge au prix de 4 fr. 75 la grosse ; de la rose à 4 fr. 50 la grosse en couleur ordinaire et à 5 francs en rouge double-face.

Mme B... signale la baisse de certains prix de façon. Ainsi une rose rouge payée il n'y a pas longtemps 3 fr. 15 n'est plus tarifée que 2 fr. 75.

C'est une entrepreneuse qui fournit l'ouvrage à Mme B....

Cette entrepreneuse retient un sou sur la colle. Il y a certains modèles qu'elle paye moins que le fabricant : telle rose frisée est payée 4 fr. 90 à la maison-mère et 4 fr. 50 par l'intermédiaire. La grosse rose boulée, dont il est fait mention ci-dessus, payée 4 fr. 75 la grosse par l'entrepreneuse est rétribuée à raison de 5 fr. 25 par le fabricant. Cette entrepreneuse compte parmi les meilleures. Mme B... a travaillé un certain temps pour une autre entrepreneuse peu loyale. « Une ouvrière avait été chassée de tous les ateliers, l'entrepreneuse X... l'employa sous un faux nom et la paye dix sous moins cher que les autres bien que ce fût une bonne ouvrière. Puis Mme X... dit à d'autres ouvrières : on me fait la fleur à ce prix là, il faut me la faire aussi... »

Mme B... dit que son travail lui est payé 2 sous de l'heure.

Elle a des fournitures à sa charge qu'elle estimait en 1907-1908 à 53 fr. 75 : colle, etc., 20 fr. 75 ; charbon pour le gaufrage, 12 francs ; éclairage, 13 francs ; frais pour livraison, 8 francs.

Le rouge ne fait pas de mal à l'ouvrière et à sa fille qui sont très robustes. C'est gênant cependant : si on fait la soupe, elle est rouge. On recommande paraît-il aux ouvrières, pour éviter les inconvénients du rouge, de boire de l'eau bouillie avec de l'avoine.

Il y aurait eu au moment de l'enquête, deux jeunes filles en traitement à l'hôpital, atteintes par le rouge. Depuis quelques semaines, le directeur d'une grande fabrique de fleurs « fait quitter à 5 heures et envoie ses ouvrières se baigner. Il leur paye le bain ».

Mme B... habite avec son mari, dont la profession est inconnue, et leurs 3 enfants un logement de 5 pièces bien aérées. Une pièce de 24 mètres cubes sert exclusivement d'atelier. Le prix du logement est de 25 francs par mois.

V

Depuis l'âge de 13 ans, Mme L..., âgée de 30 ans environ, fait de la rose collée et du bouton. C'est chez une entrepreneuse qu'elle a appris le métier. Maintenant elle travaille pour un fabricant.

Les principaux modèles qu'elle confectionne sont, par exemple, une rose à 5 francs la grosse composée « d'un pétale picoté, de 2 pétales roulés, enfilés et de 12 pétales collés » ; une autre rose à 4 francs la grosse formée « d'un pétale picoté, de 3 pétales gaufrés et enfilés et de 8 pétales détachés et collés » ; une troisième rose, à 7 fr. 50 la grosse, est faite avec « 2 pétales picotés, 3 pétales boulés enfilés et 24 pétales détachés et collés ».

La bonne saison et la morte-saison changent tant, au dire de cette ouvrière, qu'on ne sait plus à quelle époque elles se produisent.

En général, de novembre à avril l'ouvrière travaille 12 heures, les autres mois elle ne travaille que 6 heures environ.

Dans ces conditions, en bonne saison, l'ouvrière gagne 14 fr. 50 par semaine, soit pour toute la saison (26 semaines) 377 francs, et en morte-saison (26 semaines), 8 francs par semaine, soit 208 francs, c'est-à-dire pour l'année 585 francs.

Il faut retrancher de cette somme les fournitures ou frais divers, évalués à 25 fr. 35 par an pour la colle; 6 fr. 60, caoutchouc et divers; 15 francs, alcool à brûler ; 15 francs pour l'éclairage, en tout 61 fr. 95.

Mme L... livre son travail trois fois par semaine et perd une demi-journée pour effectuer la livraison. Elle est payée à la semaine.

L'ouvrière a essayé durant un an de faire de l'entreprise. Elle retenait un sou du franc à ses ouvrières au nombre de 15. Le patron ne lui accordait aucune gratification si elle ne livrait pas 100 francs d'ouvrage par semaine. « Je n'ai pu faire 100 francs que cinq fois. Alors le fabricant donnait 5 francs. C'était trop de mal pour gagner 10 francs (avec la retenue sur le travail de l'ouvrière). J'ai jeté mes livrets dans le feu de colère ! »

Mme L... a 5 enfants (1). Son mari, dont la profession est inconnue, gagne 5 francs par jour, soit 1,500 francs par an.

Mme L... se plaint du rouge qui provoque des coliques, des maux de tête et rhumes de cerveau. La maison qui lui fournit l'ouvrage donne à faire aux ouvrières beaucoup de fleurs rouges.

Le logement de M. et Mme L... coûte 16 fr. 50 par mois. Il est situé dans le quartier de Laon. L'atelier a 43 mètres cubes. Cette pièce sert à la fois de cuisine et de salle à manger.

VI

Les sœurs L... vivent avec leur mère; l'une est âgée de 28 ans, l'autre est un peu plus jeune. Ce sont de bonnes ouvrières, mais elles se plaignent de n'être pas assez payées et d'avoir trop souvent à faire du rouge double-face. Elles ont fait de ces fleurs rouges trois semaines sans arrêter; elles en font encore. Or ce rouge cause des vomissements à l'ainée ainsi que des éternuements, rhumes de cerveau, maux de tête. La sœur cadette, elle, est atteinte d'une tout autre façon: elle a des boutons sur le visage le lendemain des jours où elle fait du rouge.

Les prix de façon payés à ces ouvrières, qui sont parfois aidées par leur mère (lorsque cette dernière a terminé les travaux du ménage) sont les suivants: rose en teinte ordinaire, 4 francs la grosse; la même en rouge double-face, 4 fr. 50; rose de 12 pétales, 5 francs, etc.

Du mois de novembre au mois d'avril, les sœurs L... travaillent 10 heures par jour: c'est la bonne saison, le gain hebdomadaire est de 15 fr., soit pour toute la bonne saison (26 semaines) de 390 francs. En morte-saison l'ouvrage est moins abondant; la sœur aînée reprend son métier de giletière qu'elle exerçait avant celui de fleuriste, la jeune sœur seule travaille, le gain est de 8 francs par semaine en moyenne, soit, pour 26 semaines, de 208 francs. La fleur rapporte donc à ces ouvrières 598 francs dont il faut défalquer 133 fr. 85 de charges diverses.

Ces charges sont constituées par 25 fr. 35 de colle; 36 fr. 50 de braise pour le chauffage des boules, et 72 francs de tramways.

(1) La sœur de Mme L... moins âgée qu'elle et célibataire vient travailler chez Mme L.. pour avoir « de la compagnie ». Elle dit travailler dans les mêmes conditions et fait quelquefois des semaines de 16 francs en veillant.

Le budget de cette famille composée de 3 personnes peut être évalué ainsi :

Produit de la fleur net	464f 15
Gain de la sœur aînée comme giletière	130 00
TOTAL	594f 15

Les sœurs L... n'aiment pas la ville de Reims, ni leur logement : 2 pièces au rez-de-chaussée très bien tenues mais humides dont le loyer est de 144 fr. par an. Les ouvrières songent à s'établir à Paris.

A Reims, l'ouvrage leur est fourni par une entrepreneuse.

VII

Cette ouvrière est dans une grande misère. Malgré son labeur, elle ne peut subvenir à sa propre existence et à celle de sa fille qui a 11 ans. Bien que veuve et malade — elle a une bronchite chronique et des abcès aux jambes — elle n'est point aidée par la Ville, parce qu'elle n'a qu'un enfant. C'est son grand-oncle, verrier, gagnant péniblement 3 francs par jour, qui a pris à sa charge son loyer — une chambre garnie du coût de 16 francs par mois — et son chauffage.

Mme veuve F..., 31 ans, est spécialisée dans le bouton de rose. Elle fait aussi, le cas échéant, un peu de rose. Son apprentissage a duré 2 ans, chez une entrepreneuse, et depuis l'âge de 14 ans elle n'a point cessé de travailler.

Maintenant, Mme F... travaille pour une grande fabrique de Reims : elle confectionne des petits boutons naissants à raison de 0 fr. 75 la grosse ; son travail consiste à faire un moule avec du coton, à gaufrer et rouler les pétales, à les attacher sur le moule. On met ensuite les parties accessoires : araignes, tube, etc.

D'autres boutons sont payés 0 fr. 90 la grosse. Mme F... fait également une rose au prix de 1 fr. 50 la grosse.

En 1907-1908, Mme F... a été trois mois malade : elle a dû aller à l'hôpital. Le reste de l'année elle a travaillé aidée par sa fille qui manque souvent l'école afin de servir d'apprentie à sa mère.

Pendant 6 mois environ, Mme F... a travaillé 8 heures par jour, et pendant 3 mois — ceux qui sont d'ordinaire les meilleurs de l'année : janvier, février, mars — elle n'a pu travailler que 4 heures.

En 6 mois elle a gagné en moyenne 2 francs par jour, soit 312 francs, et en 3 mois, 5 francs par semaine, soit 65 francs ; au total, 377 francs, qui ne sont pas nets. Il faut déduire les dépenses effectuées pour confectionner les fleurs, telles que : colle, 5 fr. 60 ; houille pour le gaufrage, 31 fr. 20 ; caoutchouc pour travailler les pétales, 2 fr. 70 ; éclairage supplémentaire à la veillée, 6 francs, en tout, 45 fr. 50. D'où un gain net seulement de 331 fr. 50.

Au moment de l'enquête, novembre 1908, l'oncle verrier, qui paye le chauffage et le loyer de sa nièce, ne travaille que 21 jours par mois — depuis trois mois. « Quand je n'ai pas de la fleur, dit Mme F..., on jeûne. »

La fleuriste se plaint du rouge, qui fait tousser, prend à la gorge. Elle ajoute néanmoins qu'on ne lui en donne plus depuis qu'on la sait malade.

Mlle F... habite dans le quartier Saint-Rémy une chambre de salubrité médiocre. Cette pièce est située au 1er; elle a 62 mètres cubes, mais l'eau sale qui séjourne dans le caniveau de la cour rend l'air impur.

VIII

Mlle M..., 32 ans, spécialisée dans le bouton de rose, est une des plus anciennes fleuristes de Reims. Elle exerce la profession depuis l'enfance et a travaillé 7 ans en atelier. Elle a essayé pendant un certain temps de faire de l'entreprise pour un grand fabricant de Reims.

D'après le relevé de son carnet de paye l'année courante, du 29 décembre 1907 au 15 novembre 1908, c'est-à-dire pendant 10 mois 1/2, elle a gagné seulement 680 fr. 05, soit 64 fr. 76 par mois ou, en moyenne, 2 fr. 58 par jour. O, Mlle M... est aidée par sa sœur, sa mère, lorsque cette dernière a terminé les travaux du ménage, et de fin avril à fin juillet elle a occupé une apprentie à laquelle elle donnait 2 fr. 50 par semaine. Pendant la bonne saison, qui est comprise, selon Mlle M..., entre juin et mars, l'ouvrière dit travailler personnellement 11 heures par jour. Les deux autres mois, il est vrai (avril et mai), elle ne travaille que 3 heures.

	TOTAL DU MOIS. fr. c.
Décembre. — 10 francs	10 00
Janvier. — 16 fr. 35; 20 fr. 60; 4 francs; 30 francs	70 95
Février. — 18 francs; 22 fr. 30; 21 francs; 17 francs.	78 30
Mars. — 14 francs; 13 francs	27 00
Avril. — 13 fr. 75	13 75
Mai. — 10 fr. 25; 21 fr. 25; 13 fr. 70	45 20
Juin. — 8 fr. 75; 19 fr. 75; 25 fr. 75; 27 francs; 21 francs	102 25
Juillet. — 19 fr. 45; 12 fr. 60; 26 fr. 50; 17 fr. 50.	76 05
Août. — 11 francs; 15 fr. 80; 11 francs; 22 fr. 90; 21 fr. 55	82 25
Septembre. — 18 fr. 90; 24 francs; 17 fr. 75; 19 fr. 50.	80 15
Octobre. — 15 fr. 10; 12 francs; 19 fr. 80; 13 fr. 85.	60 75
Novembre. — 7 fr. 80; 12 fr. 80; 12 fr. 80	33 40
TOTAL	680 05

« La fleur est un métier qui ne fait pas vivre son maitre », dit Mlle M... ».

Si l'on déduit du gain annuel brut de Mlle M..., calculé d'après 10 mois 1/2 de travail, soit 777 fr. 12, les diverses fournitures ou dépenses du fait du travail, son gain net sera de 691 fr. 47.

Les charges de ce petit atelier sont au total de 85 fr. 65, ainsi constituées : 1° 13 fr. 80 de colle ; 2° 25 francs d'alcool à brûler ; 3° 1 fr. 25 d'amortissement de l'outillage ; 4° 15 fr. 60 de l'éclairage supplémentaire ; enfin 30 francs donnés comme salaire à l'apprentie.

Le budget de cette famille, composée de l'ouvrière, de sa mère et de sa sœur, s'établit de la façon suivante :

Gain de la fleuriste.....	691f 47
Gain de la sœur de la fleuriste (travail au dehors)....	580 00
Total.....	1,271 47

Mlle M... livre tous les jours chez une grande entrepreneuse qui lui fournit l'ouvrage. Elle ne perd qu'un quart d'heure, l'entrepreneuse demeurant à proximité de chez elle. Le payement s'effectue à la semaine.

Les boutons de rose sont payés à l'ouvrière, selon le travail, 2 fr. 10, 2 fr. 75, 3 francs, 5 francs la grosse. Mlle M.... assure qu'un modèle, que l'entrepreneuse lui paye 3 fr. 25, est tarifé 3 fr. 50 par le fabricant. Le bouton de rose Paul-Néron, qui a 24 pétales à chaque bouton, est payé 6 fr. 80 la grosse. Le mauvais rouge donne des rhumes de cerveau, dit Mlle M... Cette ouvrière n'est pas très robuste.

Mlle M... ne paye pas de loyer parce qu'elle habite chez sa grand'mère. L'été, elle travaille dans une petite chambre isolée qui lui sert d'atelier. Le cube d'air est de 24 mètres cubes environ.

IX

Petit atelier de famille, composé de l'ouvrière, 42 ans, et de ses deux filles, 14 et 21 ans, ces dernières de santé délicate. Les trois fleuristes font tous les genres de fleurs : rose, bouton de rose, chrysanthème, coquelicot, myosotis, etc. Mme P... est une des plus anciennes et des meilleures ouvrières de Reims. Elle a appris son métier à l'âge de 22 ans, chez une entrepreneuse qui travaillait pour une maison de Paris, mais n'a jamais travaillé en atelier chez un fabricant. « J'appelle bonne ouvrière, dit Mme P..., celle qui a fait au moins 20 mois d'apprentissage. » Dans la maison X..., pour laquelle travaille Mme P..., les prix de façon sont établis par le patron et l'ouvrière. Le patron accepte souvent un prix fort proposé par l'ouvrière.

« Dans les échantillons, on ne gagne pas sa vie. On passe trois fois plus de temps que dans n'importe quel autre travail. Autrefois, on donnait la colle, maintenant il faut la payer. Les patrons ont trouvé à la campagne des ouvrières faisant meilleur marché, fournissant la colle et payant leur train. »

Cette fleuriste travaille 11 à 12 heures par jour, d'un bout de l'année à l'autre, excepté le dimanche. Elle gagne, aidée de ses filles, 25 francs par semaine en moyenne, soit pour l'année, 1,300 francs.

Voici un aperçu des prix de façon payés à Mme P... : rose composée de 4 pétales en velours, de 3 pétales roulés, de 2 pétales boulés à chaud, de 2 pétales tortillés formant le cœur, les derniers pétales faits à la main, la grosse, 10 francs. Autre rose, 7 francs la grosse.

Chrysanthème composé d'un petit pétale griffé au couteau sur le caoutchouc, de 2 pétales griffés, de 2 pétales en velours faits à la pince et d'un pétale en mousseline, la grosse, 2 fr. 75.

Mme P... dit avoir fait de la violette pour un autre fabricant au prix de 0 fr. 05 la grosse.

La fleuriste a des charges d'atelier assez importantes; d'après ses déclarations, on peut les estimer pour l'année à 176 fr. 40 : colle, 90 francs; alcool, 30 francs; caoutchouc et amortissement de l'outillage, 33 francs; éclairage supplémentaire, 23 fr. 40.

Mme P... déclare que le rouge double face ne lui a jamais fait de mal. D'ailleurs, sa maison ne donne pas beaucoup à faire ce genre.

Les conditions d'existence de cette famille sont bonnes. Le logement, composé de trois chambres, est salubre : tout y est très propre.

Le budget de cette famille s'élève au total à 2,563 fr. 60, savoir :

Gain de la mère fleuriste et de ses filles.	1,123f 60c net.
Gain du père employé au chemin de fer.....	1,440 00

L'atelier, installé dans la salle à manger, a 20 mètres cubes. Le loyer est de 240 francs par an.

X

En travaillant 8 heures par jour, Mme veuve L..., feuillagiste depuis 3 ans, dit ne gagner que 4 francs par semaine en moyenne. L'ouvrière, qui a deux enfants en bas âge, 4 et 6 ans, est découragée de travailler tant pour si peu d'argent. « Je ne prends des feuilles qu'autant que je ne trouve pas autre chose. On a 25 centimes de l'heure pour les ménages; 6 heures, ça fait 1 fr. 50; une ménagère a encore du temps pour coudre, laver, repasser. »

« Dans la feuille, si la grosse n'est pas prête à l'heure, vous manquez la livrai-

son ; vous perdez une journée. Et si vous êtes fatiguée, la tête vous tourne, vous ratez une feuille, ça suffit. La contre-dame le voit, on ne vous donne plus d'ouvrage. »

Cette tigière dit travailler, en tout temps, 8 heures par jour, et gagner 4 francs par semaine, d'un bout de l'année à l'autre, soit un gain annuel de 208 francs. Mais il faut observer, d'autre part, qu'elle a déclaré ne prendre des feuilles que lorsqu'elle ne trouve pas mieux. Son estimation peut donc être erronée. L'ouvrière n'a pas fait connaître le produit de son gain en faisant des ménages.

Elle est aidée par un compagnon qui gagne 5 francs par jour et lui en donne 4, soit 1,200 francs par an.

La salubrité du local qu'elle habite est fort médiocre. La pièce qu'elle occupe, située au rez-de-chaussée d'un immeuble du quartier Saint-Rémy, est très humide, ainsi que le petit cabinet attenant. Le prix de la location est de 14 francs par mois, soit 168 francs par an.

Le cube de la chambre servant d'atelier est de 48 mètres.

La maison pour laquelle travaille actuellement Mme L... ne paye qu'une fois la semaine, ce qui est fort gênant, tandis qu'une autre fabrique payait à la livraison.

L'ouvrière doit effectuer les livraisons tous les jours.

TROISIÈME PARTIE

L'ENQUÊTE DANS LE LOIRET

TROISIÈME PARTIE.

L'ENQUÊTE DANS LE LOIRET.

Note sur l'industrie de la fleur artificielle dans le Loiret.

Dans le Loiret, la fabrication de la fleur artificielle est d'origine toute récente (voir p. 46); elle date d'une dizaine d'années. Cette industrie a été établie par un grand fabricant de Paris, qui a voulu utiliser les loisirs des filles et femmes de cultivateurs en quête d'ouvrage pendant toute la période de chômage que laissent les travaux des champs.

Les deux seules spécialités de cette région sont la rose et le feuillage. Le nombre de fabriques de fleurs est extrêmement limité dans cette contrée : on n'en compte encore que 3. La plus importante fabrique de roses est installée à Jargeau, près d'Orléans; la 2e fabrique — feuillage — est à Orléans. Ces deux maisons ont la même origine : le grand fabricant de Paris. Un autre atelier, où se fait la rose, existe à Orléans.

D'après le dernier recensement de la population, le personnel employé dans ces diverses fabriques serait de 320 personnes, chiffre bien inférieur à celui estimé par le grand fabricant de Jargeau pour cette seule localité et qui comprendrait le personnel d'atelier et le personnel à domicile (1). Ce dernier, de beaucoup le plus important, réside non seulement à Orléans et à Jargeau, mais encore dans de petites localités distantes de ces centres de fabrication, seulement de quelques kilomètres, telles : Darvoy, Châteauneuf-sur-Loire, Férolles, Saint-Denis-de-l'Hôtel, etc.

Selon le grand fabricant de cette région, l'ouvrière fleuriste du Loiret est beaucoup moins habile que sa sœur parisienne; sa production serait trois fois moindre, ainsi que son gain, qu'il évalue en moyenne à 1 fr. 50 par jour. La seule maison de Jargeau distribuerait 200,000 francs de paye par an.

(1) Opinions de fabricants. Paris, p. 46-47.

CHAPITRE PREMIER.

MONOGRAPHIES D'ENTREPRENEUSES.

ORLÉANS.

I

Mlle T..., 22 ans, travaille depuis 2 ans pour la maison P..., de Paris. Elle a fait son apprentissage à Orléans, chez une entrepreneuse — un excellent apprentissage, assure-t-elle — puis elle a cherché à travailler pour une maison de la capitale. Elle a consulté un annuaire et a écrit à Paris. C'est de la sorte qu'elle est entrée en rapport avec la maison P... Comme il fallait fournir une certaine quantité d'ouvrage par semaine, elle a été amenée à former des apprenties et à prendre des ouvrières. On paye à Mlle T... du bouton de rose France, composé de 40 pétales creusés au doigt, 12 francs la grosse; ce bouton avec un autre petit bouton naissant, 15 francs la grosse, etc.

Cette entrepreneuse travaille 9 heures par jour, de décembre à mai, et moins régulièrement le reste du temps, en général. Un jour dans l'autre, en tenant compte de la morte-saison, elle estime son gain quotidien à 2 fr. 50 en moyenne, y compris le bénéfice prélevé sur les ouvrières. (Au moment de l'enquête, 22 décembre 1908, Mlle T... déclare que depuis le mois de mai elle ne travaille que 15 jours par mois.)

Son gain brut annuel peut être estimé en général à 750 francs; quant aux

fournitures, elles sont de 37 fr. 65. La colle lui coûte 36 francs et le caoutchouc 1 fr. 65. Tous les frais d'expédition sont à la charge de la maison P...

Cette entrepreneuse prélève 0 fr. 50 par grosse sur ses ouvrières et leur cède la colle au même prix que la lui vend la maison de Paris. Elle a groupé jusqu'à une dizaine d'ouvrières. Maintenant, elle n'en a plus que deux, à cause du chômage.

Mlle T... va se marier et abandonnera le travail de la fleur. Depuis 4 ans elle exerce le métier de fleuriste. Jusqu'à l'âge de 18 ans, elle a été souvent malade, mais à présent elle est robuste et dit que le rouge double face ne lui fait aucun mal. Son apprentissage a duré 2 ans. Elle gagnait 5 sous par jour au bout de 6 mois, puis 10 sous, etc.

L'habitation de Mlle T..., qui vit dans sa famille, présente de bonnes conditions de salubrité : c'est une maison bien aérée, composée de 5 pièces sur cour, mais le corps de bâtiment est très bien situé sur un des plus larges boulevards de la ville, qui est planté d'arbres. Le logement est de 400 francs par an. Une pièce est affectée exclusivement à l'atelier.

La mère de Mlle T... a 7 enfants. Le fils aîné part au régiment l'année de l'enquête.

JARGEAU.

II

Mme B... est tantôt simple ouvrière et tantôt entrepreneuse : elle change fréquemment de maison : elle a quitté la maison D..., de Jargeau, pour la maison P..., de Paris; ensuite elle a travaillé pour une entrepreneuse d'Orléans; finalement, au moment de l'enquête (décembre 1908), elle avait obtenu de l'ouvrage d'une fabrique de Paris. Cette maison vient de lui envoyer 6 grosses à faire, dans un premier envoi. Mme B... avait demandé 15 grosses par semaine.

Mme B... ne donne nulle précision sur son travail comme entrepreneuse; elle ne fait pas connaître l'importance de ses prélèvements sur ses ouvrières ni le nombre de personnes qu'elle emploie : deux jeunes filles, à l'époque de l'enquête, travaillent auprès d'elle.

Comme ouvrière, au moment où elle travaillait pour une entrepreneuse d'Orléans, Mme B... a gagné en 7 mois, d'après son carnet de paye, 166 fr. 45, soit 23 fr. 77 par mois, du 29 février au 26 septembre 1908.

	TOTAL DU MOIS. — fr. c.
Février. — 6 francs	6 00
Mars. — 9 francs; 2 fr. 75; 6 francs; 5 fr. 25	23 00
Avril. — 8 fr. 50	8 50
Mai. — 4 fr. 25; 9 fr. 55	13 80
Juin. — 6 fr. 35; 7 fr. 50	13 85
Juillet. — 5 fr. 40; 7 fr. 20; 8 francs; 10 francs	30 60
Août. — 10 francs; 16 francs; 8 francs; 10 francs; 12 francs	56 00
Septembre. — 6 fr. 70; 6 francs; 2 francs	14 70
TOTAL GÉNÉRAL	166 45

Selon les déclarations assez embrouillées de Mme B..., il est à peu près impossible de dire quel a été son gain du 26 septembre 1908 jusqu'en décembre.

Quand Mme B... travaillait pour l'entrepreneuse d'Orléans, elle livrait trois fois par semaine et faisait transporter l'ouvrage par un messager à qui elle payait 0 fr. 40 par déplacement, soit 1 fr. 20 par semaine.

Pour la colle et le boulage, elle dépensait, en outre, 1 fr. 60 par semaine.

Les prix de façon payés à Mme B... sont très différents selon qu'elle travaille pour telle ou telle maison. Cette fleuriste assure que la rose payée à Jargeau, à la fabrique, 7 fr. 50 la grosse, n'est rétribuée par l'entrepreneuse qu'à raison de 6 francs. « On en faisait 4 douzaines pour 2 francs par jour. Il fallait veiller jusqu'à 11 heures, minuit pour en faire 6 douzaines. »

La durée de la journée de travail de Mme B..., d'après elle, est fort irrégulière.

L'entrepreneuse se plaint du rouge double face qui donne mal à la tête. « On devient anémique, dit une des deux jeunes ouvrières qui travaillent avec Mme B... »

Cette entrepreneuse, encore jeune — elle a une trentaine d'années — a deux jeunes enfants, dont un petit garçon qui va à l'école. Son mari est maçon; le père de la fleuriste vit dans le ménage.

Il apporte sa contribution, soit 290 francs par an : la totalité de sa rente. Le maçon gagne 700 francs par an.

Cette famille est propriétaire de la petite maison qu'elle habite à Jargeau : c'est une maisonnette située au milieu des champs. Une pièce spéciale est réservée à l'atelier; mais son cube d'air — 27 m³ — est trop restreint pour le nombre de personnes qui s'y tiennent.

SAINT-DENIS-DE-L'HÔTEL.

III

Depuis que la maison D... s'est installée à Jargeau — il y a 15 ans — Mme veuve C... travaille pour cette fabrique (1). Au bout de 4 ou 5 ans, il y a eu encombrement à la maison D... et Mme C... a tenu le dépôt pour les feuillagistes de Saint-Denis-de-l'Hôtel.

Personnellement, cette entrepreneuse travaille toute l'année 7 heures par jour environ. Elle fait de la monture de feuillage qui lui est payée aux conditions suivantes : 0 fr. 25, 0 fr. 30, 0 fr. 45 la grosse, parfois même 0 fr. 15 les deux grosses.

En tant qu'ouvrière, Mme C... gagne en moyenne 8 francs par semaine d'un bout de l'année à l'autre, soit 416 francs. En tant qu'entrepreneuse, elle se fait en moyenne 4 francs par semaine, soit 208 francs, d'où une somme totale de 624 francs.

La colle est fournie par la maison D..., et Mme C... la distribue aux ouvrières. C'est l'entrepreneuse qui livre l'ouvrage tous les jours ou deux fois par jour. Elle met 1 heure pour effectuer la livraison.

D'après cette entrepreneuse, une femme, tout en s'occupant de son ménage, peut se faire 1 fr. 50 par jour. « Vous travaillez 6 heures et demie, 7 heures et vous avez fini votre journée. Celles qui font deux paquets gagnent 1 fr. 20. Si elles font trois paquets, ça leur fait 1 fr. 80. Ce sont les vieux qui font le collé. On cherche des femmes âgées d'une cinquantaine d'années. »

Mme C... dit qu'elle a d'abord retenu 0 fr. 10 par semaine sur le travail des colleuses et 0 fr. 25 sur le travail des monteuses, puis le sou du franc sur toutes les ouvrières.

Cette entrepreneuse, âgée de 60 ans et veuve depuis 25 ans, a dû élever ses 3 enfants avec le produit de son travail. Elle vit seule maintenant avec son fils de 25 ans, maçon, qui gagne 760 francs par an.

Le budget du ménage de Mme C... s'élève donc à 624 fr. + 760 fr., soit à 1,384 francs.

Cette feuillagiste habite une maison basse, composée de deux pièces carrelées, dont le loyer est de 85 francs par an.

Les conditions de salubrité de cet intérieur sont satisfaisantes.

---

(1) Mme C... a fait son apprentissage en 4 jours.

CHAPITRE II.

ANALYSE DES QUESTIONNAIRES D'OUVRIÈRES.

Dans le Loiret, l'enquête a englobé Orléans et Jargeau, centres de fabrication de roses et de feuillage, ainsi que les localités environnantes : Férolles, Darvoy, Sandillon, Châteauneuf-sur-Loire, Saint-Denis-de-l'Hôtel, Saran.

Les 41 questionnaires de fleuristes ou feuillagistes travaillant à domicile, dans le Loiret, se répartissent de la façon suivante :

	Rose.	Feuillage.
Orléans	6 questionnaires.	5 questionnaires.
Jargeau	5 —	//
Férolles	5 —	//
Darvoy	4 —	1 —
Sandillon	5 —	//
Châteauneuf-sur-Loire	3 —	//
Saint-Denis-de-l'Hôtel	4 —	2 —
Saran	1 —	//
	33 —	8 —

I

Situation personnelle et de famille des ouvrières (1).

Âge. — Validité. — Situation à l'égard du mariage. — Charges d'enfants. Membres de la famille qui aident au travail. — Profession des maris.

I. *Âge.* — A Orléans et dans ses environs, 29 ouvrières sur 41, soit près des 3/4 (73 p. 100), étaient âgées de 20 à 30 ans au moment de l'enquête. L'in-

(1) Tableau manuscrit, col. 1 à 5 du tableau des questionnaires.

dustrie de la fleur et du feuillage artificiels étant nouvellement établie dans la région, il est normal que le personnel rencontré soit encore jeune. 2 ouvrières seulement avaient plus de 40 ans (1 ouvrière, 50 ans, 1 ouvrière, 60 ans environ).

Moins de 20 ans	1 ouvrière.
De 20 à 30 ans	29 ouvrières.
De 31 à 40 ans	9 —
Plus de 40 ans	2 —

II. *Validité.* — 8 ouvrières sur 41, soit environ 1/5, se sont déclarées maladives, malades ou infirmes.

III. *Situation à l'égard du mariage.* — Plus des 3/5 des fleuristes dans le Loiret, d'après l'enquête (24 sur 40) — sont des femmes mariées; 30 p. 100 des célibataires, 5 p. 100 des veuves.

	Mariées.	Veuves.	Célibataires.	Totaux.
Orléans	10	//	1	11
Jargeau	3	1	1	5
Férolles	//	//	5	5
Darvoy	2	1	2	5
Sandillon	4	//	1	5
Châteauneuf-sur-Loire	//	//	2	2
Saint-Denis-de-l'Hôtel	5	//	1	6
Saran	//	//	1	1
	24	2	14	40

IV. *Charges d'enfants.* — A Orléans, Jargeau, Darvoy, Sandillon, Saint-Denis-de-l'Hôtel, parmi les ouvrières mariées, il en est 16 qui constituent des ménages simples. Sur ces 16 ouvrières, 4 n'ont pas d'enfants.

Dans 5 cas le ménage a un enfant;

Dans 3 cas le ménage a deux enfants;

Dans 4 cas le ménage a trois enfants.

Parmi les ouvrières célibataires, 2 ont dit avoir des enfants à leur charge dont une 5 enfants en bas-âge (Châteauneuf-sur-Loire).

V. *Membres de la famille qui aident au travail.* — A Orléans et dans les localités environnantes où s'est étendue l'enquête, on a rencontré 9 ateliers de famille.

Dans 6 cas sur 9, l'atelier de famille se compose uniquement de l'ouvrière et d'une aide. Parmi les 3 ateliers composés de plus d'un membre de la famille, citons le cas d'un atelier formé par l'ouvrière, sa sœur et les petits frères et sœurs, ces derniers donnant un concours intermittent.

Localités.	Nombre d'ateliers.
Orléans	2
Jargeau	2
Darvoy	1
Châteauneuf-sur-Loire	3
Saint-Denis-de-l'Hôtel	1
TOTAL	9

Un 1/5 environ du personnel des fleuristes — 22 p. 100 — est aidé par des membres de la famille.

VI. *Profession des maris.* — 18 ouvrières sur 23 ont fait connaître la profession exercée par leur mari (1) [Orléans, Jargeau, Darvoy, Sandillon, Saint-Denis-de-l'Hôtel].

9 sont des ouvriers, 4 des employés, 5 exercent des professions diverses (journalier, gendarme, etc.).

Parmi les 9 ouvriers, il y a 2 travailleurs agricoles et 2 trempeurs (fleurs artificielles).

II

Origines professionnelles de l'ouvrière (2).

Où s'est fait l'apprentissage. — Sa durée. — Années de travail en atelier. — Causes déterminantes du travail à domicile. — Durée totale de l'exercice du métier au moment de l'enquête.

I. *De l'apprentissage.* — Les 2/3 des ouvrières fleuristes enquêtées ont fait leur apprentissage chez un fabricant. 26 ouvrières sur 40 sont dans ce cas; près d'un tiers d'entre elles ont appris leur métier chez une entrepreneuse soit 13 ouvrières. Enfin une fleuriste a été l'apprentie d'une de ses parentes ouvrière.

(1) Dans quelques cas, la profession exercée par le *père* de l'ouvrière fleuriste est celle d'ouvrier agricole.

(2) Tableau manuscrit, col. 6 à 10.

	Apprentissage chez des : Fabricants.	Entrepreneuses.	Totaux.
Orléans (rose)	4	2	6
Orléans (feuillage)	4	1	5
Jargeau (rose)	4	1	5
Férolles	3	2	5
Darvoy	3	2	5
Sandillon	1	3 (1)	4
Châteauneuf-sur-Loire	2	1	3
Saint-Denis-de-l'Hôtel	5	1	6
Saran	//	1	1
TOTAUX	26	14 (1)	40

Plus de la moitié des fleuristes ont appris le métier à l'âge adulte. Tandis que 18 p. 100 des ouvrières ont fait leur apprentissage à 12 ans, 13 ans, 14 ans et 28 p. 100 à 15, 16, 17, 18 ans, 54 p. 100 ont fait leur apprentissage au delà de 18 ans et jusqu'à 40 ans.

II. *Durée de l'apprentissage.* — La durée de l'apprentissage n'a été indiquée que par un petit nombre de fleuristes (16). Cette durée de l'apprentissage a été au maximum de 6 mois (5 ouvrières). Pour 4 ouvrières, l'apprentissage s'est fait en quelques jours (voir détails ci-dessous).

Nombre d'ouvrières.	Durée de l'apprentissage.
5	6 mois.
1	4 —
1	3 —
2	2 —
3	1 mois.
4	Quelques jours.

III. *Années de travail en atelier.* — 31 ouvrières ont fait des déclarations relatives au travail en atelier après l'apprentissage : 19 d'entre elles sont demeurées en atelier quelques années avant de prendre du travail en chambre. La durée maximum du travail en atelier a été dans un cas de 12 ans, dans deux cas de 10 ans. La durée minimum a été de 3 mois (Orléans, Jargeau, Férolles, Darvoy, etc.).

Nombre des ouvrières.	Années de travail en atelier.
1	12 ans.
2	12 —
1	9 —
2	7 —
2	6 —
1	5 —
2	4 ans.
4	3 —
2	2 —
2	1 an et moins.

D'autre part, 12 ouvrières (39 p. 100) ont dit n'avoir jamais travaillé en atelier après l'apprentissage.

(1) Sur 3 ouvrières de Sandillon, une a fait son apprentissage chez une parente fleuriste. Pour l'apprentissage fait chez des entrepreneuses, les nombres exacts sont donc : 2 à Sandillon et, au total, 13 et non 14.

IV. *Causes déterminantes du travail à domicile.* — 16 ouvrières seulement (Orléans, Jargeau, Férolles, Darvoy, etc.) ont indiqué les raisons pour lesquelles elles ont choisi le travail en chambre de préférence au travail en atelier :

9 d'entre elles ont invoqué le mariage; 4, la maladie; 3, des préférences personnelles.

V. *Durée totale de l'exercice du métier au moment de l'enquête.* — Elle est connue pour 38 ouvrières (réparties dans les spécialités indiquées). Pour la moitié des fleuristes — 19 — la durée du métier est comprise entre 10 ans et 16 ans; pour l'autre moitié, entre 8 ans et 1 an (et moins de 1 an).

Nombre d'ouvrières.	Durée du métier.	Nombre d'ouvrières.	Durée du métier.
1	16 ans.	1	7 ans.
7	15 —	1	6 —
3	14 —	1	5 —
4	12 —	3	4 —
1	11 —	3	2 —
3	10 —	7	1 an et au-dessous.
3	8 —		

C'est parmi les ouvrières feuillagistes que l'on trouve les fleuristes ayant la plus courte pratique du métier (2 ans à 2 mois et demi).

III

Nature et conditions générales du travail effectué (1).

Spécialité. — Prix de façon. — Établissements pour lesquels travaillent les ouvrières. Dates de livraisons. — Dates de payements.

Spécialité. — Prix de façon. — Les ouvrières d'Orléans et de ses environs ne font que de la rose et du feuillage : c'est un *article moyen* qui est la spécialité de cette région. Un aperçu des prix de façon dans ces diverses localités est donné par les monographies d'ouvrières (voir p. 287 à 299).

Une observation intéressante a été faite en dépouillant les questionnaires, c'est que les prix de façon pour les mêmes modèles ne sont pas tarifés unifor-

(1) Tableau manuscrit, col. 11 à 15.

mément dans une même maison (1). Dans plusieurs cas, ce fait est apparu d'une façon frappante. Ainsi, tel modèle payé 7 fr. 50 à une ouvrière de Saran, n'est payé que 6 fr. 50 à une fleuriste de Darvoy; un autre modèle payé 5 fr. 75 à Jargeau et à Saran, n'est payé que 4 fr. 30 à Darvoy. Enfin, voici un cas typique de la variation des tarifs pour un même modèle provenant de la même origine :

Jargeau.....	1 ouvrière,	6f 00 la grosse de roses.	
	2e —	5 50	—
Saint-Denis-de-l'Hôtel.....	3e —	5 25	—
Saran.....	4e —	5 25	—

L'hypothèse d'un dédommagement accordé aux ouvrières qui habitent loin de la fabrique ne peut être sérieusement envisagée, puisque telle d'entre elles, qui habite Jargeau même, c'est-à-dire le centre de la fabrique, est plus rétribuée que telle autre qui réside à Darvoy. D'autre part, 2 ouvrières de la même localité, on l'a vu ci-dessus, sont payées à des tarifs différents. Les fleuristes dont le travail est mieux fini, plus soigné, sont-elles mieux rétribuées que d'autres moins habiles ? On ne peut l'affirmer.

Établissements pour lesquels travaillent les ouvrières. — La majeure partie des ouvrières (Orléans, Jargeau, Férolles, Darvoy, Sandillon, etc.), soit 31 sur 41, travaillent pour une grande fabrique installée à Jargeau. D'autre part, 2 ouvrières travaillent pour un fabricant de Paris. 9 fleuristes sont pourvues d'ouvrage par des entrepreneuses. Toutes ces ouvrières se fournissent dans un seul établissement.

Date des livraisons et des payements. — Pour la plupart des ouvrières, la livraison se fait deux fois par semaine (25 ouvrières sur 41 sont dans ce cas : c'est la règle unique à Jargeau et à Férolles). Parmi les autres fleuristes, certaines livrent trois fois par semaine, d'autres une fois; une ouvrière livre « tous les jours ou tous les deux jours »; 2 ouvrières ne rendent l'ouvrage que « tous les 17 jours »; 2 fleuristes, qui fabriquent de la rose pour une maison de Paris, font leur expédition par colis postal; l'une d'entre elles envoie l'ouvrage tous les 8 jours.

D'autre part, les payements se feraient à la semaine, et dans un seul cas au mois. L'ouvrière, dans ce dernier cas, envoie son ouvrage à Paris.

---

(1) L'enquêteur ayant indiqué, avec le prix de façon des fleurs à Orléans et dans ses environs, le numéro d'ordre donné par la fabrique auquel correspond un modèle, il a été possible, en comparant numéros d'ordre et prix de façon, de voir s'il y avait uniformité ou divergence dans ces tarifs. Les observations ont porté, naturellement, sur des fleuristes travaillant pour la même fabrique de fleurs et habitant soit la même localité, soit des localités différentes.

(2) En outre, 2 ouvrières de Sandillon expédient le travail exécuté, deux fois par semaine, par le messager de leur maison, moyennant indemnité.

IV

Durée et gain du travail journalier (1).

Saison et morte-saison. — Durée journalière du travail en saison. — Temps passé pour la livraison. — Salaire journalier en saison des ouvrières travaillant seules. — Gain à l'heure en saison. — Salaire journalier en saison des ouvrières aidées. — Salaire en morte-saison.

I. *Saison et morte-saison.* — Des déclarations faites par 40 ouvrières (sur 41) il résulte que 34 ouvrières ont du travail sans interruption d'un bout de l'année à l'autre. Pour 6 ouvrières le chômage se serait prolongé plusieurs mois ou le travail aurait été fort irrégulier (Chômage de 4 mois pour une ouvrière de Sandillon, de 6 mois pour une deuxième ouvrière de Darvoy. — Grande irrégularité de travail pour les quatre autres).

Durée journalière du travail en saison. — Sur 34 ouvrières qui ont fourni des indications relatives à la durée de leur journée de travail en saison, plus d'un tiers travaille 10 heures (13 fleuristes) A l'exception de l'une d'entre elles qui travaille 12 heures, toutes les autres font moins de 10 heures (voir tableau). Les ouvrières feuillagistes sont celles dont la journée est la plus courte.

LOCALITÉS.	SPÉCIALITÉS.	6 HEURES ET AU-DESSOUS.	7 HEURES.	8 HEURES.	9 HEURES.	10 HEURES.	11 HEURES.	12 HEURES.	TOTAUX.
Orléans	Rose	"	"	1	"	4	"	"	5
—	Feuillage	2	"	"	"	2	"	"	4
Jargeau	Rose	1	1	"	1	"	"	1	4
Férolles	—	"	"	"	2	2	"	"	4
Darvoy	—	1	"	2	2	"	"	"	5
Sandillon	—	"	"	"	2	2	"	"	4
Châteauneuf-s.-Loire.	—	"	"	"	"	2	"	"	2
St-Denis-de-l'Hôtel	—	"	"	1	2	"	"	"	3
—	Feuillage	"	1	1	"	"	"	"	2
Saran	Rose	"	"	"	"	1	"	"	1
TOTAUX		4	2	5	9	13	"	1	34

(1) Tableau manuscrit, col. 16 à 21.

II. *Durée journalière du travail en morte-saison.* — 34 ouvrières ont dit travailler durant le même temps en saison et en morte-saison, en d'autres termes, avoir travaillé d'un bout de l'année à l'autre.

III. *Temps passé pour la livraison.* — Le temps passé pour chaque livraison par les ouvrières d'Orléans (Jargeau, Darvoy, etc...) a été indiqué pour 32 d'entre elles. Il se répartit de la façon suivante :

1/2 heure	14	ouvrières.
1 heure	7	—
1 heure 1/2	3	—
1/2 journée	8	—
TOTAL	32	—

5 ouvrières, en outre, ont envoyé leur travail par « des petites voisines », par le messager, ou par colis-postal (à Paris, dans ce dernier cas).

Du salaire. — A Orléans et dans les diverses localités environnantes (Jargeau, Férolles, Darvoy, etc...), 32 ouvrières parmi celles travaillant seules ont fait des déclarations relatives à leur salaire. A Orléans et à Jargeau quelques-unes des fleuristes ou feuillagistes ont communiqué leur carnet de paye (7 ouvrières). D'autre part, 8 ouvrières travaillant avec le concours de membres de leur famille ont fourni des indications relatives à leur salaire.

IV. *Salaire journalier en saison des ouvrières travaillant seules.* — Parmi les ouvrières travaillant seules, 28 sur 32 ont fait connaître leur salaire en bonne saison :

De l'examen du tableau ci-dessous, il résulte que : 43 p. 100 (12 ouvrières) gagnent moins de 1 franc, ou de 1 franc à 1 fr. 50; 32 p. 100 (9 ouvrières) gagnent de 1 fr, 55 à 2 francs et 25 p. 100 (7 ouvrières) de 2 fr. 05 à 2 fr. 50.

Tandis que, parmi les 10 ouvrières d'Orléans et de Jargeau, 2 seulement gagnent plus de 1 fr. 50 (de 1 fr. 55 à 2 fr. 50), parmi les ouvrières des autres localités, Férolles, Darvoy, Sandillon, Saint-Denis-de-l'Hôtel (au total 18 ouvrières), il en est 14 dont le gain est supérieur à 1 fr. 50 — de 1 fr. 50 à 2 fr. 50.

Dans le premier cas, 20 p. 100 seulement des ouvrières gagnent plus de 1 fr. 50 et dans le deuxième cas, 77 p. 100.

LOCALITÉS.	SPÉCIALITÉS.	AU-DESSOUS DE 1 FRANC et 1 franc.	1 FR. 05 À 1 FR. 50.	1 FR. 55 À 2 FRANCS.	2 FR. 05 À 2 FR. 50.	TOTAUX.
Orléans	Rose	1	2	"		3
—	Feuillage	3	"	1	"	4
Jargeau	Rose	1	1	"	1	3
Férolles	—	"	"	1	3	4
Darvoy	—	1	2	"	2	5
Sandillon	—	"	"	3	"	3
Châteauneuf-sur-Loire		"	"	"	"	"
Saint-Denis-de-l'Hôtel	Rose et feuillage	"	1	4	1	6
Saran		"	"	"	"	"
TOTAUX		6	6	9	7	28

Il est bon de remarquer d'autre part que, tandis que les salaires des ouvrières d'Orléans et Jargeau ont été établis dans plusieurs cas d'après les carnets de paye, les salaires des autres localités ont été calculés d'après les déclarations des ouvrières qui, dans deux villages notamment (Férolles, Darvoy), se sont montrées extrêmement défiantes. Peut-être ont-elles exagéré la valeur du montant de leur salaire.

V. *Gain à l'heure des ouvrières travaillant seules en saison.* — Ce gain a pu être déterminé dans 28 cas. Il est, au niveau le plus bas, de 0 fr. 06; au niveau le plus haut, de 0 fr. 31.

LOCALITÉS.	SPÉCIALITÉS.	0 FR. 06 À 0 FR. 10.	0 FR. 11 À 0 FR. 15.	0 FR. 16 À 0 FR. 20.	0 FR. 21 À 0 FR. 25.	0 FR. 26 À 0 FR. 30.	0 FR. 31.	TOTAUX.
Orléans	Rose	1	1	1	"	"	"	3
—	Feuillage	1	"	2	1	"	"	4
Jargeau	Rose	"	2	"	"	"	1	3
Férolles	—	"	"	1	1	2	"	4
Darvoy	—	"	1	2	1	1	"	5
Sandillon	—	"	1	1	"	1	"	3
Châteauneuf-sur-Loire	—	"	"	"	"	"	"	"
Saint-Denis-de-l'Hôtel	—	"	"	"	5	1	"	6
Saran	—	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX		2	5	7	8	5	1	28

La remarque ci-dessus relative aux salaires des ouvrières d'Orléans et Jargeau d'une part, et aux salaires des autres localités (Férolles, Darvoy, Sandillon,

Saint-Denis-de-l'Hôtel), s'applique aux gains horaires. Tandis que, dans le premier cas, sur 10 ouvrières, 2 seulement gagnent plus de 0 fr. 20, soit 20 p. 100, dans le deuxième cas, sur 18 ouvrières, 12 gagnent plus de 0 fr. 20, soit 66 p. 100.

VI. *Gain journalier en saison des ouvrières aidées.* — Pour les 8 ouvrières qui travaillent avec le concours de membres de leur famille, le gain est le suivant:

De 1 fr. 05 à 1 fr. 50	2 ateliers
De 1 fr. 55 à 2 francs	2 —
.....	.....
De 4 fr. 55 à 5 francs	3 —
Plus de 5 francs (1)	1 —

Les deux ateliers qui gagnent de 4 à 5 francs se composent : le premier de 3 ouvrières, le deuxième de 2 ouvrières.

L'atelier qui gagne plus de 5 francs (6 fr. 70 d'après les déclarations faites) est composé de 2 personnes qui travaillent 12 heures toute l'année.

VII. *Salaire en morte-saison.* — Des renseignements fournis par les ouvrières d'Orléans, Jargeau, Férolles, Darvoy, etc...., il résulte que la plupart d'entre elles ne chôment pas en morte-saison; pour 34 ouvrières, le gain est le même en morte-saison et en saison (Voir *Gain des ouvrières travaillant seules*, p. 275 et *Gain des ouvrières aidées*, ci-dessus); il faut noter néanmoins que plusieurs ouvrières, parmi celles qui disent ne pas chômer à l'ordinaire, ont affirmé souffrir du chômage, en 1908, au moment de l'enquête.

(1) Cet atelier gagne 40 francs par semaine (deux sœurs à Jargeau).

V

Gain annuel des ouvrières (1).

Charges d'atelier. — Renouvellement de l'outillage. — Fournitures. — Éclairage, frais de transport. — De l'ensemble des charges. — Gain net annuel des ouvrières travaillant seules. — Ouvrières aidées. — Fleuristes se livrant à des travaux divers.

I. *Renouvellement de l'outillage.* — A Orléans, Jargeau, etc, le coût du renouvellement de l'outillage est à peu près insignifiant. D'après les déclarations de 30 ouvrières spécialisées dans la rose, cette dépense s'élèverait au maximum à 2 francs par an : un caoutchouc utilisé pour le boulage, du prix de 1 fr. 25 ou 1 fr. 75, par exemple, durerait un an.

Dans le feuillage, la dépense est nulle.

II. *Fournitures.* — Si l'on excepte les feuillagistes, la plupart des ouvrières ont dit avoir des fournitures à leur charge, telles que le charbon de bois pour le boulage et la colle.

COÛT ANNUEL DES FOURNITURES.	NOMBRE D'OUVRIÈRES.
5 à 20 francs	11
20 fr. 05 à 50 francs	15
Plus de 50 francs	2
TOTAL	28

De l'examen du tableau ci-dessus, il résulte que 39 p. 100 des ouvrières dépensent pour leurs fournitures de 5 à 20 francs; 54 p. 100, de 20 à 50 francs et 7 p. 100, plus de 50 francs. Parmi ces dernières, l'une dépense 56 francs et l'autre 72 francs (Orléans).

III. *Éclairage, frais de transport.* — 21 ouvrières réparties dans la Rose et le Feuillage ont des dépenses pour l'éclairage nécessitées par les veillées, ainsi que pour les frais de transport (livraisons). 8 ouvrières sur 21, soit 38 p. 100, ont dépensé plus de 50 francs.

FRAIS ANNUELS DE TRANSPORT, ETC.	NOMBRE D'OUVRIÈRES.
5 à 20 francs	10
20 fr. 05 à 50 francs	3
Plus de 50 francs	8
TOTAL	21

(1) Tableau manuscrit, col. 28 à 31.

Ce sont les frais de transport qui sont les plus dispendieux : ils sont obligatoires pour les ouvrières d'Orléans ou des petites localités telles que Férolles, Darvoy, Sandillon, etc., qui doivent prendre ou rapporter l'ouvrage à Jargeau, grand centre de fabrication.

Les 8 ouvrières dont les frais de transport ont été le plus importants sont les suivantes :

LOCALITÉS.	NOMBRE d'ouvrières.	FRAIS de transport.
Châteauneuf-sur-Loire.	2	52 francs.
Saran.	1	52 —
Orléans (1).	1	60 —
Férolles.	1	67 —
Sandillon.	1	76 —
//	1	80 —
//	1	82 —

IV. *De l'ensemble des charges annuelles.* — Pour 32 ouvrières, l'ensemble des charges qui ne sont pas toutes de même nature sont les suivantes :

TOTALITÉ DES CHARGES.	NOMBRE D'OUVRIÈRES.
De 5 à 20 francs.....	7
De 20 fr. 50 à 50 francs.....	14
Plus de 50 francs	11
TOTAL.....	32

Pour 4 fleuristes les charges dépassent 80 francs, savoir : 87 francs (Orléans), 98 francs (Sandillon), 101 francs et 116 francs (Sandillon).

V. *Gain net annuel des ouvrières fleuristes.* — Le gain net annuel des fleuristes dans le Loiret a été déterminé, déduction faite des charges d'atelier, le cas échéant, pour 40 d'entre elles, dont 32 travaillant seules et 8 aidées.

Ouvrières travaillant seules. — Un peu plus de la moitié des fleuristes d'Orléans et des environs, soit 18 sur 32, gagnent de 150 à 500 francs;

(1) 2 fr. 50 par déplacement (chemin de fer). Cette ouvrière ne livre que tous les 17 jours, elle s'est entendue avec d'autres ouvrières d'Orléans pour ne pas se déplacer toutes les semaines. L'ouvrière, qui, à tour de rôle va à Orléans, livre pour elle et ses compagnes. — Pour les fleuristes qui veillent, l'éclairage est compris dans les dépenses ci-dessus.

14 ouvrières, d'autre part, gagnent de 501 à 750 francs, gain maximum.

GAINS ANNUELS.	NOMBRE D'OUVRIÈRES.
150 à 200 francs	1
201 à 250 —	4
251 à 300 —	3
301 à 350 —	4
351 à 400 —	2
401 à 450 —	2
451 à 500 —	2
501 à 550 —	1
551 à 600 —	4
601 à 650 —	3
651 à 700 —	2
701 à 750 —	4
TOTAL	32

Parmi les ouvrières qui gagnent de 501 à 700 francs, il en est 5 qui se sont montrées très défiantes et dont les déclarations par conséquent ne doivent être enregistrées que sous réserve.

VI. *Ouvrières aidées.* — Pour 8 ouvrières travaillant avec le concours de membres de la famille, les gains sont les suivants :

GAIN ANNUEL.	NGMBRE D'OUVRIÈRES
350 à 400 francs	2
401 à 500 —	
501 à 600 —	2
601 à 700 —	
1,200 à 1,400 francs	1
1,401 à 1,500 —	2
2,000 à 2,500 —	1

VII. *Ouvrières se livrant à des travaux divers.* — Une seule ouvrière exerce concurremment le métier de fleuriste et une autre profession, celle de concierge.

VI

Ressources annuelles des ménages (1).

Secours divers. — Ressources nettes annuelles des ménages. — Quote-part des ressources annuelles des ménages qui provient des travaux de la fleur artificielle.

I. *Secours divers.* — Dans 3 cas, au moment de l'enquête, des secours d'origines diverses, (Assistance publique ou personnes charitables) ont été accordés aux ouvrières.

Dans un cas (2) l'importance du secours de l'Assistance publique (Saint-Denis-de-l'Hôtel) est inconnu, dans un deuxième cas (3) des personnes charitables viennent en aide à l'ouvrière dans des proportions non indiquées (Châteauneuf-sur-Loire). Une troisième ouvrière, dans cette dernière localité, reçoit 30 francs par an de l'assistance privée (4).

II. *Ressources nettes annuelles des ménages.* — Les ressources nettes annuelles de 16 ménages simples — ouvrières mariées avec ou sans enfant — sont indiquées ci-dessous. En outre, 2 veuves ont fait connaître leurs ressources annuelles. Pour l'une, ayant 2 enfants, le gain annuel est de 713 francs. Pour une autre, qui est seule, il est de 450 francs.

MÉNAGES.	DE 1,001 À 1,250 FRANCS.	DE 1,251 À 1,500 FRANCS.	DE 1,501 À 1,750 FRANCS.	DE 1,751 À 2,000 FRANCS.	DE 2,001 À 2,250 FRANCS.	DE 2,251 À 2,500 FRANCS.	DE 2,501 À 2,750 FRANCS.	DE 2,751 À 3,000 FRANCS.	TOTAL.
Pas d'enfant	1	2	1	"	"	"	"	"	4
1 enfant	1	1	1	1	"	"	"	1	5
2 enfants	"	1	1	1	"	"	"	"	3
3 enfants	"	1	3	"	"	"	"	"	4
TOTAUX	2	5	6	2	"	"	"	1	16

(1) Tableau manuscrit, col. 28 à 31.

(2) Ouvrière célibataire qui a 5 enfants.

(3) Ouvrière mariée qui a 4 enfants en bas âge et dont le mari est au sanatorium depuis 7 mois.

(4) Une ouvrière qui vit seule avec sa mère âgée de 68 ans, malade.

Les ressources nettes annuelles de ces 16 ménages se répartissent de la façon suivante : la moitié gagne de 1,000 à 1,500 francs et l'autre moitié de 1,500 à 2,000 francs.

III. *Quote-part des ressources annuelles des ménages qui provient de la fabrication des fleurs à domicile.* — La quote-part des ressources annuelles nettes qui provient des travaux de la fleur exécutés par la femme, dans les 16 ménages ci-dessus est la suivante :

De 11 à 20 p. 100	6	ouvrières
De 21 à 30 p. 100	7	—
De 31 à 40 p. 100	1	—
De 41 à 50 p. 100	2	—
TOTAL	16	—

VII

Hygiène de l'habitation (1).

Du logement. — Cube d'air. — Mode d'éclairage. — Du loyer. — Salubrité du logement.

I. *Du logement.* — A Orléans, les logements d'ouvrières sont situés dans des maisons habitées par plusieurs locataires. Mais dans les petites localités environnantes, Jargeau, Férolles, Darvoy, Sandillon, Châteauneuf-sur-Loire, Saint-Denis-de-l'Hôtel, dans la plupart des cas, les fleuristes habitent exclusivement avec leur famille de petites maisons indépendantes, parfois composées d'un seul étage, le rez-de-chaussée, ayant comme dépendances buanderie, petite cour et jardin. 13 ouvrières habitent ainsi des maisonnettes.

Dans 4 logements seulement sur 25 dont on connaît la composition, l'habitation se compose d'une pièce unique.

(1) Tableau manuscrit, col. 32 à 39.

LOCALITÉS.	LOGEMENTS AYANT UN NOMBRE DE PIÈCES DE					
	1	2	3	4	5	TOTAL.
Orléans	"	5	2	"	1	8
Jargeau	1	3	"	"	"	4
Férolles	1	1	"	"	"	2
Darvoy	1	1	"	"	"	2
Sandillon	"	2	1	"	"	3
Châteauneuf-sur-Loire	"	1	"	"	"	1
Saint-Denis-de-l'Hôtel	1	3	"	1	"	5
TOTAUN	4	16	3	1	1	25

II. *Logements d'une pièce unique.* — La pièce unique est généralement vaste. 1er cas, 80 mètres cubes; 2e cas, 68 mètres cubes; 3e cas, 48 mètres cubes; 4e cas, 45 mètres cubes.

Les familles habitant une pièce unique sont composées de la façon suivante : 1er cas, 3 personnes : l'ouvrière et ses 2 enfants; 2e cas, 3 personnes : l'ouvrière, son mari et leur enfant âgé de 4 ans; 3e cas, la fleuriste et ses deux enfants en bas âge; 4e cas, l'ouvrière, son père, sa mère et un nourrisson en garde.

Mode d'éclairage. — L'éclairage au pétrole est le mode unique d'éclairage à Orléans et dans ses environs.

III. *Du loyer.* — Des indications fournies par 39 ouvrières, il résulte que 4 familles sont propriétaires de l'immeuble qu'elles habitent. 2 ouvrières, à Orléans, bénéficient du logement gratuit : l'une, parce qu'elle est concierge; l'autre, parce qu'elle habite avec son mari dans la gendarmerie.

Pour 29 ouvrières, le montant du loyer annuel est indiqué ci-dessous :

LOCALITÉS.	100f ET AU-DESSOUS.	101 À 150f.	151 À 200f.	TOTAUX.
Orléans	"	3	5	8
Jargeau	3	1	"	4
Férolles	1	1	1	3
Darvoy	3	1	"	4
Sandillon	"	3	1	4
Châteauneuf-sur-Loire	1	"	"	1
Saint-Denis-de-l'Hôtel	3	2	"	5
	11	11	7	29

A Orléans, dans 5 cas sur 8, le loyer est de 151 à 200 francs. Dans les localités environnantes, dans tous les cas, sauf 2, il est inférieur à 151 francs. La moitié des loyers ne dépasse pas 100 francs.

Salubrité du logement. — Les conditions de salubrité du logement à Orléans et dans ses environs sont satisfaisantes. Elles sont « bonnes » ou « très bonnes » dans la majorité des cas. Dans 5 cas seulement, elles sont « assez bonnes ». Il n'a pas été fait mention de conditions de salubrité nettement défectueuses. Dans un grand nombre de cas, on a noté la bonne tenue du logement.

VIII

Les maladies professionnelles. — Leurs causes (1).

A Orléans, Jargeau, Darvoy, etc., parmi les ouvrières enquêtées travaillant à la fabrication de la Rose et du bouton, 10 fleuristes sur 33 ont déclaré subir les inconvénients des manipulations professionnelles, soit 30 p. 100.

Les maux subis dans cette spécialité ont été les suivants :

Maux de tête	1 cas.
— de gorge	2 —
— d'estomac	7 —
TOTAL	10 cas.

Dans quelques cas, les ouvrières ont déclaré être atteintes de plusieurs indispositions simultanées, telles que maux d'estomac et maux de tête, par exemple.

D'après ces fleuristes, le préjudice qu'elles encourent au point de vue de leur santé est causé dans tous les cas, sans nulle exception, par la teinture rouge des pétales qu'elles manipulent. La plupart font à la fois des roses rouges et des roses de coloris divers.

Les ouvrières feuillagistes n'ont signalé aucun inconvénient dû à leurs manipulations professionnelles, excepté dans un cas où le maniement de la pince a provoqué un mal au doigt.

(1) Tableau manuscrit, col. 40 à 41.

IX

Observations (1).

Prix de façon. — Entrepreneuses. — Apprenties. — Fournitures. — Hygiène des logements. — Ouvrières défiantes. — Mutualités. — Ce que les ouvrières pensent du travail à domicile.

Prix de façon. — 2 ouvrières sur 7 ont dit que les prix de façon n'avaient pas été diminués. Néanmoins, ces deux fleuristes ont déclaré que l'on ne payait plus 0 fr. 25 de supplément pour la teinte rouge double face. La baisse des prix de façon, d'après les autres ouvrières, tient à ce que le travail est moins soigné. « Il y en a qui gâchent l'ouvrage; alors, on l'a diminué. Celles qui faisaient bien ont été diminuées comme les autres : une petite rose de 3 francs a été mise à 2 fr. 50» (Férolles); un modèle a été diminué de 0 fr. 50 parce qu'on trouvait qu'à Orléans on ne le faisait pas bien (Darvoy).

Entrepreneuses. — 2 ouvrières se sont plaintes des entrepreneuses qui les exploitent : « L'entrepreneuse gagne trop; sur une grosse, elle prend 40, 50 sous. » 2 autres ouvrières ne partagent pas ce sentiment : « Mme C... est contente de l'entrepreneuse, qui rapporte tous les jours l'ouvrage en brouette à Jargeau. Elle ne prend qu'un sou du franc. C'est raisonnable. » Une autre ouvrière de Châteauneuf-sur-Loire fait la même réflexion.

3 ouvrières ont dit avoir été entrepreneuses : c'est le long chômage qui leur a fait reprendre leur condition de simples ouvrières.

Apprenties. — Beaucoup de fleuristes ont fait leur apprentissage dans la maison D...; elles ont dit qu'on les payait 0 fr. 50 les 2 premiers mois, puis 0 fr. 75 les 3 mois suivants.

Fournitures. — D'une façon générale, les fleuristes ont affirmé qu'elles achetaient la colle nécessaire pour leur travail. 2 ouvrières cependant semblent être privilégiées à cet égard. « M. D... a fourni gratuitement la colle toute faite, puis la gomme arabique et la farine, puis la gomme arabique seulement. » La colle a toujours été fournie gratuitement par le patron, affirme une ouvrière de Saint-Denis-de-l'Hôtel.

(1) Tableau manuscrit, col. 42.

Hygiène des logements. — Dans un ou deux cas seulement, la mauvaise tenue de l'habitation a été signalée.

Ouvrières défiantes. — Plusieurs ouvrières (1) se sont montrées extrêmement défiantes et réservées vis-à-vis de l'enquêteur, craignant que leurs déclarations ne leur portent préjudice (voir p. 275). Aussi bien ne doit-on faire état de leurs déclarations que sous toutes réserves.

Mutualités. — 2 ou 3 ouvrières bénéficient des avantages offerts par la mutualité organisée par le fabricant de Jargeau : « On donne 15 sous par mois et on a 10 sous par jour si on est malade. »

Ce que les ouvrières pensent du travail à domicile. — D'une façon générale, l'opinion des fleuristes d'Orléans et de ses environs est assez optimiste. Quelques-unes néanmoins ont formulé des réserves au sujet de leur métier : elles se plaignent du chômage. La morte-saison est si prolongée d'après une ouvrière qu'elle ne sait pas si elle ne va pas abandonner la fleur. « La fleur, c'est bon, mais pour celle qui l'apprend de jeunesse. » Selon plusieurs fleuristes, la fleur est bien meilleure que la confection, la couture en général ou le travail des champs.

(1) 8 ouvrières.

CHAPITRE III.

MONOGRAPHIES D'OUVRIÈRES.

ORLÉANS.

I

Mme G... regrette le temps passé. « Il y a 16 ans, on gagnait de l'or, dit-elle. » Très active et très habile, cette fleuriste, âgée maintenant de 34 ans, a été une des premières ouvrières de la maison D..., la grande fabrique d'Orléans. Il y avait 2 mois à peine que cette maison s'était installée quand elle est entrée en apprentissage. Au bout de 8 jours d'apprentissage à raison de 0 fr. 50 par jour, elle demandait à se mettre aux pièces et gagnait dès la première semaine 7 fr. 20. La première année, elle se faisait 12 à 13 francs par semaine. Avec ses 3 sœurs fleuristes (Mme G... a eu 17 frères et sœurs), en 8 jours elle se rappelle avoir gagné 102 fr. 50. Elle habitait alors Saint-Denis-de-l'Hôtel. « On allait livrer avec un petit bourricot ».

Mme G... a travaillé 9 ou 10 ans en atelier. Elle a pris de l'ouvrage chez elle après son mariage.

En général, elle travaille 10 heures par jour toute l'année. Elle est un peu aidée par son mari et sa petite fille âgée de 10 ans. L'entrepreneuse d'Orléans, qui lui fournit le travail est très consciencieuse, d'après Mme G. .. « Elle nous retient 1 franc par grosse, mais ne peut prélever moins, ayant le transport à sa charge. » Néanmoins, une diminution dans les prix de façon commence à se faire sentir. Tel modèle, payé encore 7 francs la grosse le 20 juillet 1908, n'est plus rétribué que 6 fr. 50 le 21 octobre de la même année.

Voici un aperçu des prix de façon encore payés à Mme G... au moment de l'enquête : rose formée de 22 pétales « le cœur composé de 2 étoiles frisées enfilées et d'un moule en coton », 3 fr. 75 la grosse ; autre modèle : roses et boutons fleuris, 3 fr. 90 la grosse.

En décembre 1908, le ralentissement dans le travail commence à se faire sentir. En 4 mois 2/3, d'après un carnet de paye qui indique le travail effectué du 20 juillet au 10 décembre 1908, le gain n'a été que de 168 fr. 65, soit 36 fr. 13 par mois.

	TOTAL du mois.
Juillet. — 18 fr. 65, 11 fr. 65.....	30f 30c
Août. — 11 fr. 65, 14 francs, 14 francs, 11 fr. 60.....	51 25
Septembre. — 9 fr. 35, 7 fr. 50, 11 fr. 85.....	28 70
Octobre. — 6 fr. 90, 8 fr. 10, 3 fr. 75, 6 fr. 50.....	25 25
Novembre. — 7 fr. 25, 6 fr. 50, 7 fr. 75.....	21 50
Décembre. — 7 fr. 75, 3 fr. 90.....	11 65
TOTAL GÉNÉRAL.....	168 65

Dans ces conditions, le gain pour l'année 1908-1909 pourra être estimé à 433 fr. 60 net.

Les fournitures ou frais d'atelier à la charge de Mme G... sont de 76 fr. 15 au total pour l'année, savoir : colle, 1 fr. 70 pour 3 semaines, soit 28 fr. 90; charbon destiné à chauffer les boules : 3 boisseaux à 0 fr. 35 par semaine, soit 27 fr. 30; caoutchouc, 1 fr. 75; éclairage, 18 fr. 20.

Avec le gain de son mari, qui est de 600 francs (2 fr. par jour l'un dans dans l'autre), Mme G... se trouve à la tête d'un budget de 957 fr. 45.

L'ouvrière livre trois fois par semaine : le mardi, le jeudi et le samedi, jour où passe le messager pour la fabrique de Jargeau.

La rosière se plaint du rouge double face : depuis quelques années, elle a de la fièvre; elle voudrait boire tout le temps et souffre de l'estomac.

Ce ménage de trois personnes habite près de la Loire un logement qui comprend 2 pièces, dont 1 cuisine. L'atelier, qui est à la fois salle à manger et chambre à coucher, a 48 mètres cubes. Le montant du loyer est de 130 francs par an.

II

Mme H..., 30 ans, a fait un apprentissage de six mois chez une entrepreneuse d'Orléans, Mme X.... Depuis 2 ans 1/2, elle travaille dans la fleur, et c'est Mme X... qui lui fournit l'ouvrage. L'ouvrière reproche à l'entrepreneuse de faire jouter les apprenties (des enfants qui sortent de l'école), à qui elle ne donne 50 centimes par semaine qu'au bout de 3 mois et d'exploiter l'ouvrière. Telle rose, composée de 5 touffes pour le cœur et de 24 pétales de tour (pétales boulés à chaud et gaufrés à la pince et au doigt), payée par

l'entrepreneuse 6 francs la grosse le 3 juin 1908, n'est plus payée que 5 fr. 40 le 3 octobre de la même année. D'autres modèles subissent la même diminution.

L'ouvrière travaille 8 heures par jour presque toute l'année, dit-elle. En 1906-1907 (du 8 septembre au 31 août), selon son carnet de paye, en 12 mois environ, elle a gagné seulement 247 fr. 10, soit 20 fr. 58 en moyenne par mois. En avril, il est vrai, le travail a été très ralenti; pour tout le mois, elle n'a gagné que 14 fr. 50. En mai, elle n'a touché qu'une somme dérisoire : 2 fr. 40.

	TOTAL du mois.
Septembre. — 3 francs, 7 francs, 3 fr. 35	13f 35c
Octobre. — 3 fr. 90, 3 fr. 75, 6 fr. 25	13 90
Novembre. — 7 fr. 40, 6 francs, 10 fr. 95	24 35
Décembre. — 4 fr. 80, 8 fr. 20, 8 fr. 65, 3 francs	24 65
Janvier. — 6 fr. 50, 7 fr. 20, 7 fr. 20	20 90
Février. — 7 fr. 20, 6 francs, 4 francs, 9 fr. 20	26 40
Mars. — 5 francs, 6 fr. 30, 7 fr. 20, 3 fr. 75	29 45
Avril. — 14 fr. 50	14 50
Mai. — 2 fr. 40	2 40
Juin. — 7 fr. 50, 7 fr. 50, 5 francs, 7 fr. 05, 6 fr. 25	33 30
Juillet. — 5 fr. 50, 6 francs, 4 fr. 50, 4 fr. 50	20 50
Août. — 8 fr. 65, 5 fr. 25, 4 fr. 50, 5 francs	23 40
TOTAL GÉNÉRAL	247 10

Pour gagner 247 fr. 10, Mme H... a fabriqué 1,144 douzaines de roses d'espèces diverses, soit 13,728 roses et 100 boutons.

En décembre 1908 (année de l'enquête), le chômage commence à se faire sentir.

Mme H... se plaint du rouge des pétales qui fait mal à l'estomac : « Je me sens lourde, dit la fleuriste; j'ai mal à la tête, j'attrape des rhumes de cerveau. »

Cette ouvrière, qui est concierge, a son logement gratuit; la loge donne sur un quai d'Orléans. Les conditions générales de salubrité de cet intérieur sont bonnes.

Le ménage de Mme H... se compose de son mari, qui gagne 140 francs par mois, et de 2 enfants, de 8 et 5 ans.

Le budget s'établit ainsi :

L'ouvrière : gain brut, 247f 10 — 28f 70 (fournitures diverses)	218f 40c
Son mari	1,680 00
TOTAL	1,898 40

III

Mlle X... habite avec son père, ouvrier agricole, et sa mère un logement de 2 pièces dont le prix est de 180 francs par an. C'est une maison vieille, mais très propre, et l'intérieur est parfaitement tenu. D'après la mère de Mlle X..., l'ouvrière est très consciencieuse : elle veut que son ouvrage soit bien fini. « Elle serait malade si on lui faisait des reproches ! »

Cette rosière a 20 ans; sa mère l'aide environ 8 heures par jour : lui fait les « balais » (1), attache les cœurs, etc. Les prix de façon payés à la fleuriste par un grand fabricant de Jargeau sont, par exemple, de 6 francs la grosse (rose rouge); de 5 fr. 75 la grosse (fleur composée de 4 pétales pour le cœur, de 11 pétales formant le tour et de 4 bobèches [pétales à enfiler]); de 5 fr. 25 la grosse (rose encore payée récemment 5 fr. 50), etc.

Mlle X... dit qu'elle travaille 10 heures par jour en tout temps; néanmoins, elle signale une interruption de 9 jours par an à l'époque de l'inventaire et 1 jour l'année de l'enquête à cause de la mort de la mère de la directrice.

D'après le carnet de paye de l'ouvrière, du 25 mars au 16 décembre inclus (époque de l'enquête), pour 8 mois 2/3 environ, le gain a été de 436 fr. 90, soit 50 fr. 40 par mois en moyenne.

	TOTAL du mois.
Mars. — 26 fr. 35	26f 35c
Avril. — 18 fr. 75, 12 fr. 30, 12 fr. 50, 25 fr. 65	69 20
Mai. — 22 fr. 40, 12 fr. 05, 6 fr. 05	40 50
Juin. — 5 fr. 25, 5 fr. 05, 13 fr. 15, 11 fr. 85	35 30
Juillet. — 9 fr. 60, 18 fr. 35, 10 fr. 80, 8 fr. 60	47 35
Août. — 14 fr. 40, 9 fr. 60, 11 fr. 30	35 30
Septembre. — 14 fr. 85, 18 fr. 75, 5 fr. 15	48 75
Octobre. — 19 fr. 75, 8 fr. 35, 11 fr. 85, 15 fr. 65	55 60
Novembre. — 18 fr. 50, 15 fr. 65, 15 fr. 65, 17 fr. 25	67 05
Décembre. — 5 fr. 75, 5 fr. 75	11 50
TOTAL GÉNÉRAL	436 90

Pour toute l'année, en se basant sur ces 8 mois 2/3, on pourra estimer le gain à 604 fr. 80, travail de la fleuriste et de sa mère.

Les fournitures à la charge de Mlle X... se décomposent comme suit :

Farine (pour la colle) : 1 livre à 0 fr. 25 par mois, 3 francs; 1 boisseau de charbon de bois de 0 fr. 35 par semaine (pour le boulage), 18 fr. 20; caoutchouc, 1 fr. 65. Il faut ajouter à ces dépenses : 1° l'éclairage, 11 fr. 70;

(1) Voyez p. 179.

2° les frais de transport : 2 fr. 50 tous les 17 jours, 52 fr. 50. Soit, au total, 87 fr. 05.

Afin d'éviter une grosse perte de temps chaque semaine pour la livraison, Mlle X... s'est entendue avec 5 ouvrières d'Orléans et chacune à son tour, tous les 17 jours, fait la livraison pour elle et ses camarades. L'ouvrage est payé à la semaine.

Mme X... et sa fille ne se plaignent pas de leur patron : Le fabricant tient à ses ouvrières. Il leur a dit un jour : « Tant que vous travaillerez pour moi, je ne vous ferai pas chômer, du moins autant que je le pourrai. » Mais ces fleuristes ne cachent pas que le rouge double face, le groseille est bien difficile à travailler. « Il y en a partout, sur les meubles, sur les carreaux. » Un jour, l'ouvrière en a renvoyé 2 paquets. On lui a dit : « On n'a que du rouge, vous vous reposerez 15 jours. »

Mlle X... a fait un apprentissage de six mois à Jargeau, dans la maison qui lui fournit l'ouvrage. Au bout de 15 jours, elle a été mise aux pièces. Si la fleuriste n'est pas restée à l'atelier, c'est qu'elle n'aime point le travail au dehors. Il y a deux ans, Mlle X... a formé une apprentie : au bout de trois mois, cette dernière était très bonne ouvrière. Le 3e mois, elle gagnait 4 francs par semaine.

Le budget de la famille X... se compose des recettes de la fille et du père :

La fleuriste, aidée par sa mère : gain net.....	517f 75c
Le père, un jour dans l'autre : 1 fr. 50.....	347 50
TOTAL.....	1,065 25

Une petite nièce de la famille X... vient prendre son repas de midi chez ses parents.

Le coût de la vie à Orléans est, d'après Mme X..., très élevé. Voici un aperçu du prix des denrées principales consommées par cette famille en décembre 1908.

Pain.....		of 70c	les 4 livres.
Vin.....	du pays.....	0 60	le litre.
	du Midi.....	0 30	—
Viande (1)..	Pot-au-feu dans le collet ou la bavette.....	0 80	la livre.
	Pot-au-feu dans la tranche....	0 90	—
	Porc.....	1 20	—
Légumes...	Pommes de terre (Hollande)..	0 15	le kilogr.
	Haricots (flageolets).....	0 40	le litre.
	— (verts).....	0 40	—
Fruits.....	Poires.....	0 60 à 0 70	le kilogr.
	Pommes.....	0 40	—

(1) Cette famille ne mange jamais de viande de mouton et de veau.

IV

Mme D... 23 ans, infirme, est spécialisée dans la feuille montée. Depuis 18 mois seulement elle est feuillagiste. En 3 mois elle a appris son métier dans l 'atelier d'une grande fabrique d'Orléans. Elle n'a pu y rester que six mois à cause de la maladie. Elle gagnait 35 sous par jour: la feuille payée le plus cher se fait à l'atelier.

Depuis qu'elle travaille chez elle, Mme D... reproduit les modèles suivants : La tige de rose composée de 3 feuilles sans foliole, la grosse 0 fr. 30 ; la tige de rose Bérard avec un foliole, 0 fr. 40; une autre tige de rose composée de 5 feuilles et un foliole, 0 fr. 50.

Mme D... trouve que le modèle à 0 fr. 30 est le plus avantageux. Elle dit que les patrons sont très gentils. C'est le fabricant qui lui a offert du travail.

Cette feuillagiste travaille 4 à 5 heures par jour en moyenne toute l'année. Selon son carnet de paye commencé le 2 avril 1908 jusqu'au 8 décembre 1908 (au moment de l'enquête) c'est-à-dire pour 8 mois de travail — en chiffre rond — elle a gagné 142 fr. 20 soit 17 fr. 77 par mois et 0 fr. 71 par jour.

	TOTAL du mois.
Avril. — 1 fr. 95 ; 1 fr. 85 ; 3 fr. 30 ; 2 fr. 95 ; 4 fr. 25	14 30
Mai. — 5 fr. 25 ; 6 fr. 15 ; 3 fr. 85	15 25
Juin. — 4 francs ; 4 fr. 90	8 90
Juillet. — 5 fr. 80 ; 6 fr. 30 ; 5 fr. 50 ; 5 fr. 50	23 10
Août. — 6 fr. 65 ; 7 fr. 10 ; 5 fr. 85	19 60
Septembre. — 5 fr. 80 ; 5 fr. 50 ; 6 fr. 85 ; 10 fr. 50	28 65
Octobre. — 5 fr. 80 ; 5 fr. 95 ; 9 fr. 45	21 20
Novembre. — 4 fr. 10	4 10
Décembre. — 7 fr. 10	7 10
TOTAL GÉNÉRAL	142 20

On remarquera qu'en juin et novembre l'ouvrage a été fort ralenti.

En se basant sur les 8 mois de travail mentionnés ci-dessus, le gain annuel de l'ouvrière peut être estimé à 213 fr. 30.

Mme D... fait généralement livrer le travail, 3 fois la semaine, par de petits voisins. Elle n'a point de fournitures à sa charge. Mais comme elle se lève de très bonne heure pour travailler en hiver, elle use du pétrole :

La dépense suppémentaire de ce fait est de 3 litres par semaine à 0 fr. 30, soit, pour 6 mois, 5 fr. 40.

Le gain net de Mme D... n'est plus que de 207 fr. 90.

Le mari de la feuillagiste a été employé à la gare. Actuellement il est placé dans le commerce et gagne 3 fr. 75 par jour.

Le ménage n'a pas d'enfant : son budget se compose des sommes suivantes :

L'ouvrière	207f 90c
Son mari	1,125 00
TOTAL	1,332f 90

La feuillagiste vient en aide à ses vieux parents.

Le ménage habite près de la gare d'Orléans. Le logement situé au rez-de-chaussée se compose d'une chambre, d'un cabinet, d'une cuisine et d'une petite cour où Mme D... travaille en été.

La salubrité est assez bonne.

V

L'ouvrière cause volontiers de son métier qu'elle aime et de toute sa famille. Son mari est employé dans une féculerie une partie de l'année et le reste du temps il fait de la brique en ciment, le tout pour le même patron. La mère de Mme B...., morte il y a deux mois lui donnait beaucoup d'occupation. Elle avait aussi à sa charge une sœur infirme qui est à l'hospice depuis la Toussaint. Actuellement (décembre 1908) le ménage comprend la fleuriste, son mari et leurs 2 enfants, une petite fille de 7 ans et un garçon de 4 ans.

Mme B.... fabrique de la rose à 7 fr. 50 la grosse, composée principalement de 3 pétales frisés pour le cœur (travail à la pince et au doigt) et de 25 pétales de tour dont 5 petits, 10 moyens, et 10 grands boulés à chaud. Elle fait aussi de la fleur à 6 francs la grosse; à 1 fr. 25 la douzaine, etc.

L'ouvrière travaille en moyenne 8 heures par jour.

Selon son carnet de paye du 25 mars au 16 décembre 1908 pendant 8 mois 2/3 environ, Mme B... a gagné 220 fr. 75. Pour toute l'année, d'après cette estimation, son gain serait de 305 fr. 40, soit en moyenne de 1 franc par jour environ.

	TOTAL du mois.
Mars. — 6 francs	6f 00
Avril. — 6 francs ; 7 fr. 50 ; 6 francs ; 5 fr. 25....	24 75
Mai. — 6 fr. 15 ; 2 fr. 50 ; 5 francs ; 5 francs....	18 65
Juin. — 5 francs ; 8 francs ; 6 francs ; 6 fr. 75....	25 75
Juillet. — 7 fr. 50 ; 6 francs ; 5 francs ; 5 francs ; 7 fr. 50	31 00
Août. — 3 francs ; 3 francs ; 3 francs ; 6 francs...	15 00
Septembre. — 6 francs ; 10 fr. 50 ; 6 francs ; 12 fr. 50 ; 8 fr. 75	43 75
Octobre. — 3 fr. 75 ; 3 fr. 75 : 5 francs ; 7 fr. 50.	20 00
Novembre. — 3 fr. 15 ; 7 francs ; 6 fr. 85	17 00
Décembre. — 6 fr. 10 ; 6 francs ; 6 fr. 75	18 85
TOTAL GÉNÉRAL	220 75

Peut-être le gain sera-t-il quelque peu inférieur en 1908-1909, parce que la fleuriste dit qu'un peu de chômage se fait sentir.

Les fournitures ou frais d'atelier de Mme B... sont évalués, d'après ses déclarations, à 24 fr. 40, 1° colle 0 fr. 10 par semaine, 5 fr. 20 ; 2° boulage au charbon de bois, 1 boisseau à 0 fr. 40 par quinzaine, 9 fr. 60 ; 3° Entretien de l'outillage, 0 fr. 50 ; 4° Pétrole pour l'éclairage, 1 litre par semaine 26 semaines, 9 fr, 10.

Les ressources de ce ménage se composent :

1° Du gain net de la femme	281f
2° Du gain du mari (150 journées à 4 fr. et 150 journées à 3 fr.)	1,050
TOTAL	1,331f

Mme B... accuse le rouge double face de faire mal à la gorge, de provoquer des plaques blanches dans la bouche. Elle reproche aux ouvrières de ne pas savoir se prononcer nettement à ce sujet. Les ouvrières d'après elle, se font souvent tort à elles-mêmes. Une fois le patron a dit a certaines d'entre-elles : « Ça vous ennuie d'avoir du rouge ? Et les ouvrières de répondre qu'elles faisaient leur travail aussi vite et que le rouge ne les gênait pas ! » Alors, ajoute Mme B..., on donne « du rouge » sans augmentation de salaire. Généralement, dit Mme B..., ce sont les ouvrières les moins soigneuses qui sont chargées de faire la rose rouge parce que ce travail est moins délicat. — Cette fleuriste âgée de 30 ans, fait de la rose depuis 11 ans. Elle a été initiée au métier chez un fabricant à Jargeau. La 1re semaine de l'apprentissage elle a gagné 10 fr. 50, et tout de suite après elle a été mise aux pièces. Depuis 2 ans, l'apprentissage dans la maison D... doit durer au minimum 6 mois. Pendant 3 mois l'apprentie est payée 0 fr. 50 et pendant 3 mois 0 fr. 75.

La famille B..... occupe un logement de deux pièces au 1er étage d'une petite maison. L'atelier, qui sert de cuisine et salle à manger, à 30 mètres cubes. Le prix annuel du loyer est de 80 francs. Les conditions générales de salubrité sont bonnes.

VI

JARGEAU.

Depuis 15 ans, Mme X..., âgée de 33 ans, est fleuriste. Elle a fait son apprentissage chez une contre-maîtresse de la maison Y..., a travaillé 3 ans en atelier, puis a pris de l'ouvrage chez elle lorsqu'elle s'est mariée.

Mme X.... est à la tâche 8 à 10 heures par jour toute l'année. Elle fait de la rose à 5 fr. 75 la grosse, dont le cœur se compose de 13 pétales; tout le travail est creusé à la main. Elle fait aussi de la rose à 6 et 9 francs la grosse. Son gain est de 6 francs par semaine, en moyenne, soit de 1 franc par jour. Pour l'année sa recette est donc de 312 francs brut.

Les fournitures à sa charge sont insignifiantes (3 fr. 50 pour l'année). La maison a tout d'abord fourni gratuitement la colle toute faite, puis la gomme arabique et la farine. Finalement elle ne fournit plus que la gomme arabique. Mme X.... achète la farine.

Le gain net de Mme X..... est de 308 fr. 50.

Si l'on ajoute au salaire de la femme celui du mari, 1,200 francs, le budget de cette famille composée du père, de la mère et de 3 enfants, s'élève à 1,508 fr. 50.

Ce sont les ouvrières elles-mêmes qui font baisser les prix de façon, selon Mme X... « Il y en a qui veillent passé minuit, et le lendemain elles disent : moi j'ai fait ça en un jour — et le patron diminue le modèle. »

D'après Mme X... le rouge double face est sale, il fait éternuer, mais il n'est pas malsain, M. X..., trempeur dans une fabrique de roses, n'a jamais subi aucun préjudice de ce côté-là.

Cette famille habite 2 pièces sur cour, situées au 1er étage. Le prix du logement est de 100 francs par an. La pièces servant d'atelier qui est en même temps cuisine, salle à manger et chambre à coucher, a 62 mètres cubes.

Voici un aperçu du prix des vivres à Jargeau, d'après Mme X.....

Pain	0f 70 les 2 kilogs.
Oeufs	1 30 la douzaine.
Beurre	1 40 la livre.
Fromage bleu (du pays)	0 40 —
Pomme de terre	0 75 le boisseau.
Bœuf, pot au feu	0 90 la livre.
Mouton	1 20 —
Foie de bœuf	0 35 —
Foie de veau	1 10 —
Foie d'agneau	0 60 —

VII

SANDILLON.

Mme P... a fait son apprentissage à Sandillon chez une ouvrière, en 10 jours. Elle n'a jamais travaillé en atelier. Elle a essayé d'organiser une petite entreprise, mais n'a pu réussir.

L'ouvrière se plaint de la morte-saison et se demande si elle ne va pas quitter la fleur bien qu'elle préfère cette profession à toute autre. Elle est restée 4 ans sans en faire, travaillant aux champs. Un accident l'a empêchée de continuer le travail agricole : elle a fait de la confection, puis est revenue à la fleur. Une entrepreneuse d'Orléans l'ayant beaucoup aidée, par reconnaissance, l'ouvrière travaille encore pour elle : il lui serait plus avantageux de s'occuper directement pour le fabricant de Jargeau. Tandis qu'en décembre les ouvrières de Jargeau ont encore du travail à la fabrique, l'entrepreneuse d'Orléans n'en a plus pour ses ouvrières. D'après cette fleuriste, les prix de façon diminuent. La rose payée 5 francs n'est plus rétribuée qu'à raison de 4 francs au moment de l'enquête. Tel genre de 6 francs ne vaut plus que 5 fr. 40 depuis 3 mois.

Parmi les bons modèles exécutés par l'ouvrière, citons une rose de 48 pétales ainsi composée : 2 pétales enfilés et frisés ; 24 pétales boulés à chaud, 5 pétales moyens et 17 grands pétales au prix de 6 francs la grosse. Ce travail lui rapporte 0 fr. 25 par heure. En juillet dernier, en copiant un très beau modèle — cœur formé par un balai à doubles grains, travail gaufré à la main et coulissé sur le doigt — l'ouvrière se faisait des semaines de 21 francs. Mais tout celà est exceptionnel.

A cause des chômages fréquents, Mme P... ne gagne pas plus en moyenne de 16 francs par semaine pendant 6 mois soit 416 francs pour l'année. Elle travaille 8 à 10 heures par jour.

Les charges d'atelier qui lui incombent sont au total de 34 fr. 65 savoir : gomme et farine, 20 francs; caoutchouc, etc., 1 fr. 65; messager pour livrer l'ouvrage, 0 fr. 50 par semaine, 13 francs.

Soit un gain net de 381 fr. 35.

Comme beaucoup de ses camarades, Mme P... dit que le rouge est mauvais surtout le rouge « fushia » et le rouge « Roi ». Le mauvais rouge donne des maux d'estomac, « quand on commence à allumer le poële ».

Le ménage P... se compose du mari, employé dans une scierie, qui gagne 3 fr. 50 par jour, de l'ouvrière et d'une enfant de 4 ans.

Le budget de ce ménage est le suivant :

Gain de la femme	381f 35c
Gain du mari	1,050 00
TOTAL	1,431f 35c

« Si la femme ne travaille pas, dit Mme P..., il n'y a pas moyen d'acheter du pain blanc à Sandillon ». C'est que les prix des vivres augmentent.

Voici un aperçu de ces prix :

Pain	0f 70 les 2 kilogs.
Sucre	0 75 le kilog.
Pomme de terre	0 03 —
Haricots (flageolets)	0 40 le litre.
Veau	1 00 la livre.
Foie de bœuf	0 40 —
Porc	1 40 et 0 75 (1)

Le ménage P... occupe 3 pièces au rez-de-chaussée d'une petite maison. Les dépendances se composent d'une buanderie, d'une cave, d'un petit jardin ou l'on élève des poules et des lapins. Le loyer est de 130 francs par an. Les conditions d'hygiène sont satisfaisantes.

VIII

CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE.

Mlle L... vit seule avec sa mère âgée de 68 ans : les deux femmes ne doivent compter que sur elles pour gagner leur vie. Mlle L... déclare qu'elle n'est pas une bonne ouvrière. « Je vous dirai que je ne suis pas habile. J'ai des reproches... je ne suis pas à dire : j'en fait tant. Il faut que j'aie mon temps. » L'ouvrière ne veille pas. « A 9 heures, au lit. » Mais toute la journée on travaille : « Je ne sors jamais, ni dimanche, ni fêtes (elle ne s'absente qu'une demi-journée par semaine pour la livraison des roses). Et bien des fois on n'a pas seulement à manger. Il faut tout acheter. »

Aidée de sa mère qui dédouble les pétales et fait les balais (cœurs), elle travaille 10 heures par jour en tout temps. Dans ces conditions elle gagne en moyenne 12 francs par semaine d'un bout de l'année à l'autre, soit 624 francs par an.

Les dépenses les plus onéreuses pour l'ouvrière sont les frais de transport

(1) En gros, par quartiers.

pour livrer à Jargeau. Chaque voyage — une fois par semaine — lui revient à 1 franc, soit 52 francs par an (1). Avec l'éclairage, les charges d'atelier montent à 61 fr. 60. Mlle L... évite les dépenses pour le boulage. On utilise dit-elle le feu de la cuisine « si on ne faisait pas attention, on n'arriverait pas. »

Le gain net de ces ouvrières n'est que de 562 fr. 40. Elles font cependant 5 à 6 douzaines de fleurs par jour.

Au produit de leur travail il faut ajouter, pour obtenir leur budget annuel, 10 francs, secours de loyer, et 20 francs d'étrennes donnés par une personne charitable, soit 592 fr. 40. Au moment de l'enquête (décembre 1908), depuis un mois les ouvrières recevaient un pain de 8 livres par semaine.

L'intérieur de Mlle et Mme L... se compose de 2 pièces au rez-de-chaussée donnant sur une petite rue, et d'un grenier. Leur loyer est de 75 francs par an. Le logement est très bien tenu : l'ordre et la propreté y règnent, les charnières de fer de la grande armoires brillent. Et cependant « les deux femmes s'excusent de n'avoir pas le temps de faire reluire comme il faut ».

IX

SAINT-DENIS-DE-L'HÔTEL.

Cette ouvrière travaille pour faire quelques économies. Son mari, tonnelier, gagne 4 francs par jour : le ménage n'a qu'une fillette.

Depuis 13 ans, Mme C..., âgée d'une trentaine d'années, est rosière : elle a fait son apprentissage en atelier dans la grande fabrique de Jargeau, y est demeurée 2 ans, puis l'a quittée pour aider ses parents.

Cette fleuriste travaille 9 heures en général, parfois même 12 heures. Elle veille pour gagner 2 francs par jour. En moyenne, elle se fait 10 francs par semaine d'un bout de l'année à l'autre, soit 520 francs.

Elle exécute un modèle de roses payé 5 fr. 50 la grosse assez compliqué d'après la description qu'elle en fait, composé de 5 sortes de pétales boulés à chaud, savoir: 6 touffes à 3 pétales, 10 petits pétales, 8 pétales moyens, 3 grands pétales, 8 pétales moyens.

« C'est beaucoup d'ouvrage, et il n'est pas bien payé, dit l'ouvrière ». Elle fait de la fleur à 5 fr. 25 la grosse, travail creusé au doigt, « qui n'est pas bon ». Un autre modèle, au même prix, serait plus avantageux.

Mme C... aime mieux la fleur, malgré tout, que le travail des champs parce que c'est plus productif. Très économe l'ouvrière évite toutes les dépenses

(1) L'ouvrière s'est entendue avec une fleuriste de son village pour ne livrer qu'une fois par semaine, à tour de rôle.

inutiles : elle ne se sert point de caoutchouc : elle frise les pétales sur le pouce. Ses dépenses sont limitées à 47 fr. 70, comprenant les frais de combustible pour le boulage, le pétrole pour l'éclairage, etc.

Le budget de cette famille s'établit ainsi :

L'ouvrière gain net	472f 30c
Son mari	1,200 00
TOTAL	1,672f 30c

Mme C..., ne fait pas son blanchissage elle-même. Elle trouve plus avantageux de prendre une femme de journée qui fait toute la lessive en un jour par semaine moyennant 25 sous.

L'ouvrière a donné quelques indications sur le prix des denrées à Saint-Denis-de-l'Hôtel. Parmi celles dont elle a indiqué le cours, ce sont les œufs qui sont le plus cher. Ils coûtent 2 fr. 40 la douzaine (décembre 1908). Il y a 3 ou 4 ans, ils étaient à 0 fr. 80, 0 fr. 90 la douzaine.

Aperçu du coût des denrées à Saint-Denis-de-l'Hôtel.

Pain		0f 70 les 2 kilogs.
Beurre (l'été)	1f 40, 1f 50,	1 60 la livre.
— (l'hiver)	1 90,	1 90 —
Sucre		0 75 le kilo.
Bœuf ordinaire		0 90 la livre.
Mouton pour ragoût		1 10 —
— le gigot		1 20 —
OEufs		2 40 la douzaine.

Le prix du charbon de bois est de 0 fr. 35 le boisseau ou de 5 fr. 50 le sac. Le bois par fagots revient à 0 fr. 20 « la bourrée » il n'y a pas beaucoup de gros bois dans une bourrée.

Les conditions de salubrité du logement habité par la famille C..... sont bonnes : il se compose d'un rez-de-chaussée donnant sur la rue : parmi les dépendances il y a une cave, un grenier, un hangar.

Le loyer est de 110 francs par an.

ANNEXE

Gain d'une monteuse de feuillage, Mlle C.... travaillant en fabrique.

(Copie d'un livret de paye, du 9 janvier au 19 novembre 1908).

	TOTAL du mois.
Janvier. — 6 fr. 20; 7 fr. 05 ; 9 francs; 10 fr. 60.	32 85
Février. — 11 fr. 20; 10 fr. 80 ; 11 fr. 50 ; 10 fr. 85	44 35
Mars. — 12 fr. 15; 12 fr. 50 ; 12 fr. 50 ; 12 fr. 55	49 70
Avril. — 8 fr. 40 ; 2 fr. 70; 9 fr. 20; 5 fr. 10...	25 40
Mai. — 6 fr. 60; 10 fr. 12 ; 10 fr. 75.....	27 57
Juin. — 9 fr. 20 ; 10 fr. 50 ; 11 fr. 75 ; 11 fr. 35.	42 80
Juillet. — 11 fr. 84 ; 8 fr. 50 ; 12 fr. 42 ; 12 fr. 89 12 fr. 38.....	58 03
Août. — 13 fr. 52; 10 fr. 42 ; 12 fr. 55 ; 13 fr. 35.	49 84
Septembre. — 13 fr. 80; 14 fr. 80 ; 16 fr. 10 , 15 fr. 17.....	59 87
Octobre. — 11 fr. 20 ; 18 fr. 50; 13 fr. 98 ; 16 fr. 62	60 30
Novembre. — 16 fr. 40 ; 18 fr. 20 ; 18 fr. 80.....	53 40
TOTAL GÉNÉRAL.....	504f 01c

QUATRIÈME PARTIE

L'ENQUÊTE À LYON

QUATRIÈME PARTIE.

L'ENQUÊTE À LYON.

Note sur l'industrie de la fleur artificielle à Lyon.

Les spécialités lyonnaises, dans la fleur artificielle, sont la fleur blanche pour première communion et la fleur pour ornements d'église.

L'industrie de la fleur artificielle, dans toute son organisation, porte l'empreinte de la fabrique lyonnaise où le façonnier tient une place prépondérante. Il existe dans cette ville deux catégories d'ouvrières : l'ouvrière à façon proprement dite, celle qui fait surtout l'objet de la présente enquête, et l'ouvrière à « l'ancienne mode », qui fournit elle-même son tissu, le trempe le cas échéant, le découpe et exécute le modèle qui lui est soumis par le fabricant ou prend les commandes sur le modèle qu'elle lui présente et qui est agréé. On appelle souvent, à Lyon, l'ouvrière de cette seconde catégorie, petite fabricante, petite patronne, pour la différencier de l'ouvrière à façon proprement dite. Tantôt ces « façonnières » travaillent seules ou avec des membres de leur famille; tantôt elles travaillent avec le concours d'apprenties, d'ouvrières : leurs ateliers se confondent alors avec les ateliers d'entrepreneuses. (Sous la rubrique « entrepreneuses », à Lyon, on a classé exclusivement les fleuristes à qui les magasins fournissent le travail prêt à être exécuté et qui ont des salariées sous leur dépendance.)

D'après l'enquête, il existerait à Lyon un grand nombre de ces petites « façonnières » ; elles se partageraient le travail avec les ouvrières proprement dites et l'on a été amené à leur faire une assez large place dans cette étude puisque, aussi bien, dans la fabrication de la fleur à Lyon, elles sont au premier rang (1). (Voir Monographies, p. 315 et suivantes.)

---

(1) Au cours de la première enquête à Lyon, il a été visité presque autant de ces ouvrières à « l'ancienne mode » que des ouvrières à façon : tandis que l'enquêteur cherchait des ouvrières proprement dites, les adresses données le conduisaient chez des petites fabricantes. Si, dans la deuxième enquête complémentaire, leur nombre a été moindre, c'est que l'on a fait effort pour négliger ces fleuristes qui ne devaient pas se substituer aux ouvrières simples salariées.

D'une façon générale, on peut dire, semble-t-il, que leurs conditions d'existence, celles de leur famille, sont supérieures aux conditions d'existence des ouvrières à façon.

L'industrie de la fleur artificielle à Lyon, qui est fort ancienne, traverse une période de décadence. Si la fleur blanche de première communion fait encore l'objet d'un commerce important — Paris même se fournit à Lyon dans ce genre — si les pays catholiques tels que l'Espagne, l'Italie sont de bons acheteurs de roses et de fleurettes blanches, la fabrication de la fleur pour ornements d'église, de la fleur d'autel décroît de jour en jour et les anciennes ouvrières qui faisaient ce genre ne sont plus remplacées (cf. p. 316).

Un certain nombre de fabricants, pour maintenir leur chiffre d'affaires, se voient dans l'obligation de joindre à leurs spécialités locales la fleur pour modes.

Les statistiques accusent le fléchissement de la population féminine dans la fleur artificielle. Et cette constatation est en accord avec les déclarations faites de toute part au cours de l'enquête(1).

Lyon est un centre de fabrication de couronnes, partant de fleurs en perles; les ouvrières de cette spécialité se trouvent dispersées dans toute la ville, mais des concentrations assez denses paraissent localisées dans les quartiers suburbains, tels que Saint-Fons, Vénissieux, etc.

(1) Voir Résultats statistiques du recensement en 1906, t. II, p. 335.

CHAPITRE PREMIER.

OPINIONS DE FABRICANTS.

I. — Une grande fabrique de fleurs (fleurs et plumes).

Les ouvrières qui travaillent au dehors sont des femmes mariées, d'après de grands fabricants de Lyon, M. et Mme G....

Les apprenties ne sont pas difficiles à recruter. « J'en ai tant que je veux. Elles font deux mois au pair, puis je leur donne 5, 10, 15 francs. La deuxième année, elles gagnent entre 20 et 25 francs par mois, selon leur habileté. Nous avons de véritables petites fées. Je ne les augmente pas trop vite à cause de la jalousie de leurs compagnes. L'apprentie arrive à se faire presque la même journée que l'ouvrière quand elle est vive. Elles sont en apprentissage trois ans pour devenir de bonnes mains dans la fabrication et la monture. Dans la fabrication sont compris le découpage et la teinture. Mais à présent, le découpage et le trempage sont des travaux d'homme. Le teinturier gagne 10 francs par jour. La petite patronne apprend en dix jours la teinture. Je ne crois pas qu'il y ait un meilleur métier pour la femme que celui de fleuriste. » Ainsi s'exprime Mme G...

Dans la maison G..., il n'y a pas de morte-saison. On y fait la fleur et la plume.

La grande plaie de cette industrie, c'est la petite patronne ou l'entrepreneuse. Au bout de trois ans, telle ouvrière ayant fait l'apprentissage dans un de ces petits ateliers ne savait rien faire; c'est qu'on lui donnait 25 francs par mois pour remplir des besognes domestiques. Mme G... se refusait à la prendre, invoquant un prétexte. « Je ne peux pas vous prendre parce que votre patronne est une de mes clientes. Je l'ai prise tout de même. Elle gagne 80 francs, 90 francs par mois. C'est le prix moyen pour une bonne ouvrière ordinaire. Les très bonnes mains gagnent de 120 à 150 francs, les secondes mains de 60 à 90 francs au minimum. » Ici, point de morte-saison. Mais tout le travail est à façon, aux pièces, dans cette maison, et non plus à la journée ou au mois comme autrefois.

«C'est parce que nous avons mis nos ouvrières aux pièces, dit Mme G..., que nous passons pour des gens qui veulent tout bouleverser.» «Je suis contre le petit atelier, dit M. G.... (Il n'y avait autrefois que des petits ateliers à Lyon. La maison G..... est la première maison de Lyon qui ait accaparé la majeure partie de la production.) Je ne voudrais pas qu'il y ait des apprenties dans les petits ateliers. L'intermédiaire, c'est le vol. Je dis aux parents : «Ne «mettez pas vos enfants chez les entrepreneuses.»

Cette maison n'est pas l'ennemie du mode de travail à domicile, au contraire. Une ouvrière à domicile n'aurait besoin de travailler que quelques heures par jour pour gagner 3 francs.

Mme G... déplore l'ignorance des jeunes ouvrières. «J'ai eu une apprentie sale. Elle avait des poux. Je l'ai peignée et lavée moi-même. La mère m'a dit que j'avais humilié sa fille. Le médecin lui aurait dit : «Laissez-lui ses «poux, ça lui fait du bien aux yeux qui sont délicats.» On a organisé des cours d'hygiène à la Bourse du travail; mais ces cours ne sont pas suivis.

S'il faut en croire M. et Mme G..., ce sont les ouvrières les mieux payées qui sont les plus légères. «Les plus adroites sont les plus jolies et prennent des amoureux.» Mme G... a beaucoup d'attachement pour ses ouvrières; elle cite le cas de l'une d'entre elles, âgée de 24 ans, qui avait consciencieusement travaillé deux ans dans sa maison et qui, maintenant, doit soigner sa santé dans le Midi. «Je la caserai pour l'hiver en Algérie. J'ai 25 bagues au choix dans un tiroir. Je lui en ai donné à choisir une. Elle ne voulait pas me quitter, nous avons pleuré toutes les deux.»

La maison G... vend toutes les fournitures aux entrepreneuses ou petites fabricantes. On leur fait crédit. Telle entrepreneuse, par exemple, a 1,800 francs de crédit.

En tant que femme, Mme G... est partisan de l'élévation du tarif douanier vis-à-vis de l'Allemagne. Mais il n'en est pas de même comme commerçante. «Le jour où l'on fermerait la nation allemande, on nous enlèverait le tiers de notre bénéfice.»

II. — La contremaîtresse d'une fabrique de fleurs pour mode et de fleurs blanches.

On a voulu créer des entreprises à la campagne, dit Mme X...., contremaîtresse d'une importante maison de Lyon. Mais ces tentatives ont échoué. On offrait le logement aux entrepreneuses, seulement toutes les expéditions étaient à la charge de l'entreprise : c'était trop onéreux, les prix de transport dépassant les prix de location. Quand on a essayé de faire travailler à Saint-Fons, les ouvrières, qu'on appelait les «pomponnières de Saint-Fons», gagnaient si misérablement leur vie qu'elles ont préféré travailler dans les fabriques plutôt que de faire des fleurettes.

A Lyon, l'ouvrière d'atelier a du travail assuré toute l'année. A domicile, on a la morte-saison. Les prix de façon sont les mêmes dans les deux cas, mais le travail avantageux est donné aux ouvrières d'atelier. Tout est payé aux pièces dans la maison où Mme X... est contremaîtresse. Seule l'apprentie est au mois. Au bout de trois mois environ, c'est elle qui demande à travailler aux pièces.

La maison de Mme X... achète des articles à l'Allemagne principalement et à l'Autriche. « Nous achetons pour 300,000 francs à l'Allemagne, à Sebnitz surtout : le feuillage, les boutons naissants. » Pour soutenir la concurrence avec l'Allemagne, il faudrait fixer les droits de douane à 15 francs par kilogramme (1).

La séparation des églises et de l'État a fait du tort à l'industrie de la fleur blanche.

III. — Une fabrique de fleurs de mode et fleur blanche.

Le travail à l'atelier vaut mieux pour nous que le travail à domicile, dit M. C.... Aujourd'hui, il faut aller vite. Le travail de l'ouvrière à domicile n'est pas pour elle une nécessité de premier ordre, mais un supplément au budget familial. Des jeunes filles qui à l'atelier de ce fabricant se faisaient 100 francs par mois, chez elles ne se font plus que 40 francs. Le travail est payé au même tarif à domicile et à l'atelier. Tant vaut l'homme, tant vaut la chose.

En atelier, le fabricant paye ses ouvrières à la journée ou au mois. Quand les affaires diminuent, les ouvrières à domicile n'ont rien à faire, en général. Chez M. C..., elles ont du travail toute l'année. Si elles veulent prendre des vacances, elles le peuvent. Quand elles travaillent une heure de moins, ce fabricant leur paye tout de même le mois tout entier. Son personnel, de choix, se compose de 30 ouvrières en atelier et de 50 ouvrières au dehors. « L'été, nous n'avons rien à faire. Nous pourrions nous passer de la moitié du personnel. Je ne prends jamais d'auxiliaires. Quand ça presse, je demande un coup de collier. »

Les ouvrières d'atelier, dans cette maison, gagnent 150, 125, 90 francs par mois. 90 francs est presque un minimum. Même lorsqu'une jeune fille gagne 80 francs par mois d'un bout de l'année à l'autre, elle ne peut pas se plaindre.

A domicile, les ouvrières ne peuvent travailler qu'aux pièces. En général, elles ne fournissent pas une grosse quantité de travail.

En ce qui concerne l'apprentissage, il y a eu des abus. Autrefois, on restait quatre ans en apprentissage : certaines ouvrières de M. C... ont fait ainsi un

(1) Depuis cet interview la loi du 30 mars 1910 a établi un tarif douanier (voy. p. 18).

long apprentissage sans être payées. Les patrons faisaient fortune « sur le dos de l'ouvrière ». Maintenant, l'apprentissage est insuffisant. La maison de M. C... ne forme plus d'apprenties. Quand il en avait, il les gardait un an. Elles n'étaient pas payées : « elles gâchent de la matière première, ce qui coûte. D'autre part, elles prennent le temps d'une maîtresse, ce qui coûte également ».

Ce fabricant est libre-échangiste : il achète du reste des articles en Allemagne qu'il revend à l'étranger. Il utilise également du feuillage allemand pour monter des fleurs de Lyon et de Paris, et de la cerise, fort à la mode au moment de l'enquête, qu'il paye 1 fr. 40 la grosse en Allemagne alors qu'elle coûte plus de 3 francs à Paris.

En vue de faciliter le recrutement de la main-d'œuvre, M. C... a essayé d'organiser des entreprises à la campagne, à Chaponost notamment. Au bout d'un an, il y avait 3 ouvrières en tout. « J'ai renoncé. J'ai perdu un billet de mille il y a dix ans, dans cette affaire. »

En 1879, l'année où ce fabricant s'est établi, on faisait beaucoup, à Saint-Fons, aux environs de Lyon, la petite rose blanche de première communion dite « rose pompon ». Alors, jamais l'ouvrière ne s'arrêtait : on lui donnait à faire mille, deux mille roses à la fois.

La suppression des processions a porté un coup terrible à cette industrie : il ne reste plus à Saint-Fons que de très vieilles ouvrières. Les pomponnières sont maintenant dans la misère. M. C... a dû joindre à sa spécialité de fleurs blanches la spécialité pour mode.

La couronne de procession offrait un grand avantage : c'est qu'elle n'avait pas de mode. A Roubaix, M. C... faisait pour 20,000 ou 30,000 francs de commission. « L'année où l'on a supprimé les processions, je vais à Roubaix 8 jours avant la Fête-Dieu : — Ah! vous venez nous acheter votre commission de l'année passée?

« Voilà comment j'ai été reçu, Je n'ai pas remis les pieds à Roubaix. »

Au point de vue moral, social et économique, cette suppression a été une lourde faute.... Un idéal d'évolution, c'est de conserver les anciennes processions et d'en faire de nouvelles.

IV. — Une fabricante de fleurs pour mode et première communion.

« Toutes nos ouvrières en atelier sont payées à la journée, dit Mme G....., à cause du changement continuel de travail. Nous aimerions mieux les avoir aux pièces, ça nous rapporterait davantage; mais nous ne sommes pas parmi les maisons qui profitent des ouvrières.

« Nous avons une quinzaine d'ouvrières à domicile. Elles ne font pas aussi bien leur travail qu'en atelier. Elles ne sont pas consciencieuses.

« Je suis toujours à la tête de mon atelier. Je travaille autant que mes ouvrières depuis quarante ans que je suis dans les fleurs.

« J'ai des apprenties. Au bout de trois mois, je leur donne 50 centimes pour faire les courses. Mes ouvrières gagnent 2 francs, 2 fr. 50 par jour. Les ouvrières à domicile proposent des prix de façon. Ce sont elles-mêmes qui font leurs prix, à raison de 0 fr. 25, 0 fr. 30 l'heure.

« On a augmenté les prix de façon à cause de la difficulté de trouver des ouvrières et du renchérissement de la vie. Dans ces derniers temps, l'augmentation a été de 15 p. 100. Une ouvrière vous demande sans hésitation 80 francs, 100 francs par mois.

« La concurrence est grande entre les maisons. Moi, je n'ai d'ouvrières qu'à Lyon (une ou deux seulement à Saint-Fons et à Vénissieux).

« Toutes les ouvrières ont les mêmes prix de façon. Les dépenses de voyage sont aux frais des ouvrières, nous n'entrons pas dans ces détails...

« Nous avons gardé autrefois des ouvrières vingt ans sans ennui. Maintenant, on ne peut pas les garder quatre ans. Il faut prendre des gants pour leur parler.

« Les Allemands nous font beaucoup de tort. J'ai lutté longtemps pour ne pas leur acheter. J'y suis forcée depuis huit ans. Ils vendent à moitié prix.

« On devrait élever les douanes (1). Nous voudrions que les étrangers ne nous fassent pas payer plus cher que les Allemands ne payent d'entrée chez nous.

« Une ouvrière à domicile peut gagner, en dix heures, de 1 fr. 50 à 3 francs. Moi, à mon âge, je pourrais gagner 4 fr. 50 par jour. Nos ouvrières en atelier peuvent se faire des suppléments de 1 fr. 50 à 2 francs par jour en temps de presse.

« Nous avons quatre à cinq mois de chômage, dans notre spécialité mode et première communion, de juin à novembre. Quand les affaires sont mauvaises, nous diminuons de 10 francs par mois nos ouvrières, ou elles prennent des vacances.

« Depuis quelque temps, depuis qu'il y a des grèves, les ouvrières sont devenues hargneuses. Elles sont moins consciencieuses, elles ne gagnent pas leur journée. Et il est impossible, en atelier, de les mettre aux pièces, parce qu'il y a trop de variété dans le travail. »

Mme G... n'aime pas que ses ouvrières à domicile, en temps de chômage, travaillent pour d'autres maisons sans le lui dire. Elle s'indigne contre une maison concurrente qui a pris l'adresse de toutes ses ouvrières pour leur donner de l'ouvrage.

« Nous faisons concurrence à Paris, dit enfin Mme G.... En 1894, à l'exposition, nous méritions la première récompense, on nous a donné seulement la troisième. Je n'en ai pas voulu. »

---

(1) Voy. note, p. 307.

V. — Un fabricant de fleurettes blanches et couronnes pour première communion.

M. C... emploie six ouvrières en atelier et vingt ouvrières au dehors. Ces vingt travailleuses à domicile ne travaillent pas exclusivement pour lui. Trois d'entre elles seulement ne travaillent que pour lui : elles ne chôment pas les autres chôment. Ces dernières trouvent néanmoins du travail ailleurs à cause de la rareté du nombre d'ouvrières.

Il faut fabriquer d'avance. Ainsi peut-on donner du travail toute l'année aux meilleures ouvrières, les seules sur qui l'on peut compter dans les moments de presse. Il y a six mois de travail et six mois de morte-saison.

Les ouvrières d'atelier sont payées à la journée : 3 fr., 2 fr., 1 fr 75. Les ou- à domicile ont 0 fr. 50 par grosse de fleurettes.

Dans la monture de couronnes, le travail est payé 0 fr. 50 la douzaine. Des ouvrières peuvent en monter huit douzaines; si elles sont à la journée (en atelier) elles ne montent que six douzaines.

Le travail à domicile tendrait à disparaître, d'après M. C... Dans la fleur il faut deux ans pour faire un bon apprentissage.

Les petites patronnes ne font pas des apprenties sérieuses parce qu'elles veulent que leur travail rapporte tout de suite.

L'industrie des couronnes de première communion a baissé à cause « des faits du jour (1) ». La suppression des processions a fait du tort. C'était un travail national. Il n'y a pas de concurrence étrangère dans la spécialité de M. C... Lyon et Paris prennent toutes les commandes et Paris exporte.

M. C... n'a pas d'ouvrières à la campagne.

VI. — Un fabricant de fleurettes blanches pour première communion.

M. B... n'occupe que des ouvrières à domicile et deux petits employés pour mettre en boîtes et expédier.

L'industrie des fleurettes blanches a beaucoup baissé à cause de la suppression des processions. Elle se relève un peu depuis deux ans (1909). Cependant les commandes ne viennent plus qu'au jour de l'an. « Il y a trois mois alors de travail à se tuer ! »

Les prix de façon restent les mêmes. Les ouvrières gagnent de 30 à 35 sous par jour. « Quand j'étais employé, simple employé, je disais aux ouvrières :

---

(1) Suppression des congrégations.

faites-vous donc augmenter les prix de façon! Elles gagnent 30, 35, 40 sous par jour. Il faudrait relever ces prix-là, mais nous ne pouvons pas payer plus cher. A Saint-Fons, elles travaillent à raison de deux sous et demi la grosse. Elles demandent du travail à tout prix pour faire « la demoiselle ». J'en ai de très habiles qui se font de bonnes journées : 2 fr. 50 en travaillant de 5 heures du matin à 7 ou 8 heures du soir ».

Une parente de M. B..., qui fait fabriquer de la fleurette au dehors, paye à ses ouvrières 0 fr. 25 la grosse de fleurettes. « Il faut une heure, une heure et demie de travail sans lever la tête pour faire une grosse. Avec le travail d'aujourd'hui, cet ouvrage n'est pas bon. Autrefois les journées étaient plus longues. c'était l'habitude de veiller. On avait l'orgueil du travail, d'exécuter une forte commission. »

Il n'y a plus d'apprentissage, il n'y a plus d'ouvrières parce que les parents veulent que les enfants gagnent immédiatement. Il faudrait que l'apprentissage dure deux ans sans rien payer.

M. B... donne du travail à des femmes mariées qui ont des enfants. Elles se font 60 à 70 francs par mois. Mais l'ouvrière qui n'a que ce gain pour vivre se plaint de l'ouvrière travaillant pour le salaire d'appoint qui lui mange son salaire. Il n'y a à Lyon ni syndicat d'ouvrières ni syndicat de patrons. Les réunions en vue d'organisations dans ce sens ont échoué.

VII. — Une fabrique de fleurs en perles (couronnes mortuaires).

VII. La maison D... achète beaucoup de fleurs en perles en Italie qu'elle fait monter dans ses ateliers avec de la fleur et du feuillage fabriqués à Lyon.

En atelier, les ouvrières font exclusivement la monture. Quant à la fabrication sur place, elle est exécutée par des ouvrières dispersées dans la banlieue lyonnaise principalement, et dont la plupart ne cherchent qu'un salaire d'appoint. Les ouvrières de cette maison sont généralemeut très spécialisées : il en est notamment qui ne font que de la feuille de fougère (voir Monographie X, p. 357), d'autres uniquement la rose (voir p. 355).

La fabrication, d'après Mme D..., s'apprend en quelques heures ou en quelques jours, selon les dispositions de l'ouvrière. Ce sont les ouvrières monteuses (travail d'atelier) dont le recrutement est le plus difficile.

ANNEXES.

VIII. — Un fournisseur de matières premières.

VII. Il y a quinze ans, on comptait quatre vingts petits ateliers à Lyon. M. Z... leur fournissait les matières premières; il fournissait patrons et ouvriers, il était intermédiaire entre la fleuriste et le patron. Maintenant il ne fournit plus que les patrons.

Il y a quinze ans, beaucoup d'ouvrières travaillaient à raison de 20 sous par jour. « Le grand fabricant est venu. Il a pris la matière première et moi, fournisseur, je finissais par n'avoir que les mauvais clients. Les fleuristes ont été obligées d'acheter au grand magasin du fabricant. Avant, avec les fournisseurs, il y avait concurrence.

« Les Allemands nous vendent 80 centimes ce qui était payé chez nous 4 francs.

« Le grand atelier donne à copier. L'ouvrière ne crée plus les modèles comme du temps des petits ateliers.

« Les fournisseurs spéciaux ont été supplantés par les maisons de commission. La grande maison X... n'a ni voyageurs ni placiers. Le fils X... est en Amérique. Il établit des maisons qui sont ses représentants. Ils produisent à outrance. On arrivera à une surproduction énorme. »

IX. — La Présidente d'un syndicat (1).

Mlle R..., présidente du syndicat des dames employées de commerce, ancienne fleuriste qui dirige des cours professionnels, raconte le petit fait suivant : dernièrement une grande jeune fille de 26 ans est venue la voir. — Je vais entrer dans une maison de la place comme fleuriste. — Mais vous ne connaissez pas le métier?

— J'entre pour apprendre le métier. Pendant deux mois je ne gagnerai rien, mais après je gagnerai.

(1) D'utiles indications ont été données au cours de l'enquête à Lyon par Mlle Rochebillard, présidente des syndicats mixtes de patrons et d'ouvrières, et par Mlle J. Bernard, commissaire aux cours de la Société de l'enseignement professionnel du Rhône.

Elle resta en effet deux mois sans rien gagner, puis on lui donna 70, 80 francs par mois dans une grande maison de Lyon.

Ce qui manque dans les petits ateliers, dit Mlle R..., c'est la méthode et il faut de la méthode dans l'apprentissage. Ce n'est pas avec des perfectionnantes à 50 centimes par jour qu'on peut faire quelque chose de bon.

.....

Le jour ou l'on a donné dans les prisons, dans les campagnes la fleur blanche, la petite fleur, les prix de façon ont été perdus. Et les Allemands sont venus les achever. C'est en 1880-1882 qu'apparaît la fleur allemande. Nous faisons des lilas à 12 francs la grosse. Eux les ont fait à 8 francs.....

Dans la fleur, il y a forcément des mois de morte. C'est une industrie saisonnière. Il faut être fleuriste et plumassière. Il faut profiter de la morte pour donner un apprentissage sérieux.

.....

Il est difficile maintenant de trouver une place de perfectionnante à 20 sous par jour. Il y en a qui ne gagnent que 90 centimes pour douze heures de travail par jour.

La fleur de mode, rose, hortensia, etc., est un métier de misère sous une apparence de luxe.

A Lyon, les salaires sont extrêmement bas pour les ouvrières. Il y a, dit Mlle R..., des dévideuses qui font des journées de dix-huit heures pour quinze sous. Il y en a qui font des galons en or pour 25 sous par jour, en travaillant jusqu'à 10 heures du soir.

CHAPITRE II.

MONOGRAPHIES
DE PETITES FABRICANTES.

Un certain nombre de petites fabricantes se sont dérobées aux questions qui leur ont été posées. Douze d'entre elles cependant ont bien voulu répondre à l'enquête, parmi lesquelles un tiers travaillaient seules. Les spécialités exercées sont : la fleur pour modes; la fleur pour branches d'appartement; la fleur blanche; la fleur pour ornements d'église. On a donné ci-après les renseignements fournis par six de ces « façonnières » dont les enquêtes ont paru les plus intéressantes. On remarquera pourtant que la plupart de leurs indications sont assez vagues et qu'elles n'ont point fait connaître le prix de revient de la matière première employée, ce qu'il eut été indispensable de savoir pour déterminer leur gain net.

I

Intérieur bourgeois, élégant. La salle à manger où travaille Mlle X... est meublée confortablement : des bronzes ornent la cheminée; une ouvrière en journée raccommode le linge de la maison tandis qu'une femme de ménage met de l'ordre dans l'intérieur tenu avec soin. Le père de la jeune fleuriste est commissionnaire dans les huiles et savons, il gagne bien sa vie; la famille se compose de six personnes. La mère de Mlle X... lui a fait apprendre un métier « pour qu'elle ait une profession en cas de besoin, plus tard. »

La jeune fleuriste a fait son apprentissage à l'âge de 16 ans : elle est restée trois ans dans un atelier de petite entrepreneuse. Sa spécialité est la rose de couleur pour branches d'appartement.

Le jour de l'enquête, dans la matinée, Mlle X... est installée devant sa petite table de travail : elle fait de la rose composée de vingt-cinq pétales avec un bouton, qui lui est payée 8 francs la grosse par une succursale d'une grande maison de Paris : l'ouvrière fournit l'étoffe, la découpe.

Elle dit qu'elle travaille en saison quinze à seize heures par jour : janvier, février et mars; sa mère l'aide un peu. Son gain, estimé par elle, de mémoire aurait été l'année dernière pour ces trois mois de bonne saison de 180, 90 et 50 francs. Le reste du temps, le gain serait bien moindre. En été, du reste, l'ouvrière va à la campagne. Il faut déduire des mensualités énoncées ci-dessus, toutes les fournitures à la charge de la fleuriste, non seulement la colle, l'alcool à brûler, mais encore le tissu. Ce tissu coûte 2 fr. 75, la mesure (1) de 1 m. 25 dans l'exemple mentionné. Mais la fleuriste ne dit pas combien il lui faut d'étoffe pour fabriquer une grosse de roses.

D'après Mlle X..., les ouvrières sont tenues d'acheter leurs fournitures dans la maison qui leur fournit l'ouvrage.

Mlle X... affirme que les roses rouges dessèchent la gorge lorsqu'on travaille les pétales. Pour éviter tout inconvénient, il faut manger des pastilles, lui a-t-on dit à l'atelier.

II

Mlle R... est spécialisée dans la fleur pour église : fleur en étoffe et en paillon. C'est un genre qu'elle a acquis après deux ans d'apprentissage. L'ouvrière est une jeune fille de 25 à 28 ans d'allure distinguée. Elle habite avec son père veuf un logement très clair et très bien tenu sur un quai de la Saône. Une pièce genre bureau, ornée d'une grande bibliothèque, sert d'atelier à la fleuriste.

Mlle R... dit qu'il n'existe plus guère à Lyon d'ouvrières faisant la fleur d'église(2); à sa connaissance il n'y en aurait que quatre ou cinq. Aussi, le travail dans ce genre est-il assez rémunérateur. De novembre à avril, la saison bat son plein : il faut travailler beaucoup, veiller jusqu'à 1 heure, 1 heure 1/2 du matin. En juin et juillet, on prépare des modèles, genre fantaisie. L'été, c'est la morte-saison.

La fleuriste travaille pour trois ou quatre maisons dont un grand magasin de Lyon. Parmi les fleurs pour garniture d'autel qu'elle fabrique, citons, dans les genres en étoffe, des branches de lis, des pavots, des fleurs « fantaisie ». Le lis lui est payé de 5 à 30 francs la douzaine selon le travail : elle ne fait que la fabrication de la fleur et la monture; le feuillage vient de Paris. Mlle R... fournit le tissu nécessaire à la fabrication des fleurs; lorsqu'elle fait de la fleur en paillon, substance métallique que l'on découpe et que l'on gaufre comme de l'étoffe, elle fournit également le paillon. Ce travail est tout particulièrement pénible car la substance métallique est dure à bouler. En saison, l'ouvrière livre tous les jours.

(1) C'est la longueur du métier.

(2) Il s'agit des bouquets d'église et non pas des fleurettes blanches.

D'après les déclarations un peu vagues de Mlle R..., il semble bien qu'en saison elle arrive à gagner 4 à 5 francs par jour; « dans ce genre il y a beaucoup à faire depuis quelques années, dit-elle». Après une période de crise, au moment du départ des congrégations, le travail a repris. En mars 1911, à l'époque de l'enquête, le chômage ne se fait pas sentir.

En morte-saison, Mlle R... emploie diversement son temps: une année elle a essayé de faire de la fleur à façon; il fallait bien travailler pour gagner 1 fr. 50 par jour: une grosse de fleurettes fantaisie est payée de 30 à 60 centimes, une grosse de roses, de 1 à 2 fr. 50. Voyant que ce travail ne rapportait presque rien, Mlle R... a créé des modèles de bonbonnières en fleurs qu'elle a proposé à Paris dans de grandes maisons et en 1904-1905, à la veille du Jour de l'An, de grandes confiseries exposaient ces bonbonnières en montre.

Avec ses économies, Mlle R... vient passer l'été deux mois à Paris chez des parents ou bien encore elle va à la campagne.

III

Mlle E..., petite fabricante, a actuellement deux ouvrières chez elle qui travaillent aux pièces et une apprentie qui fait les courses et gagne 20 francs par mois la première année et 25 francs la seconde.

La première ouvrière de Mlle E... gagne en moyenne 1,160 fr. 90 par an (1908-1909), calcul basé sur les sept mois de travail indiqués ci-dessous. La deuxième ouvrière s'est fait en 1908, 907 fr. 60 d'après son carnet de paye.

Cette petite patronne fabrique de la fleur depuis quarante ans. Elle a appris son métier chez un fabricant quatre ans; sa spécialité était la rose, « mais quand vous savez la rose vous savez tout faire».

GAINS DE LA 1re OUVRIÈRE.

1908.	Octobre	104f 40c
—	Novembre	77 65
—	Décembre	84 00
1909.	Janvier	121 15
—	Février	137 00
—	Mars	192 00
—	Avril	261 00
	Total	677 20

GAINS DE LA 2e OUVRIÈRE.

1908.	Janvier	104 55c
—	Février	125 35
—	Mars	86 25
—	Avril	90 15
—	Mai	76 80
—	Juin	48 15
—	Juillet	42 50
—	Août	58 15
—	Septembre	59 85
—	Octobre	89 75
—	Novembre	61 25
—	Décembre	64 85
	Total	907 60

Mlle E... traite ses ouvrières comme si elles faisaient partie de sa famille : elle a gardé telle d'entre elles vingt-cinq ans. Très consciencieuse, cette petite patronne paye à ses ouvrières le temps qu'elles perdent sans qu'il y ait de leur faute à raison de 50 centimes l'heure. Lorsque ses apprenties ont fini leurs courses, elle leur apprend de son mieux son métier : fabrication et monture de la fleur pour modes. Elle leur apprend également le découpage et la teinture.

Mlle E... a très peu de chômage. « Je fais travailler d'avance, je travaille pour des maisons de gros. La morte-saison commence en mai et va jusqu'en octobre. En octobre on échantillonne. »

Ses prix de façon sont toujours plus élevés que n'importe lesquels dit-elle. On ne devrait pas baisser le coût de la main-d'œuvre mais augmenter le prix de vente.

Voici un aperçu des prix de façon payés par Mlle E... :

Roses mousseuses, la douzaine de roses 2 francs : on en fait une douzaine en quatre heures et demie environ.

Glycine, piquets de trois grappes et cinq palmes : la douzaine de piquets 50 centimes.

Mlle E... en fait de 15 à 18 douzaines en 10 heures (la fabrication de ces fleurs est faite à l'étranger et à Paris).

Cette petite patronne n'a point fait connaître le montant de toutes les fournitures à sa charge : elle a indiqué seulement qu'elle avait dépensé comme outillage 20 francs de boules. Un caoutchouc de 5 francs lui dure plus d'un an. Elle emploie 3 francs de colle par an et 10 francs de gaz par mois. Le gain annuel de Mlle E..., gain brut ou gain net, n'a pu être précisé. « La fleur est un bon métier de femme pour gagner sa vie, a déclaré cette petite fabricante, non pour ramasser de l'argent. Maintenant je ne travaille pas autant que mes ouvrières. Elles m'aident un peu à gagner ma vie. 1908 n'a pas été une bonne année; 1909 est meilleure.

Les personnes qui donnent à travailler au dehors payent moins cher que celles qui font travailler chez elles : c'est un des inconvénients du travail à domicile.

Quand j'étais jeune, déclare Mlle E..., je travaillais dur. A 12 ans je travaillais de 6 heures du matin à minuit. Trois quarts d'heure de repos pour les repas. J'étais logée et nourrie, mal nourrie ».

L'atelier de Mlle E... est situé au quatrième d'un logement sur rue. Tout est très bien tenu, très propre.

IV

Mlle B... a fait un excellent apprentissage : trois ans sans rien gagner chez une petite patronne où elle est restée dix ans.

Sa mère n'avait qu'un pointonnage de tulle : 30 sous par jour pour vivre à deux. Ce fut un lourd sacrifice ces trois ans d'apprentissage. Mlle B... est très reconnaissante envers sa mère et sa petite patronne. « Actuellement, dit-elle, on consacre tout au plus deux ans à l'apprentissage. »

Mlle B..., spécialisée dans la fleur pour modes (belle fleur), achète la matière première, fabrique, monte et vend ses produits à plusieurs marchands. « J'établis mes modèles, je fais mes prix moi-même. Nous avons à lutter contre une concurrence étrangère énorme.

J'achète mes matières premières chez un fournisseur. Je ne me fournis pas dans le magasin où je vends. Alors ce serait du travail à façon. Celles qui travaillent à façon veulent gagner peu de chose et n'avoir aucun souci. »

Cette petite patronne n'a pas de chômage : elle travaille pour plusieurs magasins. « Ce qui nous sauve, c'est la qualité du travail.

« Le goût et la connaissance du travail se perdent. Les marchands vendent de la fleur comme ils vendraient de l'épicerie. Si ma maîtresse d'autrefois était là, elle nous reprocherait de fabriquer trop vite...

« Ce que l'on apprécie le plus, ce sont les belles couleurs. Le client est devenu moins sensible à la forme. Autrefois on soignait les moindres détails; alors le travail supportait l'examen...

« On est obligée, à cause des prix, d'aller plus vite qu'autrefois. Nous visons à l'habileté. Cependant je n'aime pas le travail mal soigné... »

Mlle B... qui lit les journaux et connaît les diverses critiques formulées contre l'extrême division du travail aujourd'hui, dit qu'on s'alarme non sans raison.

« Tout le travail se fait trop maintenant en parties brisées. Il faut découper, teindre. Dans beaucoup de maisons jamais une apprentie ne touche une teinture, et pour moi c'est la partie essentielle. La teinture est pour nous comme l'essayage et la coupe chez les couturières. Beaucoup d'apprenties viennent se présenter chez moi, je ne peux pas les prendre. Je n'ai jamais pu me servir des apprenties ou des perfectionnantes des autres maisons. Elles ne savent pas faire ce que les miennes font au bout de trois mois. » Mlle B... ne paye pas ses apprenties. Elle n'a que des apprenties, point d'ouvrières, à moins qu'une de ses apprenties ne demeure en tant qu'ouvrière.

Une ouvrière gagne en moyenne 2 à 2 fr. 50 par jour, pour commencer à la journée, une journée de dix heures, tout en se perfectionnant.

Mlle B... maintient les prix de façon autant que possible. « Il n'y a rien à

marchander ici dit-elle souvent. Adressez-vous à d'autres (ce qui veut dire le plus souvent en Allemagne)».

Le travail n'est pas régulier. Le prix de façon est établi d'après le temps passé à l'ouvrage et la marchandise employée.

«L'escompte de caisse, pour les règlements, est de 3 p. o/o. Sur les échantillons nous avons 25 p. o/o. Il y a deux saisons d'échantillons.

«Je fais 24 modèles par saison (48 par an). Sur ces échantillons qui partent en voyage, j'ai 25 p. o/o. J'ai des maisons qui ont huit voyageurs... Le modèle revient abîmé, les magasins n'en peuvent rien tirer : c'est fané; c'est une perte pour eux et pour moi. Mais çà peut me revenir et me valoir beaucoup de travail».

Les prix de façon ont diminué. C'est pourquoi il faut devenir si habile. Le métier ne vaut plus ce qu'il a valu. Il a baissé du tiers.

V

Mlle V....., 70 ans environ, dit que les patrons ne sont pas toujours de bonne foi; ils font copier à vil prix les modèles donnés par les créatrices.

«Un fabricant est allé porter des modèles que j'avais faits dans une autre maison : Mlle V... est trop chère, faites-nous donc çà. Je l'ai su et je n'ai plus voulu faire de travail pour cette maison là». Autre exemple : une patronne a promis un prix. On lui apporte l'ouvrage fait. Au lieu de 6 francs convenus, la patronne ne donne que 4 francs. — Mais Madame, vous m'avez promis 6 francs? — On n'attrape pas les mouches avec du vinaigre!»

La fleuriste doit gagner sa journée l'hiver pour l'été, le moment de la morte-saison : elle ne peut éviter le temps de presse car les commissions ne chôment pas.

Dans la fleur, les ouvrières n'ont pas un travail régulier qui permette de dire : «nous gagnons ceci, cela». Elles gagnent de vingt sous à cent sous. Des hommes ne feraient pas ce travail. Ils réclament huit heures : les fleuristes en font quinze.

«J'ai toujours eu du travail en maintenant les prix, même en morte-saison, dit Mlle V..... Le temps des échantillons ne rapporte rien : mais enfin on se repose.»

Cette petite fabricante ne forme plus autant d'apprenties, aujourd'hui qu'autrefois. Elle ne prend plus qu'une apprentie après l'autre. Celles qui ont le moins besoin de gagner deviennent souvent de bonnes ouvrières et celles qui ont le plus besoin de leur métier ne le deviennent pas.

Pour que les bonnes ouvrières ne disparaissent pas, Mlle V... voudrait que l'on organise l'enseignement professionnel de la façon suivante : la jeune fille ferait un an d'apprentissage chez une bonne ouvrière, puis elle suivrait des

cours professionnels. Les jeunes filles qui ont appris leur métier en suivant uniquement les cours gâchent le travail.

Mlle V... dit que l'on devrait arriver à faire payer le travail à domicile à des prix de façon tels que les travailleurs puissent vivre. Les rabatteuses de vêtements militaires font six capotes par jour à raison de 4 sous la capote. Il y a 2 sous de fil à chaque capote et il faut acheter le fil à l'entrepreneuse.

Il serait malheureux que l'industrie de la fleur baisse, parce que c'est un très bon métier de femme.

Mlle V... a toujours eu des idées généreuses : « En 1870 j'avais une trentaine d'années; nous avions élaboré un projet de retraite pour tout le monde, par tout le monde, chacun donnant 50 centimes par mois à partir de 15 ans. 400,000 personnes, çà faisait 200,000 francs. On prenait les plus vieux, on leur faisait une retraite. »

Mlle V... vit avec deux amies, elle occupe un logement de 450 francs par an pour lequel ces personnes sont imposées de 50 francs (16 francs chacune et 20 francs pour la suppression de l'octroi). Au moment de l'enquête, cette petite patronne occupe une apprentie. Elle a fait trois ans d'apprentissage consécutif et deux ans de perfectionnement. « Nous faisions jusqu'à la feuille. Nous apprêtions nos fils, nos pistils, nos fruits. Nous fabriquions les boutons de fleur d'oranger. »

A Lyon, les patrons payent en général les ouvrières proprement dites au mois.

Elles sont mal vues quand elles demandent à être payées à la livraison : c'est que le patron n'a pas de garanties pour la marchandise confiée. Quand il s'agit de petites patronnes, le fabricant réclame un escompte de 3 p. 0/0. Selon Mlle V... les prix de façon varient de 1 à 45 francs (les petites patronnes fournissent tout ce qui est nécessaire à la fabrication de la fleur, tissus, etc.) « Nous ne faisons pas la fleurette : on ne gagnerait pas sa vie. Je taxe mon travail à raison de 5 sous de l'heure. » Mlle V... fait observer qu'elle demande un prix supérieur à celui d'autrefois.

Cette petite patronne ne fait pas connaître nettement le gain de son atelier. « Ma moyenne de bon gain, à moi toute seule, c'est 1,200 francs. » L'amie de cette fleuriste, veuve d'un instituteur, gagne environ 600 francs par an.

L'atelier où travaillent Mlle V..., son amie et son apprentie est très propre, très clair; il a 45 mètres cubes environ.

VI

« Je n'ai pas d'apprenties. J'ai en ce moment deux ouvrières, l'une aux pièces, qui gagne 2 francs, 2 fr. 50 par jour, aidée par sa mère, l'autre au mois, qui gagne 60 francs, un trottin qui fait les courses, prise pour faire les courses,

mais à qui on apprend tout de même le métier. : elle gagne 20 francs par mois, et une nièce-filleule qui travaille avec moi (je suis sa maman). Une de mes ouvrières ne faisait rien depuis dix-huit mois. Je l'ai prise. Je n'aime pas voir souffrir.

« Je travaille selon la commande, huit, dix, douze heures, et en temps de presse, dix-huit, dix-neuf heures. Le personnel ne travaille que dix heures. Je dors quatre heures par nuit en temps de presse.

« Je suis payée au mois. Je donne mes relevés. On vous fait un escompte. Je suis le fournisseur de grands fabricants. Or, tous les fournisseurs font un escompte de caisse. 100 sous valent 4 francs et 17 sous : je donne 3 p. o/o d'escompte. On se rattrape aux échantillons.

« Les prix de façon ont baissé, les prix baissent tout le temps. Néanmoins, on dirait que l'industrie reçoit une nouvelle impulsion. On achète moins de camelote. »

Dans la fabrication, il faut des petites mains pour arriver. Une enfant ne rapporte pas avant six mois.

« Découper, c'est pénible. Teindre, c'est agréable. La teinture rouge double face n'est pas mauvaise. Le plus mauvais, c'est le vert, mais il n'est pas nuisible à la santé. Les petites aiment teindre. Le double face est teint au métier. »

— Mlle M... fait toute la fleur de couleur.

« On vit sans le secours de personne, dit Mlle M..., mais on ne place pas d'argent. Cette petite fabricante, âgée de 46 ans, vit seule avec sa filleule. Petite, boiteuse, elle a eu une coxalgie à 7 ans, elle est obligée maintenant de marcher avec deux bâtons. Elle est tout de même très gaie.

Cette fleuriste ne consent pas à faire connaître son gain ni rien de précis en ce qui concerne ses dépenses et ses recettes.

Elle occupe un intérieur bourgeois parfaitement propre qui comprend un grand et beau salon. L'appartement donne sur une cour.

Il paraît que la fabricante pour laquelle travaille Mlle M..., dit en parlant d'elle : « Regardez celle-là, eh bien elle est contente. Elle n'est pas riche, elle ne le sera jamais. Eh bien! elle est contente tout de même du devoir accompli. » Et Mlle M... d'ajouter : « Çà me fait plaisir d'être appréciée comme çà. »

CHAPITRE III.

MONOGRAPHIES D'ENTREPRENEUSES.

I

Depuis plus de 30 ans Mme P... fait de la rose blanche pour première communion (rose en mousseline, rose de soie, etc.) Elle travaille toujours pour la même maison — une grande fabrique de fleurs — et ne chôme jamais, bien qu'en général une morte-saison se fasse sentir de fin mai à décembre. Les meilleurs mois de l'année sont, dit-elle, décembre, janvier, février, mars, avril. Mme P... travaille « du matin au soir ». Actuellement (mars 1911), elle est aidée par une performante (petite main) et une apprentie, qui vont bientôt s'établir chacune chez elle. Mme P... dit qu'alors elle abandonnera la fleur et se reposera. Les trois femmes, qui se divisent le travail, font dans une journée la besogne suivante : par exemple, 2 grosses de roses à 9 pétales, payées à raison de 2 fr. 50 la grosse, genre boulé et oreillé; ou bien encore, 4 grosses de roses à 5 pétales à raison de 5 francs la grosse. Le premier genre rapporte donc plus que le deuxième.

En moyenne, cette entrepreneuse estime son gain quotidien à 4 fr.50 par jour, et son gain annuel à 1,350 francs (300 jours à 4 fr. 50). Ses déclarations sont faites de mémoire.

La colle pour attacher les pétales lui coûte 0 fr. 25 en moyenne par jour, soit 75 francs pour l'année.

Mme P... n'a point fait connaître le salaire qu'elle donne à ses apprenties. Cette petite entrepreneuse livre son travail le mardi soir; elle est payée au mois.

Elle habite dans le quartier de la Guillotière, au 3e étage sur cour sombre, un modeste logement dont le loyer est inconnu. L'atelier, de 50 mètres cubes, est installé dans la salle à manger.

Le mari de la fleuriste — employé aux chemins de fer — vient de prendre sa retraite. Les enfants de M. et Mme P... sont tous mariés.

Mme P... dit qu'actuellement une ouvrière travaillant seule ne peut gagner plus de 600 francs par an. Personnellement, elle n'a pas à se plaindre de son métier.

II

Mlle R... est une jeune fille de 24 ans. Elle a perdu une sœur il y a un an, sa mère depuis trois mois, et elle habite maintenant, seule avec son père, représentant de compagnies d'assurances. L'appartement — dans le quartier de la Guillotière, au 4e étage, sur une avenue — est très clair et spacieux.

Mlle R... est aidée dans son travail, la fabrication de la rose plate pour couronnes de 1re communion, par une apprentie de 14 ans.

Elle travaille pour deux grandes maisons de Lyon. L'été, lorsque le travail ne va pas, elle fait de la fleur pour cotillon : l'églantine avec un cœur enfilé trempé dans la pâte jaune pour simuler la graine et le tour gaufré à la machine lui est payée 1 fr. 25 la grosse. En saison, elle fait des roses blanches de divers modèles, qui lui sont payées à des prix différents. Une rose composée de 7 ronds griffés lui est payée, par exemple, 3 francs la grosse. Il est des modèles rétribués seulement à raison de 1 fr. 25, 1 fr. 75 la grosse, etc.

Mlle R... a pu communiquer son carnet de paye pour l'une des deux maisons qui lui fournissent de l'ouvrage. Au cours des années 1907, 1908 et 1909, les gains annuels pour cette maison sont les suivants : 1° 243 fr. 90 ; 2° 205 fr. 60 ; 3° 346 fr. 80.

Son gain annuel total est supérieur au relevé ci-dessus, puisque Mlle R... travaille pour deux maisons, à peu près autant pour l'une que pour l'autre, d'après ses déclarations.

	ANNÉE 1907.	ANNÉE 1908.	ANNÉE 1909.
Janvier	32^f 50^c	18^f 75^c	62^f 90^c
Février	17 95	23 30	21 90
Mars	45 60	12 05	16 35
Avril	36 45	34 85	31 25
Mai	37 05	28 90	//
Juin	14 20	8 45	//
Juillet	//	15 80	57 40
Août	14 65	7 85	39 80
Septembre	//	12 15	12 65
Octobre	//	13 35	16 45
Novembre	17 10	13 00	39 35
Décembre	12 20	17 15	48 75
TOTAUX	243 90	205 60	346 80

Cette petite entrepreneuse travaille parfois 15 heures par jour en saison. Juin est l'époque des échantillons. Elle n'a pas fait connaître le gain de son apprentie. L'atelier est installé dans la cuisine qui a 35 mètres cubes environ.

Mlle R... a fait son apprentissage chez une petite entrepreneuse, où elle est restée 1 an 1/2. Elle a travaillé 4 ans en atelier, puis a pris de l'ouvrage à domicile. Actuellement (mars 1911), une de ses cousines vient travailler avec elle l'après-midi.

Mlle R... livre l'ouvrage deux fois par semaine : elle est payée tous les mois.

III

Mme R..., fleuriste-plumassière, fait la monture de fleurs pour mode et la plume. Elle est aidée par une jeune fille de 18 à 20 ans, « apprentie dans un métier qui touche la fleur ».

Cette entrepreneuse, qui occupe un intérieur bourgeois, se dérobe à toutes les questions précises. « Je travaille autant que je veux, je suis chez moi ». Elle a de l'ouvrage presque toute l'année ; un peu de chômage se fait sentir en juin, juillet, août.

D'après ses déclarations, elle travaillerait pour la plus grande maison de Lyon. On peut évaluer son gain, d'une façon très grossièrement approximative, de la façon suivante :

Plume, été, 6 francs par jour, 6 mois.....	750 francs.
Fleur, hiver, 4 francs par jour, 6 mois.....	600 francs.

soit, au total, 1,350 francs.

Mme R... se refuse à faire connaître les prix de façon qu'on lui paye. Son mari est un employé.

IV

Cette entrepreneuse est spécialisée dans le feuillage en perles. Les prix de façon sont diminués de moitié depuis 5 ans, dit Mme D.... La feuille d'hortensia, qui était payée 2 fr. 50 il y a 10 ans, n'est plus rétribuée qu'à raison de 1 fr. 50 le cent. Il y a trop de concurrence à Saint-Fons. Et cependant, pour le prix de façon payé, en Italie on livre la fleur et la feuille bien plus belles, plus nuancées que la fleur française, bien que ne valant pas la fleur française comme solidité. Le métier ne vaut pas grand chose. « Ça ne vaut pas une journée de blanchisseuse. Je suis obligée d'avoir une bonne vieille à qui je donne 10 sous par jour et que je nourris, pour faire le dîner. Il faudrait que la femme puisse gagner au moins 25 sous et faire son ménage. »

Mme D... a essayé de maintenir les prix de façon, elle a changé de maisons

« Mais il y a tellement de malheureux ! Les dames d'employés, qui n'en ont pas besoin, vous prennent l'ouvrage. C'est une chose abominable d'enlever le travail à une honnête femme pour le donner aux prisons. Et les couvents ! Il faut que tout le monde vive, mais il faudrait tous travailler au même taux. »

Mme D... reconnaît, d'autre part, que les frais des patrons ont aussi augmenté. « Ils ont des commis-voyageurs qui leur coûtent 50 francs par jour chacun... J'ai travaillé pour des maisons où il fallait aller dix fois pour toucher sa paye. »

Mme D..., âgée de 40 ans, ancienne tisseuse de la Croix-Rousse, habite à Saint-Fons une petite maison bâtie par son mari, maçon, composée de 2 pièces au rez-de-chaussée. « Cette petite maison est à nous, dit l'entrepreneuse, mais elle coûte 50 francs d'imposition. » Mme D..., qui vit avec son mari et son fils, apprenti, travaille seule chez elle. Elle fournit de l'ouvrage à une dizaine d'ouvrières au dehors, et prélève le sou du franc sur leur travail.

Quand l'ouvrière a donné son sou, elle est tranquille. « J'ai des ouvrières qui gagnent plus que moi. Elles se font enfiler des perles par leurs enfants, parfois leur mari aide. Chez nous, il n'en est pas ainsi. »

La feuille d'hortensia est payée à l'entrepreneuse 1 fr. 50 le cent, ainsi qu'on l'a dit plus haut. Le travail consiste à enfiler la perle, puis à former la feuille, la coudre et la mettre en paquet. Mme D... en fait 50 par jour.

La feuille de géranium et la feuille de liseron — deux articles courants — sont payées à raison de 0 fr. 60 et 0 fr. 35 le cent. Une bonne ouvrière en fait au plus 200 par jour, dans une journée de 10 heures au moins.

Mme D... ne travaille que 10 mois par an. Elle a un mois de chômage à la Toussaint et un mois à Pâques. Elle estime qu'en travaillant 11 heures par jour les autres mois, elle gagne tout au plus personnellement 200 francs par an. Elle perd une journée par semaine pour servir les ouvrières et fournir les balles de perles, et une 1/2 journée lorsque, une fois par huitaine, elle va livrer l'ouvrage à Lyon. (Parfois elle charge un commissionnaire de ce soin.)

Parmi les fournitures à la charge de Mme D..., il faut compter les perles qui se perdent en travaillant (certains jours, lorsque le mari de Mme D... est de mauvaise humeur, il renverse le tourniquet plein de perles et elles se détériorent). La valeur de ces perles est de 15 francs environ pour l'année — 3 balles à 5 francs.

Pour les déplacements, Mme D... dépense en moyenne 17 fr. 60 pour l'année, soit un total de dépenses de 32 fr. 60. Son gain brut est constitué par 200 francs de recettes, en tant qu'ouvrière et 200 francs en tant qu'entrepreneuse (en prélevant le sou du franc); en tout, 400 francs de gain. Le mari se fait 5 francs par jour, ou 1,400 francs par an.

Mme D... est entrepreneuse depuis 12 ans. Elle travaille pour une maison de Lyon qui a 70 monteuses à l'atelier.

V

Le mari de Mme H... ne peut plus travailler : il a quelques rentes, mais pas assez pour vivre; aussi depuis 4 ans sa femme a-t-elle organisé une petite entreprise de feuillage en perles. Elle a appris ce genre en 8 jours. Son atelier se compose, avec elle et sa fille, de 2 jeunes ouvrières. Une 3e ouvrière travaille au dehors. Mme H... n'a pas de chômage : sa journée est de 10 heures, d'un bout de l'année à l'autre; ses ouvrières lui donnent seulement le sou du franc, ce qui lui permet, dit-elle, de payer le transport à Lyon, car elle habite à Venissieux, aux environs de Lyon.

« C'est la quantité de travail qui nous sauve, dit l'entrepreneuse. Et pour avoir la quantité de travail, il faut fournir presque à nos dépens ! » Il n'en est pas toujours ainsi, il est vrai. Mme H... a travaillé pour une entrepreneuse de Venissieux qui prélevait beaucoup sur ses ouvrières : presque 40 p. 100.

D'après Mme H..., le rapport de son atelier peut être calculé comme suit :

L'entrepreneuse, 1 fr. 25 par jour, 300 jours.....	375f 00c
Sa fille..... — —	375 00
Le sou du franc prélevé sur les 3 ouvrières (1).....	281 25
TOTAL.....	1,031 25

Les charges d'atelier, d'autre part, se montent à la somme suivante :

Frais de commissionnaire, 0 fr. 70 par semaine, 36 fr. 40; frais d'éclairage pour l'hiver, 10 fr. 20; en tout, 46 fr. 20.

Mme H... ne se déplace pas pour recevoir le payement de son travail : le commissionnaire qui transporte l'ouvrage lui rapporte le montant de son compte.

Mme H... fait observer que son genre de travail est très énervant : il provoque également des maux de reins et des maux de tête.

Les prix de façon sont de 0 fr. 15 à 0 fr. 50 le cent, pour les feuilles de liseron, et de 0 fr. 50 à 0 fr. 60 pour les feuilles de géranium.

Le montage est mieux payé; mais il ne se fait qu'en fabrique. Les ouvrières monteuses gagnent 2 fr. 25, 3 francs, mais ce travail est plus difficile que la fabrication du feuillage. Dans ce dernier genre, en 10 heures, l'ouvrière très habile ne peut se faire plus de 30 à 35 sous, en travaillant sans s'arrêter.

Mme H... dit qu'une certaine fabrique de perles fait au moins 100 pour 100 de bénéfice. « Ce qui tue, c'est qu'on accepte du travail à n'importe quel prix.

(1) Les 3 ouvrières produisent aussi en moyenne 1 fr. 25 par jour.

On porte le travail en montagne, un peu loin. A Vénissieux, les femmes font surtout du tulle. Le tulle est tombé il y a trois mois. On se rejette alors un peu sur la perle. »

Le loyer de Mme H... est inconnu. Mais les impositions sont ici plus fortes qu'en ville. « On a ajouté 18 p. 100 cette année pour favoriser un groupe scolaire. »

Les conditions d'hygiène de son logement, qui a vue sur la campagne, sont bonnes.

CHAPITRE IV.

ANALYSE
DES QUESTIONNAIRES D'OUVRIÈRES.

D'après la spécialité exercée, les 32 questionnaires d'ouvrières fleuristes à Lyon se décomposent comme suit :

Fleur de couleur (Naturel, Rose, etc.)	7	questionnaires.
Fleur blanche (1re communion, ornements d'église).	16	—
Fleurs en perles (couronnes mortuaires)	9	—

Parmi ces 32 questionnaires, il en est 7 qui ont trait à des fleuristes habitant la banlieue lyonnaise, savoir : 5 à Saint-Fons (fleurs en perles et fleurs blanches), 1 à Vénissieux (fleurs en perles), 1 à Villeurbanne (fleurs en perles).

I

Situation personnelle et de famille des ouvrières (1).

Âge. — Validité. — Situation à l'égard du mariage. — Charges d'enfants. — Membres de la famille qui aident au travail. — Profession des maris.

I. *Âge.* — A l'exception d'une ouvrière, toutes celles qui ont été interrogées au cours de l'enquête avaient plus de 20 ans. Plus de la moitié avait de 20 à

(1) Manuscrit du tableau des questionnaires, col. 1 à 5.

40 ans (63 p. 100). Plus d'un quart avait de 41 à 60 ans (28 p. 100). L'âge de 60 ans a été dépassé dans deux cas (64 et 68 ans).

	20 ANS ET AU-DESSOUS.	21 À 40 ANS.	41 A 60 ANS.	PLUS DE 60 ANS.	TOTAUX.
Fleurs de couleur.		5	1	1	7
Fleurs blanches..	1	7	7	1	16
Fleurs en perles..	//	8	1	//	9
Totaux....	1	20	9	2	32

II. *Validité.* — 8 ouvrières sur 32, soit 1/4, se sont déclarées malades, maladives ou atteintes d'infirmités. C'est dans la Fleur blanche que la proportion des fleuristes non entièrement valides est la plus forte : sur 16 ouvrières, 5 sont dans ce cas, soit 31 p. 100. (Parmi ces 5 ouvrières, l'une, âgée de 30 ans, est paralysée d'un côté, 2 autres sont âgées respectivement de 60 et 68 ans.)

III. *Situation à l'égard du mariage.* — Plus des deux tiers des fleuristes rencontrées sont des femmes mariées : 69 p. 100. Moins d'un cinquième, 19 p. 100, sont célibataires. Les veuves ou divorcées sont en nombre infime : 12 p. 100.

	MARIÉES.	VEUVES OU DIVORCÉES.	CÉLIBATAIRES.
Fleurs de couleur.....	6	//	1
Fleurs blanches.....	9	3	4
Fleurs en perles.....	7	1	1
Totaux.....	22	4	6

IV. *Charges d'enfants.* — Parmi les femmes mariées enquêtées, la proportion de celles qui n'ont pas d'enfants est très forte [12 sur 22, soit 55 p. 100] (1).

Parmi les 7 ménages où tous les enfants sont à la charge de leurs parents :

Dans 3 cas le ménage comprend.....			1 enfant.
Dans 2	—	—	2 enfants.
Dans 1	—	—	3 enfants.
Dans 1	—	—	plus de 3 enfants.

Les 4 ouvrières veuves ou divorcées vivent seules. L'une d'elles a déclaré avoir eu 6 enfants, dont 5 sont morts.

V. *Membres de la famille qui aident au travail.* — 10 ouvrières mentionnent la participation au travail de la fleur de membres de la famille, soit 1/3 environ de la totalité des ouvrières interrogées.

(1) Dans un de ces ménages vit la sœur de l'ouvrière couturière qui gagne, en travaillant au dehors; dans un autre, vit la mère de l'ouvrière, qui l'aide un peu.

Dans la plupart des cas, le concours prêté à l'ouvrière est temporaire. Dans 5 cas, il en est ainsi, le concours est donné par le mari de la fleuriste; dans 1 cas, ce concours est régulier.

En général, ces petits ateliers de famille se composent de 2 personnes : la fleuriste et son aide. Dans 2 cas seulement l'atelier est formé de 3 personnes : l'ouvrière, son père et sa mère. (Fleur blanche.)

VI. *Profession des maris.* — 13 ouvrières sur 22 ont fait connaître la profession exercée par leur mari :

7 sont des ouvriers, 3 des employés de commerce ou d'administration, 1 est agent de ville, 1 sergent, 1 rentier.

Parmi les ouvriers, citons : 1 menuisier, 1 tonnelier, 1 cordonnier, 1 tulliste, etc. Les employés comprennent : 1 contremaître d'usine, 1 employé du gaz, 1 employé de banque.

II

Origines professionnelles de l'ouvrière (1).

Où s'est fait l'apprentissage. — Sa durée. — Années de travail en atelier. — Causes déterminantes du travail à domicile. — Durée totale de l'exercice du métier au moment de l'enquête.

I. *Où s'est fait l'apprentissage.* — Sur 28 ouvrières qui ont donné des renseignements sur leurs origines professionnelles, 10 ont déclaré n'avoir pas fait d'apprentissage. Parmi les 18 ouvrières qui en ont fait un, 8 ont appris chez de grands fabricants, soit 44 p. 100 et 10 chez des entrepreneuses ou petites fabricantes, 56 p. 100.

Parmi les ouvrières en perles, aucune n'a fait d'apprentissage.

	APPRENTISSAGE CHEZ LES :		
	FABRICANTS.	PETITES FABRICANTES ou entrepreneuses.	
Fleur de couleur	1	3	= 4
Fleur blanche	7	7	= 14
Fleur en perles	//	//	
TOTAUX	8	10	= 18

(1) Tableau manuscrit, col. 6 à 10.

A Lyon, dans la Fleur de couleur et la Fleur blanche, les ouvrières ont appris leur métier dès l'enfance. Sur 23 fleuristes, 2 seulement font exception, l'une ayant appris la fleur à l'âge de 18 ans (elle en a 24), l'autre faisant de la fleur depuis un mois (elle a 46 ans).

Dans la spécialité de la Fleur en perles, la moitié environ des ouvrières interrogées, 5 sur 9, ne travaillent que depuis l'âge adulte.

II. *Durée de l'apprentissage.* — Parmi les 18 ouvrières qui ont fait un apprentissage, 10 ont fait connaître la durée de cet apprentissage. La majorité de ces ouvrières ont appris deux ans le métier.

Moins d'un an	1 cas.
2 ans	6 —
3 ans	1 —
4 ans	2 —

Années de travail en atelier. — Selon l'enquête, les ouvrières fleuristes à domicile à Lyon n'auraient pas, en général, une grande pratique du travail en atelier. 7 d'entre elles seulement sur 32, soit 22 p. 100, ont pu déclarer qu'elles avaient travaillé au dehors plusieurs années consécutives, indépendamment de l'apprentissage. 3 ouvrières ont travaillé de 2 à 4 ans au dehors et 4 autres fleuristes ont dit y avoir travaillé « plusieurs années ».

IV. *Causes déterminantes du travail à domicile.* — Dans deux cas seulement, cette cause a été mentionnée, savoir : dans un cas, le mariage; dans un autre cas, « les soins du ménage ».

V. *Durée totale de l'exercice du métier au moment de l'enquête.* — 27 ouvrières, réparties dans les trois spécialités étudiées (fleur artificielle proprement dite et fleurs en perles), ont fait connaître la durée de leur métier jusqu'au moment de l'enquête. Pour 16 d'entre elles, cette durée a été de 10 ans ou supérieure à 10 ans : 15, 18, 30, 40, 50 ans même.

Pour 11 ouvrières, le métier a été exercé moins de 10 ans; dans 5 cas, la durée a été de 1 mois à 4 ans.

5 ouvrières, en outre, ont déclaré faire de la fleur « depuis plusieurs années », « depuis longtemps », « depuis l'enfance ».

III

Nature et conditions générales du travail effectué (1).

Spécialité. — Prix de façon. — Établissements pour lesquels travaillent les ouvrières. — Dates de livraisons. — Dates de payements.

I. *Spécialité, prix de façon.* — Les spécialités lyonnaises sont la Fleur blanche pour première communion et pour ornements d'église et la Fleur en perles pour couronnes mortuaires. Un aperçu des prix de façon payés aux ouvrières dans cette ville est donné par les monographies d'ouvrières (v. p. 345 à 358).

On remarquera notamment les bas prix de façon de la fleurette blanche, fleur plate à 0 fr. 25 la grosse; de la rose blanche pour première communion, 1 fr. 50, 2 francs la grosse (il a même été fait mention de roses blanches tarifées 1 fr. 10 la grosse). Parmi les ouvrières de la fleur et du feuillage en perles, citons les prix de façon suivants : marguerites de 10 pétales, 1 fr. 30 le cent, de 8 pétales, 0 fr. 70 le cent; des feuilles à 0 fr. 30, 0 fr. 55 le cent, etc.

III. *Établissements pour lesquels travaillent les ouvrières.* — La majorité des fleuristes travaillent pour un seul fabricant : 22 ouvrières sur 28. 3 ouvrières seulement travaillent pour 2 ou 3 fabricants et 3 autres pour des entrepreneuses.

	OUVRIÈRES TRAVAILLANT POUR :			
	Un fabricant.	deux ou trois fabricants.	entrepreneuses.	TOTAUX.
Fleurs de couleur.....	6	//	//	6
Fleurs blanches	11	2	1	14
Fleurs en perles.....	5	1	2	8
Totaux.....	22	3	3	28

IV. *Dates de livraisons.* — Les époques de livraisons sont extrêmement variables. Tantôt, la livraison se fait tous les jours, tantôt trois fois par semaine, tantôt deux fois (Fleur de couleur et Fleur blanche). Dans 2 cas, la fleuriste n'a pas à se déplacer, le fabricant fait prendre l'ouvrage.

Dans la Fleur en perles les livraisons sont moins fréquentes. Généralement, les ouvrières les effectuent une fois par semaine (1 cas, toutes les trois semaines, 1 cas, une fois par quinzaine).

(1) Tableau manuscrit, col. 11 à 15.

V. *Le mode de payement* le plus répandu, d'après l'enquête, est le payement à la semaine ou au mois.

Sur 23 ouvrières ayant fourni des indications à ce sujet, 10 sont payées à la semaine, 9 au mois, 4 à la livraison.

IV

Durée et gain du travail journalier (1).

Saison et morte-saison. — Durée journalière du travail en saison. — Durée journalière du travail en morte-saison. — Temps passé pour la livraison. — Salaire en saison des ouvrières travaillant seules. — Gain à l'heure en saison. — Salaire en saison des ouvrières aidées. — Salaire en morte-saison.

I. *Saison et morte-saison.*— D'après l'enquête, dans la Fleur de couleur, la bonne saison dure environ six mois par an : elle est comprise dans la période d'hiver, de décembre à mars; le reste du temps le chômage est complet.

Dans la Fleur blanche, la bonne saison s'étend en hiver également; mais avril est aussi un mois de presse : c'est la période qui précède immédiatement les premières communions. Le reste de l'année, le travail est généralement ralenti, irrégulier, mais il n'est pas complètement suspendu.

D'après les déclarations de 20 ouvrières, réparties dans les spécialités de la Fleur de couleur et de la Fleur blanche, 5 d'entre elles travaillent toute l'année, 7 chôment pendant une durée variant de 1 à 7 mois, 8 travaillent irrégulièrement en morte-saison ou subissent le ralentissement du travail.

CHÔMAGE.		RALENTISSEMENT.	
Durée du chômage.	Nombre d'ouvrières.	Durée du ralentissement.	Nombre d'ouvrières.
1 mois.	2	4 mois.	2
2 —	1	5 —	1
4 —	1	6 —	3
6 —	1	7 —	1
7 —	2	8 —	1
	7		8

(1) Tableau manuscrit, col. 16 à 21.

Parmi les ouvrières de la Fleur en perles, sur 9 d'entre elles, 7 ont dit travailler régulièrement toute l'année — bien que deux ouvrières aient fait remarquer qu'elles travaillaient peu. Les 2 autres ont souffert du chômage de 2 à 7 mois : pendant le chômage, une fleuriste a fait de la monture de couronnes.

II. *Durée journalière du travail en saison.* — 25 ouvrières, réparties dans les 3 spécialités étudiées, ont fait connaître la durée de la journée de travail en saison. La moitié environ de ces ouvrières travaillent de 6 à 10 heures par jour, l'autre moitié de 10 à 15 heures.

SPÉCIALITÉS.	6 HEURES ET AU-DESSOUS.	7 HEURES.	8 HEURES.	9 HEURES.	10 HEURES.	11 HEURES.	12 HEURES.	13 HEURES.	14 HEURES.	15 HEURES.	TOTAUX.
Couleur	2	"	2	"	"	1	"	"	"	"	5
Blanc	"	1	"	"	4	4	2	1	"	1	13
Perles	1	2	"	"	1	1	"	2	"	"	7
TOTAUX	3	3	2	"	5	6	2	3	"	1	25

III. *Durée journalière du travail en morte-saison.* — L'irrégularité du travail en morte-saison ne permet généralement pas de donner des précisions en ce qui concerne la durée journalière du travail. Néanmoins, 8 ouvrières ont déclaré travailler tout autant en saison qu'en morte-saison. Dans la Fleur en perles, 7 ouvrières sont dans ce cas.

IV. *Temps passé pour la livraison.* — Seules les ouvrières demeurant loin des fabricants ont déclaré perdre beaucoup de temps pour livrer leur travail. 3 ouvrières entre autres, habitant les quartiers suburbains, perdent une demi-journée par exemple la matinée, le jour de livraison.

Dans 1 ou 2 cas, le fabricant fait prendre l'ouvrage.

V. *Du salaire.* — D'après la déclaration des ouvrières, ou d'après leur carnet de paye (8 livrets), pour 27 d'entre elles, on a pu déterminer le gain en bonne saison, savoir : 17 fleuristes travaillant seules et 10 ouvrières aidées.

VI. *Salaire en saison des ouvrières travaillant seules.* — Plus de la moitié des ouvrières travaillant seules (10 sur 17), soit 59 p. 100, gagnent seulement de 1 franc à 1 fr. 50 ; 29 p. 100 (4 ouvrières sur 17) gagnent de 1 fr. 55 à 2 fr. 50. Il n'est que 2 ouvrières, soit 12 p. 100, qui gagnent plus de 2 fr. 55

(1 cas 3 fr. 50, 1 cas 4 francs). Parmi les ouvrières de la Fleur en perles, le salaire maximum en saison est de 1 fr. 25.

SALAIRES EN SAISON.	OUVRIÈRES seules.	OUVRIÈRES aidées.	TOTAL.
1 franc par jour	4	1	5
1 fr. 05 à 1 fr. 50	6	3	9
1 fr. 55 à 2 francs	3	//	3
2 fr. 05 à 2 fr. 50	2	3	5
2 fr. 55 à 3 francs	//	1	1
3 fr. 05 à 3 fr. 50	1	//	1
3 fr. 55 à 4 francs	1	//	1
4 fr. 05 à 4 fr. 50	//	//	//
4 fr 55 à 5 francs	//	//	//
Plus de 5 francs	//	2 (1)	2
TOTAUX	17	10	27

VII. *Gain à l'heure en saison.* — On a pu calculer le gain horaire de 14 ouvrières travaillant seules :

0 fr. 05 à 0 fr. 10	2 ouvrières.
0 fr. 11 à 0 fr. 15	5 —
0 fr. 16 à 0 fr. 20	2 —
0 fr. 20 à 0 fr. 25	3 —
0 fr. 26 à 0 fr. 30	2 —
TOTAL	14 ouvrières.

Les 2 ouvrières dont le gain horaire est compris entre 0 fr. 05 et 0 fr. 10 appartiennent à la spécialité de la Fleur blanche.

VIII. *Salaire en saison des ouvrières aidées.* — Parmi les ouvrières aidées, au nombre de 10, il en est dont le salaire est supérieur à 2 fr. 50, savoir : un cas, 3 francs, et 2 cas 5 fr. 50 (voir Monographie II, p. 346).

IX. *Salaire en morte-saison.* — L'irrégularité du travail en morte-saison, dans la majorité des cas, ne permet pas de donner des précisions en ce qui concerne le gain quotidien.

(1) 5 fr. 50 : 3 personnes, l'ouvrière, son père et sa mère âgés.

V

Gain annuel des ouvrières (1).

Charges d'atelier : Renouvellement de l'outillage. — Fournitures. — Éclairage, frais de transport. — De l'ensemble des charges. — Gain net annuel des ouvrières travaillant seules. — Ouvrières aidées. — Ouvrières se livrant à des travaux divers.

I. *Renouvellement de l'outillage.* — Pour gaufrer les pétales des fleurs de couleur ou des fleurs blanches, une plaque de caoutchouc est nécessaire : telle est à peu près la seule dépense à la charge de l'ouvrière en ce qui concerne l'outillage, lorsqu'elle possède déjà pinces et jeux de boules. Dans 10 cas, l'estimation de cette dépense a été faite : elle est en général de 5 francs ou inférieure à 5 francs par an. Dans 2 cas seulement, elle est un peu supérieure à 5 francs (5 fr. 50 et 6 fr. 75 exactement).

Dans la Fleur en perles, le renouvellement de l'outillage est à peu près insignifiant, le tourniquet qui sert à enfiler les perles pouvant durer des années et coûtant fort peu.

II. *Fournitures.* — Les fournitures qui servent à la fabrication de la fleur sont les suivantes dans la Fleur de couleur et la Fleur blanche : la colle, la poudre blanche d'amidon pour grainer les fleurs blanches, l'alcool à brûler pour le gaufrage. La moitié environ des fleuristes ont dit avoir des fournitures à leur charge.

Dans la majorité des cas, la dépense s'élève de 5 à 20 francs (9 cas sur 13). Dans un cas seulement, cette dépense dépasse 50 francs (52 fr. 50, spécialité fleur blanche).

COÛT ANNUEL DES FOURNITURES.	NOMBRE D'OUVRIÈRES.
5 à 20 francs	9
20 fr. 05 à 50 francs	3
Plus de 50 francs	1
TOTAL	13

III. *Éclairage, frais de transport.* — Peu de fleuristes ont fourni des indications à ce double point de vue. D'après 8 d'entre elles, leurs dépenses de ce chef ont été de 5 à 20 francs. Une neuvième a dépensé 30 francs.

(1) Tableau manuscrit, col. 22 à 27.

IV. *De l'ensemble des charges.* — Dans 14 cas seulement sur 32 l'ensemble des charges a pu être estimé, soit pour les ouvrières travaillant seules, soit pour les ouvrières aidées.

TOTALITÉ DES CHARGES ANNUELLES.	NOMBRE D'OUVRIÈRES
5 à 20 francs	5
20,05 à 50 francs	9
TOTAL	14

Les frais dans leur ensemble n'auraient pas dépassé 50 francs. Parmi les ouvrières dépensant de 5 à 20 francs est classée une ouvrière de la Fleur en perles — les dépenses à sa charge étaient des frais de tramways.

V. *Gain net annuel.* — Le gain net annuel des fleuristes à Lyon, fleurs artificielles et fleurs en perles, calculé d'après les déclarations des ouvrières ou d'après leur carnet de paye, a été déterminé, déduction faite des charges d'atelier, pour 29 d'entre elles qui se décomposent de la façon suivante :

19 ouvrières travaillant seules.
10 ouvrières aidées.

VI. *Ouvrières travaillant seules.* — Plus de la moitié des ouvrières travaillant seules — 11 sur 19 — gagnent seulement de 150 francs (et au-dessous) à 350 francs. Parmi les gains supérieurs à 600 francs, citons un gain de 993 fr. 50 et un autre de 971 fr. 30.

GAINS ANNUELS.	NOMBRE D'OUVRIÈRES.
150 francs et au-dessous	2 ouvrières.
De 151 à 200 francs	2 —
De 201 à 250 francs	2 —
De 251 à 300 francs	2 —
De 301 à 350 francs	3 —
De 351 à 400 francs	4 —
De 401 à 450 francs	2 —
De 451 à 500 francs	// —
De 501 à 550 francs	// —
Plus de 550 francs	2 —
TOTAL	19 ouvrières.

VII. *Ouvrières aidées.* — Les 10 ouvrières travaillant avec le concours intermittent ou permanent de membres de la famille se font les recettes annuelles suivantes :

De 150 à 350 francs	4 ouvrières.
De 351 à 650 francs	2 —
De 651 à 900 francs	2 —
Plus de 1,000 francs	2 —
TOTAL	10 ouvrières.

Les 2 ateliers de famille où le gain annuel dépasse 1,000 francs se composent l'un de 2 personnes qui travaillent régulièrement ensemble — l'ouvrière et son mari — gain 1,112 francs, l'autre de 3 personnes : la fleuriste, son père et sa mère, gain : 1,696 francs (voir Monographie II, p. 347.)

Ouvrières se livrant à des travaux divers. — D'une façon générale à Lyon les fleuristes ne se livrent pas à des travaux autres que ceux de la fleur : 2 d'entre-elles seulement ont déclaré faire des ménages en morte-saison, 2 autres tiennent une loge de concierge (pour une ouvrière seulement le bénéfice de la loge est une somme de 140 francs en plus du logement). Une cinquième ouvrière — dans la fleur en perles — fait, en morte-saison, la carcasse des couronnes et la monture.

Ainsi 5 ouvrières sur 32, soit 16 p. 100 seulement, font un autre métier que celui de la fleur artificielle.

VI

Ressources annuelles des ménages d'ouvrières (1).

Secours divers. — Ressources nettes annuelles des ménages. — Quote-part des ressources annuelles des ménages qui provient des travaux de la fleur.

I. *Secours divers.* — Deux ouvrières, au moment de l'enquête, ont dit qu'elles étaient aidées l'une par l'Assistance publique (importance du secours inconnue) l'autre par sa sœur (secours en nature).

Des concours non avoués ont été en outre donnés, selon toutes apparences, à certaines fleuristes.

Dans 3 cas, des membres de la famille ont bénéficié de pensions de retraites (accordées dans 2 cas par l'Assistance publique).

II. *Ressources nettes annuelles des ménages.* — A Lyon, les ouvrières se sont montrées peu communicatives : elles ont été en particulier très réservées quant aux recettes des divers membres de leur famille. Il n'a été possible de déterminer les ressources totales annuelles des femmes mariées — ménages simples — que pour 8 ménages seulement dont voici le détail :

(1) Tableau manuscrit, colonne 28 à 31.

OUVRIÈRES SANS ENFANT OU AVEC 1 OU PLUSIEURS ENFANTS (8 ménages) [1].

1,001 à 1,250 francs	1
1,251 à 1,500 francs	2
1,501 à 1,750 francs	1
1,751 à 2,000 francs	2
2,001 à 2,250 francs	//
2,251 à 2,500 francs	2
TOTAL	8

3 ouvrières, 2 veuves et une divorcée sans enfant, ont en outre fait connaître leurs recettes annuelles. Pour une ouvrière le gain est de 970 francs (fleur blanche); pour une 2e, il est de 365 francs; pour une 3e, il est de 337 francs (fleurs en perles).

III. *Quote-part des ressources annuelles des ménages, qui provient des travaux des fleurs à domicile.* — Pour 7 ménages simples, cette quote-part est connue savoir :

10 p. 100 et au-dessous	1 ouvrière.
11 à 20 p. 100	4 ouvrières.
21 à 30 p. 100	1 ouvrière.

En outre, dans un ménage ou le mari et la femme fabriquent ensemble de la fleur (gain total compris entre 1,100 et 1,200 fr.), le travail de la femme est plus important que celui de l'homme.

VII.

Hygiène de l'habitation (2).

Du logement. — Cube d'air. — Mode d'éclairage. — Du loyer. — Salubrité des logements.

Du logement. — A l'exception de 2 ouvrières qui habitent un appartement spacieux à Lyon, d'une famille qui habite une maison confortable de Venissieux et d'une autre famille qui occupe une maisonnette ouvrière à Saint-Fons, la majorité des fleuristes ont des logements assez exigus.

(1) Le mari et la femme travaillent ensemble à la monture de couronnes de 1re communion.
(2) Tableau manuscrit, col. 32 à 39.

Pour 24 familles dont il a été possible de déterminer l'importance du loge ment, il se compose de 1 à 3 pièces au maximum: 6 logements se composent d'une pièce, 13 de 2 pièces et 5 de 3 pièces.

Dans 6 logements sur 24, l'habitation ne comprend qu'une pièce unique. Cette pièce unique est, il est vrai, généralement vaste: 1er cas 90 mètres cubes 2e cas 80 mètres cubes; 3e cas 72 mètres cubes; 4e cas 60 mètres cubes 5e cas 35 mètres cubes (1).

Ces pièces uniques ne sont pas surpeuplées.

Dans 3 cas, elles sont habitées par 2 personnes et, dans 3 autre cas, par 1 personne.

Mode d'éclairage. — Le mode d'éclairage le plus fréquemment employé est l'éclairage au pétrole. Dans 3 cas seulement il a été fait mention d'ouvrières s'éclairant au gaz.

Du loyer. — Les ouvrières lyonnaises se sont montrées extrêmement réservées en ce qui concerne les renseignements relatifs au coût de l'habitation : 19 d'entre elles seulement ont indiqué le montant du loyer. Il faut ajouter, en outre, que 2 ouvrières étant concierges en même temps que fleuristes bénéficient gratuitement de la loge; qu'une ouvrière habitant l'immeuble de sa grand'mère est dispensée de payer un loyer.

	100 francs et au-dessous.	101 à 150 francs.	151 à 200 francs.	201 à 250 francs.	251 à 300 francs.	301 à 350 francs.
Couleur.	//	//	2	1	//	1
Blanc...	1	3	4	2	1	//
Perles..	//	//	1	1	2	//
Total.	1	3	7	4	3	1

4 ouvrières seulement sur 19 ont de 100 à 150 francs de loyer.

Une ouvrière habitant à Saint-Fons une petite maison avec jardinet (pavillon ouvrier de la fabrique de Saint-Gobain où son mari est employé) composée de 3 pièces, a fait observer que le loyer était fort avantageux: il n'est que de 10 francs par mois ou 120 fr. par an.

Salubrité des logements. — 24 logements sur 29, soit 83 p. 100, présentent des conditions de salubrité suffisantes; 5 logements, soit 17 p. 100, sont dans de mauvaises conditions d'hygiène.

	TRÈS-BONNE.	BONNE.	ASSEZ BONNE.	MÉDIOCRE.	MAUVAISE.	TOTAL.
Fleurs de couleur.....	2	4	//	//	1	7
Fleurs blanches.....	5	7	1	1	2	16
Fleurs en perles.....	1	3	1	//	1	6
Total.....	8	14	2	1	4	29

(1) Dans le 6e cas, la chambre n'a pu être visitée, l'ouvrière a été enquêtée chez une amie.

VIII

MALADIES PROFESSIONNELLES. — LEURS CAUSES (1).

Des inconvénients professionnels ont été signalés à Lyon dans les 3 spécialités étudiées, surtout dans la fleur en perles.

Dans la fleur blanche, la manipulation de la matière première très dure, comme les pétales de nansouk à bouler, a provoqué des douleurs dans le bras, l'épaule, voire même un kyste au bras : 3 ouvrières sur 16 ont été ainsi atteintes, soit 19 p. 100 des fleuristes de cette spécialité.

Dans la Fleur en perles, le travail des enfilades a eu pour effet, dans 5 cas sur 9, c'est-à-dire dans plus de la moitié des cas, de provoquer de l'excitation nerveuse et des maux d'estomac.

Couleur	1 cas (2)	sur 7
Blanc	3 —	sur 16
Perles	5 —	sur 9
TOTAL	9 cas	sur 32

Au total, sur 32 ouvrières interrogées au cours de l'enquête, 9 d'entre elles, soit 28 p. 100, ont subi les mauvais effets des manipulations professionnelles.

IX

Observations (3).

Prix de façon. — Entrepreneuses, petites fabricantes. — Ce que les ouvrières pensent du travail à domicile.

Prix de façon. — D'après 3 ouvrières les prix de façon n'auraient pas baissé. Mais à côté de ces affirmations, plusieurs ouvrières mentionnent le fléchissement des salaires. « Autrefois (il y a 20 ans) l'article à 18 sous — fleur de couleur — était payé 22, 23, 24 sous. « Ce qui était payé 21 sous n'est plus payé que 9,

(1) Tableau manuscrit, col. 40 à 41.

(2) Maux d'estomac : doigts endommagés par la pince.

(3) Tableau manuscrit, col. 42.

10, 11 sous» (Fleur blanche). « Une feuille de fougère payée 8 fr. 50 le cent il y a 2 ans n'est plus payée que 7 fr. 50 (1911). Depuis 6 ans une feuille payée auparavant 0 fr. 40 n'est plus payée que 0 fr. 35 ».

Notons, d'autre part que, selon une ouvrière, à Saint-Étienne où elle a travaillé dans la fleur en perles, les prix de façon seraient plus bas qu'à Lyon.

Entrepreneuses. Petites fabricantes. — Les ouvrières lyonnaises ne se plaignent pas en général des entrepreneuses ou petites fabricantes chez qui beaucoup d'entre elles ont fait leur apprentissage. Certaines même s'en louent Mlle F... fait de sa petite patronne le plus grand éloge Pendant ses 2 ans d'apprentissage elle n'a pas été payée, mais elle a tout appris jusqu'au découpage et à la teinture. L'apprentissage de telle ouvrière a duré 4 ans: elle ne gagnait pas, était nourrie à la « grosse mode » mais apprenait tout, etc.

Notons néanmoins le cas de deux ouvrières qui ont été très surmenées durant l'apprentissage « Mme D..., par exemple, a été 18 mois apprentie... on joutait, on gagnait 0 fr. 50 au bout de 3 semaines, mais toute la journée on boulait sur le caoutchouc: j'en ai l'épaule tordue ».

On fait moins d'apprenties maintenant, disent les ouvrières fleuristes, parce que « sitôt que les apprenties savent, elles s'en vont ». « On fait plutôt des apprenties couturières. »

A Lyon, en général, l'ouvrage est fourni aux ouvrières par des fabricants. Une ouvrière travaillant pour une petite entrepreneuse besoigneuse a dit que cette dernière lui avait fait perdre 90 francs, montant du travail à façon dû depuis plusieurs années (voir Monographie VIII, p. 354.)

Ce que les ouvrières pensent du travail à domicile. — Voici les opinions assez diverses émises par les ouvrières à domicile sur leur propre métier: « Je vais très vite, je gagne 4 francs dans un après-midi. Je n'ai pas à me plaindre, mais tout le monde n'est pas comme moi. Je suis une privilégiée ». « Une fleuriste chez elle peut gagner 3 francs, 4 fr. 50, 5 francs par jour » (cette ouvrière est une ancienne entrepreneuse). « L'ouvrière à façon ne gagne rien » : une ouvrière assure qu'elle ne continuera pas la fleur « parce que ce travail rapporte trop peu. » ; « Le plus mauvais est pour les ouvrières à domicile » ; « Les mortes-saisons sont très grandes : à partir de janvier les ouvrières peuvent aller à la campagne. » « ... Celles qui travaillent pour augmenter le salaire de leur mari travaillent à n'importe quel prix. C'est ce qui fait diminuer les prix de façon». « Il y en a qui travaillent pour la cocarde, pour cacher leur jeu. Elles travaillent à bas prix parce qu'elles ont d'autres ressources. »

CHAPITRE V.

MONOGRAPHIES D'OUVRIÈRES.

I

Selon Mme V..., le métier de fleuriste a grand besoin d'être amélioré. Il a été bon : quand l'ouvrière avait 15 ans (elle en a maintenant 45) elle gagnait 3 francs par jour. Actuellement, la fleuriste ne gagne plus environ que 1 franc par jour en saison.

Mme V... fait de la fleur pour mode. La petite rose de Dijon, travail très ingrat, lui est payée 1 fr. 25 la grosse par le fabricant : il faut dédoubler les ronds (1), les enfiler, les grifler, les « cabuchonner », mettre le cœur sur pied. La rose simple avec trois ronds, payée 1 franc la grosse, est plus avantageuse. L'hortensia est rétribué à raison de 1 franc la douzaine. Mme V... met cinq heures pour faire une douzaine.

L'ouvrière ne veut plus faire de la pâquerette à 20 centimes la grosse : il faut une heure et demie pour confectionner une grosse. Elle ne fabrique ni violette, ni coucou, ni lilas : c'est trop mauvais. « On m'offrait de la glycine à 1 franc la douzaine, dit Mme V..., ça valait 2 francs... J'ai dit à mon patron : ne m'en donnez pas, je n'en ferai pas. J'aime mieux me reposer. »

Mme V... se ferait de meilleures journées si elle travaillait dehors, mais pour tenir son ménage, elle doit rester chez elle. « On ne voudrait peut-être pas de moi parce que je suis trop vieille... J'aime bien travailler dehors, dit elle, c'est distrayant. Chez soi, on s'endort trop facilement. » L'ouvrière a deux filles, mais elle n'en a pas fait des fleuristes parce que le métier est trop mauvais.

« Ce qui est cause des bas prix, dit Mme V..., c'est qu'on est trop d'ouvrières. Il y en a qui travaillent pour la cocarde, pour cacher leur jeu. Elles travaillent à bas prix parce qu'elles ont d'autres ressources... »

Mme V... ne tient pas la comptabilité de ses gains, ça lui ferait honte, prétend-elle.

Elle travaille environ six mois par an — de décembre à mai — cinq heures par jour et gagne, approximativement, 1 franc par jour, soit 150 francs pour la

(1) Voyez Fabrication, p. 22.

saison. En morte-saison, six mois, elle chôme. Une fois, elle avait demandé du travail dans une maison de fleurs blanches : elle a dû cesser ce genre à la saison de la couleur et n'a plus osé redemander de l'ouvrage. Le blanc n'est pas bon non plus, assure-t-elle.

Bien qu'elle gagne très peu, Mme V... a des fournitures ou frais divers à sa charge, 22 fr. 65 pour la saison qu'elle explique ainsi : colle, 7 francs ; alcool, 5 francs ; caoutchouc et entretien de l'outillage, 6 fr. 75 ; transports pour livrer, 0 fr. 15 par déplacement (une fois la semaine), 3 fr. 90.

Mme V... est dans la fleur depuis plus de trente ans. Elle a interrompu un certain temps son métier pour travailler en fabrique, à la machine.

Le mari de l'ouvrière gagne 5 francs par jour chez un fabricant d'abat-jour, 270 jours par an. « Il en manque un peu par sa faute ! »

Le budget de ce ménage est constitué par le gain de la femme inférieur à 150 francs et par le gain du mari : 1,350 francs.

Cette famille habite à la Guillotière : elle occupe deux pièces dont le loyer est de 15 francs par mois. La salle à manger-cuisine servant d'atelier n'a que 24 mètres cubes.

L'hygiène laisse à désirer : une boucherie chevaline dans le voisinage répand une très désagréable odeur l'été.

II

Mlle F..., âgée d'une vingtaine d'années, a fait un excellent apprentissage chez une petite patronne dont elle fait le plus grand éloge. L'apprentissage de cette fleuriste a duré deux ans ; elle n'était point payée, mais elle a tout appris du métier, même le découpage et la teinture (1).

Mlle F... est spécialisée dans la fleur blanche parce que ce genre est le meilleur. Il y a moins de morte-saison que dans la mode. « Il n'y aurait pas de blanc, je ferais de la mode. » Voilà l'avantage d'un bon apprentissage.

Cette ouvrière ne fait que de la jolie fleur qui lui est payée, selon le travail, 24, 18, 12, 10, 7, 5, 3 francs la grosse. Certains modèles sont plus avantageux que d'autres. Ainsi, la fleur à 10 francs la grosse est bonne. Mlle F... met un jour et demi pour en faire une grosse, un peu aidée, il est vrai, par son père et sa mère qui sont tous deux âgés.

L'ouvrière dit qu'elle établit elle-même ses prix de façon. « On me trouve chère dans les magasins, mais on me donne tout de même du travail parce que je le

(1) Mlle F... n'a pas l'intention de prendre des apprenties. « Je prendrai une apprentie, elle ne voudrait pas faire deux ans. Sitôt qu'elles savent, elles s'en vont. On fait moins d'apprentissage et c'est ce qui gâche le métier. »

fais bien. Ma petite patronne d'apprentissage m'a conseillé de ne jamais baisser les prix. Si je m'étais laissé faire, on m'aurait diminué de 2 francs. Celles qui travaillent pour augmenter le salaire de leurs maris, travaillent à n'importe quel prix. C'est ça qui fait diminuer les prix de façon. »

Cette fleuriste travaille pour un grand fabricant de Lyon et pour deux autres magasins en 1907-1908. Aussi cette dernière année n'a-t-elle pas eu de chômage. Elle reste à l'ouvrage de dix à douze heures par jour, même en septembre, octobre, novembre et décembre.

On travaille le dimanche comme les jours ouvrables.

Voici les relevés des gains de cette ouvrière pour trois années :

Juillet 1905 à juillet 1906	.....	1,200	francs.
— 1906 — 1907	.....	1,065	—
— 1907 — 1908	.....	1,731	—

En 1907-1908, Mlle F... a travaillé pour trois maisons :

Pour le grand fabricant le gain a été de	.....	1,125^f
— un magasin	.....	510
— un deuxième magasin	.....	96
TOTAL	.....	1,731

L'ouvrière a fait l'estimation de ses fournitures comme suit : pour la colle, gomme (1 livre pour deux mois, à raison de 1 fr. 25 la livre), 7 fr. 50 et farine (1 kilo par mois à raison de 15 centimes), 1 fr. 80 ; alcool pour le boulage (à raison de 60 centimes le litre), 3 fr. 60 ; caoutchouc et amortissement de l'outillage, 3 fr. 25 ; éclairage supplémentaire (2 litres par semaine, à 35 centimes, six mois), 18 fr. 20. Au total, 34 fr. 35. D'où un gain net, en 1907-1908, de 1,696 fr. 65 et un gain mensuel moyen de 141 fr. 38.

La recette de Mlle F... constitue le principal du budget de cette famille de trois personnes. Il faut y ajouter, pour obtenir les ressources totales, 320 francs d'une assurance touchée par le père, âgé de 71 ans, qui a une jambe cassée.

Mlle F... habite avec ses vieux parents un logement de trois pièces, dans le quartier de la Croix-Rousse, dont le prix est de 230 francs par an. L'atelier qui sert de salle à manger a 28 mètres cubes environ.

La salubrité est excellente. Cet intérieur est très bien tenu : tout est très propre. La vue, sur la vallée du Rhône, est splendide.

III

« J'ai fait quatre ans d'apprentissage, nourrie, logée, blanchie, ni payante, ni payée en argent », dit Mme veuve R..., âgée de 68 ans. Pendant plusieurs années cette ouvrière a cessé son métier, puis elle l'a repris il y a vingt ans et,

depuis dix ans, elle travaille pour la même maison : de grands fabricants de Lyon, qui lui réservent du travail toute l'année. Bien qu'elle travaille de douze à quinze heures par jour et ne se couche jamais avant minuit « je mange une soupe à 8 heures et je vais jusqu'à minuit », on peut dire que Mme veuve R... ne gagne pas de quoi vivre.

Elle est spécialisée dans la fleur blanche pour couronnes de 1re communion, y compris les roses blanches, et ne fait que rarement la fleur de couleur.

La fleurette blanche lui est payée 25 centimes la grosse ; le travail consiste : 1° à faire les cœurs avec des écheveaux de fil apprêté blanc ; 2° à les « grainer » avec une pâte d'amidon après avoir trempé les pistils écartés dans de la colle ; 3° à enfiler et à gommer la fleurette blanche.

Le myrte lui est payé 1 fr. 25 la grosse. Il en est de même pour la rose. « Il faut bien travailler, bien veiller, pour faire une grosse de roses à 25 sous en un jour. J'ai dit à mes patrons que ce n'était pas assez payé. On m'a répondu : c'est le prix ! »

Mme veuve R... a travaillé quelque temps pour une maison qui lui payait 30 centimes la grosse la fleurette ordinairement payée 25 centimes. « Un sou de plus, ça compte ! Ça ferait 30 sous par jour et ça les vaudrait bien. » Mais la patronne est morte et l'ouvrière n'a plus eu d'ouvrage de cette maison-là.

Parfois elle fait une fantaisie « de l'enfilage » payée 20 centimes la grosse : on attache un pistil sur un fil de fer, on colle la fleur et c'est fait. « J'aimerai mieux faire ça toute l'année. Mais on n'a pas toujours besoin de ce genre. On ne met qu'une ou deux de ces fantaisies par couronne ».

Voici le relevé des salaires gagnés par Mme veuve R... pendant quatre années (1905, 1906, 1907, 1908), en travaillant dans les conditions indiquées ci-dessus :

	1905.	1906.	1907.	1908.
Janvier.....	37f 00c	34f 90c	29f 40c	38f 35c
Février.....	40 50	33 95	32 25	36 75
Mars.....	39 90	21 40	29 35	30 35
Avril.....	38 30	40 25	33 30	37 95
Mai.....	36 35	36 80	33 50	29 00
Juin.....	32 15	33 75	31 25	29 85
Juillet.....	33 80	29 85	40 35	36 75
Août.....	27 05	30 75	55 70	33 45
Septembre.....	38 30	36 25	30 05	33 05
Octobre.....	33 05	31 15	35 70	28 95
Novembre.....	20 60	33 80	38 65	33 65
Décembre.....	36 45	30 15	27 70	26 85
TOTAUX...	413 45	393 10	417 20	394 95

En 1908, le gain brut de l'ouvrière a été seulement de 394 fr. 95. Les fournitures d'atelier se sont élevées à 30 fr. 75 : gomme (90 centimes la livre, deux

mois), 5 fr. 40; amidon pour grainer la fleur blanche (40 centimes la livre et demie), 1 fr. 20; amortissement de l'outillage, 75 centimes; pétrole pour l'éclairage (3 litres à 30 centimes par semaine, l'hiver), 23 fr. 40.

C'est avec 364 fr. 20 (gain net) que Mme veuve R... a dû vivre en 1908.

Mme veuve R... n'a nulle ressource en dehors de son travail. Elle n'a obtenu aucune pension à la mort de son mari, qui n'est resté que quelques années employé aux chemins de fer.

Le dimanche, elle va prendre ses repas chez une parente d'où elle rapporte quelques aliments pour le lundi. Quand elle a payé son loyer, 230 francs; ses impôts, 15 francs, il ne lui reste rien.

Les plaintes de Mme veuve R... ne sont empreintes d'aucune amertume. Elle n'a pas le temps de s'ennuyer avec son travail: elle ne veut pas prendre d'apprenties parce qu'elle ne peut pas leur montrer tout le métier. « Pour apprendre, il faut être dans une maison où l'on fait tout depuis le commencement jusqu'à la fin. »

Le logement de cette ouvrière se compose de deux pièces, dans une vieille maison sur la rive droite de la Saône. L'atelier, cuisine et salle à manger à la fois, a 48 mètres cubes. Tout est parfaitement tenu dans cet intérieur.

IV

Mme D... a fait un apprentissage de dix-huit mois dans une fabrique de fleurs pour mode. On joutait: on gagnait 50 centimes au bout de trois semaines. L'apprentie travaillait de 7 heures du matin à 7 heures du soir, sauf une heure pour « dîner » (1) et un quart d'heure pour goûter. « Toute la journée on boulait sur le caoutchouc; j'en ai l'épaule toute tordue. »

Depuis vingt-cinq ans Mme D..., âgée d'une quarantaine d'années, fait de la petite fleur pour église et pour première communion.

La fleur plate (celle qui ne subit nul travail de gaufrage) lui est payée 25 centimes la grosse; la fleur de première communion lui est rétribuée à raison de 40 ou 45 centimes la grosse lorsque la fleur se compose d'un *rond* griffé et 55 centimes lorsqu'elle se compose de deux ronds (ce dernier article n'est pas courant).

Mme D... est aidée dans son travail par sa vieille mère, 77 ans, ancienne fleuriste. Elle travaille dix, onze heures par jour toute l'année. « Ma fille est une ouvrière privilégiée, dit la mère; elle était en connaissance avec le fils de son patron. — Oui, dit l'ouvrière, le fils du patron m'a dit: — Je me mets à mon compte, me promettez-vous de travailler pour moi ?

(1) Déjeuner de midi.

— Oui, si vous me promettez de me faire travailler tout le temps. Il a tenu sa promesse. »

Mme D... n'a pas la peine d'aller livrer son ouvrage : on vient le lui chercher et lui en apporter. Elle est payée au mois en général, selon l'habitude locale, ou tous les trois mois (pour le terme) si elle préfère.

Autrefois, selon cette ouvrière, on travaillait davantage à cause des processions : on gagnait plus. La fleur plate était payée 7 sous la grosse au lieu de 5 sous. Maintenant, avec le travail de la fleur, une ouvrière seule ne peut vivre affirme Mme D... Elle estime en moyenne son gain annuel, aidée par sa mère, à 500 francs. L'année de l'enquête, en établissant son compte d'après le relevé de trois mois de paye, novembre, décembre 1908, janvier 1909, le gain a été de 652 fr. 80, soit 2 fr. 17 par jour si elle travaille toute l'année comme elle le dit :

	TOTAL des mois.
Novembre : 27 francs ; 20 francs ; 26 francs	73f 00c
Décembre : 15 fr. 75 ; 40 francs ; 0 fr. 90.....	56 65
Janvier : 22 francs ; 7 fr. 20 ; 2 fr. 50 ; 1 fr. 80...	33 50
TOTAL.....	163 15

Pour l'année, les fournitures sont de 23 fr. 30 au total, savoir : amidon (pour grainer), 50 centimes par mois, 6 francs ; gomme arabique, 1 livre par an, 90 centimes ; son, caoutchouc, divers, 4 fr, 40 ; pétrole (un bidon de 2 francs par mois, six mois), 12 francs.

Le mari de Mme D..., agent de police, gagne 125 francs par mois.

Le budget des trois personnes composant ce ménage s'établit ainsi :

La fleuriste.....	629f 50c
Son mari.....	1,500 00
La mère, pension d'assistance aux vieillards...	150 00
TOTAL.....	2,279 50

Mme D... habite la Guillotière. Le logement se compose de deux pièces dont le prix est de 300 francs. La maison est salubre. Mais une usine de vitriol située vis-à-vis de l'immeuble répand des émanations désagréables.

V

Mlle P..., 30 ans, paralysée d'un côté, vit seule avec sa mère, lessiveuse. Depuis quinze ans elle fait de la fleur : elle a commencé par la fleur de mode, mais c'était trop dur, il y avait trop de morte-saison.

Mlle P... fait de la rose blanche pour première communion, qui lui est fournie par une des plus grandes maisons de Lyon. On lui paye les prix de façon suivants : 1 fr. 50, 2 francs, 2 fr. 50, 3 fr. 25 la grosse de roses. Les fleurs en mousseline sont les moins bien payées ; les mieux rétribuées sont celles en satin et en nansouk : mais ce dernier travail est plus pénible, en sorte que la mousseline est meilleure, plus avantageuse. Les diverses opérations de la fabrication sont : 1° de faire les cœurs ; 2° de bouler, d'oreiller, de griffer ; 3° de dédoubler les ronds et de les enfiler.

Le meilleur mois pour Mlle P... est avril. Elle travaille onze heures par jour. Les autres mois, elle est à l'ouvrage neuf heures. En mai, juin, juillet, août ; l'irrégularité dans le travail est fréquente.

Approximativement, le gain de cette ouvrière peut être estimé ainsi :

Janvier, février, mars, septembre, octobre, novembre (7 mois), à raison de 30 francs par mois en moyenne : 220 francs. Avril (1 mois), 30 francs. Mai, juin, juillet, août (4 mois), 20 francs par mois en moyenne : 80 francs. Au total, 330 francs.

Mlle P... a 31 fr. 25 de fournitures ou frais d'atelier à sa charge : alcool pour bouler, 7 fr. 20 ; gomme arabique, 2 francs et farine, 3 fr. 60 (pour la colle) ; caoutchouc, entretien de l'outillage, 2 fr. 85. Pétrole pour l'éclairage (30 centimes par semaine, six mois), 15 fr. 60.

La mère de la fleuriste, laveuse, gagne 2 fr. 25 par jour, soit 657 francs par an.

C'est avec le gain réuni des deux femmes (973 fr. 75) qu'elles doivent vivre.

Mlle P... ne peut se retenir de dire toutes les misères de la vie des pauvres, le pénible labeur de sa mère qui, à 64 ans, doit encore laver tous les jours.

Le logement des deux femmes, situé au 2e étage d'une vieille maison de la Guillotière, sous le toit, se compose de trois pièces basses et humides. La chambre de la jeune fille a une fenêtre sur rue ; celle de la mère n'a qu'une lucarne. Un couloir mal aéré dessert les trois chambres : c'est un couloir commun à d'autres locataires ; pour faire ouvrir le vitrage toujours fermé qui l'éclairait « il a fallu donner 6 francs au régisseur ».

VI

Depuis son mariage — dix-huit mois — Mme F..., âgée de 24 ans, travaille avec une apprentie : sa spécialité est la rose blanche pour couronnes de première communion.

Étant jeune fille elle travaillait seule. Le gain de cette ouvrière, relevé sur son carnet de paye, était le suivant, année 1908-1909.

Septembre.....	34f 50c	Février.....	49f 10c
Octobre.....	30 00	Mars.....	39 10
Novembre.....	28 50	Avril.....	46 00
Décembre.....	26 50	Mai.....	50 00
Janvier.....	45 50	Juin.....	52 30
		TOTAL.....	405 50

En 1908-1909, Mme F... a chômé deux mois : juillet et août.

Pendant les dix mois de travail — de septembre à juin — les fournitures à sa charge ont été de 50 centimes par semaine (colle), soit de 20 francs pour dix mois.

Son gain net a donc été de 405 fr. 50 — 20 francs = 385 fr. 50.

Mme F... gagnait 38 fr. 55 par mois, soit 1 fr. 54 par jour pour douze heures de travail environ.

Au moment de l'enquête (mars 1911) Mme F... habite le quartier de la Guillotière et travaille pour trois magasins. La profession du mari est inconnue : le ménage a un enfant en nourrice.

La fleuriste a fait son apprentissage à 18 ans chez une de ses tantes, entrepreneuse.

VII

Le long de la Saône, sur le quai, des maisons bourgeoises correctes s'alignent. C'est là, dans un de ces immeubles que M. E... a son enseigne de raccommodeur de chaussures et que sa femme, concierge, fait des fleurs blanches fines fantaisie pour couronnes de première communion.

Mme E..., 48 ans, gaie et complaisante, est une ouvrière très habile : depuis l'enfance elle fait des fleurs blanches et crée des modèles à l'entrée de la saison. Il en est un, entre autres, qui a eu beaucoup de succès et qui porte son nom.

Longtemps elle a été contre-maîtresse en atelier, puis avec son mari elle a organisé une entreprise de fleurs qui n'a pas réussi. Depuis 16 ans elle est concierge dans la même maison et, tandis qu'elle fabrique ses fleurs, son mari confectionne de la chaussure Louis XV pour une maison de gros, ou fait des raccommodages pour la clientèle privée.

Mme E... exécute des modèles très différents : c'est ce qui résulte à la fois de ses déclarations et de l'examen de son livret de paye. Elle fait, par exemple, de l'églantine — toute la fabrication, la fleurette gaufrée à l'outil, — au prix de 40 centimes la grosse ; un genre muguet, à 30 centimes la grosse ; du lilas mis sur queue (fabrication de la fleurette) au même tarif ; une fantaisie dite « chardon » avec le cœur verdi lui est payée 5 centimes la pièce, etc. Ce dernier travail serait meilleur que les précédents.

Le matin, Mme E..... s'occupe de l'entretien de la maison dont elle a la garde : l'après-midi, vers deux heures elle se met au travail de la fleur et s'y tient souvent jusqu'à 11 heures, minuit, s'interrompant peu de temps pour le repas du soir, restant ainsi 8 ou 9 heures à l'ouvrage.

Dans ces conditions, Mme E... gagne en moyenne 40 fr. 25 par mois — 1 fr. 68 par jour (24 jours par mois en moyenne). Elle travaille en général toute l'année, ou presque toute l'année. En 1910-1911 elle n'a pas chômé durant 11 mois ainsi qu'il apparaît d'un relevé copié sur son carnet de paye et dont voici le détail :

Mars	34f 40c	Report	226f 90c
Avril	41 70	Octobre	44 80
Mai	45 65	Novembre	37 60
Juillet	28 60	Décembre	47 60
Août	29 25	Janvier	38 30
Septembre	47 30	Février	47 40
A reporter	226 90	Total	442 60

L'ouvrière est payée au mois, selon l'usage de sa maison, usage assez répandu à Lyon. Elle va livrer à des époques variables, tantôt 3 fois la semaine, tantôt une fois.

Mme E... étant très appréciée dans la maison qui l'occupe — une grande fabrique de Lyon — ne chôme pas, tandis que d'autres ouvrières ne travaillent bien que 3 mois, février, mars et avril.

Elle a pris un mois de repos cette année, dit-elle, en juin par ce qu'elle souffrait de rhumatismes : elle est allée se soigner chez son frère à Aix-les-Bains.

Le ménage E .... n'a pas d'enfant. Il a eu longtemps à sa charge une nièce

morte l'année dernière. Il vit, semble-t-il, assez à l'aise avec ses propres ressources qui sont les suivantes :

Le mari, travail de gros et détail, par an.....	1,800f 00c
La femme travail de la fleur.....	442 60
Id. bénéfice de la loge.....	140 00
TOTAL.....	2,382 60

La loge située au rez-de-chaussée, avec grande alcôve, est très propre et très claire.

VIII

Mlle S... 46 ans, habite le quartier de la Guillotière. Sa chambre est située au dernier étage d'une maison malodorante : c'est une mansarde misérablement meublée dont la location est de 8 francs par mois. Depuis 13 ans, Mlle S... fait de la fleurette d'oranger, travail simple qui ne demande guère d'apprentissage : elle graine les cœurs faits par elle avec du jaune de chrôme, gaufre un à un avec l'outil les pétales de la fleur et attache graine et pétales : la fleurette d'oranger est achevée dans l'atelier de l'entrepreneuse où on la passe à la parafine pour lui donner son aspect velouté.

L'ouvrage est fourni à Mlle S... par une petite entrepreneuse habitant à proximité de chez elle : *cette entrepreneuse besoigneuse ne la paye pas toujours régulièrement,* elle lui doit encore en 1911, 90 francs de travail exécuté depuis plusieurs années. Si Mlle S.... travaille toujours pour cette entrepreneuse, c'est que, souvent malade, son état de santé ne lui permet pas d'aller chercher du travail en ville, d'autre part la maladie l'obligeant, dit-elle, à interrompre souvent sa tâche, elle ne produit pas en quantité suffisante pour un fabricant. D'après le seul carnet de paye qu'elle ait conservé, année 1905-1906, et dont les mensualités sont indiquées ci-dessous, le gain de cette fleuriste a été pour l'année de 187 fr. 70. Elle a travaillé 11 mois (chômage en février).

Novembre.....	16f 95c	Report.....	98f 40c
Décembre.....	14 35	Juin.....	18 55
Janvier.....	7 60	Juillet.....	14 70
Mars.....	24 85	Août.....	17 55
Avril.....	11 20	Septembre.....	19 60
Mai.....	23 45	Octobre.....	18 90
A reporter.....	98 40	TOTAL.....	187 70

Son gain mensuel moyen a donc été des plus faibles : 17 francs seulement.

Pendant cette période de 11 mois, la fleuriste a fabriqué 486 grosses à 35 centimes et 44 grosses à 40 centimes, soit 530 grosses en tout c'est-à-dire 76,320 fleurettes.

	GROSSES À	
	0f 35c	0f 40c
Novembre	45	3
Décembre	33	7
Janvier	16	5
Mars	71	//
Avril	32	//
Mai	67	//
A reporter	264	15

	GROSSES À	
	0f 35c	0f 40c
Report	264	15
Juin	53	//
Juillet	42	//
Août	25	22
Septembre	48	7
Octobre	54	//
TOTAL	486	44

L'ouvrière dit qu'elle travaille souvent 10 à 12 heures. Elle ne peut vivre du seul produit de son travail.

IX

Mme V..., jeune femme mariée de 28 à 30 ans, occupe un logement gai, bien tenu, coquet. Dans la salle à manger, un store en renaissance et broderie anglaise orne la fenêtre, le buffet en chêne sculpté brille de tout son éclat et le parquet est à l'unisson. Mme V..., bonne ménagère, consacre beaucoup de temps aux travaux domestiques. Elle ne travaille à la fabrication des *roses en perles*, sa principale spécialité, que 3 jours 1/2 par semaine : le lundi après-midi, le mardi, le mercredi et le jeudi. Le lundi matin elle met en ordre les vêtements du dimanche ; le vendredi, jour de livraison, comme elle perd « une matinée », elle donne ses soins à l'intérieur; le samedi elle fait la lessive.

Les jours où elle travaille, Mme V... se tient à l'ouvrage avec acharnement; elle demeure de 6 heures du matin à midi et de 3 ou 4 heures à 10 heures du soir, soit 11 ou 12 heures de travail.

La rose mousseuse qu'elle fabrique le plus souvent, se compose d'un cœur et de 14 pétales formés chacun de 10 rangs de perles : 5 sépales forment la mousse de la fleur. Les pétales sont façonnés avec le doigt et certains sont cousus. Ce travail est payé 10 francs le cent de roses.

Comme le mari de Mme V... est tulliste et qu'il travaille la nuit, souvent dans la journée il aide sa femme au travail des perles. M. V... gagne bien sa vie : c'est lui qui subvient principalement par son travail du dehors aux dépenses du ménage — qui n'a point d'enfant.

Le gain de Mme V... est minime : d'après son carnet de paye, elle ne gagne pas 300 francs par an (années 1910-1911) exactement 255 fr. 85 soit

en moyenne 21 fr. 30 par mois. Mme V... travaille toute l'année dans les conditions ci-dessus indiquées :

	TOTAL du mois.
Janvier. — 5 francs ; 6 francs ; 4 fr. 50 ; 5 francs....	21f 00c
Février. — 5 francs ; 6 francs ; 3 francs ; 3 fr. 25....	17 25
Mars. — 7 fr. 90 ; 5 fr. 90 ; 5 fr. 25.....	19 05
Avril. — 5 francs ; 6 francs ; 5 francs ; 7 francs.....	23 00
Mai. — 9 francs ; 4 fr. 50.....	13 50
Juin. — 10 francs ; 6 francs ; 6 francs ; 5 fr. 85.....	27 85
Juillet. — 4 fr. 20 ; 5 francs ; 6 fr. 25.....	15 95
Août. — 6 fr. 50 ; 5 francs ; 5 fr. 50.....	17 00
Septembre. — 19 fr. 95 ; 5 francs ; 11 fr. 75.....	36 70
Octobre. — 4 fr. 95 ; 5 fr. 50 ; 5 francs ; 6 fr. 10....	21 55
Novembre. — 4 f. 60 ; 9 francs.....	13 60
Décembre. — 6 francs ; 10 francs ; 6 francs ; 7 fr. 50.	29 50
Pour l'année.....	255 95

L'ouvrière livre une fois par semaine, le mercredi matin jour de paye dans sa maison.

En 1910-1911, Mme V..... a fabriqué 2,202 roses, 1,140 boutons (de roses) et 105 chrysanthèmes.

	ROSES.	BOUTONS.
Janvier.....	175	60
Février.....	155	70
Mars.....	168	90
Avril.....	208	90
Mai.....	125	40
Juin.....	241	150
Juillet.....	120	150
Août.....	150	80
Septembre.....	317	200
Octobre.....	178	150
Novembre.....	45	40
Décembre.....	320	20
TOTAL.....	2,202	1,140

Cette ouvrière est très habile. Elle a appris son métier très vite — en 2 jours chez le fabricant qui lui fournit actuellement de l'ouvrage. Depuis 2 ans seulement Mme V... fait de la rose en perles.

X

L'ouvrière, jeune femme de 23 ans, divorcée, sans enfant, était coiffeuse avant son mariage. Très adroite, Mme L... a appris en quelques heures, il y a 2 ans, la fabrication de la fougère en perles, elle s'est spécialisée dans ce genre de feuilles. Lorsqu'elle a enfilé les folioles de fougères sur le laiton, elle *monte 30 feuilles de 13 folioles chacune à l'heure.*

Mme L.... est la seule ouvrière de la maison D.... qui fasse de la feuille de fougère, aussi a-t-elle de l'ouvrage toute l'année; mais les prix de façon baissent. La grande feuille de fougère payée à raison de 8 fr. 50 le cent il y a 2 ans n'est plus payée actuellement que 7 fr. 50. On lui paye 3 fr. 80 le cent la petite feuille de fougères. Quand parfois elle fabrique de la feuille coquille elle lui est rétribuée à raison de 3 francs le cent.

Le gain mensuel moyen de Mme L..., calculé d'après un relevé copié sur son carnet de paye, année 1909-1910, dont on trouvera ci-dessous le détail, est de 28 fr. 15.

La feuillagiste veille souvent et fait parfois des journées de 12 et 14 heures. Son gain annuel en 1909-1910 a été de 337 fr. 95.

	TOTAL du mois.
Juillet. — 9 fr. 35 ; 11 fr. 60 ; 5 fr. 60.....	26 55
Août. — 5 fr. 60 ; 9 francs ; 5 fr. 25.....	19 85
Septembre. — 18 fr. 85 ; 8 fr. 60 ; 13 fr. 70.....	41 15
Octobre. — 11 fr. 25 ; 10 fr. 50 ; 11 fr. 25 ; 5 fr. 65.	38 65
Novembre. — 10 fr. 55 ; 5 fr. 95.....	16 50
Décembre. — 8 fr. 45 ; 6 fr. 85 ; 7 fr. 10 ; 9 fr. 20..	31 60
Janvier. — 8 fr. 05 ; 8 fr. 40 ; 4 fr. 10 ; 9 fr. 35....	29 90
Février. — 3 fr. 95 ; 8 fr. 60 ; 9 francs.....	26 95
Mars. — 10 fr. 70 ; 10 fr. 10 ; 8 fr. 80.....	29 60
Avril. — 4 fr. 05 ; 1 fr. 75 ; 8 fr. 40.....	14 20
Mai. — 9 francs ; 7 fr. 50 ; 7 fr. 70 ; 9 fr. 40.....	33 60
Juin. — 9 fr. 75 ; 8 fr. 40 ; 7 fr. 50 ; 3 fr. 75.....	29 40
TOTAL.....	337 95

Pour gagner la modique somme de 337 fr. 95, Mme L..... a dû, dans le courant de l'année, fabriquer en entier 5,730 feuilles de fougères, grandes

et petites, ainsi qu'un certain nombre de feuilles « coquille » et diverses.

L'ouvrière fait observer que l'enfilage des perles est très énervant.

	GRANDES FEUILLES DE FOUGÈRE.	PETITES FEUILLES DE FOUGÈRE.
	—	—
Juillet	200	310
Août	190	150
Septembre	160	360
Octobre	250	250
Novembre (1)	225	50
Décembre	285	230
Janvier	260	280
Février	175	370
Mars	270	250
Avril	105	105
Mai	300	395
Juin	225	335
TOTAL	2,645	3,085

Mme L... paye 14 francs par mois (168 fr. par an), dans le quartier de la Guillotière, une vaste chambre au 2e étage ayant vue sur la rue; la chambre est bien tenue.

Cette ouvrière ne peut vivre du seul produit de son travail : elle prend ses repas chez sa sœur, habitant la même maison, qui la nourrit gratuitement.

(1) En novembre l'ouvrière a fait du chrysanthème 105 fleurs.

Ve PARTIE.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX DE L'ENQUÊTE.

Vᵉ PARTIE.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX DE L'ENQUÊTE.

INTRODUCTION.

La cinquième et dernière partie présente, avec les principaux renseignements recueillis, les résultats généraux de l'enquête sur les ouvrières fleuristes travaillant à domicile.

Ce personnel comprend d'une part les petites entrepreneuses, et de l'autre les ouvrières proprement dites (ateliers de famille, ouvrières isolées).

Il peut sembler tout d'abord assez étrange d'assimiler les petites entrepreneuses aux ouvrières à domicile. Mais l'enquête n'a-t-elle pas fait à leur sujet de curieuses constatations appelées à modifier sur certains points nos idées sur le type peut-être trop conventionnel de l'entrepreneuse?

Entre la *petite entrepreneuse* qui occupe une ou deux apprenties ou petites mains (ces entrepreneuses sont très nombreuses dans l'industrie que nous étudions) et l'ouvrière proprement dite, la différence de condition est si peu appréciable que dans bien des cas nous ne pouvons la saisir, tant le terrain est mouvant : telle fleuriste qui est entrepreneuse *en temps de presse* puisqu'elle se fait aider par un concours étranger (apprenties, petites mains, ouvrières même) redeviendra simple ouvrière en *période de morte-saison*, lorsque le chômage se fait sentir.

Les conditions du travail, le salaire peuvent-ils davantage nous servir de critérium pour bien distinguer petite entrepreneuse et ouvrière? Mais la petite entrepreneuse tout comme l'ouvrière fait souvent de longues journées, des journées de 12 à 16 heures. De son côté, elle n'ignore pas à certaines époques le chômage ; quant à son salaire, il est parfois si modique qu'on ne peut guère le comparer qu'à celui de l'ouvrière la plus déshéritée : on a rencontré au cours de l'enquête, ne l'oublions pas, des petites entrepreneuses qui ne pouvaient vivre qu'avec le secours de l'Assistance publique.

En réalité, avec le type de l'entrepreneuse assistée nous sommes assez loin du type de l'entrepreneuse qui, travaillant peu, et pressurant beaucoup, s'enrichit au détriment de son personnel.

Toutes les notions importantes recueillies par l'enquête sur les petites entrepreneuses (il ne pouvait être question dans cette enquête comme dans la précédente d'obtenir des indications sur les profits des grandes entreprises) (1) font l'objet, dans cette partie du volume, d'un premier chapitre : « La petite entrepreneuse ».

Les chapitres suivants renferment les renseignements principaux fournis sur l'ouvrière proprement dite : Chapitre II. Valeur professionnelle des fleuristes à domicile. Chapitre III. Conditions du travail. Chapitre IV. Du salaire. Chapitre V. Maladies professionnelles (ici il a été fait mention de renseignements précieux recueillis par le Service de l'Inspection du travail). Chapitre VI. Conditions générales d'existence des ouvrières. Chapitre VII. Plaintes et vœux des ouvrières.

Un résumé des résultats généraux de l'enquête complète la dernière partie de ce volume.

On a vu précédemment que plus de 400 personnes ont répondu utilement à l'enquête, 416 exactement. (Il n'a été tenu nul compte de celles qui ont été interrogées en vain ou qui ont insuffisamment répondu.)

Ces 416 personnes se répartissent comme suit entre les quatre centres de fabrication : 35 fabricants, 60 entrepreneuses ou petites patronnes (2), 321 ouvrières.

LOCALITÉS VISITÉES.	FABRICANTS INTERROGÉS.	ENTREPRENEUSES ou PETITES PATRONNES.			OUVRIÈRES.			RENSEIGNEMENTS DIVERS RECUEILLIS.
		Opinions d'entrepreneuses ou questionnaires remplis.	Livrets mentionnant les salaires.	Monographies.	Questionnaires remplis.	Livrets mentionnant les salaires.	Monographies.	
Paris et banlieue....	23	38	4	16	211	39	50	Renseignements généraux sur l'industrie de la fleur artificielle. Renseignements du Service de l'Inspection du travail sur la composition du rouge double-face.
Reims.....	4	2	»	3	37	7	10	*Idem.*
Loiret.....	»	3	»	3	41	7	9	*Idem.*
Lyon.....	8	17	2	10	32	8	9	Renseignements donnés par la Présidente d'un syndicat professionnel.
TOTAUX	35	60	6	32	321	61	78	

(1) Voir *Introduction*, p. 9.

(2) Ouvrières de Lyon qui fournissent la matière première, voir p. 303.

Près de 20 p. 100 des ouvrières interrogées, ainsi qu'il ressort de ce tableau, ont communiqué leur livret de paye.

C'est à Paris, grand centre de la fleur artificielle, que l'enquête a pris le plus grand développement (211 ouvrières). Les autres régions enquêtées sont Reims et le Loiret (rose et feuillage) et Lyon (fleur blanche pour première communion, fleurs en perles pour couronnes mortuaires).

Dans ces trois dernières régions l'enquête a été beaucoup moins étendue (l'effectif des ouvrières utilement interrogées a été respectivement de 37, 41 et 32 ouvrières).

Remarquons que dans les industries similaires de la fleur artificielle, fleurs en celluloïd et fleurs en perles, le champ des investigations a été très restreint, ces industries n'entrant que d'une façon accessoire dans le cadre de notre étude (au total 32 personnes interrogées à Paris et à Lyon).

Enfin, on a groupé ici dans un nouveau tableau d'ensemble, les ouvrières interrogées d'après les spécialités exercées.

LOCALITÉS.	FLEURS POUR MODES.					FLEURS POUR BRANCHES D'APPARTEMENTS.	FLEURS POUR PREMIÈRE COMMUNION et ornements d'églises.	FLEURS pour COURONNES mortuaires.	
	NATUREL.	ROSE.	PETITE FLEUR.	FLEURS DIVERSES.	FEUILLAGE.	Stérilisées et artificielles.	Fleurs blanches.	Celluloïd.	Perles.
Paris et banlieue..	47	71	41	14 (1)	15	6	"	7	10
Reims	"	27	"	6 (2)	4	"	"	"	"
Orléans et environs	"	33	"	"	8	"	"	"	"
Lyon.....	"	"	"	7 (3)	"	"	16	"	9
TOTAUX.....	47	131	41	27	27	6	16	7	19

(1) Spécialités suivantes : Fruit, Plumes et fleurs.
(2) Autres fleurs que la Rose : grosse fleur du Naturel, Petite fleur, etc.
(3) Fleurs de couleur : Rose, Naturel etc., par opposition à la fleur blanche.

CHAPITRE I.

LA PETITE ENTREPRENEUSE.

Du caractère des petites entreprises : divers types. — Leurs profits. — La petite entrepreneuse en tant qu'ouvrière. — Chômage. — Durée journalière du travail en saison. — Du salaire. — Gains annuels.

Conditions générales d'existence : Du loyer. — Secours de l'Assistance publique.

I

Les petites entreprises.

Du caractères des petites entreprises : divers types. — D'après l'enquête, les petites entreprises présentent des aspects très divers. Les unes se composent de l'entrepreneuse et d'une ou deux apprenties : c'est un type communément répandu ; les autres comprennent une ou deux ouvrières qui travaillent avec le chef d'atelier, et parfois quelques ouvrières au dehors (ces dernières ne sont souvent occupées que par à-coups). Viennent ensuite les entreprises formées par des ateliers de famille qui s'annexent le concours d'apprenties ou petites-mains ; celles constituées par la simple ouvrière qui d'une façon régulière ou provisoire (en bonne saison) prend une aide pour faire face au travail pressé. Et dans ce dernier type d'entreprise embryonnaire, la nuance est si ténue qui différencie l'ouvrière de l'entrepreneuse, qu'il est parfois très difficile de la saisir et de l'exprimer par le classement.

Un des traits caractéristiques des petites entreprises, c'est leur instabilité : il n'est guère d'ouvrières enquêtées, qui n'aient pas déclaré avoir été entrepreneuses pendant une période de leur vie, qui ne le soient temporairement, ou qui n'aspirent à le devenir.

Leurs profits. — D'une façon générale, on a eu mainte fois l'occasion de le dire le long de cette étude (1), les petites entrepreneuses n'aiment pas à faire connaître leur situation et se dérobent souvent lorqu'on les presse de donner des indications nettes sur leurs profits. Néanmoins des déclarations de fabricants, de celles d'ouvrières anciennes entrepreneuses ou tributaires d'entrepreneuses, enfin de celles d'entrepreneuses même, les notions sur leurs profits se précisent.

Ces profits ne sont pas tous de même origine : les uns résultent de prélèvements opérés sur le travail des ouvrières ; les autres de gratifications accordées par le fabricant ; d'autres enfin proviennent des deux sources à la fois.

A Paris, par exemple, les petites entrepreneuses qui emploient seulement des apprenties, sont payées par le fabricant au même tarif que l'ouvrière (2). C'est peut-être là qu'il faut chercher la cause initiale de l'exploitation des apprenties. Le bénéfice de l'entrepreneuse ne peut résulter que d'une production intensive : de là une tendance à faire travailler les apprenties avec acharnement non seulement pour entrer dans le débours des prêts qu'elles leur donnent — 50 centimes, 75 centimes par jour (3) — mais encore pour obtenir un bénéfice ; de là aussi l'habitude de la division du travail pour accroître le rendement, et l'insuffisance de l'apprentissage ; d'après un fabricant, « l'entrepreneuse fait travailler l'enfant comme une machine » (4).

S'il faut en croire certaines entrepreneuses, leurs bénéfices sur les apprenties, au reste, ne seraient point tels qu'on se les imagine ; « elles ne rapportent pas plus de 2 ou 3 sous par jour » (5).

A Reims, parmi les entrepreneuses qui occupent des ouvrières ou des apprenties, il en est qui reçoivent une bonification de la maison qui leur fournit l'ouvrage, bonification qui est tantôt de 5 p. 100, tantôt de 10 p. 100 (6). Dans certains cas, pour obtenir cette gratification, il faut que l'entrepreneuse livre au moins 100 francs d'ouvrage par semaine ; dans d'autres cas, le minimum est de 30 francs. Il est à noter qu'en principe les fabricants enjoignent aux entrepreneuses de ne prélever aucun bénéfice sur leurs ouvrières, et il est, paraît-il, des entrepreneuses qui se soumettent à ces instructions (7).

Fait qui mérite d'être remarqué, les ouvrières de Reims, dont la majorité travaille pour des entrepreneuses, ne se sont pas plaint en général des intermédiaires (8).

Enfin il est des entrepreneuses qui perçoivent tout à la fois une gratification

---

(1) Voir Compte rendu de l'enquête p. 9 et analyse des questionnaires, p. 72.
(2) Opinions de fabricants p. 44.
(3) Voir p. 71.
(4) Opinions de fabricants (Paris) p. 47.
(5) Analyse de questionnaires d'entrepreneuses (Paris) Observations p. 76.
(6) Opinions de fabricants (Reims) p. 219 et Monographie II (Entrepreneuses) p. 229.
(7) Monographie II (Entrepreneuses-Reims) p. 219.
(8) Voir Observations (Reims) p. 245 et 246.

du fabricant et opèrent une retenue sur le travail de l'ouvrière ; dans ce dernier cas c'est, par exemple, le sou du franc (1).

Il n'est peut-être pas inutile de signaler que les prélèvements abusifs opérés par les entrepreneuses sur les ouvrières n'ont été que très rarement mentionnés : citons les cas les plus saisissants : « telle entrepreneuse prélève 4 sous sur un modèle payé 32 sous au lieu de 37 ; une autre entrepreneuse retient 1 sou sur 7 sous ». (2).

A côté de ces retenues de 12 p. 100 et 14 p. 100 notons deux cas d'entrepreneuses qui ont retenu l'une près de 40 p. 100 et l'autre 50 p. 100 (3).

Dans le Loiret si la retenue faite par l'intermédiaire est assez élevée, les ouvrières ne s'en indignent pas les frais de livraison les justifiant, paraît-il (4).

Notons enfin qu'à Paris, à Reims, dans le Loiret et à Lyon, des entrepreneuses ont dit ne retenir, sur le travail des ouvrières, que le sou du franc (5).

Si l'on accorde quelque crédit aux déclarations de petites entrepreneuses, — et il en est notamment dont la bonne foi ne peut être mise en doute et qui ont communiqué leur carnet de paye, — leurs bénéfices sont assez modestes. A Paris même, l'une ne gagne pas plus, les meilleures années, de 1,700 francs par an, d'où il faut déduire ses frais divers, 119 francs, sans compter la nourriture et l'entretien d'une apprentie qu'elle loge, ces dernières dépenses étant assez difficiles à apprécier (6) ; l'autre sur 1,380 francs de travail doit enlever un tiers environ de charges (7) ; une troisième enfin sur 1,600 francs retranche 400 francs destinés à ses ouvrières et 300 francs de fournitures d'atelier : le bénéfice annuel ressort donc à 900 francs seulement (8).

La petite entrepreneuse en tant qu'ouvrière. Du chômage. — De tout ce qui précède, il semble résulter que la condition des petites entrepreneuses ne diffère pas sensiblement de celle des ouvrières.

A Paris, 21 p. 100 d'entre elles, réparties dans les spécialités suivantes : naturel, rose, petite fleur, feuillage, plumes et fleurs, subissent le chômage ou le ralentissement du travail de 1 à 3 mois, et 27 p. 100 de 4 à 9 mois (9).

La catégorie d'entrepreneuses les plus favorisées appartient au groupe des fleuristes-plumassières qui ne chôment pas : l'hiver, elles font la fleur, et l'été, la plume.

---

(1) Voir Observations (Reims) p. 245.
(2) Voir p. 246.
(3) Monographie (Lyon) p. 327 et Analyse de questionnaires d'ouvrières (Paris) p. 144.
(4) Monographie I Loiret, p. 287.
(5) Voir Paris Analyse de questionnaires d'entrepreneuses, p. 76. Reims p. 245. Loiret p. 284. Lyon, Monographie d'entrepreneuses, p. 326 et 327.
(6) Monographie II p. 78 et 79.
(7) Monographie XII p. 91.
(8) Monographie XIII p. 92.
(9) Analyse de questionnaires d'entrepreneuses (Paris) p. 68.

En province, le petit nombre d'entrepreneuses interrogées, ne permet pas d'établir une statistique relative au chômage. D'après les cas isolés, il est des entrepreneuses qui travaillent sans interruption d'un bout de l'année à l'autre ; c'est, par exemple : Mme S..., longtemps entrepreneuse, qui donnait de l'ouvrage à plusieurs ouvrières au dehors ; Mlle M..., ayant seulement une apprentie [Reims] (1) ; Mme D..., dépositaire du feuillage à Saint-Denis-de-l'Hôtel (2).

Mais il en est aussi qui souffrent du chômage : c'est Mlle T... (Orléans), qui s'occupe pour une maison de Paris et travaille irrégulièrement de mai à décembre (3) ; Mme B..., qui change souvent de maison et travaille par à-coups (4). Dans cette région, 3 ouvrières ont dit avoir été entrepreneuses ; c'est le long chômage qui leur a fait reprendre leur condition de simples ouvrières (5).

Durée journalière du travail en saison. — Plus de la moitié des entrepreneuses — 25 sur 37 — ont fait connaître à Paris la durée de leur journée de travail en saison. En général, leur labeur quotidien est très long, et souvent leur journée « compte double ». Si 16 p. 100 travaillent moins de dix heures, 56 p. 100 travaillent de dix à douze heures et 28 p. 100 de douze à seize heures, parfois même toute la nuit (6). « Mme B... travaille la plupart du temps de 8 heures le matin à 11 heures, minuit, 1 heure, c'est-à-dire quinze, seize, dix-sept heures. Elle prend cinq minutes seulement pour son repas de midi, néglige son intérieur, sa toilette. A 5 heures de l'après-midi, le jour de l'enquête, elle n'avait pas encore eu le temps de se coiffer » (Monographie III, p. 80). Une autre entrepreneuse, Mme P..., dit qu'elle travaille souvent de 8 heures du matin à 2 heures du matin..., elle s'est levée parfois à 4 heures du matin s'étant couchée à 2 heures (Monographie XI, p. 89).

Dans le Loiret, d'après deux entrepreneuses, la journée de dix heures n'est pas atteinte : l'une travaille sept heures, l'autre neuf heures (7). A Lyon, il est question de journées de dix et onze heures (8) [les petites fabricantes n'ont pas donné de renseignements sur la durée de la journée de travail] ; à Reims, il est fait mention de journées de quatorze heures (9).

Du salaire. — A Paris, 28 entrepreneuses sur 37 ont fait connaître leur sa-

(1) Monographie III, p. 230 (Reims).
(2) Voy. Monographie II, p. 266.
(3) Voy. p. 263.
(4) Voy. p. 264.
(5) Voy. p. 284.
(6) Analyse de questionnaires, p. 69.
(7) Voy. p. 266-263.
(8) Voy. p. 327-326.
(9) Voy. p. 229.

laire moyen (saison et morte-saison) parmi lesquelles 4 ont communiqué leur carnet de paye.

D'après ces diverses déclarations, il résulte que le salaire moyen est compris entre 3 fr. 05 et 5 francs dans la moitié des cas, et entre 5 fr. 05 et 8 fr. 55 dans un tiers des cas (1).

3 francs et au-dessous	14 p. 100.
3 fr. 05 à 5 francs	50 —
5 fr. 05 à 8 fr. 55	36 —

Si ces salaires sont, en général, sensiblement supérieurs à ceux des ouvrières proprement dites, notons cependant que dans 14 p. 100 des cas ils sont comparables aux plus modestes salaires d'ouvrières puisque certains sont même inférieurs à 3 francs. — C'est parmi les entrepreneuses spécialisées dans la Petite Fleur que les salaires sont les plus bas, et parmi celles travaillant dans la Rose qu'ils ont été les plus élevés.

A Reims, il a été fait mention de salaires de 7 francs et de 4 francs (2) ; à Lyon, de 4 fr. 50 (3) ; dans le Loiret, de 2 francs 50 (4).

Gains annuels nets. — Le gain annuel net n'a pu être estimé que dans deux cinquièmes des cas. C'est que, d'une façon générale, les entrepreneuses ont hésité à faire connaître leurs charges d'atelier, entre autres les salaires qu'elles accordent aux apprenties, petites-mains ou ouvrières, le cas échéant.

D'après l'estimation de ces gains, dont le tableau ci-dessous indique le détail, il résulte, constatation faite plus haut, qu'ils seraient en général légèrement supérieurs à ceux des ouvrières travaillant seules.

GAINS NETS ANNUELS.	P. 100.
Moins de 500 francs	21
500 à 1,000 francs	21
1,001 à 1,500 —	36
1,501 à 3,700 —	21

Mais on remarquera également que les faibles gains annuels ne sont pas inconnus de ces entrepreneuses : un quart d'entre elles gagnent moins de 500 francs par an et la proportion est la même de celles qui ne se font que de 500 à 1,000 francs.

Dans les centres de province, rares sont les gains annuels qui ont pu être relevés. Citons les suivants : à Lyon, 1,350 (roses blanches pour 1re communion)

(1) Analyse de questionnaires d'entrepreneuses, Paris, p. 70.
(2) Voy. p. 229 et 230.
(3) Voy. p. 323.
(4) Voy. p. 263.

et 400 francs (feuillage en perles). Cette dernière somme se décompose de la façon suivante : 200 francs gagnés par l'entrepreneuse en tant qu'ouvrière, et 200 francs gagnés par elle en tant qu'entrepreneuse en prélevant le sou du franc. Dans le Loiret, une entrepreneuse feuillagiste gagne 624 francs par an, dont 416 francs proviennent de son travail personnel et 208 francs de retenues faites sur le travail des ouvrières (1).

II

Conditions générales d'existence des petites entreprises.

Du loyer. — Le taux du loyer des petites entrepreneuses est à peu près équivalent au taux du loyer des ouvrières. Il est connu pour 29 d'entre elles, à Paris.

151 à 300 francs.	301 à 400 francs.	401 à 500 francs.	Plus de 500 francs.
—	—	—	—
p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.
31	38	24	7

Ainsi que l'indique le tableau ci-dessus, dans un tiers des cas il est compris entre 151 et 300 francs et, dans deux tiers des cas, il ne dépasse pas 400 francs (2).

Secours de l'Assistance publique. — A travers les monographies, la situation des petites entrepreneuses, à Paris comme en province, n'apparaît pas brillante. Sans doute, il en est qui gagnent leur vie : mais ce n'est pas sans se donner beaucoup de peine et sans travailler avec acharnement. Certaines sont soumises à un surmenage si intense qu'elles se sentent à bout de force ; telle d'entre elles déclare qu'elle ne pourra guère mener plus d'un an ou deux encore l'existence sous pression qui altère sa santé. Cependant cette entrepreneuse n'a pas de beaucoup dépassé la trentaine (3).

Dans un certain nombre de cas, d'autre part, leur situation est tout à fait misérable, comme en témoignent les exemples suivants :

C'est Mme B... qui habite avec sa fille, son gendre et leurs deux petits en-

(1) Monographies I et IV (Lyon), p. 323 et 326. Monographie III (Saint-Denis-de-l'Hôtel), p. 266.

(2) Comparer avec les loyers d'ouvrières, p. 414 (Résultats généraux de l'enquête).

(3) Monographie III, p. 80.

fants, une maison mal tenue du quartier Saint-Antoine. Le logement est sale et pauvrement meublé. La médiocrité du gain de Mme B..., les longs chômages que subit le gendre de l'entrepreneuse, ouvrier ébéniste, acculent le ménage à la misère. Au moment de l'enquête (mai 1908) il avait eu recours à l'Assistance publique qui avait accordé un secours de 20 francs.

Tout, dans l'intérieur d'une autre entrepreneuse, Mme F..., donne l'impression de déchéance et de misère. Les deux grandes maisons J... et T..., pour lesquelles Mme F... travaillait encore l'an dernier, n'ont plus donné d'ouvrage à partir de septembre 1907. Il n'y a plus de travail régulier.

Le ménage, composé de l'entrepreneuse, 57 ans, très souffrante, de son mari souvent malade, 66 ans, qui l'aide, de la fille, 18 ans, manutentionnaire dans la maison J..., et du petit garçon, 10 ans, n'a plus guère comme ressources, en septembre 1908, que le gain de Mlle F... et la pension d'assistance accordée à M. F...

Enfin, c'est une autre vieille entrepreneuse qui fait entendre des paroles de découragement : « ce que l'on gagne, dit-elle, c'est trop pour mourir et pas assez pour vivre ! ».

A Paris, 3 entrepreneuses sur 37, soit 8 p. 100, ont déclaré recourir à l'Assistance publique. Toutes les trois sont spécialisées dans la Petite Fleur.

CHAPITRE II.

VALEUR PROFESSIONNELLE DES FLEURISTES À DOMICILE.

I. *De l'apprentissage en général. Opinions des employeurs. Ouvrières : renseignements statistiques. — Apprentissage de la plume. — Fleurs en celluloïd ou en perles. — Où se fait l'apprentissage. — Sa durée. — Âge auquel il se pratique.*

II. *Les connaissances techniques de l'ouvrière. — Travail en atelier des ouvrières en chambre. — Durée totale de l'exercice du métier. — Spécialité et habileté professionnelle. — Valeur du travail à domicile d'après les employeurs.*

III. *Conditions individuelles des ouvrières et capacité professionnelle. — Âge. — Situation à l'égard du mariage. — Pourquoi les ouvrières travaillent à domicile.*

I

De l'apprentissage en général.

De l'apprentissage. Opinions des employeurs. — A Paris, d'une façon générale et assez vague, les fabricants signalent la crise de l'apprentissage (1). Mais cette crise ne paraît pas plus accusée pour les ouvrières à domicile que pour les autres et ne semble pas avoir de très fortes répercussions puisque la valeur professionnelle de la fleuriste parisienne, sa supériorité, on le verra plus loin, n'est pas contestée.

En province, les fabricants, dans quelques cas, se sont plaints de l'insuffisance de l'apprentissage; certains d'entre eux, d'ailleurs, contribuent au maintien de la crise. « J'ai des apprenties, dit une fabricante, *au bout de trois mois je leur donne 50 centimes pour faire les courses* » (2).

(1) Opinions de fabricants, voy. notamment Paris, p. 42-47.

(2) Opinions de fabricants, voy. Lyon, p. 309.

Ouvrières : renseignements statistiques. — A part de très rares exceptions, l'immense majorité des ouvrières interrogées ont dû faire un apprentissage réel pour exercer leur métier. Dans l'ensemble des spécialités (fleur artificielle) 6 p. 100 seulement ont déclaré n'avoir pas fait d'apprentissage à Paris. Même dans la Petite Fleur, où l'on est accoutumé de dire que l'apprentissage ne s'impose pas, il n'est que 8 p. 100 des fleuristes visitées qui ont fait exception à la règle. A Lyon, la proportion est de 10 p. 100 ; à Reims, de 2 p. 100.

Apprentissage de la plume. — Il faut noter cependant que l'apprentissage des fleuristes en tant que plumassières est assez négligé. A Paris, 5 p. 100 seulement des ouvrières visitées ont fait un apprentissage dans la plume. En outre, il est vrai, 15 p. 100 des fleuristes sont devenues plumassières en s'aidant de leur connaissance de la fleur. On a vu en effet que certaines opérations, dans ces deux métiers, sont similaires (1).

A Reims, dans le Loiret, à Lyon, nulle ouvrière n'a dit avoir appris le métier de plumassière et nulle fleuriste ne l'exerçait.

Fleurs en celluloïd et fleurs en perles. — Parmi les ouvrières interrogées dans ces deux spécialités (les premières à Paris exclusivement, les deuxièmes à Paris et Lyon) en petit nombre il est vrai (26), la majorité d'entre elles ont déclaré exercer leur métier sans apprentissage.

Où s'est fait l'apprentissage. — C'est tantôt chez des fabricants, tantôt chez des entrepreneuses que les fleuristes d'atelier apprennent leur métier, en général. Il en est de même pour les ouvrières en chambre : à Paris, la moitié d'entre elles ont fait leur apprentissage chez des entrepreneuses ou assimilés (tels sont les parents fleuristes) et deux cinquièmes chez des fabricants. C'est à Reims que l'apprentissage donné par les entrepreneuses est le plus répandu : quatre cinquièmes des cas.

L'apprentissage des ouvrières dans les écoles professionnelles, orphelinats ou couvents, n'a été signalé qu'à Paris. Il n'a été donné, du reste, que dans de très faibles proportions — 7 p. 100 des cas. — On doit rappeler néanmoins que les ouvrières formées par les écoles municipales professionnelles (écoles de la rue Fondary et de la rue Bouret) exerçaient les spécialités les meilleures (2) tandis que celles préparées par les autres maisons d'enseignement technique, dans plusieurs cas, se livraient aux travaux les moins rémunérateurs, tels que la Petite fleur ou le collage de moules de fruits (3).

---

(1) Voy. Fabrication de la plume, p. 29.

(2) Voy. p. 108 et Monographies XV, p. 164 et XVII, p. 209.

(3) Voy. p. 108 et Monographies XXXIV, p. 192 et XLV, p. 206.

Où s'est fait l'apprentissage.

	CHEZ LES			
	FABRICANTS.	ENTREPRENEUSES.	PARENTS FLEURISTES.	ÉCOLES, ORPHELINATS.
	p. 100.	p. 100.	p. 100.	p. 100.
Paris et banlieue (ensemble).....	43	31	19	7
Reims.....	8	84	8	//
Loiret.....	65	33	2	//
Lyon (fleurs artificielles).....	44	56	//	//

Durée de l'apprentissage. — C'est à Paris que la durée de l'apprentissage est la plus longue. La majorité des ouvrières ont fait 2 et 3 ans (41 p. 100, 2 ans; 35 p. 100, 3 ans). Même parmi les ouvrières de la Petite Fleur, il en est qui sont restées 2 ou 3 ans en apprentissage, car les travaux de monture nécessitent des connaissances pratiques assez étendues. Dans l'ensemble des spécialités, 4 p. 100 des ouvrières ont même fait 4 et 5 ans d'apprentissage.

A Lyon, on a signalé des apprentissages de 2 ans, 3 ans, 4 ans (1). A Reims, la durée maximum a été d'un an; à Orléans, elle n'a pas dépassé 6 mois (2).

Âge auquel se fait l'apprentissage. — Il faut des petites mains pour apprendre à bien manier la pince : à Paris, les ouvrières se conforment à cette nécessité. Certaines même commencent à apprendre la fleur dès la plus tendre enfance. On a rencontré des fleuristes qui avaient appris la fleur dès l'âge de 10 ans, 7 ans, 6 ans même.

Plus de la moitié des ouvrières, 60 p. 100, ont commencé la fleur à 12, 13, 14 ans; 31 p. 100 à 15, 16, 17, 18 ans; 8 p. 100 seulement au delà de 18 ans.

ÂGE AUQUEL S'EST FAIT L'APPRENTISSAGE.

	AU-DESSOUS de 14 ans.	DE 15 à 18 ans.	PLUS de 18 ans.
	p. 100.	p. 100.	p. 100.
Paris (ensemble).....	60	31	8
Reims.....	35	18	47
Loiret.....	18	28	54
Lyon.....	//	//	//

A Reims, et dans le Loiret, ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessus, les ouvrières commencent leur métier beaucoup moins jeunes qu'à Paris : 47 p. 100

(1) Voyez p. 332.
(2) Voyez p. 270.

dans la première ville ont plus de 18 ans lorsqu'elles entrent en apprentissage, et 53 p. 100 dans la région du Loiret.

Dans la fleur en perles et en celluloïd, rares sont les ouvrières qui ont fait leur apprentissage dès l'enfance.

II

Les connaissances techniques des ouvrières.

Années de travail en atelier. — Si la pratique du travail en atelier a pour conséquence de faire acquérir aux ouvrières une habileté plus grande, les ouvrières en chambre, à Paris, ont un entraînement technique qui les rend comparables à leurs camarades d'atelier.

Dans 81 p. 100 des cas, en effet, elles ont travaillé en atelier avant de prendre de l'ouvrage à domicile et beaucoup de fleuristes sont restées non pas quelques mois, mais des années en atelier, 5, 10, 15, 20 ans même (1). Dans les centres de province, il s'est rencontré des ouvrières qui ont travaillé dans ces conditions. A Reims, le maximum a été 8 ans; dans le Loiret, 12 ans (2).

OUVRIÈRES EN CHAMBRE QUI ONT TRAVAILLÉ EN ATELIER.

	P. 100.
Paris et banlieue :	
Toute la fleur artificielle	81
Naturel	81
Rose	84
Petite fleur	77
Fleurs en celluloïd et en perles	47
Reims	37
Loiret	61
Lyon	22

Durée totale de l'exercice du métier. — Les réponses faites à cette question ont permis de corroborer le fait signalé au paragraphe précédent, à savoir que beaucoup d'ouvrières à domicile ont une longue pratique du métier, partant une

(1) Analyses de questionnaires (Paris), p. 111.

(2) Analyses de questionnaires (Reims), p. 234, (Loiret), p. 270.

habileté indéniable. A Paris, au moment de l'enquête, 43 p. 100 des ouvrières faisaient de la fleur depuis plus de 20 ans, certaines même depuis 30, 40, 50, 60 ans.

A Reims et dans le Loiret, où l'industrie n'a été établie qu'à une date relativement récente, la proportion des ouvrières qui exercent leur métier depuis fort longtemps est naturellement plus restreinte : à Reims, 1/3 des ouvrières sont dans la fleur depuis 10 à 20 ans et, dans le Loiret, la moitié depuis 10 à 16 ans. A Lyon la proportion est comparable à celle de Paris (fleurs artificielles et fleurs en perles) [1].

Spécialisation et habileté professionnelle. — La spécialisation fait acquérir à l'ouvrière une habileté professionnelle toute particulière qui s'accroît encore lorsque la pratique du métier est prolongée (voir ci-dessus).

D'une façon générale, ainsi qu'a permis de le constater le classement des ouvrières à Paris, à Reims, dans le Loiret et à Lyon, cette spécialisation ne fait pas défaut parmi les ouvrières en chambre. A Paris, surtout, elle est poussée très loin. On y a rencontré, par exemple, des femmes faisant depuis 20 ans le même modèle de bouton de rose (2); depuis 19 ans, le même feuillage de petit capillaire (3), depuis 40 ans le même type de fleur d'oranger ou de jasmin (4). Dans la Petite fleur, surtout, l'habitude de limiter son activité à une seule espèce de fleur semble devenir prépondérante. De même que certaines ouvrières ne font que de la violette, certaines même une seule violette, comme la violette de Parme (5), il en est d'autres qui ne fabriquent ou ne montent que du lilas, du muguet, du myosotis, de la rose pompon, de la fleur de sureau, du réséda, etc. (6).

Valeur du travail à domicile d'après les employeurs. — Il convient de rappeler l'opinion des employeurs sur la valeur du travail à domicile. A Paris, la plupart des fabricants l'ont apprécié d'une façon tout à fait favorable; un ou deux d'entre eux seulement ont fait quelques réserves. Voici l'opinion de ces divers fabricants : M. M... dit que le travail de la fleur se trouve tout aussi bien fait au domicile de l'ouvrière qu'en atelier (7); M. B... ne semble faire aucune distinction entre la fleur en atelier et la fleur fabriquée à domicile (8). Sur 60 modèles de roses qui, au mois d'octobre, viennent d'être présentés par les ouvrières de M. J... à leur patron,

---

(1) Analyses de questionnaires (Lyon), p. 332.
(2) Paris, Monographie XXIII, p. 177.
(3) Paris, Monographie XLIII, p. 204.
(4) Paris, Monographie XXXVIII, p. 198.
(5) Paris, Monographie XXXVI, p. 195.
(6) Paris, Voyez Monographies et Introduction de l'Analyse des Questionnaires, p. 100.
(7) Opinions de fabricants, p. 42.
(8) Opinions de fabricants. — Un fabricant de roses fines, p. 43.

plus de la moitié ont été créés par des ouvrières en chambre (1). La maison X... déclare qu'il n'existe aucune différence entre le travail exécuté au domicile de l'ouvrière et celui fabriqué en atelier (2). Dans la maison L..., qui ne fabrique que l'article de luxe, le travail est exécuté par des ouvrières d'atelier et des ouvrières en chambre indistinctement (3). Toutes ces opinions sont concordantes.

M. D..., un grand fabricant de roses, s'exprime ainsi : « Si le travail du dehors n'est pas tout à fait bien fait, il faut l'accepter quand même ». Remarquons cependant que ce fabricant ne doit pas avoir à se plaindre de ce mode de travail en général, *puisqu'il donne au dehors l'exécution de toute la fabrication des roses*, sa spécialité (4).

M. A..., dont la spécialité est le feuillage fin pour mode et la plume, déclare que le travail confectionné par d'anciennes ouvrières mariées qui préfèrent s'occuper dans leur intérieur est tout aussi bien fait que le travail d'atelier; il ne paraît se défier que des ouvrières qu'il ne connaît pas (5).

Il faut dire également que, dans certains cas, on ne peut comparer le travail à domicile et le travail à l'atelier, car certains travaux ne se font qu'ici ou là. La fabrication de la petite fleur et la monture de certains genres de petites fleurs, tels que le lilas, ne se font qu'à domicile (6).

Dans la fleur en perles, la fabrication se fait à domicile et la monture en atelier (7).

Dans les centres de province, les ouvrières, en général, disent certains employeurs, ne valent pas celles de Paris (8). Une fabricante juge très défavorablement le travail à domicile : « Nous avons, dit-elle, une quinzaine d'ouvrières à domicile : elles ne font pas leur travail aussi bien qu'en atelier, elles ne sont pas consciencieuses » (9). Par contre, un grand fabricant de Reims dit que les prix de façon sont les mêmes à domicile et en atelier, ce qui semble indiquer que le travail est aussi bien fait ici et là. A Orléans, le grand fabricant de cette localité qui a une importante fabrique à Jargeau, dit qu'il a toute satisfaction de ses ouvrières (10).

---

(1) Opinions de fabricants. — Un grand fabricant de roses, p. 40.

(2) Opinions de fabricants. — Une fabrique de roses, fleurs pour modes et pour l'appartement, p. 43.

(3) Opinions de fabricants. — Une fabrique de belles roses et de feuillage, p. 44.

(4) Un grand fabricant de roses, p. 45.

(5) Voyez p. 49.

(6) Opinions de fabricants. — Un fabricant de petite fleur, p. 48.

(7) Opinions de fabricants. — Un fabricant de couronnes mortuaires, fleurs en perles. Paris, p. 60. — Voyez une fabrique de couronnes mortuaires (Lyon), p. 311.

(8) Voyez notamment : Opinions de fabricants (Reims), p. 223, et une grande entrepreneuse, p. 227.

(9) Une fabricante de fleurs pour mode et première communion (Lyon), p. 308.

(10) Un grand fabricant de roses (Paris), p. 47.

III

Conditions individuelles des ouvrières et capacité professionnelle.

De l'âge. — On a classé les ouvrières, d'après leur âge, dans les trois groupes ci-dessous mentionnés :

	MOINS de 40 ans.	DE 40 à 60 ans.	PLUS de 60 ans.
	p. 100.	p. 100.	p. 100.
Paris (ensemble)	54	41	5
Reims	94	6	//
Loiret	95	5	//
Lyon	66	28	6

Dans le premier groupe (ouvrières de moins de 40 ans), il est évident que l'âge n'entrave point la capacité professionnelle. Plus de la moitié des fleuristes, à Paris, font partie de cette catégorie : 54 p. 100; viennent ensuite les deux tiers des ouvrières de Lyon et presque toutes celles de Reims et du Loiret.

Dans le deuxième groupe (40 à 60 ans), les ouvrières de la fleur artificielle proprement dite ont l'avantage de posséder une longue pratique du métier, partant une habileté indéniable. Cette habileté peut néanmoins être atténuée parmi les ouvrières les plu sâgées : Paris, 41 p. 100; Lyon, près du tiers.

Enfin, dans le troisième groupe, parmi lequel se trouvent des femmes de 70 à 82 ans, les ouvrières sont d'une façon évidente en état d'infériorité : capacité et valeur professionnelles sont nécessairement affaiblies. Elles ne sont d'ailleurs qu'en très petit nombre : 5 p. 100 à Paris et 6 p. 100 à Lyon.

Situation à l'égard du mariage. — Du tableau ci-dessous il ressort que, dans toutes les spécialités, à Paris et en province, les ouvrières mariées sont en majorité, cette majorité étant d'ailleurs plus faible à Paris que dans les autres localités.

	MARIÉES.	VEUVES ou divorcées.	CÉLIBATAIRES
	p. 100.	p. 100.	p. 100.
Paris et banlieue (ensemble)	57	22	21
Naturel	54	26	20
Rose	55	17	28
Petite fleur	55	30	15
Autres fleurs artificielles	61	15	24
Celluloïd et perles	71	24	5
Reims	71	3	26
Loiret	60	5	35
Lyon	60	12	19

Si, dans certains cas, la productivité se trouve diminuée du fait de charges de familles (la présence d'enfants en bas âge, par exemple), dans d'autres cas, par contre, la nécessité de satisfaire à ces charges a pour effet de l'augmenter. On verra plus loin que la durée maximum de la journée de travail qui dépasse, dans une forte proportion, la durée du travail à l'atelier, est un indice de la production intensive (1) dans le mode de travail à domicile.

Pourquoi les ouvrières travaillent à domicile. — De tout ce qui précède, il semble résulter que ce n'est point l'insuffisance de savoir professionnel qui détermine en général les ouvrières à prendre du travail à domicile : les causes déterminantes du travail en chambre sont dictées, dans la majorité des cas, par les conditions de vie de famille (2).

(1) Résultats généraux de l'enquête, p. 385.
(2) Analyse de questionnaires (Paris), p. 112.

CHAPITRE III.

CONDITIONS DU TRAVAIL.

Ateliers de famille. — Du chômage. — Durée journalière du travail. — Temps passé pour la livraison. Dates de livraisons.

Renseignements divers sur les prix de façon : État comparatif Paris et province. — Arbitraire et prix de façon. — Prix de façon et salaire. — Fléchissement du prix de façon.

I

La durée du travail.

Ateliers de famille. — Un certain nombre de fleuristes qui redoutent pour leurs filles la fréquentation de l'atelier leur apprennent leur métier (1); d'autres, pour augmenter leur production, se font aider par leurs enfants ou par d'autres membres de la famille. Ainsi se constituent les petits ateliers de famille.

Il est, en général, deux sortes de ces ateliers : ceux qui sont régulièrement organisés et ceux qui n'ont qu'un caractère temporaire, intermittent. Dans le premier cas, l'ouvrière s'adjoint le concours d'une mère, fille ou sœur qui, parfois, connaît le métier, et qui, d'autres fois, est novice et ne peut aider que dans les opérations les plus simples. Ces ateliers sont composés en général de 2 personnes, l'ouvrière comprise. Il est des cas, néanmoins, où il est formé de 3 ou 4 personnes. Ainsi en est-il particulièrement à Paris, dans la spécialité de la Petite fleur, où la division du travail est très grande (2).

(1) Au cours de l'enquête, à Paris principalement, on a rencontré un nombre appréciable de familles de fleuristes où la plupart des membres féminins exercent le métier de la fleur : mère, grand-mère, filles, sœurs.

(2) Analyse de questionnaires (Paris), p. 105.

Dans les ateliers temporaires, intermittents, le concours est donné le plus souvent par le mari de l'ouvrière, par les enfants.

A Paris, à Reims, et dans le Loiret, la présence d'enfants dans les ateliers de famille a été signalée.

A Paris, un tiers des ouvrières interrogées sont à la tête d'ateliers de famille, et à Reims, près de la moitié (49 p. 100).

	NOMBRE TOTAL de questionnaires.	NOMBRE d'ateliers de famille.	P. 100.
Paris et banlieue (ensemble des spécialités).	211	67	32
Reims	37	18	49
Orléans et environs	41	9	22
Lyon (ensemble des spécialités)	32	10	31

On peut rappeler que dans bien des cas l'atelier de famille est un acheminement vers la petite entreprise. Lorsqu'en période de presse, en bonne saison, l'ouvrière, que guette le chômage, adjoint à son petit atelier un concours étranger : apprentie, petite main, ouvrière, l'atelier de famille devient une petite entreprise.

Du chômage. — Peu de fabricants se sont prononcés nettement sur cette question. A Paris, deux fabricants, à la tête de grandes maisons, ont dit que chez eux le chômage est rare et que leur personnel est occupé toute l'année, soit à domicile, soit en atelier (1).

Mais des maisons de moindre importance — et les petites fabriques sont en majorité dans l'industrie de la fleur artificielle — ont affirmé que le personnel à domicile était plus assujetti au chômage que le personnel d'atelier. L'année dernière a été très mauvaise, dit une fabricante : les ouvrières du dehors sont restées trois mois à se reposer (2). Un fabricant de petite fleur a déclaré également que le chômage est plus long en général pour les ouvrières du dehors que pour les ouvrières d'atelier (3).

A Reims, d'après une grande entrepreneuse, les ouvrières chôment, mais c'est volontairement « quand on fait les vendanges, quand on fait le tirage du vin, quand on enveloppe les bouteilles de paille, elles nous quittent ».

En temps de chômage, dans la grande maison M..., on a pris l'habitude de faire travailler 4 jours par semaine et *de ne renvoyer personne à l'atelier.*

A Lyon, d'après la contremaîtresse d'une grande maison, les ouvrières à domicile chôment, contrairement à leurs compagnes d'atelier (4).

---

(1) Voy. p. 41 et 46.
(2) Voy. p. 45.
(3) Voy. p. 47.
(4) Voy. p. 307.

Renseignements statistiques. — A Paris, les 4/5 des ouvrières ont fait connaître leur condition relativement au chômage.

Du fait de la morte-saison, qui se fait sentir principalement entre les mois de mai ou juin et octobre, dans la fleur artificielle proprement dite, et l'hiver après la Toussaint, pour la fleur en celluloïd et en perles, et parfois pour des causes individuelles (valeur professionnelle, interruption causée par la maladie, l'âge avancé), 65 p. 100 des fleuristes ont souffert du chômage, sans parler de celles qui subissent le ralentissement du travail. Un certain nombre de ces ouvrières, cependant, exercent simultanément le métier de fleuriste et de plumassière (1).

Sur ces 65 p. 100, 41 p. 100 chôment longuement, à savoir de 3 à 7 mois. Après Paris, c'est à Lyon que le chômage se fait le plus sentir : dans la fleur artificielle proprement dite, un tiers du personnel est sans travail pendant une durée comprise entre 1 et 7 mois.

A Reims, si le pourcentage des chômeuses à proprement parler est faible — 6 p. 100 — la proportions des ouvrières qui subissent le ralentissement du travail est très forte : 79 p. 100.

DU CHÔMAGE.

	CHÔMAGE p. 100.	RALENTISSEMENT p. 100.
	—	—
Paris et banlieue (ensemble des spécialités)	65	13
Reims	6	79
Loiret	5	10
Lyon (fleurs artificielles)	35	40

C'est dans le Loiret que le pourcentage des chômeuses est le plus faible : 5 p. 100. L'année même de l'enquête, cependant, un chômage assez intense s'est fait sentir, signalé plusieurs fois par les ouvrières. Les effets de cette crise ne sont pas enregistrés dans les chiffres ci-dessus.

Ouvrières qui travaillent pour plusieurs maisons. — Pour atténuer les inconvénients du chômage, quelques ouvrières travaillent pour deux ou plusieurs maisons. De l'examen du tableau ci-dessous, il apparaît qu'elles sont en infime minorité :

	1 ÉTABLISSEMENT p. 100.	2 ÉTABLISSEMENTS p. 100.	3 OU PLUSIEURS maisons p. 100.
	—	—	—
Paris et banlieue	80	16	4
Reims	89	11	//
Orléans et environs	100	//	//
Lyon	89	11	//

(1) Voy. p. 118.

C'est qu'en premier lieu le chômage se fait sentir pour tous les établissements à peu près au même moment. En second lieu, les ouvrières qui travaillent pour plusieurs maisons sont peu appréciées par les fabricants. (Voir, par exemple, Monographie XXI, p. 173 et Opinions de fabricants, Lyon, p. 309.)

A Paris, les fleuristes qui demandent du travail à plus d'un établissement sont généralement des fleuristes-plumassières.

Durée de la journée de travail en saison. — A Paris, d'après les fabricants, les fleuristes ne peuvent se dérober à la nécessité de veiller en saison. Cette exigence est telle que même les ouvrières d'atelier, les patrons ne le dissimulent pas, emportent du travail chez elles le soir, lorsque la journée légale est terminée à l'atelier. Comment, dans ces conditions, les ouvrières à domicile, qui n'ont aucune limitation dans les heures du travail, ne veillerait-elles pas à leur tour ?

Chez elle, dit un fabricant, *l'ouvrière peut travailler 18 heures et plus* lorsque les commandes pressent... On ne peut régulariser le travail, qui est subordonné à la mode, essentiellement mobile et capricieuse (1). C'est une nécessité de veiller dans la bonne saison pour satisfaire aux commandes ; il faut faire son année en cinq ou six mois, dit un autre fabricant (2).

En dehors de Paris, les employeurs ne fournissent guère d'éclaircissements sur la durée de la journée de travail. Relevons, pourtant, cette déclaration de l'un d'eux : « J'en ai de très habiles (ouvrières à domicile) qui se font de bonnes journées... en travaillant de 5 heures du matin à 7 ou 8 heures du soir » (3).

Renseignements statistiques. — *Ouvrières.* — C'est à Paris que la longue journée de travail est le plus pratiquée. Près de 40 p. 100 des ouvrières travaillent de 11 à 18 heures (4) : les veillées, le travail prolongé la nuit est donc fréquent.

Ainsi que l'indique le tableau ci-dessous, la journée de 12 heures est atteinte, notamment dans près d'un tiers des cas dans la Petite Fleur et dans 33 p. 100 des cas dans la Rose. La journée excède 12 heures et atteint 15 à 16 heures dans 16 p. 100 des cas dans la Petite Fleur; la proportion est sensiblement égale dans la Rose. Dans cette dernière spécialité, 4 p. 100 des ouvrières font même des journées de 17 à 18 heures.

D'autre part, certaines fleuristes qui ne pratiquent pas d'une façon constante la longue journée de travail en saison ont déclaré travailler parfois jusqu'à minuit, 2 heures, 3 heures du matin, parfois toute la nuit, bien qu'ayant déjà

---

(1) Voy. : Opinions de fabricants, Paris, p. 35.
(2) Voy. : Opinions de fabricants, Paris, p. 39.
(3) Voy. : Opinions de fabricants, Lyon, p. 311.
(4) Voy. p. 120.

fait leur journée (1). Des ouvrières dont les yeux sont affaiblis et qui ne peuvent veiller, se lèvent à 4 heures du matin pour se mettre à la tâche (2).

DURÉE JOURNALIÈRE DU TRAVAIL EN SAISON.

	8 HEURES maximum p. 100.	9 ET 10 HEURES p. 100.	11 HEURES et plus p. 100.
Paris. — Naturel	37	37	26
— Rose	33	15	52
— Petite Fleur	27	30	43
— Divers	31	43	26
— Ensemble des spécialités.	32	30	38
Reims	16	47	37
Loiret	32	65	3
Lyon	32	20	48

Dans le Loiret, la journée de 11 à 12 heures paraît être l'exception. Mais il est à retenir que les fleuristes y travaillent toute l'année, en général.

A Reims, à Lyon, la longue journée est en vigueur : près d'un tiers des fleuristes travaillent de 11 à 12 heures.

JOURNÉE DE PLUS DE 11 HEURES.

	11 à 12 heures p. 100.	13 à 14 heures p. 100.	15 à 16 heures p. 100.	17 à 18 heures p. 100.
Paris. — Naturel	20	6	//	//
— Rose	33	15	//	4
— Petite Fleur	27	10	6	//
— Divers	24	//	//	2
— Ensemble des spécialités.	27	8	1	2
Reims	31	6	//	//
Loiret	3	//	//	//
Lyon	32	12	4	//

Temps passé pour les livraisons. — Dates des livraisons. — A la durée effective de la journée de travail s'ajoute pour l'ouvrière le temps pris pour la livraison. Sauf de rares exeptions, ce sont les ouvrières qui effectuent elles-mêmes leurs livraisons (3). En général, la perte de temps causée de ce fait est surtout la conséquence de la distance qui sépare leur domicile de la fabrique. Dans quelques cas, à Paris et Reims, on a signalé pourtant la mauvaise organisation dans la distribution de l'ouvrage (4).

(1) Voy. p. 120.
(2) Voy. notamment Paris, p. 145.
(3) Voy. p. 121.
(4) Paris, p. 121, Reims, Monographie I, p. 248.

A Paris, parmi les ouvrières faisant elles-mêmes leurs livraisons, 23 p. 100 passent moins d'une heure; 30 p. 100 de 1 à 2 heures; 26 p. 100 de 2 à 3 heures; 13 p. 100 de 3 à 4 heures et 8 p. 100 une demi-journée.

A Reims, presque toutes les ouvrières perdent d'une demi-heure à 2 heures et quelques-unes une demi-journée; dans le Loiret, trois quarts perdent d'une demi-heure à 1 h. 1/2 et un quart une demi-journée. Dans ce dernier cas, la forte proportion d'ouvrières qui passent une demi-journée pour livrer tient à la distance qui sépare les petits villages (Darvoy, Saint-Denis-de-l'Hôtel, Saran, etc.) d'Orléans et de Jargeau.

Les dates de livraisons sont extrêmement variables. A Paris, les livraisons se font souvent tous les jours; dans quelques cas, plusieurs fois par jour (en saison); parfois deux ou trois fois par semaine, etc. La livraison à la quinzaine ne se pratique que dans la fleur en perles.

A Lyon, il semble que les conditions soient les mêmes qu'à Paris. Les livraisons se font en général trois fois par semaine à Reims, et deux fois par semaine à Orléans.

II

Les prix de façon.

Renseignements d'origines diverses. — État comparatif Paris et province. — Il eût été intéressant de constater les différences dans les prix de façon selon le centre de fabrication et de saisir ainsi les raisons mêmes qui ont déterminé la création de centres provinciaux de la fleur (Reims, Orléans, Jargeau). Mais la grande diversité des articles exécutés, même dans les genres les plus aisément comparables, — tel la rose, dont les types de même espèce ne sont pas absolument semblables d'après leur description, — la différence dans les qualités n'ont point permis d'établir en général d'état comparatif des prix de façon. Signalons cependant une ou deux déclarations importantes. Une ouvrière de Reims, travaillant depuis peu à Paris pour une maison ayant sa succursale à Reims, a affirmé que *la grosse de roses payée 18 francs à Paris ne lui était payée à Reims que 7 fr. 50* (1). Une fabricante de Reims s'est exprimée de la façon suivante : « Les prix ne sont pas si bas à Reims qu'on le dit dans les réunions publiques. Les ouvrières ne se laissent pas refaire. Sans doute, il y a une différence avec Paris, mais s'il n'y avait pas de différence, nous ne serions pas ici. *Le seul bénéfice est sur la main-d'œuvre* » (2).

(1) Monographie XIII, p. 162.
(2) Reims p. 223.

Arbitraire et prix de façon. — Dans le Loiret, l'arbitraire semble guider dans quelques cas le taux des prix de façon. Le même modèle de roses payé à une ouvrière de Jargeau 6 francs, n'est plus payé que 5 fr. 50 à une autre ouvrière de la même localité et le tarif s'abaisse même à 5 fr. 25 pour 2 ouvrières de Saint-Denis-de-l'Hôtel et de Saran (1).

Prix de façon et salaire. — Si les prix de façon ne permettent pas en général de donner des indications sur le salaire — tel article étant par exemple beaucoup plus payé que tel autre mais exigeant un travail beaucoup plus long —, on peut dire qu'en général ce sont les ouvrières recevant les prix de façon les plus élevés qui sont le plus favorisées. Il en est ainsi, à Paris, pour les ouvrières travaillant dans la belle rose collée copiée d'après nature ou la rose fantaisie (2). Inversement, les ouvrières faisant de la Petite Fleur, parmi lesquelles les plus bas prix de façon ont été relevés, sont aussi les plus mal payées. On se représente aisément ce que peut être le salaire de femmes qui font à Paris du coucou à 0 fr. 20 la grosse, de la violette à 0 fr. 06 (3), à Lyon de la fleurette blanche à 0 fr. 25 la grosse ou de la fleur d'oranger à 0 fr. 35 (4), à Reims enfin des roses à 2 francs, 1 fr. 50, 1 franc même la grosse (5).

Fléchissement des prix de façon. — Notons enfin que le fléchissement des prix de façon entraînant un abaissement du cours des salaires a été signalé tout au long de l'enquête par les ouvrières. (Voir à ce sujet Chapitre VII, p. 420-421.)

(1) Voir p. 272.
(2) Voir p. 114.
(3) Voir p. 114.
(4) Voir p. 333.
(5) Voir p. 235.

CHAPITRE IV.

DU SALAIRE.

Du salaire. — Salaire en saison des ouvrières travaillant seules. — Gains horaires. — Salaire en morte-saison des fleuristes et fleuristes-plumassières. — Salaire en saison des ateliers de famille. — Leur gain en morte-saison. — Mode de payement.

Gain annuel. — Charges d'atelier : fournitures; gains nets. — Ouvrières seules. — Gains comparatifs des fleuristes et fleuristes-plumassières. — Ateliers de famille. — Ouvrières se livrant à des travaux divers.

OPINIONS DES FABRICANTS.

I

Le gain journalier.

Du salaire. — Avant de rappeler les indications fournies par les employeurs sur l'importante question du salaire, quelques remarques s'imposent. En premier lieu, on observera qu'en général les fabricants font connaître le salaire gagné par les ouvrières placées dans les meilleures conditions de travail : habileté, choix du modèle, saison; en second lieu, que dans plusieurs cas les meilleurs gains reviennent à des ouvrières qui ne travaillent pas seules; enfin, que les gains sont très variables, selon la spécialité exercée.

Les salaires à Paris.

Le naturel. — Une fabricante de chrysanthème déclare qu'en moyenne la fleur rapporte 0 fr. 40 par heure dans son genre; une ouvrière ayant de la famille peut se faire ses 3 francs par jour (1). Dans la maison B et H., les prix de façon sont les mêmes pour toutes les ouvrières (atelier et domicile). Avec certains modèles avantageux, l'ouvrière peut se faire 4 à 5 francs par jour, « en travaillant bien, naturellement ». En saison, certaines ouvrières à domicile

(1) Voy. p. 37.

de cette maison se font de 40 à 50 francs par semaine, mais il n'est pas dit si elles sont seules à travailler ou si elles sont aidées (1).

La rose. — D'après un grand fabricant, le gain que peut réaliser l'ouvrière dépend de la saison et de son habileté. En saison, une bonne ouvrière peut se faire 5 francs par jour (2).

Dans une petite maison, le gain est de 0 fr. 50 par heure, parfois 0 fr. 60, 0 fr. 65 pour l'ouvrière plus habile. Avec le même modèle, telle ouvrière gagne 20 francs par semaine et telle autre 50 francs (3).

Un grand fabricant de roses et de feuillage cite le cas d'une fleuriste qui, en trois semaines, a reçu successivement les sommes de 50 francs, 41 francs, 40 francs ; on a relevé également des payes de 40 francs, 34 francs, 27 francs, 22 francs, 13 francs, 11 francs.

Mais il est à noter que les ouvrières dont les gains sont les plus élevés ne travaillent pas seules : l'une, la première, est aidée par ses deux filles, l'autre a une apprentie (4).

Les ouvrières de M. M..., qui travaillent 300 jours par an, gagnent de 5 à 6 francs par jour. Mais presque toutes les fleuristes de ce fabricant, d'après les indications qu'il a données, prennent des apprenties et organisent ainsi de petites entreprises. Leur gain ne serait donc pas la rémunération du seul travail de l'ouvrière (5).

La petite fleur. — Dans la petite fleur, M. C... qui fabrique ce genre, bel article, déclare que les anciennes ouvrières de la maison, mariées, c'est-à-dire celles placées dans les meilleures conditions, travaillant en chambre, peuvent se faire des journées de 2 ou 3 francs. Il dit que ce genre rapporte très peu (6).

Le fruit. — Dans le fruit, la mouleuse gagne en moyenne 2 fr. 50 par jour en saison, selon M. E... (7).

D'après un autre fabricant, une ouvrière moyenne à domicile peut se faire 15, 18, 20 francs par semaine, parfois davantage. « Le meilleur travail est toujours réservé pour les ouvrières de l'atelier » (8).

La fleur en perles pour couronnes mortuaires. — M. R..., qui est à la tête d'une grande maison, dit qu'une ouvrière en chambre, à ses débuts, gagne 5

---

(1) Voy. p. 38.
(2) Voy. p. 41.
(3) Voy. p. 43.
(4) Voy. p. 46.
(5) Voy. p. 43.
(6) Voy. p. 48.
(7) Voy. p. 51.
(8) Voy. p. 53.

ou 6 sous par jour. Dans cette spécialité les ouvrières gagnent 15, 20, 25, 30 sous par jour à Paris.

Les salaires en province.

La rose. — A Reims, selon M. F..., les fleuristes à domicile se font de 2 fr. 50 à 3 francs par jour (1).

Mme L... reconnaît que les prix de façon sont inférieurs à ceux de Paris Elle étudie les prix des modèles et les établit pour que l'ouvrière gagne sa vie Le taux est de 0 fr. 25 l'heure environ. Une bonne ouvrière peut gagner ses 3 francs par jour en travaillant douze heures. Dans n'importe quel métier on ne gagne pas plus (2).

A Lyon, la patronne d'une grande maison de fleurs pour modes et de plumes affirme qu'une ouvrière à domicile n'a qu'à travailler quelques heures par jour pour gagner ses 3 francs (3).

Dans une spécialité de fleurs pour modes et première communion, les ouvrières à domicile proposent des prix de façon à raison de 0 fr. 25 et 0 fr. 30 l'heure (4).

M. B... (Fleurettes blanches pour première communion) dit qu'à Saint-Fons les fleuristes travaillent à raison de 2 sous et demi la grosse. «Il y en a de très habiles qui se font de bonnes journées — 2 fr. 50 — en travaillant de 5 heures du matin à 7 ou 8 heures du soir. En général les ouvrières gagnent 30, 35, 40 sous par jour. Il faudrait relever ces prix-là, mais nous ne pouvons pas payer plus cher» (5).

Dans le Loiret, une petite entrepreneuse de Saint-Denis-de-l'Hôtel déclare que, dans le feuillage, une femme peut se faire ses 30 sous par jour (6).

DÉCLARATIONS DES OUVRIÈRES.

Renseignements statistiques. — Salaires en saison des ouvrières travaillant seules. — Des déclarations des ouvrières, de leur carnet de paye, il ressort qu'à Paris, en bonne saison, dans l'ensemble des spécialités, 15 p. 100 gagnent au maximum 1 franc par jour et 47 p. 100 de 1 fr. 05 à 2 fr. 50. C'est donc plus de la moitié des ouvrières dont le gain n'excède pas 2 fr. 50 par jour.

Les spécialités caractérisées par les bas salaires sont : la petite fleur, le feuillage, enfin la fleur en celluloïd et en perles.

---

(1) Voy. p. 222.
(2) Voy. p. 224.
(3) Voy. p. 306.
(4) Voy. p. 309.
(5) Voy. p. 311.
(6) Voy. p. 266.

Dans la première de ces spécialités, à Paris, 27 p. 100 des fleuristes gagnent moins de 1 franc ou 1 franc au maximum; dans les deux autres spécialités, un tiers des ouvrières sont dans le même cas.

A Reims et dans le Loiret où l'on fait de la rose et du feuillage principalement, on remarque qu'il n'est point de salaires supérieurs à 2 fr. 50.

A Lyon, plus de la moitié des salaires sont compris entre 1 fr. 05 et 2 fr. 50.

Les salaires maxima de 4 et 5 francs ne se rencontrent, à Paris, que dans les spécialités du Naturel (10 p. 100) et de la Rose (21 p. 100). [L'enquête a signalé une seule ouvrière de la fleur en celluloïd — grosse fleur — parmi celles gagnant les meilleurs salaires.]

Des créatrices de modèles, ouvrières d'élite, font partie de cette catégorie privilégiée.

GAINS JOURNALIERS EN SAISON DES OUVRIÈRES TRAVAILLANT SEULES.

	1f p. 100.	1f 05 à 2f 50 p. 100.	2f 55 à 3f 50 p. 100.	3f 55 à 4f p. 100.	4f 05 à 5f (1) et au-dessus p. 100.
Paris (ensemble).....	15	47	21	7	10
— Naturel.....	5	30	35	20	10
— Rose.....	7	51	18	3	21
— Petite fleur*.....	27	63	10	//	//
— Divers.....	25	43	22	7	3
Reims*.....	6	94	//	//	//
Orléans et environs.....	21	79	//	//	//
Lyon*.....	23	64	6	6	//

Gains horaires. — Les gains à l'heure, qui permettent d'établir d'une façon plus saisissante le taux du salaire, indiquent une fois de plus sa modicité dans bien des cas.

GAINS HORAIRES.

	0f 10 au plus p. 100.	0f 10 à 0f 20 p. 100.	0f 21 à 0f 30 p. 100.	0f 31 et plus p. 100.
Paris. — Naturel*.....	//	18	47	35
— Rose.....	8	17	25	50
— Petite fleur*.....	21	43	29	7
— Divers.....	10	40	30	20
— Ensemble des spécialités	9	28	31	32
Reims*.....	//	71	29	//
Loiret.....	7	43	47	3
Lyon*.....	14	36	50	//

(1) Voy. Monographie XXII, p. 175.

* Les astérisques qui, dans les tableaux, sont placés près du nom de certains groupes indiquent que les pourcentages relatifs à ces groupes ont été établis d'après des chiffres absolus de faible importance (moins de 20).

A Paris, dans l'ensemble des spécialités, ainsi que l'indique le tableau ci-dessus, 9 p. 100 des ouvrières gagnent seulement de 0 fr. 05 à 0 fr. 10. La proportion est de 21 p. 100 si l'on envisage la seule spécialité de la Petite Fleur. C'est dans la Rose que le gain horaire est le plus élevé : la moitié des ouvrières de ce groupe gagnent au moins 0 fr. 31.

Salaire en morte-saison des fleuristes et des fleuristes-plumassières travaillant seules. — A Paris, en morte-saison, on a vu que beaucoup d'ouvrières chôment (1). Parmi le petit nombre de celles qui ne chôment pas, il en est qui gagnent autant en morte-saison qu'en saison (2). Exceptionnellement, parmi les fleuristes plumassières qui travaillent tout ou partie de la morte-saison, il en est qui gagnent plus dans la plume que dans la fleur (3). En général, le gain en morte-saison diminue du tiers, de moitié, des quatre-cinquièmes. Pour certaines ouvrières le gain est si irrégulier qu'il ne peut être estimé à la journée. Il en est qui en morte-saison gagnent par exemple 5 francs, 3 francs dans un mois (4).

Gains en saison des ouvrières aidées. — Parmi les ouvrières aidées, c'est à Paris que l'on a rencontré les ateliers de famille où les gains sont les plus élevés.

GAINS PAR JOUR DES OUVRIÈRES AIDÉES.

	1f à 3f50 p. 100.	3f55 à 6f60 p. 100.	6f60 à 9f p. 100
Paris et banlieue (ensemble)..	58	34	8
Reims.....	63	37	//
Orléans et environs.....	50	50	//
Lyon (ensemble).....	80	20	//

Les ouvrières aidées gagnent évidemment plus en général que les isolées (v. tableau p. 392). Toutefois, certaines ouvrières dirigeant un atelier de famille gagnent de bas salaires : font partie de cette catégorie celles qui ont pour auxiliaires des femmes âgées, des enfants ou des aides temporaires.

Salaires en morte-saison. — Tout ce qui a été dit au paragraphe relatif aux fleuristes et fleuristes-plumassières travaillant seules peut s'appliquer aux fleuristes des ateliers de famille.

Mode de payement. — Le mode de payement des ouvrières ne révèle aucune particularité caractéristique. Le payement en nature est inconnu dans cette in-

(1) Résultats généraux de l'enquête, p. 383.
(2) Voy. Paris, tableau p. 125.
(3) Voy. tableau p. 125.
(4) Voy. note p. 124 et par exemple Monographies p. 151, 153, 166.

dustrie. Une seule ouvrière (Lyon) s'est plainte de ne pas avoir été payée intégralement de son travail (1).

A Paris, le payement à la livraison tend à prévaloir sur le payement à la semaine (2); la comptabilité du fabricant se trouve de ce fait simplifiée, mais l'ouvrière ne conserve plus dès lors aucune pièce comptable car elle rend sa fiche avec l'ouvrage exécuté, et elle n'a pas de carnet de paye.

A Reims, dans le Loiret, le payement se fait surtout à la semaine. A Lyon, le payement au mois est fort souvent pratiqué.

II

Le gain annuel.

Charges d'atelier. — Énumérons les charges qui incombent aux ouvrières fleuristes ou fleuristes-plumassières : le renouvellement de l'outillage, notamment la plaquette de caoutchouc qui sert à gaufrer les pétales de certaines fleurs; les fournitures d'atelier telles que l'alcool à brûler qui sert à chauffer les outils pour gaufrer (l'alcool à brûler est parfois remplacé par du pétrole, du charbon de terre, du charbon de bois, etc); la colle qui sert à attacher les diverses parties de la fleur (pour la plume, la gutta et l'essence sont à la charge de l'ouvrière); enfin les dépenses occasionnées par l'éclairage supplémentaire à la veillée, les frais de déplacements le cas échéant (tramways, funiculaires, etc.).

Renouvellement de l'outillage. — Certaines spécialités ne nécessitent point le renouvellement de l'outillage; le feuillage, la fleur en celluloïd et en perles sont dans ce cas. Dans les autres spécialités, et en particulier dans la Rose, le caoutchouc ou le coussin sur lesquels s'effectue le boulage s'usent en travaillant et leur remplacement s'impose, plus ou moins souvent, suivant l'intensité de la production, semble-t-il.

D'une façon générale, l'on peut dire que les frais, de ce chef, sont peu importants. A Paris, dans 17 cas seulement, la dépense causée par le renouvellement de l'outillage a été déterminée : elle n'atteint 5 francs par an que dans deux cas. A Orléans et à Lyon également ces dépenses sont négligeables.

(1) Monographie VIII, p. 354.

(2) Voy. p. 116.

A Reims, pour la moitié des ouvrières la dépense a dépassé 5 francs; de 5 à 30 francs. Il est vrai qu'à Reims il est beaucoup d'ateliers de famille.

Fournitures. — Parmi les ouvrières qui ont des fournitures à leur charge, alcool à brûler, colle (fleurs), gutta ou essence (plume), la très grande majorité dépense de 5 à 20 francs ou au maximum 50 francs ainsi que l'indique le tableau ci-dessous. Il est à retenir néanmoins qu'à Paris 14 p. 100 des ouvrières dépassent cette somme et dépensent de 50 à 100 francs. A Reims, la proportion est plus forte encore : 16 p. 100; en outre, 7 p. 100 des ouvrières, dans cette dernière ville, dépensent plus de 100 francs. C'est là que les fournitures grèvent le plus fortement le gain.

FRAIS ANNUELS DE FOURNITURES.

	5f à 20f p. 100.	21 à 50f p. 100.	50 à 100f p. 100.	Plus de 100 p. 100.
Paris	54	31	14	//
Reims	32	42	19	7
Orléans et environs	39	54	7	//
Lyon*	69	23	8	//

A noter que les ouvrières de la fleur en celluloïd et en perles n'ont pas de fournitures à leur charge. Il en est de même à Reims et à Orléans pour les feuillagistes.

Éclairage, frais de transport, divers. — Dans toutes les spécialités, il est des ouvrières qui, travaillant à la veillée, ont des frais supplémentaires d'éclairage, d'autres qui ont des frais de transport, parfois les deux sortes de charges réunies. Exceptionnellement, quelques-unes accordent des dédommagements aux personnes qui les aident dans leur travail.

FRAIS ANNUELS D'ÉCLAIRAGE, DE TRANSPORT, DIVERS.

	5 à 20f p. 100.	21 à 50f p. 100.	50 à 100f p. 100.	Plus de 100f p. 100.
Paris	36	49	13	2
Reims	63	27	3	7
Orléans et environs	22	44	34	//

Ici encore, dans les divers centres de la fleur, les dépenses sont dans la majorité des cas, de 50 francs. Mais il faut noter que dans le Loiret la proportion des ouvrières ayant des frais supérieurs à 50 francs, de 50 à 100 francs, est plus forte que partout ailleurs : plus du tiers. C'est que les fleuristes de cette région ont à effectuer les livraisons de leur village, à Orléans ou à Jargeau, centres de fabrication, d'où des déplacements onéreux (52 à 82 francs).

* Voy. note p. 392.

A Paris et à Reims un petit nombre de fleuristes dépensent plus de 100 francs.

Ensemble des charges. — L'ensemble des charges qui incombent aux ouvrières fleuristes sont souvent lourdes ainsi qu'il résulte du tableau ci-dessous.

ENSEMBLE DES CHARGES ANNUELLES.

	50 à 100f p. 100.	Plus de 100f p. 100.
Paris	23	6
Reims	32	23
Loiret	28	6

On a déjà vu qu'à Paris, dans certains cas, ces charges grèvent le gain annuel de 17, 18, 25 et 32 p. 100 même. Dans 28 p. 100 des cas (Loiret) et 32 p. 100 (Reims), les charges atteignent de 50 à 100 francs par an. A Reims, elles dépassent même 100 francs pour près d'un quart des ouvrières.

Il faut remarquer néanmoins que, tandis qu'à Paris la dépense maximum est de 379 francs, à Reims elle est de 225 francs, et à Orléans, de 116 francs.

Gains nets annuels. — Ouvrières travaillant seules. — Ainsi qu'on l'a constaté aux paragraphes relatifs : 1° aux salaires : 2° aux gains horaires, c'est encore parmi les ouvrières de la petite fleur, du feuillage, de la fleur en celluloïd et de la fleur en perles, à Paris, que les gains annuels sont les plus bas.

GAINS NETS ANNUELS.

	JUSQU'À 250f. p. 100.	251 À 450f. p. 100.	PLUS DE 450f. p. 100.
Paris (ensemble)	31	29	40
Naturel	26	17	57
Rose	21	32	47
Petite fleur	38	43	19
Feuillage*	44	22	33
Fleurs en celluloïd et en perles*	72	10	18
Reims	33	38	28
Orléans et environs	15	34	50
Lyon (ensemble)*	31	58	10

Des gains annuels inférieurs à 150 francs ou de 150 à 250 francs échoient, à Paris et banlieue, à 38 p. 100 des ouvrières de la petite fleur, à 44 p. 100 des feuillagistes, à 72 p. 100 des ouvrières de la fleur en celluloïd et de la fleur en perles.

Parmi les fleuristes dont les gains annuels sont le plus bas se trouvent des femmes âgées. Parmi celles se faisant les meilleures recettes annuelles, il est

* Voy. note p. 392.

des femmes travaillant en atelier en morte-saison et des fleuristes-plumassières.

A Paris, plus de la moitié des ouvrières, 59 p. 100, gagnent au plus 450 francs net par an. A Reims, 71 p. 100 sont dans ce cas; 49 p. 100 dans le Loiret, et 89 p. 100 à Lyon.

Dans l'ensemble des spécialités, 2 p. 100 seulement des fleuristes travaillant seules gagnent de 1,500 à 1,800 francs (voir tableau ci-dessous). Il est à noter que, dans la petite fleur, le feuillage, la fleur en celluloïd et en perles, à Paris, nulle ouvrière ne dépasse le gain annuel de 800 francs.

Le gain annuel de 900 à 1,000 francs n'est atteint, dans les centres de province, que dans trois cas (1).

GAINS NETS ANNUELS SUPÉRIEURS À 450 FRANCS.

	451 à 1,000f.	1,001 à 1,500f.	1,501 à 1,800f.
	p. 100.	p. 100.	p. 100.
Paris (ensemble des spécialités).	29	9	2
Naturel	35	22	//
Rose	38	16	3

Gains comparatifs des fleuristes et fleuristes-plumassières. — A Paris seulement, il a été rencontré, mais dans de faibles proportions, des ouvrières fleuristes plumassières.

Si l'on compare les gains nets annuels des ouvrières exclusivement fleuristes et ceux des ouvrières qui sont à la fois fleuristes et plumassières, il apparaît que 40 p. 100 des fleuristes seulement gagnent plus de 450 francs, tandis que la proportion est de 56 p. 100 pour les fleuristes-plumassières.

Les fleuristes-plumassières, comme on pouvait *a priori* le supposer, se trouvent donc plus favorisées que les fleuristes.

Gains nets annuels. — Ouvrières aidées. — La proportion des gains annuels supérieurs à 450 francs est naturellement plus élevée parmi les ouvrières aidées que parmi celles travaillant seules. Tandis que, pour les ouvrières travaillant seules, cette proportion est respectivement, à Paris (ensemble), Reims, Orléans et environs, Lyon, de 40 p. 100, 28 p. 100, 50 p. 100, 10 p. 100; pour les ouvrières aidées, elle est de 68 p. 100, 75 p. 100, 75 p. 100 et 60 p. 100.

	PLUS DE 450f.
	p. 100.
Paris (ensemble)	68
Reims*	75
Orléans et environs*	75
Lyon (ensemble)*	60

(1) Voy. p. 240 et 338.

* Voy. note p. 392.

A Paris, le gain maximum des ouvrières aidées est de 2,140 francs ; à Reims, de 1,547 francs ; à Orléans, de 2,500 francs ; à Lyon, de 1,696 francs.

Ouvrières se livrant à des travaux divers. — D'une façon générale, on peut dire que les fleuristes sont peu enclines à exercer, en temps de chômage, d'autres professions que la leur ou celle de plumassière.

Dans l'ensemble des spécialités (Paris), si l'on fait abstraction des ouvrières qui, en morte-saison, travaillent en atelier, 12 p. 100 seulement se livrent à des besognes diverses. C'est dans la petite fleur que la proportion est la plus élevée (voir p. 133). A Reims, les déclarations des ouvrières sont en contradiction avec celles d'une grande entrepreneuse : d'après cette dernière, les ouvrières en général exerceraient une autre profession que celle de fleuriste. Dans le Loiret, les ouvrières, sauf une, ne feraient que de la fleur. A Lyon, 16 p. 100 des ouvrières font un autre métier.

CHAPITRE V.

MALADIES PROFESSIONNELLES.

I. *Déclarations des ouvrières. — Personnel en état d'invalidité. — Maladies professionnelles. — Le mauvais rouge. — Proportion des ouvrières atteintes.*

II. *Déclarations des petites entrepreneuses.*

III. *Déclarations des employeurs.*

IV. *Déclarations du Service de l'Inspection du travail. — Comment on fabrique les pétales rouges double-face. — Le rouge double-face contient des sels de plomb. — L'Inspecteur de Reims l'incrimine. — Le milieu ouvrier est un bon terrain de culture.*

V. *Les Traités d'hygiène industrielle et le mauvais rouge.*

I

Déclarations des ouvrières.

Personnel en état d'invalidité. — Le métier gracieux, très féminin et en apparence tout à fait inoffensif de la fleur artificielle, n'est pas sans présenter des inconvénients ou de sérieux dangers professionnels qui ont été signalés, au cours de l'enquête, par les ouvrières et les petites entrepreneuses.

Sans doute, dans cette étude, une grande circonspection s'impose car toutes les maladies ou atteintes graves qui affligent le personnel de la fleur ne sont pas imputables au travail : certaines ouvrières même ont choisi de préférence le travail à domicile à cause de leur état de santé (Paris, 10 p. 100) (1) et, d'autre part, à Paris d'après les déclarations des ouvrières, 24 p. 100

(1) Voy. p. 112.

d'entre elles sont dans un état de santé précaire *indépendamment de toute cause professionnelle;* la proportion est même de 39 p. 100 dans la Petite Fleur.

En province, le personnel en état d'invalidité est de 14 p. 100 à Reims, 19 p. 100 dans le Loiret, 25 p. 100 à Lyon, en faisant abstraction des maladies professionnelles.

Maladies professionnelles. — Parmi les accidents professionnels que mentionne l'enquête, il faut citer ceux provoqués par l'outillage : les pinces, par exemple, occasionnent dans tel cas particulier un durillon forcé entraînant la suspension du travail (1). Le maniement répété de la boule sur des pétales en nansouk très dur détermine un kyste au bras (2), ou bien encore des douleurs dans le bras, les épaules.

Les couleurs vives de certains pétales travaillés le soir, à la veillée, ont pour conséquence l'affaiblissement de la vue (3). Dans la spécialité du fruit (moule en verre), l'œil est atteint parfois par les éclats du moule. Dans la fabrication du moule en ouate, la coutume de porter le fruit à la bouche pour le façonner, le gommer est évidemment contraire à l'hygiène et certains témoignages l'incriminent; « les ouvrières ne peuvent exécuter longtemps, en général, ce genre de travail » (4).

Dans la fleur en perles, les enfilades suscitent une excitation nerveuse maladive aboutissant à des gastralgies.

Le mauvais rouge. — S'il convient de signaler ces dangers professionnels, il en est un surtout qui mérite une attention toute spéciale : c'est le danger causé par les manipulations des pétales rouges — surtout des roses rouges dites *double-face.*

Certains pétales de roses rouges, lorsqu'on les dédouble et surtout lorsqu'on les met au contact de la boule chaude pour les gaufrer, laissent échapper une poussière fine, un détaché rouge qui provoque des maux de tête, maux de gorge, rhumes de cerveau, maux d'estomac, voire même des vomissements, parfois plusieurs de ces inconvénients simultanés.

Seules les ouvrières très robustes ont dit supporter sans conséquences fâcheuses les effets de ce rouge auquel elles reprochent surtout d'être extrêmement salissant, partant incommode.

C'est dans les centres où le travail des roses rouges est le plus répandu que les maladies professionnelles s'accusent avec le plus d'intensité.

Ainsi, tandis qu'à Paris 18 p. 100 des ouvrières, dans l'ensemble des spécialités, se trouvent atteintes, la proportion est de 27 p. 100 dans le Loiret et de

(1) Voy. p. 142.
(2) Voy. p. 342.
(3) Voy. p. 142.
(4) Monographie XLIV, p. 206.

73 p. 100 à Reims; ces deux dernières régions, la dernière surtout, étant presque exclusivement spécialisées dans la fleur rouge.

ENSEMBLE DES SPÉCIALITÉS.

	NOMBRE TOTAL d'ouvrières interrogées.	NOMBRE de fleuristes atteintes.	POURCENTAGE.
Paris et banlieue.....	211	39	18
Reims.....	37	27	73
Loiret.....	41	11	27
Lyon.....	32	9	28

La proportion des ouvrières touchées par les maladies professionnelles est plus forte encore si l'on envisage exclusivement celles qui font de la fleur rouge. Dans le Loiret, elle est d'un tiers et à Reims des trois quarts; à Paris, elle est de la moitié, mais il faut observer que sur 211 ouvrières interrogées, 27 seulement font de la fleur rouge.

OUVRIÈRES ATTEINTES PAR LES MANIPULATIONS DU MAUVAIS ROUGE.

	OUVRIÈRES faisant de la fleur rouge.	NOMBRE d'ouvrières atteintes.	POURCENTAGE.
Paris et banlieue.....	27	14	52
Loiret.....	33	10	30
Reims.....	33	26	79
Lyon.....	//	//	//

II

Déclarations des petites entrepreneuses.

Les petites entrepreneuses, comme les ouvrières, se sont plaintes du mauvais rouge. Parmi celles faisant de la fleur rouge à Paris, 14 p. 100 ont dit souffrir des inconvénients ci-dessus mentionnés : maux de gorge, irritation des muqueuses, etc.

En province, l'enquête n'a porté que sur un nombre très restreint de petites entrepreneuses faisant cette spécialité. Mme B..., à Jargeau, dit que le rouge double-face lui donne mal à la tête, et les deux ouvrières qui travaillent avec elle prétendent que ce rouge rend anémique (1).

(1) Monographie d'entrepreneuse (Loiret), p. 265.

A Reims, si Mme S... accuse surtout le rouge d'être salissant, Mme M... est plus affirmative : la maison qui lui fournit l'ouvrage ne lui donne pas que le genre incriminé : « S'il n'y avait que du rouge, je lâcherais le métier. » (1)

III

Déclarations des employeurs.

D'une façon générale, à Paris les employeurs se sont abstenus de toute appréciation sur les effets du rouge. Il en a été de même à Orléans. A Reims, selon M. W..., directeur d'une grande fabrique de fleurs, le rouge ne fait pas de mal. « D'ailleurs, ajoute-t-il, on ne peut éviter d'en faire, les commissionnaires ne nous ont donné de l'ouvrage qu'à condition de leur exécuter deux tiers de rouge, et à cette seule condition. Un million de commission a été ainsi enlevé. Nous n'aurions pas eu 200,000 francs de commission si nous n'avions accepté, en mai 1908, 300 douzaines de roses rouges sur 500 douzaines. » (2)

Il est à noter que, d'après M. W..., les ouvrières de cette fabrique qui font du rouge recevaient, au moment de l'enquête, un supplément de 0 fr. 50 le samedi pour prendre un bain (ouvrières d'atelier). « Nous faisons cesser le travail tous les samedis à 4 heures pour les ouvrières qui travaillent à la journée, et à 5 heures pour celles qui sont aux pièces afin qu'elles puissent prendre leur bain. »

M. F..., autre fabricant, assure que, « si l'on fait une campagne contre le rouge double-face, c'est la fin de la fleur. En Allemagne, on n'arrive pas à faire ces belles nuances. D'ailleurs, la contremaîtresse en fait depuis dix-sept ans. Elle n'en a jamais souffert. « C'est sale, c'est désagréable, mais ce n'est pas malsain. Il faut savoir s'arranger. Avec ce qu'on paye en supplément pour le travail du rouge, les ouvrières peuvent prendre un bain. Un modèle payé 4 francs en couleur ordinaire est payé 4 fr. 50 en rouge, etc. » (3)

Mme L..., fabricante de fleurs, laisse entendre que le rouge est mauvais dans certaines maisons, mais il n'en est pas ainsi chez elle. « Nous avons des trempeurs qui savent le mettre ; les autres en mettent trop. » (4)

Quant à Mme F..., grande entrepreneuse, elle ne nie point les dangers du rouge incriminé : « Beaucoup de fleuristes se plaignent du rouge double-face.

(1) Monographies d'entrepreneuses (Reims), p. 230.
(2) Voy. Opinions de fabricants (Reims), p. 220.
(3) Voy. p. 223.
(4) Voy. p. 225.

Mais on ne peut s'en passer. La mode commande l'emploi de ce rouge. A Paris et à Reims, il est impossible de le supprimer. Les ouvrières, dans ce cas, *encourent certains risques professionnels.* » (1)

IV

Déclarations du Service de l'Inspection du travail.

En présence des plaintes formulées par les ouvrières un complément d'information s'imposait.

On ne pouvait s'arrêter à l'idée d'un phénomène d'auto-suggestion collective, les mêmes plaintes étant formulées en des localités bien différentes et la description des malaises ressentis étant singulièrement concordante. Du reste, certains employeurs ne niaient pas le mal.

Quel est donc le produit chimique qui peut provoquer les troubles signalés ?

Dès 1908, au moment où se poursuivait l'enquête à Reims, un journal local affirmait que la teinture de certains pétales de fleurs était néfaste aux ouvrières, et le service de l'Inspection du travail était chargé, par l'Office du travail, de contrôler les faits incriminés.

C'était donc à ce service qu'il fallait avoir recours pour obtenir le complément d'informations nécessaire. Il était du reste tout désigné d'un autre côté, puisque seuls les inspecteurs du travail sont autorisés à prélever, dans les ateliers, des échantillons de pétales suspects.

Voici les renseignements fournis par les inspecteurs du travail de Paris, Orléans et Reims :

Comment on fabrique les pétales rouges double-face. — Et tout d'abord, comment obtient-on le rouge double face ? Le service de l'Inspection de Paris (qui s'appuie sur les déclarations du président du syndicat des fabricants de fleurs) explique ainsi le procédé : « Pour imperméabiliser les tissus de façon à réserver l'envers... on prépare un apprêt composé de gélatine en quantité proportionnée au degré de fermeté de l'étoffe, auquel on incorpore 40 grammes d'acétate de plomb par litre d'apprêt. Pour apprêter 10 mètres, il faut 1 litre de ce liquide, ce qui donne 4 grammes d'acétate de plomb par métier de 1 m. 50 de long sur 1 m. 25 de large. Cet apprêt coloré au moyen d'aniline sert à faire les fonds sur lesquels on peut étendre la laque claire ou épaisse, sans qu'elle traverse du côté opposé. Telle est l'étoffe double-face destinée à faire les tons Roi et Jacqueminot très appréciés dans l'industrie de la fleur artificielle ».

(1) Voy. p. 227.

Les chiffres relatifs à la quantité d'acétate de plomb, fait observer l'Inspectrice du travail, Mlle Langlois, varient suivant les maisons : l'une ne met que 10 grammes par litre mais ne fait que 6 métiers avec un litre, soit moins de 2 grammes par métier. Un autre fabricant qui prétend faire à lui tout seul autant de double-face que tous ses collègues de Paris réunis affirme ne mettre qu'un gramme par litre de 6 métiers. Il est vrai que tous les fabricants assurent que cette déclaration est erronée et qu'un gramme d'acétate de plomb dans un litre d'eau ne doit produire aucune imperméabilisation. « Les autres fabricants sont d'accord sur le chiffre de 30 à 40 grammes par litre. »

A Orléans, l'Inspecteur du travail explique la fabrication du rouge double-face de la façon suivante : « 1° L'étoffe employée est la mousseline; on la trempe dans un bain d'amidon cuit, on imbibe bien, on foule à la main pour bien faire pénétrer l'empoi dans le tissu, on essore à la main, puis on tend bien l'étoffe sur un châssis où elle sèche. Cette opération a pour but de raffermir l'étoffe; 2° Dès que l'étoffe est sèche on la retire du châssis et on la plonge dans un bain de couleur rose clair, l'étoffe est agitée dans le bain, puis tordue, et on la plonge immédiatement dans un bain d'acétate de plomb; on tord, on essore, et on tend à nouveau l'étoffe sur un châssis, appelé métier, où elle sèche.

« Il y a des pétales qui ont la même couleur dessus et dessous; pour ceux-ci on n'a pas recours à l'acétate de plomb, mais si le dessus et le dessous doivent avoir des teintes différentes, comme dans le « Paul-Néron » qui est le type classique, on pratique le trempage dans le bain d'acétate de plomb qui rend l'étoffe imperméable. »

A Reims, l'Inspecteur du travail dit : « Lorsqu'il s'agit d'obtenir la rose double-face, l'étoffe est trempée dans un bain d'aniline amidonné et contenant une solution d'acétate de plomb destinée à rendre le tissu imperméable, afin qu'on puisse passer facilement au pinceau, sur l'envers de l'étoffe, la seconde couche d'aniline beaucoup plus foncée que la première. Un ouvrier m'a fait connaître qu'il emploie pour cette préparation 20 grammes d'acétate de plomb dans 2 litres d'eau, et que toutes les maisons font de même. »

Le rouge double-face contient des sels de plomb. — Ainsi donc, d'après le service de l'Inspection du travail à Paris, Orléans, Reims, les pétales de roses rouges double-face contiennent des sels de plomb puisque l'apprêt dans lesquels on les plonge en est imprégné. Mais là n'est pas la seule origine des sels de plomb.

La poudre rose prélevée par l'Inspecteur du travail à Orléans, en mai 1911, et dont il est parlé ci-dessus, celle qui sert à teindre les pétales des roses rouges, d'après une analyse chimique faite à Paris, au Laboratoire Biologia, contient 10.3 p. 100 de plomb.

A Reims, une certaine quantité de couleur rouge, dite rouge d'aniline, employée à la teinture des pétales, prélevée par l'Inspecteur du travail, dès 1908, dans une grande fabrique de fleurs, avait révélé la présence du plomb. En 1911, de nou-

veaux prélèvements opérés dans la même maison décelaient également l'existence du plomb. Mais laissons parler l'Inspecteur du travail, M. Pouillot : « Je vous ai informé, écrit-il à M. Grégoire, Inspecteur divisionnaire, que le Directeur de la maison X... se montrait très surpris de la présence de plomb dans son rouge d'aniline et qu'il attribuait à une erreur accidentelle la présence de ce métal qu'une analyse faite en 1908 nous avait permis de déceler. J'ajouterai que ce rouge est reçu en barils de 50 kilogrammes et provient d'Allemagne et qu'un essai rapide effectué sur un échantillon prélevé par moi-même avait permis de déceler très nettement la présence de plomb.

« L'analyse plus complète dont je joins le bulletin à ce rapport confirme ce premier essai.

« Il convient d'ajouter que l'analyse a porté sur le produit tel que je l'avais remis au Laboratoire municipal et que la proportion de 2.32 p. 100 se rapporte au rouge d'aniline à l'état pâteux. Ce rouge contenant 77 p. 100 d'eau environ, c'est dans une proportion de 10.08 p. 100 de plomb à l'état sec qu'il faut se baser.

« Cette proportion de plomb se rapproche beaucoup de celle que nous avons trouvé en 1908 et semble prouver que la présence de ce plomb est normale dans ce rouge et n'est pas due à une cause accidentelle, ainsi que le déclarait le Directeur de la maison X... »

A Paris, il n'a pas été procédé à l'analyse des couleurs rouges d'aniline.

Le président du syndicat des fleuristes qui a renseigné l'Inspectrice du travail a affirmé que les laques en pâte de provenance allemande — Stuttgart est le centre de la fabrication de ces laques — sont garanties exemptes d'arsenic. Mais remarquons qu'il n'est point dit qu'elles sont exemptes de plomb. Comme on vient de le voir à Reims les laques d'origine allemande en contiennent.

De tout ce qui précède, il résulte que la double présence de sels de plomb dans les roses rouges double-face, ou la présence simple de ce plomb dans les roses rouges teintes avec des laques d'aniline d'origine allemande, est un fait indiscutable.

La quantité de plomb contenue dans les pétales rouges est-elle de nature à porter préjudice à la santé des ouvrières? L'Inspectrice de Paris ne le pense pas. Elle s'appuie, d'une part, sur les déclarations du président du syndicat des patrons fleuristes, dont une phrase pourtant laisse planer un certain doute sur le caractère tout à fait inoffensif des couleurs incriminées.

« Il convient d'ajouter, dit-il, en ce qui concerne l'emploi de l'acétate de plomb, que sa suppression s'affirme de plus en plus depuis plusieurs années, car il a le très grand inconvénient de ternir les nuances. On le remplace par l'acétate d'alumine qui *possède en plus de son inocuité* (1) parfaite, le précieux avantage d'aviver les couleurs. »

---

(1) N'est pas souligné dans l'original.

Mlle Langlois donne ensuite ses raisons personnelles. « Je n'ai rencontré, dit-elle, ni un patron ni une ouvrière ayant ressenti quelque malaise ou ayant eu connaissance qu'il s'en soit produit depuis la disparition des rouges frottés (1).

« Je citerai comme témoignage désintéressé et sincère celui d'une première, actuellement dans une maison où on n'a jamais fabriqué de double-face, et qui, en l'absence du patron m'a déclaré en avoir fait dans une autre maison pendant une dizaine d'années depuis son entrée en apprentissage sans jamais avoir été incommodée.

« Comme me le disait un petit patron, le travail du double-face ne vaut pas une cure d'air, mais quel est le travail industriel qui soit favorable à la santé? Tout ce que l'on peut lui demander c'est de n'être pas franchement mauvais.

.....

« Les ouvrières détestent le travail du double-face à cause de la couleur persistante laissée à leurs mains, leur visage, leurs cheveux, et encore parce qu'il est moins rémunérateur étant moins productif, aussi quelques patrons accordent-ils un salaire plus élevé pour ce genre de travail.

« Pour l'ouvrière à domicile, l'ennui est encore plus grand; ce n'est plus seulement leur personne mais le logement entier, meubles et objets, que cette poussière rouge recouvre; pour les mêmes raisons, les patrons préfèrent donner ce travail au dehors, d'où désaccord.

.....

« En résumé : 1° Les ouvrières m'ont déclaré que le double-face était mauvais, mais il faut entendre par là désagréable et peu productif, aucune n'ayant pu me décrire des malaises ressentis;

« 2° Les rouges employés pour la teinture des roses sont tous des laques d'aniline inoffensives auxquelles s'ajoute, pour le double-face, une solution de gélatine et d'acétate de plomb (ou d'alumine);

« 3° Les malaises n'ont été ressentis que lors du travail des double-face faits au frotté, il y a quelques années. »

L'Inspecteur divisionnaire confirmant les déclarations de Mlle Langlois ajoute :

« Le danger, si danger il y a, ne pourrait exister que pour les « apprêteurs » dans la manipulation de l'acétate de plomb, et pour les « trempeurs » qui se servent de solutions alcoolisées et contractent quelquefois des érythèmes des mains, sans aucune gravité d'ailleurs.

« Les rouges employés pour la teinture des roses double-face sont tous des laques d'aniline inoffensives, comme toutes les couleurs d'aniline (autres que le noir) qui servent à la coloration des fleurs diverses; leur *seul inconvénient est d'attaquer les muqueuses et de faire éternuer* (2).

---

(1) Voy. Rouge frotté, p. 410.

(2) N'est pas souligné dans l'original.

« Les patrons reconnaissant, non au point de vue de la santé, mais de la propreté que ce travail est désagréable à leurs ouvrières l'ont en partie banni de leurs ateliers. En général, il est peu pratiqué à Paris, et dans les petits établissements les patrons le font eux-mêmes pour éviter des difficultés avec leur personnel. Les quelques établissements importants, dont *c'est la spécialité, ont établi leurs ateliers en province* (1).

L'Inspecteur d'Orléans, M. Bacquias, avant de connaître, il est vrai, le résultat de l'analyse chimique de la couleur prélevée par lui, partage l'opinion de l'Inspecteur de Paris. Il se fonde sur les réponses des ouvriers et ouvrières interrogés en atelier et qui ont dit n'avoir ressenti aucun inconvénient des manipulations du rouge (2).

L'Inspecteur de Reims incrimine le rouge double-face. — Quant à l'Inspecteur de Reims, grand centre de la fabrication de la rose rouge, il ne partage pas l'optimisme de ses collègues. Sans doute, des investigations minutieuses auxquelles il s'est livré dès 1908 (3), il apparaît que les cas d'intoxication entraînant la mort n'ont pas été enregistrés à Reims au bureau d'hygiène remarquablement organisé. Mais de ces mêmes investigations il ressort que le mauvais rouge rend les ouvrières malades.

Citons le rapport de l'Inspecteur divisionnaire du travail de la région de Reims, très édifiant en ce qui concerne les ouvrières à domicile : « Les ouvrières travaillant en fabrique déclarent n'avoir jamais entendu parler d'accidents survenus aux ouvrières de la ville.

« Même déclaration de la part des fabricants. L'un d'eux, cependant, disait que, pour certains enfants travaillant la fleur, il existe une période d'acclimatement, ils sont pris *de vomissements au bout d'un certain temps,* et l'on se trouve dans l'obligation de les renvoyer.

---

(1) N'est pas souligné dans l'original.

(2) Voy. Monographie, p. 293. Mme B... accuse le rouge double-face de faire mal à la gorge, de provoquer des plaques blanches dans la bouche. Elle reproche aux ouvrières de ne pas savoir se prononcer nettement à ce sujet. Les ouvrières, d'après elle, se font tort à elles-mêmes. Une fois le patron a dit à certaines d'entre elles : « Ça vous ennuie d'avoir du rouge ? » Et les ouvrières de répondre qu'elles faisaient leur travail aussi vite, et que le rouge ne les gênait pas.

(3) Un journal de Reims auquel il a été fait allusion plus haut (p. 403) disait, en 1908, « que la majorité des ouvrières employées à la confection des fleurs artificielles se trouvent dans des conditions déplorables au point de vue de l'hygiène, en raison des produits employés pour teindre les fleurs et obtenir les couleurs à la mode;

« Que les roses doubles, de couleurs rouges, si répandues dites, en terme de métier, « roi collé », « double face », sont, paraît-il, traitées à la fuschine et tout à fait néfastes;

« Que certaines fleurs bleues sont encore plus pernicieuses;

« Enfin, que *dans une famille, deux jeunes filles sont mortes des suites de cette intoxication et que les deux qui restent sont obligées de boire pour plus de vingt sous de lait par jour pour combattre le poison.* »

« Les ouvrières travaillant en atelier, à part quelques exceptions, paraissent jouir d'une bonne santé.

« Quant aux ouvrières travaillant à domicile *tout le monde est d'accord pour reconnaître que certaines ont été malades.* Un industriel me faisait remarquer que cela est dû à ce qu'elles se tiennent plus ou moins proprement, selon qu'elles sont, ou non, chargées de famille. Il a dû, m'a-t-il dit, les obliger à séparer, sur la table, les fleurs des aliments.

« Une *entrepreneuse a avoué que les poussières des pétales double-face rendent les ouvrières malades.* Chez elle, j'ai rencontré des ouvrières pâles, anémiques, venant chercher du travail. L'une d'elles m'a avoué avoir eu de violents maux d'estomac, de l'inappétence, des troubles digestifs et que le médecin lui avait ordonné un régime lacté et la cessation du travail des fleurs double-face. »

D'après cet Inspecteur, le travail du rouge double-face peut fort bien produire des intoxications saturnines chez certains sujets affaiblis. Il explique ainsi les cas d'intoxication :

« Le travail du montage nécessite une manipulation continuelle, qui teint en rouge l'extrémité des doigts des ouvrières, d'autre part, l'enlèvement de chaque pétale des coussins et le gaufrage au moyen de la boule produisent une poussière rouge, très fine, qui tombe sur la table, les vêtements et le sol.

« (La confection de la rose double-face est d'ailleurs payée plus cher que celle des autres fleurs — 0 fr. 50 en sus à la grosse — les ouvrières ne faisant pas volontiers le travail.)

« Cette poussière, en raison de la position penchée des ouvrières, est absorbée par les voies respiratoires, et surtout par le tube digestif, car certaines ouvrières mouillent leurs doigts avec la salive pour détacher les pétales, ces mêmes doigts, imprégnés de poussière, sont de nouveau reportés à la bouche pour être humectés de salive, de sorte que la langue et la lèvre inférieure sont en contact permanent avec les poussières plombiques.

« Mais c'est surtout dans les ateliers de famille, que le danger est plus grand.

. . . . . .

« Ceux-ci sont, comme il a été dit, situés dans les quartiers populeux de la ville, dans des rues étroites, dans des cours empuanties et présentant des conditions d'insalubrité écœurantes provenant autant de l'immeuble que de l'incurie de certaines familles.

« Une seule chambre, où vivent plusieurs pesonnes sert souvent de logement et d'atelier. On peut se rendre compte de la situation lamentable du logis, en hiver, quand toutes les ouvertures sont hermétiquement closes.

« C'est dans toute la chambre un encombrement plus ou moins malpropre : les vêtements sont recouverts de poussières de papier, de fragments de fleurs; la cuisine se fait sur le poêle, à côté des pots contenant la colle ; les repas sont pris sur la table de travail même, et l'on voit parfois, poussés dans un coin,

les assiettes et les verres non desservis, qui restent tout prêts pour le repas suivant ; la famille travaille à la tâche, les prix de façon sont excessivement bas et ce n'est qu'en fournissant chaque jour un labeur de 12 à 14 heures que les malheureux travailleurs parviennent à gagner de quoi vivre ! » (1)

« Toutes les prescriptions essentielles d'hygiène sont donc négligées par la famille ouvrière. Si l'on ajoute à cela que, souvent, cette famille ne jouit pas d'une alimentation saine et suffisante, qu'elle se livre à un surmenage intense, il n'est pas étonnant, ainsi qu'il a été affirmé, que la tuberculose y règne fréquemment.

« Les filles et les femmes privées d'air pur, mal nourries, anémiques, affaiblies, sont des victimes toutes désignées pour l'empoisonnement professionnel. »

V.

Les traités d'hygiène industrielle et le mauvais rouge.

Les dangers des couleurs d'aniline, les effets néfastes des sels de plomb ingérés en quantités infinitésimales, enfin l'empoisonnement des fleuristes causé par les oxydes de plomb, tels sont les faits qui ont été mis en lumière par les traités d'hygiène industrielle.

Le professeur Thomas Oliver, dans son ouvrage sur les maladies professionnelles (*Diseases of occupation*) décrit les symptômes d'empoisonnements causés par l'aniline : maux de tête, assoupissement, faiblesse, perte d'appétit, respiration précipitée etc. (2).

Il n'y a pas que les couleurs noires d'aniline, fait-il remarquer, qui soient pernicieuses, il signale comme tout particulièrement dangereux pour les ouvriers un rouge employé en Angleterre, dans la teinture des étoffes, et qui précisément provient d'Allemagne. On peut se demander s'il n'a pas quelque analogie avec le rouge de Stuttgard utilisé par les fabricants de fleurs.

Dans le traité d'hygiène industrielle du docteur Layet il est fait mention de l'intoxication saturnine des fleuristes : elle est attribuée aux détachés des pétales colorés à l'aide des oxydes de plomb.

Un autre Traité explique ainsi l'empoisonnement causé par les quantités parcellaires du plomb : « Une des caractéristiques des sels de plomb est d'agir à très faible dose, ils sont assez difficilement assimilables et l'on peut parfois sans grand danger en ingérer une dose relativement considérable qui n'agit que partiellement. Le professeur Brouardel dit : « Pour le plomb, le danger est d'autant plus grand

(1) *Rapports sur l'application des lois réglementant le travail,* année 1906, p. 85.
(2) *Diseases of occupation* p. 12 op. cit.

que la dose absorbée est minime . J'exagère peut-être, mais il est démontré que la petitesse de la dose n'écarte pas le danger au contraire » (1).

En résumé, il semble hors de doute que la santé des ouvrières fleuristes soit menacée par le mauvais rouge. Il appartient aux autorités compétentes, commission d'hygiène industrielle, conseil supérieur d'hygiène publique, de dire dans quelle mesure ces ouvrières sont réellement atteintes et, le cas échéant, s'il y a lieu, de prohiber l'emploi des couleurs rouges à base de plomb, dans la teinture des fleurs artificielles.

ANNEXE.

EXTRAIT D'UN RAPPORT DE Mlle LANGLOIS, INSPECTRICE DU TRAVAIL.

Le rouge frotté.

L'emploi des laques en pâtes « Hortensia et Géranium » utilisées pour les tissus double-face destinés à la fabrication des fleurs artificielles remonte à 1875-76 environ.

Jusqu'à cette époque, on se servait de laques en grumaux, vulgairement appelées laques en crottes, que l'on broyait au moyen d'une molette ; avec cette poudre on frottait les pétales un à un de façon à réserver l'envers ; travail long et coûteux. Des pétales frottés à sec il se dégageait une poussière dont l'absorption n'était pas sans inconvénient.

On se servait également pour les rouges de carmin de cochenille qui est d'un prix très élevé. On l'employait soit frotté à sec, soit réduit en pâte par un long séjour en cave ce qui lui donne de l'éclat ; sous cette dernière forme il répand une odeur nauséabonde qui en rend l'emploi des plus désagréables.

Tous ces procédés furent délaissés lors de l'apparition des laques en pâte délayée à l'eau dans laquelle furent simplement trempés les pétales ce qui leur donnait le velouté approchant de la nature ; à l'envers de ces pétales où juxtaposait une doublure mince trempée en teinte plus claire, ce qui constituait le double-face, mais comme il aisé d'en juger, ce travail ne manquait pas d'être très long car il fallait appliquer la doublure très exactement sur chaque pétale avant de lui donner la gaufrure.

C'est alors que fut cherché le moyen d'imperméabiliser les tissus de façon à réserver l'envers et que la pâte couchée sur le tissu au moyen d'un pinceau appelé queue de morue ne pût traverser les pores de l'étoffe...

(1) *Le plomb*, J.-L. Breton p. 51.

CHAPITRE VI.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'EXISTENCE.

I. *Indices des conditions d'existence — Professions des maris. — Recettes annuelles des ménages. — Quote-part qui provient des travaux de la fleur. — Ouvrières assistées. — Loyer. — Conditions de salubrité des logements.*

II. *La situation des ouvrières d'après les employeurs et les monographies d'ouvrières.*

I.

Indices des conditions d'existence.

Profession des maris. — Le personnel des fleuristes étant essentiellement constitué par des femmes mariées, il importe d'indiquer la situation de leurs maris.

A Paris, les professions exercées par les maris sont des plus variées, mais, d'une façon générale, la profession dominante est celle d'ouvrier. 58 p. 100 des maris sont dans ce cas, dont quelques-uns, il est vrai, appartiennent aux métiers les plus favorisés : ébéniste, tapissier, fleuriste (trempeur, gaufreur), imprimeur, orfèvre, joaillier, ciseleur, mécanicien-ajusteur, mécanicien-dentiste, etc.

18 p. 100 ont des situations stables d'employés d'administration, de commerce, d'employés des transports, etc.

Parmi les professions très diverses, on rencontre un violoniste, un sculpteur, un avocat et même un rentier. On trouve aussi deux cordonniers, un forain, un fabricant d'épingles de nacre, un revendeur de ferraille.

Enfin 13 p. 100 des maris ont des situations tout à fait aléatoires : manœuvres, journaliers, etc.

C'est parmi les ouvrières de la Petite Fleur que l'on a rencontré le plus haut pourcentage des maris n'ayant aucune stabilité dans leurs professions (manœuvres, journaliers) : 32 p. 100 contre 10 p. 100 dans le Naturel et 9 p. 100 dans la Rose.

A Reims, les professions des maris ne sont pas des plus lucratives : les ouvriers

et les manœuvres sont en majorité. Dans le Loiret et à Lyon, les renseignements recueillis ne fournissent pas d'éclaircissement sur la question.

Recettes nettes annuelles des ménages. — Il faut distinguer dans les ménages d'ouvrières 2 grandes catégories; 1° ceux de composition très diverse dont les éléments ne sont pas comparables parce qu'il n'a pas été rencontré un nombre suffisant de types de même genre; tels sont, par exemple, les ménages ou divers membres de la famille travaillent et apportent leur quote-part au budget des dépenses : c'est tantôt le mari, la femme et leurs enfants ou partie de leurs enfants; c'est tantôt le ménage constitué par l'ouvrière célibataire, une mère veuve, un frère qui travaille au dehors, par l'ouvrière veuve et ses enfants adultes, etc. (1) 2° les ménages qui correspondent au type du ménage simple, c'est-à-dire du ménage qui est exclusivement composé soit de l'ouvrière et de son mari, soit de l'ouvrière seule, que ce ménage soit sans enfant ou qu'il ait 1, 2 ou plusieurs enfants ne gagnant encore rien (2).

On n'a point fait état, dans les analyses de questionnaires, des indications fournies par la première catégorie de ces ménages dont les éléments sont hétérogènes.

En ce qui concerne la deuxième catégorie, et pour les femmes mariées, le tableau ci-dessous renferme les éléments statistiques recueillis. On voit que, d'après ces cas, à Paris plus de la moitié des ménages gagnent de 1,000 à 2,500 francs; presque tous les ménages du Loiret et les trois-cinquièmes des ménages de Lyon gagnent de 1,000 à 2,000 francs. Enfin à Reims, les deux tiers environ d'entre eux gagnent de 900 à 1,000 francs.

Recettes annuelles des ménages.

LOCALITÉS.	NOMBRE D'OUVRIÈRES.	NOMBRE DE MÉNAGES SIMPLES. (Femmes mariées.)	DE 501 à 600f.	DE 601 à 700f.	DE 801 à 900f.	DE 901 à 1,000f.	DE 1,001 à 1,250f.	DE 1,251 à 1,500f.	DE 1,501 à 1,750f.	DE 1,751 à 2,000f.	DE 2,001 à 2,250f.	DE 2,251 à 2,500f.	DE 2,501 à 2,750f.	DE 2,751 à 3,000f.	PLUS de 3,000f.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Paris.....	211	36	1	"	3	"	2	3	3	5	2	6	5	2	4
Reims.....	37	17	"	"	1	"	1	3	4	2	"	1	5	"	"
Loiret.....	41	16	"	"	"	"	2	5	6	2	"	"	"	1	"
Lyon.....	32	8	"	"	"	"	1	2	1	2	"	2	"	"	"

(1) Analyse de questionnaires. — Paris p. 135.
(2) *Idem.*

Mais ce tableau ne donne qu'un aperçu très approximatif de la réalité.

D'une part, beaucoup d'ouvrières qui ont volontiers renseigné sur les conditions de leur travail se sont montrées très réservées en ce qui concerne les gains des membres de leur famille ou de leur mari. A Paris, la moitié environ des femmes mariées faisant partie de la catégorie des ménages simples on fait connaître les recettes annuelles totales de leur ménage.

D'autre part, ne figurent point dans ce tableau, faute d'avoir pu établir la recette totale, les ménages de certaines fleuristes dont les maris ont des situations très précaires, soit à cause de leur chômage fréquent, soit à cause de leur santé ébranlée.

Parmi les ouvrières veuves, avec ou sans enfants, et les célibataires vivant seules, ou ayant des charges, les ressources annuelles ne sont connues que pour un petit nombre; elles permettent du moins d'avoir un aperçu de leur modicité.

A Paris, 16 veuves, divorcées ou célibataires ont pour toutes ressources de 200 à 500 francs par an et 4 veuves ayant de 1 à 5 enfants n'ont que de 301 à 600 francs au maximum (1).

Quote-part des ressources annuelles des ménages qui provient des travaux de la fleur. — Du tableau ci-dessous il ressort que, dans la majorité des cas, le travail de la fleur apporte seulement au ménage une contribution de 10 à 30 p. 100 des recettes totales.

Il en est ainsi dans plus de deux tiers des cas à Reims et à Paris et dans plus des quatre cinquièmes des cas dans le Loiret et à Lyon.

LOCALITÉS.	NOMBRE D'OUVRIÈRES.	NOMBRE DE MÉNAGES SIMPLES. (Femmes mariées.)	AU-DESSOUS DE 10 P. 100.	DE 11 à 20 P. 100.	DE 21 à 30 P. 100.	DE 31 à 40 P. 100.	DE 41 à 50 P. 100.	DE 51 à 60 P. 100.	DE 61 à 70 P. 100.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Paris	211	36	5	13	6	5	4	1	2
Reims	37	17	1	5	5	3	2	1	"
Loiret	41	16	"	6	7	1	2	"	"
Lyon	32	8	2	4	1	"	"	1	"

A noter cependant que la contribution est supérieure à la moitié des recettes totales dans quelques cas à Reims, à Lyon et à Paris. Il faut

(1) Voy. Loiret p. 280, Lyon p. 340.

remarquer également que la quote-part de la femme doit être supérieure à l'énoncé qui en est fait ci-dessus lorsque le mari chôme fréquemment, lorsqu'il est malade, etc. Mais il n'a pas été possible d'établir les recettes annuelles de ces ménages.

Ouvrières assistées. — Dans les diverses catégories d'ouvrières mariées, veuves ou célibataires il a été rencontré des femmes secourues par l'Assistance publique, ce qui indique assez nettement la condition précaire de certaines d'entre elles.

A Paris, dans la Petite Fleur surtout, la proportion est très forte: 32 p. 100.

Si l'on envisage seulement la catégorie des veuves, divorcées ou célibataires, avec ou sans charges de famille, la proportion est plus grande encore : 37 p. 100 (1).

Restent encore les ouvrières qui sollicitent vainement des secours (2).

Partout, dans les centres de province, au cours de l'enquête, il a été rencontré des ouvrières secourues (3).

Du loyer. — A Paris, Reims et Orléans quelques ouvrières, concierges, bé-

LOCALITÉS.	NOMBRE DE QUESTIONNAIRES.	NOMBRE DE LOYERS.	LOYERS. AU-DESSOUS de 100 francs.	DE 101 À 150 FRANCS.	DE 151 À 200 FRANCS.	DE 201 À 250 FRANCS.	DE 251 À 300 FRANCS.	DE 301 À 350 FRANCS.	DE 351 À 400 FRANCS.	DE 401 À 450 FRANCS.	DE 451 À 500 FRANCS.	AU-DESSUS de 500 francs.
Paris (ensemble)(1).	211	181	3	14	31	27	39	17	25	8	8	9
Reims (2).....	37	32	"	7	15	7	3	"	"	"	"	"
Environs d'Orléans (3).....	30	29	11	11	7	"	"	"	"	"	"	"
Lyon (4).....	32	19	1	3	7	4	3	1	"	"	"	"

(1) 62 p. 100 de loyers de 100 à 300 francs.
(2) 68 p. 100 de 100 à 200 francs et 31 p. 100 de 200 à 300 francs.
(3) Les loyers indiqués ne se rapportent qu'aux petites localités des environs d'Orléans : Jargeau, Darvoy, Saint-Denis-de-l'Hôtel, etc. : 75 p. 100 de loyers de 100 à 150 francs et 25 p. 100 de 151 à 200 francs.
(4) Le loyer n'a été indiqué que dans un très petit nombre de cas.

(1) Voy. page 135 (Paris).

(2) Voy. par exemple, monographie XXX, page 188 (Paris) et monographie VII, page 254 (Reims).

(3) Voy. (Reims) p. 241; (Loiret) p. 280; (Lyon) p. 339.

néficient de la gratuité du logement. Il en est de même à Reims, pour deux ou trois familles d'ouvriers verriers logés dans la cité ouvrière de la verrerie. D'autre part, il a été fait mention de quatre familles propriétaires de leur habitation (2 dans le Loiret, 1 à Paris, 1 à Lyon). Ces cas là sont l'exception.

A Paris, pour plus de la moitié des ouvrières, 62 p. 100, d'après le tableau ci-dessus, le loyer est compris entre 100 et 300 francs.

C'est parmi les ouvrières de la Petite Fleur que le taux du loyer est le plus bas (100 à 200 francs). 37 p. 100 sont dans ce cas contre 22 p. 100 dans la Rose et 18 p. 100 dans le Naturel (1).

A Paris surtout, le loyer grève souvent très lourdement le budget de l'ouvrière, si lourdement que parfois, à lui tout seul, il absorbe en entier et dépasse même le produit du travail.

Telle fleuriste, qui gagne à peine 1 franc par jour, dépense 0 fr. 50 par jour pour sa chambre garnie (2). Telle autre, veuve et chargée de famille, à qui la fleur rapporte 192 francs par an et qui reçoit 360 francs de l'Assistance publique, dépense 230 francs de loyer pour *une chambre unique* (3); une troisième, dont le livret de paye mentionne un gain annuel de 237 fr. 40, occupe un logement de 510 francs (4). Dans ce dernier cas, il s'agit d'une ouvrière mariée. On pourrait multiplier ces exemples.

A noter également que, tandis que dans les villes les ouvrières interrogées habitent des chambres et des logements, dans les localités rurales du Loiret, elles occupent généralement de petites maisons d'un étage avec dépendances.

Le logement se compose seulement d'une pièce unique dans un certain nombre de cas : 16 p. 100 dans le Loiret, 21 p. 100 à Reims, 20 p. 100 à Paris et 25 p. 100 à Lyon.

Conditions de salubrité des logements. — Si, dans l'ensemble, on peut dire que les conditions générales d'hygiène des logements sont assez satisfaisantes — à Orléans et dans les petites localités rurales du Loiret, il n'a pas été fait mention de mauvaises conditions d'hygiène de l'habitation — néanmoins, l'insalubrité du local a été signalée dans un certain nombre de cas.

	LOGEMENTS insalubres. — p. 100.
Paris (ensemble)	13
Reims	17
Loiret	//
Lyon (ensemble)	17

(1) Analyse de questionnaires (Paris), p. 141.
(2) Monographie XXX, p. 189.
(3) Monographie I, page 148; Voir également monographie VIII, page 155 (Paris).
(4) Monographie IV, page 152.

A Paris, la plus forte proportion des logements insalubres a été relevée parmi les ouvrières de la Petite Fleur: 25 p. 100 des cas.

A Reims et à Lyon, si l'on envisage l'ensemble des spécialités, la proportion des locaux insalubres est plus forte qu'à Paris à savoir : 17 p. 100 dans les deux cas.

II

La situation des ouvrières d'après les employeurs et d'après les monographies d'ouvrières.

Voici, d'après les quelques fabricants qui se sont prononcés sur cette question, les conditions d'existence faites aux ouvrières.

A Paris, dans la belle rose, les ouvrières ne sont pas malheureuses. Ainsi, en saison, elles prennent, pour se faire aider dans les soins du ménage, une petite bonne ou une femme de ménage et se consacrent entièrement à leur métier qui est lucratif (1).

Si les ouvrières de certaines spécialités, comme la petite fleur en celluloïd ou la fleur en perles, sont très peu rétribuées, la situation de leurs maris — agents de ville, gardes républicains, employés de commerce, etc. — les tient à l'abri de la misère et leur salaire n'apporte qu'un appoint au ménage (2).

Mais, d'après les employeurs eux-mêmes, il existe également des ouvrières très malheureuses, si déshéritées qu'elles ne peuvent venir travailler dans le centre de Paris, faute de vêtements décents à revêtir, et qu'elles doivent accepter, dans les faubourgs éloignés, le travail à bas prix des grandes entreprises (3).

A Lyon, les ouvrières qui font de la petite fleur blanche sont dans la misère, telles les pomponnières de Saint-Fons. Un fabricant déclare que, dans cette spécialité, il est des femmes qui travaillent à raison de 2 sous 1/2 la grosse, et il ajoute : « C'est pour faire la demoiselle ». (4).

Certaines monographies laissent entrevoir des intérieurs assez riants et qui ne sont pas dépourvus de tout bien-être. C'est le ménage de Mme M... où, le dimanche, sur la table de famille, poulet rôti et gâteau font leur apparition (5); c'est le couple G..., sans enfant, qui s'offre le luxe d'acheter son vin « à la

(1) Une fabrique de belles roses et de feuillage, page 44 (Paris).

(2) Une fabrique de fleurs en celluloïd, page 60, et une fabrique de fleurs en perles, page 61 (Paris).

(3) Un fabricant de feuillage et de plumes fantaisie, page 50.

(4) Un fabricant de fleurs blanches (Lyon), page 311.

(5) Monographie XXIII page 177 (Paris).

pièce » (1) ; c'est le joli intérieur de Mme L..., jeune femme d'un avocat, qui travaille pour embellir la layette de son enfant (2) ; c'est encore le pimpant logis de Mme V... (Lyon), femme d'un tulliste, où, dans la salle à manger, un store en renaissance et broderie anglaise orne la fenêtre, où le buffet de chêne sculpté brille de tout son éclat et révèle la douceur du foyer (3).

Seulement, à côté de ces intérieurs privilégiés, combien n'en est-il pas dont l'aspect est lamentable, surtout lorsque l'ouvrière doit compter sur son seul travail pour vivre ou faire vivre sa famille. Dans presque toutes les spécialités, ces intérieurs font nombre ; dans la Petite Fleur, à Paris, ils sont légion. Rappelons quelques exemples :

Mme P..., abandonnée par son mari, gagne 1 franc par jour en travaillant 12 heures ; elle se nourrit certains jours d'un sou de pain, d'un sou de restes et de trois sous de vin. Une fois, un jour de grande détresse, elle avait adressé une demande de secours à l'Assistance publique. Sa demande fut repoussée : les fleuristes gagnent de l'argent, lui fut-il répondu. Et l'ouvrière d'ajouter : « On devrait venir nous voir, sans prévenir, à l'heure du déjeuner » (4).

Mlle C..., spécialisée dans la fabrication du myosotis (même gain que la précédente ouvrière), quand elle n'a pas assez d'argent pour s'éclairer au pétrole qu'on lui débite par chopine, achète une chandelle. Elle se chauffe avec de la sciure de bois qu'on lui a donnée ; parfois les ordures servent de combustible. Elle se nourrit avec un sou de viande de cheval (5).

Mme L... ne trouve du travail que cinq mois par an ; elle ne gagne que 121 fr. 15 dans son année. Sans le secours de l'Assistance publique, elle n'aurait pas un morceau de pain (6).

On pourrait aisément multiplier ces exemples (7).

A Lyon, Mme R..., qui travaille de 12 à 15 heures par jour et ne chôme pas, gagne, c'est son carnet de paye qui l'indique, 364 francs par an. Le dimanche, elle va prendre ses repas chez une parente, d'où elle rapporte quelques aliments pour le lundi. Quand elle a payé son loyer, ses contributions, il ne lui reste rien (8).

Dans le Loiret, les ouvrières ne seraient pas malheureuses si, dans les petits villages mêmes, le renchérissement de la vie ne commençait déjà à se faire sentir au moment de l'enquête (1908). A Saint-Denis-de-l'Hôtel, par exemple, le

---

(1) Monographie XX, page 172.

(2) Monographie XLVII, page 210.

(3) Monographie III (Lyon), page 355.

(4) Monographie XXX, page 187.

(5) Monographie XXXI, p. 189.

(6) Monographie XXXII, p. 190.

(7) Voir Monographies d'ouvrières notamment XXXIV, p. 192 ; XXXVI, p, 194 ; XXXVII, p. 196.

(8) Monographie III, page 347.

beurre vaut 1 fr. 80 et 1 fr. 90; les œufs, qui valaient 0 fr. 90 la douzaine, valent maintenant 2 fr. 40 prix courant (1).

D'autre part, dans certains cas, le mauvais rouge altère la santé des ouvrières (2). A Reims, la situation est plus grave encore, car la rose rouge est la spécialité locale.

Ici, les prix de façon sont si bas que les femmes doivent se faire aider dans leur travail par leurs enfants. « La petite, dit Mme B..., qui travaille avec sa fille âgée de 16 ans, n'est jamais couchée avant minuit; je serais punie si on savait que j'ai une fille que je fais veiller » (3).

Mme M ..., qui est veuve, mal portante, travaille avec sa fille âgée de 11 ans. *L'enfant manque souvent l'école pour servir d'apprentie à sa mère* (4).

Ainsi, les fâcheuses conditions d'existence des ouvrières entraînent la négligence des obligations scolaires et elles sont une menace pour la santé des enfants. Il semble même que, dans certains cas, elles soient un danger pour la santé publique.

Mme S... (une veuve chargée de famille) *travaillait à la fabrication des fleurs, tandis qu'un de ses enfants était atteint de la diphtérie.* Aussi, les fleurs de cette ouvrière ont pu servir de véhicule à cette maladie contagieuse (5).

On pourrait en dire autant du travail de Mme B..., affligée personnellement d'une maladie contagieuse, et qui, pour cette raison, ne peut être embauchée à l'atelier (6).

---

(1) Monographie IX, page 299 (Loiret).
(2) Voy. Monographies I, page 288; II, page 289; V, page 294 (Loiret).
(3) Voy. Monographie IV, page 250 (Reims).
(4) Voy. Monographie VII, page 254 (Reims).
(5) Voy. Monographie I, page 148 (Paris).
(6) Voy. Monographie XVI, page 166 (Paris).

CHAPITRE VII.

PLAINTES ET VŒUX DES OUVRIÈRES.

Paroles de découragement. — Plaintes sur le chômage. — Infériorité des prix de façon et des modèles dans le travail à domicile. — Les fournitures onéreuses. — Baisse des prix de façon. — Abus des entrepreneuses vis-à-vis des apprenties. — Le mauvais rouge. — Vœux.

Paroles de découragement. — Les pénibles conditions d'existence faites à certaines ouvrières expliquent aisément les plaintes qui ont été formulées au cours de l'enquête.

Des ouvrières laissent échapper des paroles de découragement en voyant combien leur labeur soutenu donne peu de résultats. « Pour faire trois grosses de violettes de Parme à 0 fr. 60, il faut, dit une ouvrière, travailler à deux toute une journée et veiller (1). »

« Pour gagner 7 francs par semaine, dit une autre, il faut se lever à 6 heures du matin. Pour se faire 12 francs par semaine, il faut se lever à 4 heures et se coucher à 10 heures (2). »

Une ouvrière lyonnaise qui fournit la matière première déclare : « Dans la fleur, les ouvrières n'ont pas un travail régulier qui permette de dire : nous gagnons ceci, cela. Elles gagnent de vingt à cent sous. Des hommes ne feraient pas ce travail. Ils réclament 8 heures. Les fleuristes en font 15 (3). »

Bien qu'en général les ouvrières aiment leur métier, il en est qui le trouvent si mauvais qu'elles ne veulent pas l'apprendre à leurs filles (4).

Plaintes sur le chômage. — A Paris surtout, les plaintes au sujet du chômage sont fréquentes. En morte-saison le travail est trop rare; il faut se déplacer pour

(1) Analyse de questionnaires. Observations page 246 (Reims).
(2) *Idem.*, page 246.
(3) Monographies de petites fabricantes, page 320.
(4) Monographie XLII, page 202 (Paris) et Monographie I, page 345 (Lyon).

rien, pour trente, quarante sous d'ouvrage (1). Telle ouvrière de la Petite fleur qui a cinquante sous de travail par semaine, se considère comme une privilégiée (2).

Une ouvrière du Loiret trouve la morte-saison si prolongée qu'elle veut abandonner son métier (3).

A Lyon, déclare une fleuriste, à partir de janvier, les ouvrières peuvent aller à la campagne (4).

Infériorité du prix de façon dans le travail à domicile. — En atelier, affirme une feuillagiste de Paris, toutes les tiges sont payées deux sous de plus par grosse, bien que le travail soit le même qu'à domicile (5).

Les modèles à reproduire à domicile sont moins avantageux (6) que ceux de l'atelier. D'autre part, les fournitures à la charge de l'ouvrière diminuent le salaire. Autrefois, selon une ouvrière de Reims, le fabricant donnait la colle; maintenant, il faut la payer (7); dans le travail de la plume surtout, les fournitures (gutta et essence) sont très onéreuses (8).

Baisse des prix de façon. — Partout, dans les centres de la fleur, la diminution dans les prix de façon cause du mécontentement.

Elle se fait sentir dans tous les genres, même dans la rose. A Paris, telle rose payée 3 francs à 3 fr. 50 actuellement était payée il y a cinq ans 4 francs à 4 fr. 50 (9). Tel bleuet payé 6 francs la douzaine valait 10 fr. 50 il y a dix ans; des tiges foliolées (monture) qui sont rétribuées à raison de 0 fr. 40 la douzaine étaient payées 0 fr. 60 il y a huit ans (10).

Dans la Petite fleur, les ouvrières mêmes qui ne sont pas spécialisées dans ce genre disent que les prix de façon actuels ne permettent pas à la fleuriste de gagner sa vie. On a relevé, ainsi qu'il a été dit par ailleurs, des prix de façon extrêmement bas, attribués à la concurrence allemande, ou bien encore, dans quelques cas, à la concurrence des couvents.

Les renseignements recueillis à des sources diverses confirment l'opinion des ouvrières, notamment en ce qui concerne la baisse des prix de façon en général ou les bas prix de façon dans la Petite fleur.

Le jour où l'on a donné dans les prisons, dans les campagnes, dit la Prési-

---

(1) Analyse des questionnaires, Paris, page 145.
(2) *Idem.*
(3) Monographie VII, page 296 (Loiret).
(4) Lyon, page 343.
(5) Monographie XLVI, page 203.
(6) Analyse des questionnaires, Paris, page 146, Lyon, p. 343.
(7) Reims, page 246.
(8) Paris, page 144.
(9) *Idem*, page 143.
(10) Voy. page 202.

dente d'un Syndicat, la fleur blanche, la petite fleur, les prix de façon ont été perdus. Et les Allemands sont venus les achever. C'est en 1880-1882 qu'apparaît la fleur allemande. Nous faisons des lilas à 12 francs la grosse. Eux les ont fait à 8 francs (1).

Un fabricant de petites fleurs blanches reconnaît que depuis des années les prix de façon dans son genre demeurent les mêmes et cependant la vie renchérit : « quand j'étais employé, simple employé, je disais aux ouvrières : faites-vous donc augmenter les prix de façon ! Elles gagnent 30, 35, 40 sous par jour. Il faudrait relever ces prix-là, mais nous ne pouvons pas payer plus cher » (2).

Un fabricant de Petite Fleur de Paris déclare : Il existe une grande concurrence avec l'étranger. Néanmoins le taux actuel des salaires à Paris permet de lutter contre la concurrence allemande. On arrive à présent, à leur tenir tête(3).

D'après les ouvrières, les prix de façon diminuent à Reims parce que les modèles sont copiés à Châlons par exemple, à Épernay où la main-d'œuvre est à meilleur marché (4). Dans le Loiret cette baisse des prix de façon tiendrait à ce que le travail est mieux soigné : « Il y en a qui gâchent l'ouvrage, alors on a diminué. Celles qui faisaient bien ont été diminuées comme les autres » (5).

Il y en a (des ouvrières) qui veillent passé minuit et le lendemain elles disent : « Moi j'ai fait çà en un jour et le patron diminue le modèle » (6).

Ce qui fait encore diminuer les prix de façon, c'est que des ouvrières travaillent seulement pour apporter un appoint au ménage, ou bien pour dissimuler l'origine de leurs ressources : « elles travaillent pour la cocarde, pour cacher leur jeu ! » (7)

Entrepreneuses et apprenties. — Parmi les principaux griefs adressés aux entrepreneuses, il faut signaler des prélèvements excessifs subis par les ouvrières : « Une entrepreneuse, par exemple, retient quatre sous sur un modèle de trente-deux sous » (8). Il y a des entrepreneuses qui prennent sept à huit sous sur une grosse (9) « Sur une grosse, elle prend quarante, cinquante sous » (10).

Mais, ainsi qu'on l'a remarqué par ailleurs toutes les entrepreneuses ne font pas l'objet de ces plaintes. A Reims, en particulier, où l'ouvrage est fourni dans la majorité des cas par les intermédiaires (petites entrepreneuses en général), l'opinion des ouvrières leur est favorable (11).

---

(1) La Présidente d'un syndicat (Lyon), page 312.
(2) Opinions de fabricants (Lyon), page 311.
(3) *Idem* (Paris), page 48.
(4) Voy. p. 245.
(5) Analyse de questionnaires, p. 284.
(6) Monographie VI, page 295.
(7) Voy. p. 345.
(8) Reims, page 246.
(9) Voy. p. 246.
(10) Loiret, page 284.
(11) Analyse des questionnaires, Reims, page 245.

A Paris, à Lyon, on accuse surtout les entrepreneuses de donner un mauvais apprentissage et de surmener les apprenties en les faisant « jouter », selon l'expression du métier. Rappelons un cas typique, celui d'une fleuriste lyonnaise qui s'est exprimée ainsi : « j'ai été dix-huit mois apprentie; on gagnait 0 fr. 50 au bout de trois semaines, *mais tout le jour on boulait* sur le caoutchouc. J'en ai l'épaule toute tordue » (1).

Le mauvais rouge. — A Paris, les plaintes formulées au sujet du mauvais rouge ne sont pas très nombreuses; il n'en est pas de même dans le Loiret et à Reims surtout où un grand nombre d'indispositions, maux de tête, maux de gorge, maux d'estomac, vomissements proviennent du travail des pétales rouges (2).

Vœux divers. — Si les ouvrières au cours de l'enquête ont fait connaître les tares de leur métier, elles n'ont point dit, sauf de rares exceptions, comment elles entendaient y remédier. L'une a émis le vœu que les créatrices de modèles soient indemnisées de la perte de temps occasionnée par les travaux de création (modèles) [3]; une fleuriste-plumassière a demandé que les frais de gutta et d'essence très onéreux soient supprimés pour l'ouvrière qui fait de la plume (4).

Deux ouvrières ont mis toutes leurs espérances dans l'enquête. « Personne jusqu'à présent ne s'est occupé de nous, a dit Mme C... On fait tout pour les ouvrières de l'atelier, rien pour les ouvrières à domicile. Cependant nous travaillons plus et nous gagnons moins qu'en atelier (5). » Et Mme R... communique volontiers son carnet de paye pensant que la modicité de ses gains, de ceux des ouvrières de la Petite fleur, ne manquerait pas de frapper l'opinion publique (6).

C'est à ces quelques modestes revendications que s'en sont tenues les ouvrières.

Pratiquement, il semble que ce soit par l'organisation de petites entreprises qu'elles tentent d'améliorer leur condition, d'augmenter leurs gains. On a vu, en effet, que beaucoup d'ouvrières ont été entrepreneuses durant une période de leur vie, que certaines le sont temporairement et qu'un grand nombre d'entre elles aspirent à le devenir.

On a vu également ce que sont les bénéfices de ces petites entreprises (7).

---

(1) Page 343.
(2) Pour cette question d'hygiène, voir chapitre V, Maladies professionnelles.
(3) Page 144.
(4) *Idem.*
(5) Monographie XIV, page 163.
(6) Monographie XXIX, page 186.
(7) Chapitre I. — La petite entrepreneuse. — Résultats généraux de l'enquête.

CHAPITRE VIII

RÉSUMÉ.

Dans tous les spécialités de la fleur artificielle proprement dite, à de rares exceptions près, les ouvrières, à Paris, à Reims, dans le Loiret et à Lyon, ont fait un apprentissage. Mais tandis qu'à Paris cet apprentissage est généralement long — deux, trois ans — dans les centres de province (Reims, le Loiret) il est court, et sa durée n'est souvent que de quelques jours.

D'autre part, il est à retenir que 5 p. 100 des fleuristes de Paris seulement ont fait un apprentissage de plumassière, bien que 20 p. 100 d'entre elles aient exercé à la fois le métier de fleuriste et celui de plumassière.

Dans la fleur en perles ou en celluloïd pour couronnes mortuaires (Paris, Lyon) l'apprentissage, en général, est nul ou insignifiant.

— C'est à Paris que le chômage sévit avec le plus d'intensité : 2/3 des ouvrières ont été atteintes, et 41 p. 100 ont eu leur travail interrompu pendant une durée de trois à sept mois. A Orléans, à Reims surtout, le ralentissement du travail est très accusé.

— La longue journée de travail, en saison, est fort pratiquée dans le métier de fleuriste. A Reims 37 p. 100 des ouvrières travaillent de onze à quatorze heures; à Lyon 48 p. 100 de onze à seize heures, à Paris 38 p. 100 de onze à dix-huit heures.

— Quelle que soit la spécialité exercée par les ouvrières, même à Paris, pour deux tiers d'entre elles le gain journalier en bonne saison est au maximum de 2 fr. 50.

Les faibles salaires sont caractéristiques dans certaines spécialités : dans le feuillage, dans la petite fleur, dans la fleur en celluloïd et en perles, un tiers des ouvrières gagnent au plus 1 franc par jour.

A Paris, 30 p. 100 des ouvrières ne gagnent que 250 francs par an, au maximum; 60 p. 100 gagnent au plus 450 francs.

Dans la fleur en celluloïd et en perles, près des trois cinquièmes des ou-

vrières ne se font que 250 francs par an, au maximum. La proportion est de 44 p. 100 dans le feuillage et de 40 p. 100 dans la petite fleur.

Dans la petite fleur notamment, la modicité du salaire a été constatée non seulement parmi les ouvrières travaillant seules dont il vient d'être question, mais encore parmi les ouvrières qui sont à la tête d'ateliers de famille et même dans les ateliers de petites entreprises.

C'est dans ce genre que les conditions d'existence des ouvrières apparaissent les plus précaires. Sans parler des petites entrepreneuses, plus d'un tiers des ouvrières proprement dites appartenant à ce groupe sont secourues par l'Assistance publique.

— Une partie des fleuristes sont atteintes dans leur santé par les manipulations professionnelles; ce sont principalement celles qui font les roses rouges ou autres fleurs similaires. Elles sont dans la proportion de 30 p. 100 dans le Loiret et de 79 p. 100 à Reims. A Paris, le fait a été également constaté, mais ce genre de fleurs n'est fabriqué qu'en petite quantité.

Partout enfin au cours de l'enquête, on a signalé le fléchissement des salaires cependant que, suivant une marche parallèle, le renchérissement de la vie s'accuse.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Lettre à Monsieur le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale..... 1

Introduction..... 1
I. Plan et organisation de l'enquête..... 1
II. Importance du personnel et de l'industrie..... 13
III. Du commerce extérieur..... 16
IV. Note sur la fabrication de la fleur artificielle..... 19

1re PARTIE.

L'enquête à Paris..... 35
Chap. I. — Opinions de fabricants..... 35
Chap. II. — Analyse des questionnaires d'entrepreneuses..... 63
Chap. III. — Monographies d'entrepreneuses..... 77
Chap. IV. — Analyse des questionnaires d'ouvrières..... 97
Chap. V. — Monographies d'ouvrières..... 147

IIe PARTIE.

L'enquête à Reims..... 217
Notes sur l'industrie de la fleur artificielle à Reims..... 217
Chap. I. — Opinions de fabricants..... 219
Chap. II. — Monographies d'entrepreneuses..... 227
Chap. III. — Analyse des questionnaires d'ouvrières..... 231
Chap. IV. — Monographies d'ouvrières..... 247

IIIe PARTIE.

L'enquête dans le Loiret..... 261
Note sur l'industrie de la fleur artificielle dans le Loiret..... 261
Chap. I. — Monographies d'entrepreneuses..... 263
Chap. II. — Analyse des questionnaires d'ouvrières..... 267
Chap. III. — Monographies d'ouvrières..... 287

Pages.

IVe PARTIE.

L'enquête à Lyon 303
Note sur l'industrie de la fleur artificielle à Lyon 303
CHAP. I. — Opinions de fabricants 305
CHAP. II. — Monographies de petites fabricantes 315
CHAP. III. — Monographies d'entrepreneuses 323
CHAP. IV. — Analyse des questionnaires d'ouvrières 329
CHAP. V. — Monographies d'ouvrières 345

Ve PARTIE.

Résultats généraux de l'enquête 361
Introduction 361
CHAP. I. — La petite entrepreneuse 365
CHAP. II. — Valeur professionnelle des fleuristes à domicile 373
CHAP. III. — Conditions du travail 381
CHAP. IV. — Du salaire 389
CHAP. V. — Maladies professionnelles 399
CHAP. VI. — Conditions générales d'existence 411
CHAP. VII. — Plaintes et vœux des ouvrières 419
CHAP. VIII. — Résumé 423